

JEAN LEFLON

**Eugène
de MAZENOD**

Évêque de Marseille

Fondateur des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

1782-1861

*

**DE LA NOBLESSE DE ROBE
AU MINISTÈRE DES PAUVRES
LES ÉTAPES D'UNE VOCATION**

1782-1814



**PARIS
LIBRAIRIE PLON**

Eugène de MAZENOD
(1782-1861)

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Henri Hardouin et la Musique du Chapitre de Reims au XVIII^e siècle. Reims, 1926.

Etienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans. Paris, 1938, 2 vol. Ouvrage couronné par l'Académie française, Grand Prix Gobert.

Etienne-Alexandre Bernier. Lettres, mémoires, rapports inédits. Reims, 1938.

Histoire de l'Eglise de Reims du I^{er} au V^e siècle. Reims, 1941.

La vie et l'œuvre de saint Remi. Reims, 1942.

Gerbert. Humanisme et Chrétienté au X^e siècle. Paris, 1946. Col. « Figures monastiques ».

Monsieur Emery. Paris, 1945-1946, 2 vol. Ouvrage couronné par l'Académie française.

La Crise révolutionnaire (1789-1846). Paris, 1949, t. XX de l'*Histoire de l'Eglise*, dirigée par Fliche et Martin.

L'Église de France et la Révolution de 1848. Paris, 1948.

Nicolas Philbert, évêque constitutionnel des Ardennes. Mézières, 1954.

Ozanam, sociologue catholique. Embats, près Auch, 1953.

A paraître prochainement chez Plon :

Pie VII, t. I : Sa vie monastique. Son épiscopat à Tivoli et Imola.

Le tome II de la biographie de M^{gr} de Mazenod est en préparation.



PORTRAIT D'EUGÈNE DE MAZENOD
dessiné et gravé
par Gilles-Louis Chrétien
en 1805
selon le procédé du physionotrace.

JEAN LEFLON

Docteur ès lettres

Professeur à l'Institut Catholique de Paris

Maître de recherches au Centre National de la Recherche scientifique

Eugène
de MAZENOD

Evêque de Marseille

Fondateur des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

1782-1861



DE LA NOBLESSE DE ROBE
AU MINISTÈRE DES PAUVRES
LES ÉTAPES D'UNE VOCATION

1782-1814



PARIS

LIBRAIRIE PLON

Imprimeurs-Éditeurs, 8, rue Garancière - 6^e

ABRÉVIATIONS

Manuscrits :

- Aix, Hôtel Boisgelin : Aix-en-Provence, Hôtel de Boisgelin, Archives privées de la famille Boisgelin.
- Aix, Méjanès : Aix-en-Provence, Archives de la Bibliothèque Méjanès, Fonds Boisgelin.
- D. E. (Documents Emery) : *Matériaux pour la vie de M. Emery*, recueillis par M. Faillon et réunis en 12 volumes conservés au Séminaire de Saint-Sulpice, Paris.
- Rome, Post. : Rome, Maison générale des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, Archives de la Postulation.
- St-Martin : Château de Saint-Martin de Pallières (Var), Archives privées de la famille Boisgelin.

Imprimés :

- Missions : *Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, cahiers trimestriels à l'usage des membres de la Société, publiés à partir de 1862.
- Rambert : *Vie de M^{gr} Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, par le R. P. Tous-saint Rambert, O. M. I. Tours, 1883. 2 vol.
- Rey : *Histoire de M^{gr} Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, par le R. P. Achille Rey, O. M. I. Rome-Marseille, 1928, 2 vol. Publication posthume.

AVANT-PROPOS

M^{gr} de Mazenod n'appartient pas seulement à l'histoire de sa Congrégation, les Oblats de Marie Immaculée, et de son diocèse, Marseille. Il appartient à celle de sa classe, la noblesse de robe, à celle de son pays d'origine, l'ardente et lumineuse Provence, à celle de son époque, où finissait un monde, où commençait une civilisation nouvelle. On ne peut comprendre l'homme et son œuvre sans les restituer à tout un ensemble complexe et mouvant, car l'un comme l'autre portent la marque d'un milieu social et local très caractéristique, l'un comme l'autre portent la marque d'un temps. Les dates extrêmes, 1782-1861, entre lesquelles s'inscrit cette longue existence, suffisent d'ailleurs à souligner les contrastes qui en firent le drame : Monarchie absolue, Révolution, Consulat, Empire, Restauration, Monarchie de Juillet, Deuxième République, Second Empire. Que de régimes en 79 ans et, durant ces périodes si chargées d'événements, que de crises à la fois idéologiques, politiques, sociales, religieuses, secouèrent la France et l'Église !

Il faut d'autant plus replacer M^{gr} de Mazenod dans toute cette histoire que celle-ci pesa sur sa formation, puis sur son action. Son enfance subit à Aix le contre-coup de la Pré-révolution aristocratique en 1787, de la Révolution bourgeoise en 1789, de la Contre-Révolution royaliste en 1790, car son père Charles-Antoine, président à la Cour des Comptes, lutta pour maintenir les privilèges de la noblesse fief authentic, les droits du Parlement, la Constitution de Provence, l'autorité de Louis XVI. Son adolescence, sa jeunesse subirent en Italie les épreuves et l'influence de l'émi-

gration, qui affermirent ses convictions monarchiques et son attachement au passé. Le Consulat, qui permit son retour en France, lui révéla par là-même toutes les conséquences qu'entraînaient pour son foyer les bouleversements sociaux, économiques et politiques : ruine de son père, mésintelligence de ses parents séparés. De là, une crise morale et religieuse, très grave, très longue, très douloureuse, dans la mélancolie, l'ennui, le désœuvrement, le découragement. Une conversion radicale, qui ranima du même coup sa ferveur et sa première vocation, l'amena enfin à Saint-Sulpice pour se préparer au sacerdoce, à l'heure même où, entre Pie VII et Napoléon, le conflit devient extrêmement aigu. Sous la direction de M. Emery, avec la Congrégation, l'Aa, les différents groupements catholiques et royalistes plus ou moins secrets, il s'engage alors au service du Pape, des cardinaux noirs et du Saint-Siège. Sa formation ecclésiastique l'associe ainsi aux luttes de l'Église impériale et aux problèmes théologiques qui opposent gallicans et ultramontains.

L'apostolat de M^{gr} de Mazenod n'est pas moins lié que son éducation aux grands événements de son siècle. Le jeune prêtre débute dans le ministère alors que fléchit, puis s'écroule, le régime napoléonien. La restauration du trône, qui doit se doubler d'une restauration religieuse, le détermine à fonder, pour la rechristianisation des campagnes, la société des Missions de Provence, qui deviendra plus tard la Congrégation des Oblats. Vicaire général de son oncle Fortuné promu au siège de Marseille, évêque *in partibus* d'Icosie, enfin évêque titulaire de Marseille, qu'il s'agisse du libéralisme, de l'*Avenir*, du gallicanisme, de la liberté de l'enseignement, des classiques païens, de la liturgie, de la Question romaine, il ne reste étranger à aucune des controverses de son temps. Impossible donc de l'étudier sans rattacher à la situation générale ses réactions personnelles et ses prises de position inégalement tranchées.

Cet élargissement des perspectives ne peut que favoriser l'éclairage. Mais, si le portrait gagne en relief,

en précision, à être remis dans son cadre, le cadre lui-même s'enrichit de ce qu'ajoutent à nos connaissances les recherches ainsi étendues à tout le milieu familial, local, politique, social, économique, religieux. Celles-ci en effet nous ont permis de retrouver des documents très suggestifs, voire singulièrement révélateurs. La plus féconde découverte fut, à la Méjanès d'Aix, à l'hôtel de Boisgelin d'Aix, celle des lettres échangées par les Mazonod de 1791 à 1817. Cette correspondance nous fournit, sur leur émigration en Italie, les menées contre-révolutionnaires de d'Antraigues et de la reine Marie-Caroline, les opérations commerciales du président, des données toutes neuves qui intéressent à la fois l'histoire générale et l'histoire particulière du fondateur des Oblats. Ce qu'écrivait à sa mère l'abbé de Mazonod, séminariste à Saint-Sulpice, complète sur certains points les documents Emery rassemblés par M. Faillon. Les cahiers de cours du jeune clerc nous valent, sur l'enseignement théologique des Sulpiciens, sur leur gallicanisme, des précisions qui manquaient jusqu'alors. Sans doute, cet apport ne modifie en rien les jugements d'ensemble, mais le tableau se colore et s'anime de détails concrets, très vivants; bien des dessous transparaissent qui éveillent des hypothèses ou appuient des explications. On constate ainsi, une fois de plus, ce qu'ajoutent aux archives officielles, parfois trop officielles, les archives privées, beaucoup plus circonstanciées et beaucoup moins discrètes.

Ces sources d'archives appelaient par ailleurs une enquête bibliographique, qui les remît dans le contexte, pour dégager et interpréter leur contenu. Les livres, les articles de revues, qui, soit directement, soit indirectement, pouvaient projeter quelque lumière ou fournir un complément d'information, ont donc été méthodiquement lus et dépouillés.

On mesure par là quel travail exigeait la préparation de cette biographie, entreprise sur le désir du R.P. Antonelli, O. F. M., président de la Section historique à la Congrégation des Rites. L'ampleur même de la tâche

appelait des collaborateurs compétents, patients, dévoués, auxquels en toute justice le rédacteur doit exprimer sa gratitude. Les uns, pour répondre à l'insatiable et exigeante curiosité de l'auteur, ont suivi dans les archives quantité de pistes parfois très heureuses, exploré les bibliothèques et, par des rapports très nuancés et très fouillés, éclairci bien des problèmes complexes et délicats. Les autres ont pris en microfilms et répertorié nombre de documents et pièces originales.

Cet immense effort se trouva gracieusement facilité par les conservateurs des bibliothèques et des dépôts d'archives, auxquels va notre gratitude : en France, aux Archives nationales de Paris, M. Mahieu; à Aix, à la bibliothèque Méjanès, M. Bruno-Durand, conservateur, M. Guelfi, bibliothécaire; au Musée Arbaud et aux Archives départementales, M. Roux; à Marseille, aux Archives départementales, M. Villars et son adjoint, M. Baratier; aux Archives municipales, M. Billioud; à la Bibliothèque de la ville, M. Bouyala d'Arnaud; aux Archives départementales de Draguignan, M. Letrait et son assistant, M. Le Minor; à Saint-Sulpice de Paris, M. Noye; à l'œuvre de la Sainte-Enfance, M^{gr} Bressoles et M. Pichard du Page; à l'archevêché de Marseille, M^{gr} Soins, le chanoine Giraud et le chanoine Espeut; à l'archevêché d'Aix, M^{gr} André et le chanoine Martin; à la Propagation de la Foi, de Lyon, M^{gr} Maury et le R. P. Janot; à Paris, le R. P. de Bertier, professeur à l'Institut catholique, et M. Lefai, qui ont mis gracieusement à notre disposition leur fichier bibliographique; en Italie, à Rome, aux Archives vaticanes, M^{gr} Mercati, et aux Archives générales des Jésuites, le R. P. Teschitel; à Venise, le professeur Mario Brunetti; à Turin, le baron Donna d'Oldenico; à Vercelli, M^{gr} Ferraris, archiviste diocésain; à Monaco, le chanoine Baudoin; à Fribourg (Suisse), M^{gr} Waeber; à Jersey, l'archiviste des Frères de Ploërmel. Quant aux archives de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, Archives générales et Archives de la Postulation, la

confiance du T. R. P. Deschâtelets, supérieur général, les a ouvertes toutes grandes, en laissant au biographe entière liberté de les exploiter et de les interpréter en toute indépendance.

Nos remerciements s'adressent enfin, et de façon très spéciale, à la famille Boisgelin, qui nous communiqua si libéralement ses archives privées : à M^{lle} Aliette de Boisgelin en premier lieu, qui, avec l'assentiment de son frère, M. le comte de Boisgelin, et de ses trois sœurs, M^{lle} Marie-Françoise de Boisgelin, M^{me} la comtesse François de Boisgelin, M^{me} la comtesse Emmanuel de la Forest-Divonne, nous ouvrit le fonds très important de l'hôtel d'Aix; à M^{me} la comtesse Augustin de Boisgelin et à M. le comte Paul de Boisgelin, qui nous confièrent leurs papiers de Bargemon et de Saint-Martin de Pallières. Le début de la biographie, consacrée à leur arrière-grand-oncle, doit à ces documents de famille le meilleur de sa substance et de son originalité.

C'est une bonne fortune pour un historien de trouver toute prête, à son entière disposition, une documentation aussi riche et qui lui arrive partiellement synthétisée. Il ne lui reste plus qu'à mettre celle-ci en œuvre. L'auteur s'y est appliqué de son mieux. Ce premier tome se limite à la Pré-révolution, à la Révolution, au Premier Empire. Puisse-t-il ne pas rester trop inférieur à ce drame de jeunesse qui fut celui d'une société et celui d'un temps!

Paris, 2 février 1956.

CHAPITRE I

LE MILIEU PROVENÇAL ET FAMILIAL

I. — LES ORIGINES D'EUGÈNE DE MAZENOD :

LA PROVENCE. — L'ASCENDANCE FAMILIALE : DE LA DROGUERIE DE SAINT-CHAMOND ET DE MARSEILLE A LA NOBLESSE DE ROBE. — LES MAZENOD ADOPTENT LE TRAIN DE VIE ET LA MENTALITÉ DE LEUR MILIEU PARLEMENTAIRE.

II. — L'ANTI-JANSÉNISME DES MAZENOD ET LEUR FIDÉLITÉ A L'ÉGLISE :

UNE MAZENOD JANSÉNISTE A MARSEILLE, LA PRÉSIDENTE ANNE. — CHARLES-AUGUSTE-ANDRÉ DE MAZENOD, VICAIRE GÉNÉRAL ET HOMME DE CONFIANCE DE M. DE BELSUNCE. — LE PRÉSIDENT CHARLES-ALEXANDRE DE MAZENOD ET SON PARENT, LE MARQUIS D'EGUILLES, DÉFENSEURS DES JÉSUITES CONTRE LE PARLEMENT DE PROVENCE.

III. — LA FIDÉLITÉ DES MAZENOD AU ROI ET LEUR ATTACHEMENT AU PARTICULARISME PROVENÇAL :

CHARLES DE MAZENOD, SECOND CONSUL DE MARSEILLE, ET LES FRONDEURS AIXOIS. — SON OPPOSITION A MAZARIN, QUI MET EN CAUSE LES PRIVILÈGES DES COMMERÇANTS MARSEILLAIS. — LE PRÉSIDENT CHARLES-ALEXANDRE SOUTIENT, AVEC J. N. MOREAU, LES DROITS DE LA COURONNE CONTRE LE PARLEMENT DE PROVENCE.

IV. — LE MARIAGE DE CHARLES-ANTOINE DE MAZENOD AVEC MARIE-ROSE JOANNIS :

CHARLES-ANTOINE, ÉLÈVE DES JÉSUITES; SES ÉTUDES JURIDIQUES; SA CHARGE DE PRÉSIDENT A LA COUR

DES COMPTES ET AU PARLEMENT MAUPEOU. —
 UNE FAMILLE DE MÉDECINS AIXOIS, LES JOANNIS.
 — MARIE-ROSE JOANNIS, TRÈS RICHEMENT DOTÉE,
 ÉPOUSE LE PRÉSIDENT CHARLES-ANTOINE.

I

« Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, fils de M^{re} Charles-Antoine de Mazenod, Président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de ce païs de Provence, et de Dame Marie-Rose-Eugénie de Joannis, son épouse, né hier, a été baptisé ce jourd'hui, second jour du mois d'aoust 1782, par nous curé soussigné. Le parrain a été M^{re} Joseph-Thomas de Joannis, Professeur royal en médecine, son ayeul maternel, et la marraine, Dame Eugénie-Françoise Dantoine, épouse de M^{re} Augustin-François de l'Évêque, Président honoraire en la susdite Cour. Soussignés avec nous.

« [Signés] : Mazenod fils, Joannis, Dantoine Venel de Lévesque, Deperier, l'abbé de Mazenod, Ravanas curé ¹. »

Toutes les signatures de cet acte baptismal sont celles de la Provence elle-même, à laquelle appartenaient le père, le parrain, la marraine, un ami, l'oncle chanoine, le curé de la paroisse. Eugène de Mazenod naquit selon la chair dans sa capitale; il naquit selon l'esprit dans l'église aixoise consacrée à sa patronne, sainte Marie-Madeleine. De la Provence, il aura le sang généreux et chaud, la vivacité d'esprit et de caractère, l'animation brillante et bouillonnante, l'imagination inventive, l'ardeur quelque peu batailleuse, le verbe abondant, facile, coloré, chantant, le cœur sensible et ardent, la foi simple et démonstrative, la faculté d'intuition. Sous peine de fausser sa physionomie naturelle et surnaturelle, il faut donc « lui laisser l'accent, la manière et la saveur de son pays ². »

« La sainteté, observe son compatriote l'abbé Bremond, ne ressemble pas à ces graines indifférentes qu'un caprice du vent sème du nord au midi, et qui s'accoutument sans effort et sans joie de la première terre venue. Encore moins ressemble-t-elle à ces fleurs de papier qu'une industrie lamentable prépare pour nos autels... qui n'ont poussé leurs racines dans aucune terre », comme si « une Provi-

1. Aix, Arch. dép., registres paroissiaux de la Madeleine, vol. 58.

2. Henri Bremond, *La Provence mystique au XVII^e siècle*. Paris, 1908, p. 2.

dence ingénieuse et toujours diverse » n'assortissait pas « les leçons et les effets de la grâce à la nature propre, aux qualités essentielles, aux infirmités de chaque nation ¹. » A Eugène de Mazenod on peut, on doit donc appliquer ce que le même abbé Bremond, dans sa *Provence mystique*, a écrit du P. Yvan : « Si la grâce veut faire de lui un saint, elle en fera, dans toute la rigueur du terme, un saint provençal. Comme un artiste, chargé de la décoration d'une église, adapte sa fantaisie au style particulier du monument, de même, celui qui a dessiné le contour de nos rivages, fixé le cours de nos ruisseaux et choisi le parfum de nos collines, pliera suavement, dans la formation de cette vertu naissante, les règles inviolables de la sainteté aux exigences du sol natal ². »

Mais, si dans toute la Provence le tempérament local présente le même caractère générique, il ne laisse pas toutefois de se particulariser selon les régions, les terroirs, les milieux. Haut-Pays et Bas-Pays, cités et campagnes, classes, fonctions, métiers le spécifient avec une variété parfois si tranchante que les moins avertis ne confondront jamais le Marseillais de la Canebière et l'Aixois du noble Cours Mirabeau.

Or, Eugène de Mazenod était un Aixois de ce noble Cours qui portera plus tard le nom du tribun révolutionnaire, et non un Marseillais de la Canebière. Il naquit dans la ville par excellence des parlementaires royaux, dans le neuf et somptueux quartier des grandes robes, d'un président à la Cour des Comptes, Aides et Finances, Charles-Antoine de Mazenod, co-seigneur de Saint-Laurent. Son berceau s'orne d'un blason d'azur, à trois molettes d'or 2 et 1, au chef d'or chargé de trois bandes de gueules ³, relevé d'une fière devise : *Stimulo dedit aemula virtus*, qui formulait tout un programme et résumait tout un passé, car la famille devait ses titres et sa fortune au stimulant d'une ambition légitime et à la fermeté d'une roide vertu.

Lentement, elle avait fait l'étape pour sortir d'une condition honorable, mais modeste. Ses origines demeurent obscures et les généalogistes, qui n'ont pu remonter au delà du xvi^e siècle, la rattachent à un Henri Mazenod,

1. Henri Bremond, *La Provence mystique au XVII^e siècle*, p. 1.

2. *Id.*, p. 8.

3. Godefroy de Montgrand, *Armorial de la ville de Marseille*. Marseille, 1864, p. 112.

de Saint-Chamond en Forez, dont le fils Étienne hérita à Marseille la droguerie de son oncle François, établi lui-même en cette ville avant 1529 et mort sans enfants. A cette époque, il n'est pas question de particule ni d'unions relevées avec des personnes de condition. Pendant plusieurs générations, les descendants d'Henri épousent des filles au nom fort commun, Montagne, Lombard, Drivet, Gardiole, Tasson, etc. Il faut attendre le milieu du xvii^e siècle pour que la richesse introduise progressivement un de leurs fils, Charles, dans la grande bourgeoisie, puis dans les hautes charges municipales de Marseille, enfin dans l'aristocratie par lettres royales d'anoblissement, en mai 1653. Charles devint ainsi la souche d'une noble branche provençale, tandis que se développaient parallèlement deux autres principales branches forézienne et briarde¹. Aussi ses héritiers porteront-ils tous le prénom de l'illustre aïeul, par qui et en qui ils étaient nés.

L'ascension sociale de la famille Mazenod, passée de Saint-Chamond en terre provençale, correspond d'ailleurs à l'évolution économique de Marseille elle-même. Au xvi^e siècle, en effet, « le courant commercial de la vallée du Rhône, provenant des foires de Lyon² », se détourne d'Aigues-Mortes ensablée, à laquelle il aboutissait jusqu'à la fin du xv^e. De Lyon, « une des plaques tournantes du trafic européen³ », Marseille substituée à Aigues-Mortes sera désormais le port; les deux villes s'associent étroitement. La seconde fournit ses hardis marins, qui se chargent d'importer les produits de l'Orient et d'exporter les produits de Lyon; la première fournit les capitaux qui manquent aux Marseillais pour soutenir un armement en rapport avec l'accroissement du transit; elle fournit en outre ses hommes d'affaires, positifs, méthodiques, expérimentés, qui assurent les achats et les ventes en gros, règlent le circuit des matières premières et des objets fabriqués. La Primatie des Gaules, qui assume le financement, la direction, tient son auxiliaire sous son étroite dépendance; maîtresse des débouchés qui commandent toute la vallée du Rhône, elle domine toute

1. Henri de Jouvenel, *L'Assemblée de la noblesse du bailliage de Forez en 1789. Etude historique et généalogique*. Lyon, 1911, pp. 390-402.

2. *Histoire du commerce de Marseille*, t. III, 2^e partie, de 1515 à 1599, par Joseph Billioud. Paris, 1951, p. 192.

3. *Id.*, pp. 186-187.

la vie économique du sud-est pour son plus grand profit.

La migration des Mazenod foréziens coïncide avec le mouvement général qui entraîne les négociants de leur région vers le port de Marseille devenu le port de Lyon. Contrairement à ce qu'on pourrait croire si l'on identifiait les apothicaires droguistes de ce temps avec les pharmaciens d'aujourd'hui, leur commerce ne pouvait que gagner à ce transfert, car, « sous le nom vague de drogueries », le xvi^e siècle comprenait « des produits très divers pour la teinture et l'apprêt des tissus : noix de galle, safranons, aluns, alizari, gommes du Levant, cochenille d'Amérique, indigo, etc...¹ ». Comme Marseille en importait chaque année pour plus de six millions et demi², comme la vie des tissages et teintureriers lyonnais en dépendait étroitement, les droguistes de Saint-Chamond avaient tout intérêt à s'établir au centre même de leur arrivée par voie de mer et de leur distribution par voie de terre. Nulle part ils ne trouveraient approvisionnement plus abondant ni acquéreurs plus nombreux. Intermédiaires entre les navires qui amenaient des Indes, d'Orient, ces colorants exotiques, et les artisans ou fabricants qui les achetaient sur cette place en quantité importante, ils pouvaient se promettre de substantiels bénéfices. Ce n'est donc pas une maison de détail qu'ils ouvrent, mais une maison de gros.

Étienne Mazenod, neveu de François et premier chef connu de toute la lignée, s'installa ainsi vers le milieu du xvi^e à Marseille, où il testa en 1564³. La droguerie familiale n'atteignit toutefois son plein développement que sous la direction de son petit-fils, Charles, qui acquit une fortune considérable. Sa richesse lui permit bientôt de s'engager dans le *cursus honorum*, en franchissant

1. M. P. Masson, *La Provence au XVIII^e siècle*. Paris, 1936, t. III, p. 745.

2. *Id.*, *ibid.*

3. « Natif de Saint-Chaumont, Etienne Mazenod, apothicaire, fut attiré à Marseille par son oncle François Mazenod, qui s'y était établi avant 1529 et y avait épousé Laynette Montagne, fille de Hans Montagne, d'origine allemande, serrurier-bombardier et fondeur de bombes.

« Etienne Mazenod se maria avec la nièce de Laynette, Madeleine Montagne, fille de Jacques Montagne, qui, comme bombardier, se rendit célèbre par son adresse lors des deux sièges soutenus par Marseille contre les Impériaux en 1524 et 1536 (Pierre Bertas, fiches manuscrites, dossier Mazenod. Marseille, Arch. communales, Fonds Bertas, 223). »

Etienne Mazenod testa le 14 novembre 1564. Marseille, Arch. dép., Fonds Marie Perraud 380 E 41, fol. 382 sq.

les étapes qui conduisaient traditionnellement à l'aristocratie ses confrères du haut négoce marseillais : entrée dans l'administration municipale dirigée par les grands commerçants locaux, accession au consulat en 1650, acquisition d'une seigneurie en Provence, la seigneurie de Beaupré, qui, sans conférer la noblesse, « y acheminait du moins très sûrement ¹ »; restait à acheter et à obtenir l'anoblissement, qui lui fut conféré en mai 1653, confirmé en avril 1667 et définitivement maintenu en juin de la même année par lettres patentes du roi. Il n'avait pas attendu cette consécration officielle d'une ascension sociale déjà effective pour contracter de nobles mariages, en premières noces avec Marguerite de Suffin en 1617, en secondes noces avec Jeanne de Thomas, fille de Jean, baron de la Garde et Sainte-Marguerite, en 1649. Désormais ses héritiers n'épouseront que des filles de qualité et, aux noms très roturiers des grand-mères et aïeules, l'Armorial de Provence substituera ceux des Grimaldi, des Mourgues de Callian, des Laugier; ses héritières, de leur côté, entrèrent dans les familles d'Arène, de Sabran, de Lombard-Montauroux, d'Antoine de Venel.

La noblesse, en principe, sous peine de dérogeance, interdisait le négoce. Mais, de cette loi générale, Marseille, ville unique en France et au monde, estima devoir s'affranchir. Ses nobles commerçants, qui n'entendaient renoncer ni aux honneurs de leur titre ni aux bénéfices de leurs affaires, avaient profité, en 1564, de ce que Charles IX séjournait dans leurs murs, pour assiéger le roi de leurs humbles représentations et de leurs chaudes instances, et celui-ci par un insigne privilège leur accorda le droit de négocier sans dérogeance, à condition toutefois de ne pas tenir boutique et de ne pas vendre au détail ². Charles de Mazenod put donc, sans s'abaisser, poursuivre la vente en gros des drogueries bienfaisantes qui lui avaient valu fortune et élévation. Après lui, son fils Charles-Joseph, son petit-fils Charles-Vincent continuèrent, semblait-il, à gérer la maison.

Les générations suivantes aspirèrent à mieux. Pour ne pas démentir la devise choisie par leur ancêtre, *Stimulo*

1. J. Billioud, *Histoire du commerce de Marseille*, t. III, p. 209.

La seigneurie de Beaupré se trouvait sur le terroir de Signes (aujourd'hui, département du Var), dans le diocèse de Marseille.

2. *Id.*, p. 208.

dedit aemula virtus, elles voulurent se dégager de leur mercantilisme originel; la droguerie fleurait sans doute les parfums d'Orient, mais elle fleurait aussi la roture; il s'agissait de gravir un nouvel échelon en passant de la noblesse marchande, spécifiquement marseillaise, à la noblesse d'épée qui assimilerait les Mazenod à la vieille aristocratie de France. Charles-Alexandre, grand-père du futur évêque, embrassa donc la carrière des armes en entrant dans le Corps des Mousquetaires, mais un malencontreux accident de cheval le rendit, quatre ans après son engagement, inapte au service militaire¹. À défaut de la noblesse d'épée, qui lui devenait inaccessible, Charles-Alexandre se rabattit alors sur la noblesse de robe, et, pour accéder à la magistrature, commença ses études de droit. Bachelier de la Faculté d'Aix le 16 décembre 1740, licencié le 4 janvier 1741², il obtenait, par lettres royales du 10 février 1741, une charge de président à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Provence. Les Mazenod quittent alors Marseille et s'établissent à Aix; ils appartiendront désormais au corps parlementaire, qui ne laissera pas de les marquer à fond.

Le costume des grandes robes possédait une sorte de vertu; on ne pouvait le revêtir sans adopter par là-même le comportement extérieur, le genre de vie, la mentalité d'une caste aussi jalouse de ses privilèges qu'imbue de sa haute dignité. La démarche se fait grave, solennelle, un peu roide; la parole, docte, mesurée, sentencieuse, froide comme un texte législatif, tranchante comme un arrêt. Jusque dans ses relations, jusque dans son foyer, l'homme privé garde une attitude d'audience; il siège plus haut que le commun, tient sur le même pied une position dominante et, se référant aux principes, instruit et juge avec autorité. Sa condition lui impose, en outre, de mener grand train; une maison dont la façade bourgeoise ne comporterait que deux ou trois fenêtres serait incompatible avec son rang; il lui faut un hôtel de style, un large bâtiment flanqué de deux ailes; il lui faut une cour de carrosses, jardin, équipages et abondance de valets en livrée. Ses mœurs doivent, au moins officiel-

1. Charles-Alexandre servit dans la première compagnie des mousquetaires à cheval, du 3 mai 1735 au 25 juin 1739. Cf. attestation du marquis de Jumilhac, capitaine-lieutenant. Aix, Méjanès, B. 51.

2. Aix, Arch. de l'Université, *Registre des Actes des gradués*, n° 17, fol. 540v et 542v.

lement, répondre à la respectabilité d'un état qui assume la défense du droit, de la morale, de la justice. Son esprit enfin se modèle sur celui de son corps; il en prend la tournure juridique, le respect des règles authentiques et des traditions parfois contestables, la largeur de vues et les étroitesse partisans, l'amour du bon ordre et l'indépendance ombrageuse, le souci du bien commun et l'attachement combatif aux intérêts particuliers de la classe parlementaire, qui, sous l'Ancien Régime, forme un État dans l'État.

En passant du haut commerce marseillais à la Cour des Comptes aixoise, les Mazenod ne changent donc pas seulement de condition et de fonctions. Avec le cadre extérieur de leur existence, qui se modifie subitement, c'est toute leur psychologie intime qui peu à peu se transforme.

Des tracasseries financières les mettent d'abord aux prises avec des problèmes nouveaux, car, loin de progresser avec leur situation sociale, leur situation matérielle a suivi le mouvement inverse et se trouve singulièrement amoindrie. Charles-Alexandre a dû acheter 80 000 livres une charge de président qui lui assure un revenu officiel « insignifiant ¹ », de 1 500 à 1 600 livres annuelles, et les épices qu'il reçoit des plaideurs n'équivalent pas, loin de là, aux bénéfices des drogueries roturières. Son rang exige, en outre, qu'il fasse grande figure, car noblesse oblige. Les dépenses montent en flèche, tandis que les

1. M. P. Masson, *La Provence au XVIII^e siècle*, T. I, p. 68.

Le *Livre de raison* de Charles-Alexandre, commencé en 1754, nous explique que celui-ci recevait des gages fixes versés par le roi et des émoluments distribués quatre fois l'an.

Les gages, d'après L. Wolff, *Le Parlement de Provence au XVIII^e siècle* (Aix, 1920, pp. 228-233), représentaient le revenu du capital engagé dans l'achat de la charge; ils étaient pris dans la caisse de la gabelle et versés très irrégulièrement; les titulaires n'en percevaient pas la totalité, attendu que leurs gages n'étaient affranchis ni de la capitation ni de la réduction de 2 sols par livre. Entre 1752 et 1760, Charles-Alexandre reçoit 1.522 livres, 16 sols par an; en 1775, ses gages annuels sont portés à 1.553 livres; puis en 1776, à 1.602 livres, 3 sols.

Quant aux émoluments, ils consistaient dans le partage des épices versées par les plaideurs au greffier et réparties par celui-ci entre les magistrats, dans les rémunérations des assistances et des entrées; ils s'augmentaient des écus des trésoriers de France et du visiteur des gabelles, ainsi que du franc salé. De 1752 à 1778, les émoluments du président Charles-Alexandre oscillent annuellement entre 1.274 et 2.604 livres.

Le chiffre le plus fort de son revenu global atteint, en 1778, 3.900 livres. Cf *Livre de raison* de Charles-Alexandre de Mazenod, commencé en 1754, fol. 134 et 156. Aix, Méjanès, B. 49.

ressources diminuent de façon très sensible¹. Son fils Charles-Antoine et lui vivront toujours au-dessus de leurs moyens et, sous de brillantes apparences, souffriront continuellement de la gêne. Enfin, le sens des affaires, si aigu chez leurs ancêtres de Saint-Chamond et de Marseille, s'oblitére chez leurs descendants au profit de l'esprit juridique et de la culture. Ceux-ci géreront mal leur fortune et, pour maintenir leur train, recourront à des emprunts malheureux. Les dettes s'accumuleront, et le blason à redorer fera, dans les mariages avec de riches héritières, primer l'intérêt sur le sentiment.

Le milieu des « grandes robes », si caractérisé et si particulariste, ne pouvait par ailleurs qu'exercer moralement sur leurs conceptions familiales et sociales une forte influence. Dans les rues bordées d'hôtels construits à l'image des légistes, leurs hôtes, sur le Cours aligné et majestueux comme le défilé du Corps judiciaire, dans les salons aux boiseries blanches et or où s'échangeaient de fastueuses réceptions entre gens de leur monde, ils continuaient à respirer l'atmosphère du Palais. Celle-ci les imprégna à fond. Tout pénétrés qu'ils soient d'esprit parlementaire, les Mazenod toutefois, dans l'ordre religieux et politique, s'en tiendront fermement aux traditions héritées de leur race; loin de partager indistinctement, aveuglément et passivement les principes, doctrines, partis pris, prétentions de la caste tranchante et tranchée à laquelle ils s'agrègent, ceux-ci sauront toujours marquer leur indépendance et, contre les empiétements abusifs de leurs pairs, défendre obstinément les droits, l'autorité de l'Église et du Roi.

1. Le même *Livre de raison* du président nous renseigne sur son train de vie et son personnel domestique.

Tandis qu'une intendante, un cuisinier et une servante sont affectés aux services communs, les membres de la famille, c'est-à-dire M. de Mazenod père et Madame, M. de Mazenod fils et son épouse, disposent chacun de deux serviteurs : une femme de chambre et une servante pour les dames, un laquais et un domestique pour les hommes. A partir de 1779, une gouvernante s'occupe des enfants.

Les gages du cuisinier, entre 1755 et 1790, passent de 150 à 250 livres par an, ceux de la servante vont de 30 à 75 livres. Le reste du personnel masculin perçoit invariablement 90 livres, et les femmes en demeurent à 75 livres. Le total des gages, en 1789, représente une dépense annuelle de 970 livres.

Personnel très instable, sauf celui de Madame et de sa belle-fille : de 1755 à 1790, défilent 22 cuisiniers et 31 servantes.

II

A l'Église pourtant, à en juger par sa généalogie peut-être incomplète et lacunaire, la famille ne donnera en deux siècles que peu de vocations. Si, avant de se diviser en deux, puis trois rameaux, la branche-mère de Saint-Chamond compte vers 1480 deux prêtres, Jean, curé à bénéfice de l'église de Lyon, Mathieu, chapelain de l'église de Lyon, neveux et nièces ne suivront guère l'exemple de ces oncles modestes et lointains. Au xvi^e, dans les branches de Clusel et de Provence, on ne relève ni clercs ni moniales; celle de Saint-Chamond ne se montre pas beaucoup plus généreuse, car elle ne fournit qu'un seul prêtre, Étienne, curé de Saint-Romain-en-Jarez. Au xvii^e siècle, pour la première fois, des filles entrent au couvent : Claudine, religieuse de Sainte-Catherine de Sienne, Marguerite et Marie, Ursulines, soit une pour chaque branche de Clusel, Lyon, Saint-Chamond. Nul ecclésiastique, en revanche, à moins qu'on ne regarde comme tel Marc-Antoine, écuyer de la Reine et abbé de Saint-Jean l'Hermitain; ce cumul de titres profanes et sacrés, qui coïncide avec l'anoblissement de la souche originelle, laisse en effet supposer que le dit écuyer entre dans la catégorie des abbés commendataires et des abbés de cour. Quant à la branche méridionale, elle peut se passer de bénéfices pour caser ses héritiers et héritières; exclusivement absorbée par son fructueux commerce de droguerie, elle ne songe nullement à les engager au service de Dieu. Mais, dans le chaud climat de la Provence mystique, les fruits de la grâce finiront par mûrir; pour demeurer tardifs, ils n'en seront que plus abondants et meilleurs.

Alors qu'après 1700, comme si leur sève trop rare se trouvait complètement épuisée, les autres branches demeurent à peu près stériles, celle de Marseille témoigne d'une soudaine et riche fécondité religieuse. Sur leurs trois filles, Charles-Joseph, seigneur de Beaupré, et Marie de Grimaldy en consacrent une à l'Église : Louise, professe à la Présentation de Marseille. A la génération suivante, Charles-Vincent et Anne de Mourgues de Callian, de leurs quatre enfants, font une part encore plus large : Anne-Blanche, bénédictine à Soyons, près Valence, et Charles-Auguste-André, docteur en théologie, chanoine

sacriste de la métropole d'Aix, archidiacre de Marseille, vicaire général de M. de Belsunce et de M. de Belloy. Leur aîné, Charles-Alexandre, restera dans le monde¹, afin de perpétuer la lignée en épousant Ursule-Félicité-Élisabeth de Laugier.

Si Anne-Blanche ne laissa aucune trace dans l'histoire religieuse locale, sa tante Présentine et ses deux frères, en revanche, ont lié leur nom aux querelles jansénistes, générales dans tout le royaume, plus chaudes encore sous le soleil du midi. Que la Provence ait participé à la bagarre avec l'ardeur et la passion qu'elle met dans les controverses et les débats, on ne saurait s'en étonner. Mais, à première vue, on comprend moins bien qu'elle ait pu s'enflammer pour les froides et « attristantes doctrines » professées à Louvain, dans les « régions brumeuses du nord² ». Les traditions théologiques de Marseille, « berceau des Semi-Pélagiens³ », comme la fraîche poésie des troubadours, eussent dû, semble-t-il, la porter « au Molinisme et au Molinosisme, tous deux d'importation méridionale⁴ », plutôt qu'au sombre pessimisme de l'*Augustinus*. Son tempérament démonstratif, épanoui, imaginaire ne paraissait pas davantage en rapport avec une forme de vie chrétienne aussi tendue, raide, dépouillée.

L'incompatibilité pourtant s'avère plus superficielle que profonde. « Cette poétique Provence, reconnaît Michélet, n'en est pas moins un rude pays⁵ ». « Le ferme dessin de ses collines, le vent glacé qui la tourmente et la ranime sans trêve, ses champs rouges et brûlés qu'il faut constamment disputer à la pierre vive, écrit l'abbé Bremond, ne lui prêchent ni l'étourderie ni la volupté... Sa philosophie naturelle n'est pas gaie, et sa religion n'a pas supprimé la face terrible de l'Évangile⁶. » Le paysage et le climat eux-mêmes inspirent aux habitants une mélancolie, une gravité qui se dissimulent sous un exté-

1. A sa tante religieuse de la Présentation, il versa jusqu'au 25 août 1761, date de la mort de celle-ci, une pension viagère de 300 livres. En faveur de sa sœur bénédictine, Anne-Blanche, il constitua la même pension jusqu'à son décès, en 1765. Cf *Livre de raison*, fol. 185-186. Aix, Méjanès, B. 49.

2. Paul Ardouin, *Le Jansénisme en Basse-Provence au XVIII^e. La bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon (1713-1789)*. Marseille, 1936, t. I, p. 9.

3. *Id.*, p. 8.

4. *Id.*, p. 9.

5. Cité *Id.*, *ibid.*

6. H. Bremond, *La Provence mystique*, p. 5-6.

rieur jovial et rayonnant : « grands espaces dévorés de lumière, Crau et Camargue ¹ », sans horizon, arides, silencieux ; « Maures noires et sauvages ² », « pentes de montagnes déboisées, plateaux désolés où souffle le mistral, plaintes du vent d'Est à l'automne sur les plages balayées, sécheresses suivies d'orages ³ », autant de réalités austères, méconnues par le riant et conventionnel tableau « qui s'accroche de façon banale aux imaginations prévenues ⁴ ». L'existence enfin a ses rudesses, car ni le lait ni le miel ne coulent sans effort dans cette terre, promise à un travail pénible, sur un sol inégal, soumis aux caprices du relief, de la température, dénudé, desséché.

Dans ce cadre, qui présente tous les contrastes de la nature et de la grâce, le jansénisme trouvait donc un milieu favorable ; il réussit à s'acclimater et à s'implanter. Sa physionomie première le rendait d'ailleurs sympathique et attrayant ; il avait pour lui sa dignité, sa grandeur, son sérieux, le prestige et le talent de ses maîtres, l'éclat de Port-Royal que rien n'avait terni. A une société en pleine restauration, il apportait la vigueur de son redressement, la fermeté de sa doctrine et de sa morale ; son élan mystique ne s'était pas encore enlisé dans le moralisme, ni son caractère essentiellement religieux compromis avec la politique. Il gardait toute sa séduction.

Lorsque, au XVIII^e siècle, son évolution interne, les contradictions qu'il rencontre, lui feront à la fois pousser jusqu'à l'extrême les conclusions de ses principes et chercher pour sa défense le concours des gallicanismes épiscopalien, presbytérien, parlementaire, ceux qu'avaient attirés les fallacieuses promesses d'un début éclatant et radieux, lui resteront obstinément fidèles ; enraciné dans les esprits, les âmes, les familles, les groupes sociaux, voire les congrégations et les ordres, soutenu par l'esprit de parti, aigri par la persécution et la controverse, animé par la haine des Jésuites, le jansénisme prendra à la fois une vigueur et des formes nouvelles, sans que ses adeptes aveuglés et passionnés prennent clairement conscience de ses progressives et funestes déviations.

Ce fut sous ce dernier aspect que le connurent les fils

1. E. Ripert, *La Provence*. Paris, 1929. Col. *Les Provinces françaises*, p. 83.

2. P. Ardouin, *Le Jansénisme en Basse-Provence au XVIII^e*. t. I, p. 10.

3. E. Ripert, *La Provence*, p. 83.

4. *Id.*, *ibid.*

et la sœur de Charles-Vincent de Mazenod dans le diocèse de Marseille, au témoignage du Nonce l'un des plus agités de France ¹. Alors que Charles-Auguste-André se préparait à entrer dans les charges ecclésiastiques, et Charles-Alexandre dans la magistrature provençale, leur tante Louise, en religion sœur Anne de la Croix, s'était trouvée, avant eux, aux prises avec les options qu'imposaient aux catholiques les condamnations romaines.

Le couvent des Présentines, où elle s'engagea au service de Dieu, était en effet « un centre janséniste ² » tellement combatif qu'il « se crut appelé à devenir le Port-Royal du Midi ³ ». M. de Belsunce, en 1722, avait bien tenté de le réduire. L'évêque d'abord éloigné de Marseille le Père oratorien Fort, qui dirigeait les religieuses, les tenait « dans l'habitude du péché mortel... et dans le soulèvement le plus affreux ⁴ ». Il dépose ensuite la supérieure d'Arène et signifie aux moniales « ordre de choisir », pour remplacer celle-ci, « une des trois étrangères » qu'il leur proposerait ⁵. Il prive enfin des sacrements ou frappe d'exil les discoles. « Cet état violent dura jusqu'à la fin de 1722 que le calme leur fut rendu par la protection de M. le cardinal de Gèvres ⁶ », archevêque de Bourges et président de l'Assemblée du clergé de France. En apparence du moins, la paix rentra dans la maison.

Vers 1735, les hostilités reprirent, car, si l'ensemble de la communauté masquait ses sentiments, les sœurs de Mazenod et de Roquevaire ne craignirent pas de déclarer « au sieur Nicolas, chanoine de Saint-Martin... qu'elles n'étaient et n'avaient jamais été soumises à la Constitution *Unigenitus*, laquelle, étant mauvaise, ne pouvait faire loi dans l'Église ». Suspectant les autres religieuses de dissimulation, M. Imbert, confesseur extraordinaire du couvent, « déclara à toutes qu'il n'en confesserait aucune qui n'eût auparavant détruit l'accusation formée contre elles ⁷ ».

1. Bourgoing de Villefore, *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*. Utrecht, 1732, t. II, p. 137.

2. P. Ardouin, *Le Jansénisme en Basse-Provence au XVIII^e*, t. II, p. 89.

3. *Correspondance de M^{gr} de Belsunce*, publiée par L. A. Porrentruy. Marseille, 1911, p. 235, note 1.

4. M^{gr} de Belsunce à l'abbé de Gay, 20 novembre 1722. *Id.*, p. 235.

5. Le même au même, 26 décembre 1722. *Id.*, p. 236.

6. *Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus*, année 1737, p. 177, n^o du 9 novembre.

7. M^{gr} de Belsunce à M. des Galois de la Tour, 18 mai 1737. *Correspondance de M^{gr} de Belsunce*, p. 342-343.

La plupart des Présentines se plient alors aux conditions imposées; mais sept résistent, dont les deux sœurs d'Arène, les sœurs de Lorme, de Mazenod, de Rosset, de Roquevaire, Fouquier¹.

Pour les ramener à de meilleures dispositions, M. de Belsunce a beau faire donner chaque mois un jour de retraite par le P. Maire, qui leur fait « des exhortations et des méditations touchantes² »; il a beau leur désigner un grand nombre de confesseurs, les sept jansénistes refusent de venir à résipiscence. Durant la semaine sainte de 1737, l'évêque de Marseille se résout donc à intervenir lui-même; le mardi, il se présente à la grille, et convoque les coupables. On le reçoit « avec la dernière indécence³ ». Les délinquantes refusent d'abord de descendre au parloir et le font attendre à la grille du chœur trois quarts d'heure entiers, « laissant dire qu'elles étaient malades, quoiqu'elles eussent été, ce jour-là même, et au réfectoire et au parloir⁴ ». Cédant enfin aux injonctions du prélat, elles consentent à paraître devant lui; mais les exhortations que celui-ci leur adresse et qu'elles écoutent « immobiles comme des statues⁵ », demeurent sans aucun effet. Toutes récusent les dix confesseurs, mis à leur disposition pour leur confession pascalle, car ceux-ci exigent la signature préalable d'un formulaire, qu'elles refusent en se retranchant derrière les ordres du roi : Sa Majesté a prescrit le silence sur les controverses religieuses; l'obéissance due au souverain leur interdit de contrevenir à sa volonté.

En vain, l'évêque leur rappelle-t-il qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; en vain ajoute-t-il aux sommations réitérées la menace des foudres ecclésiastiques; les discoles demeurent inébranlables, se réclament de l'autorité temporelle pour se soustraire aux injonctions de l'autorité spirituelle, sollicitent la protection du chancelier et entament une procédure auprès du Parlement d'Aix.

Ce double recours ne leur épargna pas les mesures de rigueur. En juillet, les plus irréductibles furent exilées

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1737, p. 177, n° du 9 novembre.

2. M^{gr} de Belsunce à Galois de la Tour, 18 mai 1737. *Correspondance de M^{gr} Belsunce*, pp. 343-344.

Nouvelles ecclésiastiques, année 1737, p. 177.

3. M^{gr} de Belsunce à Galois de la Tour, 18 mai 1737. *Correspondance de M^{gr} de Belsunce*, p. 344.

4. *Id.*, *ibid.*

5. P. Ardouin, *Le Jansénisme en Basse-Provence au XVIII^e*, t. II, p. 89.

dans des couvents distincts. Tandis qu'on interne les sœurs d'Arène chez les Ursulines d'Aubagne et à la Visitation de Marseille, la sœur de Lorme chez les Sacramentines, la sœur de Mazenod se voit assigner comme résidence le couvent des Ursulines de Saint-Sébastien à Aix; elle n'y restera guère qu'un an, car « Monsieur d'Aix, impatient de ce que cette religieuse ne satisfaisait point à ce qu'on exigeait d'elle, la renvoie dans le diocèse de Marseille pour s'en décharger¹ ». En novembre 1738, quatre des rebelles se décidèrent à la soumission. Louise de Mazenod suivit-elle leur exemple? Nous l'ignorons. Mais tout permet de croire qu'après la mort de M. de Belsunce en 1755, le nouvel évêque de Marseille, M. de Belloy, choisi à dessein pour son esprit de paix, sinon pour sa faiblesse, se montra conciliant et mit le point final à toute l'affaire.

Or, tandis que la sœur de la Croix, avec le tempérament fougueux de sa famille, soutenait le parti de la Vérité, ses neveux Charles-Alexandre et Charles-André prenaient au contraire, et très nettement, position contre le jansénisme. Avec eux, définitivement et sans aucune compromission, les Mazenod se prononcent; le premier dans la magistrature, le second dans le clergé ouvrent la voie dans laquelle s'engageront résolument les générations suivantes. Sur ce point, les traditions familiales ne permettent aucun doute; à défaut de documents qui viendraient directement appuyer celles-ci, tout un ensemble d'indices concourt à les authentifier.

Élève du séminaire Saint-Sulpice, Charles-Auguste-André avait été fortement prémuni de toute contamination par les fils de M. Olier, si hostiles aux Port-Royalistes qu'à tort ou à raison ceux-ci leur imputent, non moins qu'aux Jésuites, la destruction de l'Abbaye des Champs. Si la formation reçue de maîtres qu'il vénérât cautionne les dispositions inculquées à sa jeunesse, la faveur que lui marque M. de Belsunce garantit plus encore la batailleuse orthodoxie de sa maturité. Plus engagé qu'aucun autre dans la lutte, véritable bête noire des jansénistes, ce prélat intransigeant et combatif n'eût pas en 1752 introduit dans son administration et son conseil un collaborateur immédiat aux principes tant soit peu

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1738, p. 175, n° du 4 novembre. Cf également année 1737, p. 190, n° du 30 novembre.

suspects, ni au zèle attiédi. Habituellement, dit-on, les évêques choisissent leurs vicaires généraux à leur image. Les Mazenod, comme lui, avaient le caractère entier; comme lui, ils s'exposaient volontiers aux coups. Charles-Auguste-André participa aux campagnes de son chef contre les religieux, les prêtres, les fidèles insoumis à la bulle *Unigenitus*, défendit à ses côtés les Jésuites, et, malgré les sarcasmes prodigués aux Cordicoles, répandit avec le même succès la dévotion au Sacré Cœur¹. Malheureusement, son rôle personnel jusqu'alors n'a pas été dégagé; il semble d'ailleurs malaisé de le mettre en lumière, car M. de Belsunce joue le premier protagoniste avec une telle fougue et un tel éclat que les acteurs secondaires font nécessairement pâle figure; comme les confidentes des tragédies classiques, ils s'estompent et s'effacent à l'arrière-plan. L'évêque d'ailleurs n'eût pas toléré qu'on l'éclipsât.

Quant à Charles-Alexandre, l'étroite amitié qui l'unit au président d'Éguilles, son parent par alliance, suffit à nous édifier sur ses principes et sentiments. Ce dernier contrastait singulièrement avec son frère, le fameux marquis d'Argens, auteur des *Lettres juives*, des *Lettres chinoises*, des *Lettres cabalistiques* et de nombreux ouvrages aussi licencieux qu'antichrétiens, époux de la comédienne Cochois, alias la belle Sylvie, familier de Voltaire, de Frédéric II qui le promut son chambellan. Le président d'Éguilles avait « des mœurs plus encore par caractère que par religion, ce qui est beaucoup dire, écrit Casanova, car il était dévot de bonne foi, quoique homme d'esprit, ce qui peut, je crois, fort bien aller ensemble² ». Il était en outre « jésuite de robe courte³ »; un révérend père, confesseur attiré de toute la famille, résidait à son foyer,

1. Rey, t. I, p. 8. — Le 10 septembre 1755, il fut maintenu dans sa charge de vicaire général par M^{gr} de Belloy.

2. Jacques Casanova, *Mémoires*, édition Raoul Vèze, Paris, 1931-35, t. XI, p. 145.

Sur la personnalité d'Alexandre de Boyer, marquis d'Eguilles, les témoignages des historiens sont d'ailleurs discordants.

« Physionomie singulière », il apparaît en fin de compte, écrit M. Bouyala d'Arnaud, « comme un personnage de vie romancée », dont les qualités sont si près des défauts qu'on ne peut les séparer. « Il y a ainsi des personnages que l'on ne parvient pas à prendre au sérieux parce qu'une fée plaisantine a mis, en même temps, dans leur nature une graine de fantaisie et une graine de contentement de soi, sans y joindre une graine complémentaire d'humour, et cela donne de la boursoflure (A. Bouyala d'Arnaud, *Un gentilhomme provençal au XVIII^e siècle : le marquis d'Eguilles*, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. II, p. 59 sq.). »

3. J. Casanova, *Mémoires*, t. XI, p. 145.

célébrait chaque matin la messe à laquelle toute la maison assistait, prenait part aux repas pour détourner adroitement la conversation, quand un hôte un peu libre hasardait des propos à double sens ou entamait un récit équivoque. « Bien que ce gibier doive se flairer de loin », ajoute irrévérencieusement Casanova, trompé par son « encolure » nullement jésuite et son « simple costume d'abbé », « je ne l'aurais pas deviné » sans « le marquis d'Argens qui m'en avait prévenu ¹ ».

Dévoit et « jésuite de robe courte », le président d'Éguilles appartenait naturellement au parti dévot et projésuite qui, sous la direction du Dauphin, menait campagne contre les jansénistes et les philosophes, corrupteurs et négateurs de la foi; il lui apportait même une collaboration si active que l'héritier de la couronne l'introduisit dans son intimité. Par lui et pour des raisons identiques, Charles-Alexandre de Mazenod pénétra dans le cercle princier; il y jouit bientôt d'une faveur assez large pour recourir directement au pieux fils de Louis XV, quand l'exigeait la cause de l'Eglise ou du roi. D'Éguilles d'ailleurs n'avait pas seulement ouvert à son ami les portes de Versailles; il lui avait donné l'exemple de ces appels en haut lieu. Quand le Parlement de Provence entreprit à son tour d'informer contre la Compagnie, lui interdit l'enseignement, en décida la suppression, le Président qui s'était vainement institué son défenseur auprès de la Cour, se rendit par trois fois en référer à Versailles. Après des succès provisoires, les intrigues de Choiseul qui soutenait secrètement les grandes robes, la nonchalance du roi, la maladie du Dauphin lui valurent une totale disgrâce. Il ne réussit, en fin de compte, qu'à obtenir un adoucissement relatif aux sanctions portées en mercuriale, le 17 mai 1763, par le Parlement de Provence contre les magistrats qui avaient élevé indécemment la voix en faveur des Jésuites au sein de leur compagnie ². Banni du royaume à perpétuité, le président vit sa peine réduite à dix ans et limitée à la ville d'Aix, par décision du Conseil du Roi; il n'en restait pas moins et définitivement exclu du corps judiciaire. Président à la Cour des Comptes, Aides et Finances, que ses attributions n'autorisaient pas à intervenir dans toute cette procédure,

1. J. Casanova, *Mémoires*, t. XI, p. 146.

2. P. Ardouin, *Le Jansénisme en Basse-Provence au XVIII^e*, t. II, p. 288.

Charles-Alexandre de Mazenod n'eut pas à se prononcer officiellement. Mais il était en trop étroite communion d'idées avec son ami, et trop vaillant lui-même, pour ne pas soutenir à fond contre les vainqueurs la cause des vaincus.

III

Dans son testament rédigé cinq ans avant cette crise, en 1758, le président d'Éguilles recommandait à ses fils, « sur toute chose, de ne pas se laisser entraîner aux nouvelles oppressions qui désolent le royaume, de rester fermes dans l'obéissance au Roi seul pour ce qui est temporel, d'être également soumis à l'Église pour tout ce qui est spirituel ¹ ». « Sans se laisser entraîner aux nouvelles oppressions » des Parlements en général et du Parlement de Provence en particulier, les Mazenod, adoptant la même ligne de conduite, se montreront toujours fidèles à respecter, à défendre l'autorité de la seconde comme celle du premier.

En réalité, seule était nouvelle l'emprise croissante des grandes robes sur la monarchie; leurs prétentions à envahir le pouvoir législatif, et même le pouvoir exécutif, remontaient beaucoup plus haut. A l'époque de la Fronde déjà, pour maintenir les droits de la couronne, Charles de Mazenod avait dû batailler contre elles, ce qui valut à sa famille blason et titres de noblesse. Il inaugurait ainsi envers le souverain légitime une tradition de loyalisme, qui se maintiendra jusqu'à son dernier descendant, Charles-Joseph-Eugène, évêque de Marseille.

En 1651, les princes révoltés tenaient d'autant plus à soulever la Provence que l'Espagne et la Savoie avaient promis d'y envoyer leurs troupes en cas d'insurrection. Ils gagnèrent donc le baron de Saint-Marc, premier consul d'Aix, que le Parlement de cette ville avait député à Paris pour solliciter le renvoi du gouverneur d'Allais. Ils gagnèrent en outre le président d'Oppède, en lui promettant la charge de premier président, et, avec lui, un certain nombre de magistrats ambitieux ou mécontents. Tandis que d'Oppède et ses affidés déterminaient le Parlement à rendre un arrêt contre Mazarin, le baron de Saint-Marc

1. Paul Cottin, *Un protégé de Bachaumont. Correspondance inédite du marquis d'Éguilles (1745-1748)*. Paris, 1887, p. cx.

organisait une force militaire, les Sabreurs, ainsi appelés parce que leur chef « portait, au lieu d'épée, une espèce de sabre, et qu'il disait, quand quelqu'un lui résistait : « Je le sabrerai ¹ ».

Mais d'Oppède avait comme rival Régusse, qui convoitait également le titre de premier président et dont Mazarin flattait les espérances, afin de diviser pour régner. Les Sabreurs d'autre part se heurtèrent à la vive opposition du peuple, hostile aux aristocrates, plus hostile encore à la Cour : « le Parlement, le mistral, la Durancé sont trois fléaux de la Provence », assurait un vieux proverbe du pays ². Tout un parti se dresse donc contre les Frondeurs. Ceux-ci ont beau, avec mépris, appeler leurs adversaires « Canivets ou taille-plumes », « parce qu'on les supposait incapables de se servir d'une autre arme que de leurs canifs à tailler leurs plumes ³ »; forts de leur nombre, les Canivets leur courent sus, au cri de *Vivo lou Rei! Fuero lou Sabre*, et finissent par l'emporter.

Les Sabreurs déconfits essayèrent alors d'obtenir l'appui de Marseille, en lui garantissant que les princes souscriraient à toutes ses demandes, si elle embrassait leur cause. Alors intervint Charles de Mazenod, second consul de la cité. Sous couleur de répondre à des propositions aussi engageantes, il se rendit à Aix comme délégué de sa ville, mais, au lieu de se prêter au marchandage, « offrit aux Canivets », de la part de Valbelle, « le secours des Marseillais contre leurs ennemis ⁴ ». Ainsi encouragés, ceux-ci expulsèrent définitivement les rebelles avec le concours des ouvriers ⁵. La reine elle-même reconnut l'importance du succès remporté sur une conjuration qui mettait en péril le trône de France et l'intégrité territoriale du pays. « La ville d'Aix et la Provence ont affermi la couronne sur la tête de mon fils », déclara-t-elle au conseiller de Villeneuve que lui avait député le Parlement ⁶. Le mérite en revenait, pour une large part, à Charles de Mazenod, dont l'esprit de décision et la courageuse initiative avaient

1. Abbé Papon, *Histoire générale de Provence*. Paris, 1776-1786, t. IV, p. 536.

2. Jacob-Nicolas Moreau, *Mes souvenirs (1717-1797)*, publiés par C. Hermelin. Paris, 1898-1901, t. I, p. 273.

3. Paul Gaffarel, *La Fronde en Provence*, dans *Revue historique*, t. V, année 1877, p. 36.

4. *Id.*, p. 38.

5. *Id.*, p. 39.

6. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. IV, p. 538.

fait pencher la balance en faveur du jeune souverain. Aussi, en mai 1653, « dûment informé des bons et agréables services qu'il nous a rendus en diverses occasions, et particulièrement en l'exercice de son consulat de l'année 1651, pendant lequel s'étant opposé rigoureusement à toutes factions contraires au bien de notre service, parmi les divisions et guerres civiles qui s'étaient élevées dans notre État, maintenant la dite ville de Marseille dans notre obéissance », Louis XIV, « par la grâce de Dieu, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes », lui accorda-t-il en récompense des lettres patentes d'anoblissement avec la qualité d'écuyer ¹.

Si dévoué qu'il fût à l'autorité royale, Charles de Mazenod ne laissait pas toutefois de lui résister, quand l'esprit centralisateur de la monarchie heurtait le particularisme local et corporatif. La Provence avait sa constitution, Marseille, ses privilèges aussi mal définis par la coutume que jalousement invoqués. Les grands commerçants de cette dernière ville entendaient par surcroît se réserver l'administration municipale dans une cité où la richesse, la maîtrise des marchés assuraient à leur classe une prédominance économique et sociale. De là, en 1656, un grave conflit.

Pour s'attirer les bonnes grâces du nouveau gouverneur, le consul Lazare de Vento avait introduit dans le port la galère du duc de Mercœur, « qu'il se proposait de faire entretenir » par Marseille. « Les négociants crurent avec raison que, pour fournir aux frais de l'armement, il allait rétablir le droit d'un demi pour cent sur les marchandises... qu'on avait supprimé au mois de janvier précédent ² ». A l'instigation de Glandevès-Niozelles, un parti se forma donc « pour empêcher que la ville et le commerce ne fussent opprimés ³ ». Les esprits s'échauffent, des émeutes éclatent, dans lesquelles le peuple excité prend fait et cause pour les négociants contre les consuls. Tout s'arrangea enfin, car une députation, qui comprenait des amis de Niozelles, apaisa la colère du souverain, et Mazarin, qui désirait terminer l'affaire « d'une manière satisfaisante pour la ville sans

1. Chanoines J. H. Albanès et U. Chevalier, *Gallia christiana novissima. Histoire des Archevêchés, Evêchés et Abbayes de France*. Valence, 1899-1920, t. II, *Marseille*, col. 669, n° 1068.

2. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. IV, p. 557.

3. *Id.*, *ibid.*

compromettre l'autorité royale ¹ », accorda une large amnistie.

En 1659, la querelle rebondit, quand les affidés de Niozelles accueillirent et soutinrent les Aixois soulevés contre le président d'Oppède et condamnés par le Parlement à être rompus vifs, pendus ou décapités. Le roi se rendit en personne à Marseille avec une chambre de justice, pour frapper le dit « Niozelles et ses adhérents, criminels de lèse-majesté ² ». En fait, Mazarin voulait surtout impressionner les habitants « par cet appareil de sévérité ³ ». Si la cour de justice informa « avec un éclat imposant ⁴ », elle innocenta presque entièrement les coupables, et le cardinal « se contenta d'exiler La Salle père et fils, le major Félix et son frère l'abbé, Beausset père et fils, Mazenod, et Cornier ⁵ ». Tandis que le monarque choisissait pour logement l'hôtel de Thomas de Riquetti, ancêtre de Mirabeau, que la reine descendait dans la maison des Quatre-Tours chez Léon de Valbelle, et Mazarin chez Balthazard de Cypriani, le duc d'Anjou frère du roi s'installait « chez le sieur de Mazenod ⁶ ». L'honneur de recevoir un tel personnage suffit à nous édifier sur la qualité de son noble logis. La peine qui le frappait n'avait rien de terrible, et son bannissement à Poitiers ne se prolongea guère; quelques mois plus tard, les Marseillais obtenaient son rappel.

Au fond, cette mise en scène, qui aboutissait à des sanctions bénignes et passagères, n'était qu'un tour habile du cardinal Mazarin, expert dans la *Commedia dell'arte*. Il entendait tout simplement ruiner le particularisme d'une ville et d'une classe au profit de l'autorité monarchique, car le 7 mars, « Louis XIV supprima le consulat de Marseille, le remplaça par l'échevinage, fit divers changements à la constitution communale, et partit le lendemain ⁷ ». Charles de Mazenod avait payé, d'un court exil, les frais de cette subtile opération. « L'esprit municipal dont il était animé ⁸ » se trouvait, en sa personne, atteint et condamné.

1. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. IV, p. 568.

2. *Id.*, p. 587.

3. *Id.*, p. 589.

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, *ibid.*

6. *Id.*, p. 592.

7. A. Fabre, *Les rues de Marseille*. Marseille, 1867-1869, t. II, p. 443.

8. *Id.*, t. I, p. 183.

On aurait pu craindre qu'une fois entré dans la magistrature, son arrière-petit-fils Charles-Alexandre n'adoptât envers le pouvoir royal les principes et l'esprit des grandes robes, car au XVIII^e siècle l'histoire intérieure de la France n'est qu'une Fronde ininterrompue, où aristocrates et parlementaires concourent à miner le trône; contraints à se soumettre et à s'effacer par l'autocratie de Louis XIV, ils reprennent, au lendemain de sa mort, les tentatives que, durant la minorité du prince, Mazarin avait fait, non sans peine, échouer; à la Révolution, qui en réalité commence bien avant sa date classique et traditionnelle 1789, ils frayèrent ainsi inconsciemment les voies; la révolte de la double noblesse remonte même beaucoup plus haut que l'année 1787, où elle précipita la crise en empêchant les réformes sociales et financières de Calonne; le fameux arrêt du parlement qui cassa le testament du feu roi, dès 1715, marque bel et bien le début du mouvement qui, en 1792, entraînera la chute de la monarchie. Loin de favoriser ou de suivre la fatale impulsion imprimée à ses pairs, Charles-Alexandre de Mazenod toujours luttera pour y résister.

Les traditions familiales l'y engageaient; chez lui, en outre, le particularisme, au lieu de limiter son habituelle soumission aux ordres de la couronne, comme ce fut le cas pour son aïeul, consul de Marseille, intervint en sens inverse pour renforcer une obéissance et un dévouement héréditaires. La rivalité qui opposait au Parlement de Provence la Cour des Comptes, Aides et Finances aixoise, ne pouvait qu'accentuer sa résistance aux entreprises d'un corps qui le traitait, comme ses collègues, en magistrat de seconde zone. Ces démêlés, héroï-comiques et très Ancien Régime, où l'on s'arrachait préséances et juridiction à coup de requêtes, mémoires et procédures, rappelaient souvent ceux des chanoines parisiens caricaturés dans son *Lutrin* par Boileau. Tout devenait prétexte à frictions, jusqu'aux places à prendre dans les cortèges où le Parlement, plus digne, voulait figurer à *dextre*, en maintenant ses inférieurs à *senestre*. Il suffisait donc que le premier partît en guerre contre le roi, pour que ceux-ci prissent sa défense; on vit ainsi en 1762, la Cour des Aides enregistrer un édit qu'avait repoussé son adversaire aixois¹.

Par là s'explique la concordance entre l'action de

1. J. N. Moreau, *Mes Souvenirs*, t. I, p. 119. — Sur l'opposition entre le Parlement et la Cour des Comptes, voir J. Viguier, *Les débuts de la Révolution en Provence*. Paris, 1895, pp. 328-332.

Charles-Alexandre et celle de Jacob-Nicolas Moreau, comme lui conseiller à la Cour des Aides provençale. Moins ferme que le président, ce dernier avait « ri des disputes sur le jansénisme ¹ ». A la réflexion toutefois, « il me semblait périlleux, écrit-il, qu'on permît au Parlement d'essayer ses forces sur cette Compagnie que je croyais utile et dont le Parlement lui-même exagérait la puissance... Par allusion au *Candide* de Voltaire, je répétais quelquefois à un ministre que je voyais familièrement : « Laissez-les faire; ils vont manger du Jésuite pendant quelques années, mais ils vous mangeront après ². » Les faits ne vérifieront que trop ces prévisions inquiètes et perspicaces.

Aussi, avec son collègue Charles-Alexandre et sa Cour, entra-t-il en lutte contre le Parlement d'Aix, qui « avait osé, par ses arrêts, disputer au roi le pouvoir législatif ³ »; sous le titre *Remontrances de la Cour des Aides de Provence au roi contre les entreprises du Parlement*, un ouvrage, composé par lui, opposa aux « maximes républicaines » de ce dernier « les vrais principes du gouvernement français », pour établir « la règle fixe entre l'arbitraire du despotisme et la licence de l'anarchie parlementaire ⁴ ». En 1763, un an après cette passe d'armes suivie d'engagements non moins chauds, le président de Mazenod, qui se trouvait « à Compiègne, à la suite des affaires de la compagnie ⁵ », fit connaître au Dauphin le mémoire de Moreau. Le prince, qui « s'était déjà intéressé à l'*Observateur hollandais*, aux *Cacouacs* et aux *Remontrances de la Cour des Aides de Montpellier* », donna audience à l'auteur introduit par son ami, les traita tous deux avec « la plus grande bonté », parut « entendre avec une certaine satisfaction le récit » de leurs « démêlés avec le Parlement », et après « une demi-heure de conversation », leur donna congé en concluant par ces propres mots : « Messieurs, je vous sais bon gré du courage que vous avez de défendre l'autorité du roi; il n'y a, pour vous autres, que des coups de bâtons à gagner; et voilà pourquoi je dois surtout vous en être obligé ⁶ ». Charles-Alexandre de Mazenod ne pouvait recevoir élogé plus juste ni plus circonstancié.

1. J. N. Moreau, *Mes souvenirs*, t. I, p. 111.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, p. 119.

4. *Id.*, p. 119-120.

5. *Id.*, p. 122-123.

6. *Id.*, p. 123.

IV

Un homme aussi absolu, aussi ferme dans ses principes, ne manqua pas de former ses trois fils à son image. Or, deux collèges se partageaient alors les faveurs inégales des Aixois : le collège Bourbon, dirigé par les Jésuites, le collège des Doctrinaires, qui poussaient jusqu'à l'antagonisme une normale émulation. Avec des méthodes scolaires à peu près concordantes, ils représentent en effet idéologiquement deux écoles. Les seconds passent pour « éclairés », ouverts aux idées du jour ; leurs maîtres bientôt s'afficheront prorévolutionnaires et patriotes ; l'antimolinisme qu'ils professent atteint les frontières du jansénisme, à supposer qu'il ne les franchisse pas ; au point de vue politique, philosophique, religieux, ils forment donc antithèse avec les premiers. Aux tendances contraires correspond naturellement le recrutement des élèves ; anti-jésuites, gallicans, opposés à l'autorité royale, les membres du Parlement boudent le collège Bourbon et confient leurs héritiers aux Doctrinaires, qui monopolisent « les enfants de qualité ¹ ». Les Révérends Pères ne laissent pas d'en souffrir, et pour la cause qu'ils défendent, et pour eux-mêmes, et pour la prospérité de leur établissement ; afin de rétablir la balance, ils ont bien ouvert un internat, puis en sacrifiant celui-ci, obtenu que l'intendant Lebret fermât la pension de leurs rivaux ; mais, en 1752, les consuls de la ville leur obtiennent à nouveau le droit de recevoir des pensionnaires, vers l'époque où Charles-Alexandre de Mazenod devait choisir les éducateurs de son fils ².

On devine que le président ne balança pas un instant ; il envoya son aîné Charles-Antoine commencer sa sixième en novembre 1753 au collège Bourbon, où le rejoignirent, cinq ans plus tard, les cadets, Charles-Fortuné et Charles-Louis-Eugène, en décembre 1758. Ces deux derniers y resteront jusqu'à ce que le Parlement, en juin 1762, interdise l'enseignement aux membres de la Compagnie. Charles-Alexandre alors les retira et leur fit, en 1763,

1. M. P. Masson, *La Provence au XVIII^e siècle*, t. II, p. 477.

2. *Id.*, *ibid.* — P. Ardouin, *Le Jansénisme en Basse-Provence au XVIII^e*, t. II, p. 101.

poursuivre leurs études à Marseille¹. Nouvelle preuve de son attachement aux Jésuites persécutés.

Les plus farouches ennemis de ceux-ci doivent s'incliner devant leur valeur pédagogique; à la Constituante, Grégoire lui-même, qui pourtant ne les ménageait point, reconnaîtra le préjudice porté à la culture française par la suppression de leurs maisons d'enseignement. Ceux d'Aix ne restèrent pas inférieurs à la réputation de leur Ordre; ils devaient d'ailleurs compter avec les Doctrinaires et maintenir élevé le niveau des études, sous peine d'être bientôt surclassés. Les *Annales du collège Bourbon* attestent que Charles-Antoine de Mazenod se montra le digne élève de ces grands maîtres. En troisième, il obtint deux seconds prix de *solutae orationis*, de *strictae orationis*, un accessit de *version latine*, et mérita le prix de *doctrine chrétienne*². Si, pour les autres classes, les documents font défaut, les exercices littéraires de l'année 1761, où il termine sa philosophie, lui assignent une place de tout premier choix; tandis que « M. Mazenod le cadet » s'évertue sur la *Chronologie*, l'*Apologue* et la *Géographie* avec ses « interlocuteurs », M. de Thorame l'aîné, M. d'Adaoust le cadet, M. de Thorame le cadet, élèves de cinquième, Charles-Antoine, avec le double titre de *convictor Aquensis* et de *physicus*, défend seul, « *Deo duce et auspice Deipara* », quatorze thèses *ex universali Philosophia*, savoir : *ex Logica, ex Physica generali, ex Theologia naturali, de Motu, de Gravitate, ex Astronomia, de Meteoris, de Igne, de Aere, de Mechanica, de Gnomonica, de Calendario, de Electricitate, de Physica experimentalis*³. Nous ignorons la durée de cette soutenance, commencée à quatre heures de l'après-midi dans la salle du collège; mais nous savons que cette « conclusion de l'année scolastique s'est faite avec le plus grand éclat » et que « toute la ville en a été charmée, je dirais presque étonnée, tant les jeunes élèves ont paru au-dessus de leur âge⁴ ». Charles-Antoine se préparait ainsi aux joutes parlementaires, dans lesquelles il se révélera logicien redoutable et orateur convaincant.

1. D'après les quittances du collège Bourbon d'Aix et de l'école Chauvet à Marseille. Aix, Méjanès, B 51.

2. E. Méchin, *Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix*. Aix, 1892, t. III, p. 458. *Soluta oratio* et *stricta oratio* désignent respectivement la prose et la poésie.

3. *Id.*, pp. 469-471.

4. *Id.*, p. 174.

Ses humanités finies en 1761, le jeune physicien, qui visait la magistrature, commence immédiatement ses études de droit à la Faculté d'Aix, où il obtint baccalauréat, puis licence *in utroque* en juin 1763 et 1764¹. Cette formation juridique se compléta à l'école de son père, qui le fit bénéficier de son expérience en l'initiant aux détours du palais. Restait à lui procurer une charge. De hautes relations en Provence, à la cour, permirent à Charles-Alexandre d'assurer à son fils, le 10 janvier 1771, une présidence à la Cour des Comptes, Aides et Finances d'Aix. Le nouveau titulaire n'avait pas l'âge requis; les règlements, en outre, lui interdisaient de siéger dans la même Chambre, sur le même pied que le président son père. Une dispense de Louis XV leva ce double empêchement².

A cette dignité précoce, la suppression des parlements fédérés contre la couronne, en substituera, le 1^{er} octobre 1771, une plus éminente et plus significative encore de la confiance royale. L'avènement au pouvoir du triumvirat Maupeou, Terray, d'Aiguillon, en 1770, entraîne en effet un raidissement politique contre les grandes robes. Un conflit local entre le Parlement de Bretagne et le duc d'Aiguillon, pour une affaire de chemins, avait tourné en un conflit général, qui mettait aux prises avec le gouvernement les parlements de Paris et de province se déclarant solidaires au nom de l'unité corporative. L'ampleur du mouvement détermina la chute de Choiseul, qui l'encourageait sous main. Maupeou, qui succède au ministre disgracié, décide alors Louis XV à prendre des mesures énergiques pour briser une Fronde qui met en péril son autorité et ses droits. Le 23 février 1771, un édit procède à la réorganisation radicale de toute la

1. Aix, Arch. de l'Université, *Registre des Actes des Gradués*, n° 18, fol. 1077 et 1143, actes du 20 juin 1763 et du 16 juin 1764.

Le 22 juin 1764, Charles-Antoine était admis au nombre des avocats postulants au Parlement. Aix, Méjanès, B 79.

2. M. de Mazenod fils n'acheta pas sa charge. Son père, par un accord intervenu avec M^{me} de la Roquette, le 13 octobre 1770, s'était engagé à céder la sienne propre, en temps utile, au fils de cette veuve. Charles-Antoine obtint ainsi la succession de feu M. de la Roquette, président à la Cour des Comptes et siégea en même temps que son père (copie de cet accord, Aix, Méjanès, B 79).

Lorsque celui-ci, atteint de cécité complète en 1777, fut obligé de se retirer, sa charge ne passa pas, de fait, au fils de M. de la Roquette, mais à Pierre-Jean Boyer, fils du marquis d'Eguilles, ami de Charles-Alexandre de Mazenod.

justice, abolit la vénalité des charges et les épices, dissout les anciens parlements, en institue d'autres, et réserve au roi la nomination de tous les magistrats. En septembre, un autre décret applique à la Provence toutes ces dispositions; le Parlement et la Cour des Comptes, Aides et Finances disparaissent; héritier unique de leur double juridiction, un nouveau Parlement les remplace, dont le roi attribue gratuitement les sièges aux anciens membres de la Cour des Comptes. Ainsi ces derniers triomphent de leurs rivaux séculaires, qui perdent leur charge et partent en exil¹, tandis qu'eux bénéficient d'un avancement appréciable. Dans ce Parlement Maupeou, Charles-Antoine et son père deviennent présidents à mortier.

Une situation aussi brillante invitait Charles-Antoine de Mazenod à chercher immédiatement un avantageux parti. Il préféra surseoir. Les unions précoces n'étaient pas courantes chez les parlementaires, habitués aux remises, qui aident à pousser les enquêtes afin de mûrir les arrêts. Le président attendit donc, pour fixer son choix, ses trente-trois ans bien sonnés.

Il jette alors son dévolu sur une jeune aixoise, qui possédait sur lui deux avantages : la fraîcheur de ses dix-huit ans, la richesse de son patrimoine. Marie-Rose Joannis, en revanche, lui restait fort inférieure par la naissance, bien que leurs ancêtres respectifs eussent, au xvii^e siècle, exercé des professions analogues; car, tandis que Charles, consul de Marseille, prospérait dans les drogueries, François Joannis, apothicaire, débitait ses remèdes aux habitants de Lambesc. Toutefois, alors que les premiers s'élevaient en passant du grand commerce à la magistrature, les seconds continuèrent à guérir les malades, en franchissant dans leur art un simple degré. Jean-Baptiste, fils de l'apothicaire François, abandonna bien l'officine paternelle, mais pour entreprendre ses études de médecine et devenir, le 29 avril 1713, docteur

1. L'édit du 23 février 1771 opérait une révolution hardie : les juges, qui n'avaient plus à acheter leurs charges, devenaient des fonctionnaires, certes inamovibles, mais nommés par le roi et payés par l'Etat; la suppression des épices rendait surtout la justice gratuite.

Le nouveau système dura peu. La mort de Louis XV entraîna presque aussitôt la chute du chancelier Maupeou, et Louis XVI, pressé par son entourage, se hâta de rétablir les anciens parlements, en novembre 1774. MM. Charles-Alexandre et Charles-Antoine de Mazenod, après avoir été pendant trois ans présidents à mortier, reprirent leurs places à la Cour des Comptes.

agréé de la Faculté d'Aix ¹. A ce titre, bientôt, un autre s'ajouta; le 10 septembre 1717, « informée de la science, capacité et expérience du sieur Jean-Baptiste Joannis, dont il a donné des marques authentiques dans les disputes précédentes de la dite chaire, ..., Sa Majesté étant en son conseil, de l'avis de M. le duc d'Orléans régent », le nomma « pour remplir la chaire de botanique dont était pourvu le sieur Fouques, dernier professeur d'icelle ² » à la dite Faculté d'Aix. Joseph-Thomas, né en 1717, embrassa la même carrière que son père et conquit ses grades en sept mois, avec une célérité qui nous surprend aujourd'hui, mais qui, dans l'Université provençale, ne semble pas alors exceptionnelle; le Registre des actes des gradués de 1736 atteste qu'il fut reçu bachelier en médecine le 12 mai, licencié le 23 août, docteur agrégé le 26 novembre 1736 ³; comme son père également, il devint en 1770 professeur royal à la Faculté ⁴.

La situation financière des Mazenod et des Joannis était en proportion inverse de leur condition sociale. Les premiers devaient mener grand train, et les émoluments de leur charge présidentielle ne correspondaient pas aux dépenses somptuaires exigées par leur noble rang. Les seconds, en revanche, pouvaient se permettre une vie plus modeste, dans une profession roturière qui leur assurait de substantiels profits. L'archevêque d'Aix

1. Aix, Arch. de l'Université, *Registre des Actes des Gradués*, n° 13, fol. 309.

2. *Ibid.*, *Registre des délibérations*, n° 100, fol. 183 v.

3. *Ibid.*, *Registre des Actes des Gradués*, n° 17, fol. 213, 241, 252.

4. *Ibid.*, *Registre des délibérations*, n° 101, fol. 236.

François, frère aîné de Joseph-Thomas, après ses études de droit, exerça la profession d'avocat et mourut dix ans avant la Révolution, âgé de 68 ans. Un autre frère, Jean-Baptiste, né en 1720, entra au noviciat des Doctrinaires, en Avignon, à 17 ans; ses lettres dimissoriales pour le diaconat et la prêtrise portent la date du 13 décembre 1752. Il resta de lui trois cahiers d'un cours de Physique, professé en 1756-57. Ses notes de sermons nous le montrent missionnaire entre 1752-55 et 1757-71, prêchant à Cavaillon, Orange, Gap et Mende. « Durant plus de douze ans », il remplit ensuite la charge de curé à la paroisse St-Jean du Faubourg d'Aix et se retira à Cavaillon en 1788. C'est là qu'ayant prêté le serment à la Constitution civile du Clergé au titre d'aumônier de l'hôpital, il le rétracta, le 16 octobre 1795, devant quatre témoins, « comme contraire à la discipline de l'Eglise et au dogme, ainsi que l'a ordonné le Souverain Pontife dans son bref du 13 avril 1791 ». Il mourut à Aix, le 30 novembre 1800 (Pour ces pièces, voir Aix, Méjanes, B 3, B 4).

Parmi les filles de Jean-Baptiste Joannis, l'une, Françoise, fut religieuse au couvent de Sainte-Elisabeth, à l'Isle-sur-Sorgues (Vaucluse), et l'autre, Marie, épousa le sieur Roze, de la même localité, dont elle eut pour enfant François-Joseph Roze, dit Joannis, qui devint plus tard le conseiller et le confident de sa cousine M^{me} de Mazenod.

lui-même avait fait de Jean-Baptiste son médecin personnel; ce dernier le soigna durant la peste de 1720; la confiance dont l'honorait un si haut personnage laisse penser de quelle faveur cet excellent praticien jouissait dans la haute société. Il fallait par ailleurs que son fils Joseph-Thomas disposât de ressources considérables pour doter aussi richement Marie-Rose. La jeune fiancée reçut en effet en mariage 120.000 livres, dont 8.000 « au prix du trousseau », 8.000 en diamants, 22.000 « en capitaux sur les États de ce pays de Provence, et 82.000 en argent comptant ». Ce qu'apportait en retour le Président Charles-Antoine reste comparativement plutôt maigre; tout se réduit aux revenus de sa charge, soit 2.000 livres annuelles environ et une pension de 1.000 livres que son père promet de payer annuellement à sa belle-fille « pour son entretien ». Il est vrai que les dits seigneur président et dame Mazenod s'engagent également à « nourrir dans leur maison les futurs mariés et famille qu'il plaira à Dieu de leur donner, et leurs domestiques au nombre de trois, sains et malades, selon leur état et condition, comme aussi de leur fournir ou un équipage ou une chaise à porteur au choix ». Restait enfin la garantie d'une succession assurée à l'aîné à la mort du chef de famille, car « le dit seigneur président de Mazenod, voulant toujours de plus témoigner son agrément au présent mariage, en faveur et contemplation d'iceluy, et de façon irrévocable », instituait pour son héritier universel « le dit seigneur président de Mazenod fils, en tous ses biens, sous la réserve des légitimes afférentes aux sieurs abbé Charles-Fortuné de Mazenod et Charles-Louis-Eugène de Mazenod, enseigne de vaisseau du roi ». Tout en constituant le futur époux pour son procureur général et irrévocable, M^{lle} Joannis n'en gardait pas moins la propriété personnelle de sa dot; sur « leurs biens meubles et immeubles présents et à venir », les deux présidents s'engagent conjointement à garantir cette dernière intégrale « au cas de restitution ¹ ».

Que les intérêts financiers aient, pour une bonne part, déterminé les Mazenod à porter leurs vues sur une jeune fille aussi fortunée, le contrat, signé le 2 février 1778 « dans le bâtiment de l'enclos du dit M. Joannis père, près les R. P. Minimes, terroir du dit Aix ² », en témoigne

1. Aix, Arch. dép., 303 E 495, fol. 683-691.

2. *Id.*, fol. 690v-691.

positivement. Que les Joannis, de leur côté, aient mis en balance les titres que vaudrait à leur enfant une si honorable alliance avec un magistrat de premier rang, on ne peut davantage en douter; introduite dans la haute classe et dans le monde parlementaire, anoblie et devenue M^{me} la Présidente, celle-ci franchirait une étape et socialement s'élèverait.

Au XVIII^e siècle, en Provence, écrit Paul Masson, « la bienséance suprême des mariages aristocratiques comportait l'absence de toute ombre de sentiment ¹ »; les parents accordent la main de leurs héritières encore très jeunes, dès leur sortie du couvent, « sans que, la plupart du temps, il soit tenu aucun compte de leurs inclinations ² ».

Les contrastes, de fait, ne manquaient point entre les deux fiancés. Le nombre respectif de leurs années, dix-huit ans, trente-trois ans, allait presque du simple au double. Leurs prénoms même évoquaient des charmes fort différents : celui de Charles-Antoine sonnait majestueux et grave; clair, léger, cristallin, celui de Marie-Rose s'épanouissait en harmoniques avec fraîcheur et fluidité. Le président portait beau, mais dans le style solennel qu'imposaient sa fonction et son costume : large front sous les poudres d'une perruque à marteau; regard fixe et assuré; nez tranchant; lèvres fortes, relevées en coin à droite par une pointe de superbe; figure ronde et pleine, comme celle d'un homme conscient de sa puissance et de ses moyens; l'épitoge d'hermine blanche s'enroule savamment autour du cou, tombe sur l'épaule gauche pour s'étaler largement sur les plis de la robe rouge. Tout l'ensemble est empreint de force et de dignité.

Chez Marie-Rose, au contraire, le visage s'ovalise; les lèvres minces s'allongent; le nez s'effile et s'arrondit; sous des sourcils très arqués s'ouvrent deux grands yeux, dont la prunelle ardente et noire occupe toute l'orbite; une chevelure naturelle se dresse à triple étage avec une apparente fantaisie sur un front lumineux; le regard profond semble perdu dans le rêve et le vague; les traits sont quelque peu raidis et comme inquiets. Le charme certes ne manque pas, mais une tension se devine; seules l'élégance et la finesse des mains, jouant avec une gerbe de roses, mettent dans ce portrait, séduisant par

1. M. P. Masson, *La Provence au XVIII^e siècle*, t. II, p. 422.

2. *Id.*, *ibid.*

son mystère même, une note de souplesse gracieuse ¹.

Chez les deux fiancés, de part et d'autre fort vive, l'intelligence restait, en outre, de culture extrêmement inégale. M^{lle} Joannis, comme les jeunes filles de son époque, n'avait fait au couvent de Lambesc que des études plutôt sommaires. Humaniste et juriste accompli, Charles-Antoine possédait un riche acquis, avec le sens et le goût des belles formes littéraires. Nous lui devons toute une série d'ouvrages très précieux, mais qui restèrent inédits et inutilisés, sur l'histoire des États et Tribunaux de Provence ². On imagine mal sa jeune femme se délectant à lire de si graves et doctes travaux.

Mais l'amour, répète-t-on, jaillit des contrastes plutôt que des similitudes. Apparemment mal assortie, l'union d'abord se révéla heureuse. En cette fin du XVIII^e siècle

1. Ces deux tableaux sont pour le moment conservés à l'Hôtel de Boisgelin, Aix-en-Provence.

2. En 1804, le président exposait ainsi à son fils Eugène le vaste travail qu'il avait projeté : « Je méditais plusieurs grands ouvrages, tous relatifs à notre province... dont le premier était une histoire des contestations qui avaient agité les divers tribunaux du pays, savoir le Parlement, la Chambre des Comptes et Cour des Aides, les trésoriers de France et les lieutenants des sénéchaussées... Mon but, en donnant l'histoire de ces contestations, était d'éclaircir les faits, de faire connaître les points décidés par les rois et de fixer les limites de chaque juridiction, afin d'éviter à l'avenir de nouvelles dissensions et de tâcher de parvenir à une concorde générale... Les titres de ces ouvrages devaient être : 1^o Cour des Comptes et Parlement, 2^o Cour des Comptes et Trésoriers de France, 3^o Cour des Comptes et sénéchaussées ou lieutenants. J'avais déjà fait relier trois volumes in-folio, intitulés « Cour des Comptes et Parlement »... Ces trois volumes devaient être suivis de plusieurs autres pour compléter cette histoire jusqu'à nos jours... ce premier ouvrage... n'aurait pas eu moins de dix ou douze volumes in-folio... (lettre du président à son fils, 15 novembre 1804. Aix, Méjanès, B 69). »

« Le second ouvrage... était un recueil de toutes les délibérations des États de Provence. Pour accomplir cette œuvre, « je pris le parti... de m'établir matin et soir pendant plus d'un an dans les archives de la Province qui étaient à l'Hôtel de ville et de faire un résumé et extrait exact de toutes les délibérations... Il en résulta une très haute pile de cahiers, tous écrits de ma main. Tu dois trouver cette pile ficelée; tu y verras les délibérations depuis environ l'an 1530... Ç'aurait été un recueil admirable et unique qui aurait été suivi depuis l'an 1100 jusqu'à nos jours... J'avais déjà éventré beaucoup de registres... Je me flattais qu'avec le travail, le temps et la patience, je serais venu à bout de mon projet. Mais la Révolution l'a rendu impraticable... (lettre du 6 décembre 1804. *Ibid.*). »

Ce qui subsiste de ces travaux du président de Mazenod est conservé au musée Arbaud et à la bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence. C'est grâce à eux que nous possédons copie de documents détruits « sous le régime de la Terreur » : les registres de la Cour des Comptes, « surtout les anciens qui étaient en parchemin, ont servi pendant plus de six mois à former des cartouches pour les armées, c'est une perte absolument irréparable, écrit le président à son fils le 15 novembre 1804. (*Ibid.*) ». Certains de ces registres dataient de l'an 1000.

où, selon le mot fameux de Talleyrand, on connaissait encore « la douceur de vivre », les époux Mazenod, mariés le 3 février 1778, goûtèrent les derniers charmes d'une société à son déclin. Il faudra la Révolution, la séparation, l'exil, les revers financiers du président exclu de sa charge, émigré, sans ressources, et la mauvaise santé de sa femme devenue impressionnable, changeante, nerveuse, pour troubler de pénibles dissonances l'harmonie des débuts.

Cette longue étude de tout un milieu local, parlementaire, familial n'intéresse pas seulement l'histoire économique, sociale, politique, religieuse d'une époque et d'une province; elle permet aussi de dégager les lointains et multiples éléments qui constituent l'héritage d'Eugène, et de reconstituer l'atmosphère que respira son enfance sur la fin d'un monde et d'un temps. Replacée dans son cadre, sa physionomie s'éclaire; les contrastes de son riche et fougueux tempérament s'expliquent, le caractère de sa vie spirituelle tout autant. Dieu, en effet, adapte toujours ses dons surnaturels aux dons naturels qu'il accorde à chacun. Ainsi la sainteté elle-même se personnalise et, comme la grâce, revêt toutes les formes dans un pluralisme qui n'est pas la moindre richesse de l'Église. En dépit de la rude discipline qu'il s'imposera pour canaliser ses forces intérieures, M^{gr} de Mazenod restera, toute sa vie, un vrai fils de Provence et de parlementaire aixois.

CHAPITRE II

LA PRÉRÉVOLUTION EN PROVENCE

I. — LA PREMIÈRE ÉDUCATION D'EUGÈNE A L'HOTEL DU COURS :

LA PROVENCE ET SA LANGUE. — L'INCIDENT DU THÉÂTRE D'AIX. — UN TEMPÉRAMENT VIF, SPONTANÉ ET GÉNÉREUX.

II. — LA RÉVOLUTION ARISTOCRATIQUE ET PARLEMENTAIRE EN PROVENCE :

LE RÉTABLISSEMENT DES COURS SOUVERAINES ET LES FÊTES DES 19-20 OCTOBRE 1788 A AIX. — L'ASSEMBLÉE DES TROIS ORDRES, LE 29 DÉCEMBRE, ET LES REVENDICATIONS DE PASCALIS, AU NOM DU TIERS. — D'ANDRÉ ET LES NOBLES NON-FIEFFÉS. — LA CONSTITUTION DE PROVENCE ET LA REPRÉSENTATION DES TROIS ORDRES AUX ÉTATS. — ARRÊT DE LOUIS XVI, QUI CASSE LES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU 29 DÉCEMBRE.

III. — LES ÉTATS DE PROVENCE EN 1789 :

PROCESSION D'OUVERTURE. — PROTESTATIONS DES DÉPUTÉS DU TIERS. — MANIFESTATIONS POPULAIRES. — INTERVENTION DE MIRABEAU.

IV — LES ÉLECTIONS DES DÉPUTÉS DE PROVENCE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX :

LE RÈGLEMENT ROYAL DU 2 MARS POUR LE COMTÉ DE PROVENCE. — LES PROTESTATIONS DES NOBLES FIEFFÉS ET LEURS MÉMOIRES RÉDIGÉS PAR M. DE MAZENOD. — L'ÉLECTION ILLÉGALE FAITE PAR EUX D'UNE DÉLÉGATION, QUI COMPREND M. DE MAZENOD. — LES ÉMEUTES DE PROVENCE ET LA RÉCONCILIATION DES TROIS ORDRES, A AIX.

V. — EUGÈNE DE MAZENOD, PENSIONNAIRE AU COLLÈGE BOURBON :

M. DE MAZENOD SE RÉSIGNE A CONFIER SON FILS AUX DOCTRINAIRES. — LES TENDANCES DE CEUX-

CI. — LE PERSONNEL DU COLLÈGE ET SES DÉFICIENCES.

VI. — LA DÉLÉGATION DES NOBLES FIEFFÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX ET SON ÉCHEC :

LE ROI REFUSE DE LA RECEVOIR ET L'EXCLÛT DE LA PROCESSION INAUGURALE. — LE MÉMOIRE DE M. DE MAZENOD A LA CHAMBRE DE LA NOBLESSE ET LA RÉPLIQUE DE M. D'ANDRÉ. — LA CAMPAGNE MENÉE PAR MIRABEAU ET BOUCHE. — LA DÉLÉGATION DISSIDENTE DÉFINITIVEMENT ÉVINÉE.

I

La crise révolutionnaire ne marqua pas moins Eugène de Mazenod que ses origines provençales et familiales. Commencée à Aix où s'annonce et éclate l'orage de 1789, continuée en Italie où le poursuivaient de refuge en refuge les armées républicaines, son éducation se ressentit en effet des conditions troubles, instables, précaires dans lesquelles il passa son enfance, son adolescence, sa jeunesse.

L'exil fut son école. Il n'en reviendra qu'à l'âge d'homme avec l'élargissement fructueux que comporte un séjour prolongé sur une terre étrangère, mais aussi avec un certain durcissement des idées et du caractère, qu'expliquent, personnellement, ses épreuves morales et, socialement, le climat de l'émigration.

Ses huit premières années l'avaient trop profondément enraciné dans le sol natal pour que la transplantation en elle-même ne fût pas douloureuse. Tant de liens l'attachaient aux lieux et aux choses, inconsciemment d'abord, puis consciemment noués ! Ses yeux s'étaient ouverts dans l'hôtel Mazenod, grave d'extérieur, comme il convient à un magistrat, mais intérieurement paré des grâces aimables et légères du XVIII^e siècle. Le soleil jouait sur la blancheur et les ors des boiseries, sur les guirlandes entrelacées des plafonds, sur les gypseries, les trumeaux peints, « les bustes rieurs » de jouvencelles un peu « effrontées ¹ » qui décoraient les cheminées majestueuses et solennelles. Ses premiers pas mesurèrent en tâtonnant les larges espaces des hautes pièces sous les regards admiratifs, inquiets de sa mère et

1. Marcel Provence, *Le Cours Mirabeau*. Aix, 1953, p. 178.

de sa vieille bonne Nanon¹, puis se risquèrent sur le balcon qui longeait la façade; là, accoudé aux lyres de la grille en fer forgé, l'enfant contemplait les perspectives du Cours où s'alignaient, sur deux rangs, en parfaite ordonnance et en toute dignité, arbres verts et hôtels des nobles parlementaires. Cette maison, que les siens en 1790 abandonneront pour toujours, restera pour lui le cher et douloureux symbole de son foyer dispersé par la tourmente révolutionnaire et de son existence brisée dans sa fleur. Il y laissera une partie de son âme et lui devra la douceur de ses tout premiers souvenirs.

Promené par Nanon dans sa voiture d'enfant, promené dans le carrosse paternel, Eugène découvrit peu à peu les charmes d'Aix et les charmes de la Provence qu'une affinité naturelle lui permettait tout spécialement de goûter. Dans la première, voisinaient deux mondes : la cité comtale, riche d'histoire et de vieux monuments, la cité des grandes robes, puissance du jour, où la frivolité de l'époque se cachait sous de sévères dehors. Dans la seconde abondaient également les contrastes, avec une variété infinie de paysages, de plans et de couleurs. Tout y chantait la vie : le soleil, les oiseaux, les cigales, jusqu'à la langue harmonieuse et chaude, parlée par des gens aux costumes chatoyants, à la mimique expressive, aux gestes animés.

Cette langue, qui plus tard lui servira pour se faire l'apôtre du peuple, le futur missionnaire l'apprenait déjà sur les genoux de son grand-père Joannis et de la « grosse Nanon ». Il en aimait les sonorités pleines, le rythme si musical, la poésie souple, les énergies passionnées. Par elle il communiait plus étroitement encore avec sa Provence, car c'était vraiment la psychologie locale que lui révélaient, ardente et complexe, les infinies résonances du dialecte façonné à son image. Épousant les contours de sa mobilité primesautière, celui-ci la traduisait sans la trahir, avec toute la gamme de ses dégradés fluents et de ses oppositions tranchantes; joyeux avec un fond de mélancolie, brillant avec un fond de sérieux, éclatant, voire violent et truculent avec un fond de délicatesse et de douceur, il se modelait sur le va-et-vient intérieur d'un pays où le soleil le dispute

1. Cette domestique, — dans le meilleur sens du terme, — M^{me} veuve Anne Feraud, qu'Eugène et sa sœur appelaient familièrement « la grosse Nanon », mourut à Palerme, le 30 mars 1811; elle était entrée au service de ses maîtres comme femme de chambre, le 19 février 1783, et les accompagna en exil.

au mistral et tantôt brûle, tantôt caresse, tantôt dessèche les collines pierreuses, tantôt émaille la campagne de fleurs.

Par cette langue, où elle avait cherché son expression et qui la reflétait si bien, insensiblement et dans son propre style, s'épanouissait en Eugène l'âme provençale. Il s'agissait, en effet, dans le plein sens du mot, d'un idiome. Justement parce qu'il portait jusque dans ses derniers éléments la facture savoureuse d'un terroir extrêmement particulariste, cet idiome n'en mit que plus fortement son empreinte originale sur un esprit jeune, malléable et naturellement disposé à l'accueillir.

L'enfant d'ailleurs était précocement éveillé, précocement personnel et d'une spontanéité, d'une vivacité typiquement méridionales. A quatre ans, au théâtre d'Aix, où le parterre mène grand tapage, il se signale par son indignation véhémement. Dressé de toute sa taille au rebord de sa loge, le fils du président interpelle l'organisateur du désordre : « Tout are se descendi ! Ah ! si je fais tant que de descendre ! » Tout interloqué par le cartel que lui lançait un bambin, le délinquant obtempéra à une sommation aussi impérieuse¹. Ce début dans le monde promettait.

Il promettait même trop au goût de la famille, qui s'inquiète de ces allures impérieuses et de ces échappées violentes. Le président voudrait que, sans attendre, son fils apprît à maîtriser une nature trop semblable à la sienne, car Charles-Antoine avait conscience de faire souffrir les personnes qu'il aimait le plus par son tempérament autoritaire, irascible et, homme de cœur, se peinait le premier des déplaisirs qu'il leur causait². Impressionnable et rêveuse, M^{me} de Mazenod se fatiguait de ce tourbillon. La grosse Nanon elle-même eût préféré des larmes à ces colères terribles et à ces entêtements obstinés. Mais le grand-père Joannis, en bon provençal qui reconnaissait sa race, défendait son *picho* : « Aqueo picho es nat ame caractero, leissali dire : Vuoli. Aco vau mieou que de ploura, a de caractero,

1. Notes d'Eugène de Mazenod sur son caractère, 1808. Rome, Post., DM IV-4.

2. « Si vous me ressemblez, comme on me l'assure, vous devez avoir un bon cœur, quelque esprit, mais vous devez être en même temps fort vive, fort prompte et volontaire. Ce sont justement les vivacités, les promptitudes et les volontés qui, lorsqu'elles ne sont pas réprimées, deviennent la source des déplaisirs qu'on donne aux personnes qu'on aime le plus et dont on est le plus aimé, et des chagrins qu'on se procure à soi-même. Je l'ai souvent éprouvé et j'ai bien des reproches à me faire à cet égard... (M. de Mazenod à sa fille, 27 novembre 1801. *Ibid.*, FB I-4). »

me fa plaisi », observait-il ¹. « Ce petit est né avec du caractère, laissez-le dire : Je veux. Cela vaut mieux que de pleurer. Il a du caractère. Voilà qui me plaît ! »

Le *picho* n'avait pas que du caractère; il manifestait aussi prématurément la générosité de son cœur. Tel le tonneau des Danaïdes, mais pour des raisons beaucoup plus édifiantes, sa tirelire était continuellement vide; plus on la remplissait, plus aussi Eugène en distribuait le contenu aux pauvres, ses amis. Il lui arrivait de donner à des loqueteux le pain de son goûter, bien tartiné de beurre et de confiture. Un jour, on le vit même entrer avec la défroque d'un petit charbonnier. Plus large que saint Martin, il n'avait pas seulement cédé la moitié de son manteau; tout y avait passé : veste, culotte, souliers. Nanon leva les bras en l'air. M^{me} de Mazenod le rappela au sens de la dignité parlementaire : « N'es-tu donc pas fils de président? observa-t-elle. Un fils de président ne doit-il pas être vêtu autrement qu'un fils de charbonnier? » La répartie jaillit aussi rapidement que le troc des costumes : « Eh bien! je serai donc un président charbonnier ² ».

II

Avec un tempérament aussi vif et un esprit aussi éveillé, Eugène ne pouvait que sentir très fortement les premières secousses de la Révolution en Provence.

De la crise ouverte en 1787 par la résistance des notables et des Parlements aux réformes judiciaires que proposait Calonne et que reprit Brienne ³, l'enfant ne pouvait saisir

1. Lettre d'Eugène à sa mère, 31 mars 1811. St-Martin, M 1.

2. Marcel Provence, *Le Cours Mirabeau*, p. 183.

3. Les réformes proposées par Calonne étaient d'ordre fiscal et administratif. Pour remédier au déficit du trésor, le ministre envisage de substituer aux vingtièmes une subvention territoriale, c'est-à-dire un impôt proportionnel aux revenus des terres, qui ne comporterait aucune exemption et donc atteindrait les privilégiés, Noblesse et Clergé. Pour associer les sujets du roi à l'administration du royaume, il préconise en outre, dans les pays d'élection, l'institution d'assemblées consultatives : assemblées municipales, assemblées de district, assemblées provinciales, toutes élues par les propriétaires sans distinction d'Ordre. Comme ces réformes devaient fatalement se heurter à l'opposition des Parlements, qui refuseraient l'enregistrement des édits, Calonne recourut à une assemblée de notables, en se flattant que ceux-ci approuveraient ses projets. Or l'assemblée repoussa la subvention territoriale, qui lésait ses privilèges, et n'admit pas dans les assemblées municipales, de district, provinciales, l'élection censitaire sans aucune distinction d'Ordre. Calonne dut se retirer. Brienne, qui avait

la vraie nature, encore moins mesurer le péril. Comment eût-il compris lui-même ce que ne comprenaient ni son milieu social et familial, ni l'ensemble de ses compatriotes, tous illusionnés, tous aveuglés? Des propos échangés par ses parents et par les visiteurs il ne saisissait que des bribes et, si le *picho* intrigué hasardait des questions, à la fois pittoresques et naïves, les réponses des siens ne suffisaient pas à lui éclaircir ce mystère inquiétant. Tout se bornait à des impressions révélatrices d'un malaise, à commencer par les sombres vêtements de M. et M^{me} de Mazenod, qui, depuis le 13 mai 1788, portaient le deuil prescrit à ses membres par le Parlement, « mis en vacance *sine die* », sur ordre de Louis XVI. Eugène constatait que son père passait dans son cabinet les heures jadis consacrées au Palais et tenait avec ses collègues de longues et fréquentes conférences; que, dans le salon, où trônait sa mère, auprès de la cheminée, au lieu de parler toilettes et chiffons, les dames élevaient le ton du débat. Puis, subitement, on sortit à nouveau des armoires la grande robe, l'épitoge, la toque du président, remises depuis des semaines, et la présidente apparut avec tous ses bijoux, en toilette claire. L'un et l'autre se montraient expansifs et radieux. Eugène put ainsi apprendre et que le roi avait frappé les Cours souveraines et que les Cours souveraines rentraient après avoir obtenu gain de cause.

Quelques jours plus tard, en octobre 1788, les fêtes, qui célébraient à Aix le rétablissement de celles-ci, soulignaient avec éclat le triomphe des grandes robes sur l'autorité monarchique. Le 19, sur la fin de l'après-midi, en guise de vigile, les solennités débutèrent au Collège Royal Bourbon par un *Te Deum*, que firent chanter en musique et avec dévotion les procureurs de la sénéchaussée, tandis que

provoqué sa chute et recueilli sa succession, ne réussit pas mieux à faire accepter par les notables les réformes de son prédécesseur qu'il avait reprises pour son compte. Il dut par conséquent recourir au Parlement pour l'enregistrement des édits royaux qui les décrétaient. L'opposition farouche des Cours souveraines entraîna, le 8 mai 1788, la mise en vacance *sine die* de celles-ci et une réforme judiciaire qui diminuait leur autorité. Soutenus par le haut clergé, par l'aristocratie et par les démonstrations populaires, les Parlements l'emportèrent sur Brienne. Celui-ci, disgracié le 24 août, fut remplacé par Necker, qui retira les édits du 8 mai et rappela les Parlements. L'aristocratie, hostile aux réformes, l'avait donc emporté sur l'autorité du roi, qui dut se résigner à convoquer les Etats généraux.

Voir à ce sujet : A Mathiez, *La Révolution française*. Paris, 1954, t. I, chap. 11, *La révolte nobiliaire*. — G. Lefebvre, *La Révolution aristocratique*, Cours de Sorbonne. Paris, s. d.

« les perruquiers entonnaient le leur dans l'église des Carmes ¹ ». Le soir, sur la place des Prêcheurs, on alluma des feux de joie, on lança des fusées volantes par milliers, tandis que tambourins et timbalons honoraient de leurs sérénades présidents, procureurs et magistrats ².

Le lendemain, 20 octobre, le Parlement réintégra en triomphe le couvent des Dominicains, et la Cour des Comptes le couvent des Grands Carmes, où ils siégeaient depuis la démolition de l'ancien palais des comtes de Provence. Les portes étaient toutes décorées « de buis et d'emblèmes peints sur toile, au milieu desquels on voyait un soleil sortant des nuages et, au-dessous, cette devise : *Après les ténèbres, la lumière. Post tenebras lux* ³ ». Dans « une tribune tapissée de verdure ⁴ », les musiques militaires accueillaient de leurs fanfares les magistrats, arrivant un à un dans leur carrosse de gala. Un groupe d'artisans remettait à ceux-ci « un rameau d'olivier orné de rubans et de fleurs ⁵ », symbole de la paix rétablie grâce à leur courage intrépide. L'affluence était si grande que les héros du jour se frayaient difficilement un chemin à travers les cloîtres, envahis par une foule enthousiaste et par les innombrables délégations qui représentaient sénéchaussées, corps d'avocats, de procureurs, d'huissiers, prud'hommes, lieutenants des amirautés de Marseille et de Toulon, conseils des communautés, voire chapitres et ordres religieux ⁶. Enfin, chacun gagna son siège et, les Chambres une fois réunies, les premiers présidents ouvrirent la séance, puis, avec effusion, prononcèrent un éloquent discours ponctué par des battements de mains. Après quoi, en procession, deux par deux, Messieurs du Parlement et Messieurs de la Cour des Comptes se rendirent les uns à l'église des Dominicains, les autres à l'église des Carmes, entendre la messe du Saint-Esprit.

A la vesprée, après un dernier *Te Deum* chanté par le corps des artisans dans l'église des Augustins ⁷, reprirent feux d'artifice et illuminations. Le premier président du Parlement servit un dîner de cent soixante couverts ⁸;

1. Charles de Ribbe, *Pascalis. Etude sur la fin de la Constitution provençale (1787-1790)*. Paris, 1854, p. 119.

2. *Id.*, p. 119-120.

3. Georges Guibal, *Mirabeau et la Provence en 1789*. Paris, 1887, p. 37.

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, *ibid.*

6. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 120.

7. *Id.*, p. 121.

8. *Id.*, p. 122.

dans les hôtels aristocratiques, la haute société donna des bals au son des violons. Le peuple, lui aussi, dansa toute la nuit, « au son de la musique du régiment de Lyonnais et à l'éclat d'une pyramide éblouissante de lumières ¹ », dans une « salle de bal improvisée, construite au haut du Cours par les soins de MM. les procureurs ² ». Quant aux amateurs de théâtre, on leur joua, sur la scène municipale, une pièce de circonstance, composée par un sieur Bonneville de Marseille et intitulée : *Les vœux satisfaits* ³.

« Le vaisseau de l'État était agité par la tempête. Heureusement, vous en étiez les pilotes ⁴ », déclarait, au lendemain de ces solennités, le marseillais Lavabre, orateur des prud'hommes, félicitant avec pompe les parlementaires aixois d'avoir sauvé le dit vaisseau, en le conduisant habilement au port. En réalité, les pilotes en question avaient provoqué la tempête, pour arracher le gouvernail aux mains d'un roi débile, réserver à la noblesse la maîtrise du bâtiment, redresser la direction de celui-ci, que Brienne orientait vers l'avenir, et mettre le cap sur un passé, où la Noblesse était tout, le Tiers-État rien. Par les coups qu'elle porta à l'autorité du roi, par les émeutes qu'elle souleva, par la réaction qui s'ensuivit, cette révolution aristocratique, trop bien réussie par les patriciens d'Église, d'épée, de robe, allait presque immédiatement en provoquer une autre, essentiellement anti-aristocratique et bourgeoise. Comme les apprentis-sorciers de la légende, ceux-ci avaient pu déchaîner l'orage; ils se montreraient bientôt incapables de le maîtriser. Mais, en cette fin d'octobre, faussement rassurés, ils jouissaient de leur victoire funeste et précaire.

Or, deux mois plus tard, la chapelle du collège Bourbon ne résonnait plus aux accents pieux du *Te Deum* qui célébrait, le 19 octobre précédent, le triomphe provisoire du Parlement et de la révolution aristocratique. Le 29 décembre, elle retentissait au contraire de revendications vigoureusement formulées, au nom du Tiers-État, par l'émule aixois de Mounier, l'assesseur Pascalis ⁵. Dans cette assem-

1. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 122.

2. G. Guibal, *Mirabeau*, p. 37.

3. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 122, note 1.

4. *Id.*, p. 122.

5. Il réclamait : 1° la réunion d'une assemblée réellement représentative des trois Ordres de Provence, car dans les Etats du comté ne sont représentés ni les nobles non-sieffés, ni le bas-clergé, et les communautés ne comptent qu'une représentation insuffisante; 2° l'abolition des privilèges.

blée des trois ordres de la ville, convoquée le 26 par les consuls et le conseil d'Aix, le clergé n'était représenté que par trois prêtres, dont deux curés, les nobles que par six gentilshommes, deux fieffés, quatre non-fieffés; le reste de l'assistance, en tout douze cents personnes, se composait d'une trentaine d'avocats, d'autant de procureurs, de plusieurs bourgeois, d'un grand nombre d'artisans, de marchands, de cultivateurs, de ménagers¹. Quant aux Cours souveraines, aucun de leurs membres n'avait daigné paraître. Objet de la réunion, origine sociale, dispositions, attitudes, costumes de l'assistance fort mêlée, tout différait. L'identité même du cadre soulignait davantage encore ces contrastes, en eux-mêmes si patents.

La vie familiale des Mazenod ressentit immédiatement les effets de la perturbation jetée dans les milieux aristocratiques par un événement qui les indignait, et on devine que, tout yeux, tout oreilles, l'enfant essayait de savoir, de comprendre. Sur les lèvres de son père à nouveau tendu, de sa mère plus distante, des visiteurs plus nombreux, plus affairés, certains mots revenaient, qui lui révélaient peu à peu le mystère des institutions du royaume et de la constitution de Provence. Tout cela devait lui paraître extrêmement compliqué et son esprit se perdait dans ce dédale. Mais l'enfant n'en admirait que plus le président, qui s'avancait d'un pas très ferme, avec ses interlocuteurs non moins doctes, à travers un terrain où s'embrouillaient les apports successifs et peu cohérents du passé. Et comment mettre en doute la perfection d'un ensemble que ces autorités unanimes déclaraient l'idéal même, avec un air magistral qui lui en imposait?

Il s'y reconnaissait un peu mieux, quand se personnifiaient et s'individualisaient les abstractions juridiques, car des noms propres, évocateurs d'images familières, se mêlaient à ces termes techniques, qui lui rendaient vivant l'obscur contenu de ceux-ci. Si le nom de Necker ne disait pas grand-chose à Eugène, qui n'avait jamais vu le ministre

fiscaux. Le conseiller au Parlement, d'André, et l'ancien président de la Cour des Comptes, de Levesque, qui avaient pris la tête des nobles non-fieffés, appuyaient les revendications du Tiers.

Voir J. Egret, *La Prérévolution en Provence (1787-1789)*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, 26^e année, Avril-juin 1954, p. 101, 111-113.

Ch. de Ribbe, *Pascalis*, chap. vi.

G. Guibal, *Mirabeau*, chap. 1.

1. G. Guibal, *Mirabeau*, p. 44. — Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 149-150.

en chair et en os, il n'en allait pas de même pour Pascalis, assesseur du conseil de ville, ni pour d'André, conseiller au Parlement. Le second incarnait les nobles non-fieffés dont il se faisait l'organe dans ses requêtes aux consuls d'Aix; le premier, orateur de l'assemblée dans l'église du collège, incarnait le Tiers. De l'un, de l'autre, on parlait chez les Mazenod avec une moue expressive, dédaigneuse. Pascalis, simple bourgeois, n'était pas *né*; d'André, quoique *né*, appartenait à une noblesse inférieure, puisqu'il ne jouissait pas du titre seigneurial lié à la possession d'une terre, comme le président, seigneur de Saint-Laurent du Verdon. Néanmoins, tous deux prétendaient s'égaliser à celui-ci, à ses pairs, dans les États de Provence convoqués par le roi pour le 25 janvier prochain, et modifier les règles séculaires d'une constitution provençale, déclarée intangible et sacrée.

Vu le simplisme de son âge, son esprit absolu, les préjugés héréditaires de sa caste, Eugène ne pouvait que tenir d'André et Pascalis pour de bien mauvaises gens. Dans son exécration, qui englobait indistinctement et généreusement tous les adversaires de la bonne cause, ensemble ils rejoignaient ce Brienne, dont on lui avait dit tant de mal, parce qu'eux aussi, à leur tour, voulaient faire des misères à la noblesse, au Parlement, à son père, par conséquent à lui-même. Pour un peu, comme jadis à ceux qui troublaient la représentation du théâtre, il leur aurait lancé du balcon, à travers le Cours, son défi menaçant : « Ve! tout are se descendi! »

En réalité, si l'enjeu de la lutte demeurait toujours le succès de la révolution aristocratique, les adversaires à pourfendre n'étaient plus les mêmes. Après avoir gagné la première bataille contre Brienne et le gouvernement, Parlement et noblesse de Provence devaient entrer en lice pour en livrer une seconde, qui confirmerait définitivement les résultats acquis, en remettant à leur place, après le roi, les roturiers. Car les roturiers contre-attaquaient, à Aix comme dans toute la France, afin de conquérir, de force et par leurs propres moyens, ce qu'ils avaient espéré obtenir soit des privilégiés, sacrifiant eux-mêmes leurs prérogatives, soit de Louis XVI, imposant à ceux-ci sa volonté.

M. de Mazenod luttera donc, avec son ordre, d'autant plus résolu qu'il ne s'agit pas seulement, à Aix, de maintenir dans tout le royaume les droits communs à ses pairs, mais de sauvegarder, sur place, les droits locaux des seigneurs

fièffés, ses collègues. Son particularisme provençal va donc renforcer son particularisme de classe, contribuant ainsi pour une large part à durcir encore sa position. Il l'emportait sur l'autre, ce qui n'est pas peu dire, vu l'intransigeance de ce dernier.

Tout concourt, en effet, à lui rendre sacrés les statuts, franchises, usages de Provence. Le roi Charles III d'Anjou n'avait légué son comté au roi Louis XI, en 1481, qu'à la condition expresse de respecter ceux-ci, et les lettres patentes du 24 octobre 1486, qui réunissaient son domaine à la couronne de France, stipulaient cet engagement formel. Le roi Louis XVI se trouvait donc lié par la signature de son ancêtre.

Spécialement versé dans la connaissance de ces statuts, franchises, usages garantis par la constitution de Provence, le président avait, en outre, pour eux la dévotion du spécialiste à l'objet de ses travaux et ne laissait pas d'éprouver à leur égard une complaisante gratitude pour la flatteuse réputation de compétence qu'il leur devait ¹. Enfin et surtout, la dite constitution garantissait les privilèges de sa caste, ce qui importait à l'heure même où les attaques lancées contre les exemptions fiscales et la prochaine élection des députés de Provence aux États généraux exigeaient qu'on les défendît.

Essentiellement aristocratique, ladite constitution assure aux seigneurs une majorité écrasante aux États de Provence et les y rend entièrement maîtres des élections. Le premier ordre y figure exclusivement par son haut-clergé, à l'exclusion du bas-clergé, chanoines compris. Le second ordre n'y compte comme mandataires que des nobles fièffés, tous habilités à siéger par leur titre ², sans que les non-fièffés, soit 500, aient la moindre voix au chapitre. Quant au Tiers, le parent pauvre, il se réduit à la portion congrue avec trente-cinq maires, qui représentent les grandes villes ou les bourgs privilégiés, et vingt et un délégués qu'envoient à tour de rôle les communautés des vigueries ³. Dans ces

1. S'appuyant sur le *Journal du Parlement*, tenu par Fauris de St-Vincent, Ch. de Ribbe écrit de M. de Mazonod et de son action aux Etats de 1788 : « Celui-ci, surtout, se montra très versé dans l'étude des lois et de la Constitution provençales » (*Pascalis*, p. 87).

2. Deux cent cinq firent les preuves nécessaires pour avoir entrée aux Etats de 1788. Cf. G. de Montgrand, *Liste des gentilshommes de Provence qui ont fait leurs preuves de noblesse pour avoir entrée aux Etats tenus à Aix de 1787 à 1789,.... d'après les procès-verbaux officiels*. Marseille, 1860.

3. G. Guibal, *Mirabeau*, p. 17 et 38.

La Constitution provençale faisait reposer l'organisation administrative sur trois corps hiérarchiques : conseil de communauté dans chaque paroisse,

conditions, on pouvait donc voter par tête à coup sûr, sans recourir, comme ailleurs et comme aux États généraux du royaume, à la précaution du vote par ordre. La balance nécessairement penchait dans le sens des privilégiés; avec un système aussi avantageux, ceux-ci n'avaient pas à craindre que le troisième ordre les dépouillât de leurs immunités séculaires et, lorsque les États désigneraient, selon les règles traditionnelles, les députés de Provence aux prochains États généraux, aux électeurs du Tiers ils imposeraient leurs hommes qui, loin de combattre leur cause, sauraient la défendre à Versailles contre les usurpations des roturiers.

Or, cette constitution, que M. de Mazenod tenait pour intangible et dont il avait fait sa propre affaire au point de s'identifier avec elle, voici que l'assemblée des ordres d'Aix prétendait la remplacer par une autre, en obtenant du roi l'autorisation de réunir une assemblée générale des ordres qui, comme l'assemblée révolutionnaire des Dauphinois à Vizille, doterait la Provence d'un nouveau statut¹. C'était pour lui non seulement une atteinte aux droits

nommé, ainsi que les consuls, par l'universalité des habitants; au-dessus de celui-ci, conseils des vigueries, intermédiaires entre les conseils de communautés et les Etats. Ces vigueries étaient au nombre de vingt-deux, auxquelles il faut ajouter ce que l'on appelait les terres *adjacentes*, telles les villes d'Arles et de Marseille, dont les députés avaient droit d'assister aux Etats, mais sans voix délibérative. Les conseils des vigueries étaient composés des maires premiers consuls de chaque communauté et présidés par le maire premier consul, élu par le chef-lieu. Enfin, pour tout le comté, les Etats de Provence formaient le grand conseil municipal de la province.

« Depuis la suspension des Etats [en 1639], toute la force de l'administration, a écrit Portalis, toute l'activité de la liberté nationale fut concentrée dans les assemblées générales » des communautés, qui se tenaient à Lambesc. Ces assemblées se composaient de l'archevêque, procureur-né du pays, des six procureurs-joints pour les trois Ordres, du premier consul, de l'assesseur et du deuxième consul d'Aix, et des députés de trente-six communautés. Tandis que les Etats étaient, selon l'expression de J. Egret, « une forteresse de l'aristocratie » (*La préévolution en Provence*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, 26^e année, p. 98), les assemblées de communautés au contraire étaient dominées par le Tiers-Etat.

Etats ou Assemblées générales délibéraient, votaient les impôts, mais ne pouvaient régler, dans leur marche, les affaires de la province. Le pouvoir exécutif appartenait aux consuls d'Aix, procureurs-nés du pays, à l'archevêque et à l'assesseur, sorte de « procureur général » des Etats; ce dernier était généralement choisi parmi les anciens avocats du Parlement. En 1787, l'assesseur était l'avocat Pascalis.

Sur ces institutions de la Provence, voir : Ch. de Ribbe, *Pascalis. Etude sur la fin de la Constitution provençale*, chap. II; et l'étude de M. Raoul Busquet, dans *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, publiée sous la direction de P. Masson, t. III, *Les Temps modernes (1482-1789)*. Marseille, 1921, p. 448 sq.

1. Le Dauphiné s'était soulevé pour soutenir le Parlement de Grenoble

légitimes et séculaires de son pays et de son corps, qui hérissait tous ses particularismes, mais une intrusion dans son propre domaine, un désaveu formel de toutes les doctes gloses, interprétations, exégèses, consacrées par lui à la charte de 1486, bref un défi et une injure personnelle.

Heureusement, une excellente nouvelle vint bientôt rasséréner le président : Louis XVI, par arrêt du conseil, cassait la délibération qu'avaient arrêtée, le 29 décembre, les ordres d'Aix illégalement réunis, sans autorisation du Parlement ¹. L'assemblée générale des ordres de Provence, réclamée par la roture, ne se tiendrait donc pas, afin de réformer la constitution du pays. Les prochains États, convoqués pour le 25 janvier, seraient pléniers, sans réduction de la noblesse et dans les formes traditionnelles usitées avant leur suppression en 1639 et à la première session qui suivit leur rétablissement en 1788. Une fois de plus, l'aristocratie l'emporte. En référé, près du roi, le président Charles-Antoine et ses pairs ont gagné leur procès.

III

La décision royale ne consacrait pas seulement les droits immémoriaux des États de Provence, qui vont se réunir; elle assurait à l'authentique noblesse du Comté la supériorité du nombre et la rendait maîtresse des débats. Déboutés à Versailles *de jure*, Pascalis et ses gens du Tiers, d'André et ses non-fieffés, se verraient *de facto* condamnés à l'impuissance. Les possédant-fiefs, qui viendraient *in plenis* pourraient totaliser deux cent cinq voix,

et, le 7 juin, « journée des Tuiles », la révolte avait éclaté à Grenoble pour empêcher la mise en vacance de celui-ci. Un comité central, inspiré par Mounier et Barnave, réclama alors la restauration des États du Dauphiné et convoqua à cet effet une assemblée préparatoire, que le commandant de la province, le maréchal de Vaulx, autorisa. Dans cette assemblée, réunie à Vizille, dans le château des Périer, le 21 juillet, clergé, aristocratie et tiers-état se mirent d'accord pour modifier la composition traditionnelle des États du Dauphiné au profit du Tiers, qui aurait dorénavant double représentation.

Le Tiers de Provence aurait voulu que les États du comté suivissent cet exemple. Lorsque ces États furent rétablis en 1788, Pascalis avait déjà réclamé que le Tiers y comptât 60 députés contre 16 du Clergé et 30 de la Noblesse (Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 88).

Sur l'assemblée de Vizille, voir J. Egret, *Le Parlement de Dauphiné et les Affaires Publiques dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*. Grenoble, 1942, t. II, *Le Parlement et la Révolution Dauphinoise*, p. 281-296.

1. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 159.

auxquelles se joindraient celles du haut-clergé; réduits à cinquante-six, les roturiers subiraient une défaite écrasante. Noblesse et Parlement enregistreraient une victoire de plus. D'avance M. de Mazenod et les siens triomphaient.

Le 26 janvier 1789, les États s'ouvrirent par une procession qui se déroula, entre deux haies de soldats au port d'armes, de la cathédrale Saint-Sauveur à l'église du collège Bourbon. En tête, marchait le comte de Caraman, avec l'archevêque d'Aix, président des États, à sa droite, et M. de Galois de la Tour, à sa gauche. Suivaient, selon les exigences de leur dignité et du protocole, les représentants du premier ordre, évêques, abbés en costume de chœur, chevaliers de Malte drapés dans leur grand manteau blanc sur lequel se détachait une grande croix rouge, puis les représentants du second ordre, tous fieffés et chamarrés, enfin, à quelque distance, les représentants du troisième ordre, qui « modestement vêtus et généralement désarmés ¹ », n'en avaient pas moins fière et ferme contenance.

Entre la noblesse et le Tiers-État, légèrement en retrait de celle-là et en avant de celui-ci, se détachait un député qui, par sa corpulence massive, son énorme tête, ses yeux bombés saillant hors des orbites, son air provocateur, la laideur même de son visage aux traits dissymétriques, rudement burinés et marqués par la petite vérole, faisait vive sensation et concentrait tous les regards. Les grâces, certes, ne l'avaient point visité dans son berceau, mais de ce personnage affreux et contrasté se dégagait une impression de puissance explosive. Tout trahissait en lui une énergie fougueuse et des passions violentes résolues à se libérer. En inquiétant, il fascinait; en repoussant, il attirait. A la dernière place qu'il avait choisie en queue des seigneurs, pour prendre bientôt la première en tête des roturiers, il se préparait à déclencher en Provence la révolution bourgeoise et populaire, en attendant que, sur une plus large scène, il l'étendît à tout le royaume, de Versailles et de Paris.

Dans l'église du collège, cette séance inaugurale et de pure forme ne comportait aucune discussion; tout se borna à des discours prononcés par les commissaires du roi et par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix et président-né des États de Provence. Après quoi, dans le même ordre, les députés se rendirent à la cathédrale entendre dévotement

1. G. Guibal, *Mirabeau*, p. 51.

la messe du Saint-Esprit. Mais les débats, qui s'ouvrirent le lendemain dans la salle du conseil de ville, devinrent bien vite singulièrement houleux. « Cuites au soleil de Provence », selon le mot de Mirabeau, malgré le froid très vif, les têtes s'échauffent. Le Tiers, qui d'abord proteste contre la composition de l'assemblée, où les nobles en dépit de leur promesse ne s'étaient pas réduits, déclare qu'annihilé par l'injuste disproportion maintenue entre la représentation des trois ordres, il assistera en conséquence de façon purement passive aux délibérations, discussions, et ne prendra aucune part aux votes. Cette forme d'opposition demeurant sans effet, il se détermine bientôt à une résistance active, fait scission et tient séance, le soir, à l'hôtel de ville. Puis, comme les commissaires du roi lui interdisent de s'assembler à part, il menace de se réunir sur la place publique et sous la sauvegarde du peuple ¹. Au concours de la rue, c'était bel et bien faire appel.

Vu l'excitation générale, celle-ci vint à la rescousse. Des attroupements se produisent, qui couvrent de huées M. de Boisgelin, les prélats, les nobles. Devant les hôtels aristocratiques, des gens fort excités se livrent à des manifestations bruyantes et hostiles. Il fallut qu'à son de trompe le Parlement prescrivît le calme et menaçât de sanctions agitateurs et agités.

Les mesures prises par les autorités militaires rétablissaient déjà l'ordre dans la cité; la diplomatie, l'éloquence facile, coulante, aimable, lénifiante de l'archevêque apaisaient les députés des trois ordres, lorsque Mirabeau, intervenant pour la première fois aux États, le 30 janvier, ranime la bataille et reprend à son compte, lui, membre de la noblesse et fils de possédant-fief, toutes les revendications du Tiers. En réalité, tout ce qu'il dénonçait, Pascalis et d'André l'avaient déjà dénoncé ² : composition des États qui ne représentaient pas le pays, puisque nobles non-fieffés, bas-clergé en étaient exclus, puisque la délégation du Tiers se réduisait à une poignée d'officiers municipaux; vices de la constitution, archaïque, désuète; injustice et malfaisance des privilèges fiscaux. Tout ce qu'il réclamait, Pascalis et d'André l'avaient également réclamé : répartition des impôts entre les possédants, sans distinction de classe, convocation de

1. *Id.*, p. 109.

2. J. Egret, *La prérvolution en Provence, Annales de la Rév. franç.*, 26^e année, p. 119.

l'assemblée générale des trois ordres de Provence, réforme de la constitution sur le modèle de la constitution du Dauphiné. Mais, si le fond, si les arguments concordent, Mirabeau innove par sa manière. Aux jurisconsultes succède le tribun, avec sa fougue provocante, sa voix de tonnerre, une puissance oratoire qui, soudain, se dévoilait. Il soulève l'enthousiasme des roturiers, irrite la noblesse, qui le trouve insultant et qui perd, en attendant les autres, le monopole de l'insolence. Le fracas de son éloquence, renforcé par l'écho de ses pamphlets virulents, secoue le peuple lui-même qui recommence à manifester. L'archevêque ne peut plus sortir qu'escorté de trente grenadiers¹; les nobles subissent toutes sortes d'avanies; on salue d'acclamations enthousiastes les députés du Tiers; on porte Mirabeau en triomphe, on l'accable de couronnes et de fleurs.

Eugène apprit ainsi qu'après Pascalis et d'André, son père comptait un adversaire de plus, mais pire encore que les deux autres et laid comme les sept péchés capitaux. Tout le monde, autour de lui, en parlait avec horreur; il fallait vraiment que ce Mirabeau fût bien vilain de toutes les façons pour s'en prendre à la noblesse, à la constitution de Provence, et pour trouver si mauvais ce que le président de Mazenod déclarait la perfection même. Mais Charles-Antoine ne doutait pas qu'après Brienne, Pascalis, d'André, ce méchant homme à son tour n'eût fatalement le dessous.

Or, Mirabeau n'eut point le dessous, parce qu'avec lui entraînait en jeu la force populaire. Toute la Provence, malgré l'hiver, s'enflammait. Les commissaires du roi durent, le 31 janvier, interrompre les États. On essaiera bien de réunir ceux-ci à nouveau, le 21 avril; au bout d'une semaine, il faudra les dissoudre et ce sera pour toujours. Au lieu de confirmer les succès enregistrés par la révolution aristocratique, en août 1788, sur l'autorité du gouvernement et du roi, les nobles n'avaient abouti qu'à déchaîner la Révolution tout court.

IV

La situation qui s'aggravait dans le midi de la France et dans tout le royaume, entraîna Louis XVI à revenir

1. J. Egret, *La prérévolution en Provence, Annales de la Révolution française*, 26^e année, p. 119.

sur la décision qui annulait l'assemblée du 29 décembre 1788, confirmait dans leurs droits antérieurs les seigneurs fieffés de Provence et, pour la représentation des Ordres, maintenait les proportions traditionnelles. Assailli de réclamations par les communautés de paroisses et Pascalis, par les nobles non-possesseurs de fiefs et d'André, voire par le Clergé du diocèse d'Avignon, Necker décida le roi à soumettre la Provence « à la loi commune des Provinces... non privilégiées ¹ ». Un règlement du 2 mars prescrivit donc que l'élection des députés aux États généraux s'y ferait exactement comme dans tout le royaume et non comme le voulaient M. de Mazenod et les nobles fieffés, conformément à l'ancienne constitution du pays. Les représentants des trois Ordres ne seraient pas désignés par les États, mais par des assemblées électorales de sénéchaussées.

L'innovation parut d'autant plus grave et plus inadmissible au président Charles-Antoine qu'elle ne violait pas seulement les engagements pris par le roi en 1486 et les franchises séculaires du comté; elle enlevait également à l'aristocratie authentique, jusqu'alors maîtresse des États, le choix des députés, en assurant la prépondérance à ses adversaires dans les assemblées de sénéchaussées. En vertu du règlement du 2 mars 1789, dans le premier ordre, les non-fieffés mêleraient leurs bulletins à ceux des nobles fieffés; dans le second, les curés auraient plus de voix que les chanoines et les évêques; le Tiers de Pascalis et de Mirabeau nommerait seul ses représentants et fatalement les nommerait mauvais. M. de Mazenod ne restait pas seul à le déplorer; le chanoine Fortuné, sacriste de Saint-Sauveur, gémissait pour son compte de ce qu'un clergé, qualifié de bas et par ailleurs de sentiments douteux, l'emportât sur l'insigne chapitre cathédral d'Aix.

Mais Fortuné, prudent et pacifique, n'entendait aucunement se lancer dans la bagarre. Son frère, en revanche, déclarait hautement que ni lui, ni ses pairs, ne laisseraient fouler aux pieds les privilèges de la vraie noblesse provençale et qu'envers et contre tout, ils maintiendraient les règles traditionnelles et séculaires de leur constitution. Il va donc s'engager résolument et se mettre suffisamment en vedette pour qu'on puisse dès lors le

1. *Id.*, p. 122.

cataloguer adversaire irréductible de la Révolution.

M. de Mazenod pourtant n'avait rien d'un homme d'action; sa tournure d'esprit, sa fine culture, sa formation professionnelle, ses goûts le portent à l'étude et à la réflexion; cet intellectuel et ce doctrinaire excelle beaucoup moins dans le maniement des hommes que dans celui des dossiers; habitué à la présidence des cours judiciaires, où son autorité s'imposait, il se trouve comme déconcerté par l'agitation, la fièvre d'une assemblée délibérante; ses doctes démonstrations, qui portent sur ses collègues, ne mordent nullement sur les auditoires que passionne le tribun Mirabeau; chez lui, enfin, le sens politique est en raison inverse du sens juridique extrêmement poussé, qui l'attache à la lettre, en oubliant la réalité vivante d'une société en pleine évolution et d'une psychologie collective autre que celle du palais. Son parti ne pouvait faire de lui un chef et sa noblesse de robe devait laisser à de plus grands seigneurs le soin de diriger les affaires et de mettre en branle, à Versailles, de très hautes relations. Son concours toutefois n'en restait pas moins extrêmement précieux; incapable d'entraîner l'opinion, peu apte à conduire la manœuvre, dépourvu de décision en vertu de son intelligence même, M. de Mazenod pouvait, mieux que personne, fournir à ses collègues les arguments susceptibles de légitimer leur cause, *de jure, de facto*, auprès des ministres du roi; non moins versé dans la procédure que dans la connaissance des textes, des us, des coutumes, des précédents historiques, il saurait, en outre, pour vices de fond et de forme, multiplier oppositions, appels, référés, pourvois, contre le règlement du 2 mars. Aux nobles fieffés, pourvus de domaines et de titres, mais fort incompétents en matière de droit et de jurisprudence, ce spécialiste incontesté de la Constitution provençale apporterait le concours de sa science, de son expérience, de son autorité.

Lors du rétablissement des États de Provence en 1788, M. de Mazenod s'était déjà imposé, et ses interventions magistrales, ses conseils avertis avaient efficacement contribué à débouter l'assesseur Pascalis, qui réclamait l'abandon de toute immunité fiscale et une plus large représentation du Tiers-État. Dans le *Journal du Parlement*, Fauris de Saint-Vincent citait son collègue à l'ordre du jour, comme l'un des meilleurs défenseurs de la cause aristocratique, au cours des débats qui oppo-

sèrent les membres de l'assemblée : « Parmi la noblesse, écrit-il, ceux qui ont le plus brillé par leur pénétration, leurs connaissances acquises et leur bon jugement, sont deux magistrats, M. le président de Lauris, président à mortier, et M. le président de Mazenod, président de la Cour des Comptes ¹ ».

Au début de 1789, on fait donc à nouveau appel à son concours. Il s'agit, en effet, le 21 janvier, de libeller contre le vote par tête aux Etats généraux une protestation qu'on enverra à Monsieur, comte de Provence, au comte d'Artois, au duc d'Orléans, au prince de Condé, au duc de Bourbon, au duc d'Enghien; il s'agit, en second lieu, de répliquer au mémoire de trente-cinq gentilshommes non-fieffés, qui demandent, le 22 janvier, à être admis dans les assemblées de la noblesse « pour y siéger et y voter au rang des nobles ² »; il faut enfin et surtout, le 12 mars, jeter « les bases d'un projet de réunion » pour engager les non-fieffés à ne pas comparaître aux sénéchaussées et à procéder tous ensemble à la nomination des députés aux Etats généraux, rédiger une nouvelle protestation contre le règlement du 2 mars, dont le texte vient de parvenir en Provence ³.

Or, M. de Mazenod excellait à minuter protestations, requêtes et mémoires. Par une lettre écrite à son fils le 1^{er} août 1814, nous savons qu'il en composa plusieurs ⁴.

1. Fauris de Saint-Vincent, *Journal du Parlement de Provence*, p. 569. Aix, Méjanès, ms 1037.

Dans un mémoire sur son père, composé en 1815 et cité par lui dans une lettre au président du 3 décembre de la même année, Eugène de Mazenod rappelle le propos de M. Julien, professeur à la Faculté de droit d'Aix, avant la Révolution : « Il disait, quand on lui parlait de M. le président de Mazenod, que c'était la tête la mieux organisée de la magistrature (Eugène à son père, 3 décembre 1815. Aix, Méjanès, B 69) ».

Avec une pointe d'amertume, le président lui-même confiait à Eugène, en 1804 : « Je connais mon fort et mon faible et, sans vouloir trop ni m'exalter ni m'humilier, je sais qu'avec de l'esprit, de la mémoire, un jugement juste et sain, assez de netteté dans les idées, beaucoup de droiture et de bonté dans le cœur, une grande aptitude pour mon métier, le tout fortifié par une bonne éducation, par d'excellentes études, par des lectures immenses, j'avais sous ma main tout ce qu'il fallait pour beaucoup faire et bien faire, et je suis très étonné de me trouver si avancé dans ma carrière sans avoir rien fait. Cela tient sans doute aux circonstances, dont un auteur a dit que l'homme est toujours le jouet (M. de Mazenod à Eugène, 4 octobre 1804, *ibid.*). »

2. Jules Viguier, *La convocation des Etats généraux en Provence*. Paris, 1896, p. 45-46; cf. aussi p. 42-43.

3. Ch. de Ribbe, *Pascalis* p. 175-176.

J. Viguier, *La convocation des Etats généraux en Provence*, p. 75-78.

4. « Si tu retrouves sous ta main, écrit le président à son fils, un des mémoires imprimés que j'avais composés lors de ma députation aux Etats

Tandis qu'un certain nombre de fieffés abandonne la partie, jugée perdue, et n'assiste plus aux réunions que tiennent leurs pairs à l'hôtel de ville, le président au contraire se montre obstinément fidèle à soutenir les droits de sa caste. Le 3 mars, il s'engage sur l'honneur à ne pas assister aux assemblées de sénéchaussées qui vont s'ouvrir; le 12, il décide avec ses collègues de nommer, selon les règles traditionnelles, huit députés qui se rendraient à Versailles le 27 avril suivant; le même jour, il se laisse porter candidat et, après le duc de Bourbon, de Forbin-Janson, le comte de Vintimille, le marquis de Sabran et le comte de Sade, « Antoine-Charles de Mazenod, coseigneur de Saint-Laurent, président aux Comptes, affloriné d'un florin, neuf sols, sept deniers », est désigné pour représenter à Versailles la noblesse de Provence; enfin le 13 mars, avec toute l'assemblée, il déclare « illégal tout ce qui serait fait par les Etats généraux, attendu que l'ordre constitutif de la noblesse de Provence n'y aurait pas été représenté ¹ ».

Qu'une centaine de privilégiés méridionaux aient prétendu annuler d'avance ce qu'arrêteraient à Versailles les mandataires de tout le pays, qu'un homme aussi intelligent, aussi cultivé, aussi réfléchi, aussi sincèrement ami du bien que le président de Mazenod, ait pu emboîter le pas derrière cette minorité infime et accepter de partir, en son nom, lui ouvrir de force l'entrée des Etats généraux, contrairement aux règles fixées par le roi, en opposition formelle avec l'opinion, les vœux de la Nation et de la Provence elle-même, voilà qui nous confond aujourd'hui. Les préventions de son milieu, sa déformation professionnelle, ses intérêts sociaux le tenaient enfermé dans le cercle étroit d'un système juridique. Loin d'ouvrir ses vues aux réalités nouvelles, les émeutes qui éclatent fin mars autour de lui comme dans tout le royaume, en défiant son courage, accroissent encore son obstination.

Celles-ci débutent, le 14, à Manosque, où un marché mal approvisionné soulève les habitants contre l'évêque de Sisteron, accusé d'accaparement; le prélat, dont on a déjà creusé la fosse, ne doit son salut qu'à la rapidité de ses chevaux. Le 23, Toulon, Marseille se soulèvent. Le 25, Aix imite leur exemple, et cette fois ce ne sont plus des

généraux, envoie-le-moi (M. de Mazenod à Eugène, 1^{er} août 1814. Aix, Méjanès, B 69). »

1. Marseille, Arch. dép., C 111, fol. 319, cité par J. Viguier, *La convocation des Etats généraux en Provence*, p. 85; sur tous ces faits, p. 71-88.

échos assourdis qui parviennent dans les hôtels du Cours. Une foule en furié donne l'assaut à l'hôtel de ville, pour mettre à mort le comte de la Fare, le plus impopulaire de tous les nobles fieffés. Des Mazenod le péril se rapproche de toutes les façons. On se garde bien de sortir pour voir ce qui se passe, mais on entend des coups de feu, des galops de cavalerie, des hurlements sinistres. On finit par savoir que M. de Caraman, gouverneur de la place, a été attaqué; qu'on a blessé son fils, désarmé son escorte; que les émeutiers, maîtres de la ville, mettent au pillage les magasins à blé. La nuit qui tombe, sans mettre fin à toutes ces scènes de violence, aggrave l'inquiétude. Derrière leurs portes verrouillées, leurs rideaux soigneusement clos, les Mazenod veillent. Eugène et sa sœur ne dorment guère, impressionnés et apeurés. Tout se calme le jour suivant, mais l'ordre ne se rétablit que par l'abdication de l'autorité régulière, car M. de Caraman a confié à Mirabeau le soin de ramener la paix, si bien que le triomphe des révoltés devient celui de leur chef lui-même. Les campagnes avoisinantes, par ailleurs, s'ébranlent à leur tour; les paysans attaquent châteaux, moulins, couvents, pillent, incendient et tuent. Toute la Basse-Provence est en insurrection ¹.

On a souvent reproché aux défenseurs de l'Ancien Régime d'avoir, en 1789 et après, prôné et pratiqué la politique du pire et attendu le bien du mal, qui se condamne lui-même par ses odieux excès. M. de Mazenod put avoir l'illusion que les tragiques événements, qu'il déplorait, servaient sa cause. Débordé par le quatrième état appelé à la rescousse en faveur de ses propres revendications, le Tiers-Etat s'inquiétait, car la révolte populaire ne ménageait pas plus les bourgeois que les seigneurs, et devenait une guerre des pauvres contre les riches ². A Aix, entre les deux ordres également menacés, une réconciliation s'ensuivit, réussie par M. de Boisgelin et par le Parlement, « qui possédait des membres dans les deux camps ³ ». Tout finit par une bénédiction de drapeaux des milices bourgeoises et par des embrassades caractéristiques d'un temps où les scènes de sensibilité se mêlaient aux scènes de violence.

Le président put ainsi partir à Versailles, tout ragailardi,

1. G. Guibal, *Mirabeau*, pp. 144-150, 202-277.

2. *Id.*, p. 277.

3. J. Egret, *La prérévolution en Provence, Annales... de la Révolution française*, 26^e année, p. 124.

emportant, avec son costume de cour brodé et chamarré, ses dossiers, où les arguments *de jure* se complétaient d'un argument *de facto*, non moins irréfutable : on ne peut attenter aux droits seigneuriaux des nobles fieffés sans compromettre du même coup les droits de tous les possédants et l'autorité du roi en personne ¹. Les événements de Provence venaient de le prouver. Cette démonstration, qu'il n'avait pas manqué de faire et répéter aux siens, ayant raffermi leurs convictions; il laissa M^{me} de Mazenod, Eugène et sa sœur rassurés et tranquilles; puis, au grand galop de ses chevaux, prit la route de Paris, confiant dans le succès de la bataille, tel un général chevronné qui porte la victoire dans les plis de son drapeau.

V

Avant de quitter Aix, M. de Mazenod avait mis Eugène en pension au collège Bourbon. L'enfant succédait ainsi, dans les mêmes salles, sur les mêmes bancs, à son père, à ses oncles, anciens élèves de cette maison aixoise. Mais, si le cadre restait identique, la direction, l'esprit, les programmes ne concordaient nullement. Aux Jésuites, supprimés par Clément XIV et dépouillés de leurs biens, s'étaient substitués leurs antagonistes, les Doctrinaires, avec des principes théologiques, politiques, sociaux, pédagogiques fort différents. Le triomphe des seconds sur leurs rivaux paraissait celui même du xviii^e siècle : jansénisants, gallicans, ouverts aux lumières, favorables aux réformes, libéraux, ils représentaient les tendances de leur temps. Leur système d'éducation lui-même rajeunissait les méthodes traditionnelles en s'inspirant des conceptions à la mode; partagé entre l'*Augustinus* et l'*Emile*, Bossuet et Rousseau, la *Ratio studiorum*, Rollin et Condorcet, celui-ci associait à une morale sévère une discipline moins rigide, au respect de l'autorité, émanant de Dieu, celui de la personnalité et des justes autonomies, à la culture gréco-latine jusqu'alors trop exclusive, l'étude des sciences positives et la pratique de l'expérimentation ².

1. Mémoire des possédant-fiefs, transmis le 9 avril à Louis XVI par le duc de Bourbon. Cité par J. Viguier, *La convocation des Etats généraux en Provence*, p. 90.

2. Un legs de M. le duc de Villars avait permis, en 1786, « l'acquisition

Ce modernisme ne pouvait valoir aux Doctrinaires l'approbation et la faveur unanime de la société aixoise. D'aucuns louaient sans doute leurs innovations intelligentes, leur sens des besoins de l'époque; d'autres, en revanche, les trouvaient trop en flèche et quelque peu inquiétants. La vieille querelle qui opposait jésuites et anti-jésuites, l'esprit de clan qui caractérise généralement les villes de provinces, la crise prérévolutionnaire enfin, pour eux et contre eux, achevaient de diviser l'opinion.

Libre de son choix, Charles-Antoine de Mazenod, très certainement, ne leur eût pas donné la préférence. Par fidélité à ses anciens maîtres, par tradition de famille, il penchait spontanément pour les Révérends Pères, dont il avait été jadis l'élève brillant. Leurs successeurs et lui, par surcroît, ne s'accordaient guère sur l'attitude à prendre en matière de réformes. Dans la crise ouverte, en 1787, par celles de Calonne, qui opposaient, en Provence comme ailleurs, aristocrates privilégiés et bourgeois égalitaires, conservateurs et novateurs, défenseurs de la saine tradition et partisans éclairés du progrès, les premiers, favorables aux aspirations du Tiers, s'orientaient vers l'avenir; fidèle aux droits et principes établis, le second se tournait vers le passé. Ceux-là finiront par se rallier avec ensemble à la Révolution, à l'Église constitutionnelle et patriote; celui-ci rejoindra, hors de France, « les bons prêtres », les émigrés, les princes et Messieurs frères du roi. Moins accusées qu'en 1790, leurs divergences toutefois se révélaient déjà

d'un jardin de botanique (E. Méchin, *Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix*, Aix, 1892, t. III, p. 397) ».

Certains programmes de séances solennelles nous apprennent qu'à la rhétorique on ajoutait la cosmographie, l'histoire naturelle (*Id.*, p. 483 et 490), l'histoire moderne, divisée en dix périodes, voire l'histoire locale sous forme d'« éloge historique des hommes illustres qu'a produits la ville d'Aix (*Id.*, p. 491) ».

Relevons cependant que l'histoire naturelle avait une certaine allure poétique et apologétique : « Dieu est-il moins admirable dans la formation des plantes et des fruits que dans celle du ciel? La figure, l'usage, le goût des plantes annoncent-ils une souveraine Providence?... La variété des fleurs n'est-elle pas digne de notre admiration? Celle des fruits l'est-elle moins?... Que remarque-t-on de particulier dans la mécanique et la multiplicité des poissons? La variété, le chant, le plumage des oiseaux, ne méritent-ils pas une attention particulière?... Quels sont les animaux en qui on reconnaît une plus grande imitation de la raison humaine? » Enfin, « quelles observations particulières faites-vous sur le formica-leo? » Telles étaient les principales questions, auxquelles devaient répondre, dans leur tournoi d'éloquence française, « genre démonstratif », MM. Bompuis, Pomier et de Saint-Pierre, écoliers de rhétorique du Collège Royal Bourbon d'Aix, des Prêtres de la Doctrine chrétienne, le 20 août 1776 (*Id.*, p. 490-491).

suffisamment nettes pour que le président remît de mauvais gré, entre des mains aussi peu sûres, la formation de son fils. Mais, depuis la disparition de la Compagnie de Jésus, Aix ne possédait plus d'autre collègue que celui des Doctrinaires. La jeunesse d'Eugène ne permettant pas de le mettre en pension dans une ville voisine, il fallut donc subir leur monopole de fait.

M. de Mazenod s'y résigna d'autant plus à contre-cœur que l'insuffisance des cadres compromettait la bonne marche de la maison. La Congrégation, fondée par César de Bus, ne pouvait fournir à celle-ci tous les professeurs nécessaires, car le nombre de ses établissements s'était accru depuis la suppression des Jésuites, et tandis que se multipliaient les postes à pourvoir, la pénurie des vocations réduisait de plus en plus ses effectifs. Comme l'Oratoire et pour les mêmes raisons, les Doctrinaires adjoignaient donc à leurs profès des confrères, simples clercs, voire simples laïcs; sans recevoir la formation d'un noviciat, sans être liés par aucun vœu, ces semi-religieux assuraient l'enseignement dans la plupart des classes, sous la direction des Pères, qui se réservaient les classes supérieures et les postes-clés. En vertu de ce système, le collège Bourbon ne comptait, en 1789, que sept doctrinaires : Sicard, recteur, Poulle, Christine, Boyer, professeurs de philosophie, Gastinel, préfet, Morel frères, professeurs de rhétorique. Encore doit-on observer qu'en avril 1789, sur les sept, quatre seulement sont prêtres : Sicard, Poulle, Christine et Boyer; Gastinel ne sera appelé au sacerdoce que le 5 juillet 1789, les deux Morel n'ont reçu que le sous-diaconat. Les confrères Ricard, Vincent, Gaston, Benoit, Portier, Gautier tiennent donc respectivement les classes d'humanités, de troisième, de quatrième, de cinquième, de sixième et de septième. En 1790, le nombre des doctrinaires se réduira à cinq : Sicard, recteur, Poulle, professeur de Logique, Christine, suppléant, Morel aîné et cadet, professeurs de rhétorique; on doit recourir à un confrère Tomassin pour assumer la charge si importante de préfet¹.

Encore qu'il ne faille pas juger des confrères de l'Oratoire par Joseph Fouché, pendant la Révolution, cette

1. D'après les Actes de visite des Visiteurs provinciaux, en 1789 et 1790, consignés dans *Livre du Coffre. Recette*, fol. 107 et 113v (Marseille, Arch. dép., D 10), et le Registre des délibérations des Chapitres (*Ibid.*, 19 H 2).

dualité de personnel se révélera plutôt malheureuse. Pour ce qui concerne en particulier le collège Bourbon d'Aix, le rapport du visiteur, en l'an 1790, témoigne d'un flottement manifeste : Les classes « nous ont paru faibles; les jeunes professeurs ont dit leurs leçons devant nous. Malgré les soins du Père Recteur, il paraît qu'il y a bien des choses à désirer pour l'application à l'étude, l'assiduité aux exercices de la communauté, la modestie, le goût de la retraite, les soins à donner aux pensionnaires, etc...; le goût des instruments y est trop répandu. Je prie les anciens de la communauté de donner, en toutes choses, l'exemple de la régularité aux jeunes, et ceux-ci de ne pas s'autoriser des exemples qui pourraient être contraires aux règles. J'ordonne qu'on lise à table ou qu'on fasse paraître les pensionnaires, le reste de l'année, et qu'il soit pris des moyens pour qu'à la rentrée des classes, la communauté puisse manger en table longue, comme le prescrivent nos constitutions ¹ ». Mais, en août 1789, le visiteur provincial Brouilhony se déclarait satisfait « des preuves de capacité que nos jeunes confrères nous ont données dans les leçons de littérature dites devant nous. Nous avons trouvé, ajoutait-il, la pension assez nombreuse et le collège dans l'ordre. » Le P. Brouilhony n'en avait pas moins estimé nécessaire d'exhorter, « soit en public, soit en particulier, les divers membres de la communauté à concourir au bien, et nos jeunes confrères à la modestie, à la fréquentation des sacrements et à la persévérance à remplir le devoir de justice ² ».

Si la maison ne réalisait pas l'idéal, sa marche toutefois restait assez régulière pour qu'Eugène de Mazenod y bénéficiât de conditions favorables, pendant le dernier trimestre de sa première année scolaire. Entré en septième à Pâques, l'enfant ne pouvait, en trois mois, s'aligner sur ses camarades plus avancés que lui, encore moins se placer à leur tête. Aussi, ne reçut-il, à titre d'encouragement, qu'un simple prix de mémoire, le 12 août, à la distribution ³. Il ne pouvait davantage, le 5 août, se produire

1. Rapport du 18 mai 1790 par le P. Colomiers, dans *Livre du Coffre. Recette*, fol. 113v. Marseille, Arch. dép., D 10.

2. Rapport du 7 août 1789, *Id.* fol. 107. *Ibid.*

3. Le *Livre du Coffre* porte qu'il a été versé le 18 avril 1789 « cent onze livres pour le premier quartier de la pension de M. de Mazenod, entré le même jour (fol. 105, *ibid.*) ».

Le prix de mémoire, obtenu le 12 août 1789, est une brève biographie, intitulée *Le Modèle des Jeunes Gens*, de Claude le Pelletier de Sousi,

dans les exercices littéraires, où les meilleurs élèves rivalisaient de savoir. Il semble bien d'ailleurs que ses parents aient surtout voulu l'acclimater à la vie de pension, moins austère durant les beaux jours, et le mettre en mesure d'aborder la sixième en octobre. On ne soupçonnait pas alors que la Révolution bientôt interromprait ses études au collège Bourbon d'Aix et que sa formation intellectuelle se continuerait au hasard, sur les routes d'un long et douloureux exil.

VI

Tandis que le jeune pensionnaire commençait ses classes, M. de Mazenod débarquait à Versailles, avec son habit de gala et son artillerie juridique. Malheureusement, pour lui et pour sa cause, il ne revêtirait pas le premier pour figurer à la Cour et dans les cérémonies officielles. Quant à la seconde, elle ferait long feu et ses coups ne porteraient pas. Le président devrait repartir, tout déconfit, quelques semaines avant les vacances d'Eugène, après avoir enregistré échec sur échec.

Malgré l'appui du duc de Bourbon et du maréchal de Beauvau, le roi d'abord refuse catégoriquement de recevoir « les députés de la noblesse de Provence, qui n'ont pas été nommés d'après les lettres de convocation¹ », et les exclut de la procession qui ouvre, le 4 mai, les Etats généraux; seuls participent à celle-ci, avec les représentants de leur ordre, les élus des non-fieffés, triomphants et narquois.

Écartés par Louis XVI, M. de Mazenod et ses collègues ne se tinrent pas pour battus; jusqu'au bout, ils s'obstinèrent à invoquer leurs droits. Le 10 mai, pour obtenir leur validation, ils remettent à la commission de la Noblesse les procès-verbaux de leur élection et un *Mémoire concernant les titres et les faits relatifs à la députation de la Noblesse de Provence aux Etats généraux du Royaume*, composé par le président Charles-Antoine. Nouvelle déconvenue; la commission leur observe qu'au préalable « il fallait qu'ils se présentassent à la chambre de l'Ordre pour y former

étudiant en philosophie de l'Université de Paris, et publiée en 1789 par l'abbé Proyard, d'après des Mémoires conservés au séminaire Saint-Sulpice, communiqués par M. Emery.

1. G. Lefebvre et A. Terroine, *Recueil de documents relatifs aux Séances des Etats généraux*. Paris, 1953, T. I, p. 106. -

leur demande et pour que la chambre chargeât la commission de l'examen et du rapport du mémoire¹ ». Or, au sein de la dite chambre, leurs antagonistes du comté travaillent activement à les débouter. Au plaidoyer de M. de Mazenod, d'André oppose une réfutation vigoureuse; après avoir passé au crible les titres et les faits invoqués par la partie adverse, il se retranche victorieusement derrière le règlement du 2 mars : « En supposant même, écrivait-il, que les Etats eussent des titres et un usage en leur faveur, le règlement du roi n'en serait pas moins juste et devrait être exécuté... Quand même le règlement changerait quelque chose à la constitution, quand même il ne porterait pas la réserve expresse des droits des sénéchaussées, des États et de chaque ordre..., la loi portée par le Prince, le consentement du peuple démontré par l'exécution universelle, ne suffiraient-ils pas pour le légitimer? S'il est vrai que la sanction du monarque et le consentement du peuple sont les deux caractères essentiels de la loi, ne les trouve-t-on pas dans le règlement du 2 mars²? » Cette argumentation ne laissa pas d'impressionner. Mirabeau et Bouche, de leur côté, menaient auprès du Tiers une campagne acharnée contre les prétentions des possédant-fiefs. « Je doute qu'ils se relèvent des coups que je leur porte », écrira ce dernier le 31 mai 1789³.

Aussi, quand le 20 mai, MM. de Janson, de Sade, de Jouques et de Mazenod se présentèrent devant la chambre de la Noblesse pour réclamer validation de leurs pouvoirs et remettre leur mémoire, celle-ci se déroba-t-elle, fort honnêtement d'ailleurs, en renvoyant leur affaire aux calendes grecques, à la suite des autres qu'il leur fallait d'abord traiter⁴. Après la réunion des trois Ordres, un

1. J. Viguier, *La Convocation des Etats généraux en Provence*, p. 92.

2. *Réponse au mémoire concernant les titres et les faits relatifs à la députation de la Noblesse de Provence*, s. l., 1789, p. 11 et 18.

3. Bouche aux commissaires des communes de Provence. Versailles, 31 mai 1789, cité par J. Viguier, *La Convocation des Etats généraux en Provence*, p. 92, note 2.

Cet avocat publia, de son côté, une réplique aux possédant-fiefs : *Question soumise à la décision des Etats généraux ou Réponse au Mémoire de Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, prince du sang, des marquis de Janson, de Grimaldi, de Sabran, du comte de Sade, des présidents de Lauris, de Jouques et de Mazenod, se disant députés de la Noblesse de Provence*. Versailles, 1789.

Mirabeau les prenait aussi à partie dans le premier Numéro de la feuille qu'il lançait dans le public sous le titre *Etats généraux*, et traçait un exposé de toute l'affaire.

4. J. Viguier, *La Convocation des Etats généraux en Provence*, p. 92.

dernier recours devant l'Assemblée nationale n'eut pas plus de succès. Définitivement évincés, M. de Mazenod et ses collègues durent alors plier bagages, et Bouche, triomphant, pouvait écrire, le 18 juillet : « Les possédant-fiefs ont délogé ¹ ». S'ils avaient perdu la bataille, du moins l'honneur restait sauf, les principes également, puisque, avant de se retirer, en bonne et due forme, afin d'éviter les prescriptions, tous avaient, devant la dite Assemblée nationale, protesté unanimement et solennellement « contre tout ce qui pouvait être fait au préjudice de la Constitution et des droits, titres, franchises, us, coutumes, capitulations et traités du Pays et comté de Provence ² ».

Si M. de Mazenod perdait ainsi complètement la partie qu'il prétendait gagner, ce n'était point certes par défaut de courage; mais, dans la conjoncture, le sens politique et l'adresse manœuvrière lui avaient manqué totalement. Entré en lice avec son armure de juriste, aussi raide que la justice elle-même, il commit l'erreur de transporter, dans les débats préévolutionnaires, ses habitudes de chicane procédurière, son assurance hautaine de spécialiste, maître dans son domaine, ses allures tranchantes de président, accoutumé à rendre, debout, sans contradiction, d'inaffiables arrêts. Enfermé dans la mentalité de sa caste aristocratique ³, de son corps parlementaire, de sa province, il ne sut pas élargir ses vues aux dimensions d'un monde qui débordait le sien et des problèmes nouveaux qui faisaient éclater les cadres anachroniques. Accroché à de vieux textes, retranché derrière le rempart de précédents historiques qui remontaient à trois ou quatre siècles en arrière, il oublia que le temps fait son œuvre et de mort et de vie, que l'absolu des principes doit s'appliquer à des réalités mouvantes et changeantes, et prétendit, envers et contre tout, maintenir intégralement l'héritage et les institutions du passé.

Par l'attitude que le président crut devoir adopter et que, tel le stoïque impavide sous les ruines, il gardera pendant la Révolution, pendant l'Empire, par les traits de caractère que nous révèlent ses luttes au service des privilèges et

1. Bouche aux commissaires des communes, Versailles, 18 juillet 1789; cité par J. Viguier, *La Convocation des Etats généraux en Provence*, p. 93.

2. J. Viguier, *La Convocation des Etats généraux en Provence*, p. 93.

3. Sur la mentalité de l'aristocratie provençale, voir *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, t. III, *Les Temps modernes (1482-1789)*, p. 854-855.

des particularismes nobiliaires et locaux, la psychologie de son fils s'explique, s'éclaire. On comprend mieux que celui-ci ait eu beaucoup de peine à se dégager de tous ces complexes familiaux et sociaux, qu'accentuaient ses impressions d'enfance et son éducation première. On apprécie d'autant mieux les méritoires efforts d'intelligence, de vertu, qu'exigera sa lente et progressive libération. Il faudra de longues années, de dures expériences, un véritable dépouillement, pour que l'évêque de Marseille, vieilli et comme brisé, s'éclaire, s'adapte, s'apaise. Les hommes de Dieu eux-mêmes ont leurs étapes à franchir, surtout quand la Providence les place à la charnière de deux mondes. Ce n'est pas les rabaisser, loin de là, que de marquer leur point de départ. Leur point d'aboutissement, dans la lumière du soir, n'en apparaît que plus lumineux.

CHAPITRE III

CONTRE-RÉVOLUTION ET ÉMIGRATION

I. — LES DOCTRINAIRES ET LE COLLÈGE ROYAL BOURBON D'AIX :

LES ÉTUDES D'EUGÈNE EN SIXIÈME. — LE DÉBUT DES DIVISIONS RELIGIEUSES. — UN MANIFESTE DES DOCTRINAIRES. — UNE HARANGUE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE A L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE.

II. — UNE TENTATIVE AVORTÉE DE CONTRE-RÉVOLUTION A AIX :

LA SUPPRESSION DU PARLEMENT ET LES PROTESTATIONS DE PASCALIS. — L'ABBÉ RIVE ET LES FRÈRES ANTI-POLITIQUES. — LES ÉMEUTES DES 12-14 DÉCEMBRE 1790, A AIX. — PERQUISITIONS ET ARRESTATIONS. — PROCÉDURE DU TRIBUNAL DE DISTRICT. — FUITE DE M. DE MAZENOD. — EXÉCUTIONS POPULAIRES.

III. — DÉPART D'EUGÈNE DE MAZENOD POUR NICE :

RAYONS QUI DÉTERMINÈRENT M. DE MAZENOD A APPELER SON FILS AUPRÈS DE LUI : CRAINTE D'UN MASSACRE DES INNOCENTS, SERMENT CONSTITUTIONNEL PRÊTÉ PAR LES DOCTRINAIRES. — UN CONSEIL DE FAMILLE. — LES ADIEUX D'EUGÈNE.

IV. — SÉJOUR A NICE :

ARRIVÉE DE M^{me} DE MAZENOD, ACCOMPAGNÉE DE SA MÈRE ET DE SA SŒUR. — DISSENSIONS FAMILIALES. — M. DE MAZENOD OFFRE SON DOMAINE DE SAINT-LAURENT AU PRINCE DE CONDÉ.

V. — LE COLLÈGE ROYAL DES NOBLES DE TURIN :

LA RÉFORME DU COLLÈGE PAR LES BARNABITES. — LE RECTEUR, LE P. SCATI. — UNE ÉDUCATION ESSEN-

TIELLEMENT ARISTOCRATIQUE. — LA FORMATION RELIGIEUSE. — SUCCÈS SCOLAIRES D'EUGÈNE. — PREMIERS CONTACTS AVEC LE DUC DE BERRY. — L'OPÉRATION DE LA LOUPE.

VI. — L'ÉTABLISSEMENT DES MAZENOD EN PIÉMONT :

M. DE MAZENOD SE LIE D'AMITIÉ AVEC LE COMTE GRANERI, PREMIER MINISTRE DU ROI, ET VEUT SE FIXER A TURIN. — REFUS DE M^{me} DE MAZENOD. — DÉPART PRÉCIPITÉ DE NICE, A L'APPROCHE DES ARMÉES RÉVOLUTIONNAIRES. — CHARLES-AUGUSTE-ANDRÉ ET FORTUNÉ DE MAZENOD REJOIGNENT LEUR FAMILLE EN PIÉMONT.

I.

Par l'exercice littéraire qui mit aux prises, le 5 août 1789, « Messieurs les écoliers de sixième », nous connaissons pour l'essentiel le programme suivi dans cette classe au « Collège royal Bourbon d'Aix des Prêtres de la Doctrine chrétienne ¹ ». Le « Tableau des matières » énumère en effet les questions auxquelles devront répondre les trois champions, Pellerin, Sube et Basin : pour l'instruction religieuse, vie de Jésus-Christ jusqu'au début de sa vie publique, et Histoire sainte depuis la création jusqu'à la fin des Juges; pour l'histoire naturelle, portrait de l'aigle et du faisan, description du paon, du vautour, idée à donner du milan, qualités du rossignol, remarques à faire sur l'épervier; pour la récitation et la diction, dix-huit fables de La Fontaine que « l'on déclamera »; pour le latin, explication de six fables de Phèdre du premier livre, de sept morceaux tirés du colloque intitulé *Naufragium* d'Erasmus, de six morceaux tirés de la seconde partie du *Catéchisme historique* de Fleury.

Ce Tableau des matières, qui nous édifie sur la science des élèves, nous éclaire en outre sur la pédagogie des maîtres. On discerne chez eux la préoccupation d'équilibrer les auteurs latins du programme par ceux de la renaissance humaniste et de la littérature chrétienne; à défaut des Pères de l'Eglise, qui dépassaient la force des jeunes sixièmes, on recourt au bon Fleury. La formation spirituelle est uniquement basée sur la Bible et l'histoire, sans aucun recours à un catéchisme

1. Imprimé à Aix, chez les Frères Mourret, en 1789.

abstrait, car celui qu'on fait traduire est purement historique. Cette méthode, qui s'adapte mieux à la psychologie d'enfants de sept ans, plus accessibles aux récits et aux faits qu'à des exposés dogmatiques, semble également correspondre aux tendances générales des ecclésiastiques « éclairés », chez qui prédominait l'esprit positif. Les Doctrinaires se rangeaient parmi ceux-ci et, en conséquence, modernisaient jusqu'à leur enseignement religieux.

L'année scolaire s'ouvrit dans un calme relatif. Secoué en janvier par la réunion des Etats de Provence, en mars par l'élection des députés aux Etats généraux et les désordres qui troublent tout le Midi, en juillet par la révolution parisienne, en août par la révolution paysanne qui conduisit jusqu'à ses portes le courant méridional de la Grand-Peur¹, Aix retrouve sa tranquillité, extérieurement du moins. La capitale du comté échappe à la révolution municipale qui, dans la plupart des villes, substitue à l'ancienne une administration nouvelle. La chose s'explique, car, loin d'être comme ailleurs exclusivement composé d'aristocrates, son conseil comptait deux tiers de bourgeois, hommes de loi surtout; le grand-père d'Eugène de Mazenod, M. Joannis, en faisait partie avec deux autres médecins et cinq négociants². Les institutions demeurent les mêmes; la rue ne bouge plus; la garde nationale, le 23 août, a même fraternisé avec le régiment de Lyonnais, les Dragons du Roi et le régiment de Vexin, dont les officiers ont reçu « avec reconnaissance », dit-on, et aux applaudissements du peuple la cocarde tricolore³. Alarmé par le mouvement de la Grand-Peur, le Tiers d'autre part se rapproche de la Noblesse; la défense du particularisme provençal rallie tous les camps contre les projets unificateurs de l'Assemblée nationale. M. de Boisgelin et Bouche luttent de conserve, à Paris, pour empêcher la division de la Provence en trois départements⁴. Ce partage une fois voté, les Aixois font à nouveau bloc contre Marseille, qui prétend devenir le chef-lieu des Bouches-du-Rhône⁵. Les élections de la nouvelle municipalité, en février 1790, se passent dans l'indifférence générale, car 858 citoyens actifs seulement votent

1. Georges Lefebvre, *La Grande Peur de 1789*. Paris, 1932, p. 215.

2. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, pièce justificative n° 10, pp. 308-310.

3. Jules Viguier, *Les débuts de la Révolution en Provence*. Paris, 1895, p. 109.

4. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 219-220.

5. J. Viguier, *Les débuts de la Révolution en Provence*, p. 49.

sur 3.962¹. Le système d'élection, d'ailleurs, assure automatiquement le succès des notables modérés. Enfin, l'ancien conseil de ville, d'accord avec le nouveau, se survit pour conserver la direction générale de la Provence, que le second ne peut légalement assumer, jusqu'au 13 septembre 1790, où s'installera la nouvelle administration départementale². L'administration régionale demeurera donc entre les mêmes mains que ci-devant. Eugène peut ainsi, à la Saint-Luc 1789, reprendre ses études en paix.

En 1790, le retour du soleil printanier lui-même n'échauffe pas les têtes des Aixois, comme il échauffe celles des Marseillais qui, en avril, se soulèvent, obtiennent l'évacuation de la place par le Corps de marine et finissent par s'emparer des forts³. Toutefois, si dans la capitale de la Provence le peuple et la garde nationale ne se livrent à aucune manifestation, à aucune émeute, si bourgeois et nobles suspendent provisoirement leurs querelles, l'agitation gagne les milieux ecclésiastiques qui se divisent et s'opposent; la question religieuse vient en effet aggraver tous les problèmes posés par la Révolution. Tout d'abord, le clergé séculier et régulier d'Aix se range dans son ensemble derrière son archevêque, M. de Boisgelin; témoin cette lettre collective qu'il lui envoie, le 21 avril, pour le féliciter chaleureusement d'avoir, le 12, à l'Assemblée nationale, plaidé la cause des curés et vicaires avec zèle, celle des Ordres religieux avec courage, démontré le caractère inaliénable des biens d'Eglise, essayé par trois fois d'écarter le décret qui refuse de reconnaître le catholicisme comme la religion de la Nation; l'adresse recueille quarante et une signatures de séculiers; quant aux réguliers, y adhèrent au nom de leurs communautés les supérieurs des Minimes, Capucins, Récollets, Grands Augustins, Doctrinaires, Mineurs conventuels, Carmes, Feuillants, Cordeliers conventuels et Trinitaires⁴.

Cet ensemble si imposant ne souligne que mieux la cassure qui commence à s'affirmer deux mois plus tard, les 20 et 21 juin, par deux adresses collectives, où trente séculiers et la plupart des réguliers désavouent et retirent

1. *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, t. V, *La vie politique et administrative*, par R. Busquet et J. Fournier. Marseille, 1929, p. 6.

2. *Id.*, p. 8.

3. *Id.*, pp. 9-10.

4. *Lettre du Clergé séculier et régulier de la ville d'Aix à M^{gr} l'archevêque d'Aix, député à l'Assemblée nationale*, 21 avril 1790. Aix, Calmen, 1790.

l'approbation précédemment accordée à leur archevêque ¹. A ces deux manifestes un troisième s'ajoute, celui du recteur du Collège, Sicard, et de Poulle, Christine, Morel, professeurs, qui présentent une rétractation complémentaire ².

Or la comparaison attentive des textes révèle pourquoi les Doctrinaires ont tenu à se singulariser. Comme leurs collègues des deux clergés, ils affirment sans doute que leur signature a été surprise et enlevée à l'esbroufe; mais, infiniment plus explicites que ceux-ci, ils ne réprouvent pas seulement l'interprétation abusive que l'on a faite de la lettre collective envoyée le 21 avril; ils reconnaissent formellement que la dite lettre renferme « des principes anti-constitutionnels » et, au lieu de s'en tenir à une adhésion générale au décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le Roi, ils déclarent « adhérer d'esprit, de cœur, sans restriction quelconque, à tous ces décrets et notamment au décret concernant la propriété des biens ecclésiastiques ». Ainsi donc, tous quatre adoptaient une position plus tranchée. Leur attitude ne surprit personne; on connaissait depuis longtemps leurs tendances et, tout récemment, des faits significatifs avaient marqué leur progression en flèche. Le 9 mai, s'était fondé « dans la chapelle des Messieurs », attenante à leur collège, le *Cercle patriotique*, qui deviendra le *Club des Amis de la Constitution*, affilié aux Jacobins de Paris ³. Le 18 juin, à 4 heures, une délégation de leurs élèves avait présenté à l'assemblée départementale et à son président Loys, nouvellement élu, « ses devoirs ». Le pompeux discours que tint, au nom de tous ses camarades, Pellicot, fils de M. Pellicot avocat, ne permettait aucun doute sur le sentiment de ceux-ci ni sur le patriotisme de leurs éducateurs eux-mêmes. Dans le style du temps, boursoufflé à plaisir et rempli de réminiscences romaines, l'orateur félicita les membres de l'auguste assemblée de répandre « les étincelles de ce feu sacré qui éclaire, qui échauffe sans incendier, et de cette énergie républicaine qui dispose l'âme

1. *Profession des religieux de la ville d'Aix, adressée à MM. les Maire et Officiers municipaux de la même ville*, 20 juin 1790. Aix, Adibert, 1790.

Serment civique de MM. les Curés et Vicaires des paroisses de la ville d'Aix, 21 juin 1790. Aix, Adibert, 1790. Ce serment est précédé d'une déclaration faite par M. Tardieu, vicaire de la Madeleine, au nom de tous les soussignés.

2. *Rétractation des Prêtres du Collège Bourbon, qui ont signé la lettre du Clergé séculier et régulier de la ville d'Aix à M^{gr} l'archevêque, en date du 21 avril*, 21 juin 1790. Aix, Adibert, 1790.

3. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 253-254.

aux plus généreux sacrifices ». « Hercules nouveaux, continuait-il, vous poursuivez partout les abus qui désolent la France. Par la sagesse de vos élections, vous élevez un mur d'airain où viendront échouer les noirs projets de l'aristocratie. Quelle entreprise ne serait pas déconcertée à jamais par le spectacle imposant de la raison armée? » Tout se terminait par l'éloge du président Loys qui, dans une séance académique du Collège, avait déjà fait entendre sa voix en faveur des principes régnants, et par l'éloge de leurs instituteurs qui, concurremment avec lui, avaient commencé l'« éducation nationale ¹ ». Évidemment l'orateur de la délégation appartenait aux classes supérieures; un écolier de seconde, de troisième, à plus forte raison de quatrième, n'eût pas été capable de déployer pareille éloquence ni pareille érudition.

Eugène de Mazenod toutefois ne put ignorer cette démonstration, qui ne laissa pas de produire une certaine sensation, et dans le Collège et dans la ville; il ne put ignorer davantage que les Doctrinaires ne se trouvaient pas du tout dans les mêmes idées que le président de Mazenod, son père, et que le chanoine Fortuné de Mazenod, son oncle. Car, avec le Chapitre, presque entièrement abandonné par le clergé local, le dit Fortuné restait fidèle à son archevêque et maintenait son opposition aux décrets de l'Assemblée nationale contraires aux droits de l'Eglise. L'enfant était trop éveillé pour ne point souffrir de cette discordance entre sa famille et ses professeurs, qui le mettait instinctivement en garde contre les seconds.

L'année scolaire, d'ailleurs, se termina le 10 août plus officiellement encore, dans le style nouveau, par un Exercice « sur la Constitution française, les droits de l'homme et du citoyen ² ». La matière de celui-ci avait complètement changé, et davantage encore son esprit; aux séances solennelles du Collège Bourbon traditionnellement littéraires, les réunions patriotiques désormais succédaient.

II

La rentrée d'octobre 1790 eut lieu le 18, à la date ordinaire, en la fête de saint Luc, sans autre incident qu'un

1. E. Méchin, *Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix*, t. III, pp. 406-407.

2. *Id.*, p. 408.

conflit entre la municipalité d'Aix, le Directoire des Bouches-du-Rhône et le Directoire du district, car le P. Sicard, dans sa ferveur civique, avait invité à la cérémonie d'ouverture les autorités supérieures en même temps que les autorités locales. Or, vu « les principes et les faits qui établissent » son droit d'assister seul à cette cérémonie, le conseil de ville avait fait comparaître le dit P. Sicard pour blâmer sa malencontreuse initiative, résolu de s'abstenir et de recourir enfin à l'Assemblée nationale, le tout pour ne compromettre « ni les prérogatives de la commune », ni la tranquillité publique ¹.

Des événements autrement graves compromettaient infiniment plus la tranquillité publique que cette querelle de juridiction et de préséance, en soi futile. Supprimé, comme tous les autres, par un décret du 7 septembre ², le Parlement d'Aix, avant de se dissoudre, venait une fois de plus de jeter feu et flamme. On devait bien s'attendre à ses protestations; mais, vu la personnalité de l'orateur qui se chargea de les présenter, vu la forme qu'elles revêtirent, vu tout un contexte d'indices précurseurs, elles parurent le prélude et le signal d'une contre-révolution imminente. Pascalis, au nom du corps des avocats, ne s'élève pas seulement contre la dispersion de la magistrature; il identifie la cause de celle-ci avec la cause de la constitution de Provence abolie, de la monarchie dépouillée de son autorité, des anciennes institutions politiques détruites. Bien plus il ose, en terminant, dénoncer le délire populaire qui se chargerait lui-même « de sa vengeance » et prédire les temps tout proches « où, nous gratifiant de ce nouveau bienfait, nos citoyens détrompés se réuniront à l'envi pour assurer la proscription des abus de l'ancien régime, l'exécution de nos traités avec la France, le rétablissement de la Monarchie et, avec le retour de nos Magistrats, celui de la tranquillité publique ³ ».

On conclut que, comme Mounier en Dauphiné, Pascalis, d'abord animateur et chef des patriotes, passait au camp des aristocrates pour refouler le mouvement qu'il avait lui-même lancé. On rapprocha ces paroles, ces menaces, ces

1. *Id.*, pp. 409-411.

2. Atteintes elles aussi par le décret du 7 septembre 1790, les Cours des Comptes ne disparurent définitivement qu'avec le décret du 4 juillet 1791; il fallait en effet, auparavant, pourvoir à un nouveau régime de comptabilité. Cf. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 321.

3. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 246.

prédications provocantes et imprudentes, de tout un ensemble qui les éclairait : rassemblement d'émigrés dans le comté de Nice, en Piémont; achat et envoi d'armes, arrêtées et saisies en Provence; réapparition des cocardes blanches; arrivée d'émissaires envoyés par les Princes, entre autres le chevalier de Vernègues; conciliabules mystérieux chez Pascalis retiré à la Mignarde, maison de campagne de son beau-frère Mignard, et en ville chez ce dernier; forfanteries, paroles inconsidérées des nobles qui d'avance se comportent en vainqueurs. Aux faits réels et constatés s'ajoutent des bruits absurdes, qui alarment davantage encore; une sorte de phobie s'empare des patriotes. Le péril n'avait rien d'imaginaire, encore qu'une imagination bien méridionale le grossît ¹.

Un homme entre alors en scène, pour diriger la résistance, un illuminé, un aigri, un malade brûlé de fièvre, l'abbé Rive, qui entend se substituer à la faiblesse des autorités locales, à la tiédeur toute bourgeoise et prudente des Amis de la Constitution. Lui, fera appel aux artisans, aux paysans, pour mettre à la raison les contre-révolutionnaires. Le 31 octobre, il fonde chez les ci-devant religieuses Bernardines un nouveau club, celui des *vénérables Frères Anti-politiques*, parce que les dits Frères Anti-politiques, au lieu de recourir aux combinaisons et aux discours stériles, passeront à l'action effective avec le concours des éléments populaires ².

Si l'hôtel Mazenod se trouve assez loin des ci-devant Bernardines et du Collège Bourbon, où se réunissent patriotes du Tiers-État et patriotes du quatrième État, il est en revanche tout proche de deux autres cercles, fort opposés à ceux-ci, qui se tiennent de chaque côté de lui, en haut du Cours, au café Guion et au café Casati. Le premier groupait des nobles, des bourgeois et des officiers du régiment de Lyonnais; le second, des ouvriers et des artisans « attachés au monde de l'ex-parlement ³ ». Voilà donc le président au milieu de deux centres de résistance qui inquiètent les Amis de la Constitution et plus encore les Anti-politiques de l'abbé Rive.

1. G. Guibal, *Mirabeau et la Provence. Deuxième Partie, du 5 mai 1789 au 4 avril 1791*. Paris, 1891, pp. 375-380.

2. J. Viguier, *Les débuts de la Révolution en Provence*, pp. 145-154. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, pp. 254-255, 259-260.

G. Guibal, *Mirabeau et la Provence. Deuxième Partie*, pp. 380-387.

3. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 264.

G. Guibal, *Mirabeau et la Provence. Deuxième partie*, p. 390.

Or, au début de décembre, les deux cercles du café Casati et du café Guion décident de fusionner pour accroître leurs moyens et gagner à la bonne cause les gens du peuple mécontents. La nouvelle société, qui s'intitule *Amis de l'Ordre et de la Paix*, fait, le 11 décembre, à la municipalité la déclaration voulue pour se constituer légalement; le 12, doit avoir lieu sa première séance¹. On en conclut, à tort ou à raison, que sa fondation annonce l'explosion du complot aristocratique. Anti-politiques et Amis de la Constitution décident alors de s'unir eux aussi pour répondre à la concentration des forces anti-patriotiques par celle des forces patriotiques. Les camps se tranchent et se dressent l'un contre l'autre; vu l'excitation générale des esprits, le moindre incident suffira pour qu'ils en viennent aux mains.

Arrive le dimanche 12, où doit s'ouvrir le club des *Amis de l'Ordre*. Mais la réunion est décommandée. Au café Guion, une douzaine d'officiers du Régiment de Lyonnais, des magistrats, des gentilshommes discutent et jouent fort paisiblement, lorsque, vers 5 heures, défilent sur le Cours les Frères Anti-politiques, qui viennent de tenir séance au Collège avec les Amis de la Constitution, et que, par politesse, les seconds reconduisent chez eux au couvent des Bernardines. La foule crie : « Vive la Nation ! » et chante le *Ça ira*. Or, sur la porte du cercle, se tenaient plusieurs officiers, auxquels le peuple trouva un air menaçant. On veut les désarmer; ils dégainent, Guiramand accourt à la rescousse, décharge ses pistolets; des gardes nationaux répondent par des coups de feu. Le siège du café commence; tandis que magistrats et civils se sauvent prudemment par les toits, les militaires estiment que leur honneur interdit pareille évasion, et l'épée à la main font une sortie, chargé; la plupart se dégagent; quelques-uns sont blessés, d'autres arrêtés².

On devine l'émotion des Mazonod, voisins immédiats du café où se déroule cette bataille. Ils se rassurent un peu quand la foule se retire, afin de se porter à la maison commune réclamer justice. Le centre de l'émeute se déplaçant, le péril s'éloigne par là-même. La garde natio-

1. *Id.*, p. 390-391.

2. Rapport des commissaires du roi, 23 février 1791. Paris. Arch. Nat., F⁷ 3659-1 n^o 318.

G. Guibal, *Mirabeau et la Provence. Deuxième partie*, pp. 395-399. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, pp. 266-267.

nale peu à peu s'établit dans le Cours et le calme revient dans le quartier.

Mais, au cours de la nuit, l'alarme redouble. On apprend qu'une bande envoyée par l'abbé Rive est partie à la Mignarde arrêter Pascalis, que d'autres bandes veulent s'emparer d'un aristocrate, M. de la Roquette, et s'introduisent dans plusieurs hôtels nobles¹; que, depuis une heure du matin, le tribunal du district a ouvert une information « sur les plaintes rendues par M. l'Accusateur public, querellant en sédition, voies de fait et contre-Révolution d'après les événements arrivés dans ladite ville le 12 décembre 1790 »; qu'on décrète de prise de corps Guiramand et six officiers du régiment de Lyon²; qu'à 4 heures du matin on amène Pascalis captif à la mairie³; que le beau-frère de ce dernier, Mignard, alerté par son domestique accouru de sa campagne, se prépare à gagner le large et, avec lui, d'autres aixois fort compromis.

Tout permet donc de craindre qu'on ne veuille appréhender M. de Mazenod à son tour; il n'a pas simplement contre lui son titre nobiliaire; opposé à la Révolution dès le principe, il a soutenu constamment la cause de l'aristocratie; on connaît sa réconciliation éclatante avec Pascalis, ses visites fréquentes à la Mignarde⁴, où s'est retiré l'ancien assesseur, sa participation aux conciliabules suspects qui se tiennent depuis huit jours, sur les 7 heures du soir, chez Mignard avec Darbaud⁵. Maîtres et domestiques terrorisés veillent aux écoutes. Le moindre rassemblement, le moindre bruit de pas, le moindre cri les fait sursauter. D'un instant à l'autre, les hommes de Rive peuvent heurter aux huis, envahir la maison.

Un problème angoissant se pose alors à M. de Mazenod. Va-t-il lui aussi décamper et se mettre à l'abri? Il finira par s'y résoudre. Quand? Par où? Mystère. Ni la date de son départ, ni l'itinéraire de son exode ne peuvent se déterminer avec certitude. Par l'enquête judiciaire dans laquelle il finit par être impliqué, nous savons que le

1. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 271.

2. *Procédure prise par le Tribunal du district d'Aix sur les plaintes rendues par M. l'accusateur public, querellant en séditions, voies de fait et Contre-Révolution, d'après les événements arrivés dans la dite ville le 12 décembre 1790*. Aix, Mourret, 1791, pp. 25-26.

G. Guibal, *Mirabeau et la Provence. Deuxième partie*, p. 404.

3. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 271.

4. *Id.*, p. 256.

5. *Procédure prise par le Tribunal...*, p. 95, 102.

président ne comparut pas le 26 janvier 1791 devant le tribunal du district « pour répondre de sa propre bouche sur les charges de procédure engagée », le 12 décembre à 1 heure du matin, « contre les auteurs, fauteurs et complices de sédition, contre-révolution, attentats à la vie des citoyens patriotes »¹. Nous savons également que l'huissier Lamy, se présentant à son domicile, le 18 du même mois, pour lui intimer son décret de citation et d'ajournement personnel, remit simplement copie de son exploit au sieur Bonnet, domestique². Un faisceau d'indications convergentes semble d'ailleurs indiquer qu'il n'a pas attendu cette convocation pour disparaître, et que, dès le 13 décembre, il se serait éclipsé comme Mignard et Dubreuil.

Ce jour-là en effet les hommes de l'abbé Rive s'étaient chargés de forcer la main aux magistrats, voire de mettre en branle la justice expéditive du peuple. « Plusieurs personnes regardées comme complices » du chevalier de Guiramand et des six officiers décrétés de prise de corps furent donc « l'objet des plus actives poursuites ». Or, parmi les suspects, avec le président d'Albert, « Darbaud et Armand, anciens procureurs, Dubreuil, Mignard, Coppet, Pons, Blanc, Langlez père et fils », figure le président de Mazenod³.

On s'explique par là que Louis-Pascal Michel, cité comme cinquante-sixième témoin, déclare le 16 décembre, devant le Tribunal, avoir rencontré, le mardi précédent 14, à son retour de la foire de Saint-Maximin, « entre Négrel et le Canet, le sieur d'Albert fils, ci-devant président du ci-devant Parlement, et le sieur Mazenod, président à la Chambre des Comptes, en habit de chasse, ayant un fusil chacun, qu'ils se saluèrent respectueusement sans se parler⁴ ». Cette chasse, vraiment singulière en des circonstances aussi tragiques, paraît bien couvrir la fuite des deux ci-devant parlementaires. Leur tenue permettait

1. Son interrogatoire ne figure pas dans la procédure; seul comparait, parmi les inculpés qui ne sont pas du régiment de Lyonnais, le sieur Duveyrier, officier garde-côtes.

2. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-6.

3. Ch. de Ribbe, *Pascalis*, p. 275.

Plusieurs lettres suspectes avaient été saisies chez Pascalis, et parmi elles, une du président à cet avocat, datée du 19 octobre précédent, dans laquelle il devait être question de la Constitution de Provence. Cf *Procès-verbal de paraphement de onze lettres*, du 3 janvier 1791. Marseille, Arch. dép., L 3244.

4. *Procédure prise par le Tribunal...*, p. 84. Négrel, sur la route de Saint-Maximin, porté aujourd'hui le nom de Châteauneuf-le-Rouge.

de ne pas donner l'éveil et, au besoin, de prendre à travers champs pour éviter de mauvaises rencontres; elle les autorisait à se munir d'une arme qui, le cas échéant, leur servirait à se défendre et, pour toutes ces raisons, comportait plus d'avantages que celle de Dubreuil déguisé en abbé, après s'être fait faire une tonsure.

Sur le jour et l'heure où les soi-disant chasseurs purent se rencontrer avant d'opérer ensemble leur retraite masquée, une autre déposition, la quarante-deuxième, celle de Joseph-Charles Vincent, orfèvre, nous apporte, en date du 23 décembre, un supplément de lumière. Le sieur Vincent a appris du sieur Sambouis que « le sieur Mignard s'était rendu le lundi, jour de sa fuite, au pavillon de l'Enfant, où est M. d'Albert fils, ci-devant président du ci-devant Parlement, avec le sieur Dubreuil, homme de loi, dans la matinée du dit jour; qu'ils étaient partis de là l'un et l'autre pour passer à Nice ¹ ». On devine que d'Albert fils, mis en alerte, avait pour la même raison décidé lui aussi de prendre la même direction. M. de Mazenod, d'abord réfugié également, le 13, au pavillon de l'Enfant, se serait alors joint à son collègue de la magistrature; tandis que le faux abbé et son compagnon, guidés par deux paysans, gagnaient Nice à cheval par le défilé du Sambuc, les deux présidents, dans un autre équipage, auraient adopté un autre itinéraire pour moins éveiller l'attention. La prudence d'ailleurs conseillait de se disperser.

Pour les Mazenod, en de telles conjonctures, la séparation ne pouvait qu'être émouvante, dramatique. Personne pourtant ne se doutait que l'exil de Charles-Antoine se prolongerait vingt-six ans, que ce dernier ne rentrerait jamais dans son hôtel reprendre avec sa femme la vie commune, que la famille elle-même se dispersait presque définitivement. Mieux valait d'ailleurs que la précipitation du départ empêchât de trop penser à l'avenir. Il fallait, le plus vite possible, soustraire M. de Mazenod au péril immédiat. Cela seul, pour l'instant, comptait.

Quand on le sut bien loin, enfin on respira. Mais en attendant, que d'incertitudes, que d'angoisses! Le lundi 13, l'agitation avait repris; Pascalis et Maurellet, que l'on transportait de l'hôtel de ville à la prison royale, faillirent être écharpés par la foule furieuse; celle-ci s'empare de canons et les met en batterie à la barrière du Cours; les

1. *Procédure prise par le Tribunal...*, p. 162.

Anti-politiques exigent le jugement de l'ancien assesseur et son châtiment exemplaire; des gardes nationaux marseillais, appelés pour rétablir l'ordre, se joignent aux hommes de Rive pour réclamer la mort du coupable. Ce jour-là du moins on réussit à empêcher une exécution sommaire.

Mais, le lendemain 14, tandis que le corps municipal et le directoire du district délibèrent, des attroupements se forment. Le peuple se précipite sur la prison, en force l'entrée sans que le régiment suisse d'Ernest ose intervenir, entraîne Pascalis et de la Roquette, les pend tous deux aux lanternes du Cours. Des fenêtres des Mazenod on peut voir les corps des deux infortunés se balancer sinistrement au bout de leur corde. Dans l'après-midi, Guiramand, arrêté en la bastide de Valbriant par les paysans de Meyreuil et amené à Aix, subit le même sort. Dans l'hôtel du président, chacun tremble; on craint que celui-ci ne soit, comme Guiramand, découvert par des patriotes, capturé, transféré dans la ville et victime lui aussi de la fureur populaire. Les heures paraissent interminables, car le temps qui passe est du temps gagné. Enfin, au bout de quelques jours, on se rassure. L'abbé Rive peut dénoncer M. de Mazenod à ses Anti-politiques, le tribunal du district informer contre lui. Désormais il se trouve hors de portée, entièrement à l'abri de leurs coups.

III

En janvier 1791, dans une tranquillité relative, Eugène reprend donc au Collège Bourbon ses études singulièrement troublées par le drame et les émotions de décembre. Mais quelques semaines plus tard, il va subitement les interrompre. Son oncle Charles-Louis-Eugène, chevalier et capitaine de vaisseau, arrive à Aix en février; il vient chercher l'enfant pour l'emmener à Nice; telle est la volonté de son père.

On devine par les *Mémoires* de l'évêque de Marseille¹ que cette décision fort inattendue surprit et bouleversa

1. *Missions*, 1866, p. 114. Cette partie des *Mémoires* de l'évêque de Marseille, aujourd'hui perdue, a été heureusement publiée en partie par le P. Rey, O. M. I., dans *Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, t. V, année 1866, pp. 109 sq., sous le titre : *Souvenirs de Famille*.

tous les siens. Un conseil de famille réunit autour de Mme de Mazenod les deux grands-pères M. de Mazenod, ancien président, et Joannis, médecin, la grand-mère Joannis, l'oncle et chanoine Fortuné. Les objections s'élèvent : Eugène est bien jeune pour qu'on le sépare de sa mère ; son état de santé ne lui permet pas un tel voyage, car une indisposition toute récente l'a beaucoup fatigué. Ce départ s'impose-t-il et de façon si urgente ? Le président, à distance, n'a-t-il pas exagéré le péril couru par les fils de noblesse que les révolutionnaires parlent d'exterminer ? Après avoir pesé le pour et le contre, sans approuver pour autant les ordres de M. de Mazenod, tous conviennent de ne pas s'opposer à la prompte exécution de ceux-ci.

Que le président ait cru devoir mettre son fils à l'abri d'un nouveau massacre des Innocents projeté par les patriotes, on ne saurait le contester. D'autres raisons, religieuses celles-là, seraient-elles également intervenues pour entraîner la décision du président émigré ? Il y a lieu de le croire. Le 30 janvier 1791 en effet, les Doctrinaires d'Aix avaient solennellement prêté le serment constitutionnel, prescrit le 27 novembre 1790 par un décret de l'Assemblée nationale aux ecclésiastiques fonctionnaires et condamné par les évêques. L'église Saint-Jean-Baptiste, qu'ils desservaient au faubourg, eut même le privilège d'être choisie pour la cérémonie officielle organisée à cet effet par la municipalité ; car tout le clergé de la Madeleine et du Saint-Esprit demeurait réfractaire et, si à la cathédrale le curé consentait à jurer, tous les vicaires s'y refusaient. Il fallut donc se rabattre sur une paroisse où régnait l'unanimité.

MM. les professeurs du Collège Bourbon se transportèrent en corps assister à la messe avec leurs élèves, et le recteur Sicard, avant de souscrire l'engagement légal, déclara que celui-ci « ne contrarie en rien ni la foi, ni la morale, ni le culte de la Religion sainte que nous professons et à laquelle nous voulons tenir invariablement jusqu'à la fin de nos jours ¹ ». Ce « nous » n'était pas un pluriel de majesté, puisque après lui « les prêtres professeurs et préfets du Collège royal Bourbon... se sont présentés successivement et ont prêté, chacun individuellement, à haute et intelligible voix, le serment de remplir leurs fonctions avec exactitude, d'être fidèles à la Nation,

1. E. Méchin, *Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix*, t. III, p. 445.

à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ¹ ». Parmi les régents et préfets jureurs figurent Morel, qui, avant de passer à la vie séculière, publia, dès 1790, des *Réflexions sur le célibat ecclésiastique* jugées scandaleuses ², et Christine, que nous retrouverons en 1816 curé concordataire de Saint-Jean de Malte à Aix et farouchement hostile au fondateur des Oblats.

Un problème de conscience se posait donc à M. de Mazenod. Tant que son désaccord avec les Doctrinaires se limitait au domaine politique et social, il avait laissé son fils au collège. Pouvait-il désormais l'y maintenir, alors que recteur et professeurs versaient dans le schisme? Ses principes religieux, son attachement à l'Eglise, ses traditions de famille ne lui permettaient pas d'hésiter; un strict devoir lui prescrivait de soustraire son enfant à la funeste influence d'éducateurs en rupture de ban avec leur archevêque et l'orthodoxie. Les Joannis d'ailleurs, comme tous les Mazenod, se prononceraient très certainement dans le même sens. Le grand-père maternel d'Eugène, professeur à la Faculté de médecine d'Aix, ne sacrifiera-t-il pas sa chaire, plutôt que de prêter le serment constitutionnel ³? L'oncle Fortuné ne se rangeait-il pas résolument avec les chanoines de Saint-Sauveur dans le camp des « bons prêtres »? Tous les siens approuveraient le retrait du jeune chevalier.

Son départ du collège toutefois n'impliquait pas nécessairement son départ du royaume; à Aix, l'enfant poursuivrait même ses études plus avantageusement qu'à Nice, où les cours se donnaient en italien; à défaut de répétiteurs,

1. *Procès-verbal de la cérémonie du serment prêté dans l'église du faubourg de cette ville par les curés de la dite paroisse et fonctionnaires chargés de l'éducation publique du collège Bourbon de cette ville d'Aix*. Marseille, Arch. dép., L 822, pp. 7-14.

Ont signé ce procès-verbal : « ... Sicard, prêtre de la doctrine chrétienne, principal du collège; Poulle, prêtre de la doctrine chrétienne, professeur de physique; Christine, prêtre de la doctrine chrétienne; Morel aîné, docteur, professeur de poésie au collège; Thomassin, de la doctrine chrétienne, professeur au collège; Topin, prêtre de la doctrine chrétienne, professeur au collège; Vincent, docteur, professeur de seconde; Benoît, professeur de troisième; Gigognan, professeur, docteur; Carbonel, préfet de pension; Dejoux, professeur, docteur; Morel le jeune, professeur d'éloquence; Gaudibert, docteur; Imbert, docteur. »

2. E. Méchin, *Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix*, t. III, p. 393, note 1.

3. Georges Fleury, *La Faculté de médecine de l'Université d'Aix au XVIII^e siècle*. Marseille, 1928, p. 16-17.

le grand-père Joannis, son professeur de provençal, pourrait lui enseigner le latin, mieux encore l'oncle Fortuné, à qui la suppression du chapitre assurait des loisirs en le privant de ses revenus. Il semble donc bien que si, en l'occurrence, les motifs religieux intervinrent, ceux-ci n'eurent rien de déterminant. En ces temps de phobie collective, il arriva souvent que les nobles, les émigrés surtout, s'impressionnèrent à l'excès de menaces verbalement proférées par les patriotes, comme les patriotes eux-mêmes s'effrayaient à l'excès des rodomontades aristocratiques. M. de Mazenod, à distance, s'épouvanta du péril auquel il croyait exposée la vie de son fils. M^{me} de Mazenod, les grands-parents, l'oncle et toute la famille, moins alarmés, semble-t-il, ne laissaient pas eux aussi de s'inquiéter.

Après avoir tenu conseil et résolu de se conformer immédiatement aux ordres reçus par le chevalier, ils prévinrent donc Eugène qu'il se mettrait en route le lendemain pour rejoindre son père à Nice, en lui recommandant avec instance le secret le plus absolu, car on devait se méfier des révolutionnaires et prendre toutes les précautions. Il ne dirait donc au revoir à personne, pas même à ses meilleurs amis. L'enfant donna sa parole, une parole de Mazenod, et s'engagea à garder une discrétion totale, mais demanda comme une grâce d'aller au moins embrasser les Revest, auxquels l'attachait une affection très vive. Qu'on lui fasse confiance! Il saurait se taire!

Mais on maîtrise beaucoup moins facilement son émotion que sa langue. Ce que cachait la seconde, la première faillit le trahir. Eugène a le cœur si triste, si lourd, si gros! Des sanglots montent; des larmes vont jaillir. Sa résolution est vite prise : couper court. Brusquement, le jeune visiteur prend congé, et se retire sur un simple et bref : Bonsoir! qui cachait un déchirant adieu. Le lendemain, en apprenant son départ, la famille Revest admira l'exceptionnelle force d'âme qu'avait montrée en des circonstances aussi dramatiques et douloureuses un enfant à peine âgé de huit ans¹.

1. *Missions*, 1866, p. 114.

Malgré l'indication contraire de l'évêque de Marseille lui-même dans ses *Mémoires* (*Id.*, *ibid.*), il faut retenir l'année 1791, et non 1790, pour la date de son départ d'Aix.

Le Registre des recettes du collège Bourbon nous atteste, en effet,

IV

Sur le séjour d'Eugène à Nice nous ne possédons que des renseignements fort incomplets. Si les *Mémoires* de l'évêque de Marseille fixent à cinq mois la durée de celui-ci, ils nous fournissent pour l'arrivée une date fautive, pour le départ une date approximative, et se bornent à placer « dans l'intervalle », celle où arrivèrent d'Aix M^{me} de Mazenod, M^{me} Joannis, M^{me} Dedons de Pierrefeu et Emile Dedons de Pierrefeu, c'est-à-dire sa mère, sa grand-mère, sa tante et son cousin ¹.

On devine que de ces lointains souvenirs seules les impressions survécurent, tandis que la chronologie s'estompait et se brouillait : son ravissement devant la baie magnifique qu'il admirait, sous le soleil, de sa résidence, la maison Sauvaigne, donnant sur la fameuse promenade au bord de la mer ; son embarras à traduire en une langue étrangère les textes latins à l'école niçoise qu'il fréquentait ; son recours aux serviables passants qu'il consultait sur le vocabulaire et les tournures italiennes, en s'installant pour faire ses devoirs sur le seuil de la porte ; la « grande joie » éprouvée en retrouvant sa mère et sa grand-mère, qu'il aimait, déclare-t-il, autant que sa mère elle-même ². Tout cela se gravait dans ses yeux, dans son cœur.

Le président, pour son compte, eût préféré que sa femme vînt seule ; mais celle-ci n'avait consenti à le rejoindre que sous la condition expresse d'amener avec elle M^{me} Joannis, M^{me} Dedons de Pierrefeu. Charles-Antoine

qu'en 1790, la pension d'Eugène fut intégralement versée, soit 424 livres, mais qu'en 1791, elle ne le fut que pour un mois. L'enfant a donc quitté le collège, soit à la fin de janvier, en raison peut-être du serment de ses maîtres à la Constitution civile du Clergé, soit courant février 1791 (Marseille, Arch. dép., D 10, *Livre du coffre. Recette*, pp. 105-117).

Si l'on veut retenir la date du samedi saint pour celle de son arrivée à Nice, il faut donc la fixer au 23 et non au 3 avril, et reporter au 20 de ce mois le départ d'Aix. L'oncle chevalier, qui vint chercher Eugène, était encore à Aix le lundi saint 18 avril 1791, comme en témoigne la dernière inscription de sa main portée sur les feuilles de comptes de son père aveugle (Aix, Hôtel Boisgelin, MJ III-1). L'enfant qu'était alors Eugène aura, plus facilement qu'une date précise, retenu la concordance de son entrée à Nice avec la veille de Pâques. En raison de ce repère, l'erreur sur l'année a entraîné, chez l'évêque de Marseille, une erreur sur le jour et le mois où il quitta sa ville natale.

1. *Missions*, 1866, pp.114-115.

2. *Id.*, p. 115. — M^{me} de Mazenod, sa mère et sa sœur durent quitter Aix au début de juin 1791, comme permettent de le conclure les feuilles de comptes du président Charles-Alexandre. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ III-1.

savait par expérience ce qu'était Marie-Rose, laissée à son bon naturel, et ce qu'elle devenait une fois soumise à l'influence de la première et de la seconde, constamment liguées contre lui avec tout leur clan. « Je prévois, dès lors, tout ce que j'aurais à souffrir de cette réunion, confiera-t-il le 12 août 1803 à la Poire¹, mais je ne fus pas le maître de l'empêcher, et je ne puis pas te dire tout ce que le pauvre chevalier et moi avons éprouvé de ce triumvirat femelle. Relégués l'un et l'autre dans une même chambre, on ne tenait pas plus compte de nous que de laquais. C'étaient ces dames qui faisaient, décidaient, ordonnaient tout. Si, par hasard, nous voulions adresser quelques représentations à l'une d'elles, nous les voyions aussitôt s'élever toutes les trois contre nous comme des espèces de furies. Leur résister n'aurait pu servir qu'à faire un éclat; nous primes le seul parti qui convenait à des gens sages et prudents, qui ne voulaient pas rendre le public témoin de leurs dissensions domestiques, et ce parti fut la douceur, la patience et la retraite dans notre chambre. »

Au bout de quatre mois, heureusement rappelée par son mari, M^{me} Joannis regagna Aix, et son départ mit fin à cette situation intenable : « Ma femme changea du tout au tout, écrira Charles-Antoine, elle devint douce, complaisante, bonne, attentive, en un mot; elle était parfaite. » M^{me} Dedons elle-même se laissa apprivoiser et se métamorphosa : « A force de soins, de services et d'égards, nous parvînmes aussi à ramener ma belle-sœur² ».

Tout d'abord les Mazenod se flattaient que leur exil ne se prolongerait guère, car ils escomptaient bien que les excès des Jacobins hâteraient le triomphe des monarchistes. Mais les mois succédaient aux mois, sans que s'avérât efficace la politique du pire, et il fallut renoncer aux illusions d'un prochain retour en France. Le président chercha donc le moyen d'assurer l'instruction d'Eugène en de meilleures conditions qu'à Nice et s'adressa au collège des Nobles de Turin.

Comment entra-t-il en rapport avec cet établissement, où se formait l'aristocratie piémontaise? Grâce à quelles protections réussit-il à y obtenir une place pour son aîné,

1. *La Poire* était le surnom familial du marquis Boniface-Jean-Louis-Denis de Périer, conseiller au Parlement de Provence et ami d'enfance de M. de Mazenod. Par un jeu de mots avec la signification provençale du nom, une poire ornait le blason de la famille.

2. M. de Mazenod à la Poire, 12 août 1803. Rome, Post. FB IV-1.

avec l'approbation exigée du roi? Nous l'ignorons. Très vraisemblablement, le réseau qui reliait les émigrés et les contre-révolutionnaires intervint en l'occurrence pour prêter son concours. En 1790, Turin avait été le centre organisateur du mouvement qui devait soulever, avec Lyon, le Languedoc, la Provence, tout le Midi de la France. Sans doute, les chefs de celui-ci, le comte d'Artois, le prince de Condé, ne résidaient plus dans cette ville, qu'ils abandonnèrent après l'échec de décembre 1790, l'un pour Venise, l'autre pour Coblençe¹. Mais beaucoup de leurs amis et partisans se trouvaient encore sur place, qui n'ignoraient pas à quel point M. de Mazenod s'était engagé pour le Roi, et ne pouvaient refuser leurs services à un défenseur aussi zélé de la noblesse et de la couronne.

Charles-Antoine, en outre, connaissait personnellement le fils du prince de Condé, le duc de Bourbon, élu comme lui député aux États généraux par les nobles fiefés de Provence; il était même si dévoué au père de ce dernier qu'il offrira à cette Altesse Sérénissime, dépouillée de ses biens par « un décret abominable » de l'Assemblée nationale, sa terre de Saint-Laurent pour « soutenir l'éclat de son rang et de sa naissance² ».

A cette date, 28 novembre 1791, le cadeau n'avait rien de platonique, car le président charge aussitôt son père, le 30, de vendre la dite terre³ et celui-ci prend immédiatement toutes ses dispositions pour procéder à l'opération dans les deux jours, sitôt reçue l'acceptation de Monseigneur⁴. Considérable en soi, puisque Saint-Laurent valait « cent mille écus » avant la suppression des droits féodaux, le sacrifice était rendu encore plus méritoire par la situation financière du donateur. Celui-ci avait perdu en août 1789 le revenu de ses droits seigneuriaux, en septembre 1790, sa

1. Emmanuel Vingtrinier, *La Contre-Révolution, Première période 1789-1791*. Paris, 1924-25, t. II, pp. 285-290.

2. M. de Mazenod au prince de Condé, 28 novembre 1791. Chantilly, Musée Condé, série Z, vol. 24, n° 67.

3. Le 9 novembre 1791, l'Assemblée nationale avait sommé les princes français exilés de rentrer en France avant le premier janvier 1792, faute de quoi ils seraient reconnus coupables de conjuration et leurs biens seraient séquestrés. Les biens des simples émigrés ne furent frappés de séquestre que le 9 février 1792. En novembre 1791, M. de Mazenod, quoique émigré, pouvait donc procéder à la vente de ses domaines.

4. M. de Mazenod au prince de Condé, 2 janvier 1792. Chantilly, Musée Condé, série Z, vol. 24, n° 119. Le prince de Condé n'accepta pas l'offre de M. de Mazenod et sa « délicatesse » priva ce dernier de la « satisfaction » qu'il aurait éprouvée à cette acceptation. Sa réponse fit couler « en abondance » les larmes du président.

situation à la Cour des Comptes. Les paysans de ses fiefs devaient sans doute racheter ses droits seigneuriaux réels, et la nation rembourser le prix de sa charge. Mais les premiers se prétendaient complètement quittes envers lui sans distinction de droits réels et personnels¹ et la seconde payait à terme, en assignats de moins en moins sûrs². Depuis longtemps, même avant la Révolution, le président vivait au-dessus de ses moyens, en accumulant les dettes; quelques jours avant son départ pour l'exil, il avait emprunté 300 livres, le 9 décembre 1790, à l'avocat Poitevin, 300 livres le 12 décembre, veille de sa fuite, à un Étienne Payan; il empruntera encore à Nice 6.800 livres à un certain Alziari³. Voyages, séjour à l'étranger, émigration accroissaient encore la dépense, en tarissant les ressources.

Sa famille aurait donc eu bien besoin des 100.000 écus, que produirait la vente de Saint-Laurent, et pour rembourser tout l'arriéré et pour vivre. Mais un grand seigneur ne calcule pas et, comme ses pairs émigrés, M. de Mazenod gardait les habitudes de sa caste, plus riche de dettes à rembourser que de créances à recouvrer, dédaigneuse d'établir une balance entre passif et actif, d'équilibrer entrées et sorties, prompt à toutes les munificences et à toutes les générosités.

Chez lui, toutefois, comme d'ailleurs chez les nobles passés hors des frontières au service de la contre-révolution, si la main restait largement ouverte, l'esprit se fermait de

1. La nuit du 4 août, la noblesse avait renoncé à ses privilèges fiscaux et à ses droits féodaux; certains étaient abandonnés sans aucune indemnité (droits de justice, droits honorifiques, chasse et pêche, colombier, banalités, corvées, etc...); d'autres devaient être rachetés (cense, champarts, rentes, droits casuels ou de mutation), parce qu'on les considérait comme des droits réels, consentis par le seigneur propriétaire en échange de la concession de la tenure au paysan qui l'exploitait à son compte. Sur les obstacles mis par les paysans de Provence au rachat de ces droits réels, voir J. Viguier, *Les débuts de la Révolution en Provence*.

2. Le registre contenant les *Bordereaux de la liquidation des offices de la Cour des Comptes de Provence* (Aix-en-Provence, Musée Arbaud, MF 21) porte à 78.406 livres la valeur globale de la charge du président. Sur cette somme, M. de Mazenod devait « à la masse des créanciers : 40.000 livres » (son père n'avait payé que la moitié des 80.000 livres, qui représentaient la valeur de sa charge lorsqu'il l'avait acquise). La nation ne devait donc à MM. Charles-Alexandre et Charles-Antoine de Mazenod que 38.406 livres. Le 6 avril 1791, le bureau de liquidation leur versait 7.407 livres en assignats.

3. Rome, Post., FB IV-3. — Pour cette seule année 1790, et principalement en février et avril, le président, on ne sait au juste pour quelle destination, emprunta personnellement 59.413 livres, alors que de 1777 à 1789 ses dettes ne se montent qu'à 52.678 livres, soit une moyenne de 4.389 livres pour chacune de ces douze années.

plus en plus. Avec quel aveuglement, quelle fièvre de représailles, quelle passion haineuse, il partageait alors la mentalité de l'émigration, on aurait peine à le croire, si les archives de Chantilly ne nous édifiaient sur son ardeur partisane : espoir en la coalition des souverains qui finiront par reconnaître « que la cause de Louis XVI est celle de tous les rois » ; attente de l'heure où se fera la justice, quand « le voile épais qui couvre la surface d'une partie de l'Europe » enfin se déchirera ; « serment solennel de n'accorder ni paix ni trêve à ces scélérats ou à leurs complices que Votre Altesse Sérénissime ne soit complètement vengée des outrages qu'elle en a reçus ». Rien n'y manque, pas même les rodomontades belliqueuses, un peu ridicules chez un légiste, qui n'avait d'autres armes que sa plume et ses arguments juridiques ; car « lorsque le grand jour des vengeances sera venu », M. de Mazenod compte bien qu'il lui sera permis de « déployer l'énergie » de son « amour sans bornes », de son « obéissance aveugle », de sa « fidélité à toute épreuve » sous les yeux du prince de Condé. Alors il n'aura plus rien à désirer ; « un seul regard d'un héros », tel que lui, suffira pour l'élever « au-dessus du vulgaire ». Peut-être même sa vigilante sollicitude pour une si auguste personne lui procurera-t-elle le bonheur d'être blessé auprès de son Altesse et d'en sauver ainsi les jours précieux ¹.

On est quelque peu surpris de voir un homme d'allure aussi peu militaire se transformer ainsi en matamore. On s'étonne moins de ce qu'il signe « député de la Noblesse de Provence aux États libres et généraux de France », et s'avoue si nettement engagé dans la contre-révolution. Ces lettres révélatrices n'établissent pas seulement les titres que possédait le président à l'assistance des nobles français réfugiés à Turin. En confirmant ce que nous savions déjà sur les projets, illusions, menaces, forfanteries des émigrés, elles nous montrent à quel point M. de Mazenod fut perméable à l'influence de ce milieu imperméable à tout ce qui n'était pas lui ; dans leurs cercles isolés, restreints, les seigneurs exilés tournaient en rond, dans le même cycle d'idées, de rancunes, d'illusions, qui se confirmaient, se renforçaient par leur concordance et par la répétition des formules stéréotypées, qui les traduisaient avec un dogmatisme tranchant.

1. M. de Mazenod au prince de Condé, 28 novembre 1791 et 2 janvier 1792. Chantilly, Musée Condé, série Z, vol. 24, n° 67 et 119.

Il faudra bien du temps pour qu'une partie d'entre eux s'en évade, alors que les autres s'obstineront à ne rien apprendre et à ne rien oublier. Après avoir, des années durant, espéré contre tout espoir « le grand jour des vengeances », M. de Mazenod, désabusé, perdra finalement beaucoup de son assurance et de son intransigeance initiales.

Mais en 1791, il appartient sans réserve à l'émigration, et c'est en parfaite communion avec celle-ci, très probablement avec son concours et son aide, qu'il dirige Eugène vers sa capitale d'alors, Turin, pour le confier au collège royal de cette ville, strictement réservé aux enfants de noblesse authentique.

V

Le collège royal des Nobles de Turin lui donne en effet toute garantie. Victor-Amédée III vient justement de le reprendre en main pour y restaurer le travail, le bon ordre, la discipline. Les prêtres séculiers, qui le dirigeaient depuis le départ des Pères Jésuites et se révélaient de plus en plus inférieurs à leur tâche, sont congédiés. Pour les remplacer, comme au collège Bourbon, une congrégation leur succède, spécialisée dans l'enseignement et d'une compétence reconnue; mais, contrairement à ce que fit le conseil de ville d'Aix, Sa Majesté Sarde ne recourt pas aux Doctrinaires; son choix s'arrête sur les Barnabites, et M. de Mazenod ne peut que partager les préférences du Roi.

Les Barnabites ont justement acquis la réputation d'hommes de science; on compte parmi eux des physiciens spécialisés en électricité et en hydrostatique, des géologues, des astronomes, voire des égyptologues, qui occupent avec distinction les chaires de plusieurs grandes universités italiennes. Très initiés aux découvertes modernes, très experts dans le maniement des méthodes positives, très attentifs à suivre le mouvement des idées, ils ne se lancent pas toutefois en avant-garde; l'ensemble se tient dans des positions moyennes, orientées plutôt vers un conservatisme prudent, car la congrégation s'aligne sur le plus illustre et le plus représentatif de ses membres, le cardinal Gerdil, mathématicien, théologien de classe qui, dans son *Anti-Emile*, critiqua et condamna la nouvelle méthode d'éducation préconisée par Rousseau¹, et en 1800, au

1. Le cardinal Gerdil, né à Samoëns de Faucigny en Savoie le 23 juin 1718, était entré chez les Barnabites, après avoir étudié dans leurs collèges

conclave de Venise, dirigera la faction des *volanti*, sorte de tiers parti entre *politicanti* et *zelanti*.

L'esprit même du cardinal Gerdil, qui animait les Barnabites, s'introduisit donc avec eux au collège des Nobles de Turin; il y dominera d'autant plus que l'Éminence possédait la confiance de Victor-Amédée III, qu'elle intervint activement, peut-être auprès du roi afin d'entraîner son choix, certainement auprès du Supérieur général pour enlever son acceptation¹, qu'on donna à la maison comme supérieur son ami personnel, le futur éditeur de ses œuvres, le R. P. Leopoldo Scati.

Tout concourait d'ailleurs à désigner ce dernier pour une mission aussi délicate, sa valeur humaine et religieuse, son sens pratique, son autorité paternelle et ferme, ses états de service au collège de Verceil. On le savait bien en cour à Turin. Enfin par son lieu de naissance, Acqui,

de Thonon et d'Annecy. Chargé de professer la philosophie à Macerata en 1737, puis à Casale, il dédia au duc de Savoie quelques thèses philosophiques, qui le signalèrent, ainsi que ses deux volumes contre Locke, à l'attention de la cour de Turin. Il occupa, en 1749, la chaire de philosophie dans l'université de cette ville et, cinq ans plus tard, celle de théologie morale. Ses supérieurs religieux l'élurent provincial des collèges de Savoie et de Piémont. Le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, le nomma précepteur de son petit-fils, devenu Charles-Emmanuel IV. Clément XIV l'ayant préconisé cardinal *in petto* au consistoire du 26 avril 1773, Pie VI le fit consultant du Saint-Office, évêque de Dibona et l'agrèga au Sacré Collège le 27 juin 1777. Préfet ensuite de la Propagande, membre de presque toutes les congrégations romaines, le cardinal Gerdil jouissait à Rome de la plus grande considération. Il y mourut le 12 août 1802.

« Le cardinal Gerdil était membre de presque toutes les académies d'Italie et de plusieurs sociétés littéraires de l'Europe, entre autres de la Société royale de Londres. Passionné pour l'étude, infatigable au travail, doué d'une robuste santé, il composa un grand nombre d'ouvrages français, italiens, latins, dans lesquels on admire du savoir, beaucoup de bon sens, un esprit conciliant, un sincère amour des lumières... (Hœfer, *Nouvelle Biographie générale*, Paris, 1857, t. XX, col. 208). »

Parmi ses travaux scientifiques, figurent : *Eclaircissements sur la notion et la divisibilité de l'étendue géométrique, en réponse à la lettre de M. Dupuis*. Turin, 1741. — *Dissertation sur l'incompatibilité de l'attraction et de ses différentes lois avec les phénomènes, et sur les tuyaux capillaires*. Paris, 1754.

Son meilleur ouvrage traite de *L'Immortalité de l'âme démontrée contre Locke, et de la défense du sentiment du P. Malebranche contre ce philosophe*. Turin, 1747-48, 2 vol. — Sur l'éducation, il a écrit *l'Anti-Emile ou Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation, contre les principes de J.-J. Rousseau*. Turin, 1763.

1. Voir à ce sujet Orazio M., Premoli B., *Storia dei Barnabiti dal 1700 al 1825*. Rome, 1925, p. 380-381.

Le P. Scati négocia avec le délégué royal les conditions de prise en charge du collège, et le P. Brucco, supérieur général, les approuva avec ses assistants, dans son conseil du 5 août 1791 (Rome, Arch. des PP. Barnabites, *Acta consultationum Praepositi Generalis*, Pars II^a 1756-1804).

par ses ascendants, les comtes Scati, il appartenait lui-même à l'aristocratie piémontaise, ce qui l'accréditait, auprès de celle-ci, pour diriger la formation de ses fils.

Que pour correspondre aux intentions de Sa Majesté Sarde, à l'attente des familles, au but même de l'institution, le nouveau recteur ait voulu donner à cette formation un caractère aristocratique, le règlement qu'il rédigea suffit à en témoigner. Celui-ci s'ouvre en effet par les attendus suivants : « Vu que le bien de l'État dépend principalement de l'éducation de la jeunesse noble, d'où sortent des hommes vertueux, des sujets fidèles, des citoyens utiles à eux-mêmes, à leur famille et à l'État, vu que Sa Majesté le roi Victor-Amédée, heureusement régnant, nous a confié la direction du Collège royal des Nobles, nous avons consacré tous nos soins à rechercher et fournir les moyens pour assurer la meilleure éducation des pensionnaires qui seront reçus dans ce collège ¹. »

Dans les articles qui suivent, on relève toute une série de dispositions qui visent nettement à faire de cette éducation une éducation de classe. La maison n'admet que de vrais nobles, et les élèves, tous internes, doivent, pour être inscrits, prouver l'authenticité de leurs titres et obtenir l'agrément du Souverain ²; le montant de la pension, 35 livres par mois, a été fixé par celui-ci et les Barnabites ont pris l'engagement de ne pas augmenter leur tarif ³. Sa Majesté en outre se réserve neuf places dont elle désigne les bénéficiaires et paie la pension ⁴. Le portier est revêtu de la livrée royale, et les pensionnaires lui remettent, en rentrant, leur épée, qu'ils n'ont pas le droit de porter à l'intérieur et que le dit portier doit consigner ⁵. Ceux-ci doivent s'interdire les disputes, principalement sur leur fortune, leur lignage, leurs qualités de corps et d'âme, les injures, les surnoms et toutes choses semblables qui sont messéantes chez un jeune homme noble et cultivé; ils se traiteront avec les égards de courtoisie qui conviennent à la distinction de leur origine ⁶.

1. L. Scati, *Regolamento del Reale Collegio dei Nobili di Torino*. Turin, 1791, introduction.

2. *Id.*, art. vi.

3. Convention de prise en charge du collège, consignée dans *Acta Collegiorum*, t. XII, *Provincia Pedemontana, Acta Taurinensis Nobilium Collegii 1792-94*, fol. 399. Rome, Arch. des PP. Barnabites.

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Regolamento*, art. x.

6. *Id.*, art. xix.

On ne se borne pas à leur apprendre, dans les classes de grammaire et d'humanités, le latin, le grec, l'italien, la philosophie, l'histoire civile, la géographie « avec quelques notions des produits naturels de chaque pays ¹ »; ils reçoivent encore des leçons d'écriture, dessin, architecture, musique, escrime, danse, équitation ². Enfin, le dernier article du règlement encourage leur émulation comme suit : « Si les pensionnaires correspondent à notre attente, et avec l'accomplissement des devoirs de leur propre état envers Dieu et envers l'État, se rendent utiles à eux-mêmes, à la société et à leur famille, ils ne manqueront pas de sentir les effets de la munificence royale qui leur réservera, en temps voulu, des emplois au service de Sa Majesté, vu la spéciale protection que Sa Majesté royale a daigné accorder à ce collège ³. »

Autant de dispositions en rapport avec le style qu'exigeaient la naissance des élèves et le rôle social qu'on réservait à ceux-ci selon les conceptions et les traditions de leur milieu. Pareille éducation ne pouvait qu'ancrer davantage encore Eugène de Mazenod dans la mentalité aristocratique qu'il tenait de sa famille et de sa formation première. Hors de France, l'enfant exilé se retrouvait dans son monde, un monde de privilégiés qui entendait survivre à la Révolution et vaincre cette dernière; il y recevait une empreinte spécifiquement Ancien Régime et se préparait à poursuivre, une fois venu le jour continuellement attendu des restaurations escomptées, la tâche de ses ancêtres; non moins attachés aux droits de leur ordre et de leur province qu'à la cause de la monarchie bourbonnienne et légitime.

Mais, si dans un collège réservé aux personnes de qualité le P. Scati devait se plier au genre aristocratique et, personne de qualité lui-même, trouvait comme naturellement la manière, il était trop profondément religieux pour renverser l'ordre des valeurs au profit de l'esprit de caste. Les prescriptions ci-dessus mentionnées ne figurent pas en effet en tête du règlement; l'accessoire suit le principal; tout commence par ce que Napoléon appellera plus tard les « bases », quand il organisera son Université.

La formation religieuse d'abord. Celle-ci fait l'objet de

1. *Id.*, art. II et III.

2. *Id.*, art. IV.

3. *Id.*, art. XXI.

l'article premier : « Vu que les exercices de piété sont le fondement principal sur lequel doit s'appuyer l'éducation, on destinera donc aux pensionnaires un habile directeur spirituel, qui les instruira des vraies maximes de la religion en leur faisant une fois par semaine le catéchisme et, le dimanche, en leur expliquant l'Évangile ou en leur adressant quelque instruction de morale chrétienne analogue à leur condition, à leur âge. » Le recteur tenait si vivement à s'assurer le concours d'un « habile directeur spirituel » qu'il obtint pour ce ministère un des assistants de son ordre, le P. Joseph Faenza ¹. Pour son compte, il s'attachait à favoriser la ferveur de ses élèves; son *Manuale di vita cristiana*, composé pour eux, mettait à leur portée les principes de la vie spirituelle; deux retraites organisées par lui leur assuraient le bienfait de prédications et de réflexions salutaires, à la rentrée pour les remettre au travail et à la discipline, durant la semaine sainte pour les préparer à leurs pâques; enfin, son action personnelle les entraînait à la vertu. « Je fus des premiers à entrer dans ce collège et le P. Scati... me prit... en grande amitié ² », écrira dans ses *Mémoires*, avec reconnaissance, l'évêque de Marseille; on devine ce que gagna son enfance au contact de ce « religieux très estimé ³ ». Eugène d'ailleurs manifestait une vive piété qu'affermirent et développèrent, le 5 avril 1792, sa première communion faite le jeudi saint, sa confirmation reçue le jour de la Sainte-Trinité, avant ses dix ans accomplis.

S'il ne semble pas que les Doctrinaires d'Aix aient marqué son âme encore trop jeune, en des circonstances si troublées, les Barnabites de Turin, leur supérieur surtout, mirent sur lui une première empreinte, assez nette, assez profonde, pour rendre possible, après son essor spirituel de Venise, ses fidélités laborieuses de Naples, de Palerme, et la crise fiévreuse qui suivit son retour en France, la progressive évolution qui, d'un aristocrate chrétien, fera un prêtre totalement voué au service du pauvre peuple, des humbles et des déshérités.

La ferveur resterait illusoire, si elle ne reposait sur la pratique du devoir d'état, qui en est la pierre de touche la plus sûre; chez de pieux paresseux, il n'y a d'authentique

1. *Acta Collegiorum*, t. XII, *Provincia Pedemontana, Acta Taurinensis Nobilium Collegii 1792-94*, fol. 399v. Rome, Arch. des PP. Barnabites.

2. *Missions*, 1866, p. 116.

3. *Id.*, *ibid.*

que la paresse. Aussi, en éducateur digne de ce nom, le P. Scati entendait-il que ses élèves fussent des travailleurs. Après l'article premier, qui assurait les bases religieuses, les articles 2, 3, 4 déterminaient donc, avec une précision minutieuse, la *ratio studiorum*. D'autre part, comme la meilleure *ratio studiorum* demeure inefficace dans une maison où règne le désordre, le recteur se préoccupa de restaurer avec énergie et souplesse la discipline, fort relâchée depuis le départ des Révérends Pères Jésuites. Bien vite, sous sa direction habile et ferme, le collègue retrouva sa régularité; dès 1793, il jouissait déjà d'une telle faveur qu'en octobre les pensionnaires affluent; il fallut en hâte aménager et bâtir; en trois ans le nombre des internes passa de 64 à 90.

Eugène de Mazenod bénéficia de ces heureuses réformes, que ses bons exemples contribuèrent à faciliter. Nous savons qu'il tint constamment la tête de sa classe, ce qui n'allait pas sans mérite, puisqu'il suivait un enseignement donné en italien et par là se trouvait en état d'infériorité sur ses camarades, infiniment plus à l'aise dans le manie-ment de leur langue maternelle. Mais ce fils de parlementaire devait à sa noblesse de robe une ardeur au travail intellectuel, un esprit d'application et de méthode, un sérieux qui ne caractérisaient pas toujours la noblesse d'épée, plus brillante, plus superficielle, plus mondaine et quelque peu dilettante. Le sens du devoir, déjà intense chez lui, soutenait son effort; peut-être aussi une pointe de fierté nationale le piquait-elle au jeu dans les compétitions scolaires, où il soutenait l'honneur de l'esprit français. Ainsi se palliait le lourd désavantage qui aurait rebuté un tempérament moins résolu.

Sa régularité par ailleurs démentait la réputation d'indiscipline dont jouissent nos compatriotes outre-monts. Ses maîtres, dont il possédait l'estime et l'affection, le proposaient en modèle et leur confiance valut à ce bambin de dix ans la responsabilité de la *camerata* qu'il partageait avec une dizaine de ses camarades.

Eugène de Mazenod, qui possédait déjà un tempérament de chef, sut maintenir dans celle-ci un ordre si parfait que le P. Scati la fit visiter, comme la mieux tenue, au duc de Berry solennellement reçu au collège des Nobles de Turin¹. Le prince s'en montra très flatté pour l'honneur

1. *Id.*, p. 117.

de la France, mais, paraît-il, trouva beaucoup moins normal que le sieur de Mazenod, quoique son benjamin et simple chevalier, dépassât par la taille un authentique Bourbon, son aîné de 4 ans. Sa surprise et sa déconvenue se trahirent par une exclamation vexée, qui échappa à sa spontanéité juvénile. La Sicile bientôt rapprochera les deux jeunes gens dans une intimité plus grande, au cours de promenades et de baignades qui auront pour Eugène des conséquences plus malencontreuses encore, sans diminuer pour autant son attachement au futur héritier du trône, déjà marqué par le malheur.

Le jeune écolier du collège des Nobles n'était pas seulement venu à Turin pour y continuer ses études en milieu choisi; ses parents l'avaient envoyé dans cette ville pour se faire opérer par le premier chirurgien du Roi, le docteur Pinchinati, d'une loupe à l'œil gauche qui le défigurait malencontreusement¹. Le jour était pris; M. et M^{me} de Mazenod devaient venir de Nice pour assister leur fils durant cette pénible intervention.

Or, celui-ci, par délicatesse, voulut leur épargner une émotion si pénible. Il demanda donc instamment au P. Scati que l'on devançât l'extirpation de sa loupe, afin que tout fût terminé avant l'arrivée de ses parents; le P. Scati, ému de cette pensée touchante, y consentit volontiers. Mais, au dernier moment, le courage abandonna le patient. Quand il vit déployer dans l'appartement du recteur lancettes, bistouris, ciseaux crochus, pinces, charpie, le cœur soudain lui manqua et l'opérateur dut se retirer avec ses instruments horribles. Trop explicable, vu l'âge de l'enfant et les méthodes de l'époque, cette faiblesse ne dura guère; rentré tout confus dans sa chambre, Eugène comprit qu'il avait trop compté sur son énergie naturelle et, se jetant à genoux, implora de Dieu la force dont il avait besoin. Soudain maître de sa terreur par l'effet de la grâce, il courut alors chez le P. Scati et fit rappeler le chirurgien, qui déballa de nouveau son attirail et se mit à l'œuvre aussitôt.

D'anesthésie, il n'était point question. Eugène dut se laisser tailler à vif, voyant tout, entendant tout, ressentant

1. C'est ce que nous apprend un certificat d'études délivré sous serment par le P. Scati, le 14 mars 1797, en présence du juge royal Martini, et légalisé successivement, à Turin, par Jacob, chargé d'affaires de la République française près Sa Majesté Sarde, puis par Aillaud, consul général de la République française à Venise. Rome, Post. DM I-4.

les incisions successives et répétées, qui meurtrissaient sa chair et l'inondaient de sang, tandis que le docteur, pour extirper complètement toutes les matières graisseuses de ce chancre inesthétique et dangereux, s'y reprenait à plusieurs fois, avec vigueur et précaution. Malgré le caractère primitif, barbare, d'une opération qui dura dix minutes ¹, l'enfant ne poussa pas un cri, ne laissa entendre aucune plainte, et le chirurgien put opérer à son aise, non sans admirer l'étonnant courage qui facilitait sa tâche infiniment délicate. Tout était fini, quand arrivèrent M. et M^{me} de Mazenod, attendus le soir même. Il ne leur restait qu'à se réjouir du résultat heureusement obtenu par une intervention réussie dans des conditions physiquement et moralement si favorables. La délicate attention d'Eugène avait épargné à ses parents l'émotion et la peine de le voir souffrir.

L'enfant se remit si rapidement qu'il put, le 3 juin suivant, avec ses camarades de collège, recevoir du cardinal-archevêque Costa le sacrement de confirmation, en la fête de la Trinité ².

VI

A Turin, centre actif des conspirations monarchiques, M. et M^{me} de Mazenod retrouvaient le chevalier de Vernègues, que le prince de Condé avait envoyé à Aix en 1790 pour préparer le soulèvement de la Provence avec l'avocat Pascalis. Personne ne pouvait mieux que ce dernier accréditer auprès des comtesses de Provence et d'Artois

1. Eugène à son père, 10-13 mai 1803. Aix, Méjanès, B 69.

2. *Missions*, 1866, p. 117-118.

Le P. Rey situe en effet cette intervention chirurgicale entre la première communion et la confirmation d'Eugène (*Id.*, *ibid.*).

Si l'on maintient cette donnée, le séjour à Turin de M. et M^{me} de Mazenod se prolongea même après le 3 juin, car un créancier de la famille (Beaucaire, dit Ragot, à M. de Mazenod, 24 septembre 1803. Rome, Post., FB IV-3) fait état d'une lettre que le président lui adressa de Turin le 8 juin 1792. Deux mois après, c'est-à-dire vers la fin d'août, le père et la mère quittèrent précipitamment Nice, où ils étaient revenus, devant la menace des armées révolutionnaires. En septembre, le général d'Anselme concentrait son armée aux environs de la ville et y rentra, le 29 de ce mois.

Les émigrés d'ailleurs affluaient à Nice, depuis surtout le mois d'avril. Le consul Leseurre parle de 1.500 personnes; le nombre des ecclésiastiques avait triplé en septembre, passant de 400 à 1.200. Voir à ce sujet A. J. Rance-Bourrey, *Les émigrés français à Nice*, dans *Nice historique*, t. VIII, année 1906, pp. 86-91.

le président, compromis dans cette entreprise avortée et victime de son dévouement à la bonne cause. Par là, Vernègues ménageait à son ancien complice la haute protection de ces princesses, fort aimées du roi de Piémont, leur père, et très charitables pour les nobles émigrés, qu'elles recevaient chaque mardi et chaque vendredi¹. On comprend donc que Charles-Antoine se soit félicité, comme sa femme, des « excellentes connaissances² », faites par eux dans la capitale de Victor-Amédée. On devine également grâce à quelles relations le premier gagna la confiance, voire « l'amitié du comte Graneri, premier ministre du roi, qui, dans le temps que les français n'étaient autorisés à habiter qu'à Nice, m'obtint une permission du roi de m'établir, avec ma famille, dans quelque lieu des États de Sa Majesté que je voudrais choisir, écrira-t-il à son ami la Poire, en 1803³ ». Pareille faveur ne manqua pas d'allécher le seigneur de St-Laurent du Verdon, qui se résolut à en profiter aussitôt. Le séjour à Turin lui assurait, par ailleurs, de précieux avantages ; il réunirait dans la même ville Eugène, pensionnaire au collège des Nobles, et ses parents exilés ; ainsi finirait une séparation pénible pour eux comme pour lui. La bienveillance de Mesdames, si aumônières, celle de Graneri permettaient d'espérer quelques subsides fort nécessaires à l'impécuniosité des réfugiés aixois. Au delà des Alpes, on jouirait, par surcroît, d'une sécurité plus grande que dans Nice, menacée par les patriotes marseillais et par les armées révolutionnaires.

Mais, aux excellentes raisons qui déterminaient son mari à se fixer en Piémont, M^{me} de Mazenod en opposa une qui exigeait un retour immédiat dans leur ancienne résidence : Je voulais « rester à Turin, écrira Charles-Antoine à son ami la Poire ; ma femme s'y refusa, parce qu'à Turin elle n'avait que deux fois la semaine des nouvelles de sa mère, au lieu qu'à Nice elle en avait trois fois ». Son affection filiale avait vraiment mal inspiré Marie-Rose Joannis, car au bout de deux mois, pour échapper aux troupes françaises, il fallut fuir, en abandonnant tous les bagages. Seule, la présidente, « que j'avais fait partir deux jours

1. C^{te} d'Espinchal, *Journal d'Emigration*, publié par E. d'Hauterive. Paris, 1912, pp. 177-178.

J. Turquan, *Les femmes de l'émigration, Deuxième série*. Paris, 1912, p. 250.

2. M. de Mazenod à la Poire, 12 août 1803. Rome, Post., FB IV-1.

3. *Id.*, *ibid.*

avant, sauva une petite malle. Mais, mon frère et moi, fûmes obligés de nous sauver en veste, laissant onze malles pleines, que ma femme n'avait pas voulu porter avec elle à cause de six louis, qu'on nous demandait pour le port. Nous la rejoignîmes à pied, au delà du col de Tende; nous arrivâmes ensemble à Turin, où nous trouvâmes un ordre affiché pour que tout français sortît des États, au bout de trois jours. La protection du ministre me fit obtenir une exception. Je m'établis dans un village, à cinq milles de Turin; nous y souffrîmes tout ce qu'il est possible du froid et de la misère, mais je puis te dire que nous y passâmes les jours les plus tranquilles, par l'excellente conduite, les soins et les amitiés de ma femme et par le retour que nous attirèrent nos attentions pour ma belle-sœur et nos soins pour son fils, lequel nous est certainement redevable de sa conservation. Au bout d'un an, le ministre nous fit revenir à Turin ¹ ».

Là, vinrent rejoindre les Mazenod deux autres membres de la famille, Charles-Auguste-André, chanoine et vicaire général de Marseille, Fortuné, chanoine et vicaire général d'Aix. Jusqu'en août 1792, tous deux s'étaient maintenus à leur poste, administrant l'un et l'autre diocèse au nom de M. de Belloy et de M. de Boisgelin, évêques légitimes, malgré le schisme des constitutionnels et la persécution des patriotes. Fortuné, pour son compte, faillit payer de sa vie l'obstination qu'il apportait à lutter pour les « bons prêtres », car, le jour de la Fête-Dieu 1791, pendant la procession, où il portait le Saint-Sacrement, un forcené lui tira un coup de pistolet; la balle heureusement ne fit qu'effleurer ses vêtements sacerdotaux ². Après la chute du trône, les lois votées contre les réfractaires les astreignirent tous deux à la déportation. L'oncle et le neveu s'expatrièrent ensemble et, munis de passeports réglementaires, gagnèrent Turin par Lyon et la Suisse au début de septembre 1792. Sauf M. de Mazenod et M. Joannis pères,

1. *Id.*, *ibid.* — Le village où se réfugièrent d'abord les Mazenod, est Pianezza, à 10 km à l'ouest de Turin, sur la Dora Riparia. Cf lettre du président à Emile Dedons, 24 octobre 1814. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-4.

2. Adrien Pascal, *Le Clergé du diocèse d'Aix pendant le XIX^e siècle*. Aix-en-Provence, 1925, p. 8.

Le chanoine Fortuné se retira à Lyon, après cet attentat, et y résida du 15 juillet 1791 au 31 août 1792, assurant par correspondance le gouvernement du diocèse d'Aix. Cf *Arrêté qui relève de la déportation le citoyen Charles-Fortuné de Mazenod*, 15 fructidor an V (1^{er} septembre 1797). Marseille, Arch. dép. 1 Q 74.

restés à Aix, et M^{me} Joannis, rentrée dans cette ville après un bref séjour à Nice, la famille dès lors se trouvait au complet; avec les domestiques elle comprenait douze personnes, lourde charge, vu le défaut de moyens.

La pension servie par M^{me} la comtesse d'Artois¹, la rente qu'assurait à son fils le président Charles-Alexandre, les fonds apportés par M^{me} de Mazenod, par les chanoines Charles-Auguste-André et Fortuné et par M^{me} Dedons, les emprunts de Charles-Antoine permettaient toutefois de faire assez bonne figure, si bien que « les personnes de Turin », écrit ce dernier, pouvaient avoir « pris de moi des idées d'opulence qui sont de toute fausseté² ». Il restait encore une façade. Bientôt apparaîtra la dure réalité d'une situation financière qu'un nouvel exode et de malheureuses opérations commerciales vont, dans les splendeurs de Venise, singulièrement aggraver.

1. M. de Mazenod, dans une lettre à Alziari du premier octobre 1796, regrette de ne plus bénéficier des libéralités d'une princesse qu'il ne désigne pas. Mais son frère Fortuné nous apprend bien plus tard, en 1818, qu'il s'agissait de secours reçus « de M^{me} la comtesse d'Artois (Fortuné au président, 14 décembre 1818. Rome, Post., FB V-3) ».

2. M. de Mazenod à Alziari, 1^{er} octobre 1796. Aix, Méjanès, B 72.

CHAPITRE IV

L'ÉMIGRATION A VENISE

I. — LE VOYAGE TURIN-VENISE :

SUR LE CONSEIL DU MINISTRE GRANERI ET A CAUSE DES APPUIS QU'IL Y TROUVERA, M. DE MAZENOD CHOISIT VENISE POUR S'Y RÉFUGIER. — IL FRÈTE UNE GRANDE BARQUE, QU'IL PARTAGE AVEC D'AUTRES ÉMIGRÉS. — ACCUEIL HOSPITALIER DES RIVERAINS DU PO. — DISLOCATION DU CONVOI A BORGOFORTE ET PONTELAGOSCURO. — ARRIVÉE DES MAZENOD A VENISE POUR LES FÊTES DE L'ASCENSION. — ENCOMBREMENT DE LA VILLE.

VÉE

II. — LES PÉRILS DE VENISE ET L'INFLUENCE PROVIDENTIELLE DE DON BARTOLO SUR EUGÈNE :

LA LICENCE DU CARNAVAL VÉNITIEN. — M. MILESI CONFIE EUGÈNE A DON BARTOLO, QUI SE CHARGE DE SON INSTRUCTION ET DE SA FORMATION RELIGIEUSE. — LA VOCATION SACERDOTALE.

III. — SÉPARATIONS ET DEUILS :

MORT DES GRANDS-PÈRES PATERNEL ET MATERNEL D'EUGÈNE, A AIX. — M^{me} DE MAZENOD RENTRE EN FRANCE AVEC NINETTE, POUR SAUVER LES BIENS DE FAMILLE. — MORT DU CHANOINE CHARLES-AUGUSTE-ANDRÉ, A VENISE.

IV. — LES ENTREPRISES COMMERCIALES DE M. DE MAZENOD :

LA SOCIÉTÉ MAZENOD-D'ARLATAN ET SON APPROVISIONNEMENT EN TOSCANE. — LA SOCIÉTÉ LYONNAISE BARON-TOURRET S'ASSOCIE LA ROCHE ET LES FRÈRES BLOQUETTI.

V. — L'AGENCE ROYALISTE DE VENISE :

D'ANTRAIQUES ADRESSE LES INQUISITEURS A M. DE MAZENOD POUR DÉMASQUER LES ÉMIS-SAIRES DES PATRIOTES FRANÇAIS. — RELATIONS DU PRÉSIDENT AVEC L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE, LAS CASAS, ET LES TALLEYRAND.

VI. — M. DE MAZENOD, VICTIME D'UN FLIBUSTIER VÉNITIEN :

LES CAPRICES DE LA MODE. — LA CRISE FINANCIÈRE DE VENISE. — LES PAYEMENTS A TERME. — LES MALVERSATIONS DE VIZIAN, ENCAISSEUR DES PAGHERO.

VII. — LA CHUTE DE VENISE :

BONAPARTE ENVAHIT LA VÉNÉTIE. — LES PÂQUES VÉRONAISES. — LES ÉMIGRÉS SUSPECTS AUX VÉNITIENS. — SOULÈVEMENT DES PATRIOTES VÉNITIENS, QUI IMPOSENT LA CAPITULATION AU DOGE. — ÉMEUTE DES ESCLAVONS. — PÉRILS COURUS PAR LES MAZENOD.

VIII. — INCERTITUDES ET HÉSITATIONS DES DERNIERS MOIS A VENISE :

ARRIVÉE DES TROUPES FRANÇAISES. — VISITE DE L'AMIRAL BRUEYS AUX MAZENOD. — BARAGUAY D'HILLIERS OFFRE A CEUX-CI SES BONS SERVICES. — RETOUR EN FRANCE DE FORTUNÉ. — M. DE MAZENOD RENONCE A SE RAPATRIER ET DÉCIDE DE RESTER A VENISE, POUR SAUVER SES MARCHANDISES. — APRÈS LE TRAITÉ DE CAMPO FORMIO, L'INDIGNATION DES VÉNITIENS CONTRE LES FRANÇAIS L'OBLIGE A QUITTER LA VILLE.

I

Au bout de deux ans, en avril 1794, les Mazenod se décidèrent à quitter Turin, où ils ne se jugeaient plus en sûreté, car après avoir occupé Nice et la Savoie, les armées révolutionnaires menacent désormais le Piémont. Les Robespierre ont imposé à Carnot le plan établi par leur protégé, Bonaparte, pour envahir l'Italie¹; bien que défavorable à une campagne excentrique qui désaxait la stratégie et la politique extérieure de la France, « l'orga-

1. G. Lefebvre, *La Révolution française*, Col. *Peuples et civilisations*, t. XIII. Paris, 1951, p. 413.

nisateur de la victoire » a dû s'incliner, et Masséna, mis en branle le 5 avril, enregistre des succès qui épouvantent la cour de Sardaigne et ses hôtes les émigrés¹. De là un nouvel exode qui entraîne ces derniers sur les routes, en quête d'un abri moins à portée de leurs compatriotes jacobins.

Le premier ministre du royaume de Sardaigne, Graneri, conseille alors au président de se retirer, avec les siens, à Venise². La ville semble garantie contre toute attaque par la distance, par les armées autrichiennes qui occupent la Lombardie, et, comme l'écrivit dans ses *Mémoires* l'évêque de Marseille, par « les lagunes d'une république » que son père « pensait devoir être respectée par les républicains français³ ». La Sérénissime se montre par ailleurs accueillante à tous les étrangers qui fournissent les cautions voulues; à condition qu'ils se conduisent « avec modération et se soumettent à ses lois et à ses méthodes », elle les autorise à prendre domicile sur son territoire⁴. Or, à son gouvernement essentiellement aristocratique, les aristocrates exilés, dépouillés par les révolutionnaires, ne peuvent qu'inspirer confiance; la cause pour laquelle ils souffrent et luttent suffit à rassurer sur la rectitude de leurs principes, et comment ne ferait-on pas tout spécialement crédit à M. de Mazenod et aux siens, que le chargé d'affaires piémontais à Venise recommande aux Inquisiteurs avec le marquis et la marquise de Grimaldi, M^{me} de Sainte-Croix, le chevalier Chiesa, comme professant « de bonnes maximes en morale et en politique⁵ »?

La présence du Régent à Vérone, la translation de l'agence royaliste, d'abord établie à Turin, sur le domaine de la Seigneurie ne laissaient pas aussi d'attirer le président; à se rapprocher du prince, qui incarnait alors les

1. Le ministre plénipotentiaire de la République française près celle de Venise au citoyen commissaire des Relations extérieures, 28 floréal an II (17 mai 1794). Paris, Arch. Aff. étrang., Corresp. polit. Venise, vol. 251, fol. 181.

Le 9 mai, Masséna avait occupé le col de Tende (G. Fabry, *Histoire de la campagne de 1794 en Italie*. Paris, 1905, t. I, p. CDII).

2. M. de Mazenod à la Poire, 12 août 1803. Rome, Post., FB IV-1.

3. *Missions*, 1866, p. 119.

4. Les Inquisiteurs au représentant de Venise à Turin, 9 décembre 1793. Venise, Archivio di Stato, B 172, doc. 216.

5. Note du représentant de la Sardaigne à Venise, communiquée aux Inquisiteurs par l'abbé Cattaneo le 13 octobre 1794. Venise, Arch. di Stato, B 580.

droits de l'autorité légitime, sa fidélité trouvait satisfaction, mais aussi escomptait protection et faveurs; n'avait-il pas, dans l'entourage de Monsieur, des relations et des amitiés dévouées? Nous savons que le chargé d'affaires de Venise à Turin lui accorda son passeport pour cette ville sur la recommandation du comte de Vintimille, représentant de S. A. R. le comte de Provence¹. Par Vernègues venu à Aix en 1790 pour préparer le soulèvement du Midi, il était d'autre part en rapport avec d'Antraigues, cheville ouvrière des conspirations monarchiques. Appuis et secours ne lui manqueraient pas. Le courant l'entraînait enfin vers la Sérénissime, où refluaient en masse et pour des motifs analogues la plupart des nobles réfugiés en Piémont : « Il arrive ici journellement des nuées de prêtres et émigrés français qui fuient devant nos armées », mandait de Venise le 28 floréal an II de la République (17 mai 1794) au citoyen commissaire des Relations extérieures le citoyen Noël, ministre plénipotentiaire de la République française près celle de Venise².

Muni des passeports nécessaires, Charles-Antoine se mit en devoir d'organiser le voyage de sa nombreuse famille, soit douze personnes, domestiques compris, dans les conditions les plus économiques possible. Au lieu de prendre la diligence, plus rapide mais plus onéreuse, il fréta, le 2 mai, une grande barque, dont il partagea les frais avec d'autres émigrés, nobles et prêtres, admis sur leur demande à profiter d'une occasion si avantageuse; le prix du transport se trouva ainsi réduit à 15 livres de Piémont pour les laïcs, voire à 12 pour les ecclésiastiques « censés plus pauvres ».

Cette espèce de coche d'eau ne manquait pas d'« agrément », écrit l'évêque de Marseille dans ses *Mémoires* ;

1. Liste de passeports délivrés du 19 au 26 avril 1794. Venise, Arch. di Stato, B 172, doc. 222.

Le comte Graneri avait délivré, le 4 mai, un certificat très élogieux en faveur du président et de sa famille : « Monsieur le président de Mazenod, d'Aix-en-Provence, pendant le cours de trois années et demie qu'il a fait son séjour dans les Etats du Roi avec son épouse et sa famille, s'est toujours comporté de manière à se mériter l'estime du Gouvernement et de toutes les personnes de considération, de façon que S. M. a daigné d'accorder une place dans le Royal Collège des Nobles à un de ses fils, dont il en a joui jusqu'à l'époque de son départ. Et, ayant eu l'occasion de le connaître particulièrement, Nous lui avons expédié avec plaisir le présent certificat (Rome, Post., DM I-4). »

2. Paris, Arch. Aff. étrang., Corresp. polit., Venise, vol. 251, fol. 182.

sa lenteur même permettait d'admirer à loisir le paysage. Il arrivait qu'on s'arrêtât au milieu du jour « dans un site délicieux »; chacun alors se reposait « à l'ombre d'un épais feuillage » et, à la gâité des conversations, des chants, « personne ne se serait douté que c'était là une colonie d'émigrés fuyant des tyrans qui en voulaient à leur vie et qui s'étaient emparés de tous leurs biens ». Le soir, la barque faisait escale dans une ville ou un village; partout, sauf à Ostiglia, où on les traita en « suspects », les passagers rencontrèrent la plus cordiale hospitalité; chacun s'empressait de les recevoir. A Sermide, « le podestat du lieu » se chargea en personne « de fournir le logement à tous les laïcs », tandis que l'archiprêtre, venu à la rencontre des arrivants, « prit soin de placer convenablement les prêtres ». Les Mazonod, pour leur part, se virent magnifiquement traités par « le principal personnage de la contrée »; « accablé de sommeil », Eugène malheureusement ne profita guère du souper durant lequel il ne cessa de dormir. Tout le long du parcours, les habitants firent preuve d'une charité touchante; non contents de recevoir les exilés chez eux, souvent ils leur donnaient des provisions pour la route; à Crémone, une personne généreuse, « s'apitoyant sur le sort de tant d'émigrés obligés de fuir loin de leur patrie », alla jusqu'à glisser dans la main très aristocratique de la marquise de Colonia « un rouleau de pièces d'or que cette dame refusa ».

En route, le convoi se scinda; le sixième jour, à Borgoforte, une partie des voyageurs prit la direction de Vérone, afin de rejoindre le Régent; le huitième, à Pontelagoscuro, sauf les deux chanoines de Mazonod, tous les prêtres descendirent vers les États du pape, où la *Pia Opera dell'ospitalità francese* leur assurait pension et logement, tandis que le président et sa famille changeaient également de barque pour entrer par le canal du Polésine dans les États de Venise. Après douze jours de voyage, leur « burciello », pris en remorque depuis Chioggia, entrait dans les lagunes qui séparent la terre ferme de la « reine des mers majestueusement assise au centre de ses eaux ¹ ».

1. *Missions*, 1866, pp. 119-123. Fin décembre 1798, Joseph de Maistre, fuyant aussi devant les Français, entreprendra le même voyage fluvial Turin-Venise, dans de plus mauvaises conditions. Cf *Lettres et Opuscules inédits du comte J. de Maistre. Notice biographique par son fils le comte Rodolphe de Maistre*. Paris, 1851, t. I, p. x-xii. R. Johannet, *Joseph de Maistre*. Paris, 1932, pp. 164-167.

Une déception les attendait dans cette ville; Venise se trouvait alors encombrée d'étrangers accourus pour la fête de l'Ascension, où se célébrait solennellement le mariage « du Doge, représentant la République, et de la mer ». Ce mariage symbolique, où se déployaient toutes les splendeurs et tous les fastes de la Seigneurie, se corsait d'une foire brillante qui attirait les gens d'affaires, et d'une reprise du carnaval plus alléchante encore pour les amateurs de plaisirs; la place Saint-Marc se transformait en un immense bazar; quinze jours entiers étaient consacrés « à la plus folle dissipation ».

Les Mazenod ne pouvaient arriver plus mal à propos; outre qu'ils n'avaient guère le cœur à se réjouir, trouver un logement leur apparut vite impossible. Après avoir vainement cherché, ils durent passer deux nuits dans leur barque. Heureusement, un flibustier, soi-disant officier autrichien, en réalité chanteur de rue, qu'ils avaient ramassé en route et transporté gracieusement, leur découvrit près de la place Saint-Marc, chez le cafetier Domenico Pantanelli, deux chambres, « triste demeure », écrit l'évêque de Marseille, où « nous patientâmes un mois », entassés tous les onze. Cet honnête « chevalier d'industrie » paya ainsi sa dette de reconnaissance pour le voyage gratuit qu'il avait adroitement subtilisé¹.

Aussi répandu dans le monde ecclésiastique que dans celui des aubergistes, le susdit flibustier eut en outre l'obligeance de mettre les oncles chanoines en rapport avec le clergé du pays. Ceux-ci firent ainsi connaissance de l'un de ses amis, « abbatino musqué », poète de théâtre, nommé Zerbini, ce qui ne laissa pas de donner à l'un comme à l'autre une impression plutôt fâcheuse. Mais Zerbini lui-même leur fit bientôt découvrir que Venise comptait des prêtres fort différents de lui par le style, car ce poète de théâtre les présenta au curé de l'église Saint-Fantin, paroisse du théâtre, homme fort respectable, « qui les accueillit avec distinction » et dont ils cultivèrent la société, voire aux abbés Coletti, que le grand âge de l'un et son titre d'ex-jésuite rendaient plus respectable encore. Ainsi commencèrent, et de façon plutôt inattendue, avec séculiers et réguliers de Venise, des relations

1. *Missions*, 1866, pp. 123-124, 135. Un rapport du policier Antonio Santelo aux Inquisiteurs d'Etat signale, le 16 mai 1794, l'arrivée à Venise d'une barque qui pourrait être celle des Mazenod. Voir G. Comisso, *Agenti segreti venetiani nel'700 (1705-1797)*. Milan, 1942, pp. 238-239.

sacerdotales qui aboutiront à de véritables amitiés¹. La ville une fois décongestionnée par le départ des étrangers accourus pour le mariage du Doge, la foire et le carnaval, M. de Mazenod réussit à se procurer « un joli logement » près du casino de la reine d'Angleterre, dans la contrada Sant'Apponal, face au palais Grimani. « C'est la divine Providence qui nous le choisit dans ses desseins de miséricorde envers moi, écrira l'évêque de Marseille² ». Sa situation même accusait en effet les contrastes de Venise et les attraits qui vont se disputer le cœur du jeune adolescent. Si la contrada Sant'Apponal débouchait sur le grand Canal, en ouvrant de magnifiques perspectives sur les miroitantes et fascinantes splendeurs d'une ville luxueuse et licencieuse, resserrée sur elle-même, elle mettait face à face, presque à portée de la main, la fenêtre où rêvait parfois Eugène désœuvré, inquiet, et celle des abbés Zinelli qui, dans la prière, le travail, se préparaient à restaurer la Compagnie de Jésus. Des périls de celle-là, la salutaire influence de ceux-ci, à point nommé, le sauverait.

II

« Quel pays de dissipation que la Venise d'alors, écrira plus tard M^{gr} de Mazenod ! » « On n'accourt en ce lieu que pour s'y amuser³ ». Jadis puissance maritime et commerciale de premier ordre, elle est devenue surtout ville de fête et de plaisir. A son règne politique, économique et naval, un autre a succédé, que favorisent son exceptionnelle magnificence et l'extrême liberté de ses mœurs. A la maîtrise qu'elle exerçait sur le marché européen en monopolisant le transit des épices venues d'Orient, sa déchéance en a substitué une autre; si les marchands désertent ses comptoirs et ses foires, son carnaval attire en foule les étrangers.

Ce carnaval, universellement fameux, dépassait en durée comme en licence les trois jours dits *gras*, qui précèdent ailleurs les austérités quadragésimales. A Venise, il s'étendait sur six mois, avec plusieurs interruptions et reprises, du premier dimanche d'octobre à Noël, de l'Épiphanie

1. *Missions*, 1866, p. 124.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, p. 136.

au Carême, et, pour encadrer la *Festa* par excellence, l'Ascension, du troisième dimanche après Pâques à la Trinité. En dehors de ces périodes, où il se célébrait de façon normale et régulière, toutes les occasions devenaient bonnes pour le rouvrir de façon exceptionnelle et extraordinaire; outre les solennités publiques, voire religieuses, les élections des magistrats elles-mêmes en provoquaient le retour. Ainsi s'entretenait, durant la majeure partie de l'année, l'afflux des visiteurs alléchés par ces dévergondages, pour le plus grand profit des affaires locales. Quant aux habitants, fort dissolus pour la plupart, ils ne laissaient pas d'apprécier l'affranchissement des règles morales que leur permettait une si heureuse institution. Soumis politiquement à la surveillance jalouse d'Inquisiteurs d'État implacables et, socialement, à la tyrannie des usages, coutumes et traditions, ils trouvaient là une sorte de dédommagement; leurs passions ardentes en profitaient avec usure pour se libérer dans l'incognito qu'assurait un déguisement uniforme sous la *bauta* et le *tabarro*.

Identiques chez tous, la longue cape qui descendait jusqu'aux pieds, le voile de soie noire qui enveloppait la tête, les épaules, le masque blanc qui couvrait le visage, confondaient les individus, les classes sociales et les sexes dans un anonymat commode, qui dispensait de toute retenue. Les règles de la bienséance obligeaient à respecter ce mystère si avantageux pour chacun; quiconque signifiait l'avoir percé, était tenu pour goujat. Si en éveil pour le reste, la police fermait complaisamment les yeux, car peut-être eût-elle découvert, sous le domino qui les cachait, le seigneur Doge ou les Inquisiteurs eux-mêmes, en flagrante rupture de ban. « Une foule indistincte, où se reproduisait jusqu'à l'obsession ce même profil de plâtre », passait les jours, les nuits, à jouer, à folâtrer, « sans qu'on sût quels patrimoines s'écroulaient sur les tables de pharaon ¹ », quelles nobles dames, quelles courtisanes, voire quelles religieuses échappées de leur couvent, s'embarquaient pour Cythère sur les gondoles pavoisées et fleuries!

« Dans cette atmosphère de désir, de hasard et de mensonge ² », tout contribuait enfin à exciter, à alanguir :

1. A. Bailly, *La Sérénissime République de Venise*. Paris, 1946, p. 336.

2. *Id.*, p. 337.

les eaux dormantes des canaux, le luxe des palais, la féerie des illuminations, les romances sentimentales ou rêveuses chantées d'une voix mélancolique et chaude, la musique des guitares qui résonnait dans les cafés bondés, dans les rues grouillantes ou sur les places encombrées par les bouffons, les bateleurs, les arlequins, les diseurs de bonne aventure. Pendant les intervalles qui séparaient les différentes périodes du carnaval, avec le masque en moins, la vie ne changeait guère ; il s'agissait seulement pour l'aristocratie de respecter le décorum et de sauver un peu mieux la façade. Les propres *Mémoires* de M^{sr} de Mazenod concordent à ce sujet avec les aveux des historiens italiens eux-mêmes : « Il ne faudrait pas croire qu'avec l'*Ascensa*, c'est ainsi qu'on appelle l'Ascension, finissent les divertissements de Venise. Ils ont dans ce pays... des soirées ou, pour mieux dire, des nuits dansantes, les promenades nocturnes appelées *I freschi*, les sérénades etc..., la saison de la Brenta, et avec cela la bonne humeur naturelle des Vénitiens qui assaisonne toujours toutes ces différentes réjouissances, et qui fait de ce pays trop renommé le rendez-vous de tous les hommes amateurs des plaisirs et de la dissipation¹. »

On ne respire pas impunément un air de volupté. Le péril était d'autant plus grand pour Eugène qu'il arrivait à cet âge incertain où les yeux s'ouvrent sur la vie, où chez l'adolescent déjà s'éveille l'homme. Tout contribuait en outre à le déprimer moralement : l'exil avec son dépaysement et son instabilité, la gêne de sa famille continuellement à bout de ressources, les préoccupations qui assombrissaient les siens. Sa jeune âme, pour s'épanouir, aurait eu besoin de se sentir à l'aise, en sécurité, dans un foyer normal, lumineux et chaud, et risquait de se renfermer au milieu de tous les messieurs graves, au front soucieux, également en disponibilité, qui ne contribuaient nullement à égayer le foyer : deux ci-devant chanoines, l'un très âgé, l'autre plutôt terne, un officier de marine, débarqué des vaisseaux du roi, un président à mortier, dépouillé de ses attributs et chassé de son siège. Seules apportaient

1. *Missions*, 1866, p. 138. Pour une description plus détaillée de la vie vénitienne au xviii^e siècle, on peut se reporter aux deux grands ouvrages : S. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. VIII et IX. Venise, 1859-60; et P. Molmenti, *La storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della repubblica*, 2^e édition. Turin, 1880. Cf. également P. Monnier, *Venise au XVIII^e siècle*. Paris, 1907.

dans ce milieu chagrin, M^{me} de Mazenod à ses bons jours, sa fille, la petite Ninette, constamment délicieuse et charmante, une note de jeunesse et de fraîcheur, et la grosse Nanon, tourbillonnante et caquetteuse, une animation toute méridionale. Enfin, à quoi occuper de longues heures vides et monotones? « La position de ma famille ne lui permettait pas de me procurer les maîtres... pour continuer mes études, écrit l'évêque de Marseille ¹. » Sans doute, son père, ses oncles avaient tout le loisir de lui donner des leçons, mais un préjugé aristocratique réservait cet emploi roturier à des précepteurs. Pas de livres à la maison, pas d'argent pour en acheter. Le collégien en vacances se voyait donc exposé à l'ennui, au rêve, et comment n'eût-il pas ressenti l'attraction de Venise joyeuse et vivante qui lui offrait distractions et faciles plaisirs?

A défaut de ses parents, qui discernaient mal les dangers courus par cet enfant désorienté et secrètement inquiet, un homme fort heureusement intervint, avec une perspicacité, un dévouement et un tact providentiels, M^{gr} Milesi. Ce véritable pasteur, qui avait le sens et le souci des âmes, devina le malaise du jeune émigré qui, chaque matin, venait à Saint-Sylvestre servir la messe de son vieil oncle, le chanoine Charles-André. Plein de vénération pour le vicaire général de Marseille, exilé pour sa foi, il se prit d'affection pour le petit-neveu de celui-ci et entreprit de remédier à son inaction périlleuse, comme à son isolement moral. Il songea donc à confier Eugène à un ecclésiastique de sa paroisse, don Bartolo Zinelli, qui lui ferait poursuivre ses études et deviendrait son ange tutélaire. L'avisé *pievan* ne pouvait le remettre en meilleures mains; il s'agissait d'un prêtre, jeune encore, cultivé, saint et dévoué, fils de riches négociants; la confiance et l'affection, dont l'honorait le patriarche, témoignaient de son mérite, de sa valeur et de sa vertu ².

L'adolescent découvrait ainsi une autre Venise, moins connue que la première, le bien faisant beaucoup moins de bruit que le mal: « Au milieu de cette folie, écrit M^{gr} de Mazenod, on rencontrait pourtant des familles qui s'abstenaient d'y prendre part. J'en donne pour preuve la famille Zinelli, mais elles étaient en petit nombre. Là se trou-

1. *Missions*, 1866, p. 126.

2. Rome, Arch. Romanum S. J., *Paccanaristae* 8, *Societatis Fidei catalogi* 1797-1805, fasc. C, p. 251.

vaient les traditions de la vraie piété et de l'antique simplicité des mœurs, l'amour de l'étude et du travail, la charité bienveillante et la douce urbanité, et c'est dans cette atmosphère que j'ai vécu quatre ans, de douze à seize ans de ma vie¹. »

Don Bartolo accepta avec un généreux empressement la mission apostolique et charitable, que lui confiait son curé; celle-ci souriait à son zèle, peut-être y voyait-il l'occasion d'orienter toute une destinée. M. et M^{me} de Mazenod, mis au courant, approuvèrent avec reconnaissance. Restait à obtenir que l'intéressé se prêtât de bon gré à une solution toute faite. Au lieu de lui imposer celle-ci par voie d'autorité, on jugea préférable qu'il y inclinât de lui-même. M^{gr} Milesi et l'abbé Zinelli s'arrangèrent donc pour l'introduire, sans faire mine de rien, chez son maître, en combinant une rencontre apparemment fortuite, mais adroitement calculée. « Voici comment leur charitable cœur leur inspira de monter le coup », relate M^{gr} de Mazenod, se félicitant plus tard d'avoir si bien donné dans le panneau. Très couleur locale, très caractéristique des manières affables et enveloppantes de don Bartolo, son récit mérite d'être intégralement cité.

« Un jour je m'amusais à la fenêtre qui donnait en face de la maison de la famille Zinelli. Don Bartolo parut de son côté, et m'adressant la parole, il me dit : « Monsieur Eugène, ne craignez-vous pas de perdre votre temps en baguenaudant ainsi à la fenêtre? — Hélas, Monsieur, repris-je, c'est bien à regret, mais que puis-je faire? Vous savez que je suis étranger, et je n'ai pas un livre à ma disposition ». C'est là qu'il voulait en venir : « Qu'à cela ne tienne, mon cher enfant, vous me voyez ici précisément dans ma bibliothèque, où se trouvent beaucoup de livres latins, italiens, français même, si vous en voulez. — Je ne demande pas mieux, lui répliquai-je. » A l'instant don Bartolo détache la barre qui tenait les volets de la fenêtre, et y plaçant un livre dessus, il me le fait passer à travers la petite rue qui nous séparait. Le livre fut bientôt lu, car je lisais toujours avec avidité, et le lendemain mon père me conseilla d'aller le rendre, et de remercier don Bartolo. Tout cela était prévu.

« Don Bartolo m'accueillit avec la plus grande bonté;

1. *Missions*, 1866, p. 138.

il me fit parcourir sa bibliothèque, et je passai de là dans le cabinet où il étudiait autour d'une grande table avec son frère, don Pietro, qui n'était encore que diacre. « Tous nos livres sont à votre disposition, me dit don Bartolo. » Puis il ajouta : « C'est ici que mon frère et moi étudions; vous voyez là la place qui était occupée par un autre de mes frères que le Bon Dieu a appelé à lui. S'il vous était agréable de lui succéder, vous n'avez qu'à le dire, nous nous ferons un plaisir de vous faire continuer vos classes, que vous n'avez sans doute pas achevées. » On peut juger de ma surprise et de ma joie. « Je serai trop heureux, Monsieur, et mon père y consentira avec bonheur. — Eh bien! venez dès demain, nous commencerons ¹. »

Le lendemain comme convenu, Eugène se rend chez ses « maîtres bénévoles » et, désormais, pendant trois ans, toutes ses journées se dérouleront en leur compagnie, avec la régularité d'un couvent. Le matin est entièrement consacré au travail. Après le déjeuner, « promenade qui avait pour but la visite de quelque église », où don Bartolo et son disciple s'arrêtaient pour prier. De retour chez les Zinelli, nouvelle séance d'étude. Le soir, au salon, avec les amis de ses hôtes, « honnête récréation ». Les visiteurs ayant pris congé, le jeune chevalier restait souper. Tout se terminait par le chapelet et la prière « selon le saint usage de ce pays, alors si bon ». Quand le futur évêque de Marseille rentrait chez lui, « tout le monde était couché depuis longtemps », car à Venise, « où l'on fait de la nuit le jour », la *cena* ne finissait guère avant onze heures et demie. Il ne voyait donc les siens que pendant le repas de midi, et encore, « de fondation », le jeudi et le dimanche, le retenait-on chez les Zinelli, qui l'avaient adopté et le traitaient pour ainsi dire comme leur enfant ².

D'autres parents que les Mazenod auraient pris quelque ombrage de ce qu'on accaparât ainsi leur fils. Eux, au contraire, remerciaient Dieu qui lui procurait de si grands avantages ³. Accablés de soucis, ils se trouvaient déchargés matériellement et moralement d'une tâche lourde, difficile, et, pour l'instruction, l'éducation d'Eugène, ne pouvaient souhaiter mieux, car les résultats obtenus avaient tout lieu de les satisfaire. Encore, se bornaient-ils à enregistrer l'immédiat, l'extérieur. Avec

1. *Missions*, 1866, pp. 126-127.

2. *Id.*, p. 127.

3. *Id.*, *ibid.*

le recul du temps et les leçons de l'expérience, l'évêque de Marseille, plus tard, mieux que personne, en mesura la portée durable et profonde. Sous diverses formes, ses *Mémoires*, ses lettres, ses souvenirs oraux ne cesseront de redire : Ce que je suis devenu, je le dois à don Bartolo, « un vrai saint à canoniser ».

Celui-ci le préserva d'abord des écarts sur lesquels tant d'autres ont eu à gémir, faute de rencontrer le même secours. Dans une ville aussi corrompue que Venise, avec un tempérament qui se portait naturellement aux extrêmes, en pleine crise de l'adolescence, une protection si efficace, à elle seule, eût été un inappréciable bienfait.

Écarter le danger externe et actuel ne suffit pas ; la meilleure façon de préserver consiste à prémunir. Loin de s'en tenir au rôle négatif de gardien tutélaire, l'abbé Zinelli pourvut donc son disciple de bases fermes et solides, sur lesquelles, d'une part, s'appuiera dès lors et dans l'avenir sa résistance et, d'autre part, s'édifiera une vie chrétienne épanouie, authentique. « Époque décisive pour moi, a écrit M^{gr} de Mazenod, où furent jetés par un homme de Dieu, dans mon âme préparée par sa main habile et la grâce de l'Esprit-Saint dont il était l'instrument, les fondements de religion et de piété sur lesquels la miséricorde de Dieu a construit l'édifice de ma vie spirituelle. C'est à l'école de ce saint prêtre que j'appris à mépriser les vanités du monde, à goûter les choses de Dieu ¹. »

Cette époque décisive, qui eût pu entraîner la perte de ses mœurs, fut au contraire pour lui une période de ferveur ardente et joyeuse. Don Bartolo lui avait donné un règlement, d'esprit ignatien, que l'enfant se promettait de garder toute son existence « avec la grâce de Dieu », car « une vie chrétienne, déclarait le début, n'est point celle où l'on fait le bien comme par hasard et par caprice, mais celle où l'on agit bien, suivant une méthode, une règle, vie dirigée en tout par les principes de la Religion et de la piété chrétienne ². »

Les *Mémoires* de l'évêque de Marseille attestent avec quelle fidélité Eugène se conforma au programme tracé par son maître : « Je me confessais tous les samedis, je communiais tous les dimanches. La lecture des bons livres

1. *Missions*, p. 128.

2. Rey, t. I, p. 25-26,

et la prière étaient les seules distractions que j'accordais à l'assiduité de mes études. J'entendais et je servais la messe tous les jours, et tous les jours aussi je récitais le petit office de la Sainte-Vierge. J'avais puisé dans mes lectures de piété un certain attrait pour la mortification, et, tout enfant que j'étais encore, je m'étais imposé de jeûner tous les vendredis et en carême trois jours de la semaine; mes parents n'y faisaient pas attention. Je plaçais souvent des rondins sous mon drap de lit, et le samedi, pour être plus sûr de me réveiller de bonne heure, afin de passer plus de temps à l'église, je couchais tout bonnement par terre sur une simple couverture. Ma santé n'en souffrait pas du tout, et je continuai ce régime tant que je demeurai à Venise¹. »

Cet élan spirituel, le commerce d'un prêtre aussi saint que don Bartolo, peut-être aussi les invitations de celui-ci, éveillèrent alors chez l'adolescent le désir du sacerdoce : « C'est de là, écrira-t-il, que date ma vocation à l'état ecclésiastique² ». Cette vocation subira bientôt une longue éclipse. Mais, alors, sa fraîcheur lumineuse ravissait Eugène, qui ne doutait pas de l'appel divin et se montrait fermement résolu à le suivre. Sa famille, qui finit par connaître ses intentions, ne semble pas avoir pris au sérieux ce qu'elle tenait pour un emballement passager. Son grand-oncle, le vicaire général de Marseille, entreprit donc de le mettre à l'épreuve. « Est-il vrai, Eugène, me dit-il sérieusement, que tu veuilles entrer dans l'état ecclésiastique? rapporte l'évêque de Marseille. — Mais oui, mon oncle, lui répondis-je sans hésiter. — Comment, mon enfant, peux-tu prendre une pareille résolution? Ne sais-tu pas que tu es l'unique rejeton de notre famille qui s'éteindra par là? » Étonné de voir sortir une semblable réflexion de la bouche d'un homme si vénérable, je repris avec vivacité : « Eh quoi! mon oncle, ne serait-ce pas un grand honneur pour notre famille de finir par un prêtre? » Mon oncle plaisantait. Ravi d'entendre un enfant de treize ans lui répondre ainsi, il m'embrassa et me bénit³. »

Cette vocation sacerdotale faillit même devenir une vocation religieuse. Neveu d'un ex-jésuite, don Bartolo, qui voulait personnellement, comme son frère, concourir

1. *Missions*, 1866, p. 128.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, p. 129.

à la restauration de la Compagnie, souhaitait vivement éveiller chez son disciple un attrait analogue. Les *Lettres édifiantes sur les missions étrangères écrites par des missionnaires de la Compagnie de Jésus*, que lisait Eugène « avec avidité », l'invitaient à rejoindre les fils de saint Ignace voués à l'évangélisation de la Chine et du Japon. Nous savons par M^{sr} Jeancard, son confident de plus tard, qu'il en éprouva « un grand désir de se consacrer un jour à la conversion des infidèles ¹ », et lui-même écrira, le 2 octobre 1855, au P. Tamburini : « Je n'avais que douze ans quand Dieu fit naître dans mon cœur les premiers et très

1. M^{sr} Jeancard, *Mélanges historiques sur la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée*. Tours, 1872, p. 68.

Cette lecture, à Venise, des *Lettres édifiantes*, qu'atteste M^{sr} Jeancard, se corrobore d'autres indices.

C'est à Venise qu'avait paru, pour la première fois, en 1751-52, la traduction italienne de plusieurs recueils de ces Lettres; de la même ville, sortit une seconde édition en 1755. Voir R. Streit, O.M.I., *Bibliotheca Missionum*, t. I. Münster, 1916, pp. 460 et 474.

Avec don Bartolo et don Pietro, avec le P. Zauli, son confesseur, Eugène vivait dans un milieu imprégné par les traditions de la Compagnie de Jésus et instruit sur les activités de celle-ci.

Enfin, le P. Zinelli, pour entraîner son disciple à le suivre, évoquera, dans sa dernière lettre d'avril 1802, le développement, hors d'Europe, de la société de la Foi, dans laquelle il était entré : « Nos affaires, écrit-il, marchent admirablement en France, en Angleterre; nous nous établissons à la Trinidad, au Canada (Rey, t. I, p. 44). »

Le P. Rey cependant, historien de M^{sr} de Mazenod, paraît autoriser une autre version.

Au cours de ses recherches, il a, dans les papiers du Fondateur des Oblats, retrouvé, déclare-t-il, « un manuscrit autographe portant à la première page cette indication : *Recueil de lettres édifiantes et religieuses*, et au-dessous ces mots : *appartenant à M. Eugène de Mazenod* ».

« Il se compose, précise-t-il, de lettres ayant trait à la période révolutionnaire de la Terreur. Les noms de celui qui les a écrites et du destinataire ne sont indiqués que par des initiales. Mais il nous a été facile de les reconstituer et de reconnaître que le véritable auteur de ces lettres fut le célèbre abbé Reimonet (1765-1803) écrivant à l'abbé Rémuzat (1730-1816). »

« Eugène, se demanda le P. Rey, a-t-il recueilli ces lettres pendant l'émigration? les a-t-il trouvées à Aix? Nous ne pouvons le dire, mais il nous semble que la première hypothèse est la vraie. Les émigrés pouvaient plus facilement communiquer entre eux qu'avec la France, et les deux oncles d'Eugène, étant vicaires généraux de Marseille et d'Aix, devaient être tenus au courant des principaux faits intéressants ces deux diocèses (Rey, t. I, p. 49). »

Cette hypothèse, que le biographe n'avait pas envisagée dans une première rédaction de son texte, n'est pas invraisemblable. Mais doit-on en conclure que les *Lettres édifiantes* lues par Eugène à Venise furent celles de M. Reimonet à M. Rémuzat et abandonner ainsi le témoignage si formel de M^{sr} Jeancard? Il semble difficile d'admettre que celui-ci ait pu confondre un simple recueil manuscrit, d'un contenu très différent, avec un ouvrage aussi connu et répandu que les *Lettres édifiantes* consacrées aux missions étrangères de la Compagnie de Jésus.

efficaces désirs de me vouer aux Missions ¹ ». Faut-il voir dans ces « premiers et très efficaces désirs » le principe de ses entreprises futures? On n'oserait l'affirmer. Il n'en reste pas moins, ses aveux en témoignent, que l'influence de son maître, en se prolongeant, l'eût déterminé à entrer avec lui chez les Paccanaristes : « Certainement, écrit-il, si nous fussions restés un an seulement de plus à Venise, j'aurais suivi mon saint directeur et son frère, devenu prêtre, dans la congrégation religieuse qu'ils choisirent et où ils sont morts l'un et l'autre dans l'exercice d'un zèle héroïque ² ». Mais le départ de sa famille pour Naples, pour la Sicile, entraîna, de toutes les façons, dans une direction très différente le futur fondateur des Oblats. Dieu avait sur lui d'autres desseins.

Il n'en resta pas moins très attaché à la Compagnie. Formé spirituellement selon ses méthodes par l'abbé Zinelli et par son confesseur jésuite, le vieux Père Zauli, qu'il

1. M^{gr} de Mazenod au P. Tamburini, 2 octobre 1855. Rome, Post. LM Tamburini.

2. *Missions*, 1866, p. 129.

Nicolas Paccanari, le 15 août 1797, était élu supérieur de la nouvelle communauté, qu'il venait de rassembler autour de lui et qui, sous le nom de *Société de la Foi de Jésus*, se proposait de faire revivre l'Ordre des Jésuites. En avril 1799, la *Société du Sacré-Cœur*, fondée aux mêmes fins par l'abbé Eléonor de Tournély, le 15 octobre 1794, et réfugiée alors à Hagenbrunn, près Vienne, fusionnait avec la première et prenait Paccanari comme chef commun.

Deux mois auparavant, le 13 février, Pietro Zinelli était entré dans la Société de la Foi, Bartolo l'avait suivi le 5 mars. Tous deux étaient nés à Venise, celui-ci le 12 avril 1766, son frère le 18 mars 1772. Ils prononcèrent ensemble leurs vœux simples à Hagenbrunn, le 31 juillet 1799.

Don Bartolo, relate le nécrologe de la Société, s'était adonné dès ses premières années à la piété et aux études. Devenu prêtre, il avait prêché et fait le catéchisme, s'était acquis la confiance et l'affection du patriarche de Venise, qui le consultait dans les affaires les plus difficiles. Après son entrée dans la Société de la Foi, il s'était vu confier par Paccanari les prédications dans l'église italienne de Vienne. Revenu en Italie, à Lorette, il devint chef des missions et, en un an et demi, sa renommée lui gagna la confiance des populations qu'il évangélisait.

Homme de vertu, très attaché à la Société, d'une humilité profonde, d'une charité ardente, travaillé parfois de scrupules, il se distingua surtout par son zèle. Il mourut à Rome, le 3 juillet 1802, dans la maison de Saint-Sylvestre au Quirinal et fut enseveli dans l'église du même nom, sous l'autel du Saint-Sacrement.

Son frère Pierre fut secrétaire du Père général, il résidait à Rome, au noviciat de Saint-Sylvestre, en 1804. Il mourut à Padoue, le 11 juin 1806.

Don Bartolo ne connut pas le démembrement de la Société, qui s'amorça au début de 1804 par la double scission des Pères de la Foi anglais et français. Deux ans plus tard, la dispersion fut complète, lorsque Paccanari se vit condamné, pour ses dérèglements, par la justice pontificale, à dix ans de détention au Château Saint-Ange. Cf. *Romanum S. J., Paccanaristae 8, Societatis Fidei catalogi 1797-1805*.

allait voir chaque semaine à l'extrémité de la ville¹, il était en outre pénétré de ses doctrines théologiques. Don Bartolo, en effet, avait poussé très loin l'instruction religieuse de son cher élève. « Combien de fois a-t-on entendu dire à Eugène, devenu prêtre, qu'il devait à ce saint maître tout ce qu'il avait acquis de principes solides en ce genre². » Vu l'école dont relevait ce saint maître, on devine sans peine de quels principes il s'agissait. De là date certainement, chez l'évêque de Marseille, son aversion très vive à l'égard du jansénisme, témoin la profession de foi, qu'il crut devoir alors inscrire en tête d'un ouvrage, *Eraste ou L'ami de la Jeunesse*, de Filassier, qu'on lui avait donné et qu'il jugea suspect : « Je crois fermement tout ce que l'Église m'ordonne de croire, et je déteste les erreurs jansénistes et autres qui sont contenues dans ce livre. Ceci est écrit afin que l'on sache que, possédant ce livre, je n'adhère pas du tout aux maximes contraires à l'enseignement constant de la Sainte Église catholique, apostolique, romaine, qui est une et indivisible, et qui le sera jusqu'à la fin du monde³. » Catégorique pour le fond, tranchante pour la forme, cette déclaration est déjà typiquement Mazenod.

Don Bartolo avait formé Eugène à son image et si profondément marqué son élève que les crises postérieures ne pourront effacer son empreinte. Chez le second, le souvenir du premier contribuera pour une large part à réveiller les ferventes dispositions de sa jeunesse vénitienne. Malgré les apparences, les germes déposés dans son âme ne feront que sommeiller; ils restaient trop vivaces pour qu'après des heures d'obscurité et de trouble, un souffle de grâce ne réussît pas à les ranimer. Aussi, promu évêque d'Icosie, le fondateur des Oblats voudra-t-il être sacré dans l'église Saint-Sylvestre de Rome, où reposait, sous l'autel du Saint-Sacrement, son maître « mort en odeur de sainteté⁴. »

1. *Missions*, 1866, p. 142.

2. Le P. Rey, dans *Souvenirs de Famille. Ibid.*, p. 129.

3. Il s'agit d'un livre de culture générale pour les jeunes, réédité à Paris, en 1776. L'exemplaire, possédé à Venise par Eugène de Mazenod et enrichi de cette profession de foi, se trouve à Rome, Maison générale des Oblats de Marie Immaculée.

4. Le P. de Mazenod au P. Courtès, 6 décembre 1825. *Missions*, 1872, p. 179.

Il eût même souhaité que l'Église reconnût l'éminente sainteté de don Bartolo, en lui accordant l'honneur des autels : « La cause de sa

III

Providentiel au début pour faciliter en milieu vénitien une acclimatation périlleuse, le dévouement affectueux d'un tel maître s'avéra par la suite plus indispensable encore, car sans les Zinelli, Eugène eût été de plus en plus malencontreusement livré à lui-même, à mesure qu'il grandissait.

En 1795 d'abord, le départ pour la France de M^{me} de Mazenod et de la petite Ninette réduit le cercle familial à son père, à ses oncles, à son grand-oncle. S'il gagne à leur contact une maturité précoce, l'adolescent ne trouve pas chez eux la vitalité optimiste et joyeuse, ni la tendresse apaisante dont aurait besoin la trouble ardeur de son âge, et que des vertus fortes et viriles ne suffisent pas à remplacer. Le complément d'entrain, d'affection fraîche et douce, de grâce féminine, qu'apportaient jusqu'alors, pour rétablir l'équilibre, M^{me} de Mazenod et sa fille, va désormais manquer. Ce qu'il perdait en elles, Eugène le devina à l'heure des adieux; après leur départ, il sentit plus douloureusement encore le « pénible sacrifice d'une séparation, qui devait durer sept ans ¹. »

Mais ce sacrifice s'imposait pour sauver les biens de famille. Le président Charles-Alexandre, grand-père d'Eugène, était mort à Aix, le 20 floréal an III (9 mai 1795) « à l'âge de septante-huit ans ² ». Son héritage, qui revenait entièrement à Charles-Antoine en vertu du contrat de mariage de celui-ci, sauf les légitimes des deux autres fils,

béatification aurait été commencée depuis longtemps, poursuit-il dans cette même lettre, si la société dont il était membre, n'avait pas été dissoute, à cause de l'inconduite de son chef, ce fameux Paccanari, qui a si mal fini, après avoir si bien commencé... Dieu n'a pas voulu apparemment glorifier son serviteur ici-bas. S'il eût été tout à fait jésuite, ces bons pères se seraient donné un peu plus de mouvement (*Id.*, p. 179-180). »

1. *Missions*, 1866, p. 265.

M^{me} de Mazenod et Ninette devaient rentrer en France par Marseille. Le président et Eugène les accompagnèrent jusqu'à Livourne. Lorsqu'ils arrivèrent dans cette ville, une lettre de M. Joannis les prévint que si sa fille « débarquait à Marseille, elle serait arrêtée et qu'il fallait qu'elle entrât par la Suisse. Je retournai à Bologne, explique M. de Mazenod, où j'avais écrit à Fortuné de venir nous joindre de Venise pour accompagner sa belle-sœur en Suisse, où il avait déjà séjourné. C'est là que nous nous séparâmes (M. de Mazenod à la Poire, 12 août 1803. Rome, Post., FB IV-1). »

De Lausanne, où les laissa Fortuné, la présidente et Ninette gagnèrent Lyon et y furent hébergées par le marquis de Périer.

2. Aix, Arch. communales (section révolutionnaire), LL 112, fol. 39.

allait donc être confisqué au profit de la République, M. de Mazenod tombant sous le coup des décrets portés le 9 février 1792 contre les Français sortis du territoire national. Pour conjurer ce péril, il eût fallu que M. de Mazenod, inscrit sur la liste des émigrés, obtînt sa radiation. Au bénéfice de la loi votée le 25 brumaire an III (15 novembre 1794) par la Convention thermidorienne, on avait bien présenté sous son nom une pétition « aux fins d'être reçu à rapporter ses preuves de non-émigration ¹ ». L'administration du district avait écarté sa requête. Maintenu sur la liste des émigrés, il se trouvait entièrement forclos.

A son défaut, sa femme pouvait récupérer, tout au moins en partie, les meubles et immeubles légués par le défunt, car le même contrat de mariage, qui attribuait à son mari la totalité de la succession, garantissait sa dot et la constituait créancière privilégiée. D'autre part, une loi des 2-16 septembre 1792 autorisait les « ayant-droit, à quelque titre que ce puisse être », à déposer dans un délai de deux mois les « titres justificatifs » de leurs créances. M^{me} de Mazenod se trouvait ainsi habilitée à recouvrer sa fortune personnelle en prélevant son dû sur l'héritage du président, son beau-père. Portée elle aussi sur la liste des émigrés, elle pouvait, beaucoup plus facilement que son mari, trop en vedette, espérer une radiation qui lui permettrait de faire valoir ses droits, puisque, contrairement à celle de M. de Mazenod, la pétition « tendante à être admise à fournir ses preuves de non-émigration », déposée en son nom le 28 brumaire an III (18 novembre 1794), avait été admise ². Restait à fournir les dites preuves et à les faire reconnaître valables par les autorités. Vu les relations de sa famille et l'esprit accommodant des administrations locales, les complaisances ne manqueraient pas pour fabriquer et accepter les faux certificats nécessaires de résidence ininterrompue. Le résultat sans doute demeurerait aléatoire, mais on n'avait pas le choix. M^{me} de Mazenod prit donc, en octobre 1795, le chemin de la France.

Le 1^{er} novembre, une lettre à son fils, envoyée de Lauzanne, témoigne à la fois de sa résolution et de sa tristesse : « Ce n'est pas sans une grande douleur et le chagrin le plus vif que je m'éloigne de toi, mon tendre et cher enfant,

1. Marseille, Arch. dép., L. 608 A. — Le district d'Aix donne acte de cette réclamation le 19 frimaire an III (9 décembre 1794).

2. *Ibid.*

écrit-elle... Embrasse bien tendrement ton bon papa pour moi, dis-lui combien je suis affligée d'être éloignée de lui. Mais ce que je fais, j'ai cru le devoir faire pour mes enfants, pour lui. Sois assuré, mon cher Zézé, que je fais un grand sacrifice. Puissé-je réussir dans ce que je vais entreprendre! Adieu, mon tendre et bien-aimé, je t'embrasse en fondant en larmes et suis la plus tendre des mamans ¹. » Ce retour était d'autant plus opportun que le 18 brumaire an IV (9 novembre 1795), mourra à son tour Joseph-Thomas Joannis, officier de santé ², dont M^{me} de Mazenod devait recueillir sa part d'héritage. Arrivée trop tard pour revoir son père, elle accéléra ses démarches à Lyon, et munie des pièces indispensables, parvint à Aix, où le 17 décembre les membres de la municipalité visaient son passeport ³.

En novembre 1795, un troisième deuil vint s'ajouter aux deux précédents. Le 23 de ce mois, le grand-oncle, Charles-Auguste-André, « vicaire général du célèbre Belsunce », « vénérable ami de M^{gr} de Belloy et son grand-vicaire », terminait sa sainte vie. La délicatesse de M. Milesi se manifesta une fois de plus en ces pénibles circonstances. A Eugène, qui venait, au nom de son père, le charger des obsèques, en observant que des émigrés devaient se restreindre « dans les bornes de la plus grande simplicité » : « Je le comprends parfaitement, répondit celui-ci. Remettez-vous-en à moi ». Il ordonna en fait « de magnifiques funérailles : confréries, clergé nombreux, cierges du plus grand calibre, catafalque de la plus grande beauté dans l'église, garni d'une infinité de flambeaux, le tout à l'ave-nant », et voulut que ce prêtre français, exilé pour sa foi, reposât dans l'église Saint-Sylvestre, « où il célébrait chaque jour le saint sacrifice ».

Ces fastes, disproportionnés à ses moyens, surprirent et inquiétèrent le président, autant qu'ils le ravirent. Eugène fut donc, une seconde fois, député au futur patriarche de Venise, qui lui témoignait « une si vive et si paternelle affection », pour lui demander « le prix de toutes ces magnificences ». Celui-ci répartit : « Mon cher enfant, j'ai trop de raisons de partager la juste douleur de votre famille. Je suis trop heureux d'avoir, par ces pompes funèbres,

1. M^{me} de Mazenod à Eugène, 1^{er} novembre 1795. Rome, Post FB I-7. Dans la famille, on désignait Eugène par le diminutif de son prénom, Zézé, et sa sœur Eugénie par celui de Ninette.

2. Aix, Arch. communales (section révolutionnaire), LL 115, fol. 10.

3. Paris, Arch. Nat., F⁷ 4936.

rendu à un si saint personnage l'hommage dû à ses vertus, à sa dignité. J'ai cru m'acquitter simplement d'un devoir. Il ne peut être question de compte à régler ». On devine à quel point les neveux et le petit-neveu du chanoine de Marseille se montrèrent sensibles aux si charitables attentions de leur respectable *pievan* ¹.

Le départ de M^{me} de Mazenod et de Ninette, la mort du grand-oncle ne laissent donc autour d'Eugène que son père et ses deux oncles, Charles-Eugène et Fortuné. Tous trois certes l'aimaient beaucoup, mais si, à Aix, Fortuné était, comme supérieur, très apprécié des religieuses pour sa piété et sa circonspection, il n'avait pas au même degré les dons que requiert le maniement des garçons. Quant au président et au capitaine de vaisseau du roi, pour assurer par eux-mêmes l'éducation et l'instruction de l'adolescent, le temps leur manquait, la liberté plus encore. Le négoce auquel ils se livrent les accapare en effet et les oblige à se reposer presque entièrement sur les frères Zinelli.

IV

Pourquoi M. de Mazenod se décida-t-il à se lancer dans les affaires? Une de ses lettres à Alziari, le 1^{er} octobre 1796, nous l'explique : « Je commerce pour tâcher de trouver dans les profits de quoi me nourrir moi et les miens, qui ne possèdent plus une obole ni un pouce de terre en ce monde. Je pouvais me flatter de parvenir à attraper le bout de l'an avec les secours de la respectable princesse; mais, puisque les nouveaux administrateurs de ces secours ont jugé à propos de les supprimer, je me trouve si à l'étroit que je ne sais comment je pourrai y survenir. Ce que je vous dis là est très vrai et je vous prie de détromper les personnes de Turin qui pourraient avoir pris de moi des idées d'opulence qui sont de toute fausseté ². » Ruiné par la Révolu-

1. *Missions*, 1866, p. 131-32. L'acte de décès du grand-oncle est conservé à Venise, Arch. parrocchiale San Silvestro, Registres des décès, vol. 8 (1786-1801).

2. M. de Mazenod à Alziari, 1^{er} octobre 1796. Aix, Méjanès, B 72. — Le cahier de comptes, tenu à Venise par le président à partir d'octobre 1795, fait état d'une pension mensuelle de 178 livres, 3 sols, soit 2.137 livres, 4 sols par an (en francs de germinal : 2.109 francs, 21), qui lui fut régulièrement versée d'octobre 1795 à septembre 1796. Le 27 mars 1797, le cahier qui s'arrête au 20 août de cette année, mentionne : « reçu pour continuation de pension 169 livres, 5 sols (Aix, Méjanès, B 70) ».

tion, privé de la pension qu'il touchait du Piémont et qui, tant bien que mal, permettait de subvenir aux besoins de sa famille, il doit se procurer des ressources et se résout à devenir marchand.

Beaucoup de nobles émigrés, poussés par la même détresse, n'hésitaient pas à déroger et, pour vivre, recouraient à toutes sortes d'industries. On en vit même tenir des auberges et se faire cuisinier, tandis que leur femme devenait cuisinière. L'enseigne annonçait alors « cuisine française »¹. Ceux-là du moins se spécialisaient en exploitant la juste réputation de la gastronomie nationale. Les antécédents de M. de Mazenod ne le préparaient nullement à pratiquer comme eux l'art culinaire; l'habit ne fait pas le moine; il ne suffisait pas de troquer sa grande robe et son mortier contre le bonnet empesé et le tablier blanc d'un maître queux pour égaler un Vatel. Faute de compétence spéciale, le président se livra donc à une série d'opérations disparates qui se superposent et qui s'emmêlent.

Sans permettre de les éclaircir entièrement, ses papiers, heureusement conservés, nous apportent sur elles assez de lumière pour qu'on puisse au moins en dégager l'essentiel. Dans un ouvrage consacré au fondateur des Oblats et à l'évêque de Marseille, leur étude ne s'avère pas superflue, car, en rendant plus critique encore la situation financière de la famille au lieu de l'améliorer, pour M. de Mazenod, insolvable, pour sa femme qui veut sauver sa dot, pour Eugène qui cherche à rétablir l'union du foyer dissocié, elles auront moralement et matériellement de graves conséquences. Sur l'histoire de l'émigration en Italie jusqu'alors peu connue, sur l'histoire économique de l'époque, elles ouvrent par ailleurs de curieuses perspectives. « Nécessité l'ingénieuse », dont parlait le bon La Fontaine, imposait sa loi aux exilés, qui jadis vivaient noblement, sans réussir pour autant à leur donner toujours le sens des affaires. Malgré les hostilités, le blocus, les barrières douanières, entre la République française et la République Sérénissime les marchandises continuaient à passer.

La première société de commerce dans laquelle entre M. de Mazenod a pour fondateur un aristocrate et rapidement ne comptera plus comme actionnaires que des gens authentiquement nés. L'initiative en revient à Boniface-

1. J. Turquan, *Les femmes de l'émigration, Deuxième série*. Paris, 1912, p. 285.

Martin-Joseph-Alexandre d'Arlatan, marquis de La Roche, baron de Lauris, fils d'un président au Parlement de Provence. Compromis, lui aussi, « dans les troubles survenus à Aix au mois de décembre 1790 », après diverses pérégrinations en Italie, celui-ci s'était réfugié à Padoue, où il s'était abouché avec un émigré de Toulon, M. Hermite, « qui était de ma connaissance et se faisait nommer Smith », afin de passer pour anglais¹. Tous deux constituèrent, à part égale, un fonds de 7.852 livres de Venise, pour acheter et revendre peintures, pierres gravées, voire camées, aux motifs les plus profanes et les plus païens : faune, Isis, Apollon, Enlèvement d'Europe, Vénus et l'amour, Psyché, Jupiter, etc...². En mai 1795, M. de Mazenod s'adjoint à eux et verse à cet effet 3.926 livres vénitiennes, qui viennent augmenter le fonds de roulement³.

Au début, le consortium se livre aux transactions les plus diverses et négocie les marchandises les plus hétéroclites, au hasard des occasions qui les achalandent. Bien vite, on renonce aux tableaux, pour la confection desquels d'Arlatan avait embauché un artiste; aux pierres gravées, aux camées, on ajoute des diamants, que le marquis se procure au mont-de-piété de Vérone et que M. de Mazenod, à Venise, se charge de placer. Spéculation sur les monnaies : sequins, *ungari* de l'Empire, doppies de Bologne, sequins du Pape, sequins de Venise, *talari*, *rousponi*, etc... permettent de nouveaux bénéfices. On se lance enfin dans l'alimentation avec le blé et le fromage. Cet éclectisme montre qu'il s'agit plutôt d'expédients, sinon de trafic, que de commerce proprement dit.

En août 1795, l'arrestation de Smith, emprisonné à Milan pour « une affaire malheureuse⁴ », entraîna la liquidation du premier consortium. Un second lui succède, avec deux centres : Venise, où s'installe le « grand chef », d'Arlatan, assisté du président et du chevalier de Mazenod, voire de Fortuné qui, au besoin, remplit les fonctions de comp-

1. Livre de raison du marquis d'Arlatan, p. 5. Aix, Arch. privées de la famille Savy.

2. Aix, Méjanes, B. 72. La livre, monnaie d'argent de Venise, valant 0 fr. 51 (cf. H. Cavalli, *Tableaux comparatifs des mesures, poids et monnaies modernes et anciens... comparés avec le système métrique français et les poids et mesures anglais*. Paris, 1874, p. 231), le fonds se montait à 4.004 francs, 52, en francs de germinal.

3. Convention du 11 mai 1795. *Ibid.* Soit en francs de germinal, 2.002 francs, 26.

4. Livre de raison de d'Arlatan, p. 6. Aix, Arch. privées de la famille Savy.

table et de secrétaire, et la Toscane, où réside toute une colonie provençale.

Ce fut un aixois, Arnulphy, ancien avocat au Parlement et consul de la ville, qui orienta vers Pise, où il résidait, ses deux compatriotes, en se proposant comme commissionnaire d'un commerçant de cette ville; il leur fournit ainsi de la lingerie, des robes, articles fort prisés par les élégantes de Venise et fort avantageux de débit. Ce commissionnaire, qui s'établit bientôt à Livourne à meilleure portée des arrivages, devint quelques mois plus tard actionnaire lui-même. Le comte de Galliffet, oncle de d'Arlatan, à son tour fournit des fonds; d'autres nobles provençaux, de Lestang, de Castellane, s'engagèrent dans la société, et une vicomtesse anonyme y versa pour sa part cinquante louis¹.

De Pise et de Livourne, Arnulphy expédie surtout de la lingerie, des tissus : basin, mousseline, châles de soie, linon en pièces assorties, gants et bas de soie, couvertures, étoffes de coton. Comment se procure-t-il toutes ces marchandises? Lui-même nous l'apprend : « Beaucoup de ces objets, écrit-il le 21 juillet au président de Mazenod, sont envoyés à des émigrés à Livourne par leurs parents de France, et ces émigrés ne demandent pas mieux pour la plupart de faire tout de suite de l'argent. Ils vont pour cela chez les marchands qui leur font des offres, qui sont presque toujours acceptées, et puis ces marchands les revendent comme ils veulent. M. le comte [de Galliffet] a reçu, pour le compte d'un ami, des draps et des casimirs de toutes les manières, un assortiment de gilets de cette dernière qualité brodés et unis; il y en a cent quarante-quatre, je crois. Mais comme c'est pour le compte d'un ami, il veut en faire faire l'estime à un marchand, et puis il se réserve la faculté ou de vous les livrer ou de les livrer aux marchands². » La société ainsi approvisionnée par Arnulphy, après les tâtonnements du début, en arrive à se spécialiser dans ce rayon.

Cela n'empêche pas l'ancien consul d'Aix de proposer également d'autres articles, quincaillerie, c'est-à-dire « petits miroirs, perles, jais, grains de chapelet et autres petits objets en verre ou émail », cartons pour le doublage des

1. Arnulphy à M. de Mazenod, 16 octobre 1795. Lestang à M. de Mazenod, 27 novembre 1795. Aix, Méjanès, B. 72.

Sur la colonie d'émigrés marseillais à Livourne, voir les *Mémoires historiques de M. le Chevalier de Fonvielle, de Toulouse*. Paris, 1824, t. III, liv. VII, chap. II.

2. Arnulphy à M. de Mazenod, 21 juillet 1795. Aix, Méjanès, B 72.

vaisseaux, fournis par un certain Besson, salpêtre fourni par un aixois Pontier ¹.

Au début, « tout va à merveille », et Arnulphy constate avec joie que « l'appétit vient en mangeant », que l'air de Venise est vraiment excellent ², car ses correspondants multiplient les demandes. Lui-même envisageait d'établir entre les deux centres, Venise et Livourne, une « navette ³ », de telle sorte que l'approvisionnement devînt réciproque, les associés de Venise envoyant, avec le produit des ventes, des marchandises en Toscane, ceux de Livourne et Pise, avec leurs rentrées de fonds, expédiant en retour l'équivalent à Venise; c'est ainsi qu'Arnulphy commande des peaux de chien, dont il se fait « une grande consommation » en Toscane ⁴.

Bientôt, hélas! il fallut déchanter. La navette fonctionne mal, et la société devient « boiteuse ⁵ ». Arnulphy ne réussit pas à débiter ses marchandises, car « Livourne est un pays d'entrepôt où l'on achète et l'on trouve difficilement à vendre ⁶ », et les peaux de chien elles-mêmes lui restent pour compte. Vu son emploi dans une fabrique de savon, vu son logement situé dans la banlieue, le temps lui manque pour s'occuper des ventes au détail; il manque plus encore à Lestang, qui passe seulement quelques heures par semaine à Livourne ⁷. Le blocus anglais contrarie les arrivages de France et, en conséquence, les marchandises de ce pays, les bas de soie par exemple, augmentent de 25 % ⁸. Dans la péninsule elle-même, les douanes se font plus sévères. « On est devenu d'une telle rigidité dans les visites aux portes » des villes « qu'il est impossible de se charger de la moindre chose, mande Lestang ⁹. » La multiplicité des intermédiaires complique le transit des colis et accroît d'autant les risques. « Ici, écrit Arnulphy, le vol, la rapine et la mauvaise foi font la base des êtres qui y existent ¹⁰. » Enfin la poussée des patriotes dans le Piémont arrête le commerce dans la Toscane menacée d'invasion.

1. *Id., ibid.*

2. Arnulphy à M. de Mazenod, 11 décembre 1795. *Ibid.*

3. Arnulphy à M. de Mazenod, 21 juillet 1795. *Ibid.*

4. Arnulphy à M. de Mazenod, 25 septembre 1795. *Ibid.*

5. Arnulphy à M. de Mazenod, 26 février 1796. *Ibid.*

6. Arnulphy à M. de Mazenod, 25 décembre 1795. *Ibid.*

7. *Id., ibid.*

8. Arnulphy à M. de Mazenod, 7 août 1795. *Ibid.*

9. Lestang à M. de Mazenod, 15 janvier 1796. *Ibid.*

10. Arnulphy à M. de Mazenod, 26 février 1796. *Ibid.*

Les associés qui ne s'y trouvent plus en sécurité, songent à liquider leur stock; ceux de Venise, que leurs collègues approvisionnent mal, tournent leurs regards vers la France et la Suisse, où par un nouveau commissionnaire, Baron, ils se procurent avantageusement les moyens de garnir leurs comptoirs. On se décide donc à une liquidation.

Celle-ci commença en juin 1796, dans des conditions plutôt satisfaisantes; six partages successifs donnèrent 600 livres par action; d'Arlatan pour sa part toucha ainsi 4.800 livres. Les papiers de M. de Mazenod ne nous indiquent pas quel fut son dividende; mais comme sa mise de fonds équivalait à celle du « grand chef », d'Arlatan, tout permet de penser qu'il encaissa le même bénéfice ¹.

Ce fut par M^{me} de Mazenod et Fortuné que s'ébaucha une autre société, en octobre 1795. En accompagnant jusqu'en Suisse la présidente qui regagnait la France, le chanoine rencontra M. Baron, à Lausanne, chez les Suffren, qui donnèrent l'hospitalité au beau-frère et à la belle-sœur. Or, les Suffren s'étaient associés avec cet ancien magistrat, devenu homme d'affaires, qui se procurait des tissus chez un négociant de Lyon, Tourret. Ayant appris par les voyageurs que M. de Mazenod se livrait lui aussi au négoce, Baron saisit l'occasion d'élargir ses débouchés. Le 31 octobre, il proposait donc à d'Arlatan « de se réunir d'intérêt. Je pourrais, lui écrit-il, vous expédier des marchandises à Venise. Vous les vendriez de votre mieux et nous partagerions le bénéfice, après avoir prélevé le $\frac{1}{2}$ % d'intérêt par mois pour la portion des fonds que vous ne fourniriez point. Je puis fournir à toutes vos demandes, dans tous les genres, étoffes de soie, broderies, linons, rubans, bas de soie, fichus, mousselines, toile de coton, guinée des Indes, hamans, basin anglais, indiennes de ce pays et des montagnes d'Ecosse, enfin tout ce que vous pourrez désirer ². » D'Ar-

1. Série de quittances allant du 19 juin au 15 décembre 1796. Aix, Méjanès, B. 72,

2. Baron à d'Arlatan, 31 octobre 1795. Aix, Arch. privées de la famille Savy.

Les archives départementales de Lyon, pour la période révolutionnaire, gardent trace d'un procès-verbal de scellés, du 3 frimaire an II (23 novembre 1793), « apposés dans l'arrondissement du Plâtre, chez le citoyen Tourret, n° 19, sur la porte du magasin contenant toilerie, bonneterie et merceries (Lyon, Arch. dép., I Q 684) ».

La famille Tourret, dont le père et le fils aîné exerçaient la profession d'avocat, fut poursuivie lors du siège de Lyon, en 1793; l'aîné fut arrêté (Lyon, Arch. dép., 42 L 107). Tourret cadet, obligé de fuir en Suisse, y fit plusieurs connaissances qui lui permirent d'étendre son commerce dans ce pays (Aix, Méjanès, B 71).

latan et Charles-Antoine, après quelques hésitations, acceptèrent ces offres et, en décembre, partait, à titre d'essai, un premier colis de marchandises.

Le nouveau consortium comprend au début quatre membres : Baron, la Roche, c'est-à-dire d'Arlatan, et les frères Bloquetti, c'est-à-dire le président et le chevalier de Mazenod ; il en comptera cinq, lorsque Tourret, d'abord simple fournisseur, deviendra directeur de l'entreprise. L'approvisionnement ne vient plus de Toscane, mais de Lausanne et de Lyon. Il ne s'agit plus d'une société à actions à part proportionnelle, mais d'une société de compte à demi. Baron et Tourret avancent tous les fonds pour confection et achat de marchandises, fixent les prix de revient de celles-ci, demeurent responsables de leur sort jusqu'à leur arrivée à Venise. Les associés, frères Bloquetti et La Roche, s'engagent à payer la moitié du montant de chaque envoi et, jusqu'au remboursement final de cette moitié, à verser le $\frac{1}{2}$ % par mois de cette somme. Le partage des bénéfices de vente se fait entre les membres par moitié entre Tourret-Baron, opérant en France, et Bloquetti-La Roche, opérant en la République Sérénissime, compte tenu des frais de douane et de transport. Tout ce qui concerne l'achat et l'expédition incombe à Baron et Tourret ; tout ce qui concerne la vente, aux frères Bloquetti et La Roche.

Or, d'Arlatan, le grand chef de la société précédente, se montre désormais peu actif ; à Venise, la tâche pèse donc entièrement sur les Mazenod, et celle-ci est lourde, pénible, scabreuse, car les étrangers n'ont pas droit de commerce, et leurs soieries rentrent dans la catégorie des marchandises prohibées. Par là s'expliquent les précautions qui s'imposent pour introduire et débiter les ballots envoyés par Baron et Tourret.

Ces ballots passeront par la Suisse. D'abord c'est à Bergame, en terre ferme, qu'on les adresse et, de Bergame, un certain Zanchi les achemine à leur destination dernière. Pendant un an, le transit s'opère de cette façon et sans à-coups. Mais, en décembre 1796, les opérations qui se déroulent dans la région exposent les colis à un surcroît de risque. « Toute la route est coupée par les armées des puissances belligérantes, écrit M. de Mazenod le 3 décembre 1796. » Quatre ballots du cinquième envoi doivent donc attendre que Zanchi découvre des moyens très sûrs pour les acheminer ; M. de Mazenod escompte néanmoins que tout arrivera sain et sauf : « L'honnêteté des puissances belli-

gérantes pour notre république, qui est en parfaite neutralité, nous en répond, écrivait-il ». L'intérêt de ses affaires refroidissant son ardeur belliqueuse, l'ancien partisan de la croisade anti-révolutionnaire en arrive même à se flatter « pour le bonheur de l'humanité que bientôt un armistice, qui sera l'avant-coureur d'une heureuse paix, redonnera quelque vigueur au commerce ¹ ».

Mais, si, en 1796, l'honnêteté des puissances belligérantes et surtout l'entregent de Zanchi permettent aux quatre ballots en souffrance de parvenir sans encombre à Venise, l'agitation de la terre ferme, en 1797, oblige à modifier complètement l'itinéraire précédemment suivi. « Ce pays-ci n'est rien moins que tranquille, mande M. de Mazenod le 22 avril; déjà nous vous avons marqué que, Brescia et Bergame étant en insurrection et s'étant déclarées libres, il n'était point prudent de faire passer vos envois par ces deux villes. Vérone s'est déclarée contre elles, elle arme et il s'y rassemble beaucoup de soldats. De plus, les Français renfermés dans les forts sont bloqués par les habitants de Vérone ². » Dès lors, toutes les marchandises s'achemineront par Turin et Milan.

Une fois les ballots rendus à l'entrée des lagunes, il s'agissait de faire pénétrer dans Venise elle-même, malgré la surveillance des douaniers, ceux qui contenaient des soieries prohibées. M. de Mazenod et son frère se chargent personnellement de cette périlleuse opération. « L'introduction est de la plus grande difficulté, écrit M. de Mazenod, il nous faut veiller bien des nuits pour nous procurer les marchandises peu à peu. Toutes les avenues étant hérissées d'employés très vigilants et très actifs, nous sommes mille fois exposés à la saisie et confiscation ³. » Voilà donc le ci-devant président à mortier, devenu le sieur Bloquetti, réduit à pratiquer la fraude que jadis il frappait de ses condamnations et arrêts. Il n'y réussit d'ailleurs pas sans peines ni émotions, car la prudence oblige à procéder en détail et par petites quantités, pour mieux dissimuler la contrebande et, en cas de malheur, limiter les pertes, ce qui oblige à des va-et-vient fatigants. D'autre part, on doit profiter de l'obscurité pour dépister la police, en se faufilant à travers le dédale des rues et des canaux, ce qui réduit d'autant les heures de sommeil.

1. M. de Mazenod à Tourret, 3 décembre 1796. Aix, Méjanas, B 71.

2. M. de Mazenod à Tourret, 22 avril 1797. *Ibid.*

3. Autre lettre de M. de Mazenod à Tourret, 22 avril 1797. *Ibid.*

Tous ces obstacles une fois surmontés, restent encore bien des risques à courir. « Quand les marchandises sont en notre possession, écrit M. de Mazenod, nous pouvons à chaque instant subir le même sort ¹ » que dans les transports clandestins. Il se trouve donc chaque jour sous la menace de visites, de perquisitions, qui entraîneraient la confiscation de tous les articles si laborieusement importés.

Impossible par conséquent de tenir boutique et d'exposer ces marchandises pour attirer les clients. Le président doit garder celles-ci dans son logement. Au début, faute des meubles nécessaires, il les rangeait dans des malles ou les étalait sur des chaises. Sur les instances de Baron, on finira par acheter une armoire pour enfermer le tout ². Mais, à trop bien enfermer ces robes et lingerie, les frères Bloquetti couraient le péril de les garder pour compte. *Ignoti nulla cupido*. Il s'agissait d'allécher la clientèle sans donner l'éveil aux agents des Inquisiteurs.

Contrebandier pour s'approvisionner, le président devient alors démarcheur pour vendre. « Tous les jours, écrit-il, nous nous résignons à porter dans les maisons des effets, à chercher des pratiques, à nous faire des amis qui nous ménagent des ventes. Ce procédé, si éloigné de notre état primitif, ne nous paraît point humiliant; nous osons dire qu'il nous attire l'estime de tous ceux qui en sont les témoins; mais il nous cause des peines, des courses, des travaux inexprimables et continuels ³. »

Ses relations, grâce à Dieu, lui ouvrent bien des portes et lui obtiennent de fructueuses commandes. « Nous avons tant d'amis qui agissent pour nous, mande-t-il à Tourret ⁴! » Ces amis ne sont pas seulement nombreux, ils sont aussi de qualité, témoin les hauts personnages que les Bloquetti atteignent. « Nous n'avons point jusqu'ici vendu de robes, mais nous venons d'avoir une rencontre heureuse, annonce triomphalement M. de Mazenod. On nous a procuré la pratique d'une grande noce. Toute la journée d'hier et d'aujourd'hui a été employée à lui montrer nos marchandises; on a choisi plusieurs robes et autres effets et, lundi matin, nous avons assignation chez l'Excellence qui a pris tous ces effets, et nous retirerons l'argent de ceux qu'elle aura gardés. Si elle retenait tout ce qu'elle a porté chez elle,

1. *Id.*, *ibid.*

2. M. de Mazenod à Baron, 16 juillet 1796. *Ibid.*

3. M. de Mazenod à Tourret, 22 avril 1797. *Ibid.*

4. M. de Mazenod à Tourret, 4 février 1797. *Ibid.*

il y en aurait pour une somme conséquente. Nous avons l'espoir bien fondé qu'il y en aura au moins la moitié de vendu et payé argent comptant. Nous vous en ferons passer le montant tout de suite. » Tout aboutit à une commande très importante de cent sequins payés comptant ¹.

Quelques jours plus tard, cette commande se complète d'une autre. « La noce voudrait » en outre « une robe de linon blanc de grand éclat, brodée en fleurs d'or éparses et le fond en paillettes, mande le président. C'est pour une robe à étole. Mais avant de donner la commission, l'on voudrait 1^o avoir un petit échantillon du dessin des fleurs et paillettes, 2^o savoir ce qu'on en ferait payer l'aune ². » Tourret envoie donc un dessin et un devis ³. On comprend la satisfaction de l'heureux marchand qui écrivait : « Dieu veuille que cela continue! »

V

De l'Excellence, qui achetait toutes ces toilettes de noce, des Vénitiens qui formaient la clientèle des Mazenod, des nombreux amis qui leur attireraient de riches pratiques, la correspondance échangée entre Tourret, Baron et les frères Bloquetti, pour les raisons qu'on devine, se garde bien de citer les noms. Le mystère qui les recouvre ne semble pas toutefois, du moins pour quelques-uns, impossible à percer, grâce aux compléments que nous fournissent, aux archives de Venise, les rapports adressés par leurs agents aux Inquisiteurs d'État, et grâce aux papiers de famille conservés par les Boisgelin. La convergence des indices permet ainsi des identifications extrêmement suggestives, qui ne

1. M. de Mazenod à Tourret, 28 janvier 1797. Aix, Méjanas, B. 71.

Le sequin, monnaie d'or de Venise, valait 12 francs-germinal (cf. H. Cavalli, *Tableaux comparatifs des mesures, poids et monnaies modernes et anciens*, p. 231). Les 100 sequins faisaient donc une somme de 1.200 francs.

2. M. de Mazenod à Tourret, 4 février 1797. Aix, Méjanas, B 71.

3. « Nous vous remettons ci-inclus, écrit-il, le dessin pour la robe à étole que vous nous avez demandé. Il est impossible que vous puissiez juger de l'effet que fera le dessin lorsqu'il sera exécuté en broderie, nous pouvons vous assurer qu'il sera magnifique; nous l'avons fait faire exprès. Cette robe à étole, brodée sur un très beau linon et de toute ampleur, nous reviendrait ici à plus de 900 livres de France... Une robe dans le même genre que nous avons envoyée pour la cour de Russie a été passée à 1.400 livres, c'est un meuble pour l'usage, et un meuble élégant (Tourret à M. de Mazenod, 3 mars 1797. *Ibid.*). »

laissent pas de projeter de curieuses lumières sur les dessous politiques, voire policiers, de l'émigration.

D'un grand dîner chez l'ambassadeur d'Espagne auprès de la République Sérénissime, auquel assistait Eugène, vraisemblablement accompagné de son père, les biographes oblats de M^{sr} de Mazenod n'ont retenu, à la gloire de leur Fondateur, qu'un trait fort édifiant. « Tout le monde se mit à table sans dire la prière qu'on appelle le *Benedicite*. Eugène, voyant que personne n'accomplissait ce devoir, hésita un instant. Ce moment d'hésitation donna à chacun le temps de s'asseoir, de façon que lui seul se trouva debout. Tous les regards se portèrent sur lui. Alors, par un effort que l'on peut dire héroïque à son âge, s'indignant intérieurement de son hésitation, il fit le signe de la croix et la prière, sans se déconcerter et sans se mettre autrement en peine du qu'en-dira-t-on ¹. » Cet acte de courage, accompli au mépris de tout respect humain, méritait certes qu'on l'inscrivît à l'actif du futur évêque de Marseille, et on ne doit pas en sous-estimer le mérite. Néanmoins, leur piété filiale une fois satisfaite, les dits biographes, plus en éveil, auraient pu se demander à quel titre figurait le jeune adolescent dans cette réception diplomatique; sa présence en si noble société leur parut toute naturelle, dans une ambassade qui restait pour eux simple abstraction.

Cette abstraction pourtant se concrétise en la personne de Las Casas et du comte d'Antraigues, qui représentaient, celui-là Charles IV, celui-ci le comte de Provence, régent depuis la captivité de Louis XVI, prétendant au trône de France depuis la mort du dauphin Louis XVII. Pour couvrir ses activités contre-révolutionnaires, le second avait pris la nationalité espagnole et, en outre, s'était fait attacher à la légation de sa Majesté catholique par son ami Las Casas ², qui partageait sa fureur anti-jacobine et, comme lui, travaillait à la croisade. Or, à l'arrivée du président, l'Espagne, associée à celle-ci par leurs soins, se trouvait en guerre avec la République française. Aussi Las Casas, dans l'intérêt de son souverain, d'Antraigues, pour le service de Charles IV et de la monarchie légitime, s'employaient-ils à dépister les agents révolutionnaires, qui se glissaient parmi les émigrés refluant du Piémont.

1. *Missions*, 1866, p. 141.

2. L. Pingaud, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire, le Comte d'Antraigues*. Paris, 1893, p. 103.

Du même coup l'un et l'autre obligeaient le gouvernement de la Sérénissime, fort inquiet d'une affluence, qui pouvait introduire sur son territoire des éléments subversifs¹. Les archives des Inquisiteurs d'État ont heureusement gardé trace de leur zèle, car elles nous révèlent à qui recourait l'ambassadeur d'Espagne pour aider la police, sur les dents, à démasquer les émissaires jacobins, M. de Mazenod en personne.

Le premier document qui en témoigne porte la date du 17 mai 1794 et la signature d'un certain abbé Cattaneo, qui consacrait son zèle apostolique à la police secrète. On ne peut souhaiter rapport plus explicite : « Le chevalier Campos, communique Cattaneo, en même temps qu'il m'a signalé ce matin l'arrivée à Venise, par la barque de Turin, de M. de Mazenod, président du Parlement de Provence, avec sa femme et les siens, bonne famille, m'assure-t-il, digne de tout intérêt et de la protection de ce gouvernement, me fait savoir qu'il possède des informations certaines sur de nouveaux avantages remportés par les royalistes de Vendée et qu'il me les aurait aussitôt communiqués, s'il avait eu le temps de les déchiffrer, avec des renseignements touchant l'échec des armées d'Espagne, forcées de reculer devant les effectifs de l'armée ennemie, qui finira bien, pense-t-il, par être bientôt battue.

« Il m'a confirmé tout cela dans la visite personnelle qu'il m'a faite, précisant que d'après ce français, qui par peur a déguerpi de Turin, beaucoup, bons et mauvais, songeaient aussi à en partir, les uns pour se mettre à l'abri, les autres pour espionner et fomenter, où ils le pourront, de nouvelles insurrections. Il a ajouté que les affaires de ce royaume prennent très mauvaise tournure à cause des nombreux jacobins disséminés parmi les

1. Le ministre plénipotentiaire de la République française à Venise au commissaire des Affaires extérieures, 5 prairial an II (24 mai 1794). Paris, Arch. Aff. étrang., Corresp. politique, Venise, vol. 251, fol. 190.

Après la paix de Bâle, qui mettait un terme aux hostilités entre l'Espagne et la République française, en 1795, Las Casas fut transféré à Londres. D'Antraigues alors quitta l'ambassade d'Espagne à Venise, pour ne pas compromettre le gouvernement de Charles IV, officiellement en paix avec le gouvernement révolutionnaire, et passa au service de l'ambassade russe; mais il n'en garda pas moins sa nationalité espagnole et « ses entrées chez le successeur de Las Casas, Campos, qui venait volontiers le voir et s'entretenir avec lui (L. Pingaud, *le Comte d'Antraigues*, p. 111) ». Il continuait à trouver en celui-ci « un ami, un confident et même un auxiliaire (Boulay de la Meurthe, *Quelques lettres de Marie-Caroline*, dans *Rev. d'Hist. diplomatique*, t. II, 1888, p. 517) ».

troupes sardes et les nobles. Il sait aussi que le nouveau stratagème de la clique parisienne est de se glisser auprès des émigrés français réduits à la misère pour leur offrir secours et avantages, d'en faire par là, sous la contrainte de l'indigence, des scélérats; des commissaires et émissaires français disposent à cet effet de grosses sommes d'argent. Beaucoup de royalistes sont ainsi devenus républicains pour un morceau de pain. Le français, qui est arrivé, était tout vêtu de velours, et parce qu'il n'avait rien de mieux à se mettre, et parce qu'il a laissé, assure-t-il, bien des effets là-bas, voulant par économie ne pas perdre l'occasion de la barque ¹. » On comprend que, le 22 mai, les Inquisiteurs aient chargé Cattaneo de transmettre au signor Campos leurs remerciements chaleureux pour une communication si utile ².

Reste à savoir qui avait pu mettre si rapidement M. de Mazenod en rapport avec l'ambassade d'Espagne et le secrétaire de Las Casas, Campos. On devine qu'il s'agit de d'Antraigues. Avant de se replier sur Venise, celui-ci avait d'abord mené, entre le Piémont, le Milanais et la Suisse, une existence agitée, errante et mystérieuse. A Turin, centre encore actif de l'émigration, le rôle joué en 1790 par le président, auxiliaire à Aix de Vernègues et de Pascalis, suffisait à les rapprocher. Il est d'ailleurs évident que le grand animateur des conspirations légitimistes se trouvait en rapport avec lui dès l'arrivée de ce dernier à Venise et en reçut des informations précieuses pour la contre-police royaliste. Le 22 mai, en effet, un autre agent des Inquisiteurs, Domenico Casotto, vint demander à d'Antraigues un complément de lumière. Une dénonciation, rédigée en mauvais français, a signalé l'arrivée de « trois commissaires jacobins », ci-devant domiciliés depuis plusieurs mois à Turin, où ils s'étaient réfugiés « après avoir volé la caisse des patriotes ». Malgré « cette capture fructueuse », qui les avait brouillés avec la République, « ces trois scélérats » étaient « très capables de se remettre au service des jacobins », si ceux-ci voulaient les employer et les payer. « L'un d'eux, jadis capucin, à présent abbé, dont la figure est couverte de boutons et de plaies, a été accusé en France d'être un empoisonneur ;

1. Cattaneo aux Inquisiteurs, 17 mai 1794. Venise, Arch. di Stato, B 580.

2. Les Inquisiteurs à l'abbé Cattaneo, 22 mai 1794. *Ibid.*, B 187, doc. 218.

mais alors il était protégé par les clubs. » Leur présence ne faisait aucun doute. Malheureusement la police ignorait leurs noms exacts. Or, leur identification s'imposait pour permettre d'exercer sur eux la surveillance nécessaire.

L'agent du comte de Provence, auquel rien n'échappait, se chargea d'indiquer à Casotto un émigré français en mesure de fournir les précisions indispensables et, *di pugno*, inscrivit sur la dénonciation l'adresse de celui-ci : « Le président de Mazenod, logé place Saint-Marc, in corte dell'X quartiere, contrada San Giuliano, casa di Domenico Pantanelli, caffetiere, cognosce tutti questi giacobini¹. » Ce fut ainsi que le président de Mazenod, en collaboration avec d'Antraigues, mit les Inquisiteurs d'État sur la piste des dits scélérats, aussi dangereux pour la cause royaliste que pour la sécurité politique de la République Sérénissime.

Cette collaboration avec Las Casas, d'Antraigues et la police des Inquisiteurs s'explique chez M. de Mazenod par sa ferveur monarchique et son zèle contre-révolutionnaire. Réduire à l'impuissance les anciens jacobins, qui espionnent les organisations royalistes, préparent l'avènement de républiques-sœurs dans les clubs secrets des patriotes italiens, lui paraît œuvre pie. Défendre contre leurs entreprises la Sérénissime s'identifie à ses yeux avec le service de son prince. Celle-ci ne donne-t-elle pas l'hospitalité au Régent? Les mêmes périls, les mêmes principes, les mêmes intérêts ne rendent-ils pas solidaires tous les gouvernements d'Ancien Régime? Travailler à leur triomphe, c'est travailler pour le retour des Bourbons et l'avènement du grand jour.

Car M. de Mazenod rêve toujours de croisade et règlement de comptes. Par là il se trouve en étroite communion d'idées avec d'Antraigues, qui lui en impose par son assurance et ses airs bravaches. Celui qu'on surnommait alors, à Venise, le « beau conjuré », annonce « quotidiennement la fin de la République en France² ». Il y avait sans doute chez lui beaucoup de forfanterie et de fanfaronnade. On n'en reste pas moins stupéfait de l'adresse et de l'audace avec lesquelles il réussissait à se procurer les documents les plus confidentiels du gouvernement parisien. Comment ne pas croire un homme qui possède

1. Casotto aux Inquisiteurs, 22 mai 1794. Venise, Arch. di Stato, B 563.

2. *Dictionnaire de Biographie française*, t. III. Paris, 1939, col. 78.

à fond le secret des États? Comment ne pas s'en rapporter à ses prévisions, alors que tant de fois les événements ont vérifié ses anticipations prophétiques? Déjà d'Antraigues se voyait exerçant la vengeance que, jadis, dans ses lettres au prince de Condé, M. de Mazenod appelait de ses vœux : « Quand nous rentrerons, il faut que quatre cent mille têtes tombent sous la hache du bourreau. De la révolution, nous ne garderons que la guillotine, et je serai, s'il le faut, le Marat de la royauté¹. » Le président ne pouvait guère approuver ces méthodes expéditives; mais, compte tenu des exagérations verbales, il renouait à l'espoir d'exercer enfin la justice, quand il remonterait sur son siège, en même temps que le roi sur son trône.

Pour hâter ce jour, un effort concerté des puissances s'imposait. Sur ce point comme sur l'autre, les conceptions de M. de Mazenod concordaient exactement avec celles du beau conjuré, qui nouait les trames, en offrant son concours et ses renseignements aux puissances qu'il entendait grouper. Attaché à la légation d'Espagne à Venise, puis à celle de Russie, il se trouvait alors tout spécialement en rapport avec la fameuse reine de Naples, Caroline, ennemie jurée de la Révolution, qui dominait le roi en régnant sur le cœur du premier ministre Acton et, au jus de citron, correspondait directement avec d'Antraigues, afin d'harmoniser leurs manœuvres en faveur de la cause. La petite histoire relevant de la grande, il arriva que cette collaboration entraîna les Mazenod et Eugène dans l'orbite de cette virago couronnée, par l'intermédiaire du baron et de la baronne de Talleyrand.

Le baron de Talleyrand possédait d'autres titres à la confiance de la reine que les palinodies de son neveu, le ci-devant évêque d'Autun. Dernier ambassadeur de Louis XVI à Naples, il avait si mollement défendu ses compatriotes, chassés par le gouvernement de Ferdinand IV, farouchement opposé à la Révolution, que les orateurs des clubs et de l'Assemblée le dénoncèrent comme hostile au régime nouveau. Démis de sa charge par fidélité monarchique, aussitôt l'arrestation de Louis XVI, parti à Coblenz rejoindre les émigrés, il était revenu, en mars 1792, à Naples solliciter des secours pour l'armée des princes. Depuis, retiré à Vicence auprès du Régent, l'ancien ambassadeur continuait en sous-

1. *Id.*, *ibid.*

main à établir, entre les organismes royalistes et Caroline, une liaison efficace. Sa femme avait eu, jadis, le rare honneur d'entendre célébrer ses charmes, en la vigile de Noël, par l'étrange roi des Deux-Siciles, qui chanta devant elle et la fameuse Craven, seules dames invitées au concert, la finale de son opéra favori : *O bella ambasciatrice* ¹ !

La belle ambassadrice s'assura les bonnes grâces de Caroline pour des raisons d'ordre plus politique, que celle-ci donnera plus tard personnellement à d'Antraigues : « Je lui serai toute ma vie reconnaissante de votre utile et estimable connaissance, qu'elle m'a procurée ² ». Les Talleyrand rendirent de fait grand service à la souveraine, en assurant à celle-ci le précieux concours d'un agent aussi bien renseigné. Grâce à cet informateur, elle put ainsi, en 1794, découvrir les pourparlers engagés à son insu par Lallement, ministre de la République française à Venise, avec son collègue, le représentant de Naples, pour ébaucher un traité de paix entre la France et le royaume des Deux-Siciles. Avertie, Caroline, qui n'admettait aucun accommodement avec le gouvernement jacobin et entendait demeurer fidèle à la coalition, traversa les desseins des négociateurs, remit à sa place son royal mari, et la convention échoua. D'autres communications suivront, de toute première importance. Cela valait bien les 6.000 livres de pension, que d'Antraigues y gagnait.

Les amis de nos amis sont nos amis. En attendant le jour où il accrédi tera le président auprès de la reine de Naples, d'Antraigues, très lié avec les Talleyrand et devenu l'intime de M. de Mazenod, mit celui-ci en rapport avec le baron et la baronne. Ainsi commencèrent entre eux des relations aussi agréables qu'avantageuses pour Charles-Antoine et les siens. De Marrenx-Montgaillard, que le comte de Provence avait donné comme secrétaire à son agent, complétait le cercle de ces nobles exilés, qui s'employaient à combattre la révolution et à restaurer la monarchie.

De tous, M. de Mazenod se montra certainement le moins actif. Fort expert à débrouiller le maquis des lois, usages et coutumes, son esprit de juriste se perdait un

1. S. di Giacomo, *Lettere di Ferdinando IV alla duchessa di Floridia (1820-1834)*. Palermo. 1914, t. I, p. 18-19.

2. Caroline à d'Antraigues, juin 1798, publié par Boulay de la Meurthe, *Quelques lettres de Marie-Caroline*, dans *Rev. d'Hist. diplomatique*, t. II, 1888, p. 547.

peu dans les intrigues et les manœuvres souterraines de la diplomatie secrète. Sa ferveur, en revanche, ne le cédait à aucune, témoin son empressement à envoyer une déclaration solennelle de « foi, hommage et serment de fidélité », lorsque Louis XVIII, « se trouvant à Vérone, devint notre légitime maître par la mort de Louis XVII ». « Sa Majesté, assure-t-il dans un mémoire en 1816, lui fit répondre par M. le baron de Flachslanden, l'un de ses ministres, que cet acte lui était d'autant plus agréable qu'il était le premier magistrat qui le lui eût offert, et qu'elle espérait être un jour à même de lui en témoigner sa satisfaction ¹. »

Charles-Antoine, ruiné, vieilli, invoquait alors ses anciens services pour obtenir une pension qui assurerait sa subsistance. Plus désintéressé que celui de d'Antraigues car, en dépit de ses affirmations, celui-ci ne travaillait pas seulement pour l'amour de l'art et du roi, son zèle à Venise ne semble pas toutefois entièrement exempt de calcul. Gêné dans ses finances, espérait-il, en arrivant dans la Sérénissime, que le régent lui accorderait dès lors cette pension sollicitée de Louis XVIII sur ses derniers jours? Escomptait-il déjà que son très cher ami lui offrirait dans son agence l'emploi de secrétaire, qu'il finira par demander en 1798? Peut-être. A défaut de ces subsides et de cette situation, il n'en recueillit pas moins de son dévouement à la monarchie quelques profits nullement négligeables : les bons offices du comte d'Antraigues, du baron, de la baronne de Talleyrand, qui lui ouvrirent bien des portes, l'introduisirent dans la noblesse vénitienne, lui valurent en particulier l'amitié d'Alvise Manin, propre neveu du Doge; les faveurs de Las Casas, sans lesquelles son fils Eugène n'aurait pas eu l'honneur de participer au grand dîner de l'ambassade d'Espagne ni d'y affirmer son courage en suppléant par son *Benedicite* à une universelle omission; la confiance de la Sérénissime assurée de ses principes aristocratiques et conservateurs; la bienveillance de la police qui fermait les yeux sur les irrégularités de son commerce.

Tout cela lui assurait une considération qui le flattait, des clients qui lui permettaient de vivre, les agréments d'une vie sociale qui adoucissaient les tristesses

1. Mémoire joint à la lettre pour M. d'Albertas, le 25 novembre 1816. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-4.

de l'exil. En attendant le jour où triompherait la cause monarchique et aristocratique, en France comme en Europe, dans le cadre enchanteur de l'incomparable Venise, M. de Mazenod pouvait espérer un sort acceptable. Les désillusions, hélas! ne tarderont pas à venir.

VI

Le Président n'a pas tous les jours la bonne fortune de fournir à une Excellence des robes luxueuses pour un grand mariage aristocratique. Bien souvent au contraire, après avoir heurté bien des huis, il revient bredouille et, peu à peu, les rossignols s'accumulent. Les articles qu'il essaie de placer ont sans doute l'avantage de représenter une valeur considérable sous peu de poids et de volume, ce qui réduit les frais de transit et, d'autre part, facilite un commerce nécessairement clandestin. Mais, en revanche, ils sont tributaires de la mode et de la fantaisie féminine, qui rendent aléatoire leur débit.

Or, Baron ne tient pas assez compte du goût changeant de la clientèle vénitienne; entreprenant à l'excès, il a tendance à forcer les commandes; les marchandises, en s'accumulant, perdent l'attrait de la nouveauté. M. de Mazenod, qui apprend son métier et finit par savoir ce qui convient aux dames capricieuses de la Sérénissime, se plaindra fréquemment de ses envois mal assortis, peu négociables. « Les pleins de robes en taffetas, brodés en bouquets détachés, ne se débitent ici que très difficilement, écrit-il, par la raison qu'on est tout livré aux linons et qu'on ne veut pas entendre parler des étoffes de soie. Parmi les trois pièces de soie contenues dans le second envoi, nous n'avons pu, dans nos marchés, en faire passer qu'une seule, et avec peine... Quant aux robes à étole en soie, brodées or et soie, vous avez vu par vous-même qu'on n'en usait point ici. Mais les robes de linon, brodées en pièces, où l'on peut prendre tant de brasses que l'on veut (car la grande difficulté pour débiter celles que nous avons ici, c'est qu'on trouve qu'il leur manque à toutes une toise), les mouchoirs, les châles indienne, les pièces calencas, les mousselines peintes se vendront facilement¹. »

Baron pourtant lui annonce quatre ballots magni-

1. M. de Mazenod à Baron, 13 août 1796. Aix, Méjanès, B 71.

fiques qui doivent faire fureur. « C'est superbe, écrit-il, et du meilleur goût possible. Jamais on n'aura vu à Venise rien de plus élégant et de plus recherché. Que les femmes se préparent à acheter ou à mourir de douleur de ne le pouvoir pas ¹ ! » Or, loin de mourir de douleur, les dites femmes ne trouvent pas dans les dits ballots ce qu'elles cherchent, et M. de Mazenod ne se déclare pas satisfait. « Les robes du sixième envoi, écrit-il, sont trop riches, trop chères, et ne peuvent se débiter que pour les mariages. Il faut, pour ce pays-ci, des robes qui, avec de l'éclat, de l'apparence, de l'ampleur et peu de réalité, n'excèdent pas 12 ou 14 sequins. Si nous en avons de ce genre, nous en vendrions des milliers, car tous les jours nous sommes accablés de demandeurs qui, en voyant nos robes, en sont enchantés, mais qui sont rebutés par le prix et le manque d'étoffe ². » Le plus gros obstacle reste en effet le défaut d'ampleur, car la coquetterie ne recule pas devant les sacrifices d'argent, quand on lui fournit ce qui la flatte. La mode de Paris est trop collante « pour le goût et usage du pays », répète souvent le président. A peine les robes de cinq aunes suffisent. « Cela provient de la queue que les femmes veulent traînante ³. »

La mode de Paris, lancée par les Merveilleuses du Directoire, est aussi trop osée. La prude Venise doit protéger sa vertu, et les Inquisiteurs d'État interviennent. Aussi le président annule-t-il, le 18 mars, une commande qu'il avait passée le 10 de ce mois. Il s'agit de « mailles couleur de chair pour femmes. Depuis quelques jours, le gouvernement a trouvé cet espèce d'habillement indécent et l'a défendu, de sorte que vous pouvez retrancher cet article ⁴. »

Or, les envois doivent répondre d'autant plus exactement aux besoins locaux que l'argent devient de plus

1. Baron à M. de Mazenod, 3 septembre 1796. *Ibid.*

2. M. de Mazenod à Tourret, 11 février 1797. *Ibid.*

3. M. de Mazenod à Tourret, 25 mars 1797. *Ibid.*

4. M. de Mazenod à Tourret, 18 mars 1797. *Ibid.* — Le 10 mars, le président joignait à sa lettre quelques observations sur les articles à envoyer; après avoir parlé de « gilets de mailles pour hommes, et femmes », il ajoutait : « Outre ces gilets de maille, les femmes portent beaucoup des mailles, couleur de chair de diverses nuances et en blanc, lesquelles leur couvrent le sein, descendent jusqu'en dessous de la gorge et se lacent par derrière; elles portent, outre cela, des manches ou gants de maille de même couleur, qui remontent quatre ou six doigts en dessus du coude. Cet habillement est pour imiter la chair naturelle, et par ce moyen les femmes, quoique vêtues, paraissent nues. »

en plus resserré. Déchue depuis longtemps de sa puissance commerciale, Venise n'en subit alors que plus gravement les répercussions économiques des événements politiques et militaires. « Les Anglais, mande M. de Mazenod, ont déclaré qu'ils ne payeraient plus aucun des papiers venant des lieux où les Français se trouvent. De plus, leurs flottes bloquent dans ce moment quarante-quatre bâtiments vénitiens dans le port de Livourne. Tous ces faits réunis ont occasionné ici grande sensation; il ne se fait presque plus d'affaires; les lettres de change y sont protestées par centaines, et plusieurs négociants remettent leur bilan; les autres ont des craintes, se méfient de tout et ils n'ont pas tort. Il n'a tenu qu'à nous, ces jours derniers, de faire l'épreuve de l'état critique des circonstances. Une personne, jouissant ici d'une bonne réputation et d'un grand crédit, nous a proposé d'acheter pour 10.000 livres, soit en linons soit en robes etc... Il nous a offert en paiement deux lettres de change de 5.000 livres payables l'une en août, l'autre en octobre, tirées sur un des plus gros négociants du pays et acceptées par lui... Nous sommes allés aux informations, le résultat de presque toutes était que le négociant dont il s'agissait était des plus sûrs. Deux amis particuliers nous ont dit à l'oreille qu'ils nous conseillaient en général, dans les circonstances actuelles, de ne pas prendre des papiers qui, du soir au matin, peuvent essuyer des chances fâcheuses. Nous n'avons pas voulu conclure le marché, et nous apprenons que ce matin le négociant vient de remettre son bilan ¹. »

Comme ces informations pessimistes ne ralentissent pas le zèle de Baron, quinze jours après, le président ajoute : « Votre lettre du 23 nous prouve que vous ne connaissez pas la situation actuelle de cette place; elle est dans un état très critique. Les banqueroutes s'y succèdent, les protêts y continuent. Nous connaissons deux négociants qui, à eux seuls, ont fait protester en banque pour plus de 30.000 ducats chacun; tous les commerçants se méfient les uns des autres, et il ne se fait aucune affaire ². »

La noblesse généralement ruinée, qui vit au-dessus de ses moyens, le peuple habitué à une vie facile, faute

1. M. de Mazenod à Baron, 16 juillet 1796. Aix, Méjanès, B 71.

2. M. de Mazenod à Baron, 30 juillet 1796. *Ibid.*

d'argent, n'achètent qu'à crédit. Sous peine de perdre tout client, les Mazenod se tournent donc de plus en plus vers les ventes à terme, avec l'accord de Baron et, pour faire rentrer les fonds, recourent à un certain Vizian, qui sert de commissionnaire à plusieurs négociants français ou vénitiens, et que leur a engagé d'Arlatan. Ils lui remettent donc les *paghero a chi presenterà*, sortes de billets au porteur signés par leurs débiteurs, qu'il présentera à ceux-ci aux dates d'échéance et sur lesquels eux-mêmes notent les paiements effectués.

Vizian, muni de toutes ces pièces, allait à domicile et encaissait les versements. Jusqu'au 31 décembre 1796, tout fonctionna apparemment à souhait, car le courtier rapportait fidèlement chaque soir aux associés ce qu'il avait perçu. Mais le 31 décembre, Vizian ne parut plus, prétextant un départ inopiné pour affaires¹. En réalité, il se trouvait acculé. Son exactitude à transmettre les sommes perçues n'avait été qu'un leurre; lors de ses recouvrements, il majorait d'un tiers le prix fixé par les associés, établissait un billet à part pour ce tiers, qu'il se faisait payer, ou bien vendait à un prix très inférieur les *paghero*, cédant ceux de 2.000 livres pour 600 livres. Autant de bénéfices, qui lui permirent d'assurer les versements, malgré les retards de plusieurs débiteurs. Malheureusement, un jour vint où ses avances ne furent plus suffisantes; il se déclara donc en faillite, ce qui ne l'empêcha pas de monter une boutique au compte de sa femme².

Les Mazenod pensèrent d'abord entreprendre contre lui une action judiciaire; mais, après consultation d'avocats, ils durent y renoncer, la législation de Venise favorisant en principe les débiteurs³. On leur conseilla de transiger plutôt avec Vizian, et on aboutit à un accord, le 14 janvier 1797. Vizian se chargea de recouvrer tous les paiements en souffrance, s'engagea à payer 15 livres, 14 sols par jour, constitua les associés ses créanciers privilégiés et réserva leurs droits sur son héritage en cas de décès. Sa dette totale envers la société s'élevait à 19.347 livres⁴. Après avoir quelque temps servi les versements quotidiens de façon à peu près régulière, il les espaça de plus en plus.

1. Vizian à M. de Mazenod, 31 décembre 1796. *Ibid.*, B 72.

2. M. de Mazenod à Tourret, 14 janvier 1797. *Ibid.*, B 71.

3. M. de Mazenod à Tourret, 7 janvier 1797. *Ibid.*

4. Transaction avec Vizian, janvier 1797. *Ibid.* B 72. Soit 9.867 francs-germinal.

Les agissements de ce flibustier vénitien compromirent gravement une affaire en pleine prospérité. Le déficit qu'ils créèrent ne se comblera jamais; le désaccord se mit entre les associés; la nécessité de vendre désormais au comptant ralentit l'écoulement des marchandises; la conquête de la Sérénissime par Bonaparte acheva d'acculer les Bloquetti à une situation désespérée.

VII

« Les Français s'avancant vers Venise, il fallut songer à déguerpir, écrit l'évêque de Marseille dans ses *Mémoires*¹. » Beaucoup d'émigrés ne se contentèrent pas d'y songer, mais, en toute hâte, s'enfuirent, convaincus que les troupes de la Révolution les traiteraient avec rigueur. M. de Mazenod, lui, se résolut à rester. Des jacobins pourtant il avait tout à craindre, vu son passé et ses intrigues monarchistes; mais l'honneur et la probité lui firent un devoir de courir personnellement ce risque pour essayer de garantir les intérêts de ses associés. Son départ équivaldrait à la perte totale des marchandises, encore invendues, encore impayées, et des créances à recouvrer pour amortir le passif; la faillite par là deviendrait irrémédiable. Le président luttera donc jusqu'au bout et, au lieu d'abandonner la partie comme d'Arlatan, qui se retire prudemment en Toscane, se maintiendra sur place, afin de sauver tout ce qu'il pourrait du capital commun.

Eugène fut ainsi témoin de la chute de Venise, qui lui laissa une impression d'écœurement. « Nous assistâmes à la fin ignoble et misérable de cette république vermoulue, qui s'écrasa en quelque sorte sur elle-même. Il était sans doute difficile de résister à l'étoile ou, si vous voulez, au génie de Bonaparte; mais, au moins, eût-il fallu montrer quelque énergie et ne pas aller au-devant, comme on le fit, de la honte et de l'anéantissement². » Ce jugement unilatéral, qui impute aux seuls Vénitiens cette fin « ignoble et misérable » et méconnaît le rôle odieux alors joué par le commandant en chef de l'armée d'Italie, ne correspond guère aux réalités de l'histoire, ni aux sentiments de M^{gr} de Mazenod, qui n'a guère

1. *Missions*, 1866, p. 132.

2. *Id.*, p. 132-133.

l'habitude de flatter l'Usurpateur. Mais il reflète exactement ce que ressentit Eugène durant ces journées lamentables. S'ils en restent à l'extérieur du drame, les souvenirs de l'évêque de Marseille, que complète la correspondance de son père, ont du moins l'avantage de nous faire voir les choses telles que les virent alors le jeune homme et les siens.

Le président, son fils, ses frères n'éprouvaient, on le devine, aucune sympathie pour le jacobin corse, qui avait écrasé sous le feu de ses batteries les insurrections royalistes de Toulon en décembre 1793, de Paris en octobre 1795. Parmi les émigrés, le général Vendémiaire, homme de Robespierre, avant de devenir le favori de Barras, avait une renommée bien sinistre. En révélant son génie, les fulgurants succès de la campagne d'Italie portaient de terribles coups à la fameuse croisade monarchiste et catholique, espoir constant des Mazonod. L'Autriche jetait en vain l'une après l'autre, dans la bataille, ses armées successivement écrasées. Le pape, qui projetait d'envoyer ses troupes à la rescousse, avait dû signer une paix onéreuse. Naples, avant lui, s'était résignée à traiter. Tandis que la coalition s'effondre, les provinces conquises, y compris les Légations pontificales, avec l'appui des baïonnettes françaises, instaurent des gouvernements patriotes. Grâce à Bonaparte, loin d'être refoulée, la Révolution s'étend.

Or, dans l'Italie septentrionale et centrale, où croulaient les gouvernements et les institutions du passé, Venise représentait une fidélité et une permanence. Tout s'y conservait avec une jalouse exactitude, et la splendeur des façades entretenait une illusion de richesse, de solidité et de puissance. On oubliait, lors de la *Festa*, que le mariage du Doge avec la mer restait une simple et trompeuse survivance, car depuis longtemps la Sérénissime avait perdu la maîtrise des flots bleus, et le Bucentaure, bien astiqué pour la circonstance, ne suppléait point aux vaisseaux de ligne trop rares et démodés. Le luxe des nobles seigneurs, les griseries du carnaval se payaient par un circuit de dettes qui créait une inflation masquée. La solennité spectaculaire des manifestations religieuses elles-mêmes s'alliait à la pire dépravation des mœurs. Quant au gouvernement, aux ressorts mystérieux, il ne se maintenait, à l'intérieur, que par un système de police et de corruption, et, à l'extérieur, que par une

duplicité en quête de solutions dilatoires. Mais, pour les Mazenod, ce régime usé et décadent gardait le mérite de son caractère aristocratique; il se montrait favorable aux nobles français émigrés, réservait ses rigueurs aux agents de la République, proscrivait implacablement les idées nouvelles. Tout ce qui l'atteignait semblait donc les atteindre dans leurs convictions, leur sécurité, leurs intérêts.

En mars 1797, le péril se rapproche. Bonaparte, le 20, lance contre l'archiduc Charles une attaque puissante pour imposer sa paix à l'Autriche vaincue et au Directoire, mis devant le fait accompli. Il envahit le territoire de la Sérénissime et provoque contre elle, à Bergame, Brescia, des insurrections qui chassent les provéditeurs de Venise, proclament la liberté de ces villes, leur donnent des gouvernements démocratiques. Bientôt, le mouvement gagne la terre ferme, où partisans de l'ordre nouveau, soutenus par les occupants, et partisans de l'ordre ancien, soutenus par le Sénat de Venise, s'opposent, les armes à la main. Tout aboutit, le 17 avril, aux sanglantes Pâques véronaises, où les habitants de Vérone assaillent la garnison française, qui doit, non sans pertes, se réfugier dans les forts. Le 23, l'armée d'Italie reprend la cité, lui impose une lourde amende et châtie les coupables sans pitié.

Ces graves événements créent aux Mazenod une situation peu confortable. Sans doute, écrit le président à Tourret, le 22 avril, « ici l'on est tranquille ¹ ». Les patriotes, inspirés par le secrétaire de la légation, Villetard, ne se trouvent pas, comme à Brescia, Bergame, Bassano, Padoue, Vicence, en mesure de tenter un coup de force pour s'emparer du pouvoir. Mais « il est naturel, ajoute M. de Mazenod, que les mouvements de la terre ferme inspirent des craintes et exigent des précautions ».

Ces craintes et ces précautions entraînent d'abord pour lui un arrêt total de son commerce. « Les affaires ne se font plus, la plupart des paiements publics et particuliers sont suspendus, chacun resserre son argent et depuis plusieurs jours nous n'avons pas fait la moindre vente ². »

Si fâcheuses que fussent pour les frères Bloquetti, fort gênés d'argent, les conséquences financières de la tension politique, elles leur semblent toutefois moins inquiétantes

1. M. de Mazenod à Tourret, 22 avril 1797. Aix, Méjanès, B 71.

2. *Id.*, *ibid.*

que la gallophobie croissante des Vénitiens alarmés et indignés. Jusqu'ici bien accueillis, les émigrés eux-mêmes sentent monter contre eux la méfiance, l'hostilité, et deviennent indésirables : « Les étrangers sont vus d'assez mauvais œil. On ne nous a, en notre particulier, témoigné jusqu'à présent qu'amitié et intérêt, et nous le devons à notre bonne conduite et à l'estime générale que nous avons toujours tâché de nous procurer, mais il n'en est pas de même de plusieurs autres. On assure que quelques particuliers sont partis par ordre; on fait courir le bruit que la généralité des étrangers sera renvoyée, ce qui en a engagé une quantité considérable à prendre leur parti d'eux-mêmes. On en compte déjà plus de quatre cents qui s'en sont allés. On espère et nous nous flattons que le grand nombre de ceux qui ont quitté ce pays procurera à ceux qui restent la douceur de n'être pas inquiétés sur leur séjour; et quant à nous, à cause de nos affaires et intérêts communs, nous sommes déterminés à ne pas bouger, à moins qu'on ne nous chasse, mais vous sentez les perplexités où nous sommes. A tout événement, nous avons travaillé pour avoir ailleurs un pied-à-terre, et celui que nous avons en vue serait très bon pour le débouché des marchandises. Mais jugez de l'embaras et des frais des déplacements. Jusqu'à présent il n'y a nulle apparence que nous y soyons obligés ¹. » De fait, grâce à de hautes protections, celle d'Alvise Manin en particulier, les Mazenod échappèrent aux mesures d'expulsion prises contre leurs compatriotes et purent se maintenir à Venise. Ce ne sera pas sans émotions ni périls.

Le 2 mai, Bonaparte déclare la guerre à la Sérénissime. Les préliminaires de Leoben, signé le 18 avril avec l'Autriche, lui laissant désormais toute liberté d'action, il entend maintenant régler ses comptes avec elle, et les raisons ne lui manquent pas : la menace que faisaient peser sur ses arrières les paysans de la terre ferme, tandis qu'il se trouvait aux prises avec l'archiduc Charles, les Pâques véronaises, le bombardement et la prise par abordage d'un navire français qui cherchait refuge dans les lagunes. La Seigneurie, affolée et toujours irrésolue, une fois de plus

1. *Id.*, *ibid.* De fait, le passeport pour Naples, qu'ils utiliseront en novembre, est signé du 11 mai 1797, par le chevalier Antoine Micheroux, résident du Roi des Deux-Siciles près la République Sérénissime. Il était délivré en faveur de « Charles-Antoine et Charles-Louis de Mazenod frères, avec un fils du premier et une femme de chambre (Rome, Post., DM I-4) ».

essaya de louvoyer et de temporiser. Bonaparte consentit donc à accorder une trêve, et les négociations reprirent. En réalité, le général voulait faire l'économie d'une attaque en soi difficile et, pour abattre Venise, comptait d'une part sur l'épouvante qu'inspiraient ses terribles menaces, d'autre part sur les manœuvres des patriotes qui minaient la résistance de l'intérieur.

« Nous finissons dans la honte, le désespoir et la trahison ¹ », s'écriait un des nobles de la cité, Lippomano, témoin des pitoyables séances où le Grand Conseil expirant donnait un si triste spectacle d'impuissance, d'effroi, sous la présidence du Doge Luigi Manin, homme faible et sans caractère. Quel contraste entre ces aristocrates aveulis, aux « visages tendus, pâles, défaits ² », et le cadre majestueux de l'immense salle, où les fresques de Véronèse célébraient les triomphes de Venise ! Et quelle piteuse figure faisait Manin, « vieillard livide et sanglotant ³ », sous les portraits de ses soixante-douze prédécesseurs qui incarnaient un passé de grandeur et de gloire ! On comprend que l'évêque de Marseille, au souvenir de ces scènes lamentables, ait pour son compte reproduit en termes équivalents le jugement de Lippomano.

Restait, pour consommer cette déchéance, une dernière humiliation à subir. Inspirés par le secrétaire de la légation française, Villetard, qui remplaçait le ministre Lallement, rappelé par Bonaparte, les patriotes vénitiens, conduits par Zorzi, vinrent présenter au Doge un mémoire, qui, vu « la situation de la république », proposait « de démocratiser toutes les anciennes institutions de Venise et de placer » la ville « sous la protection de l'armée française ⁴ ». Le Doge, après avoir gémi, se résigna et, « pour le salut de la religion et de tous les citoyens, dans l'espérance que leurs intérêts seront garantis, et, avec eux, ceux de la classe patricienne, et de tous les individus qui participaient aux privilèges concédés par la république, enfin pour la sûreté du trésor et de la banque », le Grand Conseil, convoqué le 12, adopta « le système, qui lui a été proposé, d'un gouvernement représentatif provisoire, en tant qu'il se trouve d'accord avec

1. A. Bailly, *La République de Venise*, p. 429.

2. *Id.*, p. 426.

3. *Id.*, p. 427.

4. Hippolyte de Laporte, *Souvenirs d'un émigré de 1797 à 1800*. Paris, 1843, p. 19-10; L. Galibert, *Histoire de la République de Venise*. Paris, 1847, p. 541.

les vues du général en chef¹ ». Ainsi, comme l'écrira l'évêque de Marseille, la République « vermoulue » allait au-devant « de la honte et de l'anéantissement ».

A cette nouvelle, les membres des groupements révolutionnaires secrets, les agents de l'ambassade française, les bourgeois libéraux laissèrent éclater leur joie. En revanche, le peuple s'indigne, crie : « Evviva San Marco! », déploie la bannière du saint; les troupes mercenaires d'Esclavons, que Bonaparte avait refoulées de la terre ferme et qui s'embarquaient pour rentrer dans leurs foyers, tirent des coups de fusil, redescendent à terre, se mêlent à la foule. Rapidement le mouvement se propage dans toute la ville; aux cris de « Viva San Marco! A mort les Jacobins! », les bandes excitées parcourent les rues, mettent à sac le magasin de Zorzi, qui avait transmis la proposition rédigée par Villetard, envahissent les maisons des patriotes locaux. « Plusieurs personnes furent insultées, quelques-unes blessées² », mande, le 20, M. de Mazenod à Tourret. « Tout le monde était dans l'effroi. » Les émigrés eux-mêmes « couraient les plus grands risques³ », car, observe dans ses *Mémoires* l'évêque de Marseille, « les Vénitiens confondaient facilement » ceux-ci « avec les Français dont ils redoutaient l'approche⁴ ». « Les journées du 12 et du 13 ont été bien pénibles et douloureuses pour nous, relatait quelques jours plus tard Charles-Antoine à son associé lyonnais. Les pillards sont venus jusqu'à notre porte. Ce n'est que par le plus grand miracle que nous avons échappé » à leur fureur⁵. Par un curieux retour des choses, ennemis et victimes de la Révolution, les nobles réfugiés passaient pour aussi révolutionnaires que les propres soldats de Bonaparte.

VIII

L'alerte fut si chaude que le ci-devant président, seigneur fieffé de Saint-Laurent, ami très cher de d'Antraigues, partisan de l'universelle croisade, relate l'arrivée de ceux-ci avec un manifeste soulagement et même en arrive à faire leur éloge : « Les troupes françaises, sur l'invitation qui leur

1. L. Galibert, *Histoire de la République de Venise*, p. 543.

2. M. de Mazenod au citoyen Tourret, 20 mai 1797. Aix, Méjanas, B 71.

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Missions*, 1866, p. 133.

5. M. de Mazenod au citoyen Tourret, 20 mai 1797. Aix, Méjanas, B. 71.

a été faite par la municipalité, se sont rendues dans cette ville et s'y comportent avec une amitié, une douceur et une honnêteté qui leur font bien honneur, écrit-il le 20 mai ¹ ». Le 3 juin, il ajoutera : « Nous sommes actuellement redevables de la tranquillité dont nous jouissons aux troupes françaises, dont la conduite est admirable ² ». Voilà donc la situation des Mazenod retournée; contre leurs protecteurs d'hier, devenus maintenant un péril, ils recourent à la protection des soldats de la République, devant lesquels d'asile en asile, depuis Nice, ils s'étaient enfuis.

Les grands chefs eux-mêmes témoignent à leur égard une bienveillance qui les étonne et les ravit. Officiellement sans doute, Baraguay d'Hilliers tient aux émigrés, qu'il convoque, un langage menaçant et leur adresse « une verte semonce »; mais, « après ces paroles... assez sévères, rapporte l'évêque de Marseille, il s'inclina vers l'oreille de mon père et lui dit tout bas : « Si je puis vous être de quelque utilité, adressez-vous à moi ³ ». Quant à l'amiral Brueys, ayant appris la présence à Venise du chevalier Charles-Louis-Eugène, capitaine-major des vaisseaux du roi, il voulut embrasser son ancien camarade, et « dans son canot d'amiral », accosta sur le Grand canal, devant la maison où habitaient le président et les siens ⁴.

La psychologie française dérouta souvent les étrangers et, plus d'une fois, les Italiens de ce temps furent littéralement stupéfaits de ce que, malgré leurs oppositions et leurs haines partisans, nos compatriotes des camps adverses se traitassent en amis outre-monts. « Les trois quarts » des prêtres réfractaires « pleurent, quand ils voient un français, écrivait Bonaparte au Directoire ⁵ ». On en conclut un peu vite que ces soi-disant confesseurs de la foi ne valaient pas mieux que leurs collègues de l'Eglise constitutionnelle. Les Mazenod, malgré leur bonne réputation, finirent par être victimes d'une logique analogue qui méconnaissait la complexité de leurs sentiments. « On nous prit dès lors pour une famille suspecte, écrit l'évêque de Marseille, et il ne fallut rien moins que la bonne opinion que l'on avait conçue d'hommes aussi recommandables que l'étaient mon père

1. M. de Mazenod à Tourret, 20 mai 1797. Aix, Méjanas, B 71.

2. *Id.*, 3 juin 1797. *Ibid.*

3. *Missions*, 1866, p. 270.

4. *Id.*, p. 133.

5. Bonaparte au Directoire exécutif, 27 pluviôse an V (15 février 1797). *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. II, Paris, 1859, p. 429.

et mes oncles, qu'on avait pu connaître depuis quatre ans qu'ils habitaient le pays, pour neutraliser le mauvais effet qu'avait produit cette visite, toute amicale et certainement nullement politique, de l'amiral ¹. »

Sans rien abandonner de leurs principes, le président et les siens n'en restaient pas moins heureux des cordiales relations qu'ils entretenaient, d'homme à homme, avec ceux qui leur apportaient quelque chose du pays, et leur fierté nationale trouvait satisfaction à découvrir que par leur tenue, leur correction, les soldats de la République étaient dignes de leurs aïeux.

Fortuné pleura-t-il en rencontrant ces derniers, comme les trois quarts des prêtres exilés dont parle Bonaparte? Les lettres de son frère, les *Mémoires* de son neveu oublient de nous le dire. Mais nous savons qu'il profita des offres de service, faites à son frère par Baraguay d'Hilliers, pour retourner à Aix, en août 1797. « Vous ne me dites point si on l'appelle en France pour des intérêts de famille ou pour des intérêts relatifs à son ministère », écrivait le 5 août 1797 d'Arlatan-Lauris à M. de Mazenod, qui lui avait annoncé ce départ ². Fortuné voulait-il reprendre à Aix ses fonctions sacerdotales, ou récupérer ses biens personnels illégalement vendus? Les deux sans doute.

Beaucoup d'ecclésiastiques plus hardis avaient rejoint leur poste avec empressement au lendemain même de thermidor, sans attendre août 1797. Cependant, pour tardif qu'il parût, le zèle du vicaire général n'en était pas moins réel; on ne saurait affirmer que la perspective de se rendre utile aux âmes demeurât étrangère à sa détermination. La liberté plus grande accordée au culte grâce à la détente, voire à la réaction, qui suivit les élections de l'an V, lui laisserait plus de sécurité et de latitude ³; il n'aurait plus à craindre, comme en 1791, l'arrestation et les coups de pistolet.

Si les documents ne fournissent aucune indication sur les préoccupations d'ordre apostolique, qui purent l'engager à

1. *Missions*, 1866, p. 133.

2. D'Arlatan à M. de Mazenod, 5 août 1797. Aix, Méjanès, B 72.

3. De 1795 à 1798, la seule église d'Aix, « en principe ouverte au culte », fut Saint-Sauveur. Un arrêté du 1^{er} prairial an IV (20 mai 1796) avait ordonné « la fermeture de tous les temples situés dans la commune »; mais en 1797, Saint-Sauveur fut de nouveau ouvert, et deux prêtres orthodoxes y célébraient la messe (T. Sabatier, *Souvenirs rétrospectifs sur les deux évêques Roux et Aubert*, dans *Documents sur Charles-Benoît Roux*, publiés par A. M. de la Tour-Keirié. Aix, 1889, p. 202).

rejoindre son diocèse, ils nous prouvent en revanche que les avantages matériels à tirer de son rapatriement entrèrent largement en ligne de compte. Il s'agissait de recouvrer la part d'héritage qui lui revenait de son oncle, le chanoine Charles-André. Le séquestre mis sur les biens de ce dernier, à titre d'émigré, avait été levé, le 11 août 1793, par un arrêté de l'administration départementale, déclarant qu'en vertu de l'article 8, section 4, de la loi du 28 mars précédent, le citoyen Charles-André Mazenod, prêtre, ne pouvait être réputé émigré, puisqu'il avait été nominativement déporté par l'effet d'un arrêté des corps administratifs¹. Fortuné, lui aussi, sur preuve fournie par la citoyenne Bonnet, épouse Joannis, avait bénéficié, le 6 fructidor an IV (23 août 1796), de la même mesure². Une décision du directoire départemental, rendue le 15 fructidor an V (1^{er} septembre 1797), quelques semaines seulement après son arrivée, améliora encore sa situation légale, en le relevant cette fois de la déportation elle-même³. Cette décision l'autorisait à invoquer la loi du 22 fructidor an III (8 septembre 1795)⁴, pour obtenir restitution de ses biens personnels. Il rentrerait en possession de ceux qui n'avaient pas été vendus, et pour les autres⁵ recevrait l'équivalent en valeur numéraire. Fortuné se trouvait en outre rétabli dans ses droits de citoyen et habilité à faire valoir ses titres à la succession de son oncle. Un résultat aussi heureux que rapide laisse penser que le vicaire général rencontra, sur place, appui et protection.

A cette époque, M. de Mazenod songeait lui aussi à se

1. Marseille, Arch. dép., L 346. Le 23 juillet 1792, une assemblée générale des autorités administratives, municipales et judiciaires de Marseille avait « arrêté que tous les prêtres non-assermentés » seraient « embarqués à l'instant et conduits en pays étranger (A. M. de la Tour-Keirié, *Documents sur Charles-Benoit Roux*, p. 154-155) ».

2. A cette date, l'administration centrale des Bouches-du-Rhône « arrête que Charles-Fortuné Mazenod doit être considéré comme prêtre déporté, que son nom sera provisoirement rayé de la liste générale des émigrés, que tout séquestre se retirera et que ses héritiers naturels jouiront provisoirement de ses biens... (Marseille, Arch. dép., L 350). »

3. *Ibid.*, I Q 74.

4. D'après cette loi, la confiscation, prononcée contre les émigrés, n'atteignait pas « les ecclésiastiques déportés ou reclus », et « les biens ou leur valeur » devaient être « remis sans délai... à ceux des dits ecclésiastiques qui pourraient être relevés de l'état de déportation, réclusion ou mort civile, et restitués dans les droits de citoyen ».

5. Ses fourrures, parmi lesquelles « un manchon d'ourson noir en boîte », avaient été, dès 1793, saisies et estimées (Marseille, Arch. dép., 2 Q 93). Son mobilier, ses tableaux, ses glaces avaient été, le 8 septembre 1794, vendus pour la somme de 637 livres, 5 sols (*Ibid.*, 2 Q 122).

rapatrier avec son fils, puisque le 30 juillet, la citoyenne Marie-Rose-Eugénie Joannis demandait à l'administration centrale des Bouches-du-Rhône la radiation d'Eugène, inscrit « par erreur » sur la liste des émigrés¹. Pour établir son bon droit, elle invoquait en sa faveur l'article 2, paragraphe 6, titre I, de la loi du 25 brumaire an III : « Les enfants, que leurs parents, leurs tuteurs, ou ceux qui en sont chargés, ont envoyés en pays étranger pour apprendre le commerce ou pour l'éducation », ne seront pas « réputés émigrés »; elle produisait de plus une série de certificats attestant qu'Eugène de Mazenod rentrait exactement dans le cas prévu par cette loi². La pétition de la citoyenne Marie-Rose-Eugénie Joannis fut accueillie favorablement par l'administration départementale; celle-ci déclara que l'exception invoquée était applicable à son fils, et arrêtait que le nom de Charles-Joseph-Eugène Mazenod fils, d'Aix, est rayé provisoirement de la liste des émigrés, qu'il est réintégré provisoirement dans la possession de ses biens. L'acte portait la date du 12 thermidor an V de la République, une et indivisible (30 juillet 1797)³.

Le président, à son tour, essaya de faire valoir, pour obtenir une radiation et une remise en possession de ses biens, une autre clause de la même loi, qui rangeait parmi les non-émigrés les Français sortis du territoire national pour s'adonner au négoce. Le 26 avril 1797, il se faisait délivrer par neuf commerçants vénitiens une attestation légalisée par le consul général de la République, Aillaud; ceux-ci témoignaient que « Charles Mazenod et Charles-Eugène-Joseph, son fils, depuis 1794, date de leur établissement à Venise, ont fait et continuent à faire des opérations de commerce; la connaissance qu'ils en ont, les affaires qu'ils ont traitées avec eux, les discussions d'intérêt dans

1. Rome, Post., DM I-5.

2. Une attestation de Leopoldo Scati, recteur du collège des Nobles de Turin, par devant le juge Martini, du 14 mars 1797, confirmée par trois témoins, certifie qu'Eugène de Mazenod est entré au dit collège en octobre 1791 et qu'il y est resté jusqu'au 7 février 1794. Une autre attestation de don Bartolo Zinelli, le 22 avril 1797, légalisée par le notaire Maderni, déclare que le même Eugène de Mazenod s'est consacré journellement aux études, depuis 1794, dans la maison dudit signataire. Enfin une troisième pièce, du 26 avril 1797, émanant de négociants, banquiers ou agents vénitiens, témoigne qu'Eugène de Mazenod, avec son père, se livre au commerce à Venise depuis 1794. Ces trois certificats ont été dûment visés, le 1^{er} mai 1797, par le consul général de la République française à Venise, Joseph Aillaud. *Ibid.*, DM I-4.

3. *Ibid.*, DM I-5.

lesquelles ils se trouvent engagés pour leur compte, les autorisent à fournir cette assurance ¹ ».

On comprend que M. de Mazenod eût alors souhaité regagner sa patrie pour s'occuper de ses intérêts. La citoyenne Bonnet exerçait sur M^{me} de Mazenod un ascendant qui lui donnait quelque ombrage et le président n'entendait pas laisser champ libre à sa belle-mère. Il avait bien donné à Fortuné, les lettres de d'Arlatan en témoignent, les instructions nécessaires ². Mais pouvait-on espérer que le bon chanoine aurait assez de compétence et de personnalité pour exercer sur la dite citoyenne Bonnet, fort entendue et fort autoritaire, le contrôle indispensable ?

Enfin, par les lettres que lui écrit alors de Florence, où il s'est prudemment réfugié, son ami d'Arlatan, nous constatons qu'à cette époque, encouragés par la situation politique et fatigués de leur exil, les émigrés provençaux retournaient très nombreux à Aix : « C'est véritablement comme un troupeau, mande le marquis à Charles-Antoine sur la fin de juillet 1797. Les Chenerilles sont partis hier matin, les Beauval, hors le père, aussi. On est arrivé jusqu'à présent en France, avec toute sûreté. Le vaisseau l'*Alcibiade*, où étaient les Séderon, les Amyot etc..., est arrivé, et tous les détails de fêtes d'accueil, que les arrivants ont écrits, sont presque incroyables; tellement ils sont favorables. Les Fortis partent dans la semaine prochaine. Une sorte d'impulsion porte tout le monde en France. Votre tour viendra sans doute aussi ³. » Le 5 août, d'Arlatan se déclarait résolu à suivre le mouvement, et laissait entrevoir que la rentrée de Fortuné préparait celles de M. de Mazenod et d'Eugène : « Son voyage, croyez-le bien, est un bon augure pour vous autres. Il sera votre saint Jean-Baptiste. Je suis bien aise que vous lui ayez procuré les passeports nécessaires. Les connaissances, qui les ont donnés, vous seraient sans doute utiles au besoin ⁴. »

Sur de moins bonnes nouvelles reçues de France, d'Arlatan toutefois se résolut à différer : « Les contradictions recommencent, écrit-il le 11 août, et la crise, qui réellement existe dans ce moment, devient inquiétante à bien des égards. Je suis bien décidé à ne rien précipiter; chat

1. Rome, Post., DM I-4.

2. D'Arlatan à M. de Mazenod, 5 août 1797. Aix, Méjanès, B 72.

3. D'Arlatan à M. de Mazenod, 28 juillet 1797. *Ibid.*

4. D'Arlatan à M. de Mazenod, 5 août 1797. *Ibid.*

échaudé craint l'eau froide ¹. » En quoi le marquis se montra bien inspiré, car fructidor s'annonçait et, dans quelques semaines, un coup d'état, appuyé par un des lieutenants de Bonaparte, Augereau, allait complètement renverser la situation politique.

M. de Mazenod alors dut se féliciter de n'avoir pas mis son projet à exécution. Il n'échappait toutefois à un péril que pour retomber dans un autre, car l'indignation des Vénitiens contre les Français rendait la situation des émigrés fort critique. Tous ceux « qui étaient ici sont partis, à l'exception de trois familles, écrit le président à Turret le 3 juin. La nôtre y sera bientôt la seule ². » Quoique fort compromis par leurs bonnes relations avec les soldats, les généraux de la République, et plus encore par la visite spectaculaire de l'amiral Brueys, pour l'instant le président et les siens ne couraient aucun péril. La présence des troupes de Bonaparte garantissait leur sécurité : « Si elles partent, écrit Charles-Antoine, il y aurait autant d'imprudence que de témérité à rester après elles... En dernière analyse, ajoute-t-il, nous ne partirons qu'à la dernière extrémité ³. » Les Bloquetti frères entendent en effet, « par honnêteté et intérêts communs », tenir jusqu'aux limites du possible ⁴.

En prévision du pire, la sagesse toutefois les invitait à s'assurer un refuge et pour eux et pour leur assortiment qu'ils devaient renoncer à liquider sur place. « Le commerce est dans la plus grande stagnation, mande le président le 27 mai. Nulle affaire, nul paiement, nulle vente; nos anciennes pratiques ou se sont retirées à la campagne, ou demeurent chez elles sans sortir. Tous les marchands sont dans le même cas ⁵. » « Le peu de ventes que nous ayons faites, l'ont été aux Français et elles sont si petites que nous n'avons pas encore pu nous récupérer des frais payés pour les derniers envois ⁶. » La foire de l'Ascension, vu les circonstances, n'a pas lieu.

M. de Mazenod se demande donc où évacuer son stock : à Naples? à Marseille? à Bologne? en Toscane? Il n'a le choix qu'entre les risques et, dans son affreuse position, réclame les avis de Turret. Si celui-ci ne répond pas, la

1. D'Arlatan à M. de Mazenod, 11 août 1797. *Ibid.*

2. M. de Mazenod à Turret, 3 juin 1797. *Ibid.*, B 71.

3. *Id.*, *ibid.*

4. M. de Mazenod à Turret, 1^{er} juillet 1797. *Ibid.*

5. M. de Mazenod à Turret, 27 mai 1797. *Ibid.*

6. M. de Mazenod à Turret, 12 août 1797. *Ibid.*

nouvelle municipalité de Venise se charge de supprimer ce problème d'expédition, en interdisant la sortie de toute espèce de marchandises. Le président ne voit alors qu'un seul moyen de sauver celles qu'il abandonnera en partant, « les consigner sous inventaire à un négociant honnête ¹ ».

Ces mesures conservatoires réserveront l'avenir, car loin de renoncer à l'espoir de renflouer la société, il entend bel et bien poursuivre son négoce. Les prohibitions une fois levées, les Bloquetti transféreraient les articles, ainsi déposés en mains sûres, dans leur future résidence, pour amorcer la reprise de leurs affaires.

Encore fallait-il la choisir dans une ville qui leur procurât des débouchés ! Les préférences de M. de Mazenod iraient à Francfort, où Baron possède des relations et des clients. Malheureusement, on lui refuse ses passeports pour l'Allemagne. A défaut de Francfort, il opterait volontiers pour la Toscane. D'Arlatan, consulté, ne l'y engage guère, vu le sort incertain réservé à celle-ci ². Les frères Bloquetti se décident alors pour Naples, où « des amis très chauds », les Talleyrand, les invitent à venir ³. Il s'agissait d'un pis-aller ; informé et perspicace, d'Arlatan, sur ce point, ne leur laisse aucune illusion. Le royaume des Deux-Siciles « est aussi dans la plus critique situation, écrit-il : un système de rigueur excessif, des emprisonnements, des expatriations infinies ; nous avons ici, ou bien il passe, un nombre considérable d'expatriés, qui pestent, jurent, intriguent, etc... etc... Enfin la corde se tend trop, et j'ai bien peur qu'elle ne casse. La révolution à Rome inévitable sera un terrible signal-pour bien d'autres pays, et en attendant on vit, dans le pays où vous allez, au milieu des soupçons, de l'éloignement de toute société, etc... etc... ⁴. » Quant à Baraguay d'Hilliers, il se montre encore moins encourageant : « Qu'allez-vous faire à Naples ? Nous y serons dans un an », déclare-t-il à M. de Mazenod en visant le passeport, que celui-ci avait obtenu de l'ambassadeur des Deux-Siciles auprès de la Sérénissime ⁵.

Le président Charles-Antoine, le chevalier Charles-Eugène et Eugène partirent le 11 novembre de Venise. Pour ce

1. M. de Mazenod à Tourret, 12 août 1797. Aix, Méjanès, B 71.

2. D'Arlatan à M. de Mazenod, 23 septembre 1797. *Ibid.*, B 72.

3. M. de Mazenod à Tourret, 12 août 1797. *Ibid.*, B. 71. *Missions*, 1866, p. 265.

4. D'Arlatan à M. de Mazenod, 7 octobre 1797. Aix, Méjanès, B 72.

5. *Missions*, 1866, p. 269.

dernier, une quatrième et une cinquième étape de son exil restaient à franchir, infiniment plus difficiles et qui le prendraient quelque peu au dépourvu. Sans doute, il les abordait, providentiellement préservé, pourvu de bases, de principes solides, et toute sa vie il en restera reconnaissant à don Bartolo. Mais les meilleurs éducateurs ne peuvent remédier complètement aux situations anormales, qui provoquent toujours chez leurs disciples un certain déséquilibre. Le contraste était trop grand des deux côtés de la rue, entre le foyer des Zinelli et son propre foyer. Ici, des bourgeois riches et considérés, là des aristocrates besogneux et déçus ; ici, une « vénérable vieille mère » entourée de ses six fils, menant une vie large et stable ; là M. de Mazenod séparé de sa femme, de sa fille, ses deux frères déracinés, sans ressources, allant au jour le jour, dans la totale incertitude du lendemain. Si excellente par ailleurs que fût la formation donnée à Eugène dans ce milieu de gros marchands, elle n'en détermina pas moins une certaine rupture avec le style et la mentalité de sa classe sociale. Peut-être enfin don Bartolo avait-il trop maintenu son élève en serre chaude et dans des cadres trop rigides, l'exposant par là-même au péril des variations de température et d'une plus grande liberté. A ce jeune homme de seize ans, qui part à l'aventure, et livré à lui-même, après avoir subi une inévitable tension, la présence et le soutien de son maître eussent été indispensables pour compléter son œuvre. Aussi comprend-on qu'Eugène — peut-être avait-il un pressentiment — se soit séparé de lui « avec une vraie désolation ¹ ».

1. *Id.*, p. 144.

CHAPITRE V

L'ÉMIGRATION A NAPLES

I. — LE VOYAGE DE VENISE A NAPLES :

UNE INCONFORTABLE ET LENTE MANZERA. — LE DÉTOUR PAR LA DALMATIE. — LA MENACE DES BARBARESQUES. — LE DÉBARQUEMENT A MAFREDONIA. — L'ARRIVÉE A NAPLES PAR VOIE DE TERRE.

II. — LES AMIS ET LA FAMILLE :

A L'HOTEL DU CHAPEAU-ROUGE. — INQUIÉTUDES ET FÉLICITATIONS DES AMIS RASSURÉS. — FORTUNÉ, DÉPORTÉ PAR FRUCTIDOR, REJOINT SES FRÈRES. — LE SILENCE DE M^{me} DE MAZENOD ET LE MYSTÈRE QUI PLANE SUR SON REFUGE.

III. — LA FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ DE COMMERCE :

M. DE MAZENOD VEUT REPRENDRE SES AFFAIRES. — DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ TOURRET-BLOQUETTI. — LE CONCORDAT CONCLU ENTRE D'ARLATAN ET TOURRET, A PISE. — UN LOURD PASSIF A RÉGLER.

IV. — UN APPEL A D'ANTRAIQUES :

LES SERVICES RENDUS PAR M. DE MAZENOD AU CONSPIRATEUR. — IL PREND LA DÉFENSE DE CELUI-CI. — MISÈRE DES MAZENOD A NAPLES. — LE PRÉSIDENT DEMANDE A D'ANTRAIQUES UNE SITUATION EN AUTRICHE OU EN RUSSIE.

V. — LA PENSION ACCORDÉE PAR LA REINE DE NAPLES :

MARIE-CAROLINE GARDE SA CONFIANCE A D'ANTRAIQUES. — LES CONTRASTES DE LA REINE. — SA GRANDE CHARITÉ. — M. DE MAZENOD RECOURT AUX TALLEYRAND ET A D'ANTRAIQUES POUR OBTENIR

NIR UNE PENSION DE LA SOUVERAINE. — IL REFUSE LES OFFRES FINANCIÈRES DE SA FEMME.

VI. — DÉSEUVREMENT ET ENNUI D'EUGÈNE A NAPLES :

SES ÉTUDES D'ALLEMAND INTERROMPUES. — LE CERCLE DES TALLEYRAND. — UNE DISCUSSION AVEC UN CHANOINE. — LE DÉSASTRE D'ABOUKIR. — LES CONSEILS DE DON BARTOLO, QUI INVITE EUGÈNE A LE SUIVRE CHEZ LES PÈRES DE LA FOI.

VII. — L'INVASION DE NAPLES ET LE DÉPART DES MAZENOD :

POLITIQUE BELLIQUEUSE DE MARIE-CAROLINE, ENTRAÎNÉE PAR LADY HAMILTON ET NELSON. — LES TROUPES NAPOLITAINES LIBÈRENT ROME. — CONTRE-ATTAQUE DE CHAMPIONNET QUI ENVAHIT LE ROYAUME DES DEUX-SICILES. — LE ROI SE DÉCIDE A FUIR. — LES LAZZARONI VEULENT DÉFENDRE NAPLES. — LA REINE INVITE LES MAZENOD A SUIVRE LA COUR. — EUGÈNE AUX PRISES AVEC LES LAZZARONI. — L'EMBARQUEMENT EN PLEINE TEMPÊTE.

I

Pour se rendre à Naples, les Mazenod se résolurent à voyager par mer jusqu'à Manfredonia, d'où ils gagneraient la capitale des Deux-Siciles « en traversant l'Italie, de l'éperon à cette ville ¹ ». Ce projet surprit d'Arlatan qui, de Florence, écrit au président : « Il me paraîtrait plus simple, plus sûr d'aller par terre et de passer même par ici, car la route, pour la dépense, est la même, et bien plus sûre que celle de la Romagne, et avec des passeports de Venise, vous passeriez sans aucune difficulté à Ferrare et Bologne; et ici, pour transit, on laisse toujours passer. J'écoute peut-être mon désir dans ce conseil; mais, ajoutait-il, je le crois raisonnable ². » Les conseillers ne sont pas les payeurs. « Il nous restait peu d'argent des diamants que ma bonne mère nous avait abandonnés, relate dans ses *Mémoires* l'évêque de Marseille. Il fallut donc songer au moyen de transport le plus économique; le voyage par terre eût été trop cher; dès lors il n'y avait qu'à faire le trajet par mer ³. »

1. *Missions*, 1866, p. 266.

2. D'Arlatan à M. de Mazenod, 7 octobre 1797. Aix, Méjanès, B 72.

3. *Missions*, 1866, p. 265.

La même impécuniosité, qui imposait un itinéraire plus compliqué, plus risqué, plus long, plus lent, dicta également le choix du bateau, « une méchante *manzera*, ainsi appelée parce qu'elle sert à transporter les bœufs (*manzi*) de l'Istrie et de la Dalmatie à Venise », « ignoble bâtiment » que, pour ses prix réduits, les nobles passagers se résignèrent à emprunter, faute de pouvoir s'offrir mieux.

Ils s'aperçurent immédiatement que cette traversée au rabais, en épargnant leurs fonds, leur coûterait bien des « vicissitudes ». Tout commença par un long stationnement au port d'embarquement, Chioggia. Le chargement de la *manzera* exigea plusieurs jours. Quand celle-ci appareilla, le 15 novembre, les vents, jusqu'alors favorables, étaient devenus contraires. Voilà donc le bateau repoussé du golfe de Carnero, qu'il devait franchir pour atteindre Zara, et rejeté au nord sur l'Istrie, « où nous n'avions que faire ». Pour comble de malheur, au lieu de relâcher dans un port voisin de Pola, en attendant que le vent daignât tourner, le capitaine, qui se trouvait malade et voulait chercher un médecin, remonta jusqu'à Rovigno, ce qui valut aux passagers « d'essuyer une bonne tempête dans la nuit ».

A Rovigno, nouveau contretemps. Le commandant de ce port relégua la *manzera* sur « lo Scoglio, petite île à deux portées de fusil de la ville, où les bâtiments font ordinairement leur quarantaine ». Ce rocher désert manquait totalement de charme; durant « les longues heures d'ennui » qu'ils y passèrent, les Mazonod eurent pour toute distraction les récits des trois habitants de l'île, « un bon savetier, gardien de la chapelle », sa femme et sa petite fille, qui évoquèrent pour eux la mémoire « fabuleuse » de ceux qui « s'étaient reposés sur ce rocher » au cours des âges, sans oublier un dernier arrivant, un évêque, que le savetier et sa famille avaient reçu avec les honneurs dus à son rang; après coup, on raconta faussement à ces hôtes si respectueux qu'il s'agissait d'une femme déguisée, allant faire ses couches à Pola. « Cette prétendue femme n'était autrè que M^{sr} de Montagnac, évêque de Tarbes. Je le fis beaucoup rire, quand, le revoyant à Naples, rapporte le fondateur des Oblats, je lui racontai cette histoire. » Sur ce même Scoglio, des Visitandines françaises, en route vers Fiume, avaient trouvé refuge, pour quelques jours; enchantées d'abord de les voir, les autorités de Rovigno les prirent tout à coup pour des espions déguisés en reli-

gieuses et les sommèrent de déguerpir ¹. Significatifs de la méfiance rencontrée par les émigrés, ces récits expliquent « les procédés rigoureux » qu'éprouvèrent les Mazenod « en Istrie, en Dalmatie ² », à Manfredonia, où les commandants des ports leur interdirent de débarquer.

Tandis que les passagers languissaient, le capitaine de la *manzera* ne se souciait nullement de partir, encore que les vents fussent devenus favorables. Le président Charles-Antoine et son frère durent hausser le ton avec lui pour le contraindre à la voile. On appareilla donc en direction de Zara. Mais, à la hauteur du Carnero, les vents contraires rejetèrent de nouveau le bateau vers le nord. Après 48 heures de relâche à Pola, la *manzera* put enfin aborder le golfe, d'où elle avait été repoussée par deux fois.

Celui-ci une fois traversé, elle s'engagea dans le canal, bordé d'îles, qui longe la côte dalmate, et sa marche, lente par elle-même, se trouva encore retardée par les difficultés que présentait la navigation dans ce bras de mer; l'étroitesse des chenaux, où « il serait impossible que deux bâtiments passassent de front », obligeait souvent à stationner pour attendre que le chemin devînt libre; on ne pouvait « marcher que de jour », et il fallait « s'arrêter chaque soir pour ne pas se briser contre les îles ». Rien ne rompait l'ennui de cette traversée « fastidieuse ».

Le dimanche, on mit pied à terre « devant une chapelle rurale, sorte de mesure, pour y entendre la messe. Le prêtre que mon père fit venir de quelque village voisin, relate M^{gr} de Mazenod, avait l'air d'un mendiant; il était presque nu-pieds, et la soutane déchirée, qui le couvrait très imparfaitement, n'était qu'une pédrille. Je servis cette messe et le prêtre s'en fut très satisfait de la rétribution que mon père lui donna, un peu plus abondante sans doute qu'il n'était accoutumé d'en recevoir. » Impossible de se ravitailler en pain dans ce pays si misérable où de pauvres femmes venaient « demander avec instances la poussière » qui se trouvait « au fond des sacs de biscuit des matelots, pour en faire la soupe à leurs malades ³ ».

Enfin, le quarante-troisième jour après son départ de Venise, la *manzera* atteignit le port de Zara; les voyageurs n'étaient encore « qu'à moitié chemin ». La dernière étape leur procura d'autres émotions. Désormais, sans

1. *Missions*, 1866, p. 265-267.

2. M. de Mazenod à Baron, 23 janvier 1798. Aix, Méjanas, B 71.

3. *Missions*, 1866, p. 267-268.

doute, ils voguaient en mer libre, et le vent, qui avait fraîchi, les poussait « si rondement » qu'en deux jours ils atteignirent, en Italie, le port de Manfredonia. Mais, en revanche, « les corsaires algériens » infestaient cette partie de l'Adriatique, que ne protégeait plus, comme jadis, la flotte de Venise, « l'ex-mare nostro », comme écrivait mélancoliquement, le 16 décembre 1797, Alvisé Manin. « Nous n'avons échappé que par miracle, relate le président dans une lettre à Baron, ayant vu prendre sous nos yeux plusieurs bâtiments ¹. » Vraisemblablement les pirates dédaignèrent cette « méchante et ignoble » barque pour s'attaquer de préférence à des vaisseaux qui leur promettaient un butin autrement substantiel.

Une fois arrivés à Manfredonia, après avoir remercié Dieu, les Mazenod se disposaient à prendre terre, quand surgit un dernier obstacle. « M. le gouverneur n'était pas d'avis que nous descendissions, écrit l'évêque de Marseille. Mon père brusqua l'affaire, et nous descendîmes, on peut dire, malgré le gouverneur. Nous restâmes huit grands jours dans cette triste ville. C'était pour les fêtes de Noël. Il me souvient qu'après la grand-messe de minuit, on fait baiser à tout le monde un petit enfant Jésus; je le baisai comme les autres, je ne dirai pas avec plus de dévotion, mais avec plus de respect, car c'est une véritable cohue. Les chanoines font l'office en mitre; ils n'y mettent pas plus de dignité pour cela, si j'en juge par celui que j'ai vu officier à la cathédrale. Je ne sais si l'impression que j'éprouvai à ce sujet m'a laissé quelque prévention défavorable, mais je n'ai jamais pu approuver ce privilège accordé à tant de Chapitres en Italie et ailleurs. En général, tous ces empiétements sur les costumes réservés aux évêques ne relèvent pas beaucoup les chanoines, qu'on sait après tout n'être que de simples prêtres, et tendent à familiariser les peuples avec des ornements, qui n'ont pourtant été établis que pour relever à leurs yeux la grande et haute dignité des pontifes. »

Après avoir vénéré le *bambino* de Manfredonia et s'être permis sur les chanoines de cette ville des réflexions peu révérencieuses, Eugène s'achemina avec son père et son oncle vers la capitale des Deux-Siciles, par Foggia, Ariano et Avellino. Tous trois arrivèrent à Naples « le soir du 1^{er} janvier 1798. Nous étions partis de Venise le 11 no-

1. M. de Mazenod à Baron, 16 janvier 1798. Aix, Méjanas, B 71.

vembre, écrit M^{gr} de Mazenod; nous terminions donc un voyage de 51 jours... Notre entrée par la porte Capouane ne fut rien moins que triomphale; nous étions entassés dans une misérable voiture, qui ne dut pas fixer l'attention des passants, et nous descendîmes dans un hôtel à l'avenant, c'était l'hôtel du *Chapeau-rouge* ¹. »

II

Ce chapeau « n'était pas un chapeau de cardinal », ni l'hôtel un palace. Dans la Naples aux rues étroites, sordides, grouillantes de ce temps, M. de Mazenod, par économie, avait dû se rabattre sur une pension moins rutilante que son enseigne. Ce cadre, sans confort, d'une propreté douteuse, ne contribuait pas à le ragaillardir. Pour comble de bonheur, son « piteux état d'infirmité ² » obligea le président à garder toute une semaine la chambre et le lit. Enfermé avec son père et son oncle durant des journées interminables et vides, Eugène eut ainsi l'avant-goût de ce que lui réservait la capitale des Deux-Siciles; sous le beau ciel de Naples, il connaîtrait les heures les plus sombres et les plus fastidieuses de son exil.

Bientôt cependant un afflux de lettres empressées, affectueuses, apporte aux pauvres exilés un peu de lumière et d'espoir. Comment ne pas être touché par la joie de leurs amis enfin rassurés! Pour obtenir des nouvelles, d'Arlatan avait remué ciel et terre. « Vous valez bien la peine que l'on s'inquiète, écrivait-il à M. de Mazenod, mais certainement nos inquiétudes ont équivalu, car il est difficile d'en avoir eu davantage. Mais les voilà passées et la satisfaction fait tout oublier. J'avais écrit directement à M. le baron de Talleyrand; j'avais écrit à Venise pour prendre des renseignements au bureau des assurances; j'avais fait écrire à Manfredonia même, pour avoir quelques éclaircissements... Comptez toujours et en tout sur moi ³ ». D'Arlatan, de son côté, s'était vu alerté par Alvisé Manin, car le neveu du Doge, averti par les frères Bloquetti de leur départ et fort « en peine » de n'en plus rien savoir, se demandait avec angoisse si ceux-ci n'étaient pas tombés

1. *Missions*, 1866, p. 268-269.

2. M. de Mazenod à Baron, 8 et 16 janvier 1798. Aix, Méjanas, B 71.

3. D'Arlatan à M. de Mazenod, 9 janvier 1798. *Ibid*, B 72.

aux mains des Algériens, qui infestaient l'Adriatique ¹. En Toscane, les réfugiés provençaux assaillaient également de questions le dévoué marquis. Enfin, ce dernier peut se faire auprès d'eux « le trompette » d'une si heureuse arrivée et transmet aux voyageurs « mille félicitations » de leur part. A Florence, dans les salons, autour des tables où on joue « le cher pharaon », toutes les « connaissances » des Mazenod se déclarent « enchantées ». Chacun dit : « Ah ! j'en suis bien aise ! » Malgré une fluxion, Madame Constance se déclare « charmée » et donne un *pranzo*, où les convives boivent à la santé du président et du chevalier, son frère ². Cette sympathie touchante et si affectueuse ne laisse pas de mettre un peu de baume sur le cœur des deux frères et d'Eugène, qui se morfondent dans leur hôtel du Chapeau-rouge.

Le courrier retiré à la poste, avec des lettres toutes récentes, en comportait d'autres qui dataient de deux mois et les attendaient à Naples depuis leur embarquement à Chioggia. Ils apprirent ainsi du même coup le départ de Marseille et l'arrivée à Florence de Fortuné, à nouveau expulsé de France. Le pauvre chanoine avait eu à peine le temps de se faire relever de la déportation et remettre en possession provisoire de ses biens. Fructidor annulait le retrait des lois portées contre les prêtres sous la Législative et la Convention. Le déporté, rayé quelques semaines plus tôt, se voyait donc menacé d'une déportation infiniment plus grave que le simple exil de 1792, car s'il se maintenait en France, on le transférerait d'office à la Guyane. Fortuné alors s'empressa de déguerpir, obtint le 12 octobre un passeport en s'intitulant « homme de lettres » pour s'éviter les ennuis auxquels l'exposait sa qualité de prêtre ³ et s'embarqua le 13, avec Arnulphy, sur l'*Ami des Lois* ⁴. D'Arlatan en avait averti M. de Mazenod, le 25 novembre, en lui annonçant la présence de son frère à Livourne. En attendant que celui-ci pût rejoindre le président et le chevalier à Naples, le marquis promettait de les remplacer à Florence, « et cela en tout et sur tout. Je serai son banquier, je serai son *cicerone*, je serai son guide-âne en route, quoiqu'il ne soit pas un âne, je serai son

1. Alvisé Manin à d'Arlatan, 16 décembre 1797. *Ibid.*

2. D'Arlatan à M. de Mazenod, 9 janvier 1798. *Ibid.*

3. Marseille, Arch. dép., L 372.

4. Liste d'émigrés embarqués, 4 germinal an VI (24 mars 1798). Paris, Arch. nat., F⁷ 3341.

censale pour la voiture, etc... etc... Et le tout avec grand plaisir ¹. »

Malheureusement, dans tout ce courrier où abondaient les témoignages d'amitié et les bonnes nouvelles sur le chanoine sacriste de Saint-Sauveur, aucune mention n'était faite de M^{me} de Mazenod; de celle-ci aucune lettre ne parvenait.

La loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) l'obligeait, comme tous les émigrés revenus en France depuis thermidor, à quitter à nouveau le territoire national. Où se trouve-t-elle? Que devient-elle? Le président se le demande et la perplexité de celui-ci se comprend, car les traces de sa femme se brouillent si bien qu'aujourd'hui encore, on arrive difficilement à les suivre. Officiellement, la citoyenne Marie-Rose-Eugénie Joannis, épouse Mazenod, a pris un passeport pour l'Espagne et la Suisse, le 5 vendémiaire an VI (26 septembre 1797), quatre jours avant que son cousin Roze-Joannis n'en obtînt un autre pour les mêmes pays ². Officiellement en outre, un certificat du consul de Catalogne atteste que la dite citoyenne Marie-Rose-Eugénie Joannis, épouse Mazenod, s'est présentée au consulat de Barcelone le 24 frimaire an VI de la République française, une et indivisible (14 décembre 1797), « où elle a déclaré être sortie du territoire de la République, en exécution de la loi du 19 fructidor an V ³ ». Faut-il en conclure que le cousin et la cousine prirent ensemble le chemin de l'Espagne? Faut-il supposer que le certificat du consul de Barcelone, délivré le 24 frimaire an VI, et enregistré seulement sous le consulat le 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800), au moment où Bonaparte facilitait le retour des proscrits, serait un certificat de pure complaisance? D'autre part, on comprend mal que, si elle a vraiment repris le chemin de l'exil, la femme du président n'ait pas rejoint son mari en Italie, en accompagnant le chanoine Fortuné, au lieu de se diriger vers la péninsule ibérique.

Quoi qu'il en soit de ce voyage à Barcelone, réellement effectué pour se mettre en règle avec le décret de fructidor, ou simplement fictif pour dérouter la police, sa présence en France, fin août 1798, ne peut se mettre en doute. Mais, sur le lieu de son refuge, plane un mystère que M. de Mazenod se plaint de ne pouvoir percer. « Cachée

1. D'Arlatan à M. de Mazenod, 16 janvier 1798. Aix, Méjanas, B 72.

2. Marseille, Arch. dép., L 372.

3. *Ibid.*, L 361. Paris, Arch. nat., F⁷ 4936.

avec sa fille dans une retraite qu'on m'a même laissé ignorer, écrit-il au comte d'Antraigues, c'est sa mère qui la nourrit; le plaisir d'être auprès d'elle lui a fait tout braver, lui fait tout supporter et ne la dégoûte pas d'un séjour qui m'est affreux et auquel moi et les miens, qui sommes ici, avons irrévocablement renoncé¹. » Charles-Antoine se montre évidemment plus ulcéré du secret que l'on garde envers lui, que de l'ascendant exercé sur Marie-Rose par M^{me} Joannis. On comprend que cette incertitude l'ait peiné; on comprend également que les lettres de « son amie » et de sa Ninette lui aient paru anormalement rares. Eugène lui aussi se plaindra plus d'une fois de ce que sa mère lui écrive si peu, et, non moins que son père, souffrira d'un silence qui aggravait son isolement. La prudence qu'imposaient alors les indiscretions de la poste suffisait pourtant à expliquer la raréfaction du courrier. Depuis fructidor, la correspondance directe comportait des aléas, voire des périls; il fallait recourir à des relais, à de faux noms; en route, bien des plis étaient interceptés ou perdus; dans la péninsule, l'acheminement subissait également des à-coups : « Les postes d'Italie sont terribles », écrivait le marquis d'Arlatan². Bien qu'il eût appris, par une fâcheuse expérience, à quel point les communications devenaient précaires, M. de Mazenod s'affectait d'un silence qui alourdissait encore et pour lui et pour Eugène l'épreuve d'une interminable séparation.

Ni pour l'un ni pour l'autre, l'arrivée de Fortuné à Naples, en février 1798, ne pouvait compenser l'absence chaque jour plus sensible de M^{me} de Mazenod et de la petite Ninette. Avidement sollicitées, les nouvelles, que celui-ci apportait, remontant à plusieurs mois, ne pouvaient satisfaire ni le président, ni son fils. Où et comment sa belle-sœur, victime comme lui de l'ostracisme fructidorien, cherchait sa sûreté, Fortuné lui-même l'ignorait. Quant au récit de son propre voyage en France et de son retour par Marseille, « infiniment pénible sous tous les rapports », selon ses propres termes, il n'était pas de nature à ragail-lardir ni à rassurer; le bon chanoine, sans doute, ne manquait pas d'ajouter à la relation de ses avanies : « Il faut en bénir la Providence, qui dispose toujours de tout pour

1. M. de Mazenod à d'Antraigues, 22 septembre 1798. Aix, Méjanès, B 70.

2. D'Arlatan à M. de Mazenod, 9 janvier 1798. *Ibid.*, B 72.

notre plus grand bien ¹ ». Malgré sa foi en la Providence, M. de Mazenod demeurait sombre et inquiet.

III

« J'espère que le beau ciel de Naples dénoircira vos idées », lui avait écrit d'Arlatan, en apprenant son départ pour les Deux-Siciles ². La correspondance de cette époque atteste que cet espoir ne se réalisa nullement, car Charles-Antoine va de déception en déception.

Sous le beau ciel de Naples, il escomptait continuer son négoce pour remplir ses obligations envers la société Tourret-Baron-la Roche-Bloquetti et se procurer personnellement quelques ressources; les Talleyrand, à ce propos, lui avaient fourni des assurances en l'invitant à les rejoindre. Or, sur place, immédiatement, M. de Mazenod s'aperçoit qu'il s'est leurré et qu'on l'a leurré : « Ici il n'y a rien à faire, écrit-il dès le 9 janvier à d'Antraigues; les circonstances actuelles y mettent un obstacle insurmontable ³ ».

L'obstacle principal venait de Tourret. Alarmé par la tournure que prennent ses affaires, en Allemagne où l'aventureux Baron avait expédié inconsidérément un excès de marchandises, à Venise où le déficit se montera à 18.465 livres, le négociant lyonnais qui veut se rétablir sur des bases nouvelles avait dissous la société et, le 23 septembre 1797, adressé à M. de Mazenod notification de sa décision. Sa lettre expédiée trop tard n'atteignit pas ce dernier avant qu'il ne quittât Venise; mais un *duplicata*, expédié une fois connu son départ pour les Deux-Siciles, l'attendait à Naples.

Le coup fut très dur; il fallait non seulement renoncer au renflouement de l'affaire, mais en outre fournir un bilan et surtout payer le déficit; sur ce dernier point en particulier, Tourret donnait à ses exigences une forme quasi comminatoire : « Baron, chargé de la liquidation, a reçu de nous les recommandations les plus expresses d'accélérer la rentrée de nos fonds. Ne soyez donc pas surpris, Monsieur, s'il est un peu pressant dans ses démarches et ses poursuites. Nous espérons qu'en attendant

1. Fortuné de Mazenod à d'Arlatan, 4 déc. 1797. Aix, Méjanès, B 75.

2. D'Arlatan à M. de Mazenod, 21 novembre 1797. *Ibid.*, B 72.

3. M. de Mazenod à d'Antraigues, 9 janvier 1798. *Ibid.*, B 70.

que les marchandises que vous avez de compte à demi avec nous soient vendues, vous nous ferez passer votre mise; nous vous en prions et nous ne doutons pas que le retour du courrier ne nous annonce que vous avez une partie des fonds à notre disposition¹. » Alors qu'il se flattait de gagner quelque argent à Naples, voilà le président mis en demeure de payer ses dettes, et il dispose à peine du nécessaire pour vivre chichement avec les siens. Quant à établir un bilan immédiat, son état de santé ne le lui permet guère. Enfin, la douane a consigné la malle qui contient ses papiers, suspects d'introduire en fraude les principes subversifs de la Révolution française. Le zèle ou la négligence des gabelous napolitains la gardera quatre mois entiers. M. de Mazenod se voit donc acculé à une impasse; de jour, de nuit, il se creuse la tête pour découvrir une issue.

Heureusement l'incommode Baron, avec qui ses rapports avaient été constamment laborieux, finit par excéder Tourret lui-même, qui l'évince de sa société nouvelle et se décide à régler personnellement ses affaires avec La Roche et les frères Bloquetti. Le commerçant lyonnais se montra compréhensif, libéral. Le séjour qu'il fit dans la Sérénissime pour essayer de récupérer les *paghero* et de vendre les marchandises en souffrance, lui permit de s'édifier sur les procédés vénitiens; son expérience vérifia de point en point ce que M. de Mazenod lui avait tant de fois répété, et ses propres mécomptes redressaient le jugement plutôt sévère qu'il portait sur la gestion de Charles-Antoine, trop confiant et trop naïf à ses yeux. Lui aussi avait dû consentir des ventes à terme, pour liquider les marchandises en dépôt, et perdu même sur les ventes au comptant, car on l'avait payé avec « des papiers de l'Empereur qui perdent 1 % » au lieu de le payer en or, comme il était entendu. « Quel désagrément on éprouve de traiter sans loyauté, avoue-t-il² ! »

On aboutit ainsi à un concordat, négocié par d'Arlatan et conclu le 21 juin 1798 à Pise. Sur les 51.939 livres de marchandises expédiées, le commerçant lyonnais n'avait reçu que 33.474 livres, d'où un déficit de 18.465 livres. Il fut convenu que ce déficit serait partagé par moitié entre Tourret d'une part, ses associés Bloquetti-La Roche

1. Tourret à M. de Mazenod, 23 septembre 1797. *Ibid.*, B 71.

2. Tourret à M. de Mazenod, 26 mai 1798. *Ibid.*

d'autre part. La dette de ces derniers, soit 9.232 livres, 10 sols, s'accroissait des intérêts de $\frac{1}{2}$ % non payés, se montait par conséquent à 12.585 livres, que tous deux s'engageaient à payer « solidairement, au premier moment que les circonstances notoirement connues nous le permettront ». Ils verseraient en outre 6 % d'intérêt par an, se « réservant le droit de se libérer par parties brisées » et de réduire « à proportion des paiements » l'intérêt dû ¹.

Revenant sur ses exigences initiales, Tourret avait donc accepté de rentrer par moitié dans les pertes de capital subies à cause des ventes à terme, et consenti les plus grands sacrifices : « Vous ne payez votre portion que dans un temps où vous le pourrez, écrivait-il à M. de Mazenod, et moi, je perds ma portion de suite, pare encore à la vôtre par l'avance de mes fonds, que je ne toucherai que dans un temps incertain, et dans un moment où l'argent en France est à 18 % et où j'ai grand besoin de tous mes fonds. Cela ne laisse pas que de me gêner ². » Cela le gênait d'autant plus qu'il se trouvait alors dans l'embarras « par une forte spéculation que nous avons faite, il y a 7 mois, sur les marchandises anglaises prohibées et saisies en France; obligés de les cacher, le gros intérêt de 2 % par mois sur des sommes conséquentes nous ruine. Ajoutez à cela la perte sur les marchandises, qui n'ont plus de cours et qu'on ne peut vendre ouvertement. On sent ses malheurs, ajoute-t-il pour consoler M. de Mazenod; mais on ne connaît pas toujours ceux des autres ³. »

Entre les malheurs de Tourret et ceux du président, il y avait toutefois une grande différence, que ce dernier ne manquait pas de souligner : « Votre fortune, écrivait-il, vous met à même de soutenir et de réparer toutes les pertes. Il n'en est pas de même de nous, pour qui la moindre sera toujours énorme et irréparable. Notre situation vous a toujours été connue, et elle a tellement empiré que nous n'avons pas de honte à vous avouer que nous ne subsistons pas sans les secours de la bienfaisance ⁴. »

Malgré l'arrangement libéral consenti par son associé

1. Accord du 21 juin 1798, signé à Pise. Aix, Méjanès, B. 71. En francs de germinal, le total des marchandises envoyées se montait à 51.263 francs, 79; les rentrées faisaient une somme de 33.038 francs, 83 et le déficit celle de 18.244 francs, 95. La dette des associés s'élevait à 12.421 francs, 39.

2. Tourret à M. de Mazenod, 21 juin 1798. *Ibid.*

3. Tourret à M. de Mazenod, 5 mai 1798. *Ibid.*

4. M. de Mazenod à Tourret, 17 avril 1798. *Ibid.*

lyonnais, le concordat du 21 juin n'en aggravait pas moins de façon très sensible la situation financière de M. de Mazenod; une nouvelle dette de 12.585 livres s'ajoutait à celles déjà contractées avant 1790 et, depuis, en exil. Sans doute, lui laissait-on, pour rembourser cette somme, un délai indéfini : « Les amis qui avaient avancé les fonds ont été les premiers à me proposer de leur faire une obligation dont le fonds serait payable, écrit-il à d'Antraigues, quand mes biens me seront rendus, ce qui nous renvoie aux calendes grecques ¹ ». Mais, en attendant, les intérêts annuels à payer, soit 600 livres tournois, ne laisseraient pas de grever son budget déjà trop réduit ². Enfin la perte ainsi subie s'alourdissait singulièrement par celle des créances vénitiennes, dont le montant s'élevait à 67.038 livres de Venise et qu'on avait peu d'espoir de faire rentrer un jour ³.

Voilà donc à quoi aboutissaient tant d'efforts; dans l'intérêt de la société, M. de Mazenod avait sacrifié ses nuits pour introduire à la barbe de la police et des douaniers les marchandises prohibées, ses journées pour les vendre, sa dignité aristocratique et parlementaire pour proposer ses articles à domicile; il avait couru les plus grands périls pour sauver son stock qui garantissait son déficit en se maintenant dans Venise insurgée, sans autre résultat que de se ruiner davantage.

Tout l'avait défavorisé, les envois de l'aventureux Baron, qui ne correspondaient pas aux besoins de sa clientèle, le blocus maritime et financier exercé par l'Angleterre, la crise économique de la Sérénissime, la nécessité de

1. M. de Mazenod à d'Antraigues, 22 septembre 1798. *Ibid.*, B 70.

2. M. de Mazenod à Tourret, 17 avril 1798. *Ibid.*, B. 71. Soit 592 francs-germinal.

3. Une feuille non datée, conservée dans les papiers de commerce, nous fournit un état complet des débiteurs de Venise, et une lettre de M. de Mazenod à Tourret, du 22 mai 1798, permet de rapporter très exactement cette pièce à l'époque du règlement des comptes, en juin de cette année. *Ibid.*, B 71.

D'après cet état, qui mentionne douze débiteurs, c'est une somme de 67.038 livres de Venise (en francs de germinal, 34.189 francs, 38) qu'il s'agissait de recouvrer et qui se répartissait ainsi :

4 créances personnelles à M. de Mazenod,	
totalisant	23.258 livres (11.861 francs, 58)
8 créances pour la société de Toscane,	
totalisant	19.206 livres (9.795 francs, 06)
5 créances pour la société Tourret,	
totalisant	24.574 livres (12.532 francs, 74)

Le plus chargé de tous les débiteurs était, sans conteste, Vizian qui restait en compte de 47.815 livres (24.385 francs, 65).

vendre à terme à des acheteurs peu scrupuleux, les malversations de « ce coquin de Vizian », l'écrroulement de Venise, qui l'avait obligé à fuir sans pouvoir liquider son stock. Que cet homme de cabinet eût manqué du sens des affaires, on doit en convenir, mais on doit convenir aussi que son infortune dépassa largement sa maladresse, car il avait fini par apprendre son métier.

Au demeurant, restait sauve sa foncière honnêteté, qui fut pour lui à la fois un soutien dans la lutte, un tourment dans l'échec. « Le regret de n'avoir pas été mieux aidé par les circonstances, lui écrivait d'Arlatan, a son contre-poison dans la tranquillité de la conscience¹. » Mais, si M. de Mazenod, dans une lettre à Tourret, avoue jouir « à cet égard de la tranquillité de l'âme », c'est pour ajouter aussitôt : « Pensez-vous que cette tranquillité ne soit pas bien troublée, lorsque nous réfléchissons qu'un galant et honnête homme comme vous a employé une partie de ses moyens pour nous procurer par le commerce quelque subsistance, et qu'après avoir travaillé pendant près de trois ans avec un zèle et une honnêteté que tous ceux qui en ont été les témoins pourront vous certifier, nous nous trouvons, par la friponnerie et la mauvaise foi d'un tas de brigands de toutes les conditions, dans la situation la plus horrible pour des cœurs bien nés? Nous ne parlons pas de notre misère; nous y sommes accoutumés, et elle nous honore; mais nous parlons des pertes que la scélératesse de nos débiteurs vous cause, nous parlons de l'impuissance où nous sommes de payer en ce moment les fonds de la portion de perte qui nous compétera. Nous vous le disons franchement, la douleur que nous en éprouvons est si forte qu'elle a fort altéré notre santé. Ce qui seul nous soutient, c'est, d'une part, la connaissance que nous vous avons toujours donnée de notre impuissance, celle que nous avons de votre humanité, et de l'autre côté, la confiance que nous avons en la bonté du Seigneur. Non, ce bon Maître n'abandonnera pas des gens qui n'ont jamais mis leur espérance qu'en sa Providence; elle nous procurera, avant de mourir, les moyens non pas de devenir riches (ce n'est pas notre ambition, et nous ne le méritons pas), mais de nous acquitter envers votre maison. C'est là notre vœu le plus cher, et nous espérons qu'il s'accomplira. Du reste, que ceux qui ont pris nos

1. D'Arlatan à M. de Mazenod, 12 juin 1798. Aix, Méjanès, B 72.

biens en jouissent; nous ne leur en voulons pas de mal, nous ne le leur envions pas. Aucun sentiment de haine ou de vengeance n'entre dans notre cœur. Nous adorons les décrets de la Providence et nous nous soumettons à sa volonté¹. » Ainsi s'exprimait cet homme d'honneur et ce chrétien.

IV

En janvier 1798, M. de Mazenod ne pouvait escompter un règlement aussi amiable, qu'il dut par ailleurs attendre six mois. Reprendre son négoce lui semblait l'unique moyen de renflouer la société de Venise et de payer ses dettes personnelles à Turret. De là son abattement, lorsque des obstacles inattendus lui interdisent tout commerce et viennent dérouter ses plans. Cette première déconvenue s'aggrave d'une seconde. En arrivant à Naples, écrit-il à d'Antraigues, « je me flattais d'y trouver mon bon ami, mon seul et unique espoir, celui dont la présence m'aurait dédommagé de toutes mes peines. Mais j'ai appris par celui de ses amis, qui est venu ici de Trieste, que les affaires de mon ami ne lui permettraient pas de venir ici. J'en suis désolé. Ne pouvant le voir, je hasarde de lui écrire, pour lui renouveler, ainsi qu'à sa chère femme, les assurances de notre respect, de notre fidélité et de notre tendresse². »

La tendresse n'inspirait pas uniquement des regrets si affectueux. Que l'intérêt lui aussi concoure à les rendre sincères, l'ordre suivi par le président dans l'exposé des motifs en témoigne. Celui-ci ne parle-t-il pas en premier lieu du seul et unique espoir qui lui manque, et en second lieu seulement d'une absence si chère, qui lui fait défaut. Evidemment, il comptait que le cercle royaliste de Venise se reformerait au complet à Naples, et que le chef conspirateur, si bien en cour auprès de la reine Caroline, interviendrait efficacement pour remédier à sa détresse financière. Or, si les Talleyrand, Marrenx-Montgaillard et Minoya ont rejoint les Deux-Siciles, d'Antraigues a opté pour Gratz, en Autriche, qui l'établit au centre même de l'Europe et de tout son réseau.

1. M. de Mazenod à Turret, 15 mai 1798. *Ibid.*, B 71.

2. M. de Mazenod à d'Antraigues, 9 janvier 1798. *Ibid.*, B. 70.

M. de Mazenod se croyait d'autant plus assuré de son assistance qu'il avait à son actif quelques services personnels, rendus à son ami et à son épouse « adorable ». Obligés de quitter la Sérénissime avec l'ambassade de Russie, à laquelle il appartenait, le comte n'avait pas eu le temps de régler certaines affaires et, de Trieste, la ci-devant chanteuse Saint-Huberty, devenue, après bien des aventures, sa femme légitime, avait prié Charles-Antoine d'y pourvoir. Il s'agissait, en premier lieu, de payer à son laquais Monteferrini un mois de gages qui lui restait dû ; or celui-ci en réclamait trois ou quatre, pour la somme de 150 livres, et M. de Mazenod eut maille à partir avec lui afin de réduire à 40 livres de Venise son « compte d'apothicaire ». Il s'agissait en second lieu de vendre « les effets laissés » par les d'Antraigues, « après avoir restitué aux juifs les meubles » que ceux-ci avaient fournis, et de « faire signifier à Foscarini le délaissement » de la maison. Or, avant de résilier le bail, le propriétaire exigea la remise en état de l'appartement, où d'Antraigues avait fait ouvrir trois portes, dont l'une, au troisième étage, le faisait communiquer directement avec le palais de Russie. Le tout avait exigé bien des discussions, bien des démarches, bien des dépenses aussi, car tous frais une fois payés, il ne restait que 196 livres sur le produit des effets vendus ¹.

M. de Mazenod avait d'autres titres à la reconnaissance du comte et de la comtesse que ces bons offices d'ordre purement matériel. S'il force un peu les termes, lorsqu'il assure son cher ami et sa chère femme de ses respects et de sa tendresse, on doit reconnaître que le mot « fidélité » sous sa plume garde alors sa pleine acceptation, car il conserve à d'Antraigues sa totale confiance et s'obstine à le défendre contre ceux qui l'accusent de trahison. Jadis porté aux nues par tout le camp royaliste, le grand organisateur de la contre-révolution se trouve en effet disgracié par Louis XVIII et vilipendé par ses précédents admirateurs. On lui reproche de s'être laissé volontairement arrêter à Trieste par les Français, le 21 mai 1797, et d'avoir gardé dans son portefeuille, au lieu de la mettre en sûreté à l'ambassade d'Autriche à Venise avec d'autres papiers, la relation de son entretien avec l'agent double Montgaillard, pièce très importante qui livrait à Bonaparte le secret des plans concertés avec Pichegru et servirait de prétexte

1. M. de Mazenod à Marrenx-Montgaillard, 1^{er} déc. 1799. Aix, Méjanès, B 70.

au Directoire pour opérer le coup d'état de fructidor. On trouve étrange que le général corse, après une longue discussion avec lui, l'ait maintenu dans une captivité fort relative et, par là, facilité sa commode évasion ¹.

On doit avouer que toutes les apparences jouaient contre le conspirateur et que son rôle en cette affaire apparaît plus que douteux. Mais il a si bien embrouillé les choses, par ses explications contradictoires, « qu'il est très difficile de discerner la vérité ² ».

M. de Mazenod, lui, n'hésite pas à se porter garant de son « ami intime ». A d'Arlatan, qui lui relate les « trois hypothèses dans lesquelles chacun raisonne suivant ses idées particulières » et n'a « encore entendu aucune justification », il se fait fort de démontrer que le comte n'a été ni dupe de Bonaparte, ni trop faible, ni traître, pour « se sauver à tout prix ». Un mémoire envoyé par ses soins fournit donc au marquis toutes les preuves nécessaires. S'agit-il, en l'espèce, d'un des nombreux plaidoyers *pro domo* que diffusait d'Antraigues afin de s'innocenter? S'agit-il d'une apologie rédigée par le président lui-même avec son expérience des procès? Nous l'ignorons. En tout cas d'Arlatan ne semble pas s'être laissé convaincre, car sa réponse invoque des faits, qu'il ne juge pas « combinables » avec toute cette argumentation, et sans conclure nettement, rapporte ce qu'on pense autour de lui : on tiendrait d'Antraigues pour un homme trompé par « Bonaparte, très rusé, très adroit, très faux. A-t-on raison? A-t-on tort? ajoutez-il. C'est ce que l'on pourrait discuter ³. »

M. de Mazenod, lui, ne pose pas de point d'interrogation, mais affirme; il ne discute pas, mais tranche. Sa certitude n'admet pas qu'on élève des doutes, son esprit entier, qu'on remette en question ses définitifs arrêts. Il a d'ailleurs trop lié son propre sort à celui de d'Antraigues,

1. Le marquis d'Arlatan confie au président : « M. d'Antr. a été arrêté d'une manière singulière, son arrestation paraît avoir été volontaire, peut-être même convenue... M. d'Antr. se trouve en liberté, ou évadé par lui-même, ou laissé évader; cette liberté est ce qu'il y a de plus frappant, car on garde bien ce qu'on veut garder, et Bonaparte surtout... La conclusion de tous ces raisonnements est que M. d'Antr. a été ou la dupe de Bonaparte, ou, trop faible... a voulu se sauver à tout prix, ou, peut-être encore, il a trahi son devoir. Je le répète et le proteste, c'est ce que l'on dit et non ce que je pense (d'Arlatan à M. de Mazenod, 21 novembre 1797. *Ibid.*, B 72). »

2. Boulay de la Meurthe, *Quelques lettres de Marie-Caroline*, dans *Revue d'Histoire diplomatique*, 2^e année, 1888, p. 520, note 2.

3. D'Arlatan à M. de Mazenod, 30 janvier 1798. Aix, Méjanès, B 72.

pour ne pas faire bloc avec les partisans de ce dernier.

Dès son arrivée à Naples en effet, Charles-Antoine lance un appel angoissé au « bon et respectable ami », qui reste son « seul et unique espoir ». Le tableau qu'il fait de sa détresse permet de mesurer ce que souffrit alors Eugène, et matériellement et moralement. « Vos bontés pour moi, écrit le président, m'enhardissent à vous représenter avec franchise ma situation. J'ai renoncé à mon pays pour toujours. Je n'y possède plus rien, tous mes biens sont vendus et dissipés; nul espoir d'en retirer jamais une obole. Ma famille est composée de quatre personnes, savoir : mes deux frères (celui qui s'était séparé de nous, vient d'arriver à Florence et j'espère qu'il pourra me venir joindre), mon fils et moi. En ramassant tout ce que nous possédons et en usant de la plus étroite et rigide économie, il ne me reste que ce qu'il faut pour nous nourrir très mince ment d'ici à la fin de juillet; passé ce terme et au mois d'août, nous nous trouverons vis-à-vis de rien et sans aucune ressource; la misère et le dénuement le plus absolu sont notre seule perspective ¹. »

Avant cette date fatidique, où seront épuisées totalement ses maigres réserves, M. de Mazenod doit donc s'assurer les moyens de vivoter; Naples ne lui en promet aucun. Il ne permettra pas que son ami lui offre aucun secours d'ordre financier; de celui-ci, il ne sollicite qu'une chose, « c'est que, par vos connaissances et votre crédit, vous nous obteniez, en quelque coin de la terre que ce soit, tous les pays hors le nôtre me sont égaux, vous nous obteniez, dis-je, quelque place, occupation ou emploi qui puisse nous empêcher de mourir de faim et nous procurer la plus médiocre subsistance. Nous sommes tous quatre en état et en volonté de travailler; nous ne refuserons aucun travail, en qualité de secrétaires, d'instituteurs, de précepteurs, d'hommes d'affaires, de laboureurs. Aucune de ces professions ne nous fera rougir; elles seront toutes anoblies par nos sentiments et par la cause de notre misère. Et si nous pouvions obtenir d'exercer quelque-une de ces professions dans le pays que vous aurez choisi pour votre demeure, nous nous estimerons les gens les plus heureux du monde, et nous bénirons à chaque instant la divine Providence. Voyez donc ce que votre amitié peut vous faire obtenir pour nous; c'est à elle seule que nous nous en rapportons, et

1. M. de Mazenod à d'Antraigues, 9 janvier 1798. Aix, Méjanès, B 70.

nous mettons avec confiance votre sort entre nos mains ¹. »

Ce dernier lapsus échappé dans son brouillon à Charles-Antoine, renforce le caractère douloureux et presque tragique d'une lettre qui implorait comme une grâce une solution de déchéance. Pour gagner leur pain, les Mazenod, si férus de leur aristocratie, en étaient réduits à se rendre n'importe où et à mendier un emploi.

La réponse trahit l'embarras que cause à d'Antraigues une aussi lamentable requête. Celui-ci se déclare tout prêt à s'entremettre en faveur de son cher ami. Toutefois, il se demande où le diriger. A l'Autriche, il ne faut pas songer; ce pays n'a guère de ressources. En Russie, sans doute, on pourrait procurer au président ce qu'il cherche. Mais, outre que ce serait « passer à l'autre monde », « le maître du logis n'a pas le cœur » que M. de Mazenod trouvera dans son actuelle résidence. D'Antraigues lui-même, quoique naturalisé sujet du Tsar, ne se résoudrait pas à gagner son Empire. Là, comme ailleurs, enfin, les commencements s'avéreraient pénibles. M. de Mazenod n'aurait-il pas jeté, un peu vite, le manche après la cognée en décidant, après sept jours de présence, « qu'il n'y a rien à faire » à Naples? « Au nom de Dieu, demande son correspondant, expliquez-moi cela, car c'est inconcevable ². »

V

Les explications suivirent; mais, expédiées par la poste ordinaire, ne parvinrent jamais à destination. Les jours, les semaines passent sans que le comte donne aucun signe de vie. Charles-Antoine alors se résigne à suivre les conseils reçus de Gratz, renonce à découvrir en Europe les débouchés qu'il souhaitait, reconsidère la situation locale et met tout son espoir dans le « cœur » que d'Antraigues lui laisse prévoir à Naples et se retourne vers la reine Caroline, vers les Talleyrand, comme lui demeurés fidèles au conspirateur royaliste.

« Peu scrupuleuse dans le choix de ses instruments, la reine ³ » continue en effet à correspondre directement avec ce dernier. Comment renoncer aux services d'un homme si

1. *Id.*, *ibid.*

2. D'Antraigues à M. de Mazenod, 26 janvier 1798. *Ibid.*

3. Boulay de la Meurthe, *Quelques lettres de Marie-Caroline*, *Rev. d'Hist. dipl.*, 1888, p. 522.

bien renseigné, qui lui envoie « des prévisions souvent instructives sur l'avenir des pays italiens ou les projets des puissances de l'Europe ¹ » et, bientôt, lui procurera par un de ses agents, embusqué au ministère parisien des Relations extérieures, les rapports de l'ambassadeur de France à Naples, « le scélérat Garat ² »? Quant à l'ancien ambassadeur de Louis XVI auprès de leurs Majestés siciliennes, il écrit à l'informateur de la souveraine : « Dieu veuille que les troubles des pays qui nous avoisinent ne nous privent pas du profit que vos bons et sages avis doivent nous procurer ! Vos derniers envois ont eu tout le succès que vous vous en promettiez. *On* regrette qu'ils ne soient pas plus fréquents, et *l'on* va s'occuper, sans délai, à vous en faciliter les moyens ³. »

La reine, que désignent ces pronoms impersonnels et prudents, a laissé dans l'histoire un souvenir plutôt discuté : « Cette femme, d'un caractère compliqué et impénétrable, mélange des plus étranges et criantes contradictions, pleine de vices et de vertus ⁴ », « constamment emportée par son effervescence ⁵ », équilibrait malaisément les ardeurs de son tempérament contrasté ; chez elle abondent les antithèses, qu'on s'est plu à souligner, souvent avec une douce bienveillance. « Marie-Caroline, écrit Giuseppe Bianco, était fine et intelligente, très cultivée, fière et impérieuse comme sa mère, avide du pouvoir, irascible et vindicative jusqu'à la cruauté, sans scrupules dans le choix des plus iniques moyens ; tout à la fois prudente et étourdie, affable et arrogante, réservée et provocante, philosophe et superstitieuse. Vivant dans les plus troubles dissipations, elle fut pourtant une mère incomparable, qui fit élever ses enfants dans la morale la plus rigide... La seule qui fût active au sein du gouvernement, elle écrivait chaque jour une quantité extraordinaire de lettres, de billets et de feuilles de toute sorte, traitait habilement les affaires, et se gagnait facilement le cœur des hommes par ses manières distinguées et séduisantes. La santé ruinée et délabrée par l'abus

1. Boulay de la Meurthe, *Quelques lettres de Marie-Caroline*, *Rev. d'Hist. dipl.*, 1888, p. 522.

2. L. Pingaud, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire. Le Comte d'Antraigues*. Paris, 1893, p. 209.

3. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, *ibid.*

4. G. Bianco, *La Sicilia durante l'occupazione inglese (1806-1815)*. Palerme, 1902, p. 24.

5. Roger de Damas, *Mémoires*, publiés par J. Rambaud. Paris, 1912, t. I, p. 351.

quotidien de l'opium, elle ne se trouvait pas à même de réfléchir et d'écouter les conseils de ses véritables amis, changeait d'opinion à tout instant et commettait fautes sur fautes dans ses entreprises engagées avec trop de fougue et de précipitation, car ses actes restaient à la merci des passions du moment. C'est pourquoi elle ne tardait pas à regretter ce qu'elle venait de faire, et jamais ne sut rien concevoir, rien exécuter de raisonné et de bien ordonné ¹. » Sur un point toutefois, ses pires détracteurs s'accordent à en convenir, Marie-Caroline demeurait constante avec elle-même. Son bon cœur la portait à soulager les misères, sa foi chrétienne également, qui cherchait dans ses aumônes le rachat d'une conduite peu en rapport avec la morale évangélique. Roger de Damas, qui, sans cacher les inconspéquences de la reine, l'appelle cependant « la meilleure et la plus aimable des femmes », fait de la générosité « une de ses qualités distinctives ». « La pénurie de ses Etats » aurait peut-être dû modérer celle-ci; « mais, ajoute le mémorialiste, il était hors d'elle de s'assujettir à la privation de ne pas donner ² ». Pour répandre ses largesses, Marie-Caroline en outre avait la manière, toujours si délicate, si gracieuse, si pleine de ménagements, qu'on a pu parler de « son obligeance recherchée ³ ».

Faute de trouver par d'Antraigues, en Europe centrale, la situation modeste qui lui eût permis de vivre, M. de Mazenod attend désormais son salut d'une reine, qu'il sait prodigue de ses bienfaits. Ses chauds amis, les Talleyrand, jouissaient des faveurs, de la confiance de celle-ci. Une seule démarche de leur part aurait suffi pour obtenir une pension sur sa cassette. Mais les Talleyrand se bornent à combler Charles-Antoine de « politesses, d'amitiés. Cela est très flatteur et réchauffe mon cœur, écrit-il à d'Antraigues; mais je voudrais quelque chose qui pût réchauffer ma marmite, qui est prête à se renverser et dont on n'ignore pas le mauvais état. On voudrait me voir hors de la misère, mais on ne voudrait pas s'employer pour m'en tirer. J'ai la certitude qu'avec quatre paroles, on aurait procuré à mon frère cadet une bonne place dans une excellente maison de commerce, et on m'aurait procuré à moi des secours dont on connaît la prochaine urgence. Eh bien! on ne dit point

1. G. Bianco, *La Sicilia durante l'occupazione inglese*, p. 24-25.

2. R. de Damas, *Mémoires*, t. 1, p. 351, 315.

3. Alissan de Chazet, *Mémoires, souvenirs, œuvres et portraits*. Paris, 1837, t. II, p. 6.

ces quatre mots, pour ne pas paraître indiscret, et la crainte d'abuser de leur crédit les empêche d'en user. » « Cette espèce d'abandon » ne laisse pas de dépitier quelque peu le président. Il se plaint en outre, avec quelque amertume, de ce qu'on n'ait pas cru devoir lui « procurer la connaissance » de la reine, « bien qu'on l'ait procurée à d'autres, qui valent certainement mieux que moi, mais qui ne l'aimeront jamais autant que je l'aime », car « je lui suis très attaché, sans qu'elle me connaisse¹ ». Cet attachement de M. de Mazenod à Marie-Caroline, les malheurs que valait à celui-ci son inébranlable fidélité aux infortunés Louis XVI et Marie-Antoinette, beau-frère et sœur de la souveraine, méritaient pourtant quelques secours.

Mais il aurait fallu revendiquer ses titres et apitoyer la charitable princesse sur la triste situation qui le réduisait à toute extrémité. Comme M. de Talleyrand ne prend l'initiative d'aucune démarche, le président Charles-Antoine se résout à solliciter de sa part une intervention qui lui obtiendrait les subsides nécessaires. « Je compris, écrit-il à d'Antraigues le 22 septembre, par sa réponse, quoique fort obligeante, qu'il aurait désiré, pour ne pas user son crédit, que la demande fût faite par un autre et que, sur la communication qu'on ne manquerait pas de lui en donner, il n'eût qu'à l'appuyer vivement; ce qu'il aurait certainement fait. Deux mois se passèrent, sans qu'il me parlât de rien; je gardai le même silence par discrétion. A cette époque il me demanda où j'en étais; je lui répétais ce que je lui avais déjà dit; alors il me promit de parler. Enfin, trois autres mois s'étant écoulés, il me dit qu'il avait parlé, qu'il avait promesse positive, mais qu'attendu la difficulté des circonstances il ne fallait pas se presser et attendre huit jours. Depuis lors, quatre semaines se sont écoulées, et j'attends sans impatience, quoique pressé par la plus urgente nécessité. Il est donc, d'après la promesse, à peu près sûr que j'aurai; mais quoi ni quand, je n'en sais rien. En attendant, les amis me comblent de prévenances, d'estime et d'amitié; et c'est bien le moins que j'attende leur commodité et celle des gens qui doivent accorder². »

Pour accélérer les choses, M. de Mazenod recourt donc à d'Antraigues : « Ma bonne amie [sic], je ne vous prie pas de faire aucune demande pour moi; mais comme dans celle

1. M. de Mazenod à d'Antraigues, 7-10 avril 1798. Aix, Méjanas, B 70.

2. M. de Mazenod à d'Antraigues, 22 septembre 1798. *Ibid.*

que mes amis ont formée, ils ont fait valoir votre amitié pour moi, je désire, en tant que cela ne vous gênera pas, que vous confirmiez dans votre première lettre l'intérêt que vous prenez au sort d'une famille pauvre, qui a mérité quelque estime et qui certainement ne se rendra jamais indigne des bienfaits qu'on lui accordera. Voilà ce que je désire pour le moment. Si vous le trouvez indiscret, ma bonne amie, refusez-moi et je n'y pense plus ¹. »

D'Antraigues qui jusqu'alors avait fait, lui aussi, la sourde oreille, se décide à intervenir, en s'excusant, non sans quelque embarras, de n'avoir pas obtenu plus tôt ce que souhaitait son cher président : « Dans ces temps calamiteux, lui écrit-il, les cœurs se sont desséchés comme les bourses se sont taries. On pense à soi, on a peur de penser à autre qu'à soi, et quoique à l'abri du besoin, on craint d'user son crédit, parce que la peur rend timide. Je ne le suis pas, moi, mais je suis loin. On me donne de belles et douces paroles, on ne peut me les refuser, car je ne veux que cela et ne tiens pas un petit cas de mes services. Mais on oublie ce que l'on me promet, et, avant que je m'en sois expliqué, les mois s'écoulent. Par ce courrier, je remercie la reine de l'intérêt dont elle vous honore, et je prends ce bienfait comme m'étant personnel. Je vous recommande à sa royale bienfaisance. Si elle pouvait avoir tous les moyens, cela serait bientôt fait, mais elle ne les a pas; elle en a de grands, mais on la tourmente de telle sorte qu'il ne lui reste rien. Vous et Montgaillard, êtes les seuls que je lui recommande. J'ai refusé et je me refuserai, sans aucune exception, à toute autre sollicitation. Je l'ai fait non pour ne pas user mon crédit, car cela m'est égal, — s'il doit s'user, il le sera bientôt, car je n'en ai guère, — mais parce que je suis las enfin de n'avoir obligé depuis 1790 que des ingrats. Je ne suis plus français que par mes souvenirs; je suis un vieux français de Louis XIV, mais il est mort, et je pense à lui; voilà tous mes liens avec la France ². »

Cet appui supplémentaire obtint le résultat cherché. Marie-Caroline désormais accordera au président quelques secours, qui, sans répondre à tous les besoins de celui-ci, remédieront du moins à sa détresse ³. Aussi M. de Mazenod

1. *Id.*, *ibid.*

2. D'Antraigues à M. de Mazenod, 27 octobre 1798. *Ibid.*

3. Ce n'est vraisemblablement qu'à partir de septembre 1799 que la

ne tarit-il pas d'éloges sur cette « divinité tutélaire ». D'Antraigues ne l'avait pas berné en l'assurant qu'à Naples il trouverait « du cœur ».

Malheureusement, si, au point de vue matériel, la situation des quatre exilés s'améliorait grâce à Marie-Caroline, l'attitude prise alors par M^{me} de Mazenod ne laissait pas en revanche d'affecter gravement le moral du président et d'Eugène. A son mari, qui lui avait confié sa détresse, voici ce qu'elle répondait le 28 novembre 1798, en guise de consolation : « Je ne vous ai pas écrit, mon cher ami, depuis le 15 octobre, et nous voilà cependant au 28 novembre. Ce retard, qui est contre mon usage, a été occasionné par le silence que vous avez gardé pendant plus d'un mois et demi. Je ne savais pas si vous n'auriez point changé de domicile, ainsi que vous m'aviez paru le projeter il y a quelque temps. Vous m'apprenez que vous avez été empêché de m'écrire par quelques affaires; je me contente de cette excuse, puisque vous ne m'en dites pas davantage; et je vous remercie, ainsi que votre fils, du dernier billet que vous m'avez adressé en date du 9 octobre. Ce qui me surprend, c'est que vous ne me disiez rien ni l'un ni l'autre de l'état où est sa tumeur. J'ai également lieu d'être surprise du peu de détails que vous me donnez de votre situation présente et de ce que vous vous proposez de faire pour l'avenir. Vous ne devez pas douter que ces objets ne soient du plus grand intérêt pour moi. Il paraît, par votre billet, que vous sentez beaucoup vos peines et que vous croyez que les autres n'en ont point. Si je voulais vous entretenir des miennes, le chapitre en serait fort long; mais il y a longtemps que j'ai pris la résolution de ne dire à cet égard que ce qui ne peut pas se taire. Ma santé, malgré tout ce que vous pouvez en croire, est toujours bonne. Je ne vous trompe point pour vous rassurer sur cet objet, non plus que sur un autre. Je désire que la vôtre, celle de votre fils et de vos amis soient aussi bonnes que la mienne. Permettez-moi d'observer à votre fils qu'on peut, avec un son de voix très fort, avoir un caractère doux et une humeur fort douce. Recevez tous les assurances de ma tendresse. Ninette vient de m'écrire une petite lettre charmante; il paraît qu'on est toujours content d'elle. »

Le post-scriptum suivant, écrit à l'encre invisible, était

encore plus piqué et plus raide : « Vous m'avez fait sentir que vos ressources seraient bientôt épuisées. J'ai encore votre lettre sous les yeux. Je vous ai en conséquence offert de vous envoyer 600 livres, si vous me procuriez les facilités qu'il faut pour vous les faire toucher. Et comme cette somme n'est pas suffisante pour nourrir tous les ans quatre personnes, je vous ai engagé à consentir que vos frères s'industrient de leur côté. Il paraît que vous ne m'avez pas voulu entendre ce que je vous ai dit. Je vous le répète aujourd'hui : vous pourrez disposer de cette somme tous les ans, quand vous le jugerez à propos. Il est ridicule de dire que vous aimeriez mieux tendre la main que de m'être à charge ¹. »

Très émotif, malgré les apparences, M. de Mazenod s'était froissé de ne pas trouver chez sa femme plus de compassion affectueuse; de celle-ci, il attendait plus et mieux qu'un secours financier, un mouvement du cœur. La sécheresse avec laquelle Marie-Rose avait proposé sa pension de 600 livres, le refus opposé par Charles-Antoine à des avances qui lui apportaient plus de déception sentimentale que de secours pécuniaire, aggravaient encore une mésintelligence résultant d'un conflit d'intérêts. Pour le président et son fils, ce ne serait pas l'épreuve la moins dure. Le beau ciel de Naples ne s'ensevelissait un instant que pour se couvrir à nouveau de nuages, encore plus sombres et plus lourds.

IV

On comprend que, dans ces conditions matérielles et morales, le futur évêque de Marseille ait gardé bien mauvais souvenir d'un séjour si déprimant dans la capitale des Deux-Siciles, « année accablante de la plus triste monotonie », écrit-il ². En mai, grâce à l'oncle de d'Arlatan, le marquis de Sabran, les Mazenod s'étaient procuré à Santa Maria in Portico un logement moins précaire que les chambres peu reluisantes du Chapeau-rouge; mais les mœurs sédentaires du président, du chevalier et du chanoine les y enfermaient à longueur de journées, et comme ceux-ci ne voulaient pas l'abandonner « seul dans une ville comme Naples », Eugène

1. M^{me} de Mazenod à son mari, 28 novembre 1798. Aix, Hôtel Boisgelin MJ II-1.

2. *Missions*, 1866, p. 271.

se trouvait réduit pour toute distraction à leur morose compagnie.

Ce que furent alors son désœuvrement et son ennui dans cette inconfortable résidence, ses *Mémoires* nous le dévoilent : « Je n'avais plus mes bons amis Zinelli, je n'avais plus une occupation obligée, de relations conformes à mes goûts et à mon inclination. Je puis dire que j'y perdis mon temps. Était-ce ma faute? Je ne le crois pas. J'appris l'allemand pendant trois mois. J'avais fait en si peu de temps de si grands progrès dans cette langue difficile, que mon maître me donnait l'espérance de la savoir bientôt; mais il tomba malade, et il mourut, et avec lui ma science s'en fut. C'était un sous-officier au service du roi de Naples; il se contentait sans doute de peu. La misère de l'émigration empêcha mon père de me donner un autre maître; il fallut prendre patience. J'ai regretté toute ma vie qu'on n'ait pas pu seconder la facilité que j'avais alors pour apprendre les langues et les bien prononcer. J'aurais fait quelque bien dans mon ministère. Quelle triste existence, pour un jeune homme de seize ans, de n'avoir rien à faire, de ne savoir à quoi s'occuper, de ne connaître personne, de ne pouvoir rien voir, si ce n'est l'église, où j'allais servir la messe à mon oncle ¹! »

Eugène ne sortait guère ² que pour se rendre chaque soir avec les siens chez le baron de Talleyrand, « où se réunissaient quelques connaissances de cet ancien ambassadeur, et toute ma récréation à moi, qui ne faisais pas la partie de whist comme mon père, était de causer un peu, écrit-il, ou d'entendre causer les autres ³ ». De quoi parlait-on dans ce cercle, où se rencontraient avec les Talleyrand, les Mazenod, Marrenx-Montgaillard, le comte de Chastellux, chevalier d'honneur de M^{me} Victoire de France, Roger de Damas, général au service du roi de Naples, et d'autres émigrés laïcs ou ecclésiastiques, non moins chauds partisans des Bourbons? De beaucoup de choses sans doute, mais surtout de politique. Il s'agissait de savoir d'une façon générale si, malgré Campo Formio, l'Europe reprendrait les armes pour abattre le « colosse à cinq têtes ⁴ », c'est-à-dire le gouverne-

1. *Missions*, 1866, p. 271.

2. Grâce au chevalier de Galembert, il fit cependant trois excursions : au Vésuve, à Herculanium et Pompei, à Caserta, dont il nous a laissé une longue relation dans ses *Mémoires*. Voir *Missions*, 1866, pp. 275-279.

3. *Id.*, p. 271.

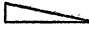
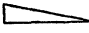
4. D'Arlatan à M. de Mazenod, 21 novembre 1797. Aix, Méjanès, B 72.

ment de la République directoriale, et si la cour des Deux-Sicules, en particulier, rejoindrait la croisade, qu'elle avait abandonnée en 1797. Naturellement, tout le monde se prononçait pour la guerre, seul moyen d'exterminer la Révolution et les révolutionnaires, en rétablissant le roi légitime sur le trône de saint Louis; tout le monde prônait la politique belliqueuse conseillée par d'Antraigues. Les ecclésiastiques ne se montraient pas les moins impatients de voir enfin se déclencher des hostilités libératrices.

A l'arrivée des Mazenod, la menace qui pesait sur Rome, après la mort de Duphot, tué au Transtévère le 27 décembre 1797, pesait aussi sur Naples, car, si les Français occupaient en représailles les Etats de l'Eglise, on pouvait craindre que ceux de leurs Majestés siciliennes ne subissent bientôt le même sort. Ne fallait-il pas voler au secours du Saint-Père, afin de prévenir le péril? Les troupes de Ferdinand IV et de Pie VI réunies seraient capables de tenir en respect les agresseurs; leur succès provoquerait le soulèvement de l'Italie, frémissante sous le joug jacobin; l'Angleterre appuierait; l'Autriche finirait par venir à la rescousse. Assaillies de toutes parts, les armées de la Révolution n'auraient qu'à repasser les Alpes, où on les suivrait.

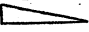
La reine Caroline ne rêvait que batailles. Son amie, lady Hamilton, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, se montrait plus combative encore. Le roi ne comptait guère. Mais le ministre Acton, flatteur et louvoyant, n'inspirait pas confiance. Roger de Damas ne cessait de tempêter contre lui. Quant au pape, un chanoine de Paris releva, certain soir, la faiblesse déplorable de ses moyens militaires. Si tout s'était borné à cette constatation évidente, Eugène n'aurait pu que mêler ses regrets à ceux d'une aussi vénérable, scientifique et discrète personne. Mais, comme le susdit chanoine crut bon d'ajouter irrévérencieusement, avec une pointe d'ironie : « Au lieu de multiplier les *triduo*, le Souverain Pontife ferait mieux de s'occuper à lever de bonnes troupes », « je me crus obligé, raconte l'évêque de Marseille dans ses *Mémoires*, de relever ces propos très peu convenables... J'étais le plus jeune de l'assemblée, et, à ne consulter que les usages du monde, j'aurais dû me taire et me contenter de désapprouver en silence la... réflexion du chanoine. Mais, voyant que, loin de relever ce propos, que je trouvais indigne, plusieurs de ceux qui l'entendirent souriaient et semblaient y consentir, je ne pus me maîtriser, et, sans écouter le respect humain, j'élevai la voix pour

blâmer des réflexions aussi déplacées. Il faut que ma réponse ait été convenable, car le lendemain, M. le comte de Chastellux, chevalier d'honneur de M^{me} Victoire de France, qui était présent, rapporta le fait à Mesdames de France, à Caserta, en faisant l'éloge du jeune de Mazenod, qui avait mieux parlé que le vieux chanoine et l'avait poliment mis à la raison ¹. » Le disciple de don Bartolo n'admettait pas qu'on élevât le moindre doute sur l'efficacité des *Triduo*, ni même qu'on plaisantât sur les soldats du Pape.

Eugène intervint-il également pour appuyer l'entrée en guerre des soldats de Caroline? Nous l'ignorons. Ses souvenirs toutefois nous laissent entendre qu'il se mêlait activement aux débats : « Quoique très jeune, écrit l'évêque de Marseille, j'avais déjà la taille et la tournure d'un homme de vingt ans, et l'habitude de ne vivre qu'avec des hommes sensés m'avait donné un certain aplomb et une rectitude de jugement un peu précoce ² ». En politique, cette rectitude lui paraissait d'autant plus indiscutable que ses opinions tranchantes concordaient exactement avec les vues de ses nobles interlocuteurs, tous réputés « sensés ». Il n'était pas de trempe à goûter les demi-mesures, les temporisations, les accommodements d'Acton. Caroline, bienfaitrice de sa famille, lui en imposait par son caractère et son allant. La cause exigeait de la décision, de l'énergie, de la promptitude, et comment n'eût-il pas déploré, avec son père, que la reine, négligeant les conseils de d'Antraigues, n'ait pas volé au secours du pape, pour défendre les États de l'Église et qu'elle hésitât toujours à en débusquer les Français! « Je désirerais pouvoir vous donner des bonnes nouvelles de la santé de votre amie, écrivait le 7 avril 1798 M. de Mazenod à son ami le conspirateur; mais on la dit bien chancelante. Les médecins qui connaissent son tempérament et qui indiquent les seuls remèdes qui lui conviendraient, ne sont pas écoutés. Je ne sais si on lui communique les consultations du médecin  mais je sais bien qu'on ne les suit pas, et qu'un élève de  n'a jamais pu parvenir à être entendu. Des empiriques ignorants croient de guérir le mal en le publiant et en cherchant à flatter la malade. Celle-ci connaît bien son état, mais on écarte ceux qui pourraient l'en tirer. En attendant, la maladie suit son

1. *Missions*, 1866, p. 272.

2. *Id.*, *ibid.*

cours, elle fait des progrès et je ne sais si on sera à temps de prévenir le dernier degré de la consommation. Vous rappelez-vous du siège de Troie et de la prophétesse Cassandre? Elle prédisait toujours juste, mais on n'ajoutait foi à ses prédictions qu'après l'événement. Eh bien! le médecin  est la Cassandre de notre âge. On ne reconnaîtra la vérité et la solidité de ses consultations que quand on ne sera plus à même d'en profiter. Je plains votre amie ¹. »

Le médecin d'Antraigues ne prescrivait aucun émoullient à son amie Caroline et, sombre Cassandre, prophétisait la catastrophe de Naples, si la reine ne se décidait pas à attaquer les troupes du Directoire. Les Mazenod, comme lui, tenaient pour une guerre qui, en libérant Rome et les États du Saint-Siège, servirait en même temps la cause du trône et de l'autel intimement liés. Néanmoins, tout en souhaitant la défaite des révolutionnaires, par une contradiction étrange, ils ne laissèrent pas d'éprouver une grande tristesse en apprenant le désastre d'Aboukir. A l'annonce de cette catastrophe, le sentiment national, chez eux, se réveilla : « Quand la nouvelle parvint à Naples, relate l'évêque de Marseille, mon oncle le chevalier, mort avec le grade de contre-amiral, qui était un excellent officier de marine, ne voulut pas la croire. Il soutenait, d'après la connaissance qu'il avait du métier, qu'il était impossible qu'un amiral se fût embossé de manière à laisser un passage entre la terre et ses vaisseaux. Je ne sais quelle autre raison il donnait encore pour prouver la fausseté du récit qu'on faisait pourtant de toutes parts. La légation anglaise triomphait; c'était alors le chevalier Hamilton qui était ministre, et sa femme, dont il est inutile que je fasse l'histoire, poussait le fanatisme jusqu'à l'extravagance. Elle orna sa tête d'une ancre d'or placée contre un ruban qui portait les noms de tous les capitaines des vaisseaux de l'escadre victorieuse; sa robe était bordée d'un autre ruban où étaient gravés les noms des vaisseaux; tout son costume était aux couleurs de la nation. Elle exigea que toutes les dames françaises appartenant aux familles émigrées de Toulon, qui recevaient des

1. M. de Mazenod à d'Antraigues, 7-10 avril 1798. Aix, Méjanès, B 70. Le triangle rectangle était le signe conventionnel qui désignait d'Antraigues aux initiés. Voir à ce sujet *Mémoires et Documents, France*, t. 588 et 590, où les documents 84 et 181, lettres identifiées du comte, sont signés de ce triangle. Paris, Arch. Aff. étrang.

secours de l'Angleterre, portassent aussi, sur leurs vêtements, des signes de la victoire remportée. On donna des fêtes à l'hôtel du ministre. Je ne sais si les Napolitains partageaient sincèrement cette grande joie; quant à nous, qui n'avions aucune accointance avec la légation anglaise, je le dirai franchement, nous étions plus humiliés que contents¹. » En bonne logique, les Mazenod auraient dû se montrer ravis en portant cette victoire à l'actif de la croisade, voire à l'actif de Caroline; car, si la reine, au mépris des traités conclus avec la France, avec le Directoire, n'avait pas ravitaillé, dans le port de Syracuse, la flotte anglaise, entièrement démunie après ses vains essais de barrer la route à Bonaparte, Nelson se serait trouvé incapable d'engager et de gagner la bataille d'Aboukir. Mais le président, son fils et le chanoine Fortuné partageaient les sentiments du chevalier Charles-Eugène, qui jadis, pendant la guerre d'Amérique, avait brillamment combattu les vaisseaux de sa Majesté britannique, alors que les escadres du roi, pour la première et dernière fois, possédaient la maîtrise des mers². Or, l'esprit de corps, chez celui-ci, l'emportait sur sa haine des révolutionnaires; entre la marine républicaine et la marine française, sa douleur et son attachement n'établissaient aucune distinction. Son neveu n'en établissait pas davantage, témoin ce qu'écrira dans ses *Mémoires* l'évêque de Marseille, sur « la trop célèbre bataille d'Aboukir (3 août 1798), où la marine française éprouva un échec, dont elle ne s'est plus relevée³ ». Sous le pavillon tricolore, le chevalier ne retrouvait-il pas la vieille tradition de ses camarades qui, jadis, se battaient sous le pavillon fleurdelisé contre les mêmes ennemis. « Un amiral français meurt à son banc de quart », avait déclaré son ami Brueys, le corps coupé en deux par un boulet, en ordonnant à un matelot de le plonger dans

1. *Missions*, 1866, p. 273-274.

2. Le major de vaisseau Charles-Eugène de Mazenod, après être entré dans la marine en avril 1765, déclare un mémoire abrégé de ses services, « s'embarqua six mois avant la guerre de 1778 et ne débarqua que six mois après la paix de 1783, ce qui comprend plus de six ans, ayant fait toutes les campagnes d'Amérique, sous les ordres de MM. de Grasse et de Vaudreuil », étant embarqué sur *Le Souverain* commandé par M. le commandeur de Glandevès. « Il eut la croix de saint Louis, le 2 mars 1782, pour l'attaque et les différents combats livrés pour la prise de Saint-Christophe (Mémoire envoyé par le président de Mazenod à son fils, pour être transmis à Toulon, dans une lettre du 4 février 1815. Aix, Méjanès, B 69). »

3. *Missions*, 1866, p. 273

un tonneau de son, pour qu'il pût succomber à son poste. Si l'honneur restait sauf, la défaite toutefois n'en semblait pas moins irréparable, et les fêtes de Naples contribuaient encore à accroître l'humiliation des vaincus.

Tout concourait ainsi à rendre vraiment « accablante » l'année qu'Eugène passa dans la capitale des Deux-Siciles; après les périls de Venise, séduisante, enchanteresse, il en connaissait d'autres également redoutables, le découragement, l'abattement, qui relâchent la volonté en brisant ses ressorts. Mais le pli que don Bartolo lui avait imprimé gardait encore toute sa mise en forme, et son maître veillait par ailleurs à le maintenir exactement dans le cadre qu'il lui avait tracé : « J'espère que Dieu, qui vous a inspiré de si grands sentiments de piété, les gardera et les augmentera en vous, lui écrivait-il le 24 janvier 1798... La vertu chez les jeunes gens est une plante qui, faute d'avoir poussé de profondes racines, se dessèche et périt facilement. Il faut donc l'entourer de défenses, la bien arroser et la bien nourrir. » Dans ce triple but, le futur paccanariste formulait en quatre points ses instructions : « Gardez-vous de vous jeter dans les amitiés du monde, mais cherchez une bonne amitié, une maison vraiment chrétienne dans ses principes et sa conduite, où vous puissiez trouver un délassement honnête avec de bons exemples. C'est ma première recommandation.

« En voici une autre. Choisissez un bon confesseur, qui aime la jeunesse et en connaisse les besoins; allez souvent à lui et réglez avec lui la fréquentation des sacrements.

« Troisième avis. Vous faisiez autrefois tous les jours la méditation et la lecture spirituelle. Il serait bon de continuer au moins un de ces exercices.

« Quatrième avis. Fuyez les mauvaises compagnies, les compagnies du monde. Fuyez l'oisiveté, car vous avez beaucoup de talent, et qui sait ce que Dieu exigera de vous? Vous êtes à l'âge où il faut penser au choix d'un genre de vie. Consultez Dieu sur ce point important et puis, à tout prix, continuez vos études.

« En lisant ces recommandations, je sais que vous ne direz pas : don Bartolo me croit encore sous sa férule, mais vous y verrez une preuve que je vous conserve toujours le même amour¹. »

Tous ces conseils étaient en soi excellents, mais don Bar-

1. Don Bartolo à Eugène, 24 janvier 1798, cité par Rey, t. I, p. 36.

tolo, qui jouissait d'une existence stable, ne se rendait pas compte qu'Eugène se trouvait dans des conditions tout autres qu'à Venise, et il transportait purement et simplement un cadre identique dans une situation très différente. Pour son disciple, le danger venait moins alors des mauvaises compagnies du monde que du milieu morose dans lequel il se confinait. Naples ne lui fournissait, pour remplacer la maison des Zinelli, que le cercle du baron de Talleyrand; son royalisme et ses préjugés aristocratiques y gagnaient un supplément d'intransigeance, son esprit, une précoce maturité; sa vie chrétienne toutefois ne tirait pas le même profit de ces réunions quotidiennes. Quant à consacrer au travail intellectuel ses longues heures vides et désœuvrées, le jeune chevalier eût vivement souhaité le faire; mais, dans l'installation précaire d'un logement où s'entassaient tous les siens, comment s'assurer le calme, l'isolement nécessaires? Faute de ressources, les maîtres, les livres lui manquaient.

Eugène n'en conserva pas moins ses habitudes de piété : « Souvenez-vous toujours de la dévotion envers le Cœur adorable de Jésus-Christ, du mois de mai, des six dimanches de saint Louis de Gonzague. Fréquentez les sacrements; pratiquez l'oraison et la lecture spirituelle et soyez fidèle à tous vos devoirs de chrétien, lui recommandait don Zinelli¹. » Remplit-il complètement tout ce programme? Nous l'ignorons; mais lui-même nous apprend que chaque matin, il servait la messe à son oncle Fortuné, qu'il communiait tous les dimanches et se confessait chaque semaine à un clerc régulier de Santa Maria in Portico, particulièrement adapté par sa vocation au ministère de la jeunesse. Cette fidélité avait son prix, et don Bartolo s'en réjouissait : « Vous me consolez beaucoup, écrit-il le 12 mars 1798, par les confidences que vous me faites. J'ai la confiance que Celui qui vous a animé de sentiments si chrétiens, les conservera en vous : *Qui inceptit, ipse perficiet*. Mais je voudrais apprendre qu'à la piété vous unissez l'étude. C'est bien difficile, dites-vous. Je vous réponds : c'est de toute importance, et il faut à tout prix surmonter les obstacles². »

Sur ce dernier point, don Bartolo, malgré son insistance, ne réussira pas à obtenir ce qu'il jugeait essentiel; la bonne

1. Don Bartolo à Eugène, 12 mai 1798, cité par Rey, t. I, p. 38.

2. Don Bartolo à Eugène, 12 mars 1798. *Ibid.*

volonté certes ne manquait pas à son disciple, qui souffrait beaucoup de son inaction; mais les obstacles étaient plus insurmontables que son maître ne le croyait. Don Bartolo échoua de même en essayant d'éveiller chez lui une vocation religieuse analogue à la sienne : « Je suis persuadé que, Dieu mettant fin à la tempête actuelle, mes chers Jésuites ressusciteront, parce que je crois à la résurrection des morts et que j'ai certaines raisons d'espérer ainsi. Alors on recrutera des jeunes gens; et vous, mon cher, vous êtes jeune et devez penser à choisir un état. Faites donc provision de science et de piété, et qui sait ce qu'un jour le Bon Dieu voudra de vous ¹? » Contrairement à ce que souhaitait don Bartolo, Dieu choisirait pour Eugène une tout autre voie.

VII

Le séjour des Mazonod à Naples se termina dans des conditions dramatiques, par un embarquement en pleine tempête, sous la double menace des armées françaises, qui marchaient sur la ville, et des *lazzaroni* insurgés. La victoire d'Aboukir avait en effet ranimé les ardeurs belliqueuses de Marie-Caroline. Au début de juin 1798, malgré les prescriptions de son médecin, d'Antraigues, l'amie malade songeait surtout à la paix. Les dépêches envoyées de Paris par le représentant des Deux-Siciles, Alvaro Ruffo, montrent « que l'on veut être en paix, bonne intelligence », écrivait la reine à son informateur de Gratz. Talleyrand, ministre des Relations extérieures, a donné assurance écrite « que les armements ne nous regardent ni peuvent inquiéter en rien », et même a, « sans rougir et tout simplement, demandé une somme d'argent pour lui-même, en nous promettant ses bons offices ». Le grave incident de Vienne, où l'ambassadeur de France, Bernadotte, insulté par la populace, s'était retiré avec sa légation, « va se terminer à l'amiable ». Une attaque des Français sur Naples ne semble pas à redouter, car « les républicains dans ce moment-ci n'ont point assez de force pour attaquer, et veulent tranquillement dépouiller, dévorer l'Italie, sans y être obligés à y jeter plus de forces ». Quant au « scélérat Garat », envoyé comme ambassadeur

1. Don Bartolo à Eugène, 21 juillet 1798, cité par Rey, t. I, p. 38-39.

à Naples, ses manœuvres se déjoueraient facilement, puisque d'Antraigues procure à la souveraine copie des rapports que celui-ci expédie à son gouvernement : « La très critique position, où nous nous sommes trouvés, concluait Caroline, dans ce moment paraît suspendue et éloignée ¹ ».

Mais, chez elle, aux pires dépressions succédait bientôt une exaltation fouguese. L'arrivée de Nelson, avec son escadre triomphante, les fêtes données en l'honneur de l'amiral victorieux ranimèrent ses espoirs et sa haine de la Révolution. Nelson en profite pour la pousser à une guerre qui servirait les intérêts britanniques. A son crédit personnel s'ajoutent les insistances de lady Hamilton, qu'il a séduite par sa gloire et la violence de sa passion. Or, l'ambassadrice est liée à la reine par une chaude amitié et, sur ce point, comme sur tous les autres, celles qu'on appelle à Naples « les deux Messalines » tombent facilement d'accord. Restait à décider Acton, qui, à bon droit, hésite et voudrait attendre l'entrée en campagne des Autrichiens. Mais Nelson sollicite, presse, menace le ministre; celui-ci, par ailleurs, ne peut résister à la reine sans s'exposer à perdre ses faveurs. Il se range donc à la politique belliqueuse de Caroline, fait diligence et en six semaines porte l'armée, « de quinze mille hommes qu'elle était, à cinquante mille », sur le papier du moins; car, observe Roger de Damas, son zèle à retardement n'ajouta « rien aux quinze mille soldats, si ce n'est beaucoup de confusion et d'embarras ² ». Quant à Ferdinand IV, à son accoutumée, il se borna à dire tout simplement Amen. On se résolut donc à engager les hostilités.

Tout commença par des succès faciles, car les Français, qui ne se trouvaient pas en force, battirent en retraite, sans opposer aucune résistance. Le roi et la reine purent ainsi, à peu de frais, s'assurer l'honneur d'une entrée triomphale dans Rome, libérée par leurs soldats. Mais, quand Championnet, après avoir regroupé ses troupes et reçu des renforts, lança une puissante contre-attaque, les Napolitains, mal armés, mal entraînés, mal commandés, se débandèrent. Les vainqueurs reprennent Rome sans coup férir, poursuivent les débris de l'armée napolitaine, pénètrent sur le territoire des Deux-Siciles, où capitulent, l'une après

1. Caroline à d'Antraigues, juin 1798. Boulay de la Meurthe, *Quelques lettres de Marie-Caroline*, *Rev. d'Hist. dipl.*, 1888, pp. 546-549.

2. R. de Damas, *Mémoires*, t. I, p. 274.

l'autre, toutes les forteresses, et marchent sur la capitale. A la cour règne la panique; Ferdinand IV et Caroline, qui renoncent à la lutte, se décident à fuir sur les vaisseaux de Nelson. Mais les *lazzaroni*, qui veulent défendre la ville, se soulèvent, donnent la chasse aux Français, aux étrangers, aux patriotes, réclament la tête du ministre de la guerre, se portent en masse sur le palais royal pour empêcher le départ de leurs Majestés, le tout en brandissant « des bannières », et en criant « Viva San Gennaro! »

« Je me trouvai au milieu de cette bagarre, raconte dans ses *Mémoires* l'évêque de Marseille. Voici comment : Mon père, averti par la reine¹ du départ précipité de la cour qui se sauvait devant l'armée française, dont l'entrée à Naples était inévitable, songea de son côté à la retraite. La reine, toujours pleine de bonté pour ma famille, avait assuré des places pour nous sur un des bâtiments de transport; mais mon père jugea qu'il nous convenait mieux de profiter des offres obligeantes du comte de Puységur, camarade de mon oncle, qui commandait le vaisseau amiral portugais, venu de conserve avec Nelson dans la rade de Naples. Ce bon ami nous avait proposé de nous prendre à son bord, quand nous serions forcés de fuir le redoutable ennemi.

« Le moment étant arrivé, il envoya ses matelots avec une charrette à bras; c'était précisément dans la nuit donnant sur le matin du 21 décembre. Avant que les paquets fussent faits et que nos malles fussent placées sur la charrette, le jour se fit. Je fus, comme de raison, chargé d'accompagner nos effets, et c'est alors que, sans me douter de rien, ayant à passer, pour me rendre au port, près de la place du palais et à longer le théâtre Saint-Charles et le château, je me trouvai cerné de tous côtés par les bandes qui affluaient de toutes les rues qui conduisaient au palais. Pas moyen de reculer, il me fallut faire bonne contenance pour ne pas éprouver le sort d'autres émigrés français qui, comme moi, faisaient traîner leurs effets vers le port où ils se proposaient

1. Pendant que Ferdinand IV signait à la hâte quelques décrets pour mettre ordre aux affaires du royaume, « la reine, note Alphonse Sansoné, écrivait à sa fille, à Lady Hamilton, se recommandait à Nelson, résistait aux importunités des courtisans désireux de se soustraire avec elle au danger, et envoyait aux plus fidèles et aux plus dévoués des billets, préparés à l'avance, portant, en imprimé, trois amours, dont l'un sous un cyprès souffle de la trompette et les deux autres invitent du geste à monter, avec ces mots, de la main de la reine : « Embarquez-vous, je vous prie. M. C. » (A. Sansoné, *Gli avvenimenti del 1799 nelle due Sicilie*. Palerme, 1901. p. XIV) ».

de les embarquer. Saisis et garrottés par le peuple, ils avaient dû abandonner leurs charrettes dans la rue et se laisser traîner dans un corps de garde qui leur servit de prison tout le jour. Plus heureux qu'eux, grâce aux matelots portugais dont j'étais accompagné et à l'affectation que je mis à ne prononcer à voix haute que le nom d'*amiral portugais*, je me sauvai de ce danger.

« Mais, arrivé au port, il fut impossible d'obtenir qu'on nous laissât approcher de la mer. Le canot de l'amiral, sur lequel devaient être déposés nos effets, n'était pas là. Le tumulte croissait à chaque instant. Je vis de loin des sabres hors du fourreau. Ce fut peut-être alors que le consul de Russie reçut un coup de poignard, et qu'un courrier du cabinet royal fut massacré. Le danger devenait plus pressant. Je tins bon à ne répondre aux injures et à l'apostrophe de *jacobin*, qui sortaient de la bouche de ce peuple en fureur, que par mon mot magique : *amiral portugais*. Je leur en imposai par là, et ils me laissèrent retourner sur mes pas jusqu'à la porte de l'Arsenal. Je vis mon salut en apercevant cette porte, quoiqu'elle fût fermée. Mais j'approchai hardiment de la sentinelle, et je la sommai de me laisser entrer pour sauver les effets que j'étais chargé de transporter sur le vaisseau amiral portugais. Ma contenance intimida ce bon soldat, que je rendais responsable de la perte de ces effets, et il me laissa passer. A peine entré dans l'arsenal, l'officier de garde accourut pour faire justice de cette violation flagrante de la consigne; mais je lui fis entendre raison avec douceur. Il voyait d'ailleurs le canot de l'amiral qui reçut mes effets; il lui fut prouvé par là que je ne l'avais pas trompé, et il se calma tout à fait. C'est moi qui appris à bord, quand j'y arrivai, ce qui se passait dans la ville.

« Dans le long intervalle de cette émeute, un ami de mon père se transporta chez lui pour lui faire connaître les événements. Dans son récit, sans doute exagéré, il raconta qu'au fort de la confusion, un jeune homme accompagnant une charrette chargée d'effets avait été assassiné. Ce fut un terrible moment pour mon père et mes oncles; ils ne mirent pas en doute que ce jeune homme ne fût autre que moi. Heureusement, j'arrivai sur ces entrefaites, rentrant par l'arsenal, de retour de ma dangereuse mission. Ma présence calma les inquiétudes de mes bons parents, et mon oncle l'abbé me fit observer que j'étais à temps pour entendre la messe dans l'église voisine, où j'allai sur-le-champ,

soit pour satisfaire au précepte du jour, soit pour remercier Dieu de m'avoir préservé de tous les dangers que je venais de courir. C'était la fête de saint Thomas, apôtre, 21 décembre 1798. C'est ce même jour que, treize ans plus tard, j'ai eu l'insigne bonheur d'être élevé au sacerdoce à Amiens.

« L'émeute s'était calmée, et une sorte de stupeur avait succédé à cette grande effervescence du matin; le reste de la journée se passa dans une grande inquiétude. Le soir, sur les huit heures, nous apprîmes que la cour s'était embarquée. M. de Puységur nous fit dire qu'il viendrait nous prendre dans la nuit, ce qu'il fit, en bon camarade de mon oncle. Nous trouvâmes au môle le canot, sur lequel nous montâmes pour nous rendre à bord du vaisseau amiral portugais que M. de Puységur commandait. Il nous céda sa chambre, et le marquis de Nizza nous traita, ainsi que la nombreuse compagnie qui s'était réfugiée sur son bord, avec la magnificence d'un vrai grand seigneur.

« Le roi, la reine et la famille royale s'étaient embarqués sur le vaisseau amiral anglais commandé par Nelson. Ils partirent avant nous pour se rendre à Palerme; mais ils furent assaillis dans la traversée par une horrible tempête. Le danger fut si grand qu'on se vit sur le point de couper les mâts. Le prince Albert, jeune fils du roi, mourut dans cette courte traversée. Il va sans dire que tous les vaisseaux qui marchaient de conserve avec le vaisseau amiral souffrirent énormément.

« Notre vaisseau portugais avait reçu l'ordre de ne partir de Naples que plus tard. Nous essuyâmes la tempête dans la rade; nous perdîmes une ancre, un autre vaisseau portugais en perdit trois, un brigantin fut jeté à terre. Nous jugeâmes par là ce que devaient souffrir ceux qui se trouvaient en pleine mer. Notre station fut plus longue que nous ne l'avions cru ¹ .»

L'amiral en effet, pour mettre à la voile, attendait une accalmie, et, dans l'espoir que le gros temps cesserait avant l'arrivée des troupes républicaines, resta en rade huit grands jours. Eugène profita de ce délai pour redescendre à Naples avec Nanon, régler quelques affaires et vendre les effets que sa famille avait dû laisser. En pleine nuit, un mot du baron de Talleyrand le rappela d'urgence en l'avertissant que l'escadre appareillait incessamment. Rejoindre le vaisseau de Puységur, malgré la mer déchaînée et en pleine obscurité,

1. *Missions*, 1866, pp. 280-283.

n'allait pas sans périls extrêmes; le jeune chevalier n'hésite pas à se jeter avec Nanon dans le canot, que lui avait envoyé l'ami de son oncle Charles-Louis-Eugène, et on se met en route. A bord, règne l'épouvante, les matelots s'arment de leurs chapelets; la vieille bonne se couvre la tête de son tablier pour ne pas voir les vagues; lui, garde tout son sang-froid, vidant l'eau qui remplit la barque, encourageant l'équipage par son intrépidité et ses exhortations. Enfin, avec les plus grands efforts, on parvient au navire amiral, qui, agité par la tempête, menaçait d'engloutir à chaque instant le frêle bateau cherchant à accoster. Eugène, avec adresse et vigueur, saute sur la bande qui entourait le vaisseau et, malgré la violence du roulis, réussit à se tenir sur le rebord. La grosse Nanon ne pouvait se permettre pareil exercice de souplesse; il fallut la hisser avec des poulies, plus morte que vive ¹.

Le 3 janvier 1799, l'escadre portugaise quitta Naples, abandonnant la ville aux *lazzaroni*, qui la défendirent pendant trois jours avec un courage intrépide et, par leur vaillance, méritèrent l'admiration de l'état-major français. Ainsi se termina pour Eugène de Mazenod la quatrième étape de son exil, celle qui, de toutes, lui laissa le plus triste souvenir.

1. *Missions*, 1866, p. 283.

CHAPITRE VI

LE SÉJOUR A PALERME

I. — PREMIERS MOIS DE VIE SICILIENNE :

UN PERMIS DE SÉJOUR EXCEPTIONNEL. — UNE INSTALLATION PRÉCAIRE. — EXCURSION D'EUGÈNE AU TEMPLE DE SÉGESTE AVEC CÉSAR DE CHASTELLUX.

II. — EUGÈNE DE MAZENOD ADOPTÉ PAR LES CANNIZZARO :

LA PRINCESSE DE LARDERIA, SA SECONDE MÈRE. — LA VIE AUX COLLI. — LES RELATIONS AVEC LA GRANDE NOBLESSE SICILIENNE. — LEÇONS DE TIR ET D'ÉQUITATION. — JEUX DE SOCIÉTÉ.

III. — LE DUC DE BERRY A PALERME :

LES VINTIMILLE METTENT EUGÈNE EN RELATION AVEC LE DUC DE BERRY. — UNE BAIGNADE MALENCONTREUSE.

IV. — LE RÈGNE DE NELSON A PALERME :

D'ANTRAIQUES ABANDONNE LA CAUSE DU ROI ET PASSE AU SERVICE DE LA RUSSIE. — CORRESPONDANCE DE M. DE MAZENOD AVEC MARRENX-MONTGAILLARD, SECRÉTAIRE DE D'ANTRAIQUES. — SES RELATIONS AVEC L'AMBASSADEUR DE RUSSIE A NAPLES, LE COMTE PUSCHKIN-BRUCÉ. — EUGÈNE RENCONTRE NELSON A L'AMBASSADE DE RUSSIE. — LE RAPPEL DE NELSON. — DÉPART DE MARIE-CAROLINE POUR VIENNE.

V. — LE ROI DES DEUX-SICILES ET LES FÊTES DE SAINTE ROSALIE :

LA PROCESSION INAUGURALE. — LES COURSES DE CHEVAUX. — LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES. — LA PROCESSION DE MONTRÉAL.

VI. — EUGÈNE DE MAZENOD REMÉDIE AUX DÉFICIENCES DE SA FORMATION CLASSIQUE :

LA DUCHESSE DE CANNIZZARO FAIT DÉCOUVRIR RACINE A EUGÈNE. — POUR OU CONTRE CORNEILLE. — M. DE MAZENOD ESSAIE DE FORMER SON FILS A L'ART ÉPISTOLAIRE. — LECTURES HISTORIQUES D'EUGÈNE. — SON INCOMPRÉHENSION DE LA SITUATION NOUVELLE. — SA PARFAITE CONNAISSANCE DE LA LANGUE ITALIENNE.

VII. — LA VIE SPIRITUELLE D'EUGÈNE DE MAZENOD A PALERME :

LES DÉFAUTS DE CARACTÈRE D'EUGÈNE. — SA CONDUITE IRRÉPROCHABLE. — LE SENS DE DIEU AU MILIEU DE LA VIE MONDAINE. — L'INFLUENCE DE LA DUCHESSE DE CANNIZZARO, SA SAINTE MÈRE. — LA MORT DE CELLE-CI ET LE DÉSARROI DE SON FILS ADOPTIF.

VIII. — LE RETOUR D'EUGÈNE DE MAZENOD EN FRANCE :

M^{me} DE MAZENOD RAPPELLE SON FILS, APRÈS LE COUP D'ÉTAT DE BRUMAIRE. — OBJECTIONS DU PÈRE. — LE PRÉSIDENT ET SES FRÈRES SE RÉSOLVENT A NE PAS RENTRER. — UN ÉCHANGE DE LETTRES PÉNIBLES. — EUGÈNE HOSTILE AU CONCORDAT. — UNE GRAVE MALADIE RETARDE SON DÉPART.

I

Les Mazenod arrivèrent à Palerme le 6 janvier 1799 au soir, « par un temps calme et sans le moindre accident », « heureux d'avoir échappé à tant de dangers ¹ ». Leur joie ne dura guère. Ils crurent d'abord qu'on allait leur interdire l'accès de la Sicile, car Ferdinand IV avait, deux jours plus tôt, ordonné l'expulsion de leurs compatriotes et, la veille même, prescrit au capitaine du port, Diego del Corral, d'empêcher le débarquement des « Français qui se trouvaient à bord du vaisseau portugais ² ». A peine le navire avait-il accosté que le dit capitaine envoyait au marquis de

1. *Missions*, 1866, p. 284.

2. Dépêches des 4 et 5 janvier 1799. Naples, Arch. *Real Segretaria, Reali dispacci 4 gen. 1799-28 giu. 1800*, filza 1a, fasc. 1 et 2. Voir A. Sansone, *Gli avvenimenti del 1799 nelle due Sicilie. Nuovi documenti*. Palerme, 1901, p. 11.

Puységur la défense intimée par son roi. La hantise des espions jacobins et des agents révolutionnaires, les injonctions de Nelson qui voulait, en toute sécurité, faire de l'île une base d'opérations anglaises, motivaient ces mesures draconiennes. L'amiral britannique tenait prêt un bateau de six cents tonneaux pour transporter à Trieste « tous les Français connus sous le nom d'émigrés, qui se trouvent actuellement à Palerme », et la marine napolitaine, une corvette, où prendraient place « les Français d'une plus grande distinction ». Le convoi devait partir dans la nuit du 7 ou la journée du 8, « pour éviter que lesdits émigrés ne fussent exposés aux insultes du peuple ¹ ».

D'abord émus par ces fâcheuses nouvelles, le président, le chevalier, Fortuné et Eugène se rassurèrent vite. Marie-Caroline, qui les avait invités à partir de Naples avec elle, continuait à les prendre sous sa protection, et sa faveur les exceptait de la règle commune. « Arrivés ici, écrira Charles-Antoine à son ami d'Antraigues, nous n'aurions pu nous dispenser de nous transporter ailleurs, si cette divinité tutélaire, dont tous les jours sont marqués par des bienfaits, ne nous eût tendu une main secourable ². » Tous quatre furent donc autorisés à s'établir à Palerme.

« Nous ne nous doutions pas, écrit l'évêque de Marseille dans ses *Mémoires*, que dans cette belle et grande ville, une fois descendus à terre, nous ne saurions où nous loger. Qui le croirait? Il n'y avait pas un seul hôtel dans cette capitale de la Sicile, et les étrangers, qui y arrivaient en même temps, se trouvaient littéralement à la rue. Nous fûmes assez heureux pour rencontrer un ami qui nous avait précédés et qui s'était pourvu d'un logement. Il nous céda sa chambre, où nous plaçâmes par terre nos matelas, très satisfaits d'avoir pu mettre nos têtes à couvert ³. » Quoique superlativement satisfaits, les Mazenod se préoccupaient néanmoins de trouver mieux que cette solution de fortune. Caroline à nouveau les tira d'affaire. « La reine, à peine arrivée, écrit l'évêque de Marseille, eut la bonté de s'enquérir de nous, sur le compte de qui elle était en peine. Sachant que nos finances étaient fort basses, elle envoya 25 onces à mon oncle, en le faisant prier de dire une messe pour elle. C'était une manière délicate de pourvoir aux

1. Acton au prince dei Luzzi, 7 janvier 1799. *Ibid.*, *Real Segretaria, Incartamenti*, filza 3.386. Voir A. Sansone, *Gli avvenimenti*, p. 12.

2. M. de Mazenod à d'Antraigues, 24 juin 1799. Aix, Méjanès, B 70.

3. *Missions*, 1866, p. 284.

premiers besoins, où elle supposait que nous étions ¹. » Les 25 onces de la souveraine permirent à Fortuné et à ses frères de louer « un logement dans le quartier des honnêtes tanneurs ». La maison n'avait rien que de très modeste, mais « ces braves gens » comblèrent Eugène et les siens « d'attentions ² ».

Sur les neuf premiers mois que passèrent les Mazenod à Palerme, les archives de la famille ne fournissent aucun renseignement. Une coalition s'est formée contre la République révolutionnaire en décembre 1798, groupant l'Angleterre, la Russie, Naples; en mars 1799, l'Autriche à son tour reprend les armes. La guerre interrompt les correspondances avec la France, voire avec la Toscane, où résident les tante et cousin Amyot qui servaient de relai. Le président reste un an sans recevoir le moindre billet de sa femme, et celle-ci de son côté se plaint amèrement de ce que son mari ne lui écrive plus. L'un et l'autre se justifient en précisant la date de leurs plis, mais les occasions sûres manquent; la police intercepte ou retarde le courrier. Deux lettres, expédiées par M^{me} de Mazenod le 1^{er} novembre et le 21 décembre 1799 n'arriveront à Palerme que le 14 mai 1800. Il faut donc attendre cette date pour que les communications avec la Toscane et la Provence redeviennent moins précaires.

Au début, si l'on en juge par les *Mémoires* de l'évêque de Marseille, les relations des quatre exilés en Sicile se limitent à deux familles françaises, les Chastellux et les Talleyrand, et à une très noble famille sicilienne, celle du duc et de la duchesse de Cannizzaro. Le comte de Chastellux, agent de Louis XVIII à Naples, a suivi à Palerme la cour des Deux-Siciles. Une grande intimité unit bientôt Eugène avec le fils aîné, César de Chastellux : « La conformité de nos principes religieux et la conduite régulière qu'il observait comme moi formèrent les liens de notre amitié qui ne se démentit jamais, écrira l'évêque de Marseille ³ ».

Les deux jeunes gens firent ensemble, en 1799 semble-t-il, au temple et aux ruines de Ségeste, un voyage archéologique, poétique et inconfortable, que M^{gr} de Mazenod rela-

1. *Missions*, 1866, p. 284. Ces 25 onces faisaient vraisemblablement partie des secours que la reine accordait au président depuis l'intervention des Talleyrand et de d'Antraigues. Par rapport au franc de germinal, l'once de Sicile, monnaie d'or du royaume, valait 13 francs (cf. H. Cavalli, *Tableaux comparatifs des mesures, poids et monnaies modernes et anciens...* Paris, 1874, p. 214). Cela faisait donc une somme de 325 francs.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, p. 285.

tera avec bonne humeur, sans doute en utilisant les notes prises à cette époque¹. Partis à cheval de grand matin, ils gagnèrent « par des chemins impraticables » Alcamo, « ville assez considérable », et y passèrent la nuit. « Nous étions recommandés à M. l'abbé Pastori, un des hommes les plus considérables du pays. Cet ecclésiastique nous accueillit très poliment et nous donna l'hospitalité. Après un fort léger souper pour des jeunes hommes de notre âge, harassés de la fatigue d'une pénible route, nous demandâmes à aller nous coucher. Nous fûmes conduits dans une assez jolie chambre à deux lits; tout mauvais qu'ils étaient, nous ne fîmes qu'un somme jusqu'à l'aube du lendemain, qu'il nous fallait partir pour Ségeste, afin d'être de retour à l'heure du dîner. Nous entendîmes la messe avant de monter à cheval, et nous voilà voyageant à travers champs, faute de chemins tracés. Il en est ainsi, d'ailleurs, dans presque toute la Sicile.

« À part ce qu'a de pénible un trajet prolongé dans des terres labourées ou ensemencées, on ne peut se lasser d'admirer la beauté de ces coteaux. Le parfum qui s'exhale des narcisses, du thym, du romarin, de l'absinthe et de toutes les plantes aromatiques que l'on foule aux pieds, la vue des lauriers-roses et de tant d'autres arbustes que l'on conserve soigneusement ailleurs dans des serres, charmement la vue et l'odorat. Nous étions dans l'enchantement, mon compagnon et moi, lorsque celui-ci, faisant trêve à notre admiration, dévoré par la faim, me fit observer que l'homme ne se nourrit pas de parfums et d'aromates, et qu'il était temps de chercher à se mettre quelque chose sous la dent. Comment faire dans ce désert? Car nous ne rencontrions personne, et notre guide n'avait pas plus songé que nous à porter quelque provision. « Ami, lui dis-je en riant, ton discours est trop prosaïque. Qu'est-il besoin de manger quand, sur les traces de tant de héros qui nous ont précédés, nous marchons, comme Énée, Alceste et le bon père Anchise, à la recherche du temple révérend des Ségestins? Qui sait? peut-être rencontrerons-nous aux approches du temple quelque nouvel Alceste qui étanchera notre soif, comme il le fit pour Anchise et ses compagnons, en leur

1. Durant la première moitié du XIX^e siècle, la Sicile recevra la visite de nombreux voyageurs français et inspirera plusieurs œuvres d'imagination, chez les écrivains romantiques. Voir à ce sujet H. Tuzet, *Voyageurs français en Sicile au temps du Romantisme (1802-1848)*. Col. *Etudes de littérature étrangère et comparée*. Paris, 1945.

donnant de ce bon petit vin dont il est fait mention dans l'histoire. » Mon ami pouffa de rire et prit en brave son parti, c'est-à-dire qu'il prit patience comme moi.

« Cependant le soleil, qui dardait ses brûlants rayons sur nos épaules, nous mettait vraiment aux abois; accablés par la chaleur, nous finîmes par nous endormir sur nos montures, espèces de rossinantes qui ne voulaient plus aller qu'au pas, quand tout à coup notre guide, poussant un grand cri, nous réveilla en sursaut pour nous montrer le temple, qui apparaissait majestueux devant nous. « Le voilà! le voilà! nous écriâmes-nous, ce temple révééré depuis trois mille ans, objet de l'admiration de tant de générations qui se sont succédées. Qu'il est beau, s'élevant majestueux sur tant de ruines qui l'entourent! Quelles belles proportions! quelle élégante construction! » Nous ne fîmes qu'un bond pour aller le contempler de plus près. »

Après avoir gravi les marches de ce fameux temple, admiré ses colonnes, son fronton, les deux pèlerins parcoururent les ruines de la ville elle-même qui « embrassait dans son enceinte deux collines... Je ne saurais dire, écrit l'évêque de Marseille, l'impression que fit sur nous le rapprochement de la vue de ces ruines, qui attestaient l'existence d'une grande ville et de ses nombreux habitants, du silence et de la solitude de ces lieux devenus déserts, où nous n'apercevions d'êtres vivants que quelques vaches qui paissaient dans les environs et un berger que la Providence sembla nous envoyer pour nous empêcher de mourir de faim; les étreintes de la soif se faisaient peut-être plus vivement sentir encore. Pour dire vrai, nous n'en pouvions plus; mon aimable compagnon, qui, à cette époque, était doué d'un grand appétit, était exténué, dans toute la force du terme. Nous appelâmes à nous ce bon berger, qui, sur nos instances, se dépêcha de traire une vache dans un énorme vase que nous remplîmes de pain, ce qui nous procura le repas le plus délicieux que nous ayons jamais fait, tant il venait à propos satisfaire à notre extrême besoin.

« Il fallait, malgré notre enthousiasme pour la beauté de ces lieux, songer à notre retour, si nous voulions arriver à Alcamo à temps pour dîner chez notre hôte. Nous nous flattions que cet honnête abbé aurait pris ses précautions pour nous donner un repas qui nous dédommageât du mauvais souper de la veille. Hélas! nous comptions, on peut dire, sans l'hôte. Notre dîner consista dans un plat de macaroni et un morceau de viande bouillie qu'il nous fut

impossible de mâcher, tant elle était racornie et de mauvaise qualité. Je regardais mon ami César avec des yeux de compassion, comprenant le tourment qu'il devait éprouver, quand arrive sur la table un énorme poulet. César s'en empare aussitôt pour le couper, dans l'espoir de trouver là de quoi assouvir sa faim. Mais, cruelle déception! avec toute son adresse et, il faut le dire, sa bonne volonté, il ne pouvait parvenir à détacher un seul membre de cette étrange volaille. Il réussit enfin à grand-peine; mais ce qui avait résisté au tranchant d'un couteau bien effilé, pouvait-on se flatter de le voir céder à la pression de nos bonnes dents de vingt ans? Hélas! non! et c'est en vain que nous mêmes nos mâchoires à l'épreuve. Elles auraient, je crois, brisé du fer, mais il leur fut impossible de triturer ce vieux coq, qui nous avait sans doute salués de son chant lorsque nous entrâmes dans la maison. « Pauvre César, me disais-je, que vas-tu devenir? Nous mourrons ensemble d'inanition, ainsi finira notre histoire. » Mais non... voilà qu'on nous présente une recuite et du miel pour l'assaisonner : *Butyrum et mel-comedet*, nous dit notre hôte pour s'excuser de n'avoir pas de sucre à nous offrir. Nous n'y regardions pas de si près, et ce fut là notre plat de résistance, celui qui nous sauva de la mort. »

Le lendemain, l'abbé Pastori, gouverneur de la ville d'Alcamo, conduisit Eugène et son compagnon « chez les capucins, auxquels il accordait sans doute sa protection, car il nous parut fort à son aise avec eux. Comme nous ne trouvions pas le même charme à être entassés avec huit ou dix de ces bons Pères dans une étroite cellule, nous abrégâmes la visite, et après une courte promenade nous rentrâmes au logis, pour nous préparer au départ, qui eut lieu le lendemain de très bonne heure. Nous reprîmes la route, que nous avions suivie en venant, par Partenico et Montréal, d'où nous descendîmes à Palerme, pour nous reposer, dans la maison de mon ami, des fatigues du voyage, et nous y refaire, par un bon dîner, des jeûnes et des privations des jours précédents ¹. »

II

L'amitié des Chastellux avait permis à Eugène de découvrir les splendeurs de l'art grec et les aspects fort contrastés

1. *Missions*, 1866, pp. 285-289.

de la campagne sicilienne, tour à tour déserte, aride, parfumée et fleurie. L'amitié des Cannizzaro l'associa à la vie aristocratique de Palerme, lui assurant de précieux avantages matériels et moraux, qui valurent au jeune chevalier une existence à la fois agréable, large et préservée. « La Providence, qui a toujours veillé sur moi depuis ma plus tendre enfance, écrit l'évêque de Marseille, m'ouvrit les portes d'une famille sicilienne, où je fus admis dès le début comme l'enfant de la maison. C'est la famille du duc de Cannizzaro. Sa femme, princesse de Larderia, était une sainte. Ils me prirent l'un et l'autre en grande affection, et il paraît qu'ils s'estimèrent heureux de donner à leurs deux fils, qui étaient à peu près de mon âge, quoique un peu plus jeunes, un compagnon qui pût devenir leur ami et qui leur donnât l'exemple d'une bonne conduite, chose si rare, sorte de phénomène dans un pays comme le leur. A partir de cette époque jusqu'à mon retour en France, je fis partie de la famille : mon couvert était toujours mis à sa table ; je la suivais à la campagne dans la belle saison, et tout était à mon service dans la maison comme au service des propres enfants, qui se considéraient comme mes frères. Je l'étais devenu, en effet, par l'affection, et leur mère, qui disait qu'un troisième fils lui était arrivé, m'avait inspiré un tel attachement par ses bontés, que ses enfants ne l'aimaient certainement pas plus que moi ¹. »

Les Cannizzaro mirent Eugène en rapport avec « la société choisie » de leur parenté et de leurs relations : « Je ne nommerai que le prince et la princesse de Granmonte, beau-frère et sœur de la duchesse de Cannizzaro, le prince et la princesse de Butera, leurs cousins, la duchesse San Michele, son frère, le prince de Cimina et la princesse de ce nom, devenue dans son veuvage l'épouse du roi Ferdinand, le prince de Paterno, aussi riche seigneur que le prince de Butera, mais plus rangé que lui..., la princesse de Malvagna, digne amie de la duchesse de Cannizzaro par la conformité de leurs vertus et par leur conduite exemplaire, qui faisait un si grand contraste avec les mœurs si peu régulières du reste des femmes de ce pays ². »

En Sicile, Eugène avait donc trouvé, comme à Venise, un second foyer. Mais que de contrastes avec celui des Zinelli ! Ici, un milieu essentiellement bourgeois ; là, un

1. *Missions*, 1866, pp. 289-290.

2. *Id.*, pp. 293-294.

milieu essentiellement aristocratique; le premier était très fermé, austère; le second menait grand train et participait à la vie mondaine d'une noblesse locale, si dissolue que l'évêque de Marseille écrira dans ses *Mémoires* : « Il y aurait trop à dire sur les mœurs dépravées de la haute société de Palerme; je n'en parlerai pas ¹. » Après trois ans de serre chaude à Venise, un an d'ennui mortel à Naples, ce brusque changement d'existence n'allait pas sans danger. A défaut de don Bartolo, qu'il appelait « son saint maître », le jeune homme eut alors, pour l'acclimater, celle qu'il appellera bientôt « sa sainte mère », la princesse de Larderia. Traité par elle comme un troisième fils, Eugène se sentait par ailleurs une responsabilité morale vis-à-vis de ses deux frères, Michel et François, dont il se constitua le mentor, et en les préservant, se préservera lui-même. Ainsi trouvait-il, à côté du péril, le soutien nécessaire chez ceux qui l'ont adopté. Leur chapelain en revanche ne pouvait lui apporter ni lumières ni réconfort : « La plus grande bête, écrit le neveu à l'adresse de Fortuné, à peine sait-il lire ²! »

Par les lettres qu'Eugène écrivait des *Colli* à son père et à ses oncles, nous possédons quantité de détails sur les mois qu'il passait, durant la belle saison, au château des Cannizzaro, situé à quelques kilomètres de Palerme, sur les premières pentes de la montagne. Le jeune homme ne reste pas insensible au confort dont il jouit : « Je suis, mon cher papa, comme un coq en pâte, écrit-il; un lit excellent, une chambre charmante, cabinet, etc..., un valet de chambre à mes ordres, qui m'a battu mes habits ce matin (chose importante). L'habit bleu a été raccommoqué. Ce matin, en me levant, je me croyais au milieu des champs. Ma chambre a une vue charmante. Les maîtres et valets s'empressent de venir au-devant de tout ce que je puis désirer. Ainsi, comme bien vous pensez, je me garde de vouloir faire naître des besoins; je suis aussi discret qu'ils sont empressés pour moi ³. » La table est à l'avenant : « Ce matin, ajoute Eugène le 21 octobre, la *mamma* (gouvernante) nous a donné pour déjeuner *una faccia di Vecchia*, espèce de gâteau assez bon. J'en ai mangé un morceau qui remplissait mon assiette. Je croyais, après cela, de ne plus pouvoir dîner. Point du tout, j'ai mangé comme un ogre et je me sens dans des bonnes dispositions pour le souper, quoique

1. *Id.*, p. 294.

2. Eugène à son père, 25-26 octobre 1799. Aix, Méjanès, B 69.

3. Eugène à son père, avant le 18 octobre 1799. *Ibid.*

j' aie grignoté par-ci par-là quelques biscuits. L'air des *Colli*, comme vous voyez, est excellent, mais il faut être dans la maison d'un ami, car chez soi, on n'y pourrait pas tenir ¹. »

Le piètre menu servi à ses frères par Fortuné, économiste de la maison, n'aurait certainement pas satisfait le jeune homme, affamé par le grand souffle du large. Mais, si le bon chanoine ne s'inquiète nullement de ces gastronomies pantagruéliques, car elles n'obèrent en rien son maigre budget, M. de Mazenod, pour des raisons d'hygiène, conseille à son fils une sage tempérance : « Je vous exhorte à ne pas trop vous livrer » à votre appétit, lui écrit-il, « pour n'être pas exposé ensuite à vous nettoyer l'estomac par des purgations qui sont toujours désagréables; et pour cela, vous feriez bien de mettre en pratique le précepte d'un grand médecin, qui disait que pour bien se porter, il fallait toujours se tirer de table avec appétit. Je ne sais si moi-même j'ai bien observé ce précepte au dîner que j'ai fait hier chez M. le comte Pouchkine. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il était bon, que j'y ai parfaitement officié et que je m'en trouve à merveille. Cet effet salutaire, joint à la bonne opinion qu'un fils a toujours pour son père, doit vous faire croire que je ne me suis pas écarté des règles de la sobriété. Si vous pensiez le contraire, rappelez-vous que ce n'est là qu'un seul repas qui ne peut tirer à conséquence, au lieu que les bons dîners que vous faites tous les jours chez M. le duc pourraient vous devenir nuisibles, si vous n'en usiez pas avec modération. » A l'appui de ces conseils, le président décrit largement l'effet des purgations prises par « MM. vos oncles », au soir du dimanche précédent. Mieux vaut n'avoir pas à recourir aux mêmes remèdes, qui les mit en branle l'un et l'autre toute la nuit, tandis que leur frère, incapable de fermer l'œil, devait continuellement se « boucher le nez ² ».

Aux bons dîners des *Colli*, qui constituent l'ordinaire d'Eugène, s'ajoutent les somptueuses réceptions échangées entre les Cannizzaro et leurs amis. Celles-ci parfois se prolongent une partie de la nuit. Chez le baron Aceto, narret-il à son oncle le chevalier, « on jouait au biribi et autres jeux; un anglais gagna dans une seule balle 650 onces. La belle Pauline de Puget dansait comme une possédée; ses chères amies, les Magna, tout de même. M. le vicomte fai-

1. Eugène à son père, 21 ou 22 octobre 1799. Aix, Méjanès, B 69.

2. M. de Mazenod à Eugène, 22 octobre 1799. *Ibid.*

sait ses saluts ordinaires. » M. le prince de Lampeduza comblait Eugène de grandes politesses. La vieille baronne Pletemberg voulait le prendre pour faire une partie ¹. On va ainsi de fête en fête, et de mondanités en mondanités. Eugène enfin se rend avec les Cannizzaro au théâtre, où il dispense aux dames la faveur de « deux petits bouquets ». Quant à ce qu'il écrit sur la *prima donna*, qui dut écourter la séance, le réalisme de sa plume ne permet guère de le citer ².

Dans ce milieu aristocratique, l'esprit de caste, chez lui, prend une vigueur nouvelle. Dès son arrivée aux Colli, ses armoiries le préoccupent : un manteau et un mortier les enrichiraient heureusement. Mais, comme M. de Mazenod observe que ce serait, de sa part, usurpation formelle, le jeune homme entend du moins que le président maintienne l'un et l'autre dans son propre blason, puisqu'il « suffit avoir possédé une dignité pour en porter les attributs; ainsi les familles des grands maîtres de Malte portaient-elles la croix au-dessous de leurs armes etc... » Après avoir négligé trop longtemps les affinités de sa maison, le voilà « enchanté » d'apprendre par son père une partie de sa généalogie. Faute de trouver dans celle-ci un titre de noblesse suffisamment relevé, le chevalier se laissera adjuger la qualité de comte, pour faire meilleure figure parmi les princes et les ducs de Palerme ³.

Or, un comte doit se distinguer par « les amusements », où brille la noblesse, et l'exil ne lui a pas encore permis de s'y exercer. La chasse d'abord. M. de Galembert, précepteur des fils Cannizzaro, se charge de le rendre maître dans le maniement du fusil. « Pour que nous ne tuions pas le vent, écrit Eugène le 18 octobre, il nous a voulu auparavant faire tirer dans un morceau de papier. Je suis le plus brave, car dans une demi-feuille j'en ai mis dix-huit (*ballini*) deux fois; mais, cela ne suffisant pas, attendu qu'il fallait en mettre cinq dans un petit carré, je ne suis encore parvenu qu'à en mettre trois. Ainsi, je ne sortirai pas encore pour tuer des petits oiseaux, et si vous ne viviez

1. Eugène à son oncle Charles-Eugène, 29 octobre 1799. Rome, Post., FB I-3.

2. Eugène au chanoine Fortuné, entre le 22 et 25 octobre 1799. *Ibid.*, FB I-2.

3. Eugène à son père, 18 octobre 1799. Aix, Méjanès B 69.

« Les italiens, écrivait en 1802 M. de Mazenod à sa fille en parlant d'Eugène, l'appellent *Eccellenza*, du gros du bras, *il conte*, *il contino* (M. de Mazenod à Ninette, 9 octobre 1802. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-2). »

que de ma chasse, vous ne mangeriez que du papier. »

Les exercices d'équitation complètent nécessairement cette formation aristocratique et, aux *Colli*, il ne s'agit plus, comme lors de l'excursion à Ségeste, de monter quelques rossinantes de louage, mais des chevaux racés et fringants. « Malheureusement, relate le cavalier, mes culottes de nankin sont larges et font beaucoup de plis, lesquels ajoutés à ceux de la chemise, et le frottement d'un trot continu et d'un galop un peu dur, ont occasionné à mon pauvre derrière une plaie de chaque côté. Me voilà donc avec un emplâtre (de l'huile avec de l'eau), et ce qui est bien malheureux, c'est que tout le monde se moque de moi, quand je suis obligé de m'asseoir par côté... En conséquence, de quelque temps, mon cheval restera à l'écurie ¹. »

Enfin, le nouveau comte voudrait s'initier aux jeux de société, qu'il reproche à son père de lui avoir laissé ignorer : « Je vous sais mauvais gré, écrit-il au président, de ne m'avoir pas appris certains petits jeux, comme le piquet et autres, que l'on joue tête à tête. Je vous donne à deviner quel est celui que nous jouons, quand la duchesse reste chez elle, pendant que les enfants étudient : au mariage. Je n'en sais pas d'autres, elle n'en sait pas non plus. Ainsi je me suis vu obligé de lui apprendre ce beau jeu ². » A quoi M. de Mazenod répondra par la leçon suivante : « Les jeux de commerce entrent dans une partie de l'éducation ; il faut que les jeunes gens les apprennent pour pouvoir, en faisant la partie des dames, être à même de défendre leur argent. Mais si j'ai bonne mémoire, mon cher fils, j'ai tenté de vous apprendre quelques jeux, tels que le trictrac, que je jouais avec vous à Venise, et autres. Mais il me semble qu'après en avoir pris quelques leçons, vous vous en êtes dégoûté et vous n'avez pas eu la patience d'en savoir davantage. Et, pour lors, votre mauvais gré doit autant tomber sur vous que sur moi. Au surplus, je suis toujours disposé, mon cher fils, à vous apprendre les jeux de commerce que vous désirerez savoir, mais il ne faut pas croire, comme cela vous arrive quelquefois, que dès les premiers jours, vous en saurez autant que les maîtres. Je me rappelle qu'il y a quelques jours ou semaines que, en voyant jouer au cassias chez M^{me} la baronne, vous décidiez souverainement sur quelques fautes que vous pensiez que j'avais

1. Eugène à son père, 18 octobre 1799. Aix, Méjanès, B 69.

2. Eugène à son père, 21-22 octobre 1799. *Ibid.*

faites. Cela peut être, mais cette décision n'est pas la manière d'apprendre; il vaut mieux le doute, j'entends un doute raisonnable, car celui qui ne doute jamais de rien n'apprendra jamais rien¹. » Eugène voulait toujours aller trop vite en besogne et se montrait vraiment trop sûr de lui.

III

Tandis que l'amitié des Cannizzaro l'associait à la vie de la haute société sicilienne, celle des Vintimille valait au jeune comte, en juin-septembre 1800, des rapports fréquents, voire cordiaux, avec le futur héritier de la maison de France. Chez les Vintimille, écrit-il, « j'étais... comme chez moi et je n'aurai pas à me reprocher d'avoir oublié les bontés que n'ont cessé d'avoir pour moi, soit le prince, soit la princesse, soit la comtesse de Vintimille, mère de la princesse, soit la comtesse de Vérac, son autre fille, qui était venue se réunir à sa famille, dans le beau château que le prince avait fait bâtir aux environs de Palerme, sur le coteau de l'Arenella. Le Père Monti a chanté ce coteau en très beaux vers italiens, admirablement traduits par mon père.

« Je dus à cette intime liaison avec les Vintimille l'honneur et l'agrément d'avoir passé, dans une sorte de familiarité respectueuse de ma part, avec le malheureux duc de Berry, à peu près toutes les soirées de son séjour à Palerme. Le prince, pour se délasser de l'étiquette de la journée, venait tous les soirs prendre le thé chez la princesse de Vintimille, accompagné du chevalier de Sourdis, son aide de camp. J'étais seul admis dans cette société de choix avec le prince de Vintimille et la comtesse, sa belle-mère; M^{me} de Vérac n'était pas encore arrivée à Palerme. Nous allions quelquefois en ce petit comité faire une promenade dans les environs de la ville. Le samedi, le duc me donnait en riant rendez-vous pour sa *revue* du lendemain. C'était la réception officielle qu'il accordait le dimanche à toute la colonie française.

« Il était venu à Palerme pour demander la main d'une des princesses, filles du roi de Naples. Le prince était bon à entendre, quand il parlait de son entrevue avec celle qu'on

1. M. de Mazenod à Eugène, 25 octobre 1799. *Ibid.*

lui destinait. La reine, enchantée de cette alliance, les fit mettre à genoux devant elle se tenant la main, et elles les bénit dans cette attitude, leur souhaitant toute sorte de bonheur. Le roi, de son côté, s'emparait de tous les dessins que renfermait l'album du prince. On eût dit que tout allait être en commun dans ces deux branches de la famille de Bourbon. Mais un vieux diplomate, qui sans doute n'avait pas été consulté dans tous ces préparatifs de noces, le général Acton, fit aisément entendre au roi que ce serait une folie d'adopter ainsi un prince malheureux, dont la famille ne remonterait jamais sur le trône de France, qui deviendrait dès lors une lourde charge pour l'État, lequel devrait nécessairement lui fournir un apanage; qu'il convenait donc de ne pas s'avancer davantage, de rompre même sans bruit, et pour cela on fit entendre au prince qu'il ferait bien d'aller faire un voyage à Rome. C'est ce qu'il fit et tout fut dit ¹. »

Les promenades du jeune duc et du jeune comte s'agrémentaient parfois de baignades, aux jours brûlants de l'été sicilien. Il faut croire que le second se montrait moins expert dans le sport nautique que dans le sport hippique, à en juger par un malencontreux plongeon qui provoqua un grave accident : « Un beau matin, le 7 juillet, allant à l'*Arenella* pour passer la journée au château du prince de Vintimille, je rencontrai ce prince dirigeant ses pas vers la mer où son bateau l'attendait. Il me pressa de l'accompagner pour faire ensemble une partie de natation. Arrivé en pleine mer, il se jeta à l'eau avant moi. Je m'y jetai après lui, mais, soit que le pied me glissât, soit par quelque autre maladresse, je tombai à plat, au lieu de fendre l'eau comme on doit le faire. Le fait est que je me démis l'épaule sans m'en douter. Je sentais bien une douleur très vive qui m'empêchait de me servir de mon bras pour nager, mais je l'attribuai à une crampe violente. Je ne fus détrompé qu'en arrivant à la grotte vers laquelle nous nous dirigions, et en sortant de l'eau, ce fut le prince qui

1. *Missions*, 1866, pp. 290-291. Voir à ce sujet R. de Damas, *Mémoires*, t. I, pp. 315-316. Hippolyte d'Espinchal, *Souvenirs militaires (1792-1814)*, publiés par F. Masson et F. Boyer. Paris, 1901, t. I, chap. III, pp. 37-64.

Sur un point cependant, le témoignage de ces deux memorialistes ne concorde pas : Roger de Damas situe, avant le départ de Marie-Caroline pour Vienne, la visite à Palerme du duc de Berry; ce dernier « quitta la Sicile en même temps que la reine ». Selon le comte d'Espinchal, celle-ci fut absente durant tout le séjour du prince, qui s'embarqua à Naples pour la Sicile le 11 juin et partit de Palerme le 12 septembre 1800.

s'écria : « Vous vous êtes démis l'épaule. » Je souris, il m'en souvient, de l'aventure, en jetant les yeux sur ce membre disloqué. L'effort que j'avais dû faire avait sans doute aggravé la luxation : mon bras était tout à fait tourné. Il fallut prendre de grandes précautions pour me vêtir. On dut se contenter de couvrir la partie lésée, et le bateau du prince me conduisit jusqu'à la porte de la ville, appelée de la Marine, où je montai en voiture, pour me rendre non pas chez moi, mon père et mes oncles eussent été trop effrayés de me voir dans cet état, mais dans ma maison d'adoption, chez les Cannizzaro où tous les secours me furent prodigués sur-le-champ. Je n'envoyai avertir mes parents qu'après la douloureuse et longue opération que je fus obligé de subir pour que les hommes de l'art remissent le membre luxé à sa place. Le premier chirurgien de la ville avait été appelé. Après un travail de près de demi-heure, qui le faisait suer à grosses gouttes, et dont je sentais tellement la pression que j'aurais crié de douleur, si j'avais été plus douillet, l'habile chirurgien avait amené l'os déboîté jusqu'à l'orifice de la cavité où il fallait le faire rentrer, mais il avoua qu'il n'avait pas assez de force pour achever seul cette opération. On envoya chercher tout de suite un jeune apprenti de l'hôpital voisin. On l'avait bien choisi, c'était un colosse; d'un seul coup de sa forte main, il fit emboîter l'os dans sa cavité et je ne sentis plus de douleur. On me soigna, et je portai mon bras en écharpe assez longtemps, ce qui n'empêcha pas que je m'en sois ressenti pendant plus de trente ans, dès que mon bras se fatiguait un peu ¹. »

En septembre, le duc de Berry, déconfit par l'échec de ses projets matrimoniaux, quittait Palerme et la Sicile. En l'attachant à « l'héritier présomptif du trône de France », les attentions amicales du jeune prince avaient davantage encore enflammé Eugène pour la cause royaliste, incarnée en la personne de celui-ci. Cette cause pourtant semblait alors bien compromise; les espoirs qu'autorisaient en 1799 la décomposition du Directoire et le succès des Alliés, une fois de plus venaient de s'évanouir. La victoire de Marengo affermissait du même coup le pouvoir de Bonaparte à l'intérieur, et, à l'extérieur, disloquait déjà la coalition.

1. *Missions*, 1866, pp. 292-293.

IV

Cette victoire, que « l'incomparable » Marie-Caroline apprit à Livourne, n'empêcha pas la reine de Naples de poursuivre sa route vers l'Autriche. Au risque de tomber entre les mains de la cavalerie française, elle redescendit sur Ancône pour s'y embarquer à destination de Trieste. Loin d'abandonner la partie, la souveraine voulait agir sur l'Empereur par elle-même, sur le Tsar par d'Antraigues, afin qu'on poussât plus énergiquement encore l'effort de guerre contre le Corse, héritier et suppôt de la Révolution.

Depuis janvier 1799, ses rapports avec le conspirateur royaliste semblent fort distendus, comme ceux des Talleyrand et des Mazenod. A Palerme il arrive bien des lettres de Vienne, mais elles sont de Marrenx-Montgaillard, qui excuse, comme il peut, le silence de son maître. Le président a beau écrire à son cher ami; ce dernier ne répond pas directement. S'est-il lassé de l'insistance que mettait Charles-Antoine à vouloir le rejoindre et des démarches que celui-ci ne cesse de solliciter en sa faveur auprès de la reine de Naples, l'empereur d'Autriche, le tsar de Russie, voire auprès d'un débiteur insolvable à Trieste? S'est-il fâché d'exhortations toutes cornéliennes, qui l'invitaient « à remplir ses belles destinées et à faire triompher la justice et la vérité », c'est-à-dire le roi, en dépit de Louis XVIII défiant et ingrat? Peut-être. « Je sais, lui avait écrit M. de Mazenod le 1^{er} mai 1798, que des services méconnus ou payés par des outrages peuvent fort bien autoriser un grand cœur à séparer l'homme de sa cause. Il ne saurait en ce cas être blâmé de s'éloigner de l'individu pour se livrer tout entier au maintien ou à la restitution des droits qui reposent sur sa tête. Mais ce qui suffirait à un autre ne doit pas vous suffire; ce n'est point assez pour vous de ne pas encourir le blâme, il vous faut mériter les éloges. Je vous propose donc un projet plus généreux, plus héroïque et je le livre à vos réflexions, c'est d'excuser les torts de l'homme, de les couvrir par la bonté de sa cause, de le servir, de le faire triompher malgré lui et de pouvoir lui dire en résultat comme Auguste : « Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler. » Il me semble que cette conduite serait le comble de l'héroïsme, et c'est pour cela que je vous la propose ¹. »


1. M. de Mazenod à d'Antraigues, 1^{er} mai 1798. Aix, Méjanès, B 70.

C'était trop demander à un homme dépité et aigri. La réponse brutale ne pouvait laisser aucune illusion : « Je suis russe, je serai diable, s'il le faut, mais plus français, si Dieu ne fait des miracles ¹ ». D'Antraigues abandonnait donc non seulement la cause de Louis XVIII, mais celle de la royauté et celle de sa patrie elle-même. Conspirateur au service de la monarchie légitime contre le gouvernement révolutionnaire, il pouvait se flatter de travailler pour le royaume qui, dans l'esprit des émigrés, s'identifiait avec la monarchie. Informateur au service du tsar et de quiconque le paye, Autriche, Royaume des Deux-Siciles, Angleterre etc..., il sera désormais un simple entrepreneur d'espionnage, qui revend avec gros bénéfices les renseignements très précieux achetés fort cher à des agents bien placés. Il n'est donc plus question de croisade, mais d'un vil trafic qui lui assure les gros salaires de la trahison. Caroline, victime de ses chantages, finira par rompre avec lui. Après s'être brûlé successivement auprès de Louis XVIII, de la reine des Deux-Siciles, de l'empereur d'Autriche, de l'empereur de Russie, il finira misérablement à Londres, assassiné avec sa femme dans des conditions mystérieuses. Sort assez commun des hommes de son espèce, qu'on s'arrange tôt ou tard pour supprimer.

En 1799 le groupe de ses collaborateurs avait déjà commencé à se désagréger. En novembre, malgré les remontrances de Charles-Antoine, malgré les avantages matériels que lui assurait la bienfaisance de Caroline, « le brave Minoya » quittait Palerme. « Il était ici logé, nourri et défrayé généralement de tout, écrit Charles-Antoine à Marrenx-Montgaillard le 1^{er} décembre. Mais l'ennui l'avait saisi et il m'annonçait depuis longtemps une fugue. Je m'y opposais autant que je pouvais, en lui représentant que l'ennui était encore préférable à la misère, mais, un beau jour, sans consulter personne, il fut se munir d'un passeport et il nous aurait dérobé l'adieu à tous, si l'abbé ne l'avait rencontré par hasard au moment où il faisait charrier ses effets. Alors il me fit dire qu'il allait à Naples, de là à Florence, où il séjournerait un peu, et ensuite en Piémont. Je lui envoyai des lettres de recommandation pour Florence. Il partit sans prendre congé des amis (ce qui n'est pas bien) et je n'ai plus eu de ses nouvelles, quoique je l'eusse prié de m'en donner. Ce bon jeune homme était fort triste, il fuyait

1. D'Antraigues à M. de Mazenod, 27 octobre 1798. *Ibid.*

le monde, ne se plaisait que dans sa compagnie, et à son teint livide, ainsi qu'à quelques incommodités qu'il avait eues ici, nous jugions tous que c'était la plus mauvaise qu'il pût fréquenter pour sa santé. Au reste son passage à Naples ne lui a rien coûté, il est même parti avec d'augustes recommandations et j'ai lieu de croire que ce n'est pas sans avoir auparavant reçu des témoignages de bienfaisance ¹. » Le pauvre Minoya ne tardera pas à mourir en Toscane, misérablement, dans un hôpital.

A Gratz, où il transcrit les documents secrets reçus par d'Antraigues, de Marrenx-Montgaillard lui aussi se décourage. Il regrette de n'être plus directement au service de Louis XVIII et de vivre à la solde de son ami le conspirateur ². Il déplore en second lieu que « l'empire des nécessités » ait introduit dans cette collaboration un autre lien que celui de l'amitié : « Que faire? ajoute-t-il. Quand on est aussi malheureux que nous le sommes, il faut bien par force se plier à recevoir un salaire de son travail des seules personnes auprès de qui nous trouvions à nous employer. Mais, entre nous, ce n'est pas tout à fait sans remords que je m'y plie. » L'ingratitude qui contredit les belles promesses et les fermes assurances verbalement prodiguées dessille enfin les yeux d'un homme sincèrement dévoué à la cause, mais lassé de servir une « classe d'égoïstes ». Ce que valent les démonstrations « de gens de cet acabit » et les vains compliments d'une fausse politesse, une pénible expérience ne le montre que trop. Son rôle est un rôle de dupe ³. Lui aussi, comme Minoya, projette donc de décamper. « Ces jours-ci, écrit-il à M. de Mazenod le 18 octobre 1799, je songeais à quitter ce pays-ci pour exécuter enfin le projet que vous me connaissez et que vous blâmiez en moi lorsque nous nous séparâmes à Naples, mais à présent j'en ai suspendu l'exécution jusqu'au moment où  ne croira plus avoir besoin de mes services ⁴. »

Charles-Antoine en revanche s'obstine toujours à croire au succès de la cause et se cramponne à ses bienfaiteurs, Caroline et Talleyrand, restés fidèles à d'Antraigues. Entre le comte et lui, de Marrenx-Montgaillard, tout découragé fût-il, établit une liaison qu'il s'attache soigneusement à

1. M. de Mazenod à Marrenx-Montgaillard, 1^{er} décembre 1799. Aix, Méjanès, B 70.

2. Marrenx-Montgaillard à M. de Mazenod, 17 mai 1799. *Ibid.*

3. Marrenx-Montgaillard à M. de Mazenod, 3 juin 1799. *Ibid.*

4. Marrenx-Montgaillard à M. de Mazenod, 18 octobre 1799. *Ibid.*

maintenir. Les lettres envoyées de Vienne par le secrétaire du conspirateur passé au service de la Russie, et qu'apporte à Palerme le courrier diplomatique de Saint-Pétersbourg transitant par l'Autriche, procurent d'ailleurs au président l'avantage complémentaire de relations suivies avec le jeune ministre du tsar auprès de la cour de Naples, le comte Mussin Puschkin-Bruce. Par là s'explique le dîner que lui offre ce dernier, infiniment supérieur à ceux que sert l'économiste Fortuné. Par là s'explique également qu'Eugène ait participé aux réceptions de l'ambassade de Russie à Palerme, comme il assistait déjà, à cause de d'Antraigues, aux réceptions de l'ambassade espagnole à Venise, quand le *beau conjuré* était encore au service de Madrid.

Ce fut chez le représentant de Paul I^{er} que le jeune comte rencontra Nelson et son inséparable Lady Hamilton, intimement unis par la passion du premier et « l'ambition » de la seconde ¹. Nous savons par les *Mémoires* de l'évêque de Marseille que le fameux amiral « borgne et manchot ² » fit sur lui une impression plutôt fâcheuse. « Nous le vîmes de plus près à Palerme, chez l'ambassadeur de Russie, où il venait... jouer au quarante-et-un de belles guinées qu'il perdait froidement, et nous pûmes juger que s'il était un grand marin, ce que personne ne pouvait lui disputer, il n'était ni beau ni fort aimable; sa tournure était des plus communes ³. »

Le fervent amour qu'éprouvait le vainqueur d'Aboukir pour Emma Lyons, devenue à trente ans, après de multiples aventures, épouse légitime de l'ambassadeur Hamilton presque septuagénaire, la chaude amitié dont l'honorait Caroline permettaient alors à cette intrigante, fanatique « jusqu'à l'extravagance ⁴ », de régner sur Naples et la Sicile. La souveraine, qui, pour son compte, brûlera bientôt, à cinquante ans, d'un feu nouveau pour son avant-dernier favori, Saint-Clair, ne craignait pas de s'afficher avec « le couple adultère ⁵ ». N'avait-elle pas, lors des fêtes somptueuses données pour la reprise de Naples, placé dans le temple de la Victoire l'effigie de Nelson et de la Milady, en ajoutant, pour compléter la galerie,

1. R. de Damas, *Mémoires*, t. I, p. 309. — Sur l'ambassadeur de Russie, voir H. d'Espinhal, *Souvenirs militaires*, t. I, pp. 66-67.

2. R. de Damas, *op. cit.*, *ibid.*

3. *Missions*, 1866, p. 274.

4. *Id.*, p. 273.

5. A. Bonnefons, *Une ennemie de la Révolution et de Napoléon, Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (1768-1814)*. Paris, 1905, pp. 217, 276.

celle du chevalier Hamilton¹. Tandis que l'ambassadeur et le roi s'occupaient à chasser, les deux Messalines, tout en menant fort joyeuse vie, dirigeaient les affaires en compagnie de l'amiral. Tous trois s'accordaient dans leur fureur anti-révolutionnaire et se montraient bellistes enragés. Mais, pour s'être parfois endormis dans les délices de Palerme, il leur arriva pourtant de servir, malgré eux, les ambitions du futur empereur Napoléon, qui devra sa carrière « au sommeil moral » du commandant en chef de la flotte britannique en Méditerranée : « Il n'est pas douteux, comme l'observe justement dans ses *Mémoires* Roger de Damas, que, sans cette léthargie, la surveillance et activité naturelle de celui-ci « aurait intercepté la frégate qui portait d'Égypte en France *César et sa fortune*. Bonaparte doit des autels à Milady Hamilton; il doit la mettre à la tête de tous les hasards heureux qui l'ont conduit au trône. C'est une vérité aussi positive que bizarre². »

Cette grave négligence ternissait les lauriers d'Aboukir et détruisait partiellement les effets de cette éclatante victoire. Bien que l'emprise de Nelson sur la reine favorisât la politique de l'Angleterre qui entendait dominer la Sicile, le scandale que celui-ci donnait finit par inquiéter la respectabilité britannique. Des avertissements amicaux lui avaient rappelé vainement que Palerme n'est pas Cythère et que *Renaud*, dans les bras d'*Armide*, devait s'arracher à l'incantation³. Le mécontentement de sa flotte, une enquête de lord Paget entraînèrent le gouvernement de Sa Majesté à rappeler du même coup, en mai 1800, et Nelson et le ménage Hamilton⁴. La reine désolée accompagna ses amis jusqu'à Livourne, en allant à Vienne ranimer la coalition.

V

Le départ de l'Incomparable ne priva pas les Mazenod de ses secours financiers. Depuis septembre 1799, ils recevaient d'elle 12 onces par mois : « C'est environ 6 louis,

1. R. de Damas, *Mémoires*, t. I, p. 309.

2. *Id.*, *ibid.*

3. R. Palumbo, *Maria-Carolina, Regina delle due Sicilie. Suo Carteggio con Lady Emma Hamilton*. Naples, 1877, pp. 46-47.

4. *Id.*, p. 128.

qui forment un pécule modique pour le vêtement, la nourriture et le logement de cinq personnes, écrivait à son ami Marrenx-Montgaillard le président. Mais c'est encore énorme, si l'on considère et le nombre des nécessiteux et la modicité des ressources. Les charges que la bienfaisance s'est imposées sont si excessives qu'elle ne saurait y suffire sans un véritable prodige, qui tient de la multiplication des cinq pains et des petits poissons. D'ailleurs ces 12 onces nous sont données avec des formes si gracieuses, si aimables, accompagnées de tant de regrets de ne pouvoir mieux faire que notre cœur sensible en est aussi satisfait que pénétré de reconnaissance¹. » La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. Celle dont use la reine envers Charles-Antoine relève singulièrement la valeur de ses subsides, car, si Caroline « fournit la subsistance à plusieurs autres par ses agents, nous sommes les seuls, souligne le président, à qui elle a voulu se réserver de donner elle-même et de ses propres mains ses bienfaits² ». Pendant son absence, « ce témoignage flatteur de distinction a eu ses inconvénients, confiera M. de Mazenod à sa femme en 1802, parce que l'éloignement, joint à des occupations, ont occasionné des retards. Les amis [c'est-à-dire les Talleyrand] y ont pourvu en nous faisant des avances. »

Charles-Antoine ne souffre donc pas matériellement des délais qui reculent les échéances; il n'en souffre pas davantage moralement. Comment pourrait-il, en effet, soupçonner Marie-Caroline de l'oublier, alors que celle-ci, le sachant malade, est venue spontanément à son aide : elle m'a « d'elle-même envoyé tout ce qu'il fallait pour payer les médecins, chirurgiens, remèdes et augmentation de dépenses, écrira-t-il dans la même lettre³ ». Ces générosités arrivaient à point; mais, plus encore que les suppléments de ressources, occasionnellement accordés, le geste de l'Incomparable était un réconfort émouvant et touchant.

On comprend ainsi que par reconnaissance envers la bienfaitrice de sa famille, M^{gr} de Mazenod, en relatant

1. M. de Mazenod à Marrenx-Montgaillard, 1^{er} décembre 1799. Aix, Méjanès, B 70. En francs de germinal, cette pension se montait à 156 francs par mois.

2. M. de Mazenod à sa femme, 26 février 1802. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-1.

3. *Id.*, *ibid.*

plus tard ses souvenirs de Naples et de Palerme, garde le silence total sur les désordres de la cour. Très réservé lorsqu'il s'agit de lady Hamilton, dont il juge inutile de faire « l'histoire ¹ », il se montre plus discret encore sur le compte de la reine. Eugène pourtant n'ignore rien des fâcheux exemples que celle-ci donnait, car la haute société sicilienne se chargeait de les commenter et de les imiter largement.

Fut-il présenté à Caroline? Vu ses relations avec les Talleyrand, les Cannizzaro, les Vintimille, tout permet de le supposer. Mais si, par une lettre de Charles-Antoine, nous apprenons que celui-ci se trouvait en relations directes avec la souveraine qui lui remettait ses 12 onces de la main à la main, pour ce qui concerne son fils, les correspondances de famille et les *Mémoires* de l'évêque de Marseille n'apportent pas la même certitude. Nous savons seulement qu'il rencontra le roi à plusieurs reprises, durant les fêtes de juillet « qui ont lieu... à l'occasion de sainte Rosalie ² ». La longue description que consacre à ces fêtes l'évêque de Marseille ne signale pas la présence de la reine à ces solennités profanes et pieuses. On peut en conclure que son récit non daté se rapporterait aux années 1800 ou 1801, où celle-ci se trouvait, soit en route vers l'Autriche, soit en résidence à Vienne.

Une simple vigile ne suffisant pas, le 14 juillet, pour préparer les esprits et les cœurs, les divertissements « s'ouvrent le 11 de ce mois privilégié ³ ». Tout commence par une procession. « Pour honorer la sainte, on lui prépare une sorte d'arc de triomphe ambulant. C'est un énorme char de la hauteur des maisons les plus élevées, sur lequel est la statue de la sainte. Dans un premier étage de cette énorme machine, fort au-dessous de la statue, qui plane sur tout, sont placés des musiciens qui s'évertuent à jouer de leurs bruyants instruments pendant tout le trajet du char. Je les vis passer du balcon d'un premier étage fort élevé du palais du prince Granmonte, et je remarquai qu'ils marchaient à la hauteur de cet étage. Le char est traîné par douze paires de bœufs bien ornés et en quelque sorte vêtus. Deux heures avant la nuit, le char se met en marche, partant de la porte *Felice*, qui est à l'extrémité de la longue rue du *Cassero*, du côté de la mer; il longe

1. *Missions*, 1866, p. 273.

2. *Id.*, p. 294.

3. *Id.*, *ibid.*

toute cette rue, magnifiquement parée par de belles tentures suspendues aux fenêtres des maisons et des palais qui ornent cette voie, et arrive à la nuit à la porte *Neuve*, située à l'autre extrémité du *Cassero*. La foule encombre la rue et ne s'entr'ouvre que pour le passage du char. Aux approches de la nuit, la ville s'illumine et, pour que les promeneurs qui veulent jouir de cette belle illumination, ce qui veut dire la population tout entière, ne soient pas troublés, il est défendu aux voitures de rouler dans la rue où le char a passé. A deux heures de nuit, c'est-à-dire deux heures après le coucher du soleil, on tire un grand feu d'artifice sur la Marine, en face du palais du prince de Butera. Le roi était invité à le voir de là, et il s'y rendit avec toute la cour. J'y fus aussi. Il va sans dire que dans ces sortes de réunions, *i rinfreschi*, les glaces et les biscuits y sont offerts avec profusion ¹. »

Le 12, la même rue du *Cassero*, « si bien alignée » et par là si propice, devient un champ de course. Eugène assiste à celle-ci chez le prince de Vintimille, qui a son palais dans cette rue et « jouit du privilège de posséder le roi ce jour-là et le suivant. Sa Majesté se plaît beaucoup à voir ces courses de chevaux; elles ont cela de particulier à Palerme, que les chevaux courent sans cavaliers; ils sont stimulés par des boules hérissées de pointes et qu'on leur attache sur le dos et qui les éperonnent tout le temps qu'ils courent. A leur passage, ces animaux sont excités du geste et de la voix par l'immense population qui s'est rendue dans le *Cassero* pour les voir.

« Les courses étant finies, le roi se mit à jouer comme la veille, en attendant que le char tout illuminé reprît la route qu'il avait suivie le jour auparavant, pour se rendre au lieu d'où il était parti. Comme la veille, les musiciens ne cessaient de faire entendre leurs symphonies, au grand contentement de tout le peuple, qui continuait de parcourir la rue du *Cassero* qu'il emplissait. Il y avait, chez le prince de Vintimille comme chez le prince Butera, d'abondants *rinfreschi*. Le roi, selon sa coutume, se retira à minuit; c'était l'heure où la foule cédait la place, dans le *Cassero*, à une promenade de voitures qui durait plus d'une heure. On se retire alors pour se reposer, en attendant les nouveaux plaisirs du lendemain ². »

1. *Id.*, pp. 294-295.

2. *Id.*, p. 296.

Le 13, au *Cassero*, les courses recommencent. « Le roi retourna chez le prince de Vintimille; je m'y trouvai aussi. On resta chez ce prince jusqu'à l'heure du second feu d'artifice, tiré encore à la Marine et que le roi alla voir de chez le prince de Butera, qui, à cette occasion, lui offrit une seconde fête comme la première, avec jeux, rafraîchissements et bal jusqu'au jour. Il y a encore illumination très brillante soit au *Cassero*, soit à la Marine, etc. C'est, en un mot, la répétition de ce qu'il y a eu l'avant-veille ¹. »

Le 14, après-midi, « nouvelles courses de chevaux dans la rue du *Cassero*; le public en est insatiable; le roi est invité de nouveau chez le prince de Vintimille. » Mais, après les *rinfreschi*, les exercices pieux remplacent illuminations, feux d'artifice et soirées mondaines. Ferdinand IV « ne reste cette fois que jusqu'à dix heures, et il se rend à la cathédrale; nous l'y suivîmes pour assister aux premières vêpres de sainte Rosalie. Rien n'est beau comme l'illumination de cette église. Elle est éclairée ce soir-là par plus de sept mille bougies qui transforment le temple en une voûte de feu. C'est vraiment beau! Le roi en fut si enchanté qu'il toucha la main et fit de grands compliments à M. le président Paterno, qui avait présidé à la reconstruction de cette église et qui était sans doute l'ordonnateur de la fête. Ces vêpres sont en musique et, par conséquent, fort longues. Le tumulte occasionné par la foule ne permet guère de se recueillir; nous crûmes donc pouvoir nous retirer pour aller souper et retourner ensuite en voiture faire la promenade, qui a lieu, ce soir comme les autres, après minuit, à la lueur éclatante de l'illumination ². »

Le 15, jour de la fête, en revanche est réservé exclusivement aux cérémonies religieuses. « Il fallait s'y prendre de bonne heure pour se ménager une place convenable à la cathédrale, où devait avoir lieu la chapelle royale. On donne ce nom à l'assistance solennelle du roi à la grand-messe de certaines fêtes principales, telle que la fête de sainte Rosalie. Le roi vient, à pareil jour, entouré de toute sa cour. Lorsqu'il est couronné, il porte la couronne sur sa tête, et il est revêtu du manteau royal. Il monte sur un trône plus élevé que de coutume, et il fait la confes-

1. *Missions*, 1866, p. 296.

2. *Id.*, pp. 296-297.

sion au commencement de la messe avec l'évêque officiant. On vient l'encenser sur son trône, et il se couvre pour cet encensement; il se couvre aussi pendant l'Évangile, apparemment pour montrer qu'il saurait le défendre envers et contre tous. Ce spectacle m'édifia et termina pieusement une série de réjouissances et de fêtes instituées pour honorer plus ou moins directement la sainte patronne des Palermitains ¹. »

Eugène assista également, en 1800, avec Ferdinand IV, à la fameuse procession séculaire, qui se donne à Montréal. En cette petite ville si célèbre par les mosaïques de sa cathédrale, affluait « toute la ville de Palerme et ses environs » pour voir ce spectacle. « Je dis voir, souligne l'évêque de Marseille, parce que le principal de la fête consiste dans une procession dont je vais faire la description. Le roi y était invité et s'y trouvait avec les trois princesses ses filles, alors aussi jeunes que moi,.. la cadette, Marie-Antoinette..., Marie-Christine..., Marie-Amélie... Cette dernière était exactement de mon âge, de la même année que moi. Nous étions bien près, lorsque nous vîmes défiler cette fameuse procession ². » Le défilé, ouvert par « la divine Justice, précédée de plusieurs instruments de la musique militaire », escortée d'Eve « tenant une feuille de figuier » à la main et d'Adam « se couvrant le visage », se continuait par « la Rédemption portant une croix de carton », traînant « enchaînés la Mort et le Péché, qui fait des contorsions épouvantables ». Suivaient : « la Peste, la Famine, la Guerre, le Tremblement de terre », les principaux personnages de l'Ancien Testament, depuis Caïn et Abel jusqu'aux grands prophètes, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel. La Virginité, l'Humilité introduisaient la Vierge et l'Enfant-Jésus; puis s'avançaient les Mages, entre « deux emblèmes, la Lumière évangélique avec une torche à la main, l'Idolâtrie avec un encensoir brisé et de petites-marionnettes », Hérode, les Docteurs juifs, les Apôtres, le Christ, les malades guéris par le Sauveur, le cortège de la Passion, conduit par Judas et des argousins. « Un char de triomphe, où est assise la Religion sur une boule

1. *Id.*, p. 297.

M^{sr} de Mazenod, dans ces mêmes *Mémoires*, raconte comment le roi, « insatiable de cet amusement » des courses de chevaux, en organisa une à ses frais et comment, pendant plusieurs dimanches et fêtes, « ses courtisans s'empressèrent de lui procurer ce passe-temps » (*Id.*, pp. 297-298).

2. *Id.*, p. 299.

et foulant aux pieds plusieurs livres impies ou hérétiques », terminait la procession. « L'Incrédulité, l'Hérésie, la Superstition et le Libertinage avec leurs adhérents sont traînés à la suite du char : l'Incrédulité a les mains liées derrière le dos et une épée croisée dans la bouche; la *brutissima*, la très laide vieille Hérésie couronnée de serpents, un mors dans la bouche et une plume; la Superstition vêtue en Furie; le Libertinage et plusieurs symboles; une troupe de leurs suivants : incrédules, hérétiques, superstitieux, libertins. La marche est fermée par la musique et un escadron de cavalerie. » « Singulière procession, où l'on voit passer devant soi tant de choses extraordinaires », conclut M^{gr} de Mazenod, qui « dans l'exécution de ce drame » n'a rien trouvé d'intéressant ¹.

VI

Cette survivance des *montres* médiévales, où vices et vertus personnifiés s'intercalaient entre les saints de l'un et l'autre Testament, ne pouvait que surprendre, voire choquer Eugène. Chateaubriand n'avait pas encore rouvert la cathédrale gothique, en employant avec une admiration enthousiaste le qualificatif donné par le mépris de la Renaissance et des siècles suivants aux œuvres d'une époque qu'ils tenaient pour barbare. Élevé par des maîtres imprégnés de l'esprit classique, dans des villes italiennes où surabondaient le baroque et le rococo, le jeune comte ne pouvait goûter le Moyen Age. Il ignorait d'ailleurs complètement la littérature des XII^e et XIII^e siècles, et comment s'en étonner, puisqu'en 1801, sans les aveux de ses lettres nous aurions peine à le croire, Corneille lui-même lui restait inconnu?

Qu'à dix-neuf ans il ne sache rien du Cid, d'Horace, de Cinna, de Polyeucte, voilà qui nous éclaire singulièrement sur les déficiences de sa formation intellectuelle, et l'on comprend malaisément que les Barnabites à Turin, don Bartolo à Venise, son père et ses oncles à la maison aient privé sa culture d'un commerce aussi tonifiant avec le dramaturge de la volonté victorieuse. Une omission aussi invraisemblable nous révèle à quel point les richesses de la poésie et de la prose françaises demeuraient alors étrangères à ce déraciné.

1. *Missions*, 1866, pp. 299-301.

La duchesse de Cannizzaro heureusement aidera son fils adoptif à prendre enfin conscience de cette grave lacune, que celui-ci, très sûr de lui, ne soupçonnait nullement. En tenant compagnie à sa seconde mère, Eugène ne jouait pas seulement au mariage, l'unique jeu de société qui lui fût familier, il faisait également à celle-ci la lecture et déclamait Racine : « J'en suis vraiment content », écrit-il à son père en lui soumettant ses jugements admiratifs et quelque peu cavaliers sur la valeur des différentes pièces composées par le rival de Corneille. « Quelle est la meilleure ? » se demande le jeune comte qui, naturellement, ne s'embarrasse pas et tranche avec autorité : « Je préfère, écrit-il, les tragédies où il ne meurt personne à celles où il faut enterrer tout le monde ¹. »

Le sage M. de Mazenod, avec beaucoup et peut-être avec trop de nuances, s'applique à tempérer l'enthousiasme de son fils et le prémunit, une fois de plus, contre ses appréciations hâtives et absolues. La leçon est donnée de main de maître : « Le parti que vous m'annoncez de soumettre vos lectures à mon jugement, écrit Charles-Antoine, peut vous être très avantageux, non que je veuille me faire plus grand docteur que je ne suis, mais parce que l'âge, l'expérience et l'habitude que je me suis fait du travail peuvent me mettre à même de vous bien guider. Vous paraissez rendre à Racine la justice qu'il mérite. Je me rappelle que cet hiver vous lûtes quelques-unes de ses pièces que vous ne trouviez pas bonnes. Je vous assurai du contraire et vous crûtes peut-être alors que c'était une prévention de ma part. Vous commencez à présent à voir que j'avais raison, et vous vous en convaincrez de même en beaucoup d'autres choses, quand vous voudrez les examiner avec attention et réflexion. Quant à Racine, c'est certainement un grand poète tragique; rien n'est comparable à sa versification, à ses plans, aux caractères de ses héros, à la pureté de sa diction. Mais comme toutes ses pièces respirent l'amour, la lecture peut en être dangereuse pour les jeunes gens par le ton efféminé et langoureux qui y règne... Quand vous aurez occasion de lire Corneille, vous m'en direz votre avis, et vous verrez la différence qu'on peut établir entre lui et Racine. Il me semble que vous, qui ne vous piquez pas de faiblesse, vous devriez sentir mieux qu'un autre

1. Eugène à son père, 7 novembre 1799. Aix, Méjanas, B 69.

les beautés de Corneille qui, à travers la vieillesse de son style et beaucoup de défauts dont Racine s'est exempté, a des traits de grandeur, de noblesse, de courage, d'élévation, qu'aucun poète n'avait eus avant lui et que vous chercheriez en vain dans ceux qui l'ont suivi. Pour revenir à Racine, je vous félicite d'avoir pu sentir à votre âge que l'amour était trop dominant dans ses pièces; c'est là un des défauts qu'on lui reproche avec juste raison. Mais Racine avait l'âme très tendre, et il peignait comme il sentait. D'ailleurs il puisait ses sentiments de tendresse dans le commerce de sa femme, qui était fort aimable et qu'il aimait beaucoup¹. » Cette dernière explication, plus honnête qu'exacte, évitait à M. de Mazenod d'évoquer les douteux souvenirs de la Duparc et de la Champmeslé.

Il ne semble pas qu'Eugène ait tiré de ces sages conseils le profit que son père escomptait. De son admiration pour Racine d'abord, il n'entend point démordre : « Je ne connais pas Corneille, répond-il, et j'aime beaucoup Racine. Ainsi je me permettrai de prendre sa défense². » D'autre part, s'il se décide à examiner celui-ci, avec l'attention, la réflexion que lui recommande Charles-Antoine, les notes qu'il consacre à son auteur favori prouvent qu'il ne tint guère compte de la méthode de travail suggérée par le président : plan, caractères, versification. Le plan se borne à résumer en gros les événements, sans analyser la structure des pièces et sans bien dégager leur ressort essentiellement psychologique. L'étude des caractères, pour Andromaque par exemple, est parfois complètement omise; ailleurs, elle est réduite à quelques appréciations sommaires, comme c'est le cas pour Ériphyle, déclarée purement et simplement « intéressante ». Eugène fait plus d'honneur à Phèdre; toutefois, s'il souligne à bon droit que l'originalité de Racine consiste à la rendre excusable, « je n'ai garde, ajoute-t-il, d'entrer dans tous les détails et d'exposer tout ce que j'admire dans le rôle de Phèdre; il faudrait que je le transcrivisse en entier³ ».

Des réflexions semblables, mêlées à des citations habituellement empruntées à La Harpe, témoignent d'une grande vivacité d'esprit, mais d'un défaut total de discipline intellectuelle. Que le jeune comte travaille en

1. M. de Mazenod à Eugène, 11 novembre 1799. Aix, Méjanès, B 69.

2. Eugène à son père, 14-17 novembre 1799. *Ibid.*

3. Notes sur Racine. Rome, Post., DM II-5.

autodidacte, on ne peut lui en faire grief; la plupart de ses contemporains, à commencer par Lamennais, souffrirent pour des raisons analogues de la même déficience. Il lui manqua un bon régent qui l'astreignît à mettre ses idées en ordre et à respecter les règles de la composition; sa spontanéité, sa valeur l'auraient libéré tôt ou tard des formes scolaires par lesquelles il faut nécessairement passer afin de pouvoir les dépasser.

M. de Mazenod, qui se reprochait d'avoir trop négligé l'éducation de son fils, ne lui donne pas seulement de judicieux principes pour l'étude de Racine, il essaie encore de le former à l'art épistolaire. Eugène écrit un peu à la diable tout ce qui lui passe par la tête, avec une originalité pittoresque et sans façon. Le président relève ses fautes d'orthographe, l'impropriété de ses termes, la dureté de ses expressions qui ferait méconnaître son bon cœur; il prend même soin de rédiger personnellement tout un exposé sur la façon de tourner une lettre, qu'il adresse à sa fille, mais qui vise surtout le jeune chevalier, auquel il prend soin de le faire lire. L'art épistolaire exige, dit-il, la théorie et la pratique, sur lesquelles Charles-Antoine s'étend longuement¹. Eugène s'en tenait à cette dernière; lui, possédait l'une et l'autre; sa correspondance toujours soignée, préparée et corrigée sur brouillon, en témoigne. On doit regretter que son fils n'ait pas davantage profité de sa culture qu'il sera très loin d'égaliser. Sauf à Naples, celui-ci n'avait guère vécu avec lui; à Venise, les Zinelli, à Palerme, les Cannizzaro se chargeaient entièrement du jeune homme; par ailleurs le président arrivait à l'âge, où l'expérience et l'affinement rendent impropre à l'emploi de méthodes provisoirement nécessaires à la formation de la jeunesse; celle-ci aime la géométrie, les divisions tranchées, la netteté des affirmations catégoriques et, avec son caractère absolu, le jeune comte, moins que personne, ne pouvait apprécier les nuances délicates, le sens du relatif acquis par l'étude et la vie. M. de Mazenod, brisé par le malheur, avait perdu son tranchant de parlementaire; son fils était au contraire tout d'une pièce, dans sa fougue primitive, et tenait des Joannis, très entendus en affaires, plus de goût pour l'action que pour les choses de l'esprit. Le premier dépassait intellectuellement le second par sa valeur; mais cette valeur trop spécialisée dans les sciences

1. M. de Mazenod et Eugène à Ninette, 12 mars 1802. *Ibid.*, FB I-4.

juridiques restait celle d'un homme de cabinet. En politique, devant les réalités, il se montrait inférieur à lui-même. Plus chef que penseur et diplomate, le Fondateur des Oblats aura toutes les qualités d'un entraîneur d'hommes et d'un réalisateur, et plus tard excellera dans le gouvernement, l'administration, l'organisation. Son style, moins soucieux de nuances, de variété, de finesse que celui de son père, portera la frappe vigoureuse de sa décision nette et de son énergie intrépide. Chez l'un, le dynamisme initial avait fait place à une passivité douloureuse; chez l'autre, il se revêtit de formes plus adoucies, sans rien perdre de son élan. L'évêque de Marseille toutefois ne comblera jamais les lacunes de ses premières études. Il lui manquera ce je ne sais quoi d'harmonieux, de fini qu'apporte une solide culture. Ses déficiences intellectuelles lui seront communes avec le clergé de son temps qui, en perdant toute influence sur le milieu scientifique, compromettra un magnifique effort de redressement religieux.

En Sicile, Eugène ne cherche pas seulement à pallier les notoires insuffisances de sa formation littéraire, il s'initie également à l'histoire, et s'attaque résolument à deux gros ouvrages : *Les leçons de l'Histoire ou Lettres d'un père à son fils sur les sujets intéressants de l'histoire universelle*, par l'abbé Philippe-Louis Gérard (Paris, 1787-1806), onze volumes; Charles Rollin, *Histoire ancienne*, douze volumes. C'était présumer de ses forces, car à en juger par les notes qui nous restent, il s'essouffla très vite. Pour ce qui concerne les *Leçons d'Histoire* de l'abbé Gérard, elles ne dépassent pas Moïse, et pour ce qui concerne l'*Histoire ancienne* de Rollin, s'arrêtent au tome II, avec la chute de Carthage¹. Restaient encore bien des siècles à parcourir en compagnie si docte et si grave.

Sans doute, le jeune comte faisait-il allusion à ces résumés austères, quand il parle « d'études pénibles et souvent fastidieuses », auxquelles, heureusement, un livre intitulé : *Raison, Folie, chacun son mot*, lui apporte un délassément nécessaire; les histoires alors le reposent de l'histoire. *Raison, Folie* toutefois ne le satisfait pas complètement; à côté de récits charmants ou plaisants, d'autres lui paraissent « absurdes » ou « d'une bêtise amère », car, à propos de *Courtisans* et de *Poulets sacrés*,

1. Notes sur l'histoire. Rome, Post., DM II-1.

l'auteur sacrifie à la mode anti-aristocratique et anti-religieuse. Sous le titre *Sparte à Paris*, « la fine critique des mœurs et usages de Paris » révolutionnaire aurait, à ses yeux, racheté ces faiblesses, si elle n'était malencontreusement suivie « d'une interminable dissertation morale, économique, sèche, abstraite et souverainement ennuyeuse. Encore, ajoute-t-il, si avec quelque effort on pouvait finir par comprendre ce que l'auteur veut dire, on pourrait prendre patience. »

Or, cette dissertation sèche, abstraite, souverainement ennuyeuse et déclarée absolument inintelligible, nous paraît aujourd'hui singulièrement riche d'anticipations sociales. Voilà sans doute la raison pour laquelle le jeune critique, entièrement fermé aux problèmes de son temps et plus encore à ceux de l'avenir, l'exécute avec une hauteur méprisante. La révolution industrielle, qui s'annonçait seulement, pouvait d'autant moins éveiller son attention que le vrai caractère de la Révolution accomplie en 1789 lui échappera toujours. De là ses jugements, qui risquent aujourd'hui de nous stupéfier.

« Comment s'imaginer de ne pas lire un conte, écrit-il, quand l'auteur vous dit sérieusement qu'un homme, auquel il donne poliment le nom d'ouvrier-machine, par cela seul qu'il fait des années entières le même travail mécanique, est privé *ipso facto* de toute intelligence, comme si le travail de ses mains interdisait à son esprit toute espèce de perception étrangère à la chose à laquelle il s'occupe manuellement? Il file, il dévide, donc il ne pense pas. Quelle conclusion! Il me suffira de consulter l'expérience pour détruire cet absurde raisonnement. J'ai parcouru dans différents pays un nombre prodigieux de fabriques de tout genre. Qu'y ai-je vu? L'ouvrier habitué tellement à l'ouvrage qu'il fait depuis plusieurs années, qu'il se repose presque entièrement sur ses mains du soin de vaquer à sa tâche, tandis que son esprit, occupé de tout autre chose, se livre à la gaieté, à la médisance et à toute sorte d'autres propos avec les compagnons de ses travaux aussi bien et plus longtemps que le laboureur, puisque celui-ci, toujours seul, passe quelquefois les journées entières, occupé à tracer un sillon bien aligné, sans dire une seule parole à âme qui vive.

« Comment l'auteur nous persuadera-t-il que l'ouvrier est, plus que le laboureur, sous la servile dépendance d'un maître? Serait-ce parce qu'il s' imagine recevoir son salaire

par grâce? Mais quel est l'ouvrier qui ne voit pas dans la rétribution qu'il reçoit, la juste récompense de son temps et de son travail? Et quel maître pourrait prétendre etc..? Craindrait-il d'être renvoyé et que, tandis que le paysan, cultivant la terre, est assuré qu'il ne lui en manquera jamais, lui, ignorant tout hors la partie insignifiante qu'on lui a, exclusivement à tout autre, confiée jusqu'à ce jour, se verra contraint, s'il quitte son premier maître, à mourir de faim sur un grabat? Ce raisonnement aurait quelque apparence de solidité, s'il n'existait qu'une fabrique; mais l'ouvrier qui sortira d'un atelier, trouvera bientôt à se placer dans un autre et y sera employé à la partie qu'il connaît uniquement, etc... Il suit de ce que je viens de dire que tout ce que l'auteur avance à ce sujet, n'a pas le sens commun.

« Le reste du chapitre me paraît assez sage; mais, encore un coup, toutes ces belles phrases économiques, répétées jusqu'à satiété, n'aboutissent à rien. Faites part de vos belles idées aux gouvernements, eux seuls peuvent les faire exécuter, si elles sont raisonnables; et laissez en repos les gens qui n'ont que faire de vos réformes, qui ne sont pour l'ordinaire que de verbeuses rapsodies ¹. »

Ce texte méritait qu'on le citât intégralement. Il ne caractérise pas seulement un esprit qui juge de tout, et plus souverainement encore de ce qu'il ignore, il caractérise aussi toute une mentalité. Eugène, comme sa caste, en restait à l'économie exclusivement agricole d'Ancien Régime. A cette époque de sa vie où la production mécanique demeurait limitée, en Sicile où survivaient intégralement les anciennes structures, son incompréhension d'alors s'explique et s'excuse. Malheureusement, celle-ci ne préparait pas le futur évêque de Marseille à saisir le sens et la portée du tragique 1848.

Si la formation intellectuelle reçue outre-monts par Eugène de Mazenod comportait les lacunes précédemment signalées, elle lui avait en revanche permis d'apprendre et de connaître à fond l'harmonieuse langue de ce pays. « Sans prévention, écrit son père à Ninette, je puis vous assurer qu'il parle et écrit l'italien avec plus d'élégance et de pureté que ne le font la plupart des Italiens eux-

1. Notes sur *Raison, Folie*. Rome, Post., DM II-5.

L'ouvrage en question est de l'historien et du publiciste Pierre-Edouard Lemontey (1762-1826), *Raison, Folie, chacun son mot, petit cours de morale mis à la portée des vieux enfants*. Paris, an IX (1801).

mêmes. Il le possède, sans comparaison, mieux que sa langue naturelle ¹. » Aussi, vu sa maîtrise en la matière, le charge-t-on, en 1801, de reviser le texte d'un ouvrage traduit du français en italien par un savant du pays : « Il s'en acquitte avec beaucoup de succès », assure le président ². Par une lettre à don Bartolo, nous savons qu'il s'agit d'un traité en trois volumes sur *L'autorité des deux puissances*, publié par le chanoine Pey, en 1781. Les positions anti-gallicanes et anti-jansénistes adoptées par l'auteur sur les relations de l'Église et de l'État ne pouvaient qu'engager le jeune comte à une collaboration, qui diffuserait en Italie les bons principes chers au disciple des Zinelli. Jusque dans ces querelles doctrinales, celui-ci en restait toujours à l'Ancien Régime, où le réganisme des monarchies autocratiques avait, au XVIII^e siècle, mis en si grand péril l'indépendance spirituelle de l'Église et l'autorité du Pape. Depuis lors, entre César laïcisé et Pierre, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui inspirera tous les régimes modernes, avait posé le même problème sous des formes toutes nouvelles, qui lui échappaient. Plus tard seulement, le libéralisme trouvera en lui un ennemi aussi résolu que le gallicanisme et le jansénisme, entièrement dépassés.

A Palerme, malgré sa vie mondaine, Eugène continuait donc à travailler. Si, faute de méthode et de guide, sa vie intellectuelle n'en tira que des profits relatifs, nettement insuffisants pour suppléer à ce qui lui manquera toujours, sa vie morale, en revanche, bénéficia très largement de l'effort qu'il s'imposait. Don Bartolo, avec lequel il continua ses relations épistolaires jusqu'en avril 1802, insistait à bon droit pour qu'il s'imposât cette discipline de salut : « Étudiez-vous? Êtes-vous occupé? » lui demandait-il avec une insistance quelque peu inquiète ³. Suivre ces conseils, malgré les fêtes et les distractions de son existence sicilienne, n'allait pas sans mérite; sur ce point Eugène se montra fidèle aux leçons du maître qu'il vénérât.

1. M. de Mazenod à Ninette, 27 novembre 1801. Rome, Post., FB I-4.

2. *Id.*, *ibid.*

3. Don Bartolo à Eugène, 29 novembre 1801, cité par Rey, t. I, p. 44.

VII

Fut-il aussi exact à réaliser le programme spirituel que ce dernier lui proposait : « Rien contre Dieu, rien sans Dieu »? M. de Mazenod bien souvent relève les défauts de caractère de son fils, sa froideur apparente, son excès d'assurance, les airs durs qu'il se donne, sa façon de « faire claquer son fouet » avec les jeunes filles Magrat qui lui ont manqué par sottise, ses vivacités, ses emportements surtout : « Je vous recommande... beaucoup de douceur et de liant, écrit-il à l'hôte des Colli; je ne vous cache pas que la petite tracasserie, qui eut lieu le jour de ma dernière visite et dont je n'ai parlé ici à personne, m'a un peu inquiété. Vous aviez sans doute raison au fond, mais ce n'est pas le tout. Il faut également mettre les formes de son côté et je ne fus pas content de celles que vous employâtes en cette circonstance. Vous prîtes un ton fort brusque; vous jetâtes vos gants de fort mauvaise humeur sur la table. Ce n'est point ainsi qu'il fallait agir, mon bon ami. Je vous le dis, non par manière de reproche, mais parce qu'il faut bien que je vous apprenne comment vous devez vous comporter dans le monde... Ainsi, corrigez-vous de ces petits mouvements de vivacité ou d'amour-propre et, en faisant bien réflexion sur cette petite scène de l'autre jour, convenez que vous auriez pu y mettre plus de douceur. C'est à quoi je ne cesserai jamais de vous exhorter avec la plus tendre amitié¹. »

Ninette de son côté se permet de faire gentiment la leçon à son frère : « D'après ce que vous et votre ami écrivez sur la manière dont vous passez votre temps, il me paraît, mon cher, que vous ne vous amusez pas mal... Ne craignez-vous point de mener une vie trop dissipée? Vous étiez autrefois fort pieux; vous ne vouliez pas donner la main aux dames, excepté aux vieilles. Si vous avez perdu ces bons principes, je serai dans le cas de vous donner des conseils à vous qui en donnez tant aux autres, et j'en aurai bien plus de gloire. Ce ne sera peut-être pas le seul que j'aurai à vous donner, mais je vous entends déjà vous offenser de ma liberté. Je m'arrête pour vous assurer que rien ne sera jamais capable d'altérer la bonne amitié qui doit régner entre nous et, pour vous empêcher de me

1. M. de Mazenod à Eugène, 19 novembre 1799. Aix. Méjanès, B 69.

rendre conseil pour conseil, je me lève sur la pointe des pieds pour atteindre jusqu'à votre bouche et je la couvre d'une grosse caresse¹. »

Ninette pouvait se rassurer, don Bartolo également. En Sicile, Eugène se garde bien d'imiter les mauvais exemples de l'aristocratie locale. Jeunes filles et jeunes femmes tournoient en vain autour de ce *contino*, si distingué et si bien pris; dans ses relations avec ce qu'il appellera plus tard « les personnes du sexe », celui-ci n'a rien à se reprocher contre Dieu. Après avoir rappelé « les mœurs dépravées de la haute société de Palerme », ses *Mémoires* ajoutent en effet : « Je n'en parlerai pas. Je veux seulement constater l'infinie bonté de Dieu, qui par sa puissante grâce me préserva constamment au milieu de bien grands dangers, en m'inspirant non seulement de l'éloignement, mais une sorte d'horreur pour tout genre de dissipation, qui entraîne dans des écarts que je déplorais avec dégoût dans les autres. Je poussais, grâce à Dieu, la délicatesse dans cette matière jusqu'à l'excès². »

Pratique-t-il aussi fidèlement le deuxième point du programme, que lui fixait don Bartolo : rien sans Dieu? Certains passages des *Mémoires* de l'évêque de Marseille autoriseraient à le certifier, tout au moins pour certaines périodes de son séjour en Sicile et dans certaines circonstances : « J'étais loin de prendre part à ces divertissements. Au contraire, chose singulière! quand je me trouve au milieu de cette dissipation, du bruit des instruments et de cette joie toute mondaine, mon cœur se resserre, la tristesse s'empare de moi, et je choisis un lieu écarté où, séparé de tout ce monde qui me paraît fou, je me livre à des pensées sérieuses, mélancoliques même, au point d'être tenté de pleurer. J'ai été surpris plusieurs fois dans cette disposition par des personnes de ma connaissance, qui voulaient m'en faire sortir, ne pouvant se l'expliquer. C'est que je n'étais pas dans mon élément. Je me trouvais comme forcément dans le monde. Il n'avait point d'attrait pour moi. Je condamnais cette dissipation dont j'étais le témoin; elle répugnait à tous les sentiments de mon âme, qui aspirait à une tout autre joie. Plus la dissipation des autres était grande, plus le contraste était violent et dominait toutes mes affections. Voilà

1. Ninette à Eugène, 26 octobre 1801. Rome, Post. FB I-4.

2. *Missians*, 1866, p. 294.

comment je m'explique à moi-même cet étrange phénomène ¹. »

En 1800 ou 1801, date des fêtes de sainte Rosalie, auxquelles se rapporte ce passage, loin de chercher ce que Pascal appelle le divertissement, afin d'échapper au vide et au remords de son âme, dans l'agitation fastueuse et joyeuse des soirées aristocratiques, Eugène éprouvait au contraire un besoin plus vif de Dieu. Restait-il vraiment à Palerme « ce qu'il avait été à Naples et à Venise », comme l'affirme, sans restriction aucune, le P. Rey ²? Si l'on en juge par les lettres de don Bartolo, il semble que, tout au moins jusqu'à mai 1802, on puisse en convenir : « Votre lettre me cause la plus douce consolation, lui répond son ancien maître le 29 novembre 1801, en me montrant votre si grande bonté de cœur et votre persévérance dans ces sentiments de religion et de piété que Dieu vous inspire ³. »

Cette bonté de cœur s'est singulièrement développée par le contact de la duchesse de Cannizzaro : « Elle était la mère des pauvres et des affligés, écrit le président à M^{me} de Mazenod; elle jouissait depuis quelques années, en son particulier, de 80.000 livres de rente. Sans se rien réserver pour elle, elle les employait en bonnes œuvres et à payer les dettes de la maison de son mari, qui était obérée; elle en avait déjà payé pour 400.000 livres et avait fait des charités immenses... C'était mon fils qui était le confident de tous ses projets, le coopérateur et le distributeur de toutes ses bonnes œuvres ⁴. » L'exemple de sa seconde mère, l'expérience des misères qu'il soulageait en son nom, prémunirent opportunément Eugène contre la tentation du gaspillage auquel on céda si largement autour de lui. Aussi son père éprouvait-il une évidente satisfaction à rassurer M^{me} de Mazenod, en faisant discrètement sentir à celle-ci combien restaient superflues les injonctions impératives qu'elle avait adressées, le 20 septembre 1801, à son mari et à son fils : « Je donnerai à Eugène quelques conseils à mon tour, et vous me ferez plaisir d'y tenir vous-même la main. Il doit éviter le goût de la dépense et la vanité qui donne ce goût; à plus

1. *Missions*, 1866, pp. 295-296.

2. Rey, t. I, p. 45.

3. Don Bartolo à Eugène, 29 novembre 1801, cité par Rey, t. I, p. 44.

4. M. de Mazenod à sa femme, 14 mai 1802. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-1.

forte raison, le jeu et les femmes. Je serais très affligée si je ne retrouvais pas en lui les sentiments de piété qu'il avait, étant plus jeune ¹. » On devine que Charles-Antoine n'était nullement fâché de proposer à sa femme, très intéressée, le modèle d'une épouse si libérale envers les pauvres et si empressée à payer entièrement les dettes de son mari.

Le jeune comte ne se bornait pas à répandre avec tact et joie les largesses de sa seconde mère, mais prodiguait également aux malades les soins les plus attentifs et les plus dévoués. Lorsqu'en février 1802, la baronne de Talleyrand se trouva gravement en danger « avec des symptômes effrayants », il accourt aussitôt. « Je dois vous dire que j'ai été bien content de mon fils à cet égard, écrit M. de Mazenod à sa femme, car il a quitté tous les plaisirs du carnaval et de ses autres sociétés pour venir s'établir chez nos amis et servir la chère malade avec une adresse, un zèle et une affection touchante. Au reste, ce n'est pas la première fois que cela lui arrive et, dans plusieurs autres occasions, il a rendu le même service à d'autres amis, ce qui est une preuve d'un bien bon cœur ². » Nous savons en particulier que l'une des demoiselles de Puget, qui habitaient la même maison que son père et ses oncles, mourut entre ses bras ³. Le danger de contagion était pourtant bien grave, car il s'agissait de phtisie; mais rien n'arrêtait le dévouement et l'intrépidité du charitable infirmier.

En mai 1802, cette grande bonté de cœur, qui remplissait don Bartolo de consolation, va rendre plus pénible encore à Eugène la dure épreuve qui le frappe, la mort de sa seconde mère. Le vendredi, veille de sa mort, écrit M. de Mazenod à sa femme, la duchesse de Cannizzaro « était allée se confesser et comptait de communier le samedi, comme elle était en usage de faire. Et ce même samedi, au lieu de recevoir son Créateur, c'est son Créateur qui l'a reçue dans son sein, car c'était une sainte, reconnue pour telle par tout le monde. Mon fils, mon désolé fils, était resté avec elle le vendredi jusqu'à deux heures après minuit; comme elle se plaignait de quelque oppression, il voulut l'engager à faire coucher une de ses femmes

1. M^{me} de Mazenod à son mari, 20 septembre 1801. *Ibid.*

2. M. de Mazenod à sa femme, 26 février 1802. *Ibid.*

3. M. de Mazenod à sa femme, 13 août 1802. *Ibid.*

dans sa chambre; elle ne crut pas que ce fût nécessaire. A cinq heures du matin, elle sonna et se plaignit de beaucoup de malaise; on lui fit prendre quelques drogues qui l'apaisèrent; elle dit qu'elle voulait reposer. Mon fils y alla sur les onze heures, les enfants lui dirent qu'elle dormait; il sortit pour aller se faire couper les cheveux chez la princesse de Vintimille. Dans l'intervalle, la bonne duchesse s'éveilla; on lui fit prendre un bouillon; elle le vomit tout de suite et resta morte entre les bras de sa fille qui le lui donnait. Sur ces entrefaites, mon fils arrive et trouve sa bonne amie, sa seconde mère, qui venait d'expirer. Jugez de sa douleur et de la nôtre. Tout ce que nous avons pu faire, n'a pu la rappeler à la vie... Il est impossible, ajoute le président, de vous raconter tous les traits qui, dans cette douloureuse circonstance, ont servi à accroître l'estime et l'amitié générales de tout Palerme pour mon fils. Qu'il vous suffise de savoir que sa conduite a été admirable; il est toujours l'enfant et l'ami de cette famille; le père et les enfants ont exigé de lui qu'il portât le deuil avec eux et comme eux. Il les a suivis à la campagne, où ils n'ont encore voulu voir que nous ¹. » Le 9 mai, Fortuné, venu aux *Colli* pour soigner quelques malencontreuses infirmités, faisait chorus avec les éloges de son frère : « Soit dit sans compliment, assurait le chanoine de son neveu, il est impossible de se conduire avec plus de prudence et de sagesse qu'il le fait dans les circonstances tristes et pénibles qui l'environnent ². »

A quel point le jeune comte fut affecté et bouleversé par ce deuil, ses lettres déchirantes aident à le mesurer : « C'est une plaie qui ne se fermera jamais. Je n'ai pas pu fermer l'œil de toute la nuit; je ne pleurerai jamais assez une aussi bonne mère », écrit-il le 2 mai à son père. Le lendemain, il ajoute : « On ne peut m'être agréable qu'en m'entretenant de ce cher objet dont la perte fera le malheur de ma vie, de cette mère, que je n'ai pour ainsi dire connue que pour la perdre. Chaque pas que je fais me la représente. Tantôt je la vois promenant, ou venant m'appeler pour aller à la promenade; tantôt je la crois à mes côtés, écou-

1. M. de Mazenod à sa femme, 14 mai 1802. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-1. Cette lettre du président fixe au 1^{er} mai le décès de la princesse. Le registre mortuaire de la paroisse *San Nicolo la Kalsa*, à Palerme, porte que la duchesse mourut le 29 avril, à l'âge d'environ 44 ans.

2. Fortuné à M. de Mazenod, 9 mai 1802. Aix, Méjanas, B 69.

tant attentivement la lecture que je lui faisais. Il m'est impossible de continuer à vous retracer le nombre de mes douleurs, qui pour ainsi dire se renouvellent et se multiplient à chaque pas que je fais ¹. »

Pour tromper ses insomnies, Eugène se plonge dans « *les Nuits* d'Young, homme admirable et surtout le meilleur et le plus complaisant que j'aie dans ce moment. Il entre dans tous mes sentiments et je suis charmé qu'il ait pensé, cent ans avant moi, tout comme moi. Il est sublime. Je le lis avec réflexion et plaisir ². » On aurait pu croire que le disciple de don Bartolo chercherait ailleurs que dans Young le réconfort dont il avait besoin. Or, dans sa correspondance de cette époque, on ne relève aucune note chrétienne. M. de Mazenod pourtant lui rappelle les grands principes de la foi : « En donnant un libre cours à tes larmes et en te livrant à ta douleur, tu dois en même temps te représenter les puissants motifs que tu as pour la soulager. Ils sont tirés non seulement de tes sentiments religieux, mais encore de la tendresse que tu avais pour la respectable défunte. Tu as été mieux que personne à même de connaître toutes ses vertus ; tu sais la vie sainte et chrétienne qu'elle menait... De sorte, mon cher fils, que ne doutant point qu'elle ne jouisse en ce moment de la récompense de ses vertus et de l'ineffable présence de son Créateur, elle est souverainement heureuse. Tu l'aimais, tu désirais son bonheur. Eh bien ! elle jouit de celui qui ne peut plus lui être enlevé, après lequel nous devons tous soupirer, et que nous devons espérer de la bonté infinie de notre Souverain Maître. Cette considération doit être bien forte et, j'ose dire, consolante pour nous, qui, grâce à Dieu, avons des principes inaltérables de religion ³. » M. de Mazenod eût préféré qu'Eugène s'en tint à « cette considération bien forte et bien consolante », au lieu de recourir à Young, qu'il juge contre-indiqué, voire nocif, à l'esprit comme au corps de son fils : « Tu dois mettre de côté cette lecture, qui te plaît tant et qui, en nourrissant ta douleur, écrit-il, ne servirait qu'à empêcher l'effet des remèdes » ordonnés par les médecins pour dilater la rate resserrée par le chagrin ⁴. Le sage Fortuné, qui résidait alors aux *Colli*, avait donné

1. Eugène à son père, 2 et 3 mai 1802. *Ibid.*

2. Eugène à son père, 10 mai 1802. *Ibid.*

3. M. de Mazenod à Eugène, 2 mai 1802. *Ibid.*

4. M. de Mazenod à Eugène, 16 mai 1802. *Ibid.*

en vain des conseils analogues; lui aussi aurait voulu que son neveu chassât « les *Nuits* d'Young, qui sont venues mal à propos l'obstruer, malgré toutes mes représentations à ce sujet. Mais vous savez par vous-même, ajoute le chanoine, que le comte, quoique rempli d'excellentes qualités, est un parfait original et qu'il a bien de la peine d'adopter les vieux avis d'un ancien pauvre petit sacristain de province ¹. »

La santé du susdit comte reste ébranlée par le coup qui l'a frappé au cœur; le moral lui aussi est atteint, non moins què le physique, et la vie spirituelle se ralentit, s'attiédit. Après la mort de la princesse, « n'ayant plus sous les yeux les vertus de cette femme éminente, avec laquelle il s'entretenait de sujets religieux et dont les conseils maternels le maintenaient dans la ferveur, il négligea sinon ses principaux devoirs, du moins ces pratiques régulières qui sont comme le boulevard de l'âme et la sauvegarde de la sainteté », écrit dans le style des hagiographes du temps son historien, le P. Rey, qui contredit par là-même ses affirmations précédentes ². Eugène « avait pour confesseur M^{sr} Bonnaro, Philippin distingué par ses vertus et par sa naissance, et fréquentait la maison de l'Olivella, où il avait fait connaissance avec plusieurs autres Philippins qui l'aimaient et le citaient même aux autres jeunes gens comme un modèle; mais il sentait bien lui-même qu'il lui manquait beaucoup de la ferveur qu'il avait éprouvée auparavant ³. » Par là se préparait, sinon commençait déjà, la crise morale et religieuse que, dans ses notes intimes, l'abbé de Mazenod avouera plus tard, avec insistance et douleur.

VIII

La tristesse, pour les natures ardentes, est souvent le plus redoutable et le plus fatal des périls. Tel résiste aux entraînements extérieurs de la vie mondaine, qui cède à la dépression intérieure en se repliant sur lui; les ressorts intimes se détendent ou se brisent, l'esprit se trouble; peu à peu le courage fléchit dans la nausée et le dégoût qui

1. Fortuné à M. de Mazenod, 16 mai 1802. Aix, Méjanas, B 69.

2. Rey, t. I, p. 46.

3. Le P. Rey, dans *Souvenirs de famille. Missions*, 1866, p. 302.

envahissent la prière elle-même; parce qu'au lieu de joies superficielles et sensibles, celle-ci n'apporte qu'une force dépouillée et obscure, on risque de la croire inefficace ou de manquer du courage nécessaire pour y persévérer. Eugène se relâcha ainsi de pratiquer le « Rien sans Dieu », juste au moment où il aurait eu davantage besoin de grâces vigoureuses pour demeurer fidèle au « Rien contre Dieu ».

Durant les derniers mois qu'il passe en Sicile, l'inconsolable chagrin que lui cause la mort de la duchesse, s'aggrave d'un second qui l'affecte plus encore. Pour obéir aux injonctions impératives de M^{me} de Mazenod, le jeune comte doit regagner la France, et la regagner seul, abandonnant à Palerme le président Charles-Antoine, le chevalier Charles-Louis-Eugène et le chanoine Fortuné, tous trois jugés indésirables par la citoyenne Bonnet et ses filles, qu'inspire Roze-Joannis. Son retour, qui le réunit à sa mère, marque donc du même coup la rupture de son foyer.

Au lendemain du coup d'état de brumaire, M^{me} de Mazenod escomptait faire rapatrier son mari et ses beaux-frères, comme son fils. « Nous sommes tous dans la joie depuis les derniers événements, écrit-elle le 1^{er} nivôse an VIII (21 décembre 1799), dans une lettre fort affectueuse qui arrivera seulement à Palerme le 14 mai 1801. Si cette évolution tient, il est à espérer que nous ne tarderons pas à être réunis. Quel que soit le nouveau mode qu'on va établir pour la radiation des émigrés, je me flatte que nous parviendrons à obtenir celle de nos amis ¹. » Le 20 juillet 1800, ses dispositions demeurent identiques. Sa « radiation définitive est pour ainsi dire accordée... Celle du petit ne peut pas souffrir de difficulté; je me flatte de l'obtenir avant que cette lettre vous parvienne... Quant à vous, nous nous occupons de votre affaire et nous pousserons les roues jusqu'à ce que vous ayez obtenu ce qui fait l'objet de nos désirs. » La radiation de Charles-Antoine et de ses frères devant rencontrer plus de difficultés que la sienne et celle de son fils, elle jugeait « indispensable que vous fassiez partir cet enfant le plus tôt possible que vous pourrez. Il s'arrêtera chez Mion et il y trouvera tous les papiers dont il aura besoin pour achever sa route jusqu'ici ². »

1. M^{me} de Mazenod à son mari, 21 décembre 1799. Aix, Hôtel Boisgellin, MJ II-1. Ces lignes sont à l'encre invisible.

2. M^{me} de Mazenod à son mari, 20 juillet 1800. *Ibid.* Toujours à l'encre invisible. Mion désigne la grand-tante Amyot, née Marianne Bonnet, qui résidait en Toscane.

En novembre 1800, le ton commence à changer. Pour ce qui concerne le retour d'Eugène, M^{me} de Mazenod se montre absolument impérative : « Vous me fâcheriez beaucoup, votre papa et vous, écrit-elle à celui-ci, si vous ne suiviez pas ces conseils, que je vous ai donnés dans mes précédentes. » Pour son mari et ses beaux-frères les phrases suivantes comportaient certes un certain dégradé : « Vous direz » à votre père « que je m'occuperai de lui autant qu'il me sera possible, et que j'espère, avec encore un peu de patience, obtenir son retour, si tel continue d'être son désir. Fortuné peut revenir quand il voudra. Je ne vois pas encore jour pour l'oncle Eugène; mais cela viendra ¹. » Le 9 du même mois, une nouvelle lettre marque une certaine impatience : « Je ne peux vous dissimuler, mande-t-elle au président, qu'il est d'absolue nécessité que cet enfant soit auprès de moi, et si vous avez reçu mes lettres, il devrait être déjà rendu ici. Sa grand-maman le désire beaucoup et a de bonnes intentions pour lui, qui ne pourront s'effectuer que lorsque l'enfant sera auprès d'elle. Il est beaucoup d'autres raisons qu'il serait trop long de vous détailler et qui exigent sa présence. » Quant à son mari et au chevalier, qui ne sont compris ni l'un ni l'autre dans l'arrêté consulaire, il leur faut attendre l'effet produit par les dernières mesures du gouvernement. « Outre cette observation, ajoute M^{me} de Mazenod, je suis obligée pour votre propre tranquillité de vous en communiquer une autre. Vous ne pouvez pas ignorer que votre père, vous et vos frères avez beaucoup de créanciers; mais ce que vous ignorez peut-être, c'est que ces créanciers nous ont souvent fatiguées à force de lettres. Il y en a qui sont réduits à l'état de misère, ce qui ne peut manquer d'affliger un débiteur qui a des sentiments; il y en a d'autres qui sont de la classe du peuple, capables d'insulter grossièrement celui qui leur doit, et qui, dans l'occasion, n'ont ménagé ni maman, ni ma sœur ni moi. Dans une position telle que la vôtre, vous ne pouvez manquer d'essuyer bien des peines, étant dans l'impossibilité de satisfaire même les dettes les plus criardes. Je ne vois dans cette position que le séjour de Saint-Laurent, qui puisse vous mettre à l'abri de ces désagréments... Je conclus que si votre position est supportable, vous ne devez pas vous presser de la quitter, jusqu'à ce

1. M^{me} de Mazenod à Eugène, 1^{er} novembre 1800. Rome, Post., FB I-7.

que l'on voie plus clair dans tout ce qui se passe¹. »

Le 30 frimaire an IX (21 décembre 1800), l'impatience fait place à l'irritation. M. de Mazenod, ayant opposé un certain nombre d'objections au départ de son fils, s'attire la mercuriale suivante : « J'ai communiqué à votre amie l'article de votre lettre qui la concernait... On m'a chargée de vous dire que, sans entrer dans de plus longues discussions, on jugeait inutile de répondre aux objections que vous avez faites, qu'il suffisait de dire : je ne veux pas vous envoyer ce que vous me demandez, au lieu de s'amuser à discuter les raisons que vous donnez de votre refus. Ensuite votre amie m'a avoué qu'une partie de vos raisons était spécieuse, mais qu'elle les avait prévues avant de vous faire cette demande, à l'exception de celle qui est prise du côté de votre santé et de l'état de votre bourse; que les inconvénients qu'elle a prévus ne l'ont pas empêchée de prendre la résolution dont elle vous a fait part et qu'ils ne devaient pas non plus vous arrêter vous-même, à moins que vous ne préféreriez votre satisfaction à l'avantage de votre famille; que votre retard peut être sujet à des désagréments plus grands que ceux que vous craignez... Au reste, vous êtes le maître. Vous pouvez faire ou ne pas faire, comme vous le jugerez à propos. On a dû vous dire ce qui convenait dans les circonstances présentes, afin de ne pas ajouter un regret de plus à tant d'autres sur des objets passés. C'est vous par conséquent qui en répondrez à l'avenir². »

Le 12 février 1801, en revanche, M^{me} de Mazenod se montre beaucoup plus accommodante. Une personne, venant de Sicile, lui « a donné des nouvelles très circonstanciées » de la situation des siens, et la présidente se prête à un délai : « Si Zézé est aussi bien qu'on me le rapporte, si son éducation, au lieu d'être négligée, est beaucoup mieux soignée qu'elle ne le serait ici, si la dépense qu'il vous occasionne est pour ainsi dire nulle par les bontés que l'on a pour lui, vous sentez bien que je ne dois pas insister pour que vous me le renvoyiez tout de suite... Si j'entre aujourd'hui dans vos vues pour que vous le reteniez encore, ce n'est qu'à cause de la peinture toute fraîche qu'on m'a faite de sa position et parce que je craindrais de lui nuire

1. M^{me} de Mazenod à son mari, 9 novembre 1800. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-1.

2. M^{me} de Mazenod à son mari, 21 décembre 1800. *Ibid.*

en cherchant à lui être utile, car je vous répéterai ici ce que je vous ai déjà dit cent fois, que ma position, du côté pécuniaire, n'est point du tout à envier... Je ne négligerai pas, comme vous pouvez bien penser, de poursuivre la restitution de ma dot. L'obtiendrai-je? Cela n'est pas certain. Et puis ignorez-vous combien de créanciers de l'hoirie sont antérieurs à moi? Tout cela présente un labyrinthe, dont il ne sera pas aisé de sortir. Je le tenterai cependant, afin de n'avoir rien à me reprocher ¹. »

M. de Mazenod, qui n'a pas encore reçu cette lettre apaisante, répond le 10 mai avec tristesse : « Plusieurs articles de la vôtre m'ont vivement affecté. Ils sont sans doute une preuve de l'intérêt que vous prenez à moi. Je vous en remercie, sans y répliquer, voulant éviter de mon côté tout ce qui, dans votre position de chagrin et de souffrance, pourrait vous affliger vous-même. Je ferai plus, car, sachant combien la conversation de mon fils vous est agréable, après avoir entamé, je lui céderai presque entièrement la plume aujourd'hui, pour qu'il puisse vous dire à son gré tout ce que son cœur lui dictera. Je ne prétends pas le retenir auprès de moi contre ses intérêts. Ainsi, conformément à votre dernière, dès que vous me marquerez que sa présence est absolument nécessaire, je le ferai partir...

« Mes deux frères, poursuit-il à mots couverts, sont résolus à ne quitter la campagne [c'est-à-dire la Sicile] que quand ils sauront que leur présence à la ville [c'est-à-dire la France] ne sera point à charge à leurs amis. Charles, en désirant d'y aller, ne s'était pas dissimulé combien sa situation y serait pénible, surtout par rapport à ses dettes. Il s'était résigné à toute espèce d'humiliation et de croix pour pouvoir être auprès d'une femme et d'un enfant bien chers, dont la présence et l'amitié l'auraient dédommagé de tout. Son désir n'étant ni approuvé, ni secondé, il ne bougera pas d'où il est, jusqu'à ce que sa femme lui ait marqué à plusieurs reprises qu'elle sera bien aise de le revoir, et cette époque, à vue de pays, ne lui paraît pas si prochaine... Tout ce que je désire, c'est que ma femme me conserve son souvenir, et mes enfants, leur tendresse; que ma femme me donne quelquefois, et avec détails, des nouvelles de sa santé, qui me sera toujours bien chère; et que, puisque le sort me condamne à ne plus me retrouver auprès de ma tendre fille,

1. M^{me} de Mazenod à son mari, 12 février 1801. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-1.

on lui permette au moins de m'écrire, dans chaque lettre des amies, quelques mots qui feront ma seule consolation. C'est ce que je demande avec les plus vives instances ¹. »

Pendant des mois continue ce pénible dialogue. Malade, nerveuse, naturellement inégale, M^{me} de Mazenod tantôt se montre plus conciliante, tantôt se rebiffe, selon le caprice de ses humeurs changeantes, et surtout selon les influences qu'elle subit. Certaines de ses lettres trahissent la griffe de son cousin Roze-Joannis, qui les dicte, et se caractérisent par leur ton sec et dur; d'autres, qu'elle compose elle-même, s'adoucissent et s'agrémentent de plaintes sur la fatigue que sa pauvre santé éprouve à les écrire, car il lui faut plusieurs jours pour se remettre d'un pareil effort. Le président en revanche garde continuellement tout son calme et toute sa dignité; résignées, affectueuses, douloureuses, ses réponses laissent deviner ce qu'il souffre, mais jamais il ne perd patience et ne hausse le ton.

En juin 1802, on arrive enfin à une décision. Marie-Rose, en mai, a précisé formellement ses intentions. A cause des dettes de leur père, mort insolvable, Charles-Antoine ne devra rentrer avec le chevalier qu'une fois les enfants établis. Fortuné doit accompagner Eugène. Un parti déjà se présente pour celui-ci; il s'agit d'une jeune fille, qui possède 25.000 livres de rentes, a « une figure agréable, la taille bien faite » et « un caractère extrêmement doux et flexible ». Quand on aura marié ce dernier, puis Ninette, les intérêts matériels étant sauvegardés, le président Charles-Antoine et son frère Eugène pourront songer à revenir en France pour se retirer dans leur terre de Saint-Laurent, à l'abri de tous leurs créanciers ².

A ces lettres des 2 et 16 mai, écrites d'un bout à l'autre dans le style propre à la correspondance d'affaires, sans un seul mot de regret, de consolation, parti du cœur, M. de Mazenod répond par des remerciements nuancés, touchants, affectueux, qui masquent son chagrin : « La connaissance que j'ai de votre bon cœur me fait juger combien les détails que vous me donnez dans toutes vos lettres sur mes malheureuses affaires doivent vous être pénibles et douloureux. Que n'en doit-il pas coûter à votre sensibilité d'être obligée de me représenter que mon père est mort insolvable, que moi-même je suis accablé de créanciers sans aucun moyen

1. M. de Mazenod à sa femme, 10 mai 1801. *Ibid.*

2. M^{me} de Mazenod à son mari, 29 mars 1802. Rome, Post., FB I-7. 2 et 16 mai 1802. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-1.

de les satisfaire, qu'il n'y a pour moi dans votre pays aucun asile contre leurs poursuites et qu'ils n'attendent que mon retour pour user du droit qu'ils ont de me tenir en prison. Quoique je me dise à moi-même tout cela chaque jour, je n'en suis pas moins touché du tendre intérêt qui vous porte à ne pas me déguiser la vérité, et des craintes que mon retour vous inspire sur ma personne. Ma reconnaissance redouble en lisant dans votre lettre que vous me comprenez dans la liste de ceux auxquels vous cherchez de procurer un pain par votre économie et vos privations. Je suis bien pénétré de ce témoignage d'amitié, mais je connais trop votre détresse pour vouloir en abuser. Les poursuites de mes créanciers, quelque vives qu'elles fussent, ne seraient pas ce que je redouterais le plus. Ce ne sont pas les ennemis déclarés et découverts qui sont les plus dangereux, mais je redoute surtout les douleurs auxquelles je vous exposerai, ainsi que mes chers enfants. D'ailleurs, je vous ai promis de me conformer en tout à vos sages conseils, de sorte que, d'après les bonnes raisons que vous me donnez et auxquelles ma prudence en ajoute beaucoup d'autres *in petto*, je me détermine, en me jetant entièrement entre les bras de la Providence, de rester où je suis. Mon frère le cadet prend le même parti. » Fortuné, lui non plus, « ne voyagera pas ». Quant à Eugène, « je vous dirai seulement qu'il est à vos ordres, qu'il partira quand vous le lui direz et que vous lui aurez fait passer les fonds pour son voyage. J'ajoute que par de très bonnes raisons vous ne devez l'appeler que quand sa présence vous sera absolument nécessaire ¹. »

Il s'agit d'une séparation, nettement signifiée au président par sa femme, car celle-ci ne laisse à son mari « presque plus d'autres espérances » de la revoir, elle et sa chère fille, « qu'à la vallée de Josaphat ² ». Entre le clan Mazenod des trois frères et le clan Joannis des trois dames, dirigées par Roze, l'antagonisme devient irrémédiable. Le second veut ressaisir Eugène, qu'il juge trop attaché à son père et à ses oncles; un souci excessif des biens matériels l'a entraîné à « tripoter » toutes les affaires ³, pour reporter sur la tête de M^{me} de Mazenod et de ses enfants toute la fortune, en

1. M. de Mazenod à sa femme, 11 juin 1802. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-1.

2. *Id.*, *ibid.*

3. M. de Mazenod au marquis de Périer, dit *La Poire*, 12 août 1803. Rome, Post., FB IV-1.

dépouillant Charles-Antoine, le chevalier et Fortuné.

Or Eugène n'ignore rien de cette crise familiale. M. de Mazenod a tout confié à son cher fils, « dont la prudence a devancé les années et dont les sentiments font notre unique consolation ¹ ». Celui-ci avait trop de cœur pour n'en pas souffrir cruellement. Partagé entre la joie de retrouver sa mère et Ninette et la tristesse d'abandonner son père, ses oncles, le jeune comte se trouve déchiré au plus intime de lui-même. L'affection qu'on lui porte de part et d'autre, dissocie les siens, au lieu de les rapprocher, et il se demande comment échapper au dilemme, car l'amour filial comporte des nuances qui ne sont pas des mesures; vis-à-vis d'un père, d'une mère, celui-ci ne peut être identique, tout en restant égal.

Cette rivalité, assez commune dans l'histoire des foyers, s'aggravait pour les Mazenod de tout un complexe social, qui ne laissait pas de la rendre plus aiguë encore. Comme celui des nobles, à cette époque, le mariage de Charles-Antoine avait été un mariage d'intérêt; les difficultés financières devaient peser fortement sur l'union des époux. Il unissait deux classes sociales, de mentalité, de culture fort différentes; d'où un conflit entre l'esprit bourgeois, intéressé, et l'esprit aristocratique, qui dédaigne les affaires, les calculs. La Révolution, pour une large part, a ruiné Charles-Antoine, qui a perdu sa charge, ses biens confisqués par l'État, les héritages sur lesquels il comptait pour rétablir sa situation. Elle l'a réduit à l'exil et contraint à une séparation qui, entre sa femme et lui, finira par devenir définitive. Leur drame particulier relève d'un drame général, qui contribue à amplifier l'antithèse des psychologies individuelles. Il est celui d'une famille; il est celui d'un temps.

L'œuvre magnifique du Consulat apportait sans doute l'espoir d'un heureux dénouement par sa politique de réconciliation, d'amalgame, de synthèse. En escomptant une réunion prochaine avec ses amis, M^{me} de Mazenod, au lendemain du coup d'état de brumaire, avait deviné l'orientation du régime nouveau. Or, pour les raisons personnelles exposées ci-dessus, le président et ses frères, malgré les facilités accordées aux émigrés, renonceront finalement à regagner la France. Eugène perdait ainsi le bénéfice de mesures libérales, qui auraient permis de reconstituer son

1. *Id.*, *ibid.*

foyer. Cette déception ne contribuait guère à le réconcilier avec le gouvernement de Bonaparte, que son royalisme intransigeant tenait pour usurpateur. Le jeune comte éprouvait même, à devenir sujet du Corse, une répugnance très vive, qui longtemps retarda son retour. A la fin, il se résigna aux démarches exigées par la législation et, pour obtenir son passeport, souscrivit, le 24 thermidor an X (12 août 1802), devant le commissaire des relations commerciales de France à Palerme, son acte de soumission, promettant « d'être fidèle au gouvernement français établi par la Constitution, de n'entretenir directement ni indirectement aucune correspondance ni liaison avec les ennemis de l'Etat ¹ ». On devine ce que put lui coûter pareil serment.

Pour ne pas compromettre le recouvrement de sa légitime et pour se conformer aux « continuelles sollicitations » de sa belle-sœur, Fortuné lui aussi accepta de faire sa soumission. Ce ne fut pas « sans une terrible répugnance et une bien vive affliction ² ». Loin de le réconcilier avec le Premier Consul, le Concordat de 1802 l'avait en effet indigné. « L'article 3 que vous me citez, écrit le chanoine à M. de Mazenod, me paraît épouvantable et j'en suis consterné pour les suites terribles qu'il entraînera infailliblement. Jamais on n'a vu une pareille décision et elle est totalement contraire à tous les principes ³. » L'article 3, qui imposait leur démission à tous les évêques d'Ancien Régime nommés par le roi, ne pouvait que consterner cet ardent légitimiste.

Eugène, on pouvait s'y attendre, se montre encore plus catégorique que son oncle : « Je vous envoie, mon cher papa, écrit-il le 28 mai 1802, les gazettes... Vous y trouverez le bref du légat pour accorder l'indulgence plénière à tous les Français. Il faut avouer que si cela suffit pour les laver de leurs crimes, la puissance Apostolique est sans limites. Pour moi, sans craindre de paraître irrégulier, je m'inscris à faux contre pareil pardon et j'exige irrémisiblement la restitution la plus générale de tout ce qu'ils ont volé; sans quoi, point de pardon. Un bon chanoine du palais que j'ai vu aujourd'hui n'était certainement pas de mon avis; il était dans l'enthousiasme de la conduite du

1. Paris, Arch. Nat., F⁷ 6024.

2. Fortuné à la baronne de Talleyrand, 13 août 1802. Aix, Méjanès, B 75.

3. Fortuné à M. de Mazenod, 10 mai 1802. *Ibid.*, B 69.

pape dans ce moment-ci; il appelait le concordat un chef-d'œuvre de politique, où le pape avait montré une capacité sans pareille. Vous connaissez ma pétulance. Son opinion me paraissait trop absurde pour pouvoir la lui laisser passer; je ne voulais cependant pas disputer avec lui, parce que c'était un de ces animaux qui se persuadent avoir inventé la poudre, uniquement parce qu'ils sont ignorants. Que devais-je donc faire? Ce que j'ai fait, c'est-à-dire trancher le mot. « Monsieur l'abbé, lui ai-je dit, quoi que vous en disiez, le pape, dans cette occasion, s'est *sporificato*, parole sicilienne qui signifie se déshonorer en faisant des bassesses. Vous sentez bien qu'il n'y avait plus de réponse à faire. Ainsi finit notre dialogue ^{1.} »

C'était la seconde fois que le *contino* se chargeait de remettre à sa place un chanoine. Déjà à Naples, il avait eu maille à partir avec l'un de ces vénérables personnages. Mais tandis que dans la capitale des Deux-Siciles, Eugène prenait la défense du Souverain Pontife, auquel on reprochait de multiplier les processions au lieu d'armer ses troupes, à Palerme il se permet de le critiquer sur un ton cavalier, voire quelque peu grossier. Son ultramontanisme, jadis, se trouvait beaucoup plus à l'aise, quand Pie VI se prononçait pour la croisade contre la Révolution; mais aujourd'hui que Pie VII s'applique à une œuvre de pacification religieuse et se rallie au nouveau régime, le disciple de don Bartolo n'hésite pas à se prononcer contre le successeur de Pierre. Que celui-ci rompe l'alliance entre l'autel et le trône, consacre l'autorité de l'Usurpateur et de son gouvernement consulaire, voilà qui le scandalise profondément. Son attitude, en l'occurrence, correspond à celle des émigrés et de Louis XVIII lui-même, qui écrivait à son agent Delamare : « Tout accord que passerait le chef de l'Église avec Bonaparte renfermerait la reconnaissance de l'usurpation et priverait le Roi de l'appui de la religion ^{2.} »

Pie VII, loin de s'abaisser, s'était élevé au-dessus des intérêts purement temporels et des passions partisans, uniquement soucieux du spirituel, dont il avait la charge et la responsabilité. Eugène, à cette époque, s'en tenait à des vues plus terre à terre. Pour réprover le traité conclu entre Rome et Paris, Fortuné arguait d'une raison cano-

1. Eugène à son père, 28 mai 1802. *Ibid.*

2. Louis XVIII à Delamare, 16 novembre 1800, dans Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*. Paris, 1891, t. I, pp. 101-102.

nique, que la Cour pontificale avait jugée extrêmement forte; la démission générale de tout un épiscopat était une mesure sans précédent dans l'histoire. Lui invoquait des raisons politiques et matérielles; il ne pouvait admettre que le pape désolidarisât de la cause royale la cause de l'Eglise, renonçât à faire rendre gorge aux acheteurs des biens nationaux et accordât ses indulgences aux voleurs. Cette réaction violente, inspirée à la fois par sa ferveur monarchique et sa mentalité aristocratique, semble bien trahir une certaine obnubilation du sens religieux.

Le *contino* se trouvait alors entièrement désorienté; sa santé elle-même subissait le contre-coup de toutes ses épreuves. Le 17 août, une grave maladie se déclara; il s'agissait d'une « fièvre intestinale bilieuse continue avec redoublement », accompagnée de saignements de nez, vomissements de bile, transpiration arrêtée; celle-ci une fois rétablie, les sueurs devinrent si abondantes que « durant deux jours, écrit le président, nous lui avons changé quatorze chemises, qui paraissaient avoir été trempées dans un baquet d'eau ¹ ». Ces « évacuations » le sauvèrent, mais au prix d'un extrême épuisement. Amaigri, défait, le jeune homme se remet avec peine; tout au plus pourra-t-il, au bout de douze jours, marcher jusqu'à l'église pour entendre la messe. Heureusement le duc de Cannizzaro lui prête sa voiture et lui fait faire plusieurs heures de promenade quotidienne. Le 21 septembre, M. de Mazenod ne se déclare point encore parfaitement satisfait de l'amélioration survenue et s'étonne de ce que le médecin ordinaire s'obstine à ne prescrire aucun purgatif : « Tout cela m'a paru sauvage, écrit-il, mais j'ai dû y souscrire d'après la décision de ces oracles. Mon fils commence aujourd'hui l'usage d'un sirop amer dont on attend de bons effets ². » Il faut croire que ledit sirop amer finit par chasser les « humeurs peccantes », car, en octobre, enfin rétabli, le convalescent s'embarquait pour Marseille sur le bateau du capitaine Reinier.

La séparation fut déchirante : « Le départ de mon fils a eu lieu le 11 de ce mois. Il nous a donné tant de marques d'attachement, de regret et de sensibilité que nos cœurs en ont été touchés et brisés; il a fallu nous faire violence pour lui cacher une partie de notre émotion et pour l'encourager », écrivait le 19 octobre M. de Mazenod au baron

1. M. de Mazenod à sa femme, 3 septembre 1802. Rome, Post., FB I-7.

2. M. de Mazenod au baron de Talleyrand, 21 septembre 1802. Aix, Méjanès, B 70.

de Talleyrand¹. Le président et ses deux frères accompagnèrent Eugène jusqu'au port, en refoulant leurs larmes, et longtemps suivirent des yeux le bateau qui l'emportait vers la France. Puis en silence, le dos courbé, les épaules basses, tous trois regagnèrent leur maison, qui leur paraissait « un désert² », pour continuer, sans lui, un exil plus douloureux et plus pesant que jamais.

1. M. de Mazenod au baron de Talleyrand, 19 octobre 1802. *Ibid.*

2. Fortuné à Eugène, 15 octobre 1802. Rome, Post., FB 1-2.



CHAPITRE VII

OMBRES ET LUMIÈRES DE PROVENCE

I. — LE RETOUR EN FRANCE :

UNE PÉNIBLE TRAVERSÉE. — DÉCEPTION A L'ARRIVÉE A MARSEILLE. — ABSENCE ET SILENCE DE M^{me} DE MAZENOD.

II. — LE TRANSFERT DES BIENS FAMILIAUX :

LA CONSCRIPTION ET LE SÉJOUR A SAINT-LAURENT. — CINQ MOIS DE SOLITUDE ET D'ENNUI. — LES MAZENOD DÉPOSSÉDÉS AU PROFIT DES JOANNIS. — LE DIVORCE DE M^{me} DE MAZENOD. — DETTES DE SON MARI.

III. — UN FOYER BRISÉ :

LE « SYSTÈME » DES JOANNIS. — LES CONTRASTES DE M^{me} DE MAZENOD. — UN VOYAGE DE CELLE-CI AVEC SON COUSIN ROZE-JOANNIS. — M. DE MAZENOD RENONCE A RENTRER A AIX. — LA VIE D'EUGÈNE DANS SA FAMILLE MATERNELLE. — LA SOCIÉTÉ AIXOISE.

IV. — PROJETS DE MARIAGE ET D'ÉTABLISSEMENT EN SICILE :

A LA RECHERCHE D'UNE RICHE HÉRITIÈRE. — UN DOUBLE ÉCHEC. — LE PLAN DU « VÉNITIEN ZEZOTI » POUR S'ASSURER UNE SITUATION EN SICILE.

V. — VOYAGE A PARIS :

LABORIEUSE RECHERCHE D'UN COLLÈGE POUR ÉMILE DEDONS DE PIERREFEU. — PROPOSITIONS DE PORTALIS A EUGÈNE. — UN PASSEPORT REFUSÉ PAR FOUCHÉ.

VI. — LA CRISE INTÉRIEURE :

LA FOI D'EUGÈNE RESTE SAUVE. — SON ANTI-JANSÉNISME. — EUGÈNE ET L'APOLOGÉTIQUE DE CHATEAUBRIAND. — UNE TENUE MORALE IRRÉPROCHABLE. — LES AVEUX DES MÉDITATIONS DE RETRAITE. — LES CONCLUSIONS QU'ILS AUTORISENT. — MONDANITÉS. — EUGÈNE A PERDU SA VOCATION.

VII. — LA CONVERSION :

IL RETROUVE SA VOCATION AVEC SA FERVEUR. — LE TRAVAIL PROGRESSIF DE LA GRACE. — LE VENDREDI SAINT DE 1807. — DERNIÈRES HÉSITATIONS LEVÉES PAR M. DUCLAUX ET LE P. MAGY. — EUGÈNE SE DÉCIDE A ENTRER AU SÉMINAIRE.

VIII. — L'ŒUVRE DES PRISONS :

EUGÈNE NOMMÉ RECTEUR DE L'ŒUVRE. — SES INITIATIVES. — LES MALVERSATIONS DU BOULANGER. — LE CONTROLE DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE DES PRISONNIERS. — DÉMISSION D'EUGÈNE.

I

Eugène de Mazenod allait donc retrouver, après onze ans d'exil, sa patrie, et, après sept ans de séparation, sa mère et sa sœur. Mais tandis que le capitaine Reinier quitte le port de Palerme et cingle vers le large, le départ lui semble si cruel¹ qu'il ne songe pas un instant aux joies du retour. Les larmes de son père, de ses oncles, ses propres larmes l'empêchent d'apercevoir le sourire de celles qui l'attendent sur les côtes de France. L'immédiat domine, avec le sentiment d'une rupture indéfinie et brutale. Le lointain s'estombe à ses yeux remplis de pleurs.

Ce lointain, mieux valait d'ailleurs que son imagination juvénile ne l'embellît pas d'illusions trop riantes. Mieux valait même que pour l'instant il n'essayât point d'en percer l'incertitude et le mystère, car les années qui viennent lui réservent une grave et dangereuse épreuve. La Provence, pays de contrastes, a ses lumières et ses ombres; avant de découvrir celles-là, il devra tâtonner, voire peut-être s'égarer dans celles-ci. Période de crise, mais aussi de maturation douloureuse, qui, après l'avoir assez longtemps

1. Eugène à son père, 12-13 octobre 1802. Aix, Méjanès, B 69.

désaxé, provoquera un redressement salutaire et finira par orienter toute sa vie.

La traversée d'abord fut matériellement et moralement pénible. La première nuit parut à Eugène interminable. Il souffre du froid, un « froid de chien ¹ », et doit pour se réchauffer mettre une couverture sur ses épaules, tout confus de cet accoutrement insolite qui pourrait étonner l'équipage chez un homme de sa condition. Il souffre de la faim, car on lui a servi un « fichu dîner : la soupe et un mauvais morceau de bouilli, voilà tout ² ». Il souffre surtout dans son cœur d'avoir quitté le président et ses deux oncles ; rien ne peut apaiser son chagrin ni arrêter ses pleurs : « Je cherche de me distraire, écrit-il à 1 heure du matin, mais cela ne me réussit pas. Mon cher papa, mes bons oncles, quelle privation de ne plus être avec vous autres ! Soyez sûrs que je me reproche comme un crime tous les petits dégoûts que je vous ai donnés. Vous ne méritiez pas qu'on vous affligeât en aucune manière. Mais vous savez que mon cœur ne vous a jamais manqué. Je vous ai tous présents. Hélas ! je ne puis vous serrer entre mes bras. Que je suis malheureux ! mes larmes mouillent le papier et m'empêchent d'écrire... Je vous embrasse, mais malheureusement pour moi, c'est en esprit ³. »

Incapable de dormir, le jeune passager s'énerve en constatant que le capitaine Reinier n'avance pas à son gré. D'abord assez bons, les vents tombent ; calme plat ; puis lorsqu'ils soufflent à nouveau, leur direction favorable pour gagner la France, écarte le bateau de Cefalù où une cargaison l'attend ; de 1 heure à 6 heures, il faut manœuvrer, courir des bords, stopper, et Eugène se fâche contre les vents ; « excellents pour aller à Marseille », voilà « qu'ils nous font la guerre pour entrer à Cefalù ⁴ » ; il se fâche contre ce « diable de Cefalù, qui ne valait pas la peine que nous perdissions tant de temps ⁵ ». Enfin, on accoste au petit jour.

Les fâcheuses dispositions du voyageur ne le portent nullement à goûter le charme de ce port. « Rien à voir dans la triste petite ville... que le mausolée de l'évêque prédécesseur de celui-ci, où il est représenté en marbre donnant

1. *Id.*, *ibid.*

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, *ibid.*

une de ses chemises à un pauvre ¹. » Pas la moindre mention de l'admirable cathédrale élevée par les Normands au XII^e siècle en style romano-byzantin. Eugène apprécia beaucoup plus la réception que lui ménagea le capitaine de justice. Correspondant de M. Bouge, auquel servait de démarcheur à Palerme l'oncle du jeune homme, ledit capitaine traita fort bien son hôte; par l'abondance des desserts — « six plats » —, on devine la richesse du menu. Cette fois, le passager du capitaine Reinier ne sortait pas de table, comme à bord, avec la faim.

Mais quand le bateau eut remis à la voile, il dut reprendre le jeûne, avec, en tout et pour tout, un petit morceau de bouilli le matin, une salade de céleri le soir. « Il faut, écrit M. de Mazenod au baron de Talleyrand, que ce vilain Reinier ait pris quelques leçons de notre économiste ² », Fortuné. Pour resserrer l'estomac de ses frères, le bon chanoine n'avait-il pas imaginé de réduire leur *cena* à « des coings bouillis, âpres et détestables ³ »? Il ne tenait qu'à Eugène de partir abondamment muni de victuailles, car ses amis siciliens voulaient le combler de cadeaux. « Mais, rapporte son père, comme il a l'âme assez élevée et même un peu fière et vive, il en a témoigné sa reconnaissance et les a refusés ⁴ »; on ne put lui faire accepter que du chocolat et des confitures; ces compléments ne suffisaient pas à satisfaire son appétit aiguïté par le grand air du large et il se repentait après coup de n'avoir pas emporté du solide, et particulièrement du jambon, qui « serait absolument nécessaire ⁵ ». Avec un si piètre régime la traversée manquait plutôt d'agrément.

Pour comble de malheur, le samedi 16, entre la Sicile et la Sardaigne, une terrible tempête s'abattit sur le navire et, quatre heures durant, mit celui-ci gravement en péril. « La mer était si forte qu'elle entraînait dans le bâtiment, écrit le P. Rey, utilisant les *Mémoires* de l'évêque de Marseille; toute manœuvre était impossible, le gouvernail étant tout à fait submergé. On parvint enfin à le dégager. La pluie tombait à seaux; le tonnerre traversait et grondait coup sur coup, de manière à faire trembler le bâtiment. Au milieu de cette tourmente, qui faisait perdre

1. Eugène à son père, 13 octobre 1802. Aix, Méjanas, B 69.

2. M. de Mazenod au baron de Talleyrand, 19 octobre 1802. *Ibid.*, B 70.

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Id.*, *ibid.*

5. Eugène à son père, 13 octobre 1802. *Ibid.*, B 69.

haleine aux matelots, il fallait pomper sans cesse, parce que la sentine fournissait une énorme quantité d'eau. Le capitaine Reinier craignait beaucoup, ne pouvant remédier à rien. Il écrivit dans ses notes que le vent avait fait tout le tour du compas pendant deux heures de suite qu'ont duré la pluie et les tonnerres. Enfin, le vent prit une direction fixe et le péril cessa¹. »

Le reste de la traversée fut relativement calme. Le bateau n'arriva que le 20 en vue de l'île d'Elbe; le 24, après 13 jours de pénible navigation, Eugène de Mazenod débarqua dans le port de Marseille. Son exil avait duré onze ans.

Une grande déception l'attendait à quai. Personne pour l'accueillir. Il cherche vainement dans la foule sa mère, sa grand-mère ou sa tante, qui se disaient toutes si impatientes de le revoir. Il cherche à leur défaut, et sans plus de succès, des parents, des amis marseillais, que M^{me} de Mazenod aurait envoyés en son lieu et place, avec une lettre de fervente bienvenue et des instructions précises sur la façon de la rejoindre. Au pays des siens, le voilà seul, comme un étranger, avec une pénible impression de vide et d'abandon. Quel contraste avec son départ de Palerme, où son père, ses oncles l'avaient entouré, jusqu'au dernier moment, de leur présence et de leur chaude affection! Le déchirement de ce départ s'en était trouvé à la fois adouci et accru. L'absence et le silence de sa famille aixoise lui paraissaient d'autant plus sensibles et inexplicables. Au lieu de la joie qu'il escomptait, son retour en Provence lui apportait la triste surprise d'un brutal serrement de cœur.

Le président fort heureusement avait eu la sage précaution d'adresser son fils à un représentant de la maison Bouge, en relation d'affaires avec Palerme et avec son frère, le chevalier. Après s'être présenté à la commune pour déposer son passeport, Eugène se rend donc chez M. Reboul pour savoir si M^{me} de Mazenod l'attend à Marseille. Celui-ci répond qu'il l'ignore, mais que tout est convenu pour son logement et qu'il va le mener incontinent chez M^{me} Estieu, qui veut absolument le recevoir. Il lui offre en outre de rouvrir son paquet destiné à la Sicile, afin d'y joindre une lettre pour son père. En hâte, Eugène griffonne donc quelques lignes pour rassurer

1. *Missions*, 1866, p. 304.

M. de Mazenod sur son arrivée, en lui promettant par le premier courrier le détail de son voyage. Il expédie également et « à tout hasard, deux lignes » à sa mère par un piéton qui va partir pour Aix¹. Après quoi, M. Reboul conduit le jeune homme chez M^{me} Estieu, qui l'accueille avec la plus grande cordialité.

Là, tout s'explique et s'éclaire, partiellement du moins. Eugène trouve un « petit billet » de M^{me} de Mazenod, qui lui marque tout ce qu'il doit faire². M^{me} Estieu prétend même que celle-ci doit arriver prochainement et qu'on la logera chez elle auprès de lui. Il trouve également « une jolie lettre de la toujours aimable Babet³ », sa tante, M^{me} Dedons de Pierrefeu. On avait donc pris en sa faveur quelques dispositions. Mais si heureux qu'il fût d'une si agréable constatation, le jeune homme n'en restait pas moins sous le coup de sa réaction première, trop douloureuse et trop vive pour ne pas laisser quelque impression trouble et fatale en son esprit. L'après-midi se passa à visiter M. Samatan, pour lui porter des nouvelles de son fils, puis M^{lle} Samatan, enfin la belle-sœur, « ou pour mieux dire la laide sœur », de M^{me} Estieu, qui le reçoit froidement comme un habitant de la Laponie⁴. Le soir, dîner excellent. Après-dîner, M. Estieu offre à son hôte la comédie; on jouait *L'ambassadeur de Tunis*; mais l'auditeur, lassé de son voyage et de cette journée pleine d'émotions, ne semble pas avoir beaucoup goûté la pièce, d'autant qu'il y assistait debout et regrettait le confort des salles d'Opéra italien⁵. A minuit, après le spectacle, Eugène rédige pour sa mère une lettre, qu'il portera le lendemain matin et où il se déclare littéralement étourdi : « Je suis fol et je n'ai d'autre parti à prendre que d'aller me coucher, conclut-il, car sérieusement je suis fatigué⁶. »

On devine avec quelle émotion il guetta la réponse de sa mère et l'arrivée de celle-ci. Quatre jours passent. M^{me} de Mazenod n'écrit pas, ne vient pas. Le président qui, par une voie indirecte, saura que son fils est resté du 25 au 28 « sans avoir reçu de vos nouvelles et sans avoir

1. Eugène à son père, 24 octobre 1802. Aix, Méjanès, B 69.

2. Eugène à sa mère, 24 octobre 1802. Rome, Post., FB I-7.

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, *ibid.*

6. *Id.*, *ibid.*

vu arriver personne de votre part¹ », écrira plus tard à sa femme que cette énigme lui paraît incompréhensible et réclamera des explications. Son fils, le 9 janvier, se chargera de les fournir : « J'arrive à Marseille dans la persuasion de trouver quelqu'un de ma famille. Je n'y trouve personne; je n'entends parler de personne. J'écris, point de réponse. Je reste quatre jours à Marseille pour mes affaires, point de lettres. J'étais, comme vous sentez, fort en peine. Je présumais cependant que les lettres que l'on m'avait écrites s'étaient égarées; comme en effet on avait reçu mes lettres, on y avait répondu; je n'avais rien reçu². » Soit par négligence, soit plutôt par zèle du cabinet noir, qui surveillait étroitement le courrier des émigrés et de leurs parents, la poste serait ainsi exclusivement responsable.

En désespoir de cause, après avoir mis ses papiers en règle, transmis les commissions de Charles-Antoine à ses amis et connaissances, Eugène se décida, le 28, à gagner Aix, sans aucune certitude d'y rencontrer sa mère. Si, pour ne pas contrister le président, il édulcore sa déception, nous pouvons deviner qu'il fut non seulement fort en peine, mais très réellement peiné. Une série de fausses manœuvres, de contre-temps regrettables, excluait après coup l'interprétation fâcheuse que suggéraient sur le moment le silence et la passivité de M^{me} de Mazenod. Mais, avant de s'éclairer, le néfaste mystère de cet accueil manqué jeta une ombre sur l'arrivée d'Eugène en terre de France. Ce premier mécompte en présageait d'autres qui, de plus en plus, attristeraient son séjour.

II

Impossible d'abord de rester à Aix, où le rapatrié pensait vivre avec sa grand-mère, sa mère, sa sœur, sa tante et son cousin, dans la maison familiale des Joannis, rue Papassaudi. Les lois qui soumettent les anciens émigrés au régime de la résidence surveillée, le laissent sans doute libre de choisir son domicile; mais, pour le faire échapper à la conscription sans trop grever le budget

1. M. de Mazenod à sa femme, 10 décembre 1802. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-1.

2. Eugène à son père, 9 janvier 1803. Aix, Méjanès, B 69.

familial, M^{me} de Mazenod lui enjoint de s'inscrire à Saint-Laurent, où il se procurerait un remplaçant à bien meilleur compte. Déjà jouait la question d'argent. En attendant que l'oncle Roze-Joannis se trouvât disponible pour accompagner son neveu dans la bastide seigneuriale, la présidente expédie son fils chez sa grand-mère, à Saint-Julien. Le 27 novembre, après deux semaines passées auprès de celle-ci, Eugène, flanqué de son mentor, partait pour Saint-Laurent. Une fois « inscrit sur le tableau des citoyens » de cette commune « sous le numéro 41 », et muni d'un passeport délivré par le maire, qui l'autorisait à se rendre à Aix et autres communes de la République pour ses affaires ¹, le citoyen Mazenod fils put enfin regagner la capitale de Provence aux approches de Noël.

En juin 1803, il doit décamper à nouveau et « précipitamment », car on fait à Aix la levée de sa classe, et les autorités municipales, qui le prétendent domicilié chez sa mère, veulent « absolument » qu'il tire au sort dans cette ville. Le jeune chevalier rejoint donc Saint-Laurent pour bien établir qu'il est domicilié dans ce village, comme le prouve un certificat du maire attestant son inscription sur la liste des conscrits de sa commune. Cet alibi lui permettrait d'échapper au service militaire personnel avec le minimum de frais : « Il ne m'en coûtera pas cent écus, écrit-il à son père, et on a payé des remplaçants dans les Bouches-du-Rhône cinquante, soixante, jusqu'à cent louis ². »

Une économie aussi substantielle valait bien quelques sacrifices. Le jeune chevalier d'ailleurs se flatte à l'origine de la réaliser à très bon compte, au prix d'un exil très bref, car la levée des conscrits doit se faire incessamment dans les Basses-Alpes. Or, cette levée tardera jusqu'au 14 novembre. L'exil très bref va donc se prolonger pendant plus de cinq mois, interminables et démoralisants.

En Italie, sauf à Naples, Eugène n'avait pas souffert de l'ennui. Au Collège des Nobles de Turin, chez les Zinelli à Venise, le travail scolaire meublait ses journées; à Palerme même, études personnelles et lectures lui servaient de dérivatif entre les distractions, les promenades, les réceptions, les fêtes que valait au mentor de leurs fils la confiance

1. Passeport du maire de Saint-Laurent, 17 frimaire an XI (8 décembre 1802). Rome, Post., DM I-7.

2. Eugène à son père, 15 juillet, 31 août 1803. Aix, Méjanès, B 69.

des Cannizzaro. Son père, ses oncles l'entouraient d'affection et d'attention. Dans le palais de la duchesse, qu'il regardait comme sa seconde mère, dans ceux de la noblesse locale qui l'accueillait en ami, le jeune comte, infiniment mieux partagé que le président et ses oncles, menait la vie fastueuse et large de la grande aristocratie sicilienne.

Quel contraste avec la bastide de Saint-Laurent, seigneuriale certes, mais délabrée, vide, où il passe de longues semaines, sans relations, sans livres et séparé des siens ! Car Mme de Mazenod, à cette époque, voyage avec son cousin Roze et, une fois rentrée à Aix, ne viendra pas voir son fils. Le désœuvrement pèse à Eugène, l'isolement plus encore : « Pour le coup, écrit-il au président le 1^{er} août 1803, on ne dira plus que je suis jeune. Affaissé sous le poids de mes 21 ans, après un séjour de plus d'un mois à Saint-Laurent, je me crois le plus vieux des humains. Quel remède contre l'ennui ? Je n'en connais point, si ce n'est l'occupation. Mais à quoi s'occuper, quand la récolte est faite, qu'elle est bien mauvaise et que les fermiers ne veulent pas payer ? Pourrai-je lire ? Il ne vous reste plus que le *Mercur de France* et le *Mercur galant* ; je n'aime pas les nouvelles. M'occuperai-je de vieilles rapsodies ? Si je pouvais vous écrire, mon cher papa, depuis le matin jusqu'au soir, je serais à l'abri des poursuites de la tristesse... Mais ce projet est impraticable, à moins de n'avoir pris la ferme résolution de vous ruiner et *sécher*, comme disent les Italiens ¹. »

Loin de s'acclimater à la longue, Eugène au contraire se morfond de plus en plus : « Non ne posso più, carissimo papa ; son morto di noia e di melancolia. Je n'en puis plus, mon très cher père ; je suis mort d'ennui et de mélancolie, avoue-t-il le 21 septembre 1803. Voilà trois mois bien comptés que je suis dans ce pays, seul comme un champignon, ennuyé du pays et de ses habitants, ne désirant qu'en retourner et ne le pouvant faire, et, qui est plus, ne prévoyant pas le moment qui terminera mon exil ². »

A Mme de Mazenod, qui ne paraît pas se soucier de son isolement, il écrira un mois plus tard : « Si j'avais pu prévoir qu'en venant en France, je devrais venir habiter tout seul la montagne, je n'aurais certainement pas bougé d'où j'étais, car ce qui m'a principalement déterminé à

1. Eugène à son père, 1^{er} août 1803. *Ibid.*

2. Eugène à son père, 21 septembre 1803. *Ibid.*

me déplacer, c'est le désir que j'avais de vivre auprès et avec vous¹. »

Enfin, au début de décembre, le jeune chevalier pouvait mander à son père : « Je suis sorti de cette odieuse solitude, après y avoir séjourné cinq mois, qui m'ont paru cinq siècles. Mais au moins, ... je puis dire avoir épargné une quinzaine et plus de louis à ma mère, en me sacrifiant pendant un aussi long espace de temps... Tant y a que mes papiers sont en règle et que je suis dûment et légalement dispensé de tout tirage à venir². » Grâce à une entente avec deux compatriotes, qui s'unissent à lui pour fournir leur part de contingent, il a réussi en effet à se procurer un remplaçant au rabais, en versant, en tout et pour tout, pour son propre compte, cent écus³. Une fois muni du certificat préfectoral, attestant qu'il était dispensé de la levée⁴, le citoyen Mazenod fils se hâta de rentrer à Aix.

Les cinq mois passés à Saint-Laurent ne l'ont que trop éclairé sur l'état du domaine familial : bâtiments dégradés, tour en ruine, appartements pillés et vides de mobilier, terres mal cultivées. Il a pu en outre s'édifier sur les procédés et la mentalité des métayers, des fermiers, des paysans, qui empêchaient la remise en valeur de la propriété. Eugène prétendait bien faire rendre gorge à ceux qui pillent les récoltes, interdire la vaine pâture et le captage des eaux « dans nos malheureuses ferrages⁵ », voire même percevoir certaines censes que l'Assemblée

1. Eugène à sa mère, 24 octobre 1803. Rome, Post., FB, I-7.

2. Eugène à son père, 4 décembre 1803. Aix, Méjanas, B 69.

3. L'arrondissement de Riez devait en tout fournir, pour le contingent de l'an XI, 20 conscrits. Treize d'entre eux, dont Eugène de Mazenod, s'associèrent, 2 pour 1 ou 3 pour 1, afin de payer un remplaçant, et présentèrent ainsi 6 suppléants qui furent agréés. Restait à trouver, par tirage au sort, 14 conscrits sur les 39 restants soumis à la levée. Cf Levée des conscrits de l'an XI et de l'an XII. Registres de la mairie de Riez, 2 et 4 décembre 1803. Rome, Post., DM I-6.

Par contrat devant notaire, du 26 brumaire an XII (18 novembre 1803), MM. Mazenod, Escudier et Jauffret s'engagent à payer à leur remplaçant 920 francs, dont ils versent, séance tenante, 420 et déposent les 500 restants entre les mains de M. Jauffret pour être envoyés au destinataire, lorsque celui-ci aura justifié de sa présence au corps. Digne, Arch. dép., 2 E, Fonds Riez, Etude Quinson, Sixte Bausset, art. 125.

4. Certificat du général de brigade Alexandre Lameth, préfet des Basses-Alpes, 24 brumaire an XII (16 novembre 1803). Rome, Post., DM I-6.

5. *Livre de compte ou Mémoire de nos opérations... à Saint-Laurent (1802-1807)*, p. 47. Rome, Post., FB II-8.

Par vaine pâture, on entendait, avant 1789, le droit de faire paître ses troupeaux sur la terre d'autrui laissée en jachère après la récolte des céréales et des foins.

législative avait jadis soumises au rachat ¹. Mais la raideur intransigeante de son caractère et de sa jeunesse ne contribuait nullement à obtenir le respect de ses droits les moins contestables. Au lieu d'impressionner la population, ses allures d'aristocrate achevaient d'indisposer celle-ci : « Je donne ici un petit coup d'œil à la moisson et je me flatte que ma présence intimide les voleurs. Je ravaude toute la journée, ayant une longue canne d'une main, un parasol dans l'autre et, soit dit entre nous, ayant bien l'air du seigneur de céans », écrivait-il à son père, sur un ton satisfait, qui trahit son inconscience des réalités nouvelles ². On ne pouvait plus maladroitement incarner l'Ancien Régime, exécré des paysans qui avaient tant gagné à la Révolution.

Malgré les airs qu'il se donnait, le « seigneur de céans » ne pouvait toutefois que souffrir, en arpentant, avec sa canne et son parasol, le domaine de ses aïeux, car celui-ci avait changé de titulaire et n'appartenait plus aux Mazenod, mais à la ci-devant présidente, née roturière, Marie-Rose Joannis. On avait dû opérer ce transfert pour sauver la fortune des premiers, mise sous séquestre après la mort du président Charles-Alexandre, grand-père d'Eugène, vu l'émigration des trois héritiers, le président Charles-Antoine, le chanoine Fortuné, le chevalier Eugène.

Conseillée et dirigée par Roze-Joannis, la grand-mère Joannis-Bonnet avait magistralement manœuvré pour récupérer terres et bâtiments, devenus biens nationaux. Faute de pouvoir empêcher, en juillet 1796, la vente du château et du jardin de Saint-Laurent, elle les avait rachetés pour la somme de 17.000 francs, par le truchement d'un ami, Sextius Julien, ancien professeur de droit à Aix, qui le revendrait plus tard à M^{me} de Mazenod. Pour le reste de l'hoirie, ses interventions réussirent à entraver la mise aux enchères. De délai en délai, on atteignit ainsi la fin du Directoire. En 1800, grâce à la détente consécutive au coup d'état de Brumaire, sa fille put alors

1. Le cens était une redevance due au seigneur, pour les terres dont il avait la *directe*, par le paysan qui en avait seulement le domaine utile. « Quant aux censés, personne ne veut les payer, écrit Eugène à son père le 27 janvier 1804 (Aix, Méjanès, B 69). »

2. Eugène à son père, 15 juillet 1803. Aix, Méjanès, B 69.

Ravauder, dans le contexte de cette lettre, doit s'entendre d'allées et venues pour inspecter et surveiller. Au sens intransitif, ravauder signifie : tracasser dans une maison, ranger, nettoyer. Cf Littré, *Dictionnaire de la langue française*.

entreprendre de recouvrer, sur l'héritage de son feu beau-père, les 98.000 livres correspondant à la valeur de son trousseau, de ses diamants et à l'argent liquide confié à la gestion de celui-ci. Au bout d'un an, ses pétitions et ses démarches aboutirent. Le 11 mai 1801, on lui déséparait la maison du Cours estimée 13.293 francs, et, le 21 juin de la même année, les quatre domaines de Saint-Laurent estimés 63.300 francs¹. Ainsi toutes les propriétés de M. de Mazenod passaient au nom de la présidente. Eugène pouvait alors écrire à son père : « Vous n'avez plus rien². »

Il restait cependant à Charles-Antoine le droit exclusif d'administrer la fortune de sa femme, « mariée sous une constitution générale ». Celle-ci éprouvait donc « les plus grandes difficultés tant pour la gestion de ses affaires que pour la perception de ses revenus³ », faute de la délégation nécessaire. Une solution se présenta : divorcer pour obtenir son autonomie juridique, au bénéfice de la loi du 20 sep-

1. M^{me} de Mazenod ne fut définitivement rayée de la liste des émigrés et donc pleinement habilitée à faire valoir ses droits que le 28 prairial an IX (17 juin 1801).

Cependant, dès le 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800), elle exposait dans une pétition au préfet des Bouches-du-Rhône que, sur les 120.000 livres constituant sa dot, 22.000 francs consistaient en divers capitaux et pensions, inscrits présentement sur le Grand Livre de la dette publique. Les 98.000 autres avaient été versées en argent comptant, coffres et bijoux à son beau-père, Charles-Alexandre de Mazenod. Elle demandait en conséquence que cette dernière somme lui fût restituée sur les biens restants de l'hoirie de feu son beau-père.

Ch. Delacroix, préfet des Bouches-du-Rhône, s'appuyant sur un arrêté du préfet de l'Orne (13 messidor an VIII — 2 juillet 1800) confirmé par le Conseil d'Etat le 15 fructidor an VIII (2 septembre 1800), déséparait à M^{me} de Mazenod, le 21 floréal an IX (11 mai 1801), la maison du Cours, estimée suivant rapport d'experts à 13.293 fr., 50.

Des démarches similaires, poursuivies dans les Basses-Alpes, obtinrent leur plein effet sur la terre de Saint-Laurent.

Celle-ci se composait de quatre domaines, couvrant une superficie de presque 307 hectares et estimés par les experts d'une valeur de 63.300 francs, d'après les baux à ferme existants.

Le préfet des Basses-Alpes délaissait, le 2 messidor an IX (21 juin 1801), « dès maintenant et pour toujours à la citoyenne Marie-Rose-Eugénie Joannis, épouse Mazenod » les quatre domaines en question, « sauf à elle à se pourvoir, ainsi qu'elle avisera, pour arriver au complément de ce qui lui reste dû par l'hoirie de son beau-père ». Pour toutes ces pièces, Rome, Post., FB III-2.

Officiellement, M^{me} de Mazenod rentrait ainsi en possession, sur les biens de Charles-Alexandre, d'une partie de sa dot, soit 76.593 francs. En fait, tout l'héritage disponible de celui-ci lui était dévolu.

2. Eugène à son père, 5 novembre 1802. Aix, Méjanès, B 69.

3. Projet de pétition de M^{me} de Mazenod au secrétaire général de la Préfecture, M. Chapuis, fin 1801 ou début 1802. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ X-2.

tembre 1792, qui admettait comme cause de divorce l'émigration de l'un des conjoints. On sait que, durant la Révolution, beaucoup de femmes d'émigrés, restées ou revenues en France, utilisèrent ce biais pour sauver les biens familiaux. M^{me} de Mazenod, qui avait pu les récupérer sans recourir à ce procédé alors classique, n'avait que ce moyen d'acquérir la capacité civile nécessaire à leur administration. Le 5 floréal an X (25 avril 1802), Marie-Rose-Eugénie Joannis se présente donc à la mairie d'Aix avec quatre témoins et « demande à haute voix la dissolution de son mariage », qu'elle obtient immédiatement par décision du maire Brignon¹. Elle devenait ainsi, suivant la formule, « épouse libre en l'exercice de ses droits ». Il s'agissait évidemment d'un divorce purement légal, qui, à ses yeux, n'impliquait nullement rupture du contrat religieux.

M. de Mazenod ne gardait donc, en tout et pour tout, que les dettes, car on lui avait généreusement abandonné tout le passif de son père Charles-Alexandre, soit environ 165.000 livres, et son propre passif, soit environ 118.000 livres, au total 283.000 livres². Les créanciers, qui ne pouvaient plus se retourner contre sa femme divorcée, n'auraient de recours qu'auprès de lui ou contre lui.

Ainsi se trouvait sauvé l'essentiel du patrimoine familial; Eugène et sa sœur ne seraient pas dépossédés; au lieu d'hériter de leur père, ils hériteraient de leur mère; pour eux, matériellement, le résultat demeurerait identique. Moralement toutefois, ce transfert de propriété, qui réservait tout l'actif à la présidente, ne laissera pas de leur être fort dommageable. La situation par trop inégale qui en résulte, achève en effet de dissocier leur foyer, en mettant plus ouvertement aux prises les deux clans Mazenod et Joannis.

1. Registres des naissances, mariages, décès, an X. Aix, Arch. communales (Section moderne), E¹ 2.

« Tu peux être parfaitement tranquille sur la manière dont ta femme s'est fait adjuger la reprise de sa dot, confiera Fortuné à son frère le président en 1819. J'ai parlé à celui qui l'avait dirigée dans cette affaire, devenue inattaquable par la régularité des procédures que la loi exigeait. Non seulement aucun créancier ne peut revenir sur la valeur des effets cédés, mais il ne peut exciper de la clause de constitution générale contenue dans son contrat de mariage, parce qu'on avait eu soin de faire déclarer la séparation entre elle et son mari (Fortuné à M. de Mazenod, 6 février 1819. Rome, Post., FB VI-1). »

2. Cette somme ne s'entend que des capitaux empruntés, sans y comprendre le calcul des intérêts à verser. En francs de germinal, ces 283.000 livres faisaient 279.321 francs.

III

On ne pouvait sans doute reprocher aux seconds les détours juridiques auxquels ils durent recourir pour soustraire aux lois, qui confisquaient les biens des émigrés, la fortune immobilière des premiers; les mailles serrées de cette tunique de Nessus ne laissaient pas d'autres échappatoires; les découvrir, les utiliser supposait même infiniment d'adresse. M. de Mazenod et son fils durent l'un et l'autre en convenir.

Mais, seule une parfaite entente entre les époux et les familles aurait pu, dans un climat de confiance et d'affection, remédier aux inconvénients que comportait pour Charles-Antoine, ruiné et légalement déchu de ses droits maritaux, une opération si bien conduite. Il n'avait plus rien, il n'était plus rien. Or, au lieu de s'ingénier à lui fournir en pratique la preuve effective du contraire, on ne garda pas le moindre ménagement. Toutes les occasions même parurent bonnes pour lui rappeler qu'il ne comptait plus. Chose plus grave, sa femme, endoctrinée par les siens, se prêtait à convaincre le pauvre exilé de son néant. C'était l'aboutissement de ce que le président appelait un « système » inauguré dès son mariage et, grâce à sa déconfiture, poussé à sa perfection. Le « système » d'ailleurs s'appliquait aussi à son beau-frère, Dedons de Pierrefeu, avec les mêmes résultats et pour la même raison.

M^{me} Joannis, belle-mère spécialement jalouse, craignait que ses filles n'aimassent leurs maris plus qu'elle et, pour conjurer ce péril, travaillait à les garder toutes deux sous sa coupe avec le concours de son neveu Roze, qui appliquait la devise *Divide et impera*, afin de régenter tout le clan.

Lorsque M^{me} de Mazenod s'abandonne à cette funeste influence, Charles-Antoine ne la reconnaît plus : « Ma femme seule avec moi, ou ma femme entourée de ses parents, sont deux êtres bien différents, confie-t-il à son ami de Périer. Le premier est un ange. Je ne sais de quel nom appeler le second, mais je ne puis t'en donner une plus juste idée qu'en me servant de tes propres termes et en te disant que, comme tes enfants sont l'inverse des miens, ma femme est aussi l'inverse de la tienne. » Devenue « un ange » à Turin et à Venise, Marie-Rose avait bien promis qu'on ne réussirait pas à la faire changer de

sentiments, lorsqu'elle partit rejoindre sa mère en Provence, afin de sauver les biens. Mais « rendue à Aix, on ne manqua pas de lui tourner l'esprit comme on voulut, constatait amèrement son mari ¹ ».

Eugène escomptait bien, une fois revenu en France, rapprocher ses parents qui au fond continuaient à s'aimer, et lever les obstacles légaux, matériels et moraux qui s'opposaient au retour de son père et de ses oncles. Mettre ceux-ci en règle avec les décrets consulaires eût été facile, car les mesures libérales arrêtées par Bonaparte permettaient aux émigrés d'obtenir leur amnistie. L'héritage du grand-oncle Charles-André, chanoine et vicaire général de Marseille, qu'Eugène s'applique à recouvrer, pouvait subvenir aux frais du voyage et du premier établissement en France. Restait le plus délicat : dissiper le malaise familial qui contrariait la réunion des époux. Or, malheureusement M^{me} de Mazenod ne se prêta guère aux accommodements souhaités par son fils, les Joannis encore moins.

Sous prétexte que sa santé exigeait le remède d'un voyage, celle-ci prit, en mai 1803, la direction des Iles britanniques avec son cousin Roze-Joannis, qui se rendait à Londres pour affaires. La rupture de la paix d'Amiens les empêchant de gagner cette ville, tous deux prolongèrent leur séjour à Paris, puis à Vichy, et ne rentrèrent à Aix qu'au bout de trois mois. Le président eut peine à comprendre, et il fallut que son fils dissipât les doutes que lui inspirait l'attachement de M^{me} de Mazenod à son cousin, en traçant de ce dernier un portrait peu flatteur : « Un grand homme à figure rébarbative, yeux enfoncés, nez monstrueux, joues creuses, bouche grande et dégarnie, dans laquelle par la plus minutieuse recherche on ne saurait trouver trois dents et la moitié d'une, poil gris-blanc, ton brusque... Enfin que vous dirai-je? un assemblage de décrépitude! Voilà, mon cher papa, voilà l'Adonis dont bénignement vous supposez ma mère éprise. Cette peinture exacte et véridique suffit-elle pour vous tranquilliser ²? » Eugène avait beau ironiser; l'expérience avait prouvé que cet « assemblage de décrépitude » pouvait encore exercer quelques charmes. Nous savons en effet que

1. M. de Mazenod au marquis de Périer, dit *La Poire*, 12 août 1803. Rome, Post., FB IV-1.

2. Eugène à son père, 15 juillet 1803. Aix, Méjanès, B 69.

le janséniste Roze, auquel manquait de temps en temps la grâce efficace, eut pour le moins un enfant naturel ¹.

M. de Mazenod voulut bien réduire cette « équipée » à une simple inconséquence de sa femme malade, instable, et parler de « lubies ». Mais il refusa de passer sur les conditions que celle-ci mettait à son retour. Sur la fin de 1805, une lettre, catégorique à souhait, avouait à Eugène les raisons majeures qui déterminaient son père à prolonger son exil et qu'il avait jusqu'alors réservées *in petto* : « Sur dix considérations, toutes plus fortes les unes que les autres, il me suffira de t'en citer une seule, c'est que ta mère ne veut avoir auprès d'elle ni ses beaux-frères ni son mari. Elle nous a trop formellement expliqué ses intentions à ce sujet pour que nous puissions en douter. D'après cela, en allant remplir la formalité prescrite par la loi de nous placer à Aix sous la surveillance du sous-préfet, il faudrait ou nous loger chez des amis..., ou prendre une maison particulière, ce qui serait tout à la fois un crève-cœur pour toi ainsi que pour nous, et un sujet de scandale pour le public. Aucun de nous trois ne met de l'humeur en tout ceci ; mais ta mère, dans un temps où elle craignait que nous n'effectuassions notre retour, nous ayant écrit en termes exprès qu'elle ne recevrait point tes oncles chez elle, quand même ils lui payeraient une pension, et que, pour moi, elle ne m'accueillerait qu'à la condition que j'irais me confiner à Saint-Laurent, tandis qu'elle resterait à Aix, tu dois voir si un pareil parti, qui ne répugnait point à sa délicatesse, pourrait convenir à la nôtre. L'éloignement sauve du moins cette disparate, que notre présence ferait trop ressortir. Juge si, pour donner un aussi peu édifiant spectacle, nous devons nous presser de sacrifier les moyens que nous avons ici de ne pas mourir de faim et partir sans savoir où prendre le premier sou, tant pour notre voyage que pour notre établissement et séjour ². »

Eugène doit donc renoncer *sine die* à reconstituer son foyer. Or, il en souffre d'autant plus que son milieu familial, essentiellement Joannis, ne réussit pas à se l'intégrer. Les dames y dominent et de toutes les façons. On l'aime

1. « François-Joseph Roze-Joannis, né à l'Isle vers 1752, oratorien, mourut à Grans, le 18 novembre 1836.

« Il avait un fils naturel : Félix-Eugène Roze-Joannis, né à Grans vers 1810, négociant, mourut à Grans le 21 août 1854 (Fiches du marquis Eugène de Boisgelin. Aix, Musée Arbaud, dossier 2184-A-1). »

2. M. de Mazenod à Eugène, 3 octobre 1805. Aix, Méjanès, B 69.

beaucoup certes, mais autrement que son père et ses oncles, infiniment plus larges, plus calmes et plus libéraux. L'affection se fait accaparante, prodigue en observations et conseils, tatillonne dans ses injonctions et ses ordres, autocrate et quelque peu étroite. Sans tenir assez compte de la psychologie masculine et d'une personnalité déjà accusée, elle bride malencontreusement le jeune homme habitué à une certaine indépendance et lui enlève toute initiative. Ces maladresses, inconscientes et assez classiques, s'aggravent d'une intention secrète, qui fatalement se trahit; à la profonde influence qu'exerçaient sur lui son père et ses oncles et qui portait ombrage, une autre doit se substituer pour redresser son éducation antérieure, qui lui laissait trop de latitude et lui donnait, avec de trop grandes idées, le goût de la vie facile, du luxe, de la dépense, de la mondanité; on entend, ni plus, ni moins, le réduire au rythme, aux dimensions, à la mentalité de sa famille maternelle, et de ce Mazenod, trop Mazenod, faire pour son bien un vrai Joannis.

Par certaines réflexions qui échappent à son entourage, par l'attitude et le comportement de celui-ci, Eugène ne tarde pas à constater que l'opposition des deux clans faisait de lui un enjeu. Il compare la réserve, le tact, la délicatesse, l'équilibre du président, de ses oncles, avec les pressions indiscrettes qu'il subit à Aix. Ici comme là, certes on lui témoigne une vive affection. Mais comment ne pas préférer malgré lui la manière dont elle se traduisait en Sicile?

Pourtant, afin d'épargner à M. de Mazenod un surcroît de chagrin, Eugène se garde bien d'avouer ce déchirement intérieur à son père. A certains jours toutefois, il ne peut s'empêcher de lui dire combien il souffre de son absence, et les larmes tachent ses lettres lorsqu'il écrit : « Vous me manquez, je me le dis cent fois par jour et rien n'a pu encore ni ne pourra jamais vous remplacer dans mon pauvre cœur qui souffre toujours infiniment à cause de cette triste et malheureuse séparation ¹. »

Jusqu'en septembre 1805, le jeune homme réussit à ne pas trahir son douloureux secret. A cette époque, sous le coup d'une tension plus forte, selon sa propre expression, il explose, car, durant son séjour à Paris, M^{me} de Mazenod a inspiré à son mari la crainte que leur fils ne voulût pas

1. Eugène à son père, 6 mars 1803. *Ibid.*

retourner à Aix, et pareille supposition l'indigne. Après avoir rassuré le président sur les intentions qu'on lui prête, il ajoute : « Est-il possible que personne au monde ne me connaisse, est-il concevable que ma mère ne sache pas m'apprécier? Oui! j'ai l'orgueil de le dire, ou plutôt on m'y force. En vérité, elle m'impatiente quand je l'entends crier avant qu'on l'écorche. Il lui faudrait (et on finira par me faire devenir assez méchant pour le lui désirer), il lui faudrait, dis-je, un fils comme j'en vois beaucoup, c'est alors qu'elle aurait quelque raison de se plaindre. Et faut-il que je fasse ici moi-même mon éloge ou peut-être mon apologie? C'est un malheur, si ma famille ne partage pas l'opinion que l'on a de moi dans le public et que je mérite. Soyons de bonne foi! Si l'accomplissement de tous les devoirs, si l'éloignement de toutes les distractions, si enfin la retenue dans toutes les occasions peuvent être un titre pour l'obtenir, que désire-t-on de plus?... Ma mère peut remercier Dieu de ce que les principes que j'ai sont basés trop solidement pour que je puisse jamais m'en écarter, car elle peut bien compter que si ma bonne conduite n'était qu'un effet de calcul, je n'aurais pas résisté au plaisir que j'aurais ressenti de lui faire faire à elle-même la différence entre un fils tel que je suis et un fils tel qu'on m'aurait forcé d'être. Mais elle peut être tranquille sur ce point. Je ne puis pas douter que ma mère ne m'aime beaucoup, et en cela elle ne fait que remplir le devoir que lui impose la nature et celui en même temps de la reconnaissance, puisqu'on ne peut avoir pour une mère des sentiments plus tendres que ceux que j'ai envers la mienne. C'est peut-être de ce dont on doute, parce que cet amour n'est pas exclusif à tout autre. Et sur ce, je m'explique. On ne prétend pas que je ne doive aimer que ma mère; parce que j'aime autres que ma mère, on s'imagine, dans la famille s'entend, que je l'en aime moins vivement, et un individu de la famille [il s'agit évidemment de l'oncle Roze] osa m'en faire le reproche. Je dois rendre cette justice à ma mère, c'est qu'elle ne m'a jamais donné lieu de soupçonner qu'elle puisse avoir une pareille idée. Il n'en est pas moins vrai que je n'éprouve aucune satisfaction; que, loin de ménager mon amour-propre, on me fait sentir de temps en temps que je n'aurai voix en chapitre qu'après la mort de celle qui commande, et certes ce ne m'est pas un petit chagrin de m'entendre dire par ma mère : « Tu feras ce que tu voudras quand je serai

morte. » ... Maman a certainement de très bonnes intentions, mais elle a tort de vouloir appliquer une règle générale à un cas particulier qui mérite exception. Elle veut me faire sentir que je suis dans sa dépendance et qu'ainsi il faut que je me conduise bien. Vous qui me connaissez un peu, pensez-vous que cette précaution soit nécessaire? Pensez-vous qu'il soit même prudent de trop se valoir de ce moyen-là? De bonne foi, si mon cœur était moins bon, si je ne calculais avant tout le plaisir ou la peine que peut éprouver ma famille du parti que je pourrais embrasser..., pense-t-on que je ne puisse pas, en très peu de temps, me rendre indépendant? Eh! mon Dieu, je le répète, que l'on me connaît peu! On compte sur des armes qu'il me coûterait si peu de braver, tandis que leur sûreté réside dans mon propre cœur ¹. »

Comme l'observait M. de Mazenod à son fils, Eugène éprouvait donc « les éclaboussures du système pernicieux » dont le président avait « ressenti dans tous les temps de très mauvais effets ». « On a osé te reprocher que tu aimais moins ta mère que d'autres, c'est-à-dire que moi. C'est pitoyable! Tu aimes ton père et ta mère de tout ton cœur, tu en es aimé de même. Mais, comme chacun porte dans ses affections l'empreinte de son caractère, mon amour est plus démonstratif et plus confiant, celui de ta mère est plus réservé et plus soupçonneux. L'un et l'autre sont également vifs, également tendres... J'ai été pendant longtemps très révolté de tout cela, ajoute le président, j'ai fini par ne plus m'en affecter, parce que je me suis convaincu que toutes ces expressions portaient, non de son cœur qui est bon, mais de son esprit qui est faible, un peu borné et fort fasciné et prévenu... Agis comme moi,..., prends le temps comme il vient et les gens comme ils sont. Ne t'inquiète de rien et va toujours ton train, d'autant que tu es assuré que, si ta mère pêche par les formes, elle a un bon fonds, qu'elle t'aime et qu'elle est incapable de te faire aucun tort ². »

Qu'Eugène se résigne donc à cette situation, comme son père lui-même! Or, le jeune chevalier s'y résigne d'autant moins qu'il languit littéralement rue Papassaudi, chez M^{me} Joannis; dans ce milieu étriqué, littéralement, il étouffe. On y entend « parler affaires, procès, ménage, presque du matin au soir », écrivait sa sœur en 1801, avant

1. Eugène à son père, 3 septembre 1805. Aix, Méjanès, B 69.

2. M. de Mazenod à Eugène, 31 octobre 1805. *Ibid.*

son retour. « Cela m'amuse peu, ajoutait Ninette, mais c'est une nécessité; chacun parle de ce qui l'occupe¹. » Lui s'énervait de ce que les intérêts et le matériel accaparaient l'esprit et la conversation des siens. Ses relations siciliennes, ses oncles, son père si cultivé, lui avaient ouvert de tout autres horizons.

Si encore il bénéficiait du calme, qu'apporte généralement une vie terne et ratatinée! Mais, dans cette atmosphère confinée, l'électricité surabonde. Malade, impressionnable, M^{me} de Mazenod tourbillonne, explose ou se déprime : « Je souffre beaucoup de la voir dans cet état-là, avoue son fils. Il paraît que c'est une humeur âcre qu'elle a dans le sang, car lorsqu'elle prend des bains, elle se trouve mieux. Ce qui lui fait aussi beaucoup de mal, c'est son extrême vivacité; la moindre chose l'inquiète et toute sorte d'inquiétude lui est nuisible. Elle court, va, vient, monte, descend, toujours comme si elle n'avait que quinze ans; elle voudrait tout faire et puis, lorsqu'elle s'est bien agitée, elle souffre. Le lendemain, elle est bien, et voilà qu'elle recommence à la bastide, à l'enclos, à la cave, au grenier. En vérité, il est quelquefois impossible de n'en pas rire. Tout le monde la prêche; on lui dit de se ménager, de se faire servir, de ne point s'agiter; elle écoute tout le monde, approuve ce qu'on lui dit et à la première occasion elle oublie tout ce qu'elle s'était proposé. Le soir, quand chacun se retire dans sa chambre, je la suis et reste quelque temps avec elle pour la faire rire. C'est bien, ajoute-t-il, la meilleure personne que je connaisse, d'une bonté, d'une simplicité admirable; mais il faut éviter les moments d'inquiétude, car alors elle gronde et se fâche pour la moindre chose². »

Plus excitée encore que sa sœur, M^{me} Dedons de Pierre-feu multiplie à tout propos les crises de nerfs : « Ma grand-mère ne peut pas faire une réflexion que sa fille cadette n'entre en violence et alors, si on ne voyait pas le mal que cela fait à ma pauvre grand-mère, il y aurait de quoi pouffer de rire. Ce sont des cris, des hurlements, des menaces de se précipiter, des reproches sur la partialité qu'elle a toujours eue pour son aînée, enfin toutes sortes d'extravagances. Dans la dernière scène, je fus obligé d'enfoncer une porte, de prendre ma tante en poids, de la jeter sur un canapé, de

1. Ninette à son père, 3 octobre 1801. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-2.

2. Eugène à son père, 16 février 1803. Aix, Méjanas, B 69.

lui faire avaler de l'eau par force, de me saisir d'un grand éventail et lui faire du vent, et puis, la chose la plus difficile, de m'empêcher de rire en regardant ma sœur dans un coin de la chambre faire toutes sortes de grimaces ¹. »

Eugène a beau laisser croire à son père que ces « folies » l'amusement, il finira par en être excédé. Sa sœur Ninette, si gentille, si sage et si bien façonnée par le milieu, s'accommode de cet intérieur et, pour toute distraction, se contente de son piano, de ses leçons d'arithmétique, de grammaire, d'histoire, de quelques promenades à la bastide ou à l'enclos; elle se résigne à ne guère sortir, parce que « maman et grand-maman pensent qu'une demoiselle doit peu se produire ² ». Son frère, qui a connu en Sicile une existence plus large et plus libre, s'habitue de moins en moins au régime qu'il subit.

Déçu par son milieu familial, le jeune chevalier ne l'est pas moins par la société d'Aix, grave, sérieuse, empesée ³. Le retour dans sa ville natale, après son exil à Saint-Laurent, lui parut d'abord une délivrance, car les distractions surabondent : « Comment suffire aux plaisirs que me présente la charmante ville d'Aix? écrit-il à son père. En outre de l'Odéon, que nous n'appelons plus Odéon, mais Cercle de Sextius, où nous nous réunissons deux fois la semaine pour chanter et danser, nous avons souvent des comédies. Mais que dis-je, comédies! Ce sont des opéras. » Sans doute, l'exécution de *l'Amant jaloux*, suivi du *Tonnelier*, où nous « avons tous couru, espérant trouver des merveilles », le déçoit-il singulièrement : « Un concert de chars est plus mélodieux que ce qu'on nous a débité... et, sans le jeu parfait de M^{lle} de Galliffet, le *Tonnelier* nous aurait paru tout aussi détestable. » Mais ces représentations peu harmonieuses s'agrémentent de rivalités et de contestations entre acteurs et troupes antagonistes, qui lui procurent un surcroît de divertissement : « Toutes ces tracasseries sont amusantes pour celui qui est toujours au parterre, et moi, je ne sors de mon trou que pour en rire ⁴. »

Après s'être égayé aux dépens des artistes, qui chantaient avec plus de prétention que de talent et se disputaient le public en s'arrachant les planches, après avoir dansé avec les jeunes personnes de sa condition, qui pro-

1. Eugène à son père, 31 août 1803. *Ibid.*

2. Ninette à son père, 3 octobre 1801. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ II-2.

3. A.-C. Thibaudeau, *Mémoires (1799-1815)*. Paris, 1913, p. 104.

4. Eugène à son père, 27 janvier 1804. Aix, Méjanès, B 69.

diguaient leurs plus engageants sourires à un si fringant cavalier, Eugène se lasse de ces mondanités qui lui révèlent les mesquineries, les calculs, les jalousies, les étroitesse humaines. Au lieu du remède qu'il croyait y trouver, cette agitation lui laisse une impression déprimante de vide, de mélancolie, voire de nausée. Plus encore que dans l'ermitage de la bastide paternelle, au milieu de la noble société locale, le jeune chevalier se déclare esseulé; il en arrive à fuir ce qu'il cherchait, pour se tenir à l'écart et se renfermer en lui-même : « Dans mes promenades qui sont souvent solitaires, écrit-il au président, je me fais illusion jusqu'à croire que je cause avec vous autres, parce que je vous adresse la parole; je deviens misanthrope et je puis dire en toute vérité que rien ne m'amuse. J'ai une forte dose de dégoût pour ce pays-ci ¹. » Il ajoutera, un mois plus tard : « *Questo paese non mi conviene*, et voilà pourquoi j'ai pris du dégoût pour tout. Je reste quelquefois trois semaines d'aller dans le monde, il n'y a que la Poire d'excepté. *Questo paese non mi conviene*, je le répète ². »

IV

Pour échapper au milieu Joannis, qui lui devient intolérable, pour se libérer de la *noia*, que ne guérit pas la charmante ville d'Aix, Eugène va donc chercher à s'établir. Une première solution se présente, celle qu'envisage sa mère, un mariage d'intérêt qui lui permettrait de vivre noblement sur les revenus d'une dot très substantielle. C'était se conformer aux nobles traditions de l'ancienne aristocratie qui, pour masquer le caractère essentiellement mercantile de cette opération peu reluisante, recourait au beau langage de l'héraldisme : on redorait son blason.

En l'occurrence, notre chevalier n'avait d'autre idéal que d'échanger sa belle mine et sa particule contre des écus sonnants et trébuchants. Moins brutal que M^{me} de Grignan, il ne parlait pas de « fumer ses terres »; le réalisme de ses aveux risquerait toutefois de choquer nos contemporains, qui ne restitueraient pas sa mentalité à son milieu et à son époque, car il réduit la fondation d'un foyer à ce qu'il appelle « une affaire », il écrit même « un marché ³ ». M. et

1. Eugène à son père, 9 mars 1804. Aix, Méjanès, B 69.

2. Eugène à son père, 12 avril 1804. *Ibid.* La Poire désigne le marquis de Périer, ami de la famille.

3. Eugène à son père, 18 janvier 1805. *Ibid.*

M^{me} de Mazenod ne raisonnaient pas autrement, qui s'étaient unis de cette manière et que leur triste expérience n'avait point guéris d'une si funeste conception.

Pour Eugène, comme pour eux, ce qui compte avant tout, c'est la fortune : « Je veux une femme très riche, *richissima e buona*, écrit-il à son père ¹. » Les qualités morales restent donc au second rang et au simple positif, la richesse s'inscrit au premier et au superlatif. Du sentiment aucune mention, car du charme féminin Eugène ne connaît guère, par les exemples de sa mère et de sa tante, que les contre-parties moins avenantes, et les épreuves du président semblent l'avoir rendu quelque peu misogyne. A son père qui l'exhorte à entrer dans sa confrérie et à devenir bon père, bon époux, il répond dans la même lettre : « Ce n'est pas que je ne désire beaucoup d'avoir de petits enfants, *ma la moglie!* Ah! c'est une terrible chose qu'une *moglie* ²! » Un an plus tôt, il résumait en deux lignes toutes ses idées sur la vie conjugale : « Je vois que je ne me marierai jamais, parce que les dots, dans ce pays-ci, ne sont pas assez considérables et que je ne puis et ne dois faire cette folie qu'avec une femme qui remette mes affaires ³. » Faute de trouver la femme qui remettrait ses affaires, Eugène ne commettra pas « cette folie ».

Pourtant, il en eut deux fois l'occasion. Avant son retour de Sicile, sa mère lui avait trouvé un parti, « plus riche qu'il n'aurait pu l'espérer ⁴ ». Comme la jeune fille avait par ailleurs « une figure agréable et la taille bien faite », il n'écarta pas le projet et passa même sur ses préventions nobiliaires; la « sorte d'aversion pour la caste ci-devant privilégiée » qu'affichait le père de la future, la parenté de celle-ci avec « Ginésy, le vendeur de dragées », un notaire et « d'autres gens d'une condition encore plus basse », ne lui semblent pas absolument rédhibitoires. « On allait sérieusement arranger cette affaire », écrit-il d'Aix à M. de Mazenod le 12 février 1803, quand la demoiselle Jauffret mourut « d'étisie ». Le deuil fut vite porté : « Cela n'a pas réussi, n'y pensons plus ⁵. »

M^{me} de Mazenod et l'oncle Roze ne se tinrent pas pour battus; l'un et l'autre se remirent donc en campagne pour

1. Eugène à son père, 10 mai 1804. *Ibid.*

2. *Id.*, *ibid.*

3. Eugène à son père, 12 février 1803. *Ibid.*

4. M^{me} de Mazenod à son mari, 17 janvier 1802. Rome, Post., FB I-4.

5. Eugène à son père, 12 février 1803. Aix, Méjanès, B 69.

lui découvrir en Provence la fille aux écus de leurs rêves, hélas! sans aucun succès. En janvier 1805 cependant, soudain, un deuxième projet s'ébauche qui bute aussitôt sur la condition essentielle. La jeune fille anonyme, que propose un intermédiaire, est sans doute « remplie de bonnes qualités »; elle appartient à une famille de *mezzi cavalieri*, mais sa dot se borne à 60.000 francs, dont 40.000 apportés le jour du mariage, et 20.000 garantis à la mort des parents. « Dès que ma mère eut entendu de quoi était formée la constitution de la dot, mande Eugène au président, sachant parfaitement quelles sont mes intentions à cet égard, elle répondit très honnêtement à l'ambassadrice que je n'avais que vingt-deux ans et très peu de volonté de me marier dans le moment; que d'ailleurs j'allais entreprendre quelques voyages; qu'ainsi elle était très sensible à la bonté des personnes qui voulaient bien jeter les yeux sur moi, mais qu'elle les priait de penser à quelqu'un autre. On ne lui nomma pas les parents de la demoiselle... Jugez comme tout cela me convenait : 40.000 francs, à moi qui en veux 150.000! Et le *mezzo cavaliere* cadre-t-il, croyez-vous, avec mes idées? S'il ne se présente jamais d'autres marchés que de pareils à celui-là, j'ai tout peur de mourir puceau; passez-moi le terme, conclut le jeune homme ¹. »

Nous voilà bien loin des pieuses explications qui attribuent sa réserve vis-à-vis des « personnes du sexe » à une vocation sacerdotale fidèlement gardée dans le secret de son cœur. En réalité, à cette vocation qui s'éveilla dix ans plus tôt sous l'influence de don Bartolo, Eugène alors ne songe plus; ses négociations matrimoniales qu'inspire et dirige uniquement l'intérêt, suffiraient à en témoigner. Son projet d'établissement en Sicile nous en fournit une preuve complémentaire, et par le but qu'il vise, et surtout par la mentalité qu'il trahit.

En septembre 1804, sous le couvert d'un langage conventionnel aisément déchiffrable, Eugène soumet à son père le plan conçu par son ami Zezoti pour se créer une brillante situation en Sicile. « Ce jeune vénitien, que vous aimez tant et pour lequel je m'intéresse », n'est autre que lui-même. Vu son caractère, vu la situation politique, tout avenir reste fermé à celui-ci dans sa patrie. Zezoti en effet « a reçu de la nature une âme grande et des sentiments élevés. Inflexible sur tout ce qui lui paraît toucher à son

1. Eugène à son père, 18 janvier 1805. Aix, Méjanès, B 69.

honneur, il aimerait mieux mourir mille fois que de faire la moindre bassesse; il se trouve pourtant dans une position délicate, car il ne se dissimule pas que, poussé par une juste ambition, il ne pourra jamais parvenir sous le nouveau gouvernement de Venise¹ sans se rendre en quelque sorte méprisable à ses propres yeux; les moyens qu'il devrait employer, les compagnons qu'on lui associerait, les sortes de places même auxquelles il pourrait prétendre pour le moment, tout enfin répugne à sa façon de penser. Peu attaché d'ailleurs à son pays, tout l'univers peut lui servir de théâtre, pourvu qu'en se rendant utile à la société, il puisse faire son chemin. Vous ne serez pas étonné qu'avec cette façon de penser il ait jeté les yeux sur les états où son père demeure depuis plus de sept ans. C'est là qu'il voudrait se fixer, c'est là où il voudrait former un établissement solide, c'est là où il espère se faire un sort et en assurer un à son père et à ses frères. Ses intentions sont bonnes, il espère que Dieu l'aidera. En attendant il fera tout son possible pour réussir. »

Le crédit dont jouissent à la cour de Naples les Talleyrand et ses amis de Sicile lui obtiendrait aisément un grade de lieutenant ou de capitaine dans la garde palatine. Ce point « essentiel » une fois acquis, les dames Zezoti, « qui ne le laisseront jamais partir, si elles ne touchent du doigt qu'en s'opposant à son départ elles lui font manquer sa fortune », ne pourront le retenir; « tout autre motif leur paraîtrait frivole. Cela posé et l'approbation de ces dames obtenue, tout irait bien, car il ne serait pas difficile dans la suite, lorsque la mère de Zezoti aurait vu la solidité de cet établissement, de lui persuader de faire pour lui ce qu'elle aurait fait s'il s'était marié, je veux dire de lui désemparer la terre de Sant' Arosto. » La vente de cette terre permettrait au lieutenant de la garde palatine Zezoti d'acheter un joli domaine en Sicile. Ainsi pourvu d'un grade et d'un fief, celui-ci deviendrait « vraiment partie intégrante du corps sicilien. L'avance que lui procure sa bonne conduite, jointe à la protection de quelque personne puissante, le mettent à même de pouvoir demander et peut-être d'obtenir la clé de chambellan. C'est alors qu'il pourra se féliciter d'avoir voulu braver sa mauvaise fortune; c'est alors qu'il pourra se dire : J'étais né pour

1. Dans cette correspondance à mots couverts, Venise désigne Aix et Vienne Paris.

quelque chose. Dieu m'avait fait naître de parents estimés qui s'étaient acquittés avec honneur de toutes leurs places; il m'avait donné assez de bonne volonté pour oser marcher sur leurs traces. Le démon du trouble et de la discorde m'avait précipité du faite auquel j'aspirais, avant même que j'eusse pu l'atteindre; mais, fidèle à ma première vocation, j'ai toujours envisagé la gloire pour but, l'estime des gens de bien pour récompense. Si je suis arrivé à la première, c'est une preuve que j'ai mérité la seconde¹. »

Voilà donc la seule vocation qu'Eugène alors se reconnaisse! L'esprit de caste l'inspire plus encore que l'ambition personnelle. Le jeune chevalier veut purement et simplement restaurer la situation aristocratique que la Révolution lui a fait perdre. Que, pour entrer dans la noblesse de cœur sicilienne, il doive passer au service d'une puissance alliée des Anglais et en guerre avec son pays, peu importe : « Quand je dis partir, j'entends se dépayser² », écrit-il sans sourciller le moins du monde, en donnant à ce terme « se dépayser » toute sa valeur juridique. Pour lui, la France de Napoléon, où on l'appelle le citoyen Mazenod fils, n'est plus la France. Comment donc aurait-il scrupule à changer de nationalité, voire à passer avec armes et bagages dans le camp qui soutient la bonne cause, en combattant l'Usurpateur et les principes d'égalité incarnés par celui-ci? Entretenu par l'émigration, exacerbé par les épreuves du retour, son aristocratism n'a pas moins obnubilé son patriotisme qu'éteint sa vocation sacerdotale. Retrouver son rang devient son unique objectif.

La perspective de revoir un fils, dont l'absence lui était si douloureuse, n'empêche pas M. de Mazenod d'opposer certaines difficultés au plan mirifique de Zezoti. En Sicile, sans doute, tout pourra s'arranger, bien que, dans la garde palatine, « on ne débute point par la place de lieutenant, mais par celle de soldat ». On caserait toujours avantageusement Zezoti « dans ce corps ou dans un autre », grâce à ses amis Partanna, « le mari et la femme étant chacun de leur côté intimes amis des deux personnes qui ont le plus de crédit ». Une fois naturalisé, rien ne l'empêcherait « de prétendre aux honneurs et à l'acquisition des fiefs et des baronnies », surtout s'il apportait des fonds pour les payer comptant. Mais, du côté des « femmes Zezoti », Charles-

1. Eugène à son père, 21 septembre 1804. Aix, Méjanas, B 69.

2. *Id.*, *ibid.*

Antoine redoutait une opposition quasi insurmontable : « D'après le système de la signora Zezoti, il est certain, observe-t-il à son fils, que jamais tant elle que sa mère ne consentiront à ce que le fils vienne se fixer auprès de son père; moins encore se détermineront-elles à lui céder ou désemparer le tout ou une partie de leur bien sous une pension. Zezoti ne doit pas se faire illusion sur cet objet. Or, comme elles tiennent les cordons de la bourse, jamais elles ne les délieront pour concourir à son projet, qui dès lors me paraît manquer par une des bases principales. Zezoti pourra reconnaître la vérité de ce que je te dis, quand les circonstances lui permettront d'effectuer sa visite à son père. Il croit que les dames n'y mettront aucun obstacle et, moi, je pense qu'elles s'y opposeront tant et si longtemps qu'elles pourront. Je souhaite de me tromper. »

Il fallait donc qu'Eugène ne laissât rien soupçonner de ses intentions réelles et parlât d'un simple voyage, qui lui permettrait de revoir son père et ses oncles. Une fois rendu à Palerme, et bien convaincu du succès, il aviserait avec ceux-ci aux meilleurs moyens d'amener les dames Zezoti à ses vues. A ces conditions seulement, on ne devrait pas « désespérer entièrement de la réussite ». Mais confier dès maintenant à sa mère, à sa grand-mère, son véritable projet, avant de tenir en Sicile une situation sûre, entraînerait de fatales conséquences, « car il arriverait premièrement que ces femmes ne le laisseraient jamais partir, deuxièmement qu'elles le gêneraient si fort dans leurs dispositions et arrangements pécuniaires qu'il ne pourrait plus rien exécuter, et le père serait inconsolable si, à son sujet, son bon et respectable fils pouvait éprouver le moindre tort dans ses intérêts et ses justes droits ¹. »

Eugène reconnut la sagesse des observations que lui adressait le président et promit de suivre fidèlement ses conseils. D'ailleurs, avant d'alerter les dames Zezoti, il devait au préalable se procurer le passeport indispensable, faute duquel tout le plan s'écroulerait. Or, « on est fort difficile, écrit-il, pour en accorder aux personnes de son âge, qui se trouvent dans sa position ». Mais un prochain séjour à Vienne (Paris) lui donne espoir « de surmonter cette difficulté en interposant » des protections ². Sa tante doit en effet se rendre dans la capitale aux appro-

1. M. de Mazenod à Eugène, 25 octobre 1804. *Ibid.*

2. Eugène à son père, 21 décembre 1804. *Ibid.*

ches de la belle saison pour trouver une pension à son fils et lui offre de l'accompagner, en se chargeant des frais de transport. Zezoti ne pouvait souhaiter plus providentielle occasion.

V

M^{me} Dedons de Pierrefeu entendait voyager sans fatigue et en personne de qualité; au lieu de recourir à la diligence inconfortable et commune, elle loua donc une voiture particulière, qui mit six jours pour atteindre Lyon par petites étapes, en lui laissant le repos de ses nuits. Il fallut deux autres jours pour atteindre Chalon-sur-Saône par le coche d'eau, barque très agréable qui « représente un joli salon, meublé très proprement en velours cramoisi, les boisages peints en gris ¹ ». A Chalon, la marquise, son fils et son neveu prirent la malle-poste, l'express de l'époque extrêmement coûteux, qui les conduisit à Paris en moins de soixante-dix heures, au grand galop de ses quatre chevaux.

Alors commencèrent les visites et les courses. M^{me} Dedons naturellement s'emploie d'abord à découvrir pour son Émile un collègue, qui lui fournisse toutes les garanties nécessaires; elle n'y réussit qu'à grand-peine au bout d'un mois, après avoir couru « les quatre coins de la ville ² ». Les pensions pourtant surabondent, mais « la plupart sont exécrables; ni mœurs, ni morale et peu d'instruction ³ ». « Plusieurs, mande Eugène à son père, ont à leur tête des prêtres mariés ou vivant scandaleusement avec des concubines. Aussi peut-on dire de leurs pensions : *a fructibus eorum cognoscetis eos*. En outre de tous les désordres qui y règnent, les élèves sont nourris dans des principes si exécrablement mauvais que l'autre jour un jeune homme d'un de ces collègues s'est brûlé la cervelle, apparemment parce qu'il s'ennuyait de vivre. Cela n'est-il pas déplorable ⁴? » Une de ces pensions toutefois semble meilleure que les autres, « en ce qu'elle est dirigée par un bon prêtre, quoique de l'Oratoire; c'est qu'il a pu se purifier, dans l'émigration, des souillures

1. M^{me} Dedons à sa mère, M^{me} Joannis, 15 juin 1805. Rome, Post., FB I-6.

2. M^{me} Dedons à sa sœur, M^{me} de Mazenod, 27 juillet 1805. *Ibid.*, FB I-7.

3. *Id.*, *ibid.*

4. Eugène à son père, 16 août 1805. Aix, Méjanas, B 69.

dont la mauvaise conduite de son Ordre avait entaché la presque totalité des individus qui le composaient¹. » Malgré cette purification, on ne crut pas toutefois devoir lui confier l'héritier des Dedons.

Enfin, grâce à M^{me} de Montmeyan et aux relations de celle-ci, la marquise trouva un établissement qui lui parut excellent. Il est dirigé « par des prêtres respectables. Il y a tous les jours la messe; l'air y est excellent, la nourriture bonne et rien ne paraît être négligé pour l'éducation. Enfin, plusieurs personnes très estimables m'en ont fait le plus grand éloge... Le directeur du pensionnat est un prêtre, âgé d'environ quarante ans, associé avec d'autres prêtres. Ils n'ont d'autre motif que celui de faire le bien en élevant les jeunes gens, ce n'est point par un calcul pécuniaire². » On se décide donc pour cette maison, « gouvernée et dirigée par plusieurs prêtres de la Congrégation de Saint-Sulpice³ », au bout du faubourg Saint-Germain.

Tout en s'occupant à caser son cousin, Eugène s'emploie à régler ses propres affaires, car si M^{me} Dedons de Pierrefeu est venue à Paris pour remettre en bonnes mains son fils, assez médiocre élève, Zezoti a surtout accompagné sa tante pour obtenir le passeport qui lui ouvrirait la Sicile. Il s'agit donc de chercher des appuis.

Les espoirs fondés sur les Talleyrand, bien placés pour agir sur le ministre des Relations Extérieures, s'évanouissent bien vite; le pseudo-Zezoti n'ira donc visiter ses bienfaiteurs dans leur château de La Ferté Saint-Aubin que par simple reconnaissance, car nous leur « devons de n'être pas morts de faim dans l'étranger⁴ ». Même déconvenue avec le cardinal de Belloy. L'archevêque de Paris, rencontré au jardin des Plantes, lui fait sans doute « l'accueil le plus honnête », le présente « aux personnes qui l'entouraient comme le petit-neveu de son plus cher ami », l'invite à dîner tous les vendredis. Mais à ce « phénomène, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans », qui l'étonne par sa verdeur et sa mémoire⁵, le jeune chevalier ne demande que sa soupe et son poisson hebdomadaires. Rien à attendre d'un vieillard, qui ne songe

1. Eugène à sa mère, 4-12 juillet 1805. Rome, Post., FB I-7.

2. M^{me} Dedons à sa sœur, M^{me} de Mazenod, 27 juillet 1805. *Ibid.*

3. Eugène à son père, 16 août 1805. Aix, Méjanès, B 69.

Plus exactement par d'anciens élèves de Saint-Sulpice.

4. Eugène à sa mère, 6 août 1805. Rome, Post., FB I-7.

5. Eugène à son père, novembre 1805. Aix, Méjanès, B 69.

même pas à pourvoir Fortuné du moindre bénéfice.

Portalès, qui reçoit fréquemment Eugène à sa table, se montre en revanche aussi engageant que possible : « Je vais le voir très souvent, écrit ce dernier à sa mère, et je me promène quelquefois une heure et demie, et même deux heures, avec lui, dans le salon. Vous jugez que nous avons le temps de causer de beaucoup de choses. Quoiqu'on l'accuse d'être un peu banal dans ses prévenances, je crois qu'il s'est avancé avec moi un peu plus qu'avec les autres, puisqu'il m'a offert, à différentes reprises, de me servir de maître, lorsque je serai déterminé à embrasser un état. Je commence par vous dire que je ne veux rien et que je ne lui parlais pas pour moi; mais je le laissais dire lorsqu'il me conseillait, afin de pouvoir parler à mon aise pour ceux que j'avais en vue. D'abord, il ne me conseille pas la diplomatie, seule profession qui m'eût tenté dans d'autres temps, parce qu'on, dit-il, ne gagne rien et que bien au contraire on est obligé de dépenser, quand on est un peu avancé, quand on est chef. Il sait que j'ai de l'averssion pour la magistrature. Il voudrait donc que j'entrasse dans l'administration, et il se ferait fort, après m'avoir donné quelques notions préliminaires, d'obtenir pour moi une sous-préfecture. Me voilà donc casé. Dès que Fortuné sera rentré, il fait son affaire de le placer comme il faut; quant à ça, je n'en doute pas, car cela dépend de lui. Pour mon père, il avoue qu'il serait difficile de le placer, parce qu'il n'est point fait pour occuper une place secondaire; mais, s'il voulait se fixer à Paris, il lui ferait avoir sans peine une clientèle, qui commencerait à fournir à tous ses besoins et qui s'accroîtrait beaucoup par les succès que les talents de mon père lui attireraient. Sous peu, l'on accordera aux capitaines et majors de vaisseaux une retraite, qui ne pourra pas être moindre de 1.200 francs pour mon oncle chevalier, et celui-là pourra se contenter de cela. Vous voyez qu'en ne prenant de tout cela que ce qui me convient, je pourrais être encore assez bien partagé; car, en me mettant de côté, je vois de positif un évêché pour Fortuné, au moins 2.000 écus de rente pour mon père et 1.200 francs pour Eugène, qui, joints à quelques sommes qu'ils toucheront à leur retour, leur donnera une honnête aisance et les mettra à même de n'être à charge à personne ¹. »

1. Eugène à sa mère, 6 août 1805. Rome, Post., FB I-7.

D'autres eussent accueilli d'emblée ces propositions si avantageuses. Eugène au contraire se tient sur la réserve, se « retranche » sur la défensive. Car Portalis, en voulant obliger les Mazenod, n'obéit pas simplement à des raisons personnelles; l'amitié qui le lie à cette famille, les bontés qu'elle eut pour lui et « qu'il n'a point oubliées ¹ », sa tendance bien connue à favoriser ses compatriotes provençaux ne l'engagent pas seules à multiplier les avances; il entend bel et bien servir la politique de Napoléon, qui s'attache à rallier l'ancienne noblesse et n'hésite pas à y mettre le prix.

Or, pour son compte, le jeune chevalier est résolu à n'accepter aucune situation du nouveau gouvernement; sa façon de penser y répugne; son honneur et sa fierté lui interdisent cette bassesse. Il sait qu'à cause des Joannis et à cause de ses dettes, le président renonce à regagner la France; il sait que ses deux oncles ne veulent pas se séparer de leur frère. Zezoti s'en tient donc au plan qui doit le réunir à eux, en assurant sa carrière en Sicile. Portalis a beau le chapitrer, des heures entières, avec son habituelle faconde; son éloquence ne réussit pas à convaincre son visiteur. Celui-ci se garde bien toutefois de trahir ses réactions intimes; sa raideur s'assouplit pour mieux cacher son jeu, et son père lui-même admirera qu'il ait pu se montrer en l'occurrence si adroit diplomate ². Eugène se déclare extrêmement touché des offres que lui fait le ministre et des sentiments que celui-ci lui exprime sur un ton si affectueux. « Mais, en même temps, écrit-il, je n'adhérerai à aucune proposition et me retranchai sur ma soumission filiale, qui m'empêchait de prendre aucune détermination sans m'être auparavant abouché avec mon père ³. » Par là s'introduisait habilement la demande de passeport qui, sous couleur de consulter M. de Mazenod, permettrait à Zezoti de se rendre à Palerme pour réaliser son projet.

Portalis souhaitait trop voir aboutir ses offres amicales pour ne pas se prêter à une requête motivée par de telles raisons. Aussi se charge-t-il d'intervenir personnellement auprès du ministre de la Police pour obtenir ledit passeport qui conditionnait tout. Mais celui-ci

1. Eugène à son père, 11 octobre 1805. Aix, Méjanès, B 69.

2. M. de Mazenod à Eugène, 28 novembre 1805. *Ibid.*

3. Eugène à son père, 11 octobre 1805. *Ibid.*

« répondit qu'il lui était absolument défendu d'en accorder à qui que ce fût, à cause des circonstances qui vous sont bien connues, écrit Eugène tout déconfit à son père. Voilà donc ce voyage, qui était assuré, qui manque et me voilà renvoyé à je ne sais quand ¹. » Il se figurait que l'intervention d'un homme si en cour suffirait à lever tous les obstacles; en réalité, elle ne pouvait que le desservir, car Fouché ne pardonnait pas à son collègue de lui avoir enlevé la police des cultes et, fort anticlérical, ne cessait de contrarier sa politique, jugée par lui trop favorable à l'Église; toutes les occasions lui paraissaient bonnes pour paralyser son action, et les circonstances invoquées ne servaient que trop bien sa malveillance systématique et perfide. Zezoti avait frappé à la mauvaise porte et restait dupe de la manœuvre qui avait joué son protecteur circonvenu.

Le pseudo-vénitien, qui comptait partir d'Aix en février 1806, passer le carnaval à Milan et Venise, le carême en Romagne et Toscane, la semaine sainte à Rome, puis revoir Naples et, par le *pachetto*, atteindre Palerme, « véritable terre promise, où se trouve la plus chère moitié » de lui-même, doit renoncer à ces rêves, car « toutes ces belles choses ne pourront pas se faire, faute d'une demi-feuille de papier ² ». Son voyage à Paris, qui avait pour but essentiel l'obtention de son passeport, se termine ainsi par un échec. Il lui faut alors regagner la Provence et s'enfermer à nouveau rue Papassaudi, où, après trois mois d'un séjour si agréable et si vivant dans la capitale, tout lui paraît plus morne, plus étroit, plus mesquin. Le jeune homme se sent de moins en moins à sa place et littéralement enrage de voir s'écouler dans une obscurité oisive les plus belles années de sa jeunesse, désespérant de trouver la moindre issue à cette situation qui lui devient intenable et qui semble définitivement bloquée. Tous les essais qu'il a tentés l'ont acculé à des impasses : impossible de reconstituer son foyer à Aix; impossible de s'assurer en France un poste ou une charge compatible avec ses principes et son honneur; impossible de recourir à la solution qu'il considère comme un pis-aller, le mariage; impossible de rejoindre son père et ses oncles pour faire carrière

1. Eugène à son père, 11 octobre 1805. Aix, Méjanès, B 69.

2. Eugène à son père, 1^{er} novembre 1805. *Ibid.*

en Sicile. Devra-t-il donc indéfiniment languir chez sa grand-mère Joannis?

VI

Cette longue et dure épreuve s'aggrave d'une crise intérieure qui affecte sa vie religieuse elle-même. Les deux se tiennent étroitement; entre elles il n'y a pas seulement coïncidence, mais interpénétration et interaction. La première ne laisse pas de favoriser la seconde, tristesse, ennui, dégoût risquant toujours d'engourdir et de paralyser les âmes, celle-ci de rendre celle-là plus douloureuse et plus périlleuse, faute de surnaturel réconfort.

De cette crise intérieure, que ne mentionnent pas les premiers biographes de l'évêque de Marseille, Eugène, dans ses notes de retraite, souligne la durée, « plusieurs années », écrit-il, mais sans préciser davantage les dates qui en marquent le commencement et la fin. Si l'on réussit par recoupements à déterminer la seconde en fixant au vendredi saint 1807 sa « conversion définitive ¹ », il faut, pour la première, se borner à des approximations flottantes. Elle remonte peut-être aux derniers mois passés en Sicile, certainement pas plus haut, car, jusqu'alors, le jeune chevalier persévérerait dans ses dispositions. Encore s'agissait-il d'un premier fléchissement et d'un premier symptôme. C'est donc tout au plus vers 1803 que commence vraiment le drame de conscience, pour atteindre toute sa force vers 1805 ou 1806, semble-t-il.

Sur la nature et la gravité de ce drame, les documents ne se montrent guère plus explicites que sur la chronologie elle-même. Pourtant les textes abondent et surabondent, où le Fondateur des Oblats revenait sur ses tristes expériences; mais l'interprétation de ses aveux pose des problèmes tellement délicats qu'on hésite à se montrer catégorique, par crainte de résoudre l'énigme en empruntant de fausses clés. Cerner le problème en suivant le dégradé de nos inégales certitudes paraît en l'occurrence la plus sage méthode, pour friser tout au moins l'exacte solution.

La foi d'Eugène reste évidemment hors de cause; elle

1. J. Morabito, *Je serai prêtre. Eugène de Mazenod. De Venise à Saint-Sulpice (1794-1811)*. Ottawa, 1954, pp. 55-60, 100-104.

garde même l'intransigeance dogmatique et l'armature intellectuelle que les Zinelli lui avaient données. De là ces passes d'armes incessantes avec Roze-Joannis, janséniste convaincu et obstiné; de là aussi les études personnelles auxquelles se livre le champion de l'orthodoxie pour lutter avantageusement, car l'adversaire est de taille. Celles-ci se concentrent presque exclusivement sur la doctrine de la grâce, sur les controverses relatives aux décisions romaines, comme si toute la question religieuse se réduisait pour lui aux cinq propositions et à la bulle *Unigenitus*. En réalité, le jeune polémiste avait nettement vu qu'à force de subtiliser et de résister pour défendre l'*Augustinus*, la secte, sa bête noire, aboutissait à ruiner l'autorité du Pape en matière doctrinale et disciplinaire. Il s'en tenait avec la Tradition au vieux principe : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*¹.

Il s'en tenait également, pour établir la divinité et les titres de l'Église, aux démonstrations classiques. Cela ne l'empêche pas de reconnaître une efficacité relative à la nouvelle apologétique de Chateaubriand, qu'il juge

1. En 1806, Eugène de Mazenod rédigea une réfutation des positions jansénistes, selon sa manière tranchante et décidée. Il se réfère plusieurs fois à l'*Abrégé chronologique des principaux événements qui ont précédé et suivi la Constitution Unigenitus* (par l'abbé Nicolas Le Gros, et publié à Utrecht en 1730, d'après A. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*) et cite pareillement les *Œuvres posthumes de M. l'abbé Racine*, dont il possédait une édition abrégée, publiée en Avignon, en 1759.

En tête de ce dernier ouvrage, une profession de foi, rédigée par lui, traduit ses propres convictions : « Ce livre est précieux. Il suffira seul pour faire connaître l'esprit des dangereux sectaires qui ont bouleversé la France depuis plus d'un siècle et demi... L'énormité des principes contenus dans ce livre (qui est le résumé d'un ouvrage de M. l'abbé Racine, plus volumineux et tout aussi hétérodoxe) et les horribles conséquences qu'on ne peut se dispenser d'en tirer, le rendent très peu dangereux pour tout homme tant soit peu instruit. Je pense au contraire qu'il peut être utile en ce que l'auteur... montre à découvrir les principes énormes que la secte professe... En témoignage de ma foi. Eugène de Mazenod. 1806. »

Peut-être destinait-il cette réfutation à son oncle Roze-Joannis, avec qui il se trouvait, déclare-t-il, « très souvent dans le cas de parler sur ces matières, car on peut bien penser qu'il n'a rien oublié pour me présenter la doctrine de sa secte dans le plus beau jour ». Et il ajoute en note : « Il me disait un jour que j'étais fait pour être des siens et qu'avec mon caractère ferme et décidé et des principes aussi sévères que les miens, il s'étonnait que je ne fusse pas un des plus zélés jansénistes. »

En 1808, Eugène mit par écrit, sous le titre *Conversations avec un janséniste sur les convulsions*, les révélations que lui fit son oncle sur une séance de convulsionnaires, dont celui-ci avait été témoin, à Paris, en 1782 ou 1784.

M^{sr} de Mazenod avait encore conservé, de cette même époque, une note intitulée *Comédie du cimetière Saint-Médard ou Faux miracles du diacre Paris*. Cf. Notes sur le Jansénisme, Rome, Post., DM II-6.

pourtant insuffisante. Rien de plus perspicace et de plus nuancé que ses notes sur *le Génie du Christianisme*, rédigées en 1805 : « M. de Chateaubriand se propose, écrit-il, de convertir des incrédules en leur prouvant que la Religion chrétienne est la plus poétique, la plus humaine, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres, de toutes les religions qui ont jamais existé. Il croit qu'il faut appeler tous les enchantements de l'imagination et tous les intérêts du cœur au secours de cette même religion, contre laquelle on les avait armés. Il pose les bases de son ouvrage sur ces fondements et il espère de réussir. Ses intentions sont, sans contredit, très louables, mais je crois qu'il ne réussira pas avec de pareils matériaux ; il parviendra peut-être à intéresser pour une religion aussi aimable, mais il faudra toujours en venir à prouver qu'elle vient de Dieu, que Dieu veut uniquement être adoré dans son sein, en la préférant à toute autre, parce qu'elle est la seule vraie, la seule reconnue de lui. Quand il s'agit d'une affaire aussi essentielle, on veut des preuves solides et non des petites raisons de convenance. Il s'ensuit de là que vous pourrez préparer les voies à la conviction, et ce sera déjà beaucoup, mais vous ne convaincrez jamais avec les armes que vous avez choisies ¹. » Sainte-Beuve, au fond, ne dira pas autre chose dans ses études critiques sur « l'avocat poétique » du Christianisme. La religiosité romantique pouvait conduire au seuil du catholicisme ; mais elle pouvait aussi, en servant de religion, dispenser de franchir celui-ci.

A la fin de ses notes, après avoir achevé la lecture de l'ouvrage, Eugène reconnaît toutefois que la méthode apologétique de Chateaubriand, parfaitement adaptée au public et au but qu'elle se proposait d'atteindre, se révéla efficace et bienfaisante. Il en arrive même à expliquer et excuser les insuffisances de celle-ci : « Si M. de Chateaubriand avait entrepris son ouvrage pour convaincre l'incrédulité d'erreur, il n'aurait peut-être pas assez appuyé sur les preuves péremptoires que nous pouvons opposer en foule aux ennemis de la Religion... L'auteur n'a point voulu, comme il le dit lui-même, suivre le plan qui lui avait été tracé par les anciens apologistes. Il s'est moins attaché à convaincre l'esprit qu'à toucher le cœur,

1. *Remarques sur l'ouvrage intitulé Le Génie du Christianisme. Aix. 1805. Ibid., DM II-5.*

en quoi il n'a peut-être pas eu tort, car je suis persuadé qu'un grand nombre de lecteurs, ceux qui ne sont incrédules que par irréflexion, peu accoutumés à l'aridité des preuves abstraites, auraient passé outre dès qu'ils auraient aperçu le moindre raisonnement didactique, au lieu qu'ils liront toujours avec plaisir tout ce qui les ramène... au sentiment. Quant aux sophistes, qui sont ennemis de Dieu et de son Christ par système, il serait inutile de vouloir les ramener à la vérité qu'ils trahissent, car ils connaissent eux-mêmes la futilité de leurs sophismes; ils savent, mieux que personne, qu'ils ont été cent et cent fois annihilés et ils n'en sont pas pour cela moins acharnés à les débiter... Il s'ensuit donc de ce que j'ai dit qu'il était inutile que M. de Chateaubriand composât un ouvrage pour convaincre les sophistes; mais il n'était pas indifférent de présenter le Christianisme sous le point de vue le plus attrayant, pour ramener la foule abusée et commencer par lui faire respecter et aimer cette religion que l'on méprise, faute de la connaître. Il a réussi sous ce rapport¹. » En se réjouissant d'un si heureux succès, Eugène estime donc celui-ci incomplet, voire fragile; la foi chrétienne ne doit pas reposer sur le sable mouvant des impressions sentimentales, mais sur le roc stable des preuves classiques rationnelles, qui présentent seules une valeur objective et seules résistent infailliblement aux attaques et aux objections des « sophistes ». Il leur doit en effet d'avoir, pour son compte, échappé à la fascination des lumières. Pas plus que le jansénisme, la philosophie du siècle n'a pu entamer son *credo*.

Sa tenue morale elle aussi demeure irréprochable. M^{me} de Mazenod, qui se plaint pourtant de son caractère entier, de ses goûts dispendieux, rend entièrement hommage à sa conduite. M^{me} Dedons de Pierrefeu, durant le voyage à Paris, le reconnaît irréprochable. Lui-même rassure à ce sujet son père, fort inquiet, qui multiplie avertissements et conseils; cela n'empêche pas d'ailleurs le président de narrer à son fils, et par le détail, avec autant de réalisme que de complaisance, les frasques peu édifiantes de ses amis siciliens, sans doute pour le mettre plus sûrement en garde contre « les jeunes gens d'aujourd'hui libertins, joueurs, indociles² ». Durant

1. *Remarques sur... Le Génie du Christianisme*, Rome, Post., DM II-5.

2. M. de Mazenod à Eugène, 10 décembre 1802. Aix, Méjanès, B 69.

les séjours que fait Eugène dans la seigneurie paternelle, rien à craindre : « Je vous prie de croire, monsieur et très cher père, écrit-il avec une plume non moins libre que ce dernier, que je ne suis point dans le cas du seigneur parisien, qui habita jadis Saint-Laurent, et je n'ai pas même tenté d'essayer si les « coquilles de ces filles » pouvaient égratigner; et certes, il n'y a pas du mérite, car les nymphes campagnardes se parfument aujourd'hui avec du fumier et leur peau se trouve imprégnée d'une triple couche de cette cullofique essence ¹. » Les nymphes d'Aix, avec le parfum en moins, ne l'attirent pas davantage. Quant aux dames de petite vertu, qui foisonnent à Paris autour du Palais Royal, elles lui causent autant de dégoût que « leurs sales adorateurs ». Il a donc su « être aussi sage et modéré dans la capitale, au milieu des plaisirs et de la dissipation, que dans le fond de la province. En vérité, ajoute-t-il, il n'y a pas grand mérite, car... à moins d'être le libertin le plus effréné, il est impossible que les pièges que l'on tend à la jeunesse, ou peut-être plus encore à la vieillesse, puissent faire la moindre impression ². » Sous une forme tout autre, les notes de sa retraite d'ordination en 1811, nous apportent la même garantie, car si le futur prêtre, en méditant sur la parabole de l'enfant prodigue, confesse avoir dilapidé son patrimoine, il ajoute aussitôt : « Non avec les filles de Babylone, puisque le Seigneur, par son inconcevable bonté, m'a toujours préservé de cette espèce de souillure ³. »

1. Eugène à son père, 27 janvier 1804. *Ibid.*

Le seigneur parisien en question était Elzéar de Mazenod, de la branche de Brie. A son sujet, le président avait raconté à son fils le trait suivant : « Tu as parfaitement pensé de chercher quelque espèce de distraction en faisant casser des amandes et en apprenant des chansons aux casseuses... Pour faire chorus avec vous autres, je veux t'envoyer une chanson que ton bon grand-père avait faite à un neveu du même nom que nous, qu'il avait amené de Paris pour passer un hiver en Provence. Celui-ci..., le soir, s'amusait à faire enrager les casseuses d'amandes. Un jour..., mon père... lui fit un impromptu, qu'il lui chanta tout de suite...

(Premier couplet)
 Cette bande
 Des amandes
 T'aurait-elle égratigné?
 Les coquilles
 De ces filles
 Pourraient de trop près
 T'écorcher le nez

(M. de Mazenod à Eugène, 29 décembre 1803. *Ibid.*) »

2. Eugène à son père, 22 septembre 1805. *Ibid.*

3. Retraite de 1811. Rome, Post., DM IV-1.

Si précieuses soient-elles, ces données certaines n'ont cependant qu'un caractère négatif; elles limitent le problème sans atteindre le fond de celui-ci. Or, contrairement aux textes qui excluent cette double défaillance, ceux qui nous éclaireraient sur les autres remontent à une époque postérieure et ne relèvent pas du genre épistolaire. Il s'agit de méditations, et de méditations faites pendant des retraites, soit à l'entrée d'Eugène au séminaire, soit à la veille de ses ordinations, soit en 1814. Rédigées entre 1808-1814 dans une langue, une atmosphère très différentes et avec une mentalité qui les éloigne plus encore de 1804-1807, les notes qui les résument exigent en bonne critique une interprétation judicieuse de leurs aveux contrits. Faute de pouvoir les citer tous, bornons-nous aux textes essentiels.

Retraite d'entrée au séminaire (1808) : « ... Je dois m'humilier profondément à la vue des iniquités qui auraient dû me fermer à jamais l'entrée du sanctuaire... » La vue de mes péchés « serait stérile, si elle n'était accompagnée d'une sincère, constante et extrême douleur d'avoir pu être si épouvantablement ingrat envers un Dieu, un Père, un Sauveur, qui m'a prévenu de tant de dons depuis ma plus tendre enfance. Oui,... je repasserai dans mon esprit tous les excès de ma vie... Après avoir reconnu d'avoir trahi, vendu, abandonné, crucifié le Juste, je ne serai pas assez ennemi de moi-même pour fuir sa sainte... présence... » Mon âme « doit s'offrir tous les jours en holocauste pour le remercier de l'avoir arrachée des mains du démon, des bouches de l'enfer; elle doit se confondre, s'anéantir en pensant que... ce Maître... a fait éclater sa puissance en sa faveur pour la retirer du vice... Je veux bien espérer... que Notre-Seigneur Jésus-Christ m'a remis dans ses bonnes grâces en ratifiant la sentence d'absolution qui me fut donnée, lorsque... je confessai les égarements de ma vie entière... » Le tout aboutit à des résolutions de pénitence. Cette pénitence portera sur « ce corps, instrument indigne de péché, ce corps qui a si souvent entraîné mon âme dans des excès qui l'avaient rendue l'ennemie irréconciliable de Dieu... Mais pour suivre le conseil de saint François de Sales, qui dit quelque part qu'il ne faut pas tant appuyer sur la punition du corps, misérable baudet qui n'est pas le seul coupable, mais qu'il faut se souvenir de réprimer la volonté, je m'attacherai surtout à mortifier mon esprit, à étouffer

les désirs déréglés de mon cœur, à soumettre ma volonté... En un mot, n'ayant pas... imité saint Louis de Gonzague... dans son innocence, étant trop lâche pour l'imiter dans sa grande pénitence, je tâcherai... de m'approcher le plus que je pourrai de son esprit de mortification et d'abnégation... »

Retraite de sacerdoce (1811) : « ... Qui suis-je, misérable pécheur pour vouloir aimer la pureté et la sainteté même! Ah! je le sais, par mes iniquités passées j'ai fait un tout autre choix. Je me suis voué au démon et à ses œuvres perverses. Voilà le maître que j'ai servi, voilà celui que j'ai aimé... Je suis donc un pécheur, je le sais, un grand et très grand pécheur... Je méditerai... sur le péché, sur l'horrible, l'exécrable péché mortel, dans lequel je me suis plu si longtemps ou, pour mieux dire, sous l'empire duquel j'ai gémi pendant plusieurs années... »
 « Voilà que je souillai votre image, voilà que j'insultai à votre amour... Je rompis par mes crimes la suite des desseins que vous aviez formés sur moi; et cette âme... vous méprisa.., se détourna de vous et se plongea dans un sale borbier d'où elle ne serait jamais sortie, si, pour mettre le comble à toutes vos miséricordes à mon égard, vous n'aviez opéré des miracles en ma faveur... Tandis que vous m'aviez créé uniquement pour vous aimer..., je vous outrage par une répétition non interrompue d'actions criminelles. Et vous, Majesté infinie, offensée, outragée par ce vermisseau infect, par cette pourriture révoltée,... au lieu de la foudroyer et de la précipiter au fond de l'abîme des enfers, vous m'attendez à pénitence... vous me pressez contre votre sein, que je déchire dans ma rage frénétique... Je suis donc convaincu de ne vous avoir point aimé. Mais qui ai-je aimé au lieu de vous? Le démon. Oui, c'est le démon qui a été mon dieu, c'est à lui que j'ai prostitué tout mon être... Je me suis livré au démon pour être son esclave. Et c'est un pareil monstre... que vous avez admis dans votre sanctuaire... Mon front est dans la poussière, mes lèvres sont collées sur la terre, mon âme est anéantie, je n'en puis plus... » Dieu « m'a souffert, il a fait semblant de ne pas s'apercevoir des outrages sanglants que je ne cessais de lui faire; toujours le même, il m'ouvrait son cœur amoureux. Monstre que j'étais, au lieu de m'y précipiter pour y consumer tous mes crimes, je le déchirais cruellement... Combien de temps a duré cette scène prodigieuse d'amour d'un côté,

de barbarie, de folie de l'autre?... Il m'a été aisé de voir que j'ai abusé toute ma vie » des créatures, « du moins jusqu'à l'époque de ma conversion. Bien loin de les faire servir à leur destination, j'ai mis en elles ma fin dernière... La pensée qui m'est la plus familière, c'est que je suis le plus grand pécheur que je connaisse. Ce n'est point une hyperbole, je me le prouve aisément par le souvenir de mes nombreux péchés et par l'abus de tant de grâces... » Comme l'enfant prodigue, « je quittai la maison paternelle, après avoir, même lorsque j'y demeurais, abreuvé mon Père de toutes sortes d'amertume. J'ai dilapidé mon patrimoine, sinon avec les filles de Babylone, puisque le Seigneur par son inconcevable bonté m'a toujours préservé de cette espèce de souillure, du moins c'est sous les tentes des pécheurs que je fis ma demeure au sortir de la maison de mon Père. J'ai parcouru enfin les déserts arides et, réduit à la mendicité, je goûtai et je me nourris de la nourriture destinée aux pourceaux, dont j'avais volontairement choisi la compagnie. Pensais-je seulement à revenir à mon Père..? Non! il fallut que lui-même... vînt m'enlever... me sortir du borbier où j'étais enfoncé et dont il m'était impossible de me tirer moi-même... Soit à jamais bénie, ô mon Dieu, la douce violence que vous finîtes par me faire! Sans ce coup de maître, je croupirais encore dans mon cloaque où peut-être j'y aurais péri... »

Retraite de 1814. Méditation sur la fin de l'état ecclésiastique : « ... Moi, prêtre! moi qui ai été si longtemps, pendant plusieurs années, sciemment, volontairement, opiniâtement l'esclave du démon, l'ennemi de Dieu, me voilà ministre de ce même Dieu... Je suis prêtre!... Ne serait-ce pas moi qui ai vécu dans le péché mortel, qui ai persévéré dans cet affreux état sans songer à en sortir... et cela combien de temps? » Méditation sur le *Royaume de Jésus-Christ* : « J'ai été... appelé à combattre sous le grand Roi ses ennemis, qui sont aussi les miens. Je fus enrôlé dès ma naissance, à l'époque de mon baptême... mais, à peine j'ai eu l'âge de raison que, séduit par l'ennemi, je fus me jeter dans ses rangs. Bientôt je fus rappelé à mon devoir, mais mon séjour parmi les rebelles, en m'accoutumant à la révolte, m'avait donné du goût pour l'indépendance et, malgré que je vécusse dans le camp même du Roi, que je fusse nourri à sa table, j'entretenais pourtant de coupables intelligences avec l'ennemi. Cette infidélité m'entraîna bientôt dans une défection ouverte, et de nou-

veau je désertai les drapeaux de mon Prince pour combattre dans les rangs ennemis. Je ne m'y signalai que trop; peu s'en fallait que je ne le disputasse aux plus habiles; à l'exception d'une seule, toutes leurs manœuvres m'étaient familières, et celle-là même pour laquelle, grâce à Dieu, j'avais conservé une sorte de répugnance, je l'eusse sans doute apprise à la fin, si le Seigneur, qui dès lors avait ses vues sur moi, ne m'eût préservé de ce dernier malheur. Ce Prince généreux m'épiait pour me sauver, il me saisit au moment où je pensais le moins à lui et, me liant plus encore par les liens de son amour que par ceux de sa justice, il me ramena dans son camp. Déjà une autre fois je lui avais échappé, aveugle insensé que j'étais! Mais cette fois, ce fut pour toujours, oui, pour toujours, pour toujours ¹! »

Ces textes ont paru si forts aux premiers biographes de l'évêque de Marseille qu'ils les tinrent sous silence. Mais, si l'on n'a pas le droit de les écarter, encore faut-il, avant de les prendre complètement à la lettre, y regarder à deux fois.

Ces méditations d'abord ne comportent pas la précision d'un examen de conscience, rédigé pour une confession. Eugène n'y parle pas la langue de la théologie morale; interpréter ses formules avec la rigueur de celle-ci exposerait à renchérir et à dépasser leur contenu. Il parle au contraire la langue d'une spiritualité classique au séminaire, celle de l'école française qui, par réaction contre le naturalisme et l'optimisme de la Renaissance, souligne la misère de l'homme sans Dieu pour mieux exalter la grandeur de l'homme avec Dieu. Impressionné par son vocabulaire, pour lui assez neuf, le jeune élève de Saint-Sulpice en use et abuse avec l'esprit un peu scolaire d'un novice qui répète consciencieusement une leçon bien apprise, sans toujours pénétrer au delà du mot à mot.

Le tempérament absolu d'Eugène, son amour des affirmations tranchées, son ardeur juvénile prêtaient par surcroît aux outrances verbales. Et comment ne pas tenir compte des vives impressions qu'il subit? Plus d'un prêtre revivra sa propre expérience à la lecture de ces lignes qui ouvrent, en 1808, sa retraite de rentrée : « Ne pouvant me dissimuler que je suis indigne et très indigne d'habiter parmi les saints qui composent cette maison vraiment céleste, je dois m'humilier profondément à la vue des iniquités qui

1. Notes des retraites de 1808, 1811 et 1814. Rome, Post., DM IV 1 et 2.

auraient dû me fermer à jamais l'entrée du sanctuaire. »

Le contraste était trop grand entre l'atmosphère ambiante et celle qu'il respirait à Aix, pour que le changement brutal de température ne déterminât pas un choc suivi de quelque fièvre. Aucune expression ne lui paraît donc trop forte pour marquer l'antithèse entre cette « maison céleste » et « le cloaque » d'iniquité où il se plongeait, entre « habiter parmi les saints » et demeurer « sous les tentes des pécheurs ». Cette révélation d'une vie entièrement nouvelle, qui modifie brutalement ses perspectives, ne laisse pas de corser les jugements qu'il porte sur son passé. Les retraites d'ordination ne le secouent pas moins et trahissent même quelque tension, car l'approche du sacerdoce aiguise encore chez lui le sentiment de sa profonde indignité.

Enfin, sa délicatesse d'âme, le rigorisme qui sévissait alors en morale, son rigorisme personnel dû à l'influence janséniste des Joannis ont pu exagérer la gravité matérielle de ses fautes. Par les lettres qu'il écrit du séminaire à sa jeune sœur, récemment mariée¹, nous savons qu'il regarde comme péché mortel la danse et la fréquentation des théâtres; il les interdit en conséquence, et très catégoriquement, à Ninette sous peine de damnation. C'était l'époque où, comme au xvii^e et au xviii^e siècles, on traitait acteurs et actrices en pécheurs publics, avec le refus des sacrements et de sépulture ecclésiastique que comporte cet état; on ne songeait nullement à en faire, comme aujourd'hui, des militants au service de l'action catholique. Or, à Aix, le chevalier de Mazenod assistait aux bals et aux représentations donnés par la haute société; pareilles mondanités, après coup, lui parurent monstrueuses. Pouvons-nous garantir que, sur le moment, il les jugeait telles et que, pour employer le langage technique des théologiens, il les cataloguait sans réserve occasions de péché défendues *sub gravi*?

Son infidélité à sa vocation ne lui inspirait pas de moins cuisants regrets, car une doctrine alors assez courante enjoignait en conscience et sous peine de faute grave

1. Voir les lettres d'Eugène à sa sœur, 4 décembre 1808 et 9 février 1811. Rome, Post., FB I-4 (copies). Entre autres ouvrages sur ce sujet, on peut consulter celui de l'abbé Gauthier, *Traité contre les danses et les mauvaises chansons*. Paris, 1769, plusieurs fois réédité, même après la Révolution.

d'obéir à l'appel de Dieu ¹. Pour avoir, des années durant, abandonné la voie du sacerdoce, choisie par lui dès Venise, Eugène s'appliquait donc strictement le mot de l'Évangile : « Quiconque a mis la main à la charrue et regarde en arrière est impropre au Royaume de Dieu. » Si déjà, sur le point d'entrer au séminaire, il invoquait auprès de sa mère « les desseins du Maître, auquel nous sommes tous tenus d'obéir sous peine de damnation ² », sa ferveur de retraitant ne pouvait, à Saint-Sulpice, que renchéris sur cette thèse rigoriste et sur sa propre culpabilité.

Seul, Dieu peut, en toute compréhension et justice, mesurer exactement les responsabilités humaines. Même encadrées dans un contexte psychologique, littéraire et social, les méditations contrites du jeune clerc de Saint-Sulpice laissent échapper trop d'éléments pour qu'une conclusion nette se dégage. On ne risque pas moins de fausser ses aveux en les minimisant outre mesure qu'en les prenant dans toute leur rigueur. Mais si, entre ces deux excès, la marge d'appréciation flotte indécise, il n'en reste pas moins que sa vie chrétienne a souffert d'un relâchement incontestable et que, sans exagération, il a pu parler de tiédeur. La pratique extérieure de sa religion demeure sans doute très régulière; toutefois, rongé de tristesse et d'ennui, esseulé, lassé des mondanités vides, plus préoccupé de temporel que de spirituel, Eugène de Mazenod a perdu le goût de la prière et s'est éloigné du Christ.

L'heure arrive où celui-ci va le ressaisir pour toujours. Les lumières alors jailliront, si vives et si pénétrantes qu'enfin se dissiperont toutes les ombres, comme se dissipent les brumes d'hiver quand apparaît le soleil du printemps.

VII

Eugène de Mazenod, qui, durant ses retraites, s'appesantit sur ses fautes, se montre en revanche très discret sur ce qu'il appelle sa conversion. Ainsi le voulait la spiritualité de l'époque, à laquelle on reproche aujourd'hui

1. Sur cette thèse rigoriste, voir J. Lahitton, *La Vocation sacerdotale*, Paris, 1914, 4^e édition, p. 243-245; et la brochure d'A. Perbal, O. M. I., *La Vocation obligatoire?* Bruxelles, 1922.

2. Eugène à sa mère, 29 juin 1808. Rome, Post., FB I-7.

C'est l'argument majeur qu'Eugène donne à sa mère pour lui faire accepter sa vocation.

son caractère trop négatif. Infidèle sur ce point à l'esprit de l'École française, elle oubliait trop que la libération du péché n'est qu'un moyen pour accéder à la vie surnaturelle, qui est la vraie fin. L'ascèse prédomine; des splendeurs de la grâce sanctifiante, célébrées par Bérulle, Olier et Condren, on ne parle plus guère. Il s'agit avant tout d'arracher les âmes au démon, en leur inspirant l'horreur du mal et la crainte de la damnation éternelle. Leur révéler le mystère ineffable de l'union avec Dieu, pour les attirer et les élever jusqu'à lui, semble accessoire. C'était un héritage du XVIII^e siècle, qui méconnaissait, voire décriait, la vraie mystique, et le XIX^e aggravait encore cette déviation par son romantisme, qui substituait à celle-ci une sentimentalité vague, vide et de mauvais aloi.

On s'explique par là que le jeune chevalier fournisse sur son retour à Dieu assez peu de données positives. Il reconnaît être sorti du « borbier » et du « cloaque » où il croupissait, mais ne dit rien de la vie surnaturelle qui renaît et s'épanouit en lui; il reconnaît également être sorti de la tiédeur, mais ne caractérise nullement sa ferveur nouvelle. Nous savons seulement par lui que le réveil de sa vocation a entraîné tout le reste, et l'a entraîné progressivement.

Par une lettre écrite à sa mère en avril 1809, nous apprenons que ce réveil commença fin 1806¹; par une autre, en mars de la même année, que « pressé plus vivement que jamais par la grâce » de se « vouer entièrement au service de Dieu », Eugène commença « à quitter l'état de tiédeur » et tâcha « par une plus grande ferveur de mériter de nouvelles grâces du Seigneur² ». Dans la retraite de 1814, la deuxième méditation : « des motifs qui nous obligent à tendre à notre fin dernière », atteste enfin ses longs efforts pour retrouver ce qu'il avait perdu : « Je l'ai cherché, le bonheur, hors de Dieu, et trop longtemps pour mon malheur. Combien de fois, dans ma vie passée, mon cœur déchiré, tourmenté, s'élançait-il vers son Dieu, dont il s'était détourné? Puis-je oublier ces larmes amères que la vue de la Croix fit couler de mes yeux un Vendredi-saint? Ah! elles partaient du cœur, rien ne put en arrêter le cours; elles étaient trop abondantes pour qu'il me fût

1. « A Noël prochain, écrit-il, ... il y aura trois ans que j'examine cette affaire... pour savoir si cette vocation vient de Dieu (Eugène à sa mère, 4-6 avril 1809. Rome, Post., FB I-7). »

2. Eugène à sa mère, 23-24 mars 1809. *Ibid.*

possible de les cacher à ceux qui, comme moi, assistaient à cette touchante cérémonie. J'étais en état de péché mortel, et c'était précisément ce qui occasionnait ma douleur. Je pus faire alors, et dans quelque autre circonstance encore, la différence. Jamais mon âme ne fut plus satisfaite, jamais elle n'éprouva plus de bonheur. C'est qu'au milieu de ce torrent de larmes, malgré ma douleur ou plutôt par le moyen de ma douleur, mon âme s'élançait vers sa fin dernière, vers Dieu, son unique bien, dont elle sentait vivement la perte. A quoi bon en dire davantage! Pourrai-je jamais rendre ce que j'éprouvai alors. Le souvenir seul me remplit le cœur d'une douce satisfaction¹. »

Cette méditation témoigne de fréquents élans, inégalement heureux. Celui du Vendredi-saint, évoqué avec une émotion toute particulière, ne diffère des autres que par son intensité plus grande et son caractère plus sensible. D'ailleurs, ce n'est pas le seul où, entre l'expérience du mal et l'expérience de Dieu, le converti put « faire la différence ». A l'isoler de tout l'ensemble, en découpant dans le texte le passage qui seul le concerne, on risquerait de se méprendre sur sa nature et sa portée réelles. Bien que l'abbé de Mazenod parle de « douce violence » et de « coup de maître », pour laisser à Dieu tout l'honneur de son œuvre, bien qu'il appelle son « ange de paix » l'ancien jésuite Magy, qui deviendra désormais son guide, on ne saurait, sans une évidente exagération, évoquer à son sujet le chemin de Damas, où saint Paul, terrassé, découvrit le Christ, ni le jardin de Tagaste, où le chant d'un enfant décide Augustin à se libérer pour toujours des passions qui le tiraient par son manteau de chair. La conversion d'Eugène n'eut pas la même soudaineté, le même caractère dramatique et spectaculaire. Elle s'opéra lentement, silencieusement, connut des va-et-vient, des progrès, des reculs, il aurait dit des « infidélités ».

Moins subite que ne le donneraient à entendre certaines expressions prises à la lettre, elle fut d'autre part moins totale que ne le croyait d'abord Eugène de Mazenod. Sans doute évitera-t-il désormais les fautes qu'il qualifie de péchés mortels; tout un travail restait cependant à accomplir pour transformer sa mentalité profondément imprégnée d'orgueil et de préjugés aristocratiques. L'esprit

1. Retraite de 1814, Deuxième méditation. Rome, Post., DM IV-2.

de caste en effet pénètre alors jusqu'à sa vocation; après avoir énuméré les motifs surnaturels qui le déterminent à entrer dans le sacerdoce : volonté de Dieu, salut des âmes, pénurie du clergé, n'ajoute-t-il pas, en noble infatué de sa naissance : « La pensée aussi que l'Église ne trouvait plus de ministres que dans les classes inférieures... donnait une nouvelle énergie à une certaine grandeur d'instinct de mon âme ¹. »

Enfin, sa résolution d'entrer dans les ordres n'était pas encore définitivement arrêtée. Si le désir de la prêtrise se ranime et, progressivement, s'avive, il lui reste des incertitudes, des doutes, des hésitations : « Dès lors, Seigneur, vous en êtes témoin, écrira-t-il en 1808, mes yeux étaient tournés vers le sanctuaire de votre Fils et, si je n'osais encore le fixer comme devant être un jour mon partage, déjà je soupirais après l'heureux instant où il vous plairait de faire entendre votre voix à votre serviteur ². » A sa mère, qui craignait de sa part un emballement passager, il affirmera, en mars 1809 : « Je ruminai ainsi environ pendant un an les desseins que la Providence m'inspirait ³. »

Après ces longs mois de réflexion, où le jeune chevalier redoublait de ferveur pour obtenir la pleine lumière, le moment arriva où une détermination s'imposait. Avant de fixer son choix, Eugène fit alors consulter « à Paris un des meilleurs directeurs qui existaient dans le monde ⁴ », le sulpicien Duclaux. En outre, il se rendit « exprès à Marseille » pour découvrir tout son « intérieur à un saint et expérimenté personnage », l'ancien jésuite Magy. « Plusieurs conférences de plusieurs heures avec cet ange de paix ⁵ », une correspondance suivie ⁶ aboutirent à cette réponse catégorique : « Après tant de circonstances réunies, les raisonnements et les nouvelles recherches deviennent inutiles; votre vocation est aussi lumineuse que le plein

1. Cité par Rambert, t. I, p. 47. Cf. également lettre d'Eugène à son père, 7 décembre 1814. Aix, Méjanas, B 69.

2. Conférence spirituelle au séminaire, 1808. Rome, Post., DM V-1.

3. Eugène à sa mère, 23-24 mars 1809. Rome, Post., FB I-7.

4. *Id.*, *ibid.* Il s'agit de M. Duclaux, car Eugène précise : « entre les mains duquel je suis en ce moment ».

5. *Id.*, *ibid.*

6. Cette correspondance est malheureusement perdue; il ne nous en reste que des extraits copiés par M^{gr} de Mazenod lui-même. Le P. Augustin Magy mourut à Marseille, le 25 février 1814, à l'âge de quatre-vingt-huit ans (Marseille, Registres de la paroisse Saint-Ferréol, 1814).

midi dans le plus beau jour¹. » « La vérité qui vous a saisi, ce ne sont pas les sens, qu'elle contrarie, qui vous l'ont révélée, c'est un rayon du ciel². » Dès lors, « il ne me fut plus possible, écrivait Eugène, de douter que Dieu me voulait dans l'état ecclésiastique, pour lequel, malgré les circonstances et peut-être à cause des circonstances, il me donnait un attrait déterminé³. » Pareille certitude entraîna sa décision dans la joie et dans la paix.

VIII

Doit-on établir quelque rapport entre cette évolution spirituelle et le rôle transitoire, mais très actif, que joue alors le jeune chevalier dans l'Œuvre des Prisons d'Aix? Peut-être. En tout cas la coïncidence mérite qu'on la signale. Constituée en 1686 par la confrérie des Pénitents blancs, puis devenue autonome en 1698, étendue enfin à toute la Provence par le règlement du 28 février 1712, cette confrérie avait pour objet d'assurer aux détenus une assistance spirituelle et matérielle bien nécessaire. Avant 1789, elle était composée « de 15 recteurs, tous distingués par leur piété et choisis parmi les gentilshommes, avocats, procureurs, notaires, bourgeois et marchands habitants de la ville d'Aix⁴ ». Ces recteurs se réunissaient toutes les semaines, sous la présidence du semainier, qui rendait compte des visites aux prisons, des besoins des détenus, des distributions effectuées.

Passée sous le contrôle de la municipalité en 1792, supprimée en 1796, rétablie en 1797, réorganisée en 1803, l'Œuvre appelait, aux dires d'Eugène, une « régénération ». Le maire de Fortis résolut donc d'introduire parmi ses membres six nouveaux recteurs : « Demazenot fils », Tassy, Decanis, Vial, Dol et Barnéoud, qui lui imprimeraient un élan nouveau.

Installé le 30 décembre 1806, « Demazenot fils » prit immédiatement les fonctions de semainier et, en cette

1. Extraits des lettres du P. Magy, première et deuxième lettres, mars-août 1808. Rome, Post., LM Magy.

2. *Id.*, août 1808. *Ibid.*

3. Eugène à sa mère, 23-24 mars 1809. *Ibid.*, FB I-7.

4. Paul Bagarry, *Notice historique sur l'Œuvre des prisons d'Aix-en-Provence*. Aix, 1908, p. 20; cf. également pp. 11-18.

qualité, présenta, le 6 janvier 1807, un rapport qui trahit sa manière et semble avoir quelque peu surpris ses collègues, habitués à un genre moins tranché et moins décidé.

Le jeune commissaire dénonce en effet le boulanger, sur les abus duquel on fermait jusqu'alors très prudemment les yeux. Premier abus : Il est nécessaire de « veiller avec la plus scrupuleuse exactitude à ce que le boulanger, chargé de pourvoir de pain les prisonniers, ne glisse furtivement du pain de mauvaise qualité; que s'étant aperçu de cet abus, le premier jour qu'il entra en fonction, et ayant fait des reproches au boulanger, ce dernier lui promit de mieux faire à l'avenir et qu'en effet le pain a été excellent tout le reste de la semaine ». Deuxième abus « qu'on a laissé introduire, qui peut avoir de dangereuses conséquences et auquel il est urgent de remédier » : le dit boulanger présente à la fin de chaque trimestre le relevé des rations de pain, mais aucune vérification n'est faite sur l'exactitude de ce relevé. « Il faut, pour bien procéder, que le boulanger remette à l'appui de son état les bons journaliers signés par le semainier et que, confrontation faite des bons avec l'état, on puisse être assuré de l'exactitude du nombre des rations. » Eugène dénonce ensuite « la déplorable situation des prisonniers passagers, et particulièrement des conscrits conduits de brigade en brigade jusqu'à leur corps ».

Il s'agissait des réfractaires qui se cachaient pour échapper à la conscription et que la maréchaussée avait arrêtés. Ceux-ci « manquent non seulement de subsistance, vu que jusqu'à présent ils ne jouissent pas encore, dans ce département, du bénéfice du décret impérial qui leur accorde vingt centimes par jour en remplacement de la ration qui a été supprimée, mais encore la plupart se trouvent dans une nudité presque complète ». Le semainier propose donc qu'on fasse une quête annuelle, après autorisation du maire, et qu'une partie en soit affectée à l'achat de « culottes, souliers, chapeaux etc... pour les distribuer aux misérables indigents qui sont conduits de prison en prison ».

Enfin, soucieux d'assurer aux détenus l'assistance spirituelle, qui est une des fins de l'Œuvre, le semainier observe « qu'il existe aux prisons une négligence inexcusable, pour ne pas dire une déplorable irrégularité, de la part d'un grand nombre de prisonniers qui se dispensent d'assister à l'office divin sans aucun motif légitime, et qu'il conviendrait

d'exhorter fortement ces prisonniers à remplir un devoir aussi sacré ¹ ».

L'administration ne donna satisfaction à son rapporteur que sur les trois premiers points; elle délibéra que M. le commissaire de semaine « exécutera ponctuellement les règlements et instructions relatives à la fourniture du pain » et « que la signature des états trimestriels du boulanger n'aura lieu qu'après due vérification ». Elle décida également que demande serait faite au maire pour rétablir « la quête dans les maisons de la ville en faveur des prisonniers indigents » et qu'une partie en sera « appliquée à former un dépôt en chaussures, habillements etc... qui seront distribués au fur et à mesure des besoins des prisonniers ». Sur le quatrième point au contraire, les recteurs se montrèrent infiniment plus réservés; après avoir jugé « que l'irrégion qu'affectent certains prisonniers est blâmable, mais que les moyens coercitifs ne nous étant pas permis, il convient de redoubler de zèle pour exhorter les prisonniers à remplir un devoir bien nécessaire et indispensable dans leur position », elle arrêta que le commissaire de semaine exhorterait « tous les prisonniers à remplir leurs devoirs de chrétien en assistant aux offices divins ² ».

Eugène de Mazenod toutefois ne se tint pas pour battu, car à la séance du 20 janvier, cette dernière question revient sur le tapis et, cette fois, l'administration se décide à prendre des mesures pour favoriser l'assistance des prisonniers à la messe du dimanche : « Il a été délibéré qu'il sera fait un nombre de marques proportionné au nombre des prisonniers; que ces marques porteront pour empreinte le cachet de l'Œuvre et le mot « Soupes »; que chaque jour de dimanche et fêtes ordonnées, à la sortie de la messe, M. l'administrateur semainier donnera à chaque prisonnier qui aura assisté à la messe une des dites marques; que s'étant ensuite rendu à la distribution des soupes, il tiendra sévèrement la main à ce qu'il n'en soit délivré qu'à ceux qui lui rendront la marque constatant leur présence à la messe qui aura été célébrée dans la chapelle des prisons ³. »

1. Registre des délibérations n° 11 (an XIII-1813). Aix, Arch. de l'Œuvre des Prisons, conservées aux Arch. de la Société de Saint-Vincent de Paul.

2. *Id.*, séance du 6 janvier 1807. *Ibid.*

3. *Id.*, séance du 20 janvier 1807. *Ibid.*

La mesure adoptée se révéla à l'usage peu efficace. Aussi, dans la séance du 24 mars, « Demazenot fils », semainier sortant, dénonce-t-il les procédés auxquels recourent les détenus pour échapper au contrôle. Après avoir constaté que « l'ordre a régné pendant la semaine », que « le pain a été de bonne qualité », Eugène ajoute : « Que ne puis-je aussi vous rendre un bon témoignage de l'empressement des prisonniers pour remplir leur devoir de chrétien en assistant à la messe? Il est une classe d'hommes dans les prisons qui se croit au-dessus de ce précepte. Je n'ai vu à l'office divin que deux de ces gens qui dans les prisons s'appellent honnêtes et se distinguent de ceux qu'ils nomment les canailles, parce qu'ils ont eu six centimes pour se placer dans les chambres. Quant aux autres, la généralité s'est rendue à mes exhortations. Cependant, comme ils n'y étaient pas tous, j'ai cru devoir connaître les coupables pour leur infliger la punition déterminée... Voici comment je m'y suis pris pour qu'ils n'échappassent pas à ma surveillance. Je me suis fait remettre la liste des prisonniers et me suis donné la peine de les nommer les uns après les autres. Il ne leur était permis de sortir qu'à mesure que je les nommais et ceux qui ne se sont pas trouvés à l'appel ont été marqués par un petit point à la suite de leur nom et n'ont point eu part à la distribution de la soupe qui a été faite devant moi. L'étonnement qu'a produit cette mesure m'a prouvé qu'elle est préférable à celle des cartes qu'ils avaient trouvé le moyen d'é luder. Seulement je préviens qu'il faut se méfier de celui qui est chargé de distribuer la soupe, lequel, en donnant double ration aux camarades de ceux que l'on a jugé à propos de punir, rendrait nos précautions inutiles. Mais, comme tout le bien qu'a pu produire cette juste sévérité s'évanouirait si nous ne suivions pas tous une marche uniforme, je prie mes collègues de vouloir bien ne pas ralentir leur zèle sur cet article ¹. » Ainsi Eugène, de son propre chef, a inauguré un mode de contrôle qu'il prétend imposer à tous ses collègues.

Il réussit également à pourvoir les conscrits réfractaires des vêtements indispensables. Nous savons que, le 28 janvier, il fut chargé avec deux autres recteurs d'acheter « provisoirement une douzaine de vieilles culottes, une douzaine de paires de souliers raccommodés » et, le 10 mars,

1. Registre des délibérations n° 11, séance du 24 mars 1807. Aix, Arch. Œuvre des Prisons.

« de la toile pour trois douzaines de chemises pour hommes, deux douzaines pour femmes, vingt-quatre draps de lit, dix couvertures, douze capotes Cadix pour l'hiver, vingt paillasses, douze bonnets, douze traversins et douze essuie-mains », avec le concours des « dames d'humanité ¹ ».

En revanche, les abus du boulanger Carles, qu'il avait osé dénoncer à la compagnie, continuent de plus belle. Malgré des avertissements réitérés, celui-ci n'en persiste pas moins à exploiter les détenus, car il semble jouir de certaines protections. Il va même jusqu'à injurier les semainiers qui lui présentent des observations sur la mauvaise qualité de son pain. Les administrateurs s'émeuvent enfin, lorsqu'un des derniers recteurs nommés, Jérôme Vial, pour protester contre ces insultes intolérables, résigne ses fonctions en septembre. Ils se décident alors à formuler une mise en demeure : de deux choses l'une, ou le maire de Fortis remplacera le boulanger, ou il les dispensera de vérifier les livraisons de celui-ci ². Or, le dit maire de Fortis prétendit maintenir le *statu quo*, en arguant que le semainier jouissait des pouvoirs voulus pour exercer un contrôle efficace ³.

Entre temps, Eugène de Mazenod avait, comme son collègue Vial, donné sa démission de recteur. Mais tandis que celui-ci la motivait en se déclarant dans l'impossibilité « de remplir dignement les obligations que chacun de nous doit avoir contractées en acceptant les obligations que j'avais été appelé à partager avec vous ⁴ », il se contenta d'invoquer ses affaires domestiques, « qui absorbent entièrement le temps qu'il désirerait employer aux fonctions charitables auxquelles il avait été appelé ⁵ ». Jugea-t-il, lui aussi, inutile de poursuivre en faveur des détenus une action qui se heurtait à des oppositions insurmontables et à la passivité de ses collègues? Lui laissa-t-on entendre que son zèle juvénile était quelque peu excessif et détonnait avec la sagesse traditionnelle de la compagnie? En tout cas, personne n'essaya de le retenir. Si les prisonniers y perdirent, l'Œuvre des prisons retrouva sa douce quiétude, car, à en juger par les comptes rendus suivants des séances, celle-ci se cantonna dans une tâche purement

1. *Id.*, séances des 28 janvier et 10 mars 1807. *Ibid.*

2. *Id.*, séance du 29 septembre 1807. *Ibid.*

3. *Id.*, séance du 13 octobre 1807. *Ibid.*

4. *Id.*, séance du 29 septembre 1807. *Ibid.*

5. *Id.*, séance du 6 octobre 1807. *Ibid.*

administrative et signa bien régulièrement des mandats sans se préoccuper beaucoup de faire œuvre humaine et chrétienne.

Cette expérience du moins avait été fort utile en révélant à Eugène des misères matérielles et morales qu'il ne soupçonnait guère. Lui inspira-t-elle déjà la volonté de se consacrer aux pauvres et aux déshérités? Aucun document n'en témoigne. Mais que les souffrances de ses prisonniers aient stimulé sa générosité à l'heure où Dieu lui demandait le sacrifice de toutes ses ambitions terrestres; que, plus tard, leur souvenir ait contribué partiellement à orienter sa vocation vers les plus humbles ministères, il n'est pas interdit de le supposer. Cette vocation d'ailleurs s'éclairerait et se purifierait de plus en plus pendant les années de son séminaire. Sa vie chrétienne, qui s'était réveillée avec elle, progressera sur la même route et du même pas.

CHAPITRE VIII

LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE : LA FORMATION SPIRITUELLE ET DOCTRINALE

I. — M^{me} DE MAZENOD ET LA VOCATION DE SON FILS :

EUGÈNE RECOURT AU PRÉALABLE A ROZE-JOANNIS
ET A SA SŒUR. — SA LETTRE A SA MÈRE ET L'EXPOSÉ
DE SES MOTIFS. — M^{me} DE MAZENOD AUTORISE
UN ESSAI.

II. — UN NOUVEAU MILIEU SOCIAL, SAINT-SULPICE :

LE SÉMINAIRE APRÈS LA RÉVOLUTION : UNE COM-
MUNAUTÉ RÉDUITE, UN RECRUTEMENT PLUS LARGE,
DES VOCATIONS DÉSINTÉRESSÉES. — PORTRAIT
PHYSIQUE ET MORAL D'EUGÈNE DE MAZENOD. —
IL SE DÉTACHE DE SA MENTALITÉ ARISTOCRATIQUE.

III. — SUR LA VOIE DU DÉPOUILLEMENT :

ESPRIT DE PÉNITENCE D'EUGÈNE. — SA PRATIQUE
DE LA PAUVRETÉ. — SON INDIFFÉRENCE AUX BIENS
DE FAMILLE. — SON ATTRAIT POUR LES PLUS HUMBLÉS
MINISTÈRES.

IV. — CES MESSIEURS DE SAINT-SULPICE ET LEURS ÉLÈVES :

RELATIONS INTIMES D'EUGÈNE AVEC M. ÉMERY. —
M. DUCLAUX, DIRECTEUR SPIRITUEL D'EUGÈNE. —
LES DIRECTEURS AU SÉMINAIRE. — L'ESPRIT DE
CHARITÉ A SAINT-SULPICE.

V. — LA VIE INTÉRIEURE D'EUGÈNE DE MAZENOD :

ESPRIT D'ORAISON. — LA PETITE MÉTHODE DU
BON M. DUCLAUX. — LUMIÈRES ET GRACES DES
ORDINATIONS. — EUGÈNE RETARDE SON SACER-
DOCE POUR COMPLÉTER SA FORMATION THÉOLO-
GIQUE ET SPIRITUELLE.

VI. — L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE A SAINT-SULPICE :

IL RESTE CELUI DU XVIII^e SIÈCLE : LES PROFESSEURS, LES MANUELS EN USAGE, LES AUTORITÉS THÉOLOGIQUES INVOQUÉES, LES QUESTIONS TRAITÉES. — PRÉDOMINANCE DE L'APOLOGÉTIQUE ET DE LA MORALE SUR LE DOGME. — LES QUESTIONS NOUVELLES RÉPONDANT AUX PROBLÈMES DU TEMPS. — MALGRÉ SES LACUNES, SAINT-SULPICE EST LA MEILLEURE ÉCOLE THÉOLOGIQUE DE FRANCE.

VII. — ASSOCIATIONS DE PIÉTÉ ET DE ZÈLE :

LA CONGRÉGATION AU SÉMINAIRE. — LE GROUPE MISSIONNAIRE DE FORBIN-JANSON. — L'AA, SON DOUBLE OBJET : LA SANCTIFICATION DE SES MEMBRES, L'ACTION SUR LES CONDISCIPLES. — L'ABBÉ DE MAZENOD, MEMBRE DE L'AA ET SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION.

I

M^{me} de Mazenod ne soupçonnait pas le moins du monde la décision prise par son fils. Jadis, à Venise, celui-ci avait bien manifesté l'intention d'entrer dans les ordres ; mais, depuis lors, il ne parlait plus de sacerdoce. Et comment tenir pour sérieux un attrait fugitif, si manifestement inspiré par les Zinelli à un enfant tenu en serre chaude qu'il disparut, avec leur influence, chez le jeune homme en contact avec la vie ? D'autre part, tous les plans de la présidente étaient faits pour établir Eugène et sa sœur. Le premier, seul héritier du nom, se marierait pour assurer à sa lignée une descendance et rétablir la situation familiale, grâce à la fortune de sa femme. Ninette, bien dotée, trouverait en Provence un riche parti. La noble famille n'ayant pas d'autre fils, d'autre fille à pourvoir, l'Église ne pouvait escompter aucun de ses enfants. La surprise de M^{me} de Mazenod égalerait sa déconvenue, quand elle apprendrait le départ de son aîné pour le séminaire. Il s'agissait de la préparer doucement pour amortir le choc ; il s'agissait aussi de prévenir ses objections et, le cas échéant, de vaincre sa résistance.

Or, personne ne pouvait mieux y réussir que son cher cousin Roze-Joannis. Malgré les justes préventions qu'il nourrissait contre cet obstiné janséniste, malgré le rôle douteux joué par ce trublion et cet accapareur, qui avait

ruiné le président de Mazenod et dissocié son foyer, Eugène recourut à ses bons offices et le chargea de porter la première antienne. L'adresse consommée de celui-ci, son ascendant sans égal garantissaient le résultat; celui qu'avec dépit, voire même avec jalousie, Charles-Antoine appelait le « directeur » de sa femme, trouverait audience favorable auprès de celle-ci, qui se pliait docilement à ses volontés. Après l'autorité du cousin, interviendrait le charme délicat de Ninette, mise dans la confiance pour « adoucir tout » ce que sa mère pourrait « voir de trop rigoureux dans cette détermination ¹ ».

La première antienne une fois portée à deux reprises et sur deux tons fort différents, de Saint-Julien, où il résidait chez sa grand-mère, le jeune chevalier se chargea d'en développer tous les thèmes.

« J'ai voulu, ma bonne maman, écrit-il le 29 juin 1808, avant de vous faire part des vœux que la Miséricorde du Seigneur a sur moi, prier mon oncle de vous en parler afin de vous faire envisager la chose sous son véritable point de vue et pour que votre tendresse, qui m'est connue, ne s'alarmât pas mal à propos. Quelque soin que l'on mette pour bien expliquer son idée par écrit, il est difficile que l'on puisse prévoir toutes les objections, ou même les différentes manières de saisir un objet. C'est pourquoi j'avais chargé mon oncle, qui est digne d'apprécier les voies de Dieu, de vous faire connaître les desseins du Maître auquel nous sommes tous tenus d'obéir sous peine de damnation, de répondre aux objections que vous pourriez lui faire, vous faire en un mot, en vous exposant mes raisons, approuver un projet qui vient certainement de Dieu, puisqu'il a passé par les épreuves qu'il exige de toute inspiration qui paraît extraordinaire, et qu'il est sanctionné par toutes les personnes tenant sa place à mon égard.

« Il me reste à présent, ma chère et bonne maman, à vous rassurer sur ce qui peut paraître le plus dur à la nature. Dieu n'exige point ici des sacrifices au-dessus de nos forces; il ne s'agit point de séparations déchirantes, d'éloignements sans retour. Non, j'en atteste le Seigneur; ce qu'il veut de moi, c'est que je renonce à un monde dans lequel il est presque impossible de se sauver, tellement l'apostasie y règne; c'est que je me dévoue plus spécia-

1. Eugène à sa sœur, 21 juin 1808. Rome, Post., FB I-4 (copie).

lement à son service pour tâcher de ranimer la foi qui s'éteint parmi les pauvres; c'est, en un mot, que je me dispose à exécuter tous les ordres qu'il peut vouloir me donner pour sa gloire et le salut des âmes qu'il a rachetées de son précieux Sang.

« Vous voyez par ce que je vous dis, ma chère maman, que toutes ces choses peuvent s'opérer dans notre propre pays et que, bien loin de renoncer à ma famille, je compte lui demeurer attaché beaucoup plus que si, restant dans le monde, je m'y établissais, que j'y prisse femme, que j'y eusse ménage, des enfants, toutes choses qui, loin de resserrer les liens qui nous attachent, pourraient les relâcher; du moins est-il sûr que toutes ces nouvelles affections, qui seraient du même ordre que celle que je vous porte, c'est-à-dire également commandées par la nature, ne pourraient que préjudicier à l'amour unique que je veux vous conserver.

« Je ne crois pas que vous attachiez grand prix à voir mon nom se perpétuer dans cette vallée de larmes. Cette vanité s'était un temps glissée dans mon cœur et avait failli me faire perdre toutes les grâces que le Seigneur me réservait. Je ne vois à cette heure, et vous ne voyez sans doute avec moi, d'autre nécessité que de les voir inscrits, nos noms, dans le livre de vie.

« De quoi s'agit-il donc et que nous reste-t-il à offrir au Seigneur? Une absence de quelques mois : c'est-à-dire que nous souffrirons, pour le Bon Dieu et pour nous conformer à sa sainte volonté, la même peine que mille circonstances toujours renaissantes nous font endurer tous les ans, sans le moindre fruit pour nos âmes.

« Je ne vous entretiendrai pas plus longtemps sur cet objet, nous en parlerons plus au long à Aix...

« Adieu, ma tendre mère, je vous aime et vous embrasse de toute mon âme, ainsi qu'Eugénie ¹. »

Le retour presque immédiat de son fils dispensa M^{me} de Mazenod de répondre. Du dialogue qui s'engagea entre eux, lorsque ce dernier fut rentré à Aix, nous ignorons tout; nous savons seulement que la grand-mère Joannis soutint discrètement son Eugène en écrivant, avec beaucoup d'esprit chrétien et de sagesse, à la présidente, en juillet 1808 : « J'ai bien ressenti de la peine en me séparant de notre cher Eugène, sa société était bien douce et agréable

1. Eugène à sa mère, 29 juin 1808. Rome, Post., FB I-7.

pour moi, ses vertus me le font aimer au delà de tout ce que je puis vous exprimer. Il était juste qu'il se rendît auprès de vous. Vous ayant fait part de ses projets, vous deviez désirer de le voir pour lui faire faire les réflexions qu'exige une si grande entreprise. Il faut une grande vocation pour un état aussi saint. Sans vouloir s'opposer à la volonté de Dieu, une mère peut demander une épreuve à la vocation de ses enfants. Ayez soin de brûler mes lettres, ne les laissez pas rouler sur les tables, pour qu'elles ne soient pas lues des curieux¹. » Comme il arrive assez souvent, ce conseil de prudence ne fut pas suivi par la destinataire. Et comment le regretter, dût-on passer pour « curieux »!

M^{me} de Mazenod ne voulut pas s'opposer à la volonté de Dieu. Elle se résigna donc à ce que son fils entrât à Saint-Sulpice, pour ce qu'elle croyait être une simple épreuve et un essai. Il faudra bien du temps pour que la présidente accepte une vocation, qui la prenait au dépourvu, renversait tous ses projets maternels et qu'en 1809, elle s'obstinera « toujours à regarder comme un malheur² ». Quant à Charles-Antoine, l'interruption des courriers et les obstacles mis par la guerre aux communications avec la Sicile ne permirent pas alors de le prévenir; il n'apprendra la décision d'Eugène qu'en 1810, après l'ordination de celui-ci au sous-diaconat, par une indiscretion d'Alexandre Amyot.

II

Le séminaire de Saint-Sulpice, qui accueille le 12 octobre 1808³ Eugène de Mazenod, ne s'est pas rétabli dans les immenses bâtiments construits à son usage aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, face à l'église de même nom. La Révolution avait confisqué ceux-ci, et les plus pressantes démarches ne réussirent pas à les faire recouvrer, car Bonaparte, soucieux d'embellir sa capitale, ordonna leur destruction, pour réaliser un ensemble architectural qui mettrait en valeur le portail de Servandoni. Il fallut donc reconstituer ailleurs l'œuvre de M. Olier; et M. Émery,

1. M^{me} Joannis à sa fille, M^{me} de Mazenod, juillet 1808. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ V-1.

2. Eugène à sa mère, 11 octobre 1809. Saint-Martin, M 1.

3. Eugène à sa mère, 28 février 1809. *Ibid.*

après des installations provisoires et précaires, à la *Vache noire* en 1800, près de l'hôtel Fleury en 1803, se résolut à acheter l'ancien immeuble de l'*Instruction chrétienne*, rue du Pot-de-Fer, aujourd'hui rue Bonaparte, afin d'aboutir à du définitif.

Ce local, de dimensions très modestes, pouvait suffire à la communauté, désormais réduite et unifiée dans son organisation. Avant 1789, les élèves affluaient et, selon leur naissance, leur fortune, leur future appartenance au haut clergé ou au bas clergé, la hiérarchie sociale obligeait à les répartir entre maisons autonomes et distinctes : le grand séminaire, le petit séminaire et les Robertins. Le premier était réservé aux nobles, susceptibles de payer une forte pension et promis aux bénéfices majeurs ; le second, aux roturiers, suffisamment fortunés ; quant aux Robertins, ils recevaient des boursiers, qui n'avaient d'autres titres que leur valeur intellectuelle et morale. Ainsi jusque dans la préparation au sacerdoce se différenciait l'ordre des valeurs.

Après la Révolution, on ne pouvait songer à restaurer pareil cloisonnement. Jadis si empressée à caser dans l'Église ses cadets, réduits à de minces légitimes, pour leur assurer de substantiels bénéfices, l'aristocratie se montrait avare de ses enfants. Il n'entre à Saint-Sulpice que deux nobles en 1801, dont M. de Quélen, futur archevêque de Paris, un en 1803, cinq en 1804, sept en 1805, cinq en 1806, six en 1807, cinq en 1808, deux en 1809 ; 1802 n'en fournit aucun. Comment rétablir le ci-devant grand séminaire avec des effectifs aussi squelettiques ? Il fallut bien mêler les fils de grands seigneurs à ceux de la classe moyenne, qui proportionnellement ne s'avérait guère plus généreuse.

Le recrutement est en effet très précaire. De 1801 à 1805, il oscille entre vingt-trois et vingt-sept entrées par an ; il monte à trente-quatre en 1806, redescend à vingt-six et vingt-huit en 1807 et 1808, pour atteindre quarante en 1809¹. Comme certains élèves abandonnent, comme la durée des études se limite à trois ou même à deux ans, Saint-Sulpice ne comprend que quarante-neuf candidats en 1804, écrit Portalis, cinquante-sept en 1805, de vingt à trente diocèses différents. 1810 marque un progrès

1. D'après le *Catalogue des élèves qui sont entrés au Séminaire de Saint-Sulpice depuis 1801 jusqu'en 1809*. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

sensible avec cent séminaristes, dont seize parisiens¹.

Vu le caractère très spécial du séminaire, qui se recrutait dans toute la France et, comme sous l'Ancien Régime, formait tous les clercs nobles, ces chiffres reflètent toute une situation; de là l'intérêt qu'ils présentent aussi bien pour l'histoire religieuse de notre pays que pour la formation personnelle d'Eugène de Mazenod. A les prendre mathématiquement, on risquerait de n'y voir qu'une preuve supplémentaire de l'extrême pénurie, alors universellement dénoncée par les évêques, voire par le ministre des cultes. Spirituellement, en revanche, ils révèlent un incontestable progrès. D'une part, si les vocations se raréfient, elles sont de vraies vocations, uniquement inspirées par des motifs surnaturels et entièrement désintéressées; le sacerdoce n'apporte plus de prébendes et ne promet qu'un laborieux apostolat dans la contradiction et la pauvreté. D'autre part, la division entre clergé aristocratique et clergé roturier, qui introduisait dans l'unique sacerdoce du Christ une différence et une opposition de classe, heureusement disparaît. En dépouillant l'Église gallicane de ses biens, en rendant les charges ecclésiastiques accessibles à tous, sans distinction de naissance et de rang, la Révolution avait mis fin à des erreurs, à des abus aussi dommageables au catholicisme que contraires à son esprit; qualifiée de « satanique » par l'ex-jésuite Barruel, son œuvre aboutissait tout au moins à cette conséquence avantageuse, on a même dit, providentielle.

Les élèves de Saint-Sulpice, où se maintenait la tradition de l'École française, étaient donc plus disposés que leurs prédécesseurs à recueillir, à goûter, à vivre l'enseignement de leurs maîtres sur la dignité, les responsabilités, les exigences du sacerdoce. Depuis deux siècles, après Bérulle, Condren, Olier, ceux-ci s'obstinaient à réagir contre les idées courantes, en répétant à leurs disciples qu'on n'entre pas dans les ordres pour se servir, mais pour servir, qu'on ne se fait pas prêtre pour courir les bénéfices, mais pour rendre au Père, par le Fils, dans l'Esprit, le culte d'adoration qui lui est dû, se vouer au ministère des âmes, se consacrer à la conversion des pécheurs, comme le Christ, par le détachement, la pau-

1. J. Leflon, *Monsieur Émery*, t. II, *L'Église concordataire et impériale*. Paris, 1946, p. 216.

vreté et l'humilité. Leur action, jusqu'alors, s'était limitée au redressement de perspectives individuelles sans réussir à rectifier une mentalité collective, qui tenait pour traditionnel et normal le système en usage depuis 1516; le grand séminaire, celui des nobles, de tous le plus favorisé par celui-ci, restait plus sensible à ses bienfaits temporels qu'aux élévations sublimes de la doctrine bérullienne. On sait dans quel relâchement il tomba au XVIII^e siècle et à quels obstacles se heurta la réforme entreprise par M. Émery¹.

A la *Vache noire*, à l'hôtel Fleury, à l'*Instruction chrétienne*, la tâche du supérieur devenait bien plus facile; sa communauté réduite ne comprenait plus de Dillon, ni de Talleyrand; elle groupait au contraire une élite qui cherchait uniquement à se donner. L'ensemble d'ailleurs se caractérisait par sa maturité; les séminaristes en dessous de vingt ans restaient une exception, la plupart avaient vingt-trois, vingt-six ans, certains vingt-huit, trente-deux, trente-trois, trente-cinq, trente-neuf, voire quarante et quarante-deux ans. Il ne s'agissait pas de jeunes gens frais émoulus du collège, mais de jeunes hommes que leur âge et les épreuves de la Révolution rendaient plus réfléchis. On s'explique mieux par là le mot piquant de M. Émery, lorsqu'on lui présenta, en 1808, le neveu de M. Boyer, Denis Affre, futur archevêque de Paris, adolescent de quinze ans et si petit de taille qu'il paraissait plus jeune encore : « Monsieur, avez-vous amené votre nourrice avec vous²? »

Eugène de Mazenod ne risquait pas de provoquer la même réflexion. Il avait alors dépassé vingt-six ans et ne laissait pas de faire impression par son air résolu, sa haute taille et sa prestance. Le portrait que nous possédons de lui, vers cette époque, témoigne de sa distinction, de son élégance, plus encore de sa vigueur : de longs cheveux tout raides, parallèlement et horizontalement peignés à la Titus de chaque côté de la tête, d'épais favoris étagés dans le même style, avec le même art et le même air de négligence hautainé, encadrent le visage qui respire l'énergie; le front disparaît partiellement sous un amas de mèches, ramenées sur la gauche dans un désordre voulu; le nez s'en détache brusquement sur une dépres-

1. J. Leflon, *op. cit.*, t. I, chap. v, pp. 99-137.

2. *Id.*, t. II, p. 216.

sion qui l'accuse; les lèvres semblent prêtes à lancer une vive répartie; entre les pointes du col, qui surmontent un jabot finement plissé, le menton s'affirme extrêmement volontaire; le large col de la jaquette, qui remonte très haut dans le cou, les revers de celle-ci qui se croisent sur la poitrine bombée, achèvent de souligner l'allure tout aristocratique de l'ensemble. Une expression de tristesse toutefois se trahit chez ce jeune homme bien né, qui sait ce qu'il est, ce qu'il vaut et ne semble nullement douter de ses moyens; la souffrance déjà l'a marqué ¹.

Le portrait moral qu'Eugène fit de lui, en entrant au séminaire, pour éclairer son directeur spirituel, M. Duclaux, confirme et complète les données du portrait gravé en 1805 par Gilles Chrétien :

« Je suis d'un caractère vif et impétueux. Les désirs que je forme sont toujours très ardents; je souffre du moindre retard..., m'indigne contre les obstacles qui en empêchent l'exécution, et rien ne me coûterait pour surmonter les plus difficiles. Entier dans mes volontés et dans mes sentiments, je me révolte à la seule apparence d'une contradiction; si elle est soutenue et que je ne sois pas fermement convaincu qu'on ne s'oppose à mes volontés que pour un plus grand bien, je m'enflamme et mon âme semble alors développer de nouveaux ressorts qui

1. Ce portrait fut exécuté, durant le séjour d'Eugène à Paris en 1805-par le graveur Gilles-Louis Chrétien (1754-1811), selon le procédé du Physionotrace dont il était l'inventeur.

« Vous trouvez, écrit à ce sujet Eugène à son père le 26 décembre 1805, que les 54 francs que j'ai dépensés pour faire graver mon portrait sont bien employés et je suis au désespoir de vous annoncer qu'ils sont jetés à la rue. Je suis furieux contre ce M. Chrétien qui, après avoir fait un dessin parfaitement ressemblant, en a tiré une gravure qui ne l'est presque pas. Je comptais qu'il me flatterait et il a eu le talent de m'enlaidir complètement. Il a établi de mon nez à ma bouche une distance monstrueuse, m'a obligamment pourvu d'un menton de galoche et a jugé à propos d'asseoir cette galoche sur un second menton. Le tout réuni forme un bas de visage d'une longueur démesurée et horriblement défectueux... Comme on prétend que malgré tous ces défauts on me reconnaît, je vous envoie une » de ces gravures (Eugène à son père, 26 décembre 1805. Aix, Méjanès, B 69). »

Pour rendre visite à Portalis, le jeune homme avait été contraint de s'équiper à la mode : « Accoutumé de bonne heure, confie-t-il à son père le 15 juin 1805 de Paris, à me tenir dans un juste milieu en tout et surtout dans les modes, je n'ai jamais voulu adopter l'usage renouvelé des jabots... Il ne se trouve donc point de ces ornements *jabotiques*... parmi mes hardes... Il faut aujourd'hui que j'aille courir tous les marchands pour acheter de la mousseline... Equipé de la sorte, je serai à la rigueur présentable chez M^{me} Portalis (Eugène à son père, 15 juin 1805. *Ibid.*). » C'est dans ce costume de circonstance qu'Eugène fit dessiner son portrait, dont l'original est aujourd'hui la propriété de M^{lle} Aliette de Boisgelin.

m'étaient inconnus, c'est-à-dire que j'acquies à l'instant une volubilité singulière pour exprimer mes idées qui se présentent en foule, tandis que dans mon assiette habituelle je suis souvent obligé de les chercher et les exprime avec lenteur. J'éprouve cette même facilité, quand je suis vivement affecté d'une chose et que je désirerais faire entrer les autres dans mes sentiments. Par un contraste singulier, si au lieu de me résister, on cède, me voilà désarmé...

« J'ai toujours eu une franchise des plus prononcées, qui m'a fait rejeter loin de moi toute espèce de compliments flatteurs qui aurait tendu le moins du monde à en obscurcir la sincérité. On s'était fait dans le monde à ma manière...

« L'expérience m'ayant prouvé que je ne me trompe guère dans les jugements que je porte, j'ai besoin d'être fort en garde pour ne pas en prononcer sans nécessité...

« Il est à peine croyable combien, malgré un caractère tel que je viens de dépeindre le mien, mon cœur est sensible; il l'est à un point excessif... Il est idolâtre de sa famille. Je me ferais hacher pour certains individus de ma famille, et cela s'étend assez loin, car je donnerais ma vie sans hésiter pour mon père, ma mère, ma grand-mère, ma sœur et les deux frères de mon père. J'aime en général passionnément tous ceux dont je crois être aimé, mais il faut aussi que l'on m'aime passionnément. La reconnaissance donne ainsi le dernier développement à l'électricité de mon cœur. Ce sentiment est chez moi si exquis qu'il n'a jamais pris le change. J'ai toujours soupiré après un ami, mais je n'en ai jamais rencontré, tels du moins que je les souhaite; il est vrai que je suis difficile, car comme je suis disposé à beaucoup donner, j'exige aussi beaucoup...

« Rien de charnel ne se mêle pourtant à ces vœux, qui partent de la partie la plus noble de mon cœur. Cela est tellement vrai qu'il a toujours dédaigné toute liaison avec les femmes, parce que ces sortes d'amitiés entre différents sexes sont plutôt l'affaire des sens que du cœur. La qualité de la personne n'influe en rien sur le sentiment qui me porte à aimer celui de qui je suis véritablement aimé. La preuve, c'est que je suis affectionné d'une manière incroyable aux domestiques qui me sont vraiment attachés; je me sépare avec peine d'eux; j'éprouve un déchirement en les quittant; je m'intéresse à leur bonheur

et n'oublie rien pour le leur procurer; et cela, non point par magnanimité ni grandeur d'âme, je n'agis par ce motif qu'avec les indifférents, mais par sentiment, par tendresse, il faut que je le dise, par amitié...¹ »

Eugène de Mazenod connaissait donc parfaitement ses qualités naturelles avec les défauts qui sont toujours l'envers de celles-ci; il savait où porter ses efforts pour se corriger des seconds et développer les premières. Mais, comme il arrive trop généralement, il avait beaucoup moins conscience de ce que nous appellerions aujourd'hui sa mentalité de classe et, par conséquent, ne songeait guère à s'en libérer.

De cette « réalité sociologique² », les biographes de l'évêque de Marseille jusqu'alors n'ont tenu aucun compte. La méconnaissance expose pourtant à mal comprendre tout un aspect de son caractère et plus encore à mal pénétrer la métamorphose, relative certes, mais très effective, qui s'opéra à Saint-Sulpice chez ce jeune noble imbu de sa naissance et des idées de son milieu. Par l'expérience des problèmes modernes, par les travaux des sociologues, nous connaissons mieux aujourd'hui l'importance et le rôle de « cette pensée sociale qui, à une époque déterminée, se trouve, a écrit J. Guilton, présente en nous sans être proprement nôtre, bien que la ligne de séparation entre ce qui est nôtre et ce qui est autre, soit ici fort difficile à définir. La mentalité est une pensée collective; par là, elle a l'avantage de nous faire entrer de plain-pied en communication avec un groupe plus ou moins étendu dans l'espace et dans le temps, et de nous faire entendre ainsi par un système d'allusions discrètes, par simple référence aux normes communes d'intelligibilité et sans avoir à faire effort de renouvellement et de réflexion... On doit noter aussi que la pensée sociale n'est jamais connue de celui qui y participe. A la manière d'un ridicule, elle n'adhère pas à la conscience; et, de même que la révélation d'une manie vous donne tout aussitôt les moyens de la corriger, de même l'acte par lequel nous prenons conscience de notre mentalité est aussi celui par lequel nous échappons à son emprise³. » « Cette mentalité, ajoute le P. Rouquette, n'implique

1. Rome, Post., DM IV-4.

2. L'expression est du R. P. R. Rouquette, *Problèmes d'Action catholique*, A. C. O. et A. C. I. 1954, dans *Études*, t. 283, novembre 1954, p. 250.

3. Cité par R. Rouquette, *Ibid.*

pas seulement un certain nombre d'habitudes mentales, de jugements de valeurs préfabriqués, mais aussi des réactions et des comportements spontanés et non réfléchis¹. » « Une connaissance lucide des impulsions de la mentalité, poursuit-il, a la même puissance libératrice dans les comportements collectifs que dans la psychologie profonde individuelle. On pourrait presque dire qu'elle effectue une sorte de psychanalyse sociologique. Elle entraîne nécessairement une modification du comportement². »

On comprend par là que, faute de parvenir à cette « connaissance lucide », beaucoup de chrétiens maintiennent une cloison étanche entre leur foi, leur morale religieuse et les « habitudes mentales » de leur milieu, si souvent peu conformes à l'une comme à l'autre. D'aucuns, sans doute, s'appliquent à entretenir leur commode inconscience, qui seraient capables de voir clair. Mais combien d'autres restent entièrement captifs de « comportements collectifs » par manque d'intelligence ! Et parmi ceux qui croient s'en dégager, combien réussissent à réaliser leur libération totale ?

Or, si par sa conversion de 1807, Eugène de Mazenod était sorti de la tiédeur et du péché, il n'avait pas pour autant rompu avec le système idéologique commun aux émigrés. Comment s'en étonner, vu ses origines, son éducation, les hautes relations de son exil, le cercle fermé où il vivait à Aix ? Même en matière ecclésiastique, le jeune chevalier reste attaché à l'ordre ancien, dont on lui a inspiré le culte. Dès son retour en Provence, il exprime son regret de ce que Fortuné, par son absence, ait manqué l'occasion d'être promu chanoine ou vicaire général par M. de Cicé³, et longtemps il s'obstinera à promouvoir ce cadet des Mazenod qui, par sa qualité, avait droit à la mitre. Et quelle indignation de ce que les nobles stalles du chapitre Saint-Sauveur fussent indignement occupées par de simples « manants⁴ » !

Sur un point toutefois, Eugène commence bientôt à se dégager de l'emprise. Jadis, à Palerme, il pourfendait un chanoine sicilien qui osait approuver l'accord conclu par Pie VII avec Bonaparte. Maintenant, c'est

1. R. Rouquette, *op. cit.*, p. 250.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 251.

3. Eugène à son père, 26 novembre 1802. Aix, Méjanès, B 69.

4. Eugène à son père, 9 janvier 1803. *Ibid.*

contre son oncle qu'il se retourne pour légitimer ce traité. Autre chose se rallier au régime impérial, autre chose se rallier au concordat. Fidèle à la monarchie, il tient Bonaparte pour un usurpateur, mais, fils de l'Église, fait passer avant tout l'intérêt de la religion et l'obéissance au Saint-Siège. Une connaissance plus exacte de la situation et les principes de son ultramontanisme ont entamé le bloc des conceptions préfabriquées qu'il rapportait d'exil : « Il est deux sortes d'opinions, l'une politique et l'autre religieuse, écrit le jeune chevalier. Il est libre à chacun de penser comme il veut sur la première; on peut même se taire, lorsqu'on ne pense pas comme tout le monde, et c'est ce que je fais. Mais il n'en est pas ainsi de la seconde. Dès que vous êtes catholique, il ne vous est plus permis de choisir ou de suivre votre penchant. Il faut nécessairement adhérer aux décisions de celui qui est établi pour enseigner; et s'il y a scission, le parti qui n'est pas avec Pierre s'égare. Telle est ma façon de penser invariable; je n'en changerais pas, quand même il émanerait de ce tribunal quelque décision qui contrarierait mes vues. Que sera-ce quand je touche au doigt que tout ce qui s'est fait a été fait pour le bien et a opéré le bien? Croyez que de loin on n'envisage pas les choses aussi sainement que de près. Le mal était si grand et les malheurs qui étaient à craindre auraient été sans remède, si le chef de l'Église ne s'était hâté de faire de grands sacrifices. Il vaut mieux perdre une jambe que la tête et la vie, et je puis vous assurer qu'il y a une exacte parité entre ma comparaison et la réalité. Les choses étant ainsi, il est du devoir d'un chacun, et encore plus d'un ecclésiastique, de concourir de toutes ses forces à seconder les vues du Souverain Pontife. Quel a été son but? De conserver la foi en France. Et comment ses espérances se seraient-elles réalisées si les évêques et les prêtres s'étaient obstinés à exiger ce qu'il n'avait pu obtenir? Je ne déciderai pas ici si les évêques qui n'ont pas donné leur démission ont bien ou mal fait. Mais je dirai, sans crainte d'être contredit, que si leurs confrères avaient fait comme eux, l'incrédulité et le schisme le plus épouvantable auraient régné en France; et la suite de l'une et de l'autre aurait été l'oubli général de tous les principes, parce que le loup ne prend pas le même soin de son troupeau que le berger, et que d'ailleurs nous savons ce que les schismatiques enseignaient et comment l'on s'était

accoutumé à ne pas même écouter le peu de morale qu'ils auraient pu apprendre au peuple. Il s'ensuit donc de tout ce que je viens de dire que dans dix ans on n'aurait pas eu en France l'idée même d'une religion. Je ne pousserai pas plus loin ce raisonnement-là, qui est sans réplique ¹. »

Eugène ne comprend donc pas que Fortuné refuse d'entrer dans l'épiscopat concordataire, alors que son neveu aurait « assez de crédit pour lui faire avoir un diocèse dans le genre de celui qu'on a donné à l'ancien évêque de Vence, je veux dire un diocèse où il n'y eût pas grande peine par rapport au schisme ² ». Mais, cette fois, pour presser son oncle d'accepter un siège, l'ambition familiale n'intervient plus, le système d'Ancien Régime pas davantage. Il s'agit du bien des âmes; il s'agit de répondre aux bonnes intentions du gouvernement, « qui veut sérieusement extirper jusqu'à la racine tous les schismes et hérésies qui ont pullulé depuis la Révolution ou qui se sont accrus, tels que les martinistes, convulsionnaires, illuminés de Saint-Médard, etc... ³ ». Loin d'effrayer son oncle, les difficultés même de la tâche lui interdisent de s'y soustraire : « Quoi! quand on porte la livrée de Jésus-Christ, doit-on craindre quelque chose et ne doit-on pas espérer en celui qui nous fortifie? Retraçons-nous bien les devoirs que nous imposent nos caractères de chrétien et de prêtre. Après quoi, consultons notre conscience pour savoir si elle ne nous reproche pas notre excessive modestie, qui dégénère en pusillanimité ⁴. » Cette mercuriale ne convainc pas le chanoine, qui gardait une sainte horreur de la Révolution et restait en amical contact avec des prêtres fidèles aux évêques de Londres ⁵.

1. Eugène à son père, 16 août 1805. Aix, Méjanès, B 69.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Id.*, *ibid.*

5. L'un de ceux-ci, l'abbé Taillet, qui à Palerme avait retrouvé Fortuné, son ancien confrère de Sorbonne, et qui, depuis son départ de Sicile, continuait à correspondre avec lui, lui annonçait de Londres, le 10 octobre 1806, la mort de M. Bernier, évêque d'Orléans : « On a ici la certitude, disait-il de ce dernier, que dès le concordat il était en relation habituelle avec l'archevêque d'Aix (Cicé) et qu'ils ont tramé de concert leur complot contre l'ancienne Église gallicane, complot auquel se sont joints MM. Boisgelin, Barral et d'Osmond, etc... C'est donc en partie à votre archevêque actuel qu'on doit l'organisation ou désorganisation nouvelle, et vous avez sagement fait de ne pas vous associer à l'administration ecclésiastique de ce prélat dangereux et diffamé, qui a été successivement constitutionnel et concordatiste, démocrate, monarchien et même apparent royaliste, et qui a fini par être le valet respectueux du Corse Usurpateur. Je vous aime mieux à Palerme, vivant à l'étroit et sans reproche, qu'attelé au char de

L'opposition entre l'oncle et le neveu, jusque-là si parfaitement unis dans le respect des mêmes valeurs, n'en souligne que mieux la nette évolution de ce dernier, qui fait déjà primer le spirituel sur toutes ses préférences politiques et nobiliaires.

On aurait pu croire que sa conversion, postérieure de deux ans à cette lettre, achèverait, sous un nouveau choc, cette « psychanalyse sociologique ». Or, par une étonnante contradiction, le jeune chevalier écrit à sa mère qu'il veut être prêtre « pour tâcher de ranimer la foi qui s'éteint parmi les pauvres », et avoue cependant dans ses *Mémoires* qu'une « certaine grandeur d'instinct » de son âme puise de l'énergie dans la pensée suivante : « L'Église ne trouvait plus de ministres que dans les classes inférieures ¹. » Le désir de se consacrer à la plus inférieure de toutes s'allie, chez lui, au sentiment très vif de la supériorité qu'il doit à la sienne. Le vieil homme, dont parlent ses méditations, n'est mort qu'au péché; la purification n'est pas totale. Il appartiendra à la grâce de Dieu et à Saint-Sulpice de la poursuivre et de la compléter.

III

Ce que fut au séminaire son évolution religieuse, ce que dut celle-ci à l'Esprit-Saint, à ses maîtres, au milieu, à son effort individuel, on aimerait pouvoir le nettement spécifier. Mais le cheminement du surnaturel nous dérobe toujours une partie de son mystère; ce qui nous reste des notes, des lettres écrites par Eugène de Mazenod à cette

cet homme qui, depuis qu'il est au monde, n'a été qu'un vil intrigant (l'abbé Taillet au chanoine Fortuné, 10 octobre 1806. Aix, Méjanès, B 75). »

D'autre part, une note, rédigée de concert avec son neveu en décembre 1818, nous apprend que Charles-Fortuné « à l'époque du Concordat de 1801, pressé de se rendre à Paris par M. le cardinal de Boisgelin et par M. le ministre Portalis, ancien ami de sa famille, qui l'avait désigné pour remplir un siège épiscopal, se refusa à leurs invitations répétées, dans la persuasion qu'il n'était pas propre à faire le bien dans cette circonstance difficile (Fortuné à son frère, le président, 31 décembre 1818. Rome, Post., FB V-3) ».

Il avait été, à cette époque, destiné à l'archevêché d'Avignon, ainsi que l'apprendra, on ne sait par quels moyens, le P. de Mazenod en 1817. « Mais il aurait fallu, commente le président à son frère, prêter serment de fidélité à l'Usurpateur, ce qui ne pouvait jamais entrer ni dans tes idées ni dans les nôtres (M. de Mazenod à Fortuné, 7 mars 1818. *Ibid.*, FB V-4). »

1. Cité par Rambert, t. I, p. 47.

époque, ne suffit pas d'autre part à nous éclairer ou risque de fausser les perspectives, car on y relève des lacunes, on y relève aussi des outrances et un verbalisme assez commun chez les novices; on doit enfin tenir compte d'un tempérament, d'une personnalité fort accusés et de réactions très vives. Il semble cependant qu'on puisse essayer tout au moins une esquisse du travail intérieur qui s'opère en son âme, et jalonner certaines étapes de son itinéraire spirituel.

Eugène de Mazenod n'a rien d'un spéculatif; il demeurera toute sa vie un réalisateur; la métaphysique bérullienne manifestement le dépasse; il n'ira pas de la doctrine à la pratique; ce sera, au contraire, la pratique qui lui permettra de s'ouvrir à la doctrine; il vivra celle-ci pour s'être astreint à celle-là. Le progrès d'une ascèse, exigée par ses expériences antérieures et ses lumières nouvelles, l'amènera peu à peu à approfondir les principes essentiels que lui enseignent ses maîtres, et à définir l'idéal de perfection qui s'impose au prêtre dans l'union à Jésus-Christ, prêtre, apôtre et victime.

Tout part du premier choc subi à son entrée au séminaire, dans sa retraite initiale. Par contraste avec son nouveau milieu, qui lui paraît céleste, il prend une conscience plus nette, plus lucide que jamais, de ses péchés et de son indignité. Par contraste également avec le clergé tel qu'il croit le connaître et qu'il juge médiocre, tiède, il découvre ce que peut et doit être la sainteté sacerdotale. Le jeune séminariste entend donc, pour se mettre à niveau, redresser sa mauvaise nature, car il ne lui pardonne pas de l'avoir jadis entraîné au mal et craint qu'elle ne ressaisisse un jour son emprise. Il entend aussi imiter les modèles qu'il a sous les yeux, pour ne pas descendre à l'étiage du corps ecclésiastique, qu'il juge dans l'ensemble avec une sévérité injuste et excessive par hostilité à la Révolution.

Aussi ses premières résolutions insistent-elles sur la pénitence, expiation de ses fautes, remède à ses misères. Beaucoup plus que l'intimité avec Dieu, la mortification paraît alors sa préoccupation majeure, et il inaugure le dur régime qu'il maintiendra toute son existence : « Il me conviendrait sans doute, écrit-il en octobre 1808, d'imiter ces heureux et saints pénitents, qui macéraient leur chair à proportion des complaisances qu'ils avaient eues pour elle. Aussi coupable, plus coupable même qu'ils ne l'ont été, après les avoir imités et dépassés même dans

leurs égarements, il serait à désirer que je suivisse leur exemple dans les moyens qu'ils ont employés pour apaiser la colère de Dieu et satisfaire à sa justice. Mais c'est ici où toute ma lâcheté se montre à découvert... Ce corps, gémissant en secret de l'empire que l'âme a repris sur lui par la grâce toute-puissante de Dieu, se refuse hautement à devenir lui-même l'instrument de son propre supplice; il fait, au contraire, tous ses efforts pour secouer ce joug salutaire qui le tient dans une dépendance qui lui sera utile à lui-même au grand jour de la résurrection... C'est un assaut continu, il faut combattre depuis le matin jusqu'au soir... Voici donc ce que je me propose, en attendant qu'un plus long séjour dans le séminaire m'ait fait découvrir quelque nouveau moyen de me mortifier : le matin, à peine l'ecclésiastique, chargé de me réveiller, sera sorti de ma chambre, je sauterai au bas de mon lit, afin de ne pas commencer la journée par un acte de paresse, en caressant, comme on dit, les couvertures.

« Pendant l'oraison, je resterai à genoux les deux quarts d'heure, quelque incommode que soit pour moi cette position. Si j'ai besoin de m'asseoir, je ne me permettrai cet adoucissement que lorsque les autres seront debout...

« Je ne me permettrai jamais à dîner de prendre une seconde portion du même plat, les portions fussent-elles même peu copieuses; dans ce cas, ce qui est très rare, je suppléerai par un morceau de pain de plus... Le vendredi étant pour moi un jour de jeûne, je ne paraîtrai point au déjeuner. Mais, comme l'ordre de la maison s'oppose à ce que je m'absente du souper et que, contre mon usage en temps de jeûne, je serai obligé de prendre un morceau le soir, je retrancherai quelque chose du dîner, afin que mon corps sente la punition qui lui est infligée¹. »

Durant son séminaire, Eugène va accroître le nombre et la rigueur de ses jeûnes, dont il dresse la liste et le menu :

« 1^o Tous les jeûnes commandés par l'Eglise. Ces jours-là, je ne dois faire qu'un repas et, à moins d'un besoin pressant, je ne mangerai rien le soir; cela doit s'entendre seulement pour les jeûnes isolés, comme des Quatre-Temps ou veilles, car pendant le carême la collation panique [sic] me sera permise, excepté le vendredi-saint.

« 2^o Je jeûnerai tous les vendredis de l'année. J'adoucis

1. Retraite d'octobre 1808. Rome, Post., DM IV-1.

pour le présent ce jeûne et me permets un morceau de pain et une poire, ou pomme, ou petite grappe de raisin, ou tel autre fruit, frais ou sec, que ce puisse être, bien entendu que je dois me contenter de l'une de ces choses.

« 3^o La veille de certaines fêtes de dévotion ou certains jours particuliers; mon jeûne sera comme celui du vendredi, que je viens de marquer ¹. »

4^o Veilles de fêtes d'apôtres, de la Sainte Vierge, de ses saints préférés. On aboutit ainsi au total imposant de 120 jours de jeûne par an, soit le double de ceux qu'impose l'Église.

Il ajoutera ensuite la pratique des macérations corporelles, le lever matinal à 4 heures, une heure avant la communauté, et se priverait même de feu, si son directeur ne l'obligeait à chauffer quelque peu sa chambre, littéralement glacée : « Je suis fourré comme un turc, écrit-il à sa mère en décembre 1808, car il gèle à pierre fendre. Je suis devant le feu, les supérieurs m'ont ordonné d'en faire, et vous voyez à mon écriture si j'ai froid aux mains. Malgré mon feu, l'eau de mon plat à barbe s'est entièrement gelée dans ma chambre, qui est moins froide que les autres, puisqu'elle est au-dessus de la cuisine. Nous étions hier à dix degrés ². » On constate par là que son foyer n'a rien de bien ardent. D'ailleurs, il avouera n'avoir brûlé pendant tout l'hiver que pour 9 francs, 10 de bois ³, en tout et pour tout, « une petite provision d'un quart de voie ⁴ ».

Aux rigueurs croissantes de cette dure ascèse correspond d'ailleurs un élargissement de l'esprit qui la vivifie. Aux motifs premiers qui le déterminent à la pénitence, expiation de ses propres fautes, maîtrise à exercer sur son corps, d'autres s'ajoutent, plus théocentriques et plus apostoliques : réparation des outrages faits à Dieu par les pécheurs, conversion de ceux-ci. Par là, Eugène s'identifie plus complètement avec le Christ-prêtre, qui par son sacrifice s'offre en victime à son Père offensé et par son sang achète le salut de tous ses frères coupables.

La pratique de la pénitence entraîne celle de la pauvreté.

1. Liste des jeûnes approuvés par son directeur, contenue dans les cahiers de retraites. Rome, Post., DM IV-1.

2. Eugène à sa mère, 25-26 décembre 1808. Rome, Post., FB I-7.

3. Eugène à sa sœur, 6 mars 1809. *Ibid.*, FB I-4 (copie).

4. Eugène à sa mère, 21 janvier 1809. Saint-Martin, M 1. A Paris, la voie de bois était d'environ deux stères.

Par tradition aristocratique, par goût personnel, le jeune chevalier aimait le décor extérieur, qui souligne la qualité de la naissance et l'élévation du rang. L'héritier des Mazenod ne pouvait, sans un serrement de cœur, passer à Aix devant le magnifique hôtel des présidents, ses ancêtres, aujourd'hui occupé par des intrus enrichis, et souffrait de se voir confiné dans la maison simplement bourgeoise des médecins Joannis. Ses longs mois passés à Saint-Laurent dans la solitude et l'ennui lui valaient du moins la satisfaction d'arpenter ses terres et de résider dans sa bastide seigneuriale. Le luxe de ses vêtements, de sa lingerie, de ses bijoux, inquiétait sa mère, qui le trouvait dépensier; rien de trop beau, rien de trop cher pour se mettre à la grande mode, et quel souci de sa chevelure, de ses favoris, de sa tenue, pour que tout fût digne de ses titres, de son nom, et mît en valeur sa noble prestance!

Or, dès son entrée au séminaire, par mortification, Eugène renonce à ces dangereuses superfluités et, dès sa première retraite, prend les résolutions suivantes : « Pour me punir des aises que j'ai pris dans le monde avec trop peu de ménagement, et de l'espèce d'attache que j'avais à certaines vanités, je serai pauvre dans ma cellule et simple à l'extérieur... Je me servirai moi-même, balayerai ma chambre, etc...¹. »

Pauvre dans sa cellule, qu'il doit meubler à ses frais, le nouveau séminariste se contente du strict minimum : « un lit de sangle, un matelas et un traversin, une commode, une table, un petit secrétaire, quatre chaises de paille, une cruche, un pot-à-eau, verres et un pot de chambre² ». Encore ce strict minimum sera-t-il réduit en 1812 : « A proprement parler, écrit-il à M^{me} de Mazenod, je n'ai presque rien. Mon misérable lit de sangle fut égaré aux vacances, j'en ai un d'emprunt. Tout consiste à peu près en un simple matelas, une table, trois mauvaises chaises de paille, et voilà tout. Aussi ne veux-je point habiter ma belle chambre à Aix, qui n'est plus conforme à mes goûts et à la simplicité dont j'espère faire profession toute ma vie³. »

Le ménage se simplifiait d'autant. Eugène d'ailleurs tient à s'en charger personnellement. Jadis, avant la

1. Retraite d'octobre 1808. Rome, Post., DM IV-1.

2. Eugène à sa mère, 23-24 mars 1809. *Ibid.*, FB I-7.

3. Eugène à sa mère, 26-30 juin 1812. Saint-Martin, M 1.

Révolution, au grand séminaire de Saint-Sulpice, les seigneurs amenaient leurs valets, pour ne pas déroger en se livrant à des œuvres serviles. En souvenir de cette tradition, dans le nouveau séminaire qui mêlait fils de nobles et fils de bourgeois, on autorisait les élèves à recourir, pour l'entretien de leur cellule, moyennant un supplément de frais, au personnel de la maison. Eugène de Mazenod, pour son compte, n'usera pas de cette facilité, qui correspond pourtant à une survivance de l'Ancien Régime si regretté par lui. L'économie et la délicatesse filiale, sans doute, l'y engagent, car M^{me} de Mazenod trouve vraiment lourde la charge que lui impose une vocation contraire à tous ses plans, et il s'agit de « retrancher sur la dépense ». Mais c'est avant tout l'esprit de renoncement qui le détermine à « se servir lui-même » : « Soit pour vivre d'une manière plus conforme à la pauvreté évangélique, soit aussi pour diminuer d'autant les frais que je vous occasionne, écrit-il à sa mère, je n'ai point voulu de domestique pour faire ma chambre ¹. » L'ordre suivi dans l'exposé des motifs correspond exactement à leur valeur et à leur poids.

Par pauvreté également, le futur prêtre de Jésus-Christ sera « simple à l'extérieur » : « soutane commune, ceinture de laine, cheveux plats, voilà quel est et quel sera toujours le costume de l'abbé de Mazenod. Je ne sais pas en vérité, ajouta-t-il, à quoi pensent les hommes de vouloir toujours orner et dorloter cette misérable charogne, qui doit être la pâture des vers et qui n'est jamais moins soumise que quand on la ménage. Mais ce qui est pitoyable dans les hommes en général, est monstrueux dans un ministre de la croix ². » Lui offre-t-on une montre, une seule chose lui importe, qu'elle soit bonne; « je me soucie fort peu de la mode ³ ». Quant à la chaîne d'or qu'on voudrait ajouter, il la refuse comme « un meuble inutile; on ne se pare ordinairement de ces sortes d'ornements que pour que les autres les voient...; un ruban me fera le même service. Quand j'étais dans le monde, j'avais fort désiré une chaîne d'or, aujourd'hui elle m'embarrasserait. Aussi faut-il bien que les goûts d'un ecclésiastique soient différents de ceux d'un mondain et, sur cet article, Dieu m'a fait grâce entière ⁴. » Que ferait par ailleurs une chaîne d'or sur « le

1. Eugène à sa mère, 28 février 1809. Saint-Martin, M 1.

2. Eugène à sa mère, 6 janvier 1810. *Ibid.*

3. Eugène à sa mère, 23-24 mars 1809. Rome, Post., FB I-7.

4. Eugène à sa mère, 29-30 mai 1809. Saint-Martin, M 1.

drap grossier » de ses vêtements et sur « ces tristes culottes de trois ans bien révolus ¹ »?

Eugène de Mazenod pousse même le détachement jusqu'à devenir indifférent aux biens de famille, qui jadis lui tenaient si fortement à cœur. Foin de ces richesses, qui témoignaient de ses titres et de sa race! « Il m'est aussi égal d'avoir une mesure qu'un hôtel, écrit-il à sa mère le 29 mai 1809. J'aurais jadis éprouvé quelque chagrin à voir sortir de nos mains la maison paternelle... Aujourd'hui, cela m'est égal, et je ne tiens pas plus à ce tas de pierres qu'à la terre même de Saint-Laurent, que je voudrais que vous eussiez déjà vendue ². » M^{me} de Mazenod en arrive à ne plus reconnaître son fils, aussi complètement transformé.

Cette ascèse extérieure, si nécessaire soit-elle, demeure cependant un simple moyen; l'essentiel est d'aboutir par la mortification intérieure à l'abnégation de l'esprit. Eugène s'appliquera donc à « réduire » son caractère « fier, entier, absolu ³ ». Ici encore, beaucoup plus que des considérations théoriques, le souvenir de ses péchés, le choc psychologique que produit sur lui Saint-Sulpice, déterminent ses résolutions : « Je remercierai Dieu de ce que, étant pendant mon séjour dans le monde accoutumé à emporter les suffrages, choyé, fêté et considéré par tous ceux qui avaient à faire à moi, je remercierai Dieu, dis-je, de ce que je me trouve ici confondu avec une foule de personnes qui, plus vertueuses que moi, sont faites pour fixer l'attention; ou quand même elles ne seraient pas plus remarquées que moi, je jouirai de cette égalité qui me laisse moi-même dans l'oubli... Je me réjouirai surtout de ce que, jouissant dans le monde d'une réputation d'esprit et d'instruction, je vais ici perdre cet avantage, en m'occupant d'une étude qui me sera, je l'espère, très fructueuse, mais dans laquelle il sera impossible que je brille, n'ayant point ou peu d'usage de parler en latin et ne m'étant jamais astreint à la forme scolastique dans mes études, et me trouvant trop âgé pour que je puisse espérer de prendre un nouveau pli. Cette humiliation me sera très salutaire, parce que l'amour-propre n'est pas ce qu'il y a de plus mort en moi ⁴. »

1. Eugène à sa sœur, 22 août 1812. *Ibid.*

2. Eugène à sa mère, 29-30 mai 1809. *Ibid.*

3. Retraite d'octobre 1808. Rome, Post., DM IV-1.

4. *Id.*, *ibid.*

Eugène ne se bornera pas à disparaître dans cette égalité où s'éclipsent tous ses mérites. Il se comportera comme le plus indigne de tous, en raison de ses « iniquités ». « Je me regarderai comme le dernier du séminaire et je me dirai souvent que ce n'est point une supposition, mais au contraire qu'il y a une distance immense entre mes frères et moi, puisqu'en effet il est impossible qu'aucun d'entre eux ait autant de fautes à se reprocher que moi et que je suis de tous celui qui fait le moins pénitence, quoique j'en aie tant de besoin. » « Si les hommes me voyaient tel que je suis, ajoute-t-il, quelque grande que fût leur charité, je leur serais insupportable... L'humilité, l'humilité surtout, doit être la base de l'édifice de mon salut ¹. »

Son programme initial ne demeura pas lettre morte. Dès février 1809, nous constatons qu'en pratique, ce clerc noble ne songe plus qu'à servir dans l'Église au dernier rang et veut se consacrer au plus humble des ministères : « Je vous le répète, écrit-il à M^{me} de Mazenod en avril 1809, c'est à Aix et dans le diocèse que je travaillerai, et comme je suis très résolu de ne faire jamais, ni directement, ni indirectement, la moindre démarche pour être évêque, de ma vie je ne bougerai de la place, si ce n'est pour aller passer quelques mois en mission dans les campagnes; ce sera ma *villegiatura* ². » Pour l'instant, il se réjouit de ce qu'on lui ait confié, à la paroisse Saint-Sulpice, le moins reluisant de tous les catéchismes et le plus difficile, vu « les mauvaises dispositions de ceux qui le composent. Ce sont les plus pauvres de la paroisse, des enfants de cabaretiers, en un mot des porteurs de poux. On a jugé que peut-être je pourrais donner de l'âme à ce corps languissant et, en conséquence, on m'a choisi pour en être le chef. On dit que c'est pour me faire ensuite passer à un autre, mais je ne m'en soucie pas et suis très content de me trouver au milieu de ces pauvres pouilleux, que je tâcherai de ramener auprès de nous. Demain, nous ferons connaissance et, s'il plaît à Dieu, nous serons bons amis ³. »

L'*Elegi abjectus esse in domo Dei mei* était dès lors sa devise, et cette devise remplacera bientôt celle de ses armes familiales : *Stimulo dedit aemula virtus*. Pourtant, il lui arrive encore de dessiner son blason sur son cahier de notes, quand les cours de ses professeurs le dépassent

1. Retraite d'octobre 1808. Rome, Post., DM IV-1.

2. Eugène à sa mère, 4-6 avril 1809. *Ibid.*, FB I-7.

3. Eugène à sa mère, 4 février 1809. Saint-Martin, M 1.

ou l'ennuient. Le moment viendra où, sur la fin de son séminaire, il fera « tracer » son nouveau liston sur un « petit dessin », qui exprime exactement les dispositions de son cœur : « Mes armoiries, placées sur le manteau de président à mortier de mon père détaché et négligemment jeté sur un banc de pierre, le mortier et la couronne renversés; une croix de bois et une couronne d'épines surmontant ces armes à la place des ornements auxquels je témoignais de renoncer, en les foulant pour ainsi dire aux pieds. Voilà la véritable expression du secret de ma vocation ¹. »

A mesure que le jeune clerc provençal se dépouillait de ses tendances personnelles et de sa mentalité aristocratique, cette vocation s'était éclairée, purifiée. Ainsi s'oriente sa vie religieuse vers la perfection sacerdotale, par la voie de la « désappropriation » si chère à M. Olier, car, si le simple chrétien doit « se désoccuper de soi », à plus forte raison le prêtre : « Il ne doit plus y avoir de *moi* dans un prêtre, car le moi des prêtres doit être converti en Jésus-Christ, qui leur fait dire à l'autel, *ceci est mon corps*, comme si le corps de Jésus-Christ était le corps même du prêtre », écrivait dans le *traité des Saints Ordres* le fondateur de Saint-Sulpice ².

IV

En renonçant à son moi, avec tout ce qu'il comportait d'individuel et de sociologique, Eugène de Mazenod se préparait par l'ascèse à mieux assimiler l'enseignement spirituel du séminaire et à entrer en communion plus étroite avec son nouveau milieu.

Parmi ses maîtres, deux surtout le marquèrent : M. Emery, M. Duclaux. Le premier n'était pas son directeur; mais, par ce qu'écrivait en 1842 à M. Faillon l'évêque de Marseille, nous pouvons juger de l'influence exercée sur sa jeunesse cléricale par le supérieur général de la Compagnie : « J'ai fait tout mon séminaire sous lui, et il eut toujours pour moi une affection toute particulière, que je devais sans doute à la recommandation de feu M. de Cicé, archevêque d'Aix, qui m'honorait de son amitié et qui fit

1. *Journal* de M^{sr} de Mazenod, 31 mars 1839. Rome, Post., JM.

2. M. Olier, *Œuvres complètes* publiées par Migne. Paris, 1856, III^e Partie, *Du Sacerdoce*, chap. vii, col. 721. M. Tronson publia pour la première fois ce traité, en 1675, selon les écrits et l'esprit de J.J. Olier.

de moi à notre bon supérieur un portrait dessiné par une prévention outrée. J'avais vingt-cinq ans quand j'entrai au séminaire et M. Emery me traita toujours en homme raisonnable. Il me donnait un accès facile auprès de lui et j'ai pu apprécier dans cette intimité, je ne dirai pas seulement l'amabilité de son esprit, mais sa profonde sagesse, sa sagacité, ses vertus sacerdotales et surtout son amour pour l'Église, si cruellement persécutée à cette époque... J'allais le voir tous les jours, ne fût-ce qu'un moment. Il me recevait avec plaisir et j'étais peut-être le seul à qui il permit de lui parler de sa santé, qu'il ménageait si peu. Dans les derniers temps, il s'était formé une eschare sur le dos d'une de ses jambes, à la suite d'une petite plaie qui suintait. Il ne trouvait rien de mieux, dans la vigueur de son esprit de pénitence, que d'arracher le bas qui se prenait à la plaie. Il n'écoutait personne en cette matière et ne voulait point de médecins; je crois qu'il n'en avait jamais consulté de sa vie. Par suite de la déférence qu'il voulait bien avoir pour moi, il consentit à se laisser bassiner par moi cette jambe malade, d'autant que je puis m'en rappeler, avec du quinquina; mais ce n'est pas sans avoir plaisanté auparavant sur mes prétentions au doctorat... Je prenais soin de ce bon vieillard, pour répondre à la liberté qu'il me donnait de l'approcher et de lui parler franchement comme un fils à un père ¹. »

Bon juge des valeurs, le supérieur général avait une confiance totale en celui qu'il appelait familièrement, sans Monsieur et sans particule, Mazenod; non seulement il recourra à ce complice très sûr pour défendre la cause de Pie VII captif et des cardinaux noirs persécutés, mais il lui livrera les secrets de sa vie spirituelle, témoin ses résolutions de retraite qu'Eugène transcrira de sa propre main. On devine que les entretiens du maître avec son disciple ne se bornaient pas au traitement des plaies variqueuses du premier, ni même aux affaires de l'Église. Le restaurateur du séminaire et de la Compagnie était trop soucieux de maintenir les grandes traditions de Saint-Sulpice pour ne pas inspirer leur culte à son visiteur quotidien. Positif et réaliste, voire novateur hardi quand il s'agit de suivre l'évolution historique et d'opérer les adaptations nécessaires, en se dégageant des idées courantes, M. Emery n'hésite pas

1. M^{gr} de Mazenod à M. Faillon, 29 août 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E. t. IV, fol. 139-140.

à désolidariser la religion de la monarchie et à reconnaître le gouvernement issu de la Révolution. En matière de formation ecclésiastique au contraire, le même homme « demeure strictement fidèle à l'esprit de ses pères et fait preuve du conservatisme le plus radical, d'aucuns diraient peut-être le plus étroit. Loin d'essayer des méthodes nouvelles, il reprend intégralement les anciennes, comme si 1789 n'avait absolument rien changé. Loin d'orienter ses vues en un sens différent, l'expérience acquise durant la tourmente révolutionnaire confirme son adhésion au système classique, car plus la vie sacerdotale devient militante dans un monde en pleine transformation, plus aussi elle doit reposer sur des bases solides et fermes ¹. » Comme au grand siècle « la fin première et dernière du séminaire n'est autre qu'une vie profonde en Dieu, dans le Christ Jésus ² ».

Rien ne témoigne mieux de son « profond respect pour les anciens de la Congrégation ³ » et pour leur doctrine spirituelle, que l'anecdote suivante, relatée à M. Faillon par M^{gr} de Mazenod lui-même : « L'imprimeur Mossy de Marseille fit une nouvelle édition des *Examens particuliers* de M. Tronson. Cet homme m'écrivit pour me prier de lui faire débiter son édition dans le séminaire, et il m'envoya un exemplaire de sa nouvelle édition, pour que je le présentasse à M. Emery. Il avait cru faire merveille que d'ajouter au frontispice du livre : *Revu et corrigé par M. Emery*. Quand M. Emery lut ces mots, il frappa du pied et se laissa aller à un mouvement d'indignation des plus vifs : « Revu et corrigé par M. Emery ! reprit-il. Quel est ce sot qui a pu imprimer pareille chose, et qui est M. Emery pour corriger M. Tronson ? » etc... etc... Je ne savais plus comment faire pour le calmer. — « Mais, mon Père, — je lui donnais ce nom quand nous étions tête-à-tête, — j'écrirai à M. Mossy que s'il veut que nous achetions son livre, il ait à mettre un carton à son frontispice. — Cela ne suffit pas ; ce sera trop tard ; il aura déjà débité des exemplaires de son édition. Peut-on faire une injure pareille à M. Tronson ? M. Emery corriger M. Tronson !... Tenez ! il me vient une pensée ; vous connaissez beaucoup M. Portalis... — Beaucoup, lui dis-je. — Eh bien ! partez tout de suite ; portez-lui ce livre et suppliez-le en mon nom de donner tout de suite des

1. J. Leflon, *Monsieur Émery*, t. II, p. 230.

2. M. Olier, *Pietas Seminarii*, n^o 1. *Œuvres complètes*, col. 1245.

3. M^{gr} de Mazenod à M. Faillon, 29 août 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E. t. IV, fol. 145.

ordres à Marseille pour interdire le débit de cette édition, tant que ce titre mensonger subsistera. » Je ne perdis pas un moment et, pour le contenter, je courus chez M. Portalis; je lui exposai la peine de mon supérieur et sa réclamation. M. Portalis me promit qu'on ferait droit à sa demande et que, le jour même, des ordres seraient donnés à cet effet. Je fus heureux de rapporter sur-le-champ cette bonne nouvelle à M. Emery, dont la modestie fut en repos. Et en effet le frontispice fut corrigé et l'édition tout entière placée dans divers séminaires, au grand contentement de l'imprudent imprimeur qui s'y était si mal pris pour faire sa cour à notre saint supérieur¹. »

On devine par ce simple trait que le supérieur général ne manquait aucune occasion de prôner à Eugène de Mazenod la grande doctrine du sacerdoce qu'il tenait de ses vénérés prédécesseurs. Ses conversations privées, fort détendues, ne pouvaient que compléter l'enseignement des lectures spirituelles qu'il assurait plusieurs fois par semaine. En réalité, seul l'adjectif correspondait à la nature exacte de l'exercice; ces lectures n'avaient de lecture que le nom; au lieu de faire, comme à l'origine du séminaire, débiter, par tranches et *recto tono*, le texte d'un pieux auteur, M. Emery donnait de son cru une conférence et, pour les auditeurs, cela valait infiniment mieux. Quelle impression produisait sa parole vivante, les souvenirs de ceux-ci, recueillis en 1842 par M. Faillon, s'accordent à le rappeler. Avec une conviction profonde et vécue, souvent en termes pittoresques, il ne cessait de reprendre ses grands thèmes familiers, et quelle autorité donnait à ses leçons l'exemple personnel de celui que Napoléon lui-même admirait! En toute circonstance, avant, pendant, depuis la Révolution, « le petit prêtre », comme l'appelait le grand Empereur, n'avait voulu être que prêtre et, chez lui, seul comptait le service de Dieu pour Dieu; qu'on fit de l'Église, selon sa propre parole, « un moyen et non une fin », il ne pouvait l'admettre. Chacun savait le grand rôle joué par lui avec tant de courage, d'équilibre et de modestie.

On assure parfois que les élèves, judicieux à retardement, ne mesurent équitablement leurs maîtres qu'avec l'expérience et le recul du temps. Eugène n'attendit pas la maturité pour reconnaître l'exceptionnelle valeur de celui qu'il regardera toujours comme son père. Le portrait qu'il en

1. M^{gr} de Mazenod à M. Faillon, 29 août 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. IV, fol. 145-146.

traçait, dès 1810, en témoigne : « Cette Compagnie [de Saint-Sulpice] était ressuscitée de ses cendres par les soins du très respectable M. Emery qui, après avoir lutté contre tous les orages de la Révolution sans en être englouti, après avoir, lui tout seul, conservé la religion catholique en France, à une époque où elle allait être entièrement proscrite de nouveau, s'était dévoué à l'Œuvre des Séminaires dans l'espoir d'élever des jeunes plants dans la vigne du Seigneur pour remplacer les vides effrayants que la mort avait produits dans le sanctuaire. Pour se livrer entièrement à cette sainte entreprise, il avait refusé à différentes reprises trois différents évêchés qu'on lui avait offerts. Sa grande piété, son profond savoir, son expérience accomplie avaient fait de ce vénérable vieillard l'oracle de l'Église de France. Inaccessible à tout intérêt quelconque, il ne considérait jamais que le bien et, sans passion ni préjugés, trouvait souvent le moyen de le faire ressortir d'où bien d'autres, très habiles, n'auraient vu aucune ressource ¹. » C'était déjà le jugement que retiendra l'histoire; il honore l'élève qui le porta bien avant elle, autant qu'il honore le maître lui-même, car il prouve à quel point le premier comprenait le second.

M. Duclaux n'avait pas l'envergure, le relief, la forte personnalité de M. Emery, mais sa vie intérieure très profonde, son expérience, sa modération, son équilibre et sa continuelle sérénité faisaient de lui un maître dans la direction des séminaristes et des prêtres : « Tous, écrit Picot, admiraient en lui une humilité rare, une bonté parfaite, un calme inaltérable. » Il « ne parlait jamais de lui-même et ne disait jamais de mal de personne ». « A ces vertus, le sage supérieur joignait une instruction peu commune. Personne ne parlait avec plus d'abondance et plus d'onction sur les matières spirituelles, personne ne décidait les cas de conscience avec plus de prudence et plus de maturité ². » Jusque dans leur contraste avec le tempérament d'Eugène, ces qualités et ces vertus le rendaient spécialement apte à manier celui-ci; il possédait une âme assez haute pour ne pas briser son généreux élan, et sa pondération était bien nécessaire pour remédier aux impulsions du jeune provençal, trop enclin à suivre le premier mouvement de sa nature ardente. Le directeur excellait à garder en main ce pur sang,

1. Eugène à sa mère, 19 juin 1810. Rome, Post., FB I-7.

2. *L'Ami de la Religion*, t. 54, 8 et 12 décembre 1827, p. 118 et 132.

tantôt pour modérer, tantôt pour soutenir son allure. Son pénitent d'ailleurs lui facilitait la tâche. Par son abnégation d'abord : « Pour contrarier de plus en plus cet amour-propre, lisons-nous dans les résolutions de la retraite de 1808, je ne laisserai échapper aucune occasion de le mater, même indirectement. Ainsi, non seulement je dois me féliciter de m'être fait connaître à mon directeur tel que je suis et même tel que j'ai été, ce qui a été une grande victoire que la grâce de Dieu m'a fait remporter sur moi-même (et à laquelle mon amour-propre s'opposait, me présentant plusieurs raisons spécieuses), mais encore je dois être disposé à faire tous les aveux, même les plus humiliants, supposé que mon directeur les croit, je ne dis pas nécessaires, mais utiles seulement ¹. »

A cette totale ouverture de cœur correspondait une complète obéissance; à son « saint » directeur Eugène soumet ses résolutions, ses décisions, ses projets, ses vues; les conseils de celui-ci sont pour lui l'expression même de la volonté divine. M. Duclaux, en effet, insinue discrètement plus qu'il ne légifère et commande; ses avis se formulent en tonalité douce; ainsi le veut sa manière et cette manière convient parfaitement à son disciple, qu'un air impératif, cassant, risquerait de cabrer. Une confiance réciproque transformera en amitié, voire en intimité, leurs rapports spirituels, qui se prolongeront après le retour de l'abbé de Mazenod à Aix.

Les autres directeurs, dont il partage la vie, resteront pour lui de simples professeurs; mais leur régularité, leur esprit d'oraison, leurs vertus, leur valeur sacerdotale compteront pour lui beaucoup plus que leur science fort inégale. De M. Garnier, qui lui apprit l'hébreu, Eugène écrira : « Il sait l'hébreu, le syriaque, le persan, l'arabe, l'arménien, le chaldéen, le grec, le latin, l'allemand, l'anglais et le français et je ne sais quelle autre langue encore et, par-dessus le marché, il sait être un très saint prêtre ². » Ce « par-dessus le marché » cavalier souligne à sa manière que pour lui c'était l'essentiel.

En évoquant le souvenir de ses maîtres, il leur rendra, trente ans plus tard, ce magnifique hommage, en écrivant à M. Faillon : « Je remercierai Dieu tant que je vivrai de

1. Retraite d'octobre 1808. Rome, Post., DM IV-1.

2. Au verso d'une lettre de M. Garnier à l'abbé de Mazenod, 4 novembre 1813. Cité par Rey, t. I, p. 141, note.

m'avoir fait la grâce de passer plusieurs années sous leur direction et, je dois dire, dans l'amitié d'hommes tels que MM. Emery, Duclaux, Montagne et, quoiqu'il vive encore, laissez-moi ajouter Garnier aussi. Il me semble que par eux m'a été transmise la tradition des plus beaux temps et des plus saints personnages de l'Église, ainsi que l'exemple de toutes les vertus sacerdotales... Ce serait un crime de laisser mourir, avec la génération contemporaine de ces hommes de Dieu, la mémoire de leur sainteté ¹. »

Au contact de ses condisciples eux-mêmes, spirituellement et humainement, Eugène enfin ne laissa pas de beaucoup gagner. Rien de plus varié que l'origine de ceux-ci, car, par tradition, Saint-Sulpice se recrutait dans toute la France, voire à l'étranger. Le diocèse de Paris, auquel la maison servait de séminaire, fournissait, en 1808, le plus fort du contingent, encore que ce dernier, réduit à une vingtaine d'élèves, restât bien maigre pour les besoins d'une immense capitale. Le reste venait des régions les plus diverses, mais surtout de celles où les vocations étaient alors moins rares : Bretagne, Vendée, Normandie, Massif Lyonnais, Massif Central. Les diocèses de Rennes, Coutances, Versailles, Amiens, Lyon, Cahors, Saint-Flour et Bayonne y figuraient en bonne place avec une dizaine d'élèves chacun. Le Mans en comptait 8; Mende et Besançon, 7; Angers, 6; Grenoble, 5; Nantes et Metz, 4; Orléans, 3. Le Nord, l'Est, le Sud-Est, dans l'ensemble, ne se trouvaient pas représentés; l'appoint des autres départements se limitait à un clerc. Plus de « messieurs de langue anglaise », vu l'état de guerre entre Sa Majesté Impériale et Sa Majesté Britannique; mais on relève un espagnol, trois belges, deux suisses, un rhénan et un polonais.

Même diversité de classes sociales et de mentalités. Parmi les anciens, figuraient des gens de qualité : d'Arbou, futur évêque de Verdun; de Bonald, futur cardinal; de Solages, futur préfet apostolique de Madagascar; de Gualy, futur archevêque d'Albi; de Forbin-Janson, futur évêque de Nancy. En même temps que Mazenod, entré en 1808 Simony de Broutière, tonsuré à onze ans en 1781 et ci-devant précepteur du duc de Sully. L'année suivante, l'arrivée d'un noble polonais, Szadurski, produisit quelque sensation : « Parmi les sujets que nous nous félicitons de

1. M^{gr} de Mazenod à M. Faillon, 29 août 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. IV, fol. 146.

posséder, écrit Eugène à sa mère, nous comptons un seigneur polonais, du même âge que moi, aîné d'une famille immensément riche; son père a vingt-quatre mille vassaux ou esclaves; la religion est un peu consolée de l'abandon ou, pour parler plus juste, de l'horreur avec laquelle ce qui s'appelle la bonne compagnie fuit son sanctuaire, quand elle voit venir se ranger sous ses drapeaux abandonnés quelques individus qui, indépendamment du caractère de ministre de Jésus-Christ, sont faits pour en imposer par leur éducation et leur naissance ¹. »

Cette réflexion édifiante nous laisserait croire que les clercs nobles formaient une bande à part dans la communauté, à 85 % bourgeoise de naissance. Rien de plus contraire à la réalité. Les sulpiciens prescrivaient la fusion, et les directeurs, M. Emery en tête, en donnaient tous l'exemple, qui, en récréation, en promenade, se mêlaient à tous les groupes indistinctement. Le futur évêque de Marseille avait été frappé, dès l'abord, par cette « égalité » toute chrétienne, qui le laissait lui-même dans l'ombre. En 1839, il rappellera encore le charme de ses relations avec ses maîtres et ses condisciples, toujours empreintes de la plus vive cordialité : « Je puis dire que, pendant les cinq ans que j'ai passés à Saint-Sulpice, je voguais à pleines voiles dans cette mer de charité, sans y avoir rencontré un seul écueil. » « Je ne rencontrais que des cœurs droits, sensibles même aux avances de ma charité. C'est ainsi qu'au séminaire, directeurs et élèves... me donnaient des témoignages non équivoques de reconnaissance pour l'affection qui me portait à les prévenir en toute rencontre et à leur prouver que je les aimais ². » Il se reprochera même après coup d'avoir, comme saint Augustin, trop aimé être aimé et regrettera de n'avoir pas réagi contre un « sentiment trop naturel », dont alors il ne voyait pas « le défaut ³ ».

C'était avouer à quel point le jeune clerc goûtait le com-

1. Eugène à sa mère, 11 octobre 1809. Saint-Martin, M 1.

Il ajoute dans cette lettre : « Le nombre des séminaristes s'est considérablement augmenté cette année, je crois bien que nous approcherons de la centaine. »

2. *Journal* de M^{sr} de Mazenod, 31 mars 1839. Rome, Post., JM.

« Tous ces jeunes gens du séminaire sont en général bien aimables, écrivait en 1806 à sa sœur l'ancien polytechnicien Teysseyrre. L'un me donne mes ouvrages, l'autre m'apporte un rideau qui me manque; celui-ci s'arrange toujours à m'aider ou rapporter ce dont j'ai besoin pour les classes; c'est une belle chose que la charité éprouvée du matin au soir. » Cité par Paguella de Follenay, *Monsieur Teysseyrre*. Paris, 1882, p. 161.

3. *Journal* de M^{sr} de Mazenod, 31 mars 1839. Rome, Post., JM.

merce de ses condisciples. Pareille ambiance d'ailleurs ne laissa pas de contribuer à sa formation; dans ce climat d'amitié et de confiance, Eugène s'épanouit; pouvait-il souhaiter milieu plus agréable et plus favorable à la fois que cette communauté exceptionnellement choisie et dont la diversité même lui apportait un enrichissement? Quelque peu rétrécies par son hérédité, son éducation, son particularisme nobiliaire et provençal, ses vues s'élargissaient; il apprenait à connaître, à comprendre d'autres mentalités, constatait son ignorance de beaucoup de choses, devait souvent s'avouer inférieur et se libérait par là du complexe de supériorité, qui le rendait fier, absolu, cassant. Sa vie religieuse enfin profita de l'émulation sainte, qui poussait tous ses confrères à rivaliser de perfection et de générosité. Le premier biographe de M. Emery, M. Gosselin, entré au séminaire en 1809, souligne à juste titre « l'excellent esprit » qui animait alors toute la maison : « Jamais peut-être, écrit-il, on n'avait vu dans le séminaire une aussi heureuse réunion de vocations remarquables que pendant les années qui suivirent le Concordat ¹. » Celle d'Eugène de Mazenod donne une idée des autres. Il se trouvait donc à l'aise, en parfaite harmonie avec ses maîtres et ses condisciples et comme porté par le courant de ferveur qui les entraînait tous à marcher sur la trace du Christ, prêtre et sauveur, en vivant intérieurement de lui.

V

Vivere summe Deo in Christo Jesu, tel est en effet le but essentiel de la formation sulpicienne, *finis primarius et ultimus*, selon le mot de M. Olier. L'ascèse et le dépouillement y préparent; l'atmosphère du séminaire y prédispose; l'oraison seule y conduit. Aussi M. Emery qui, vu la pénurie du clergé et le besoin urgent d'une immédiate relève, se résigne à réduire les études, n'eut-il rien de plus pressé que de rétablir l'heure entière traditionnellement consacrée à cet exercice capital; les excellentes dispositions de ses élèves lui permirent de laisser à ceux-ci l'initiative d'une mesure, qu'il ne voulait pas imposer par voie d'autorité. Le supérieur général se contenta de déclarer que si la communauté paraissait le désirer et le lui demander,

1. Gosselin, *Vie de M. Emery*. Paris, 1862, t. II, p. 118.

il reviendrait volontiers à l'ancien usage. Son invitation discrète fut accueillie avec l'empressement attendu et le supérieur accorda aux séminaristes ce qu'il leur avait fait adroitement désirer ¹.

Eugène de Mazenod restera fidèle, toute sa vie, à l'heure d'oraison sulpicienne, qu'il maintiendra dans la règle des Oblats en reportant au soir une partie de celle-ci. Il gardera également la magnifique prière trinitaire, qui la précède chaque matin dans les séminaires de la Compagnie. Quant à la méthode, il suivit d'abord pour son compte et transmettra à ses religieux celle qui devint classique à Saint-Sulpice, et qui tenait moins de M. Olier, plus mystique, que de M. Tronson, plus positif et soucieux de cadres bien établis : préparation ; corps de l'oraison en trois points, adoration, communion, coopération ; enfin, conclusion.

Son initiateur en la matière fut M. Duclaux, qui avait codifié le tout dans un petit traité longtemps inédit et publié après sa mort ². Il lui apprit, en outre, à manier ce mécanisme, hérité du grand siècle, en attendant que l'Esprit substituât à tous ces actes en série son propre mouvement, pour aboutir à la simplicité de l'union.

Avant que, selon le mot de sainte Thérèse, l'eau ne jaillît d'elle-même, Eugène commença à la tirer à force de bras. Dans quelle mesure réussit-il ses oraisons en forme ? Combien de temps dut-il s'astreindre à cette technique, plus ignatienne, voire même plus cartésienne, qu'authentiquement bérullienne ? Nous l'ignorons. Nul doute cependant que ses longues méditations n'aient soutenu son ascèse, intensifié sa vie intérieure, pénétré son âme de la spiritualité essentiellement sacerdotale des sulpiciens, ses maîtres, et préparé les voies à une forme plus dépouillée de prière qui, par instants, l'amenait aux frontières de l'expérience mystique. Ses ordinations, en tout cas, si l'on en juge par ses lettres et ses notes, lui apportèrent, avec une joie très douce et un contact plus étroit avec le Christ-Prêtre, des lumières extrêmement vives, qui le surprirent et le ravirent. A mesure qu'il avançait dans les ordres, l'emprise divine s'accroissait.

Sa vocation paraissait si évidente que M. Duclaux

1. J. Leflon, *Monsieur Émery*, t. II, p. 218.

2. M. Duclaux, *Traité théorique et pratique de l'Oraison mentale à l'usage des personnes pieuses*. Paris, 1838.

l'autorisa à recevoir la tonsure trois mois seulement après son entrée au séminaire. Dans son empressement à entrer dans la cléricature, le jeune chevalier demanda aussitôt à son Ordinaire le dimissoire indispensable, avant de prévenir M^{me} de Mazenod, qu'il avertit seulement le 1^{er} décembre. M. de Cicé, qui croyait celle-ci au courant, lui parla de ce dimissoire, au cours d'une visite qu'elle faisait à l'archevêché pour confier au neveu du prélat, en partance pour Paris, une lettre destinée à Eugène. La présidente en éprouva autant de surprise que de douleur : « Je ne témoignai rien, écrit-elle, mais je fus étouffée dans l'instant. Comment, mon cher enfant ? Il n'y a que quatre jours que tu es au séminaire, tu m'as promis que de deux ans tu ne t'engagerais pas et, à présent, tu changes d'avis sans mot dire ! Tu veux prendre des engagements, sans que ton père sache ta détermination, car il ne serait pas impossible, en cherchant bien les moyens, de lui faire parvenir quelques lignes. Pourquoi se tant presser, mon ami ? A quoi cela aboutira-t-il ? Si Dieu veut que tu persistes dans les sentiments où tu es, tu seras à temps dans deux comme dans trois ans. Et si tu n'es pas dans l'état où Dieu te veut, après avoir resté au séminaire, tu pourrais bien te sauver quoique laïque. M. de Janson a mieux fait que toi ; il ne va pas si vite. Je suis étonnée que les supérieurs ne retiennent pas le zèle des jeunes gens. Si j'eusse été seule avec M. l'archevêque, je me serais un peu fait expliquer tout cela. Je suis dans un état d'inquiétude épouvantable, que je ne témoigne à personne. Fais-moi l'amitié de ne pas t'engager encore et ne fais rien sans me prévenir ¹. » M^{me} de Mazenod se résignait de moins en moins à la vocation de son fils et ne renonçait pas à l'établir dans le monde, comme elle venait de le faire pour sa fille, mariée avec le comte Armand de Boisgelin.

Ses objurgations et ses objections n'ébranlèrent en rien la résolution d'Eugène. Il prit la soutane et reçut la tonsure le 17 décembre 1808, en même temps que Denis Affre, Joseph Delabigne de Villeneuve, François Icard et Augustin Gaillardon. Le lendemain, pour apaiser et convaincre sa mère, qui reculait devant le sacrifice, il lui confiait de quelles grâces Dieu avait récompensé son propre renoncement : « Je ne compte pas vous entretenir de la cérémonie

1. M^{me} de Mazenod à Eugène, 8-11 décembre 1808. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ I-1.

de mon admission dans le sanctuaire, cela me mènerait trop loin, car on parle beaucoup, quand on traite un sujet dont on est plein. Je me bornerai à vous dire que le Seigneur est bien riche et surtout bien généreux, car il paie bien largement les pauvres mesquineries qu'on lui offre. Qu'est-ce en effet que le monde? Et bien loin de faire valoir le sacrifice qu'on en fait à Dieu, ne devrait-on pas s'estimer très heureux qu'il veuille bien agréer qu'on se dépouille de tout ce qu'il y a de méprisable, d'abject et de dangereux, pour prendre en échange ce qu'il y a de plus grand, de plus consolant, tout lui-même en un mot? Oh! si les hommes connaissaient le Don de Dieu! Mais comment leurs esprits abrutis dans la fange du vice pourraient-ils s'élever à de si hautes conceptions? Remercions donc le Seigneur de ce qu'il a bien voulu jeter un coup d'œil de miséricorde sur nous, et tâchons de mériter la continuation de ses bontés par l'humble conformité de notre volonté à la sienne et par l'ardeur que nous mettrons de plus en plus à le servir et à le faire servir par les autres.

« J'espère que vous vous serez bien unie à toute l'Église pour demander à Dieu de donner à son Église des ministres qui soient propres à son service dans ces malheureux temps. Si j'en juge par les consolations qu'il a plu à Dieu de me faire éprouver dans cet heureux moment, où je l'ai choisi pour mon héritage, je dois croire que les prières des bons chrétiens ont été bien ferventes. Oh! qu'il est vrai de dire qu'un moment passé avec foi dans les tabernacles du Seigneur est préférable à des années de la fausse joie que l'on goûte ou croit goûter dans les tabernacles des pécheurs! Pauvres mondains... qu'ils sont à plaindre, et combien la charité ne doit-elle pas nous porter à prier Dieu qu'il daigne leur accorder une grâce qu'ils ont peut-être moins démeritée que nous!

« Oh! je m'arrête, je m'arrête, car je n'en finirais pas, si je voulais rendre compte des divers sentiments qui se réveillent en moi, quand je parle de ces choses¹. »

Six mois plus tard, le 27 mai, Eugène de Mazenod recevait du cardinal Fesch les quatre ordres mineurs, ainsi appelés, écrit-il, « non point parce que l'Église les estime peu de chose, mais par rapport aux ordres sacrés qu'on appelle majeurs, car aux yeux de la foi, qu'elle est grande la dignité dont, tout indigne que j'en suis, je vais être

1. Eugène à sa mère, 18 décembre 1808. Rome, Post., FB I-7.

revêtu ¹ »! Le surlendemain de cette ordination, il insistait encore sur l'honneur insigne que Dieu venait de lui faire : « La cérémonie a été superbe pour les spectateurs; mais serait-il possible de vous rendre les sentiments de ceux qui étaient l'objet de l'admiration... des différentes personnes que... la piété avait attirées dans l'église de Saint-Sulpice? Que n'y étiez-vous, ma chère maman... vous auriez vu votre fils promu à des dignités qui l'élèvent infiniment au-dessus de tous les potentats de la terre. La garde du temple du Seigneur m'a été confiée; la sainte Eucharistie elle-même a été mise sous ma garde. L'Église m'a conféré le pouvoir de chasser les démons du corps des possédés et de préparer la matière qui doit servir au saint Sacrifice. Que n'y étiez-vous, ma chère maman, vous auriez sans doute prié bien ardemment le Seigneur, afin qu'il m'accordât la grâce de correspondre dignement à tant de faveurs et d'en mériter encore de nouvelles pour ce qui m'est encore réservé; il faut avouer que je me sens une confiance qui m'étonne; comme cette confiance n'est pas appuyée sur mes propres forces et qu'elle est uniquement fondée sur les mérites et la miséricorde de notre Sauveur, rien n'est capable de la troubler; il me semble que je ne pense à mes péchés que pour tâcher de les réparer en me dévouant tout entier au service de celui que j'ai tant offensé et qui m'a encore plus aimé ². » Cette fois, chez le jeune minoré, le contact plus étroit avec le Christ s'était traduit par une impression de force douce; moins vibrante que pour sa première tonsure, la grâce n'en devenait que plus vigoureuse et plus profonde.

Le sous-diaconat, qui consacra sa donation définitive le 23 décembre 1809, marque une nouvelle étape dans son intimité avec Dieu et l'on trouve sous sa plume des mots qui semblent bien caractéristiques d'un état d'oraison infiniment plus élevé que ses méditations conformes à la méthode du bon M. Duclaux : « ... Jour mille millions de fois heureux où j'eus l'inexprimable bonheur d'échanger une misérable liberté dont j'avais si souvent abusé, pour ce doux et précieux esclavage qui rend maître et possesseur de tous les trésors inconnus aux sectateurs du monde et de ses vanités! Oui, il est très vrai qu'étant prosterné la face contre terre, au moment où toute l'Église demandait

1. Eugène à sa mère, 10 mai 1809. Saint-Martin, M 1.

2. Eugène à sa mère, 29-30 mai 1809. *Ibid.*

à Dieu avec instance qu'il daignât faire descendre son Esprit avec tous ses dons sur nous, je le suppliais de mon côté de vous bénir et de vous bien convaincre qu'en offrant volontairement votre fils au Maître Souverain de l'Univers, ce n'était pas le perdre, mais bien le gagner pour toute l'éternité. Vouloir maintenant vous exprimer la joie que le Seigneur a répandue dans mon âme, dans ce jour fortuné, ce serait chose impossible. Le genre de bonheur que l'on éprouve en cet instant est inexprimable, et il ne faut pas croire que c'est peut-être parce que les traces qui en restent ne sont que légères et peu profondes. Certes non ! Cet état dans lequel vous met la grâce de l'ordination est stable et permanent, habituel dans l'âme, mais comme il est tout divin, les paroles ne peuvent le rendre et les expressions manquent. C'est une certaine plénitude spirituelle, ce sont des élans vers Dieu, ce sont des délices qui inondent l'âme. Que vous dirai-je ? C'est, encore un coup, un grand bonheur qu'on peut bien sentir très vivement, mais dont on ne peut pas se rendre compte à soi-même et encore moins aux autres. Après cela, qu'on vienne me parler de la beauté du sacrifice, etc., etc...

« Grand Dieu ! est-ce donc un sacrifice de ne donner presque rien pour recevoir tout ? Je le sentais tellement bien le jour de mon ordination que je demandais à Dieu, par l'intercession de la Très Sainte Vierge et de tous les Saints que l'on invoquait en ce moment sur nous, de vouloir bien agréer, de mettre le comble à ses miséricordes sur moi en souffrant que je lui fisse l'offrande de ma liberté et de ma vie, qui lui appartenaient déjà à tant de titres ¹. »

Six mois plus tard, le 16 juin 1810, Eugène accède au diaconat. Une lettre, envoyée à sa mère le jour de la Pentecôte précédent, atteste avec quelle ferveur il se prépare « à recevoir le Saint-Esprit, qui me sera donné par l'imposition des mains... C'est samedi matin, veille de la Trinité, que l'Esprit de force descendra dans mon cœur et que je serai élevé à la dignité très éminente du diaconat. Les mondains n'aperçoivent pas tout ce que renferme cette portion du caractère dont on reçoit le complément dans le sacerdoce ; mais nous qui, par la grâce de Dieu, sommes guidés par l'esprit de foi, nous savons qu'elle est au-dessus de tous les mérites des hommes et qu'à ne considérer que la sublimité des fonctions de cet ordre, il n'est aucun

1. Eugène à sa mère, 6 janvier 1810. Saint-Martin, M 1.

homme, quelque grand et vertueux qu'il pût être, qui ne dût s'estimer trop heureux de les exercer toute sa vie à l'exemple de tant de grands saints qui ont illustré les premiers temps de l'Église. Il est vrai que cette bonne Mère dans ses besoins actuels ne peut consentir aux vœux qu'une humilité très conforme à son esprit pourrait faire former, mais il n'en est pas moins sûr qu'elle ne cesse pas pour cela de regarder le diaconat comme un ordre très relevé et auquel on ne saurait se préparer avec trop d'attention et de ferveur. Je m'arrête, parce que je m'aperçois que je serais tout disposé à répandre au dehors les sentiments dont mon cœur est pénétré, ce qui ne serait pas précisément conforme à l'esprit de retraite et de recueillement intérieur, qui exige, dans la circonstance, que je recueille avec soin toutes les gouttes qu'il plaît à la miséricorde de Dieu de me donner pour les savourer et les ruminer dans la méditation ¹. »

Sur les joies et les grâces de cette ordination, dans la lettre envoyée à sa mère le 19 juin 1810, l'abbé de Mazenod n'a pas le loisir de s'étendre : « Je ne vous [en] dirai pas un mot, écrit-il, ... parce que, quand je fais tant que d'entamer un article qui me tient si fort à cœur, je ne puis plus finir. » Il doit, en effet, avant tout, mettre la présidente au courant d'une grave nouvelle, qui pourrait la « mettre en peine » si elle l'apprenait « dénuée de toute circonstance » : « la Congrégation de Saint-Sulpice est détruite ». Or, pour s'expliquer sur ce sujet, le jeune diacre ne dispose que de brefs instants, s'il veut profiter d'une occasion sûre, « qui part demain à quatre heures du matin » et transmettra à Aix « des choses qui ne peuvent pas être confiées à la poste ». Toutefois, les dernières lignes de sa relation hâtive, qui nous fournissent tant de détails émouvants sur le départ et les adieux de M. Emery, montrent bien à quel point Eugène se trouve pénétré de la grâce communiquée à son âme par l'imposition des mains : « Nous ne pouvons nous empêcher de frémir des terribles jugements que Dieu exerce sur la France et sur l'Europe entière, mais nous avons reçu dans l'ordination l'Esprit de force, qui nous fera surmonter tout. Tous ces désastres ne font rien changer à mes projets, je ne partirai de Paris ni plus tôt, ni plus tard ². »

1. Eugène à sa mère, Pentecôte (10 juin) 1810. Rome, Post., FB I-7.

2. Eugène à sa mère, 19 juin 1810. *Ibid.*

Restait une dernière étape à franchir, celle qui le ferait accéder au « très saint et très redoutable sacerdoce ¹ ». L'abbé de Mazenod d'abord avait souhaité réduire les délais canoniques : « Une fois que je serai sous-diacre, j'espère en Dieu que je serai bientôt prêtre, tout m'invitant et me portant à me faire dispenser des interstices, écrivait-il à sa mère le 28 février 1809 ². » En 1810, au contraire, il se déclare décidé à mettre un an d'intervalle entre ses deux dernières ordinations.

Deux motifs l'invitent à surseoir. D'abord la nécessité d'une préparation plus complète : « Je ne saurais trop accaparer d'avance d'intercesseurs auprès du bon Dieu pour l'époque fortunée, mais si redoutable, où ma chétive personne, malgré son indignité et sa très grande indignité, sera revêtue du sacerdoce de Jésus-Christ. Plus j'approche de cette époque, plus je voudrais la reculer, non point certes que je ne la désire, c'est le but de tous mes souhaits, mais c'est que, plus ce manteau de lumière s'approche, plus je vois à la lueur de ses rayons la disproportion qui existe et la difformité de celui qui doit en être revêtu ³. »

Soucieux de parfaire sa préparation spirituelle, Eugène veut en outre compléter sa formation théologique, pour « se mettre à même de remplir avec fruit tous les engagements » qu'impose le service des autels : « Ainsi il ne faut pas songer que je puisse vouloir augmenter la foule de ces malheureux prêtres qui n'ont pas la moitié de ce qu'il leur faut pour exercer leur ministère et qui seront jugés sévèrement et sans miséricorde sur toutes les fautes qu'ils feront ou feront faire, faute d'avoir acquis ce qu'ils étaient obligés de savoir.

« La science ecclésiastique embrasse tant d'objets qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse l'acquérir en courant et pour ainsi dire à la volée. Je ne disconviens pas qu'il y a bien des choses que je pourrais apprendre en mon particulier, mais outre que je ne me persuade pas que M. l'archevêque soit disposé à me laisser beaucoup de temps pour vaquer à l'étude... comptez-vous pour rien l'expérience profonde de ceux qui me dirigent ici? C'est un genre d'instruction qu'on ne trouve pas dans les livres et dont bien peu de gens sont pourvus, quoiqu'il y en ait

1. Eugène à sa mère, Pentecôte 1810. Rome, Post., FB I-7.

2. Eugène à sa mère, 28 février 1809. Saint-Martin, M 1.

3. Eugène à sa mère, 1^{er} décembre 1810. Cité par Rey, t. I, p. 114-115.

beaucoup qui aient vieilli dans ce ministère. La science qui serait peut-être suffisante dans la plupart ne serait pas suffisante pour moi, cela est évident, car vous sentez vous-même qu'il n'y a personne qui, vu ce que je suis, ma position, le rang que je tiens dans le monde, ne soit en droit d'exiger et n'exige en effet que j'aie une instruction au-dessus du commun. Qui est-ce qui répondra aux doutes, aux difficultés qui s'élèvent à chaque instant, si ce n'est un prêtre qui est naturellement placé pour être vu de plus loin que les autres et auquel les autres prêtres seront peut-être dans le cas d'avoir recours un jour? Cette instruction renforcée est donc nécessaire et indispensable pour que je puisse exercer avec fruit le ministère... Là-dessus, je n'aurais pas dit dans une heure ce qu'un moment de réflexion vous fera apercevoir. On n'est déjà que trop disposé à mépriser notre sainte Religion, sans que nous fournissions encore par notre ignorance des motifs plausibles à la calomnie... Et le seul soupçon que je puisse être dépourvu d'une partie de la science, que les fidèles et les ecclésiastiques même doivent se promettre d'un homme qui a reçu une éducation et qui est à même par sa position de ne rien négliger pour son instruction, ne neutraliserait-il pas entièrement le peu de bien que j'ose espérer de faire ? »

Or, après avoir voulu retarder sa tonsure et son sous-diaconat, M^{me} de Mazenod se montrait maintenant pressée de voir son fils recevoir le sacerdoce. Renonçant à le voir revenir dans le monde, elle entendait du moins le reprendre auprès d'elle le plus tôt possible. De là son insistance pour qu'il réduisît ses études à deux ans, afin de hâter son ordination.

Roze-Joannis partageait, sinon inspirait, les vues de sa cousine : « Je ne puis me persuader qu'Eugène soit obligé de faire trois ans de séminaire, lui écrit-il le 9 juillet 1809. S'il y passe tout ce temps-là, c'est qu'il le veut bien... Si j'étais à ta place, je l'engagerais à ne passer que deux ans à Paris. M. l'archevêque te dira certainement que cela dépend de ton fils et s'il fallait une lettre de sa part, il ne la refuserait pas. » Le 14 juillet suivant, il ajoutait : « M. l'archevêque ne fera, je pense, aucune difficulté de consentir qu'Eugène ne fasse que deux ans de séminaire. Il a intérêt d'avoir un bon sujet un an plus tôt, d'autant

plus que cet enfant est plus formé que ceux qui passeraient dix ans sur les bancs de théologie ¹. » Mme de Mazenod essaya donc de gagner à sa cause M. de Cicé, avec lequel elle se trouvait en excellentes relations et qui l'invitait de temps en temps à déjeuner avec Ninette. Mais l'archevêque se garda bien de trancher et se borna à observer que cela dépendait de M. Emery et d'Eugène. Un peu décontenancée, la présidente n'osa pas pousser plus loin ses instances, ce qui lui valut un rappel à l'ordre de son impérieux cousin : « Je ne vois pas comment tu as gardé le silence, lorsqu'il t'a dit que cela dépendait de M. Emery et de lui. C'était le cas de lui répondre que cela dépendait de lui seul, puisque M. Emery ne ferait là-dessus que ce qui plairait à Monseigneur, et, cela étant, que tu le priais de manifester ses intentions à M. Emery ². »

Malgré les démarches faites auprès de M. de Cicé par sa mère et malgré les rappels de celle-ci, Eugène se refusa à céder et, un an plus tard, maintenait encore sa décision en termes aussi catégoriques que possible : « A Dieu ne plaise que je veuille négliger de prendre toutes les précautions qui peuvent assurer le succès de mon ministère! Déjà la grâce du Seigneur trouvera assez d'obstacles à vaincre dans mon peu de vertu et le grand nombre de mes imperfections, sans que je veuille encore y ajouter des difficultés extérieures qu'il m'est si aisé de faire disparaître. Je veux que l'on me perde de vue, que l'on oublie Eugène, pour qu'on ne soit pas exposé à le confondre avec le prêtre. Je ne veux entrer en lice que quand je serai armé de tout point et quand je serai moralement sûr de ne pas compromettre l'honneur de la Religion qui me sera confié. Les premiers pas que je ferai seront décisifs; tous les yeux seront sur moi...; je vous assure que je m'en moquerai, c'est assez dans mon caractère de n'être pas fort en peine sur le qu'en-dira-t-on, pour que vous croyiez cet aveu sincère. Mais désormais ma personne, mon honneur et ma réputation seront tellement unis avec la Religion, dont je suis le ministre, quoique indigne, que je dois marcher avec précaution. Il n'en faut pas davantage, ma chère maman, pour vous faire sentir combien il est important que je suive le plan que je me

1. Roze-Joannis à Mme de Mazenod, 9 et 14 juillet 1809. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ VIII-3.

2. Roze-Joannis à Mme de Mazenod, 14 juillet 1809. *Ibid.*

suis fait et qui est assurément bien approuvé par ceux qui peuvent par leur expérience et leur sainteté apprécier mes raisons.

« Je regarde ma conscience tellement intéressée en cela que je ne pourrais me dispenser de résister même aux volontés de mon archevêque, si elles étaient contraires à nos résolutions ¹. »

L'abbé de Mazenod terminera donc à Saint-Sulpice le cycle de ses études, que les nécessités de l'époque avaient réduit à deux ou trois ans.

VI

Dans quel esprit les a-t-il entreprises? Quels en furent l'objet, l'étendue, la valeur? Il faut essayer de le définir. L'importance même que leur attribue le jeune clerc, y oblige. Par ailleurs, la formation doctrinale d'Eugène de Mazenod ne se trouve pas ici seule en cause; son cas particulier relève de tout un ensemble, sur lequel l'histoire religieuse de ce temps se borne à des généralités, exactes sans doute, mais trop sommaires. Que la préparation intellectuelle du futur prêtre, au lendemain du Concordat et au début du XIX^e siècle, ait souffert de graves déficiences, tout le monde s'accorde à le reconnaître; mais, jusqu'ici, les monographies manquent qui, sur documents, nous apporteraient les précisions voulues; quant aux biographies consacrées aux ecclésiastiques ordonnés avant 1814, comme M^{gr} Affre ou M^{gr} de Quélen par exemple, elles passent trop rapidement sur le problème pour qu'on puisse en tenir compte.

Or, les notes de cours, heureusement conservées par l'évêque de Marseille, plus encore les cours manuscrits de ses maîtres, récemment retrouvés par M. Noye, archiviste de Saint-Sulpice, nous fournissent un certain nombre d'éléments susceptibles de combler, partiellement tout au moins, cette regrettable lacune. Si les limites et le caractère du présent ouvrage ne permettent pas de reproduire l'inventaire technique entrepris pour analyser les unes et les autres, les conclusions qui se dégagent de celui-ci méritent qu'on les enregistre. Sans réformer le jugement devenu classique sur la science religieuse de l'époque,

1. Eugène à sa mère, 14 avril 1810, Saint-Martin, M 1.

elles obligeront à y introduire certaines nuances; elles aideront en outre à comprendre les insuffisances d'alors par l'héritage du siècle précédent, qui restreint les perspectives, et par les exigences pratiques du moment, qui sacrifie l'avenir aux urgences de l'immédiat.

Avant la Révolution, à Paris, les directeurs de Saint-Sulpice restaient uniquement directeurs; en philosophie et en théologie, leurs élèves avaient pour maîtres « ces Messieurs de Sorbonne ». Au séminaire, tout se bornait à des conférences données par des répétiteurs qualifiés, tels que M. de Fontanges, futur archevêque de Toulouse, ou le fameux chanoine Baston, afin de permettre une assimilation plus parfaite des leçons reçues à l'*Alma Mater*. Après 1801, lorsqu'il ouvrit la *Vache noire*, M. Emery dut renoncer au précédent système, car la Révolution avait supprimé les Facultés de théologie. Napoléon les rétablira bien après 1808, mais l'insuffisance des maîtres, et surtout la lutte ouverte entre l'Empereur et le Pape n'engageaient nullement les Sulpiciens à recourir pour les séminaristes à cet enseignement officiel. Ils assurent donc eux-mêmes les cours de théologie et de philosophie, dans l'intérieur de leur maison, comme ils le faisaient avant 1789, dans les séminaires de province, quand la ville épiscopale était dépourvue d'Université.

Le supérieur général choisit comme directeurs les plus compétents de ses confrères, MM. Duclaux, Montaigne, Frayssinous, Boyer et Garnier. En 1808, Frayssinous, professeur de théologie, quitta Saint-Sulpice pour entreprendre ses célèbres conférences. M. Boyer, jusque-là chargé de la philosophie, lui succéda pour le dogme, remplacé lui-même en philosophie par M. de Baudry. Tous se recommandent par leur science, car Emery, Duclaux, Montaigne, Garnier ont appartenu au séminaire des Robertins, où le niveau des études était le plus élevé. Duclaux, Montaigne ont acquis le grade de docteur de la maison de Sorbonne; Garnier, au Collège de France, se montrait si brillant que son maître Lourdet voulait lui céder sa chaire de langues orientales. Beaucoup plus jeune, M. Boyer n'avait en 1808 que quarante-deux ans; étudiant du collège de Laon, comme Frayssinous, il se préparait à entrer en licence, quand la Révolution ferma les facultés. Tous devaient donc leur formation théologique au XVIII^e siècle et leur enseignement s'en ressent.

Il s'en ressent d'autant plus que, depuis 1789, la per-

sécution n'a permis aucune activité intellectuelle. En faveur de la divinité de l'Église, le clergé de France n'a rajeuni qu'un seul argument, celui du martyr. Sauf M. Garnier, envoyé en Amérique pour fonder le séminaire de Baltimore, supérieur et directeurs de Saint-Sulpice avaient eux-mêmes souffert pour confesser leur foi. Si leur fidélité héroïque, dont ils ne songeaient nullement à revendiquer les mérites, était à elle seule une leçon, il n'en reste pas moins qu'aucun d'eux n'avait pu renouveler son acquis. En remettant le séminaire sur l'ancien pied, selon l'expression de M. Emery, pour la formation intellectuelle comme pour la formation spirituelle, tous renouaient avec la tradition.

Le choix des manuels en témoigne. Pour la philosophie, on s'en tient à celui de Valla ¹. Avant de rééditer cet ouvrage, dont on appréciait « la brièveté, la méthode et la clarté ² », MM. Montaigne, Garnier et Boyer l'avaient amélioré et surtout amendé, pour purger celui-ci de son jansénisme. Pour la théologie, on recourt au manuel le plus récent, celui du chanoine Bailly ³, édité en 1789. Tout en gardant ses qualités pédagogiques, ce traité, prématurément vieilli, portait la marque de son époque. Or, on le réimprima sans retouches, en 1804; les remaniements viendront plus tard. Comme la philosophie de Valla, la théologie de Bailly restera en usage dans la plupart des séminaires de France jusqu'au milieu du siècle. Le gallicanisme de la seconde la fera mettre à l'index « *donec corrigatur* », en 1852.

C'est également à des théologiens du XVIII^e que se réfèrent couramment les professeurs de Saint-Sulpice dans leurs cours. Ils citent principalement le lazariste Pierre Collet, le jésuite Paul-Gabriel Antoine, Charles Vuitasse, tous auteurs de manuels du siècle précédent; Eugène de Mazenod d'ailleurs note les ouvrages des deux derniers parmi ceux qu'il se propose d'acheter. Au nombre des autorités invoquées en apologétique, figurent M^{gr} Duvoisin, le cardinal de La Luzerne, Régnier, Bergier,

1. *Institutionum philosophicarum cursus, ad usum studiosae juventutis, praesertimque seminariorum, accommodatus*. Paris, 1808, 3 vol. in-12.

2. *Mélanges de Philosophie, d'Histoire, de Morale et de Littérature*, t. V, 1808, p. 35.

3. *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminariorum*. Dijon, 1789, 8 vol. in-12; rééditée à Lyon en 1804.

Eugène de Mazenod, d'après les références de ses notes, se servait de la toute première édition.

John Leland, Samuel Clarke; en théologie sacramentaire, le lazarisite Brunet, le dominicain Drouin, le jésuite Bougeant; en morale, M^{sr} de Boulogne, Le Clerc de Boberon, le sulpicien Claude-Louis Montaigne, et surtout Suarez. Billuart, Petau n'apparaissent qu'exceptionnellement, et saint Thomas est pratiquement ignoré. Quant à saint Alphonse de Liguori, bien que cité, il n'exerce aucune influence.

Les questions traitées, enfin, reflètent les préoccupations dominantes sur la fin de l'Ancien Régime. A en juger par les cahiers d'Eugène de Mazenod, le dogme proprement dit fait figure de parent pauvre. Les cahiers du jeune séminariste se répartissent en effet en trois groupes : 1^o Apologétique : Traités de la Religion et de l'Église; 2^o Théologie sacramentaire : Traités des sacrements en général et de chaque sacrement en particulier, la confirmation exceptée; 3^o Théologie morale : Actes humains, Conscience, Lois, Vertus, Péchés, Justice, Contrats. Ajoutons un Traité de la Grâce, très court et inachevé, qui s'emploie surtout à réfuter les erreurs des Pélagiens, des semi-Pélagiens, des Protestants, des Jansénistes; un Traité des Indulgences, un Traité des Censures. Rien donc sur les Traités de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, qui figurent pourtant, sauf le dernier, dans le manuel de Bailly, et pour lesquels, peut-être, on se contentait du manuel lui-même.

Sans doute, ne pouvait-on, en deux ou trois ans, étudier à fond tout l'ensemble de la théologie. Le choix, auquel il fallut se résigner, n'en apparaît que plus significatif de l'ordre des valeurs. L'Apologétique prime, et les cours de M. Boyer sur le *de Religione* et le *de Ecclesia* sont de tous les plus développés et les plus fouillés. Il s'agit de combattre les protestants et surtout les déistes, attitude plutôt négative de défense qu'effort positif et constructif. On s'obstine à pourfendre avec les méthodes du passé les erreurs du passé; on songe beaucoup moins à discerner les problèmes actuels et à mettre les arguments en rapport avec les aspirations et la mentalité du présent.

Boyer s'inspire de Duvoisin ¹, professeur en Sorbonne avant la Révolution, qu'a d'ailleurs utilisé largement Bailly. Comme son modèle, le maître de Saint-Sulpice

1. *De Vera Religione ad usum Theologiae candidatorum...* Paris, 1785, 2 vol. in-12.

oublie que la valeur abstraite des preuves ne suffit pas à rendre celles-ci convaincantes; excellentes en soi, elles peuvent demeurer sans aucune résonance, faute d'éveiller un écho intérieur; trop exclusivement intellectuel et trop limité dans son orchestration, il laisse inemployés bien des registres qu'un grand maître excellerait à faire jouer. Contrairement aux principes de Cicéron, il ne pratique que le *docere* en négligeant le *placere* et le *permovere*; la psychologie individuelle et sociale n'intervient pas afin de graduer ses effets. Le foudroyant succès du *Génie du Christianisme* n'a pas révélé à cet esprit trop exclusivement classique quelle langue il fallait parler pour trouver audience, au lendemain de la Révolution. Si faible que fût, en soi, la démonstration de ce génial ouvrage, elle pouvait cependant orienter l'apologétique vers un rajeunissement de ses méthodes et de sa présentation. M. Émery l'avait compris, car au lieu de publier, comme avant 1789, Bacon, Leibniz, afin d'invoquer l'autorité de ces philosophes contre la philosophie des lumières, il publie désormais des extraits de Chateaubriand.

Sur un point toutefois, — on doit lui rendre cette justice — Boyer, le plus original de tous les professeurs qui enseignaient alors au séminaire de Paris, se manifeste conscient des changements intervenus dans la mentalité moderne. Le XVIII^e siècle se montrait farouchement hostile à l'Église; le XIX^e au contraire, en matière religieuse, restait indifférent, ce qui apparaissait à certains égards beaucoup plus grave. Aussi le professeur d'apologétique introduit-il dans son cours toute une thèse, que Bailly et Duvoisin ne pensaient nullement à présenter. Pour combattre un état d'esprit, qu'il juge inquiétant, il établit donc que cette indifférence « est contraire à la raison, injurieuse à Dieu, opposée à la nature de l'homme, téméraire ou opposée à la prudence et contraire au bien de la société ». Si la démonstration reste dans sa manière, du moins eut-il le mérite d'aborder dans son enseignement le nouveau problème que posait à l'apologétique la situation nouvelle. Par là, en même temps que Frayssinous dans ses conférences de Saint-Sulpice, il ouvrait les voies à La Mennais, qui les dépassera l'un et l'autre par son génie, en s'inspirant de leur argumentation ¹.

1. F. de La Mennais, *Essai sur l'Indifférence en matière de religion*. Paris, 1817, chap. IX-XII.

La morale ne prévalait pas moins sur le dogme que l'apologétique. Autre héritage du XVIII^e siècle, et d'autant plus lourd qu'on ne se borne pas à réserver à la première une place prépondérante dans les programmes; l'esprit même de cet enseignement se trouve affecté par les déviations de l'époque antérieure. Tandis qu'on sacrifiait à la défense de la foi l'approfondissement de ses richesses, on sacrifiait aussi à la défense des bonnes mœurs la mise en valeur des principes surnaturellement vitaux qui doivent soutenir et inspirer celles-ci. Les polémiques relatives à la Grâce, le déclin de la scolastique avaient discrédité la théologie dogmatique, que l'on jugeait stérile et sans portée efficace. Ainsi la pratique se coupait de la doctrine, le moralisme triomphait. De là une présentation trop légaliste, un excès de juridisme, un recours trop fréquent à la simple loi naturelle, dans une perspective de contrainte, de châtiments. Le tout aboutissait à un appauvrissement et à un dessèchement de la vie religieuse.

Ce moralisme s'aggrave de rigorisme. Encore qu'ils tiennent pour les solutions strictes, les maîtres de Saint-Sulpice, hostiles au jansénisme, commencent toutefois à réagir. Sans doute, n'admettent-ils pas le probabilisme, enseigné par les jésuites, ni l'équiprobabilisme de saint Liguori qui, entre la loi et la liberté, se prononce pour la seconde, lorsque s'équilibrent les raisons pour et contre. Tous professent le probabiorisme, qui tranche en faveur de la loi, si des motifs contraires ne l'emportent pas sur les droits de celle-ci. Dans l'administration des sacrements cependant, M. Montaigne adopte des solutions beaucoup plus larges que Bailly. Il n'admet pas qu'un prêtre, en état de péché mortel, commette autant de sacrilèges qu'il communie de personnes; permet de communier, sans recourir au préalable au sacrement de pénitence, lorsqu'on a oublié involontairement d'accuser un péché mortel en confession; autorise à dire la messe, sans être à jeun, pour donner le viatique; se refuse à fixer uniformément à quatorze ans l'âge de discrétion pour la première communion; se montre beaucoup moins rigide que son manuel pour les occasionnaires et les habitués; il va jusqu'à conseiller pour ceux-ci, comme remède, la pratique de l'absolution fréquemment renouvelée et de la communion, en s'autorisant de saint Philippe de Néri.

Il s'agit là d'anciens problèmes. Mais d'autres alors se posaient très actuels, à la suite d'une révolution qui a innové en matière législative. Les jeunes prêtres devront fréquemment les résoudre : les principaux concernent le mariage (validité des unions contractées pendant la Révolution, contrat civil et contrat religieux, législation du Code Napoléon et législation du Droit canonique, empêchements d'ordre civil et d'ordre ecclésiastique, dispenses, divorce), le paiement des dettes ou les emprunts en assignats dévalués, les biens nationaux. Autant de questions alors en pratique fort délicates et sur lesquelles en théorie la théologie française se montrait parfois hésitante¹. Quant aux problèmes concernant le mariage, il faut bien connaître l'histoire du droit gallican et toute

1. Dans le traité des Contrats, le professeur de Saint-Sulpice énonce trois opinions divergentes sur le remboursement des dettes en assignats : Quelques-uns pensent « qu'on pouvait éteindre les dettes par le paiement en valeur nominale, parce que c'est à la loi de fixer la valeur nominale des monnaies ». D'autres estiment « qu'on devait une compensation, parce que la loi n'avait pas prévu une semblable dépréciation » du papier-monnaie. Certains enfin, dont M. de Boulogne, jugent « qu'on pouvait rembourser en assignats, quand on avait été soi-même remboursé » de la sorte, le bien public exigeant ce « tempérament », sinon il s'ensuivrait que le dommage retomberait tout entier sur les honnêtes gens.

Le professeur rejette catégoriquement la première opinion, s'en tient à la seconde, comme étant « le sentiment le plus suivi », sans exclure toutefois la troisième, qui « n'est pas déraisonnable ». Cf Notes d'Eugène de Mazenod, traité des Contrats, p. 65. Rome, Post., DM III-5.

Quant aux mariages contractés pendant la Révolution devant des prêtres constitutionnels, le professeur du traité sur ce sacrement distingue entre ceux « faits par des intrus » et ceux « faits par les curés assermentés ».

A en juger par les notes très fragmentaires d'Eugène de Mazenod, il résout les cas de la manière suivante :

Les mariages faits par des intrus sont nuls, à cause de la clandestinité, « dans le temps où les parties pouvaient recourir à leur propre curé » ; ils sont valides, si le recours à ce dernier ou à un autre prêtre muni de pouvoirs n'a pas été possible.

Les mariages faits par les curés assermentés sont valides, si on n'a pu « avoir recours à un prêtre catholique, qui étaient tous autorisés par les Ordinaires », et nuls dans le cas contraire. Cf. Notes d'Eugène de Mazenod sur le Mariage, pp. 18-19. *Ibid.*, DM III-10.

Sur le droit gallican à l'égard du mariage, on peut consulter : Claude Blondeau, *Bibliothèque canonique...* Paris, 1689. 2 vol.

Van Espen, *Jus ecclesiasticum universum hodiernae disciplinae, praesertim Belgii, Galliae, Germaniae et vicinarum provinciarum accommodatum.* Lovanii, 1700.

Louis de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel et une analyse des livres du Droit canonique conférés avec les usages de l'Eglise gallicane.* Paris, 1771 (la première édition est de 1719).

Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale conférée avec les Maximes et la Jurisprudence de France.* Paris, 1761. 2 vol.

Voir aussi à ce sujet l'étude récente du Chanoine Ed. Fournier, *L'origine du vicaire général et des autres membres de la curie diocésaine.* Paris, 1940.

la situation concrète, pour comprendre la confusion qui régnait alors dans les idées, par suite de la séparation du mariage civil et du mariage religieux.

Tributaire du XVIII^e siècle, qui avait formé les maîtres, l'enseignement du séminaire souffrait également de la situation faite à l'Église de France, au lendemain de la Révolution. Le passé continuait à peser sur lui; le présent limitait ses objectifs en limitant ses moyens. Il faut en effet accélérer les études des séminaristes, pour répondre au cri de détresse poussé par les évêques, pour combler les vides qui se creusent de plus en plus dans les rangs d'un clergé fatigué et vieilli. Et cependant, il faut aussi donner aux futurs prêtres ce qu'exige le ministère pastoral. On se bornera donc à ce qui paraît alors l'essentiel de la science compétente.

D'histoire, il n'est nullement question. La patristique ne figure pas davantage au programme, et les élèves ne connaissent les Pères grecs et latins que par quelques textes cités par leur professeur ou imprimés dans leur manuel. Le droit canon se réduit aux censures. Quant au cours d'Écriture sainte, les notes d'Eugène ne permettent guère de s'en faire une idée. La Mennais avait bien dénoncé le péril de la critique allemande¹, et M. Garnier, que Renan appellera « l'homme le plus versé de France dans l'exégèse biblique, telle qu'elle s'enseignait chez les catholiques il y a une centaine d'années », n'ignorait pas l'effort des Universités protestantes; « la modestie sulpicienne l'empêcha de rien publier² » sur la matière. Nous savons seulement que l'abbé de Mazenod suivit ses classes d'hébreu et que M. Emery conseilla à son confrère d'apprendre l'arabe³. Quant à M. Boyer, dans son *de Religione*, il s'en

1. F. de La Mennais, *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIII^e siècle*. Paris, 1808, p. 141.

2. E. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Paris, 1884, p. 269.

3. L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*. Paris, 1900, t. II, p. 164.

En 1810, Eugène fait allusion, dans une lettre à sa mère, à une classe supplémentaire « pour la morale pratique et pour l'administration des sacrements », destinée à ceux qui sont « dans les Ordres (Eugène à sa mère, 11 mai 1810. Saint-Martin, M 1.) ».

Il lui annonçait triomphalement en 1809 : « Nous avons un de nos prêtres qui est un très bon médecin... Mon oncle [Roze-Joannis] ne se doute pas qu'à mon retour à Aix il aura en moi un apprenti médecin et qu'il sera obligé de perfectionner mes connaissances médicales. Plaisanterie à part, notre docteur a commencé mercredi dernier à me donner, ainsi qu'à quelques autres confrères de bonne volonté, quelques notions sur la circulation du sang. Il continuera tous les mercredis ce petit cours

tenait à défendre la Bible contre les attaques de Voltaire, sans soupçonner les problèmes autrement graves qui commençaient à se poser ¹.

Pour remplir ce programme limité et avant tout pratique, les Messieurs de Saint-Sulpice emploient une méthode, dont Eugène s'accommodera parfaitement. Le manuel sert de base. Généralement, les professeurs le commentent, le complètent ou le corrigent. Parfois cependant, ils s'en affranchissent complètement et donnent un cours personnel; c'est le cas de M. Montaigne pour le *de Conscientia*, et surtout de M. Boyer pour le *de Religione* et le *de Ecclesia* ². L'enseignement se donne en français; M. Boyer a bien essayé de parler latin, mais il a dû y renoncer assez vite, sans doute à cause des études plutôt sommaires de certains auditeurs. Les commentaires de Bailly ou les cours personnels ne sont pas dictés; on s'en aperçoit par les notes de Mazenod, parfois fort incomplètes, voire assaisonnées de réflexions et de dessins marginaux. « Tout cela m'ennuie », écrit-il dans le traité des Contrats, à propos des dispositions juridiques concernant

de médecine; son but est de nous apprendre à connaître la fièvre, ce qui est très utile dans le ministère... Vous ne vous seriez jamais doutée que je viendrais apprendre à tâter le pouls au séminaire. J'avais toujours eu envie de le connaître. Le Bon Dieu m'en fournit l'occasion, il faut que j'en profite (Eugène à sa mère, 10 mai 1809. *Ibid.*). »

1. M. Boyer pourchasse, jusque dans le détail, les critiques et les objections formulées par Voltaire et les philosophes.

Comment, par exemple, l'arche de Noé a-t-elle pu contenir tous les animaux? « Le calcul géométrique de plusieurs savants », répond le professeur, a démontré que la capacité de l'arche y pourvoyait amplement. « Butter, Wilkins et Pelletier, explique-t-il, ont examiné le nombre et mesuré la taille de tous les animaux connus. » Ils ont calculé ce qu'il fallait de place pour ceux-ci et les provisions nécessaires, « sans oublier les galeries et les facilités d'accès de chaque loge ». Le résultat de ces recherches a prouvé « géométriquement que les dimensions marquées dans la Genèse étaient plus que suffisantes ».

Quant au fait du déluge, M. Boyer soutient, contre les philosophes, qu'il est « rigoureusement démontré » en premier lieu par « l'état intérieur du globe »; ce cataclysme « a opéré un entier bouleversement dans la machine du monde ». Les végétaux, les coquillages confondus, entassés les uns sur les autres, les débris d'animaux marins et terrestres, enfouis dans l'intérieur du globe, en sont les vestiges et comme les « médailles ». « Il est impossible de débrouiller cette espèce de chaos, si l'on ne suppose une inondation générale et violente qui a tout déplacé, tout dérangé, tout confondu. » Et il cite à l'appui de ses dires les aveux de Peter Pallas, académicien de Saint-Petersbourg. Voir *Traité de la Religion*, 4^e cahier, pp. 38-43. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

On ne peut mieux saisir sur le fait, au début du XIX^e siècle, l'inanité des essais de concordisme entre la Bible et les sciences.

2. Cours manuscrits de MM. Montaigne et Boyer. *Ibid.*

les testaments¹; pour les sacrements, la discussion sur leur mode d'efficacité lui paraît « une question inutilissime et insoluble² »; son nom s'inscrit en hébreu sur la couverture de ses cahiers; ses armes figurent pour illustrer l'austère traité des Lois.

Revenu dans sa chambre, Eugène rédige un résumé et, pour certains traités qui l'intéressent davantage ou lui semblent plus importants, met ses notes au propre; le cahier sur la Pénitence est particulièrement soigné; il semble même que le clerc provençal ait purement et simplement recopié les notes mêmes de son maître, car il s'agit d'un cours en bon latin. Manifestement, Mazenod ne cherche pas la science pour la science; plus porté à l'action qu'à la spéculation, il veut se munir du bagage indispensable pour son futur ministère auprès des petits et des pauvres. Nous devons reconnaître qu'il s'y appliqua sans beaucoup d'enthousiasme, mais fort consciencieusement.

L'enseignement qu'il recevait correspondait d'ailleurs à ses préoccupations essentielles, et nulle part il n'aurait trouvé mieux. En déplorant l'insuffisance des études ecclésiastiques en 1808, Lamennais faisait une heureuse exception en faveur du séminaire reconstitué par M. Emery : « Je jette les yeux de tous côtés, écrit-il, et je ne vois en France qu'une seule maison où elles sont cultivées, et c'est encore Saint-Sulpice³. » Nous avons beau jeu aujourd'hui à souligner les déficiences de cette formation théologique. Mais quand on se replace dans les conditions concrètes d'une époque où il fallait avec si peu de moyens relever tant de ruines, on ne peut qu'admirer l'effort des maîtres pour qui l'évêque de Marseille gardera toujours une affectueuse vénération.

VII

Pour mieux inspirer à tout le séminaire l'esprit de ferveur, de régularité et de travail, dont ils le voulaient animé, M. Emery et M. Duclaux recouraient à la colla-

1. Notes manuscrites d'Eugène de Mazenod sur le traité des Contrats, p. 55. Rome, Post., DM III-5.

2. Notes sur le traité des Sacrements, p. 25. *Ibid.*, DM III-6.

3. F. de La Mennais, *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIII^e siècle*, p. 141.

boration de certains élèves qu'ils jugeaient plus dignes de confiance ou plus doués d'ascendant. Ceux-ci bénéficiaient les premiers d'un apostolat, qui tonifiait leur vie spirituelle, en exerçant sur la communauté une heureuse influence. Mais pour encadrer leur action personnelle, le supérieur et le directeur les groupaient en associations que l'un et l'autre, en sous-main, contrôlaient.

La première, d'un recrutement plus large, avait une existence officielle; il s'agit de la Congrégation, fondée par le Père jésuite Delpuits « pour ressusciter une institution qui avait autrefois porté de grands fruits dans les collèges de la Compagnie ¹ » et se proposait d'entraîner « à la pratique de la piété et des œuvres de la charité chrétienne ² » ses membres consacrés à la Sainte Vierge. Au début, l'association du P. Delpuits atteignait surtout la jeunesse étudiante et bourgeoise; la noble jeunesse du faubourg Saint-Germain apporta bientôt son appoint à la suite de Mathieu de Montmorency. En soi, l'Œuvre ne s'adressait donc pas à la jeunesse ecclésiastique; mais plusieurs élèves de Saint-Sulpice en faisaient partie avant leur entrée au séminaire et leur prosélytisme engagea certains de leurs confrères à solliciter leur agrégation. Le P. Delpuits ayant demandé à M. Emery son autorisation à cet effet, celui-ci répondit : « Je voudrais que tout mon séminaire fût de la Congrégation, car les congréganistes, qui nous arrivent, sont déjà tout formés ³. » M. Duclaux, confesseur du Révérend Père, ne se montrait pas moins favorable.

Non content d'encourager ses élèves à devenir congréganistes, le supérieur général avait établi, en faveur des membres laïcs de l'association, « une exception à la règle du séminaire qui défend d'introduire les étrangers dans les milieux où se trouve la communauté. Il permettait généralement d'admettre les congréganistes aux récréations et aux promenades, quelquefois même à certains exercices de piété, persuadé que cette réunion serait également utile aux séminaristes et aux congréganistes; aux premiers en leur mettant sous les yeux les exemples

1. G. de Bertier de Sauvigny, *Le Comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'Énigme de la Congrégation*. Paris, 1948, p.37.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *La Congrégation de la Très Sainte Vierge à Paris (1801-1828)*. Notice historique d'après des documents inédits, ms. Chantilly, Arch. des Jésuites de la Province de Paris, *Congrégations mariales*, dossier 6869.

édifiants de ces jeunes gens qui, au milieu des dangers du monde, menaient une vie si fervente; et aux seconds, en développant en eux par le contact du séminaire les germes de vocation ecclésiastique que plusieurs annonçaient déjà dans le monde. M. Emery ne fut pas trompé dans son attente; les rapports d'amitié établis entre les séminaristes et les congréganistes furent tout à la fois pour le séminaire un sujet d'édification et un moyen de recrutement; et pendant plusieurs années, la congrégation du P. Delpuits fournit au séminaire un assez grand nombre de sujets, également distingués par leurs talents et par leur ferveur¹. » Ceux-ci ne laissaient pas de communiquer à toute la maison leur bon esprit, leur ardeur, leurs généreuses dispositions. Plus d'une fois, M. Emery se servit d'eux pour appuyer ses directives, voire même pour solliciter certaines mesures qu'il jugeait opportunes et préférait ne pas impérer.

La faveur que témoignaient à l'Œuvre, fondée par le Père Jésuite, le supérieur général et M. Duclaux, peut-être aussi l'influence de son compatriote, Forbin-Janson, congréganiste depuis 1805, engagèrent Eugène de Mazenod à entrer dans l'association, dès le 30 octobre 1808².

Si M. Emery patronnait ouvertement celle-ci, il se bornait à autoriser le groupe missionnaire, que forma avec quelques-uns de ses condisciples, à l'intérieur de la maison, le futur évêque de Nancy, fondateur de la Sainte-Enfance. Déjà, comme le dira Lacordaire en faisant son éloge funèbre, Forbin-Janson « avait le monde entier pour horizon, et encore s'y trouvait comme à l'étroit³ »; la France à rechristianiser ne suffisait pas à ses ambitions

1. Gosselin, *Vie de M. Émery*, t. II, pp. 118-119.

2. *Catalogue des Congréganistes*, t. I (1801-1817), p. 62. Chantilly, Arch. des Jésuites de la Province de Paris, *Congrégations mariales*.

Dès 1806, les deux amis, Mazenod et Forbin Janson, avaient scellé entre eux un engagement spécial. Eugène écrivait en effet à ce dernier, le 12 mars de cette année: « En me proposant de resserrer les liens qui m'unissent déjà à vous comme observateur de la même loi, par une union particulière si propre à me flatter, vous n'avez fait que seconder le désir de mon cœur... Jugez d'après cela... si je ne souscris pas volontiers à l'engagement de vous être toute ma vie *loyal et féal* ami. Ce titre sera désormais celui que j'apprécierai le plus (Paris, Arch. de la Sainte-Enfance, papiers Forbin-Janson). »

Le 16 avril suivant, de Forbin terminait sa lettre en protestant « d'une amitié avec laquelle je serai... toute ma vie votre dévoué serviteur et féal (cité par Rey, t. I, p. 75) ».

3. Cité par P. Lesourd, *Un grand cœur missionnaire. M^{sr} de Forbin-Janson (1785-1844)*. Paris, 1944, p. 279.

apostoliques. La chapelle des Missions étrangères, où se tenaient les réunions de la Congrégation, lui révéla-t-elle que les objectifs de celle-ci ne devaient pas se limiter à la reconquête en terre catholique, mais s'étendre à la conquête en terre païenne? En tout cas, rapporte le Père jésuite Delvaux, alors son confrère à Saint-Sulpice, « la Chine, cet antique et immense empire, lui apparut bientôt comme son partage. A peine entré à Saint-Sulpice, il ne parlait que de missions, et de missions de la Chine. Rarement il abordait ce sujet sans s'enflammer à la pensée de la moisson immense, et tout à la fois si sûre et si facile, qu'offrait au zèle le baptême des petits chinois abandonnés. Il en parlait toujours, à tous indistinctement et partout. C'était le thème favori de ses entretiens familiers, dans les récréations et les promenades de règle. Mais c'était surtout l'objet de ses communications intimes avec quelques amis, que son ardeur entraînant rassemblait autour de lui ¹. »

Pour accroître l'efficacité de ses exhortations, Forbin voulut constituer un groupe officiellement reconnu. Il sollicita donc la permission de réunir celui-ci à la maison de campagne, dans la chapelle de Notre-Dame de Toutes Grâces, édifiée par M. Emery auprès de l'édicule en rocaille, où s'étaient déroulées entre Bossuet, Fénelon et Tronson les célèbres conférences d'Issy sur le Quiétisme. « Sa parole facile et brûlante, rapporte le P. Delvaux, embrasait ses auditeurs du feu qui le consumait lui-même; elle leur inspirait d'ardents et de grands désirs pour le service de Dieu, et en particulier pour les missions étrangères et pour la Chine. Cette chapelle, par sa simplicité et son obscurité, rappelait assez bien les catacombes. Ce souvenir des assemblées des premiers fidèles devenait bien plus sensible, lorsqu'il était là, à nos yeux, et offrait à notre vénération d'innombrables ossements de martyrs, que sa piété lui avait fait recueillir soigneusement, et dont la plupart lui venaient de la bienveillance de son Eminence le cardinal Caprara. La pensée du martyr, à sa voix, vibrante alors d'un éclat extraordinaire, germait dans tous les cœurs avec celle de l'apostolat. Nous lui devons tous beaucoup... Tous les membres de cette pieuse réunion ne sont pas sans doute devenus des apôtres ou des martyrs; cependant plusieurs ont eu ce bonheur; témoin ce pieux et ardent abbé de

1. *Annales de la Sainte-Enfance*, t. II (1848-1850), p. 526.

Chazournes, qui partait pour l'Orient lorsqu'il périt dans une tempête; et ce bon abbé de Solages, qui fut brûlé vif par les barbares de Madagascar, qu'il allait évangéliser; et tous, ou presque tous, ont soupiré après la même palme et se sont mis dans les rangs pour l'obtenir. Ceux qui, comme M^{sr} de Janson, n'ont pu refuser l'épiscopat, sont devenus de saints et courageux évêques, et plusieurs n'acceptèrent cette dignité qu'après avoir procuré aux missions des corps entiers, des congrégations nouvelles de missionnaires, et après avoir été eux-mêmes missionnaires dans leur patrie, dont les besoins à cette époque, au sortir de notre grande Révolution, étaient à comparer à ceux des terres infidèles. » Or, parmi ces derniers, le P. Delvaux cite en bonne place l'ami de Forbin-Janson, « son *alter ego* », M. de Mazenod, fondateur des Oblats de Marie, « qu'actuellement évêque de Marseille, il voit s'embarquer pour les missions des deux Indes ¹ ».

On ne pouvait mieux souligner, et en plus parfaite connaissance de cause, ce que dut aux réunions de Notre-Dame de Toutes Grâces l'orientation apostolique de celui-ci. Le témoignage du P. Delvaux, son condisciple d'alors, membre comme lui du groupe missionnaire animé par Forbin-Janson, est assez net et assez catégorique pour se passer de tout commentaire. L'avenir réalisera ce que, plus ou moins nettement, Eugène alors entrevoyait.

Plus limité dans son recrutement et plus large dans ses perspectives que la Congrégation, le groupe missionnaire agissait, comme elle, au grand jour. Personne n'ignorait l'existence de l'une et de l'autre; on connaissait également les séminaristes qui en faisaient partie. Il n'en va pas de même pour une autre association, très restreinte et très secrète, qui comptera parmi ses membres Eugène de Mazenod et que celui-ci dirigera. Le classement des archives de Saint-Sulpice nous a révélé son existence, et le Registre de

1. *Annales de la Sainte-Enfance*, t. II, pp. 526-527.

L'abbé de Mazenod avait bénéficié, lui aussi, de cette distribution de reliques. En tête d'une reconnaissance qu'il fit de celles-ci, le 10 janvier 1835, comme vicaire général et évêque d'Icosie, — sa liste en mentionne 120, — il relate en effet : « A la mort de S. E. M^{sr} le cardinal Caprara, légat *a latere* de S. S. le Pape Pie VII auprès du Gouvernement français, je me rendis avec M. l'abbé de Forbin Janson, aujourd'hui évêque de Nancy et Toul, dans le palais de S. E. pour obtenir de M^{sr} Vadorini, son auditeur, les reliques des Saints qui étaient en dépôt chez M. le Cardinal Légat. M^{sr} Vadorini se prêta très volontiers à nos désirs et il nous livra ces précieuses reliques que nous nous partageâmes avec M. l'abbé de Forbin-Janson. »

ses délibérations¹, heureusement retrouvé, permet de déterminer son but, son organisation et de suivre son action.

Il s'agit d'une « Association de piété, formée dans le séminaire de Saint-Sulpice de Paris, le 9 octobre 1801 ». Cette association de piété est, en fait, une Aa et par elle nous pénétrons dans « ce réseau d'influences occultes² », plus ou moins en connexion avec la Congrégation.

Comme la Congrégation elle-même, l'Aa doit sa fondation aux Jésuites. Elle groupe l'élite des collègues, théologiens et philosophes, dans un double but : former celle-ci à la vie spirituelle et l'orienter vers l'apostolat. « Les deux fins sont sur le même plan et étroitement fonction l'une de l'autre, exactement selon la conception nouvelle qui est l'âme et la raison d'être de la Compagnie de Jésus³. » Mais, tandis que la Congrégation se recrute beaucoup plus largement, chaque Aa se compose seulement de quelques sujets, dix à vingt, soigneusement triés parmi les membres de la Congrégation, où selon le mot du P. de Bertier ils forment une sorte « de super-congrégation⁴ », destinée à encadrer l'association générale, sans le paraître, car, contrairement à celle-ci, l'Aa est essentiellement secrète. Créée par les Révérends Pères Jésuites, elle est « généralement⁵ » dirigée par l'un d'eux; chaque groupe, organisé très démocratiquement, prend bien ses décisions à la majorité des voix; mais un « directeur », qui habituellement appartient à la Compagnie, le conseille en respectant son indépendance⁶.

Un certain nombre d'associations se constitua sur le modèle de l'Aa jésuite, indépendamment d'elle. Ce fut le cas en particulier des réunions de piété, qui groupaient les plus fervents élèves dans les séminaires sulpiciens et que le P. Rouquette distingue soigneusement de l'Aa, œuvre « officieuse » de la Compagnie. « L'Aa, écrit-il, se refuse toujours à se reconnaître dans ces associations avec lesquelles elle évite toute relation. On le comprend : l'Aa évolue dans un milieu très ouvert, en plein vent, elle peut

1. *Registre pour servir aux délibérations de l'Association de piété formée dans le séminaire de Saint-Sulpice de Paris le 9 octobre 1801.* Paris, Arch. Saint-Sulpice.

2. G. de Bertier, *Le Comte Ferdinand de Bertier*, p. 42.

3. R. Rouquette, art. *Congrégations secrètes*, *Dictionnaire de Spiritualité*, t. II. Paris, 1953, col. 1495.

4. G. de Bertier, *Le Comte Ferdinand de Bertier*, p. 40.

5. R. Rouquette, *Dictionnaire de Spiritualité*, t. II, col. 1494.

6. *Id.*, col. 1494-1495.

difficilement se transplanter dans la serre chaude d'un séminaire fermé où elle prend une allure étroite, fait figure de petite chapelle, pire peut-être. » Autre chose, assure le Révérend Père, « Aa de collège ouvert et Aa de séminaire fermé ¹ ». Il n'en reste pas moins que, sans relever des Jésuites, l'association de Saint-Sulpice s'inspirait beaucoup de leur esprit durant le supériorat de M. Emery. Très attaché lui-même à ses anciens maîtres, ce dernier avait, au XVIII^e siècle, utilisé pour réformer le Grand séminaire une assemblée, qui comprenait Varin, Charles et Maurice de Broglie, Villèle, Tournely, Sambucy, Grivel... « germe d'où sortiront plus tard les Pères de la Foi qui, avec les prêtres du Sacré-Cœur du P. de Clorivière, rétabliront la Compagnie de Jésus en France ² ». Et comment ne pas observer que la nouvelle Aa de 1801, destinée à aider les Sulpiciens à la restauration du séminaire dans son esprit traditionnel, comme la précédente avait concouru à son redressement en 1782, fut rétablie quelque mois après la Congrégation et qu'elle eut constamment pour directeur le confesseur même du P. Delpuits, M. Duclaux?

« La fin principale de cette association est de former dans le séminaire un corps d'ecclésiastiques très pieux, qui soient parfaits observateurs des règles et qui, par leurs exemples, leurs conseils et leurs prières, contribuent à entretenir une grande ferveur dans la communauté ³. » Il s'agit donc, en premier lieu, de pousser la formation spirituelle de ce corps. De là, tout un programme qui intéresse la piété personnelle de ses membres. Celle-ci reposera sur une « solide dévotion pour les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie (art. 1) » et « pour les mystères de l'Homme-Dieu », en particulier « ceux de son Enfance et de sa vie cachée (art. 11) »; elle visera à une vie intérieure profonde (art. 13) et s'alimentera par la communion fréquente, recommandée le vendredi, le samedi, en l'honneur des Cœurs de Jésus et de Marie, un autre jour de la semaine pour la communauté, aux fêtes de certains saints; elle s'entretiendra et se traduira par une série de pratiques ajoutées aux exercices prescrits par la règle du séminaire ⁴.

1. R. Rouquette, *op. cit.*, col. 1505.

2. *Id.*, *ibid.*

3. Règlement de l'Association de piété. *Registre pour servir aux délibérations...* fol. 1. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

4. Le règlement prévoyait en effet plusieurs exercices de piété propres aux associés :

Communions des vendredis et samedis en l'honneur des Cœurs de Jésus

D'autres articles, entremêlés aux précédents, concernent l'apostolat à exercer dans l'intérieur de la maison : les membres de l'Aa donneront l'exemple de « toutes les vertus, l'humilité surtout, l'obéissance et la modestie, dans le degré le plus parfait (art. 4) » ; ils s'attacheront à « gagner l'amitié et la confiance des personnes qui composent la communauté, afin de pouvoir, par leurs conseils et les sages avis qu'ils leur donneront avec prudence, les exciter à la piété et à la fidélité aux règles (art. 7) » ; en récréation, « ils veilleront sur eux-mêmes et sur ceux qui seront avec eux, afin de faire éviter tout ce qui pourrait altérer la charité et l'union (art. 8) » ; enfin leur piété « aisée, ouverte, cordiale, tranquille, égale, aimable, saintement gaie, prévenante, charitable, patiente, douce », se fera à tout, se pliera à tout et supportera tout, « pour gagner tous les cœurs et les attirer à l'amour de notre adorable Maître (art. 14) ».

Une réunion, chaque quinzaine, permettra aux associés de conférer ensemble « sur les moyens les plus propres à atteindre le but de leur association. Cette réunion sera présidée, tour à tour, par chacun des membres, en suivant le rang d'âge (art. 18) » et ne pourra, « dans aucun cas, durer plus d'une demi-heure, sans une permission expresse de M. le supérieur (art. 19) ». Après la lecture du règlement, « chacun proposera ce qu'il croit utile pour l'avancement spirituel, soit de chacun des membres en particulier, soit pour celui de toute la communauté ; on tiendra note des résolutions qui seront prises, pour les soumettre à l'approbation de M. le supérieur. Toute question étrangère au but de l'association sera bannie des délibérations, sans excepter celles qui pourraient avoir rapport au progrès des études (art. 20). » Une fois les résolutions prises, le président « fera quelques réflexions, tant pour expliquer le règlement de l'association que pour exciter à le pratiquer avec une nou-

et de Marie (art. 2). Autre communion hebdomadaire pour la communauté et le maintien de l'esprit de ferveur dans son sein (art. 3). Récitation, chaque jeudi, du psaume *Miserere* devant le tabernacle en amende honorable pour les irrévérrences, sacrilèges et profanations commises contre le Saint-Sacrement (art. 9). Réunion de tous les associés en esprit, lorsque l'heure sonne, dans les Cœurs de Jésus et de Marie, par la prière *Cor Jesu, flagrans amore nostri, inflamma cor nostrum amore tui* (art. 10). Autres réunions en esprit, après le déjeuner, avant l'examen particulier, en rentrant de récréation et après la lecture du sujet d'oraison (art. 15). Dévotion enfin particulière à saint Joseph, saint Jean, à tous les Apôtres, à saint François d'Assise, saint François-Xavier, saint Charles, saint Louis de Gonzague, sainte Thérèse, saint François de Sales et saint Vincent de Paul, par une communion aux jours de leur fête (art. 16).

velle ferveur (art. 21) ». L'assistance aux réunions est obligatoire, sauf dispense expresse de M. le Supérieur (art. 22).

D'abord composée seulement de cinq, puis de six membres, l'Aa du séminaire résolut, en juillet 1803, sur la proposition de M. Duclaux, de s'adjoindre deux autres associés; ses effectifs ne dépasseront jamais huit séminaristes. Pour combler les vides causés par les départs, l'assemblée recrutait par cooptation les remplaçants nécessaires; tous les choix étaient soumis à M. Duclaux qui, bien souvent, les avait d'abord suggérés. Celui-ci d'ailleurs assistait fréquemment aux réunions, voire même les tenait dans sa propre chambre.

A en juger par les délibérations prises jusqu'à l'entrée d'Eugène de Mazenod, en décembre 1810, il semble bien que durant les premières années l'Aa se consacra principalement à la sanctification de ses adhérents. Lorsqu'il assiste aux séances, M. Duclaux s'en tient le plus souvent à des exhortations pieuses et se retire discrètement « pour laisser plus de liberté à donner les avis et faire les examens ¹ »; encore l'assemblée insiste-t-elle souvent pour qu'il lui fasse « la grâce de rester ² ». A son défaut, l'un ou l'autre des associés adresse à ses confrères quelques mots d'édification. Quant à l'action exercée sur le séminaire, les délibérations, jusqu'en 1807, n'en font qu'une seule mention : « 15 mars 1802, désignation de deux membres pour avertir les personnes qui introduisent dans la communauté un léger désordre ».

A partir de 1808, il semble que l'Aa se soucie davantage d'atteindre la seconde fin que lui assigne son règlement. En janvier 1809, on s'accuse « réciproquement de négliger un peu trop les nouveaux. M. le supérieur nous a montré que c'était là le but principal de notre association et le plus bel exercice de la sainte charité. » Au cours de l'année, les délibérations reviennent à plusieurs reprises sur ce point jugé essentiel. M. Duclaux, par deux fois, insiste dans le même sens et, le 14 novembre en particulier, après la réception de MM. Gosselin et Phelipon, s'applique à stimuler le zèle des anciens et nouveaux adhérents. « M. le supérieur leur a exposé le but de l'association et les motifs pressants

1. Réunion du 10 août 1803. *Registre pour servir aux délibérations*. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

2. *Id.*, *ibid.*

qui devaient les exciter à se répandre parmi les nouveaux arrivés et parmi ceux dont la vertu, encore faible et languissante, avait besoin d'appui et d'encouragement. Une des réflexions les plus vraies et les plus frappantes qu'il leur ait proposées pour enflammer en eux et dans les autres membres de l'association cet esprit de charité et de zèle, c'est que sept ou huit séminaristes qui seraient animés de cet esprit de zèle pourraient facilement répandre la ferveur dans toute la communauté et procurer l'exacte observation de la règle, sans qu'il fût nécessaire que les directeurs y missent la main. »

Aussi les membres de l'Aa se préoccupent-ils de plus en plus d'encadrer pour ainsi dire leurs confrères : « 28 novembre 1809. On s'est communiqué réciproquement les remarques qu'on avait faites sur l'ordre du séminaire et la ferveur de ceux qui le composent. » « 3 février 1810. On a... fait la correction fraternelle et les observations qu'on avait faites sur la communauté. On s'est surtout vivement encouragé à l'observation parfaite de la règle, comme à un moyen très efficace pour ranimer l'esprit de ferveur parmi les élèves du séminaire. »

On devine sans peine pourquoi désormais l'Aa de Saint-Sulpice insiste principalement sur l'action que ses membres doivent intensifier à l'intérieur du séminaire. Celui-ci en effet subit le contre-coup de la lutte engagée entre Napoléon et Pie VII. Pour avoir courageusement défendu les droits du pape, M. Emery reçoit l'ordre de quitter la maison, en juin 1810, avec tous les directeurs. Le supérieur général s'exécute immédiatement; mais des influences interviennent pour différer l'effet de la mesure qui frappe tous ses collègues; ceux-ci obtiendront une année de grâce et pourront se maintenir, rue du Pot de fer, jusqu'en octobre 1811.

Leur œuvre n'en était pas moins très gravement compromise; un certain trouble, un certain flottement se manifestent chez leurs élèves. Et que deviendrait cette jeunesse, une fois confiée à d'autres mains? On comprend donc que, pour ressaisir la communauté et pour maintenir les traditions après le départ des directeurs, M. Duclaux invite l'association à redoubler de zèle, afin que, par elle, se maintînt l'esprit de la Compagnie. Or, c'est justement à l'époque de cette crise, en décembre 1810, qu'Eugène de Mazenod entre dans l'Aa avec le prince polonais Szadurski, comme lui membre de la Congrégation; tous deux sont élus le

7 décembre 1810 et, le 21, on les reçoit « avec joie », au cours d'une réunion tenue en leur honneur; l'un et l'autre font leur acte de consécration au Sacré-Cœur. On devine que M. Duclaux s'était employé à introduire dans l'Aa celui de ses fils spirituels, en qui il avait la plus grande confiance. Il savait celui-ci très généreux, très courageux, très fervent, très sûr et plein de dynamisme, et comptait sur lui pour imprimer à tout le groupe une impulsion vigoureuse. Son attente ne fut pas trompée.

De fait, un mois après, à la séance du 22 janvier 1811, « M. de Mazenod a fait observer aux membres de l'assemblée qu'il n'y avait pas assez de zèle dans l'association pour le maintien de la ferveur dans le séminaire, qu'on se contentait d'apercevoir les abus, sans prendre les moyens qui peuvent y apporter remède. Les membres de l'assemblée ont reconnu la vérité de cette observation et ont pris la résolution de se répandre le plus qu'il leur serait possible parmi les jeunes gens surtout arrivés depuis peu au séminaire, afin de mettre de la piété dans les conversations et de détruire en eux ce ton de collège et un certain fonds de dissipation qu'ils apportent assez souvent du monde. Ils ont de plus arrêté de se réunir deux, autant qu'il serait possible, afin de s'emparer plus aisément de la conversation et de rendre efficace la mesure précédente. »

Toutefois, c'est surtout à partir de la rentrée d'octobre 1811 qu'Eugène va prendre en main l'Aa dont il devient secrétaire. A la fin de la retraite qui ouvre l'année, les directeurs en effet ont été avisés par le ministre des Cultes d'avoir à quitter la maison; cette fâcheuse nouvelle, on le pense bien, produisit une vive sensation sur la communauté. Inspiré par M. Duclaux, dans la séance du 21 octobre qu'il préside, Mazenod engage donc l'assemblée à prendre des décisions en rapport avec les circonstances. « L'assemblée, lisons-nous dans le compte rendu rédigé par lui, n'a pas jugé à propos de s'occuper aujourd'hui de la correction fraternelle. Elle a pensé qu'il était urgent de pourvoir aux moyens de rétablir au plus tôt, d'une manière efficace, l'esprit primitif de l'association, qu'on s'est convaincu s'affaiblir insensiblement depuis plusieurs années. Ayant réfléchi que, dans les circonstances critiques où se trouve le séminaire, à la veille d'être privé du secours et des saints exemples de ses chers et respectables directeurs, l'assemblée ne pouvait se dissimuler qu'elle serait en quelque sorte responsable du relâchement qui pourrait s'introduire dans

le séminaire, si elle ne faisait tous ses efforts pour exercer puissamment cette influence secrète que l'ancienneté et la réputation de régularité des membres qui la composent leur donnent dans la communauté.

« Elle a résolu à l'unanimité : 1^o qu'on redoublerait de zèle et de ferveur, de telle sorte que l'exemple de la régularité des membres de l'association fût assez puissant pour maintenir l'esprit de piété et la fidélité la plus exacte aux règles, faisant face à toutes les brèches que la mauvaise volonté ou l'insouciance des tièdes pourrait tenter d'y faire; 2^o que M. de Mazenod serait chargé de prendre connaissance de tous les procès-verbaux, consignés dans le registre de l'association, et qu'il ferait le rapport, à la prochaine assemblée, des délibérations qui devront être maintenues et renouvelées ou auxquelles il serait nécessaire d'ajouter quelque chose, attendu les circonstances; 3^o qu'on s'assemblerait de nouveau extraordinairement dans quelques jours pour entendre le rapport arrêté ci-dessus et statuer au plus tôt sur ce qui importe à l'association. »

Le 26 octobre suivant, Eugène présentait à ses confrères le rapport dont ceux-ci l'avaient chargé; mais une demi-heure n'étant pas suffisante pour délibérer sur les conclusions, l'assemblée résolut « de convoquer une séance extraordinaire pour le jour de la prochaine promenade, le 30 de ce mois ». Le 30 octobre, après s'être réunis pour une prière commune à la chapelle de Notre-Dame de Toutes Grâces, les membres de l'Aa partirent ensemble de la maison de campagne et, après avoir récité le chapelet, le *Veni sancte Spiritus*, s'occupèrent en route « des différents moyens pour mieux réussir dans le bien que l'association se propose. On s'est mutuellement communiqué les remarques que l'on a faites sur les divers membres composant la communauté et ce que l'on croyait plus avantageux pour les porter au bien, d'après les différentes trempes de leurs caractères. Cette revue a été utile aussi pour discerner ceux qui étaient les plus propres à être admis dans l'association. Enfin, l'on s'est averti charitablement des petits manquements qui méritaient d'être repris. »

On constate par là que l'Aa de Saint-Sulpice entendait devenir plus vigilante et plus agissante. On constate aussi qu'elle s'engageait dans un système de surveillance, de rapports, de contrôle, inspiré sans doute par d'excellentes intentions, mais fort délicat à manier avec tact et réserve. La gravité des conjonctures, le désir de suppléer les Sulpi-

ciens bannis pour maintenir leurs traditions de régularité et de ferveur, le raidissement des esprits tendus par la résistance à la politique religieuse napoléonienne, le flottement intérieur de la maison expliquent qu'Eugène de Mazenod et ses collègues se soient laissé entraîner dans cette direction. Il fallait sans doute réagir; le problème consistait à trouver la manière. Comme l'observe le P. Rouquette, « le règlement-type d'un de ces groupes de séminaires », celui que cite M. Bertrand ¹, « exclut explicitement tout ce qui ressemble à une délation de leurs camarades par les membres du conventicule secret. Le même souci élémentaire se retrouve d'ailleurs dans l'Aa jésuite ². » Eugène de Mazenod et ses confrères n'entendaient nullement transmettre au supérieur ni aux directeurs les renseignements qu'ils avaient recueillis et qu'ils se communiquaient. La nouvelle méthode qu'ils instauraient pour revigorer leur groupe n'en risquait pas moins de créer dans la maison une atmosphère de défiance fort contraire au but que l'Aa poursuivait.

Une fois rendus au séminaire, les membres de l'association ouvrirent leur séance, sous la présidence de M. de Mazenod. Celui-ci lut de nouveau son rapport, ainsi que les « divers procès-verbaux, dont l'importance exigeait que leur contenu fût rappelé à l'assemblée ». Après quoi, on arrêta les décisions suivantes : la première est prise en l'honneur de Notre Saint Père le Pape, dont le nom, « sans doute omis par mégarde », est ajouté à l'article 12 du règlement; le Souverain Pontife aura droit aux prières que font les associés pour les évêques, les prêtres et toute l'Eglise. En second lieu, on réduira les différentes pratiques de piété que s'étaient imposées successivement leurs prédécesseurs, et pour ne pas se charger de trop de prières vocales, « on s'en tiendra désormais à ce qui est fixé dans le règlement, c'est-à-dire aux réunions dans le Cœur de Notre-Seigneur, à la petite prière *Cor Jesu flagrans* et à la récitation du *Miserere* le jeudi devant le Saint-Sacrement ». En troisième lieu, pour mieux mettre en garde contre leurs défauts les membres qui doivent donner partout le parfait exemple, on institue la correction fraternelle publique, chacun des assistants devant à tour de rôle avertir les autres, « en esprit de charité et avec la plus grande douceur ».

1. L. Bertrand, *L'Aa cléricale, son histoire, ses statuts, ses mystères. Mystériopolis*, 1893, p. 59.

2. R. Rouquette, *Dictionnaire de Spiritualité*, t. II, col. 1505.

des fautes qu'ils pourraient avoir, plus ou moins inconsciemment, commises. Enfin, au règlement général établi en 1801, on ajoute un supplément, dont le dernier article rappelle l'obligation de garder « le secret le plus inviolable sur les opérations de cette association et sur son existence même, soit dans le séminaire soit hors du séminaire ». Il s'agissait donc de toute une réorganisation. L'assemblée, à l'unanimité, approuva tous les articles proposés par Eugène de Mazenod.

Celui-ci n'assiste pas aux séances du 2, 11 et 18 décembre 1811; il manqua la première pour s'être trompé sur le lieu où devait se tenir l'assemblée, les deux autres en raison de son départ pour Amiens, où il devait recevoir le sacerdoce. Toutes trois témoignent pourtant d'une grave préoccupation chez les séminaristes et chez leurs maîtres. Le mercredi 11 décembre, la réunion « extraordinaire », présidée par M. Tharin, se tient tout spécialement « pour entrer dans le dessein des directeurs de la maison et s'entendre relativement aux moyens de calmer les esprits dans la communauté et en retenir les membres les plus marquants, pendant le cours de l'année, afin que les études et la piété souffrent le moins possible de la perte de tant d'excellents guides obligés d'abandonner le séminaire ¹ ».

Eugène de Mazenod, au début de l'année suivante, devra d'ailleurs se retirer de l'Aa, car il vient d'être ordonné prêtre, puis nommé directeur à Saint-Sulpice. Comme ses collègues de l'association, Tharin, Teyseyrre, Gosselin, qui recueillirent avec lui la succession de leurs maîtres expulsés, il restera toutefois en liaison avec elle, pour maintenir au séminaire les traditions de la Compagnie dissoute et mener, plus énergiquement que jamais, le bon combat contre le césarisme napoléonien.

Saint-Sulpice avait été frappé pour sa fidélité à l'Eglise romaine. Intimement associé à la résistance de M. Emery, sur ce point comme sur les autres, Eugène de Mazenod continuerait son œuvre, en servant la cause de Pie VII captif et des cardinaux exilés.

1. Pour toutes les citations des comptes rendus des séances, cf *Registre pour servir aux délibérations*. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

CHAPITRE IX

LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE AU SERVICE DU PAPE ET DES CARDINAUX ROMAINS

I. — LE SEMI-GALLICANISME DE SAINT-SULPICE :

M. ÉMERY ET LES NOUVEAUX OPUSCULES DE FLEURY. — LES THÈSES DE M. BOYER : L'INDÉPENDANCE SPIRITUELLE DE L'ÉGLISE VIS-A-VIS DU POUVOIR TEMPOREL, LA PRIMAUTE DU PAPE ET LE CONCILE GÉNÉRAL, L'INSTITUTION CANONIQUE DES ÉVÊQUES, LA PAPAUTÉ LIÉE AU SIÈGE DE ROME. — LES PRINCIPES GALLICANS RETOURNÉS CONTRE NAPOLÉON.

II. — SAINT-SULPICE, CENTRE DE RÉSISTANCE AU CÉSARO-PAPISME :

PRÉVENTIONS RÉCIPROQUES DU CLERGÉ FRANÇAIS ET DU CLERGÉ ITALIEN. — LA PERSÉCUTION LES RAPPROCHE. — LE BUREAU SECRET DE CORRESPONDANCE DE M. ÉMERY. — LA BULLE D'EXCOMMUNICATION, COPIÉE PAR EUGÈNE DE MAZENOD ET DIFFUSÉE EN BRETAGNE PAR JEAN-MARIE DE LA MENNAIS.

III. — SAINT-SULPICE ET LES CARDINAUX ROMAINS :

LES CARDINAUX ROMAINS A PARIS. — L'ABBÉ DE MAZENOD, AGENT DE LIAISON ENTRE M. ÉMERY ET LES CARDINAUX. — LE CARDINAL DI PIETRO ET M^{me} DE SOYECOURT. — L'ASSISTANCE AUX CARDINAUX ROMAINS.

IV. — LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE :

L'EXPULSION DE M. ÉMERY. — LES ADIEUX DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL. — EUGÈNE DE MAZENOD, INTERPRÈTE DES SENTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ.

V. — LA MORT DE M. ÉMERY :

LES DERNIÈRES LUTTES DE M. ÉMERY. — SON ÉPUISEMENT. — SA DERNIÈRE MALADIE. — SA DERNIÈRE MESSE, SERVIE PAR SON INFIRMIER, EUGÈNE DE MAZENOD. — SA MORT ET SES OBSÈQUES.

VI. — LE CONCILE IMPÉRIAL DE 1811 :

EUGÈNE DE MAZENOD, CÉRÉMONIAIRE AU CONCILE. — IL RETROUVE M^{GR} MILESI. — LA RÉSISTANCE DU CONCILE. — INQUIÉTUDES DE LA FAMILLE MAZENOD. — LES SEMONCES DE ROZE-JOANNIS.

VII. — LE DÉPART DES SULPICIENS :

M. DUCLAUX ET LES DIRECTEURS, EXPULSÉS DU SÉMINAIRE. — EUGÈNE DE MAZENOD LEUR FAIT LES ADIEUX DE LA COMMUNAUTÉ. — LEUR REMPLACEMENT PAR DES MEMBRES DE L'AA. — EUGÈNE DE MAZENOD, NOMMÉ DIRECTEUR A SAINT-SULPICE.

I

L'action secrète de l'Aa et des sociétés analogues ne se limite pas à l'intérieur du milieu que celles-ci visent à sanctifier; elle s'exerce aussi à l'extérieur et se fait militante pour défendre les droits de l'Eglise. Au XVIII^e siècle, les *Amitiés* de Savoie, de Suisse, d'Italie, entreprennent de lutter contre la franc-maçonnerie « par ses propres armes, le secret et la presse ¹ ». Durant la Révolution, l'Aa de

1. G. de Bertier, *Le Comte Ferdinand de Bertier*, p. 40.

Turin, au début du XIX^e siècle, se présente comme un centre particulièrement actif d'associations religieuses secrètes, sous la conduite du P. Bruno Lanteri, qui anime et dirige trois groupements parallèles :

L'*Amitié Chrétienne*, fondée en 1778-1780 par le P. de Diessbach, se compose d'hommes et de femmes qui se dévouent au salut du prochain, par la diffusion des bons livres principalement.

L'Aa cléricale, introduite à Turin par un abbé Murgeray en 1781, groupe des étudiants en théologie, vivant hors du séminaire, et soutient leur sanctification personnelle.

L'*Amitié sacerdotale* enfin, créée par le P. de Diessbach en 1782, réunit clercs dans les ordres sacrés et jeunes prêtres pour les préparer à la prédication de missions et retraites et à l'apostolat par la presse.

A ces trois associations, Diessbach et Lanteri inspirèrent un ardent attachement à l'Eglise romaine et un entier dévouement au Souverain Pontife.

Pour soutenir le Pape, Lanteri composa plusieurs écrits contre les articles organiques, le catéchisme impérial, le concile de 1811, le concordat de Fontainebleau, que les Amitiés et l'Aa se chargèrent de diffuser clandestinement. A Pie VII, prisonnier à Savone, Lanteri et ses associés, entre autres les abbés Loggero, Daverio et Guala, le marquis Taparelli d'Azeglio,

Toulouse dirige « la résistance aux serments révolutionnaires ¹ »; l'Aa de Paris, en liaison avec le P. de Clorivière et la Société secrète du Cœur de Jésus, organise des retraites et des ordinations aux Irlandais, collège de la montagne Sainte-Geneviève, épargné comme propriété étrangère par les lois de la Constituante, et, durant ces retraites, M^{lle} de Cicé, supérieure de la congrégation secrète des Filles de Marie, fondée par le P. de Clorivière, assure le service matériel avec ses religieuses. Une chaîne relie l'Aa de Paris à celle de Poitiers, qui assure « les passages » et permet au P. Coudrin de gagner la capitale pour y recevoir le sacerdote ².

Ce réseau mystérieux, maintenu, reconstitué, voire amplifié, se met, à partir de 1808, au service de Pie VII, dépouillé de ses Etats et emmené captif à Savone, pour soutenir contre les usurpations napoléoniennes la liberté du Siège Apostolique. Dès l'arrestation du Saint-Père, Eugène de Mazenod participe à cette campagne clandestine, que la police impériale reste impuissante à arrêter. Toutefois, ce n'est pas l'Aa qui l'engage dans la lutte, car à cette date, il n'appartient encore qu'à la Congrégation; c'est M. Emery lui-même qui fait appel à son concours, tant il a confiance en son zèle, en son courage, en sa discrétion.

M. Emery devient, en effet, à Paris, le chef de la résistance, et le séminaire de Saint-Sulpice, où l'on enseigne les doctrines gallicanes, prend une position si nette en faveur de l'autorité papale que son attitude, apparemment peu logique, — les Mémoires de Consalvi et de Pacca en témoignent, — ravit et déconcerta tout ensemble les cardinaux romains. Eugène de Mazenod lui-même protesta plus d'une fois contre l'enseignement de M. Boyer : « M. Boyer est gallican », écrit-il en marge du cours, que professe celui-ci sur les Quatre articles de 1682. Et pourtant, très ultramon-

le chevalier René d'Agliano, transmirent non seulement des fonds, mais firent parvenir plusieurs documents, les actes du second concile de Lyon par exemple, qui permirent au Saint-Père de rédiger Brefs et Lettres pour la défense de ses droits et de ceux de l'Eglise.

Lorsque Lanteri reçut l'ordre, en mars 1811, après l'affaire d'Astros, de se retirer à sa maison de campagne, les trois associations, décapitées de leur chef, disparurent et ne se reformèrent, sous d'autres noms, qu'après 1814. Voir à ce sujet *Servi Dei Pii Brunonis Lanteri... Positio super introductione Causae et super Virtutibus*. Romae, 1945. *Sacra Rituum Congregatio, Sectio historica*, N° 63.

1. R. Rouquette, *Dictionnaire de Spiritualité*, t. II, col. 1493.

2. A. Lestra, *Les secrets du clergé clandestin. Le Père Coudrin*. Paris, 1952, p. 70.

tain pour son compte, le clerc provençal, en pratique, se trouve en totale communion d'idée avec le supérieur général.

M. Emery s'en tenait au semi-gallicanisme, car l'expérience de la Révolution et les erreurs de la Constitution civile du Clergé l'avaient, comme beaucoup d'autres, éclairé sur les ingérences auxquelles prêtaient les fameuses maximes de 1682. « Je suis surpris, écrivait-il à Villèle le 18 janvier 1797, de ce que les libertés trouvent encore des partisans si chauds parmi les ecclésiastiques qui ont été les victimes de l'abus qu'on en a fait, tandis que l'Eglise constitutionnelle ne combat aujourd'hui contre l'Eglise catholique qu'en invoquant ce *palladium* ¹. » Il ne blâmait pas moins l'usage qu'en faisait Napoléon, dans les articles organiques. « Ces libertés, le Supérieur général ne les abandonne pas; il veut seulement qu'elles soient « bien entendues » et que, pour demeurer acceptables, elles se maintiennent dans de justes limites. Entre les tendances des ecclésiastiques de second ordre », qui versent dans l'ultramontanisme, « et les prétentions de l'Empereur, sa position s'établit donc, en 1807, dans un moyen terme, celui du gallicanisme modéré, qu'il regarde comme le seul authentique ². » Aussi publie-t-il, à cette époque, les *Nouveaux Opuscules de Fleury*, pour rétablir le texte original de cet auteur, falsifié par les éditeurs du XVIII^e siècle, qui outraient systématiquement sa doctrine. Il ne s'agit pas seulement de réparer une malhonnêteté flagrante, dont souffrait la mémoire de cet historien; il s'agit d'appuyer sur son autorité la *via media* que lui-même entend tenir, en restituant au gallicanisme ses véritables traits. Cet ouvrage lui valut les félicitations nuancées du cardinal Antonelli et les remerciements de Pie VII pour cette manifestation évidente de son dévouement au Siège apostolique ³.

Or, c'est ce semi-gallicanisme que, dans son cours de 1809-1810, professe alors à Saint-Sulpice M. Boyer. Aussi, tant pour mettre en valeur l'ultramontanisme d'Eugène de Mazenod que pour éclairer la crise et les contradictions apparentes de cette époque, importe-t-il de dégager les thèses principales soutenues par le professeur dans son cours.

En premier lieu, M. Boyer revendique avec intransi-

1. J. Leflon, *Monsieur Emery*, t. II, p. 304.

2. *Id.*, p. 306-307.

3. *Id.*, p. 309-310.

geance l'indépendance spirituelle de l'Eglise, en prouvant la proposition suivante : « La puissance spirituelle n'appartient point aux princes séculiers ». Le prince, enseigne-t-il, n'a pas le droit « de s'immiscer » dans la doctrine et les dogmes particuliers. « S'il reçoit [l'Eglise] dans ses états, il la reçoit telle qu'il la trouve, c'est-à-dire revêtue d'une autorité suprême et infaillible, que lui assure sa constitution divine, autorité à laquelle il est obligé de se soumettre, bien loin de pouvoir la diriger, la subjuguer... C'est pour lui un devoir de lui rendre tous les égards que mérite celui qui l'a envoyée; et, dans ce qui est l'objet de son autorité, il doit lui obéir comme à la voix de Dieu et la protéger de toute son autorité temporelle... Après cela, on voit ce qu'il faut penser de cette sentence favorite des politiques modernes : *L'Eglise est dans l'Etat, et non l'Etat dans l'Eglise*¹. Sans doute, l'Eglise est dans l'Etat en ce sens qu'elle y habite, que ceux qui la professent sont soumis aux lois civiles de l'Etat; elle y est avec tous les droits que lui donne son ministère pastoral; elle y est avec toute l'indépendance qu'elle tient de Dieu, quant au spirituel. On s'est plu à répéter avec emphase ce que quelques Pères ont dit des princes qu'ils étaient *les évêques du dehors*; mais, comme dit Fénelon dans son discours pour le sacre de l'électeur de Cologne, l'évêque du dehors ne doit rien entreprendre sur les fonctions de l'évêque du dedans; il doit tenir l'épée à l'entrée du sanctuaire pour y maintenir la liberté; il doit protéger l'Eglise contre les novateurs et les hérétiques et non l'opprimer en s'ingérant dans son administration². » Cette position n'a rien de nouveau; elle concorde complètement avec celle du gallicanisme ecclésiastique d'Ancien Régime, si opposé sur ce point au gallicanisme parlementaire et régalien.

A cette thèse, qui condamne les ingérences des monarchies autocratiques, M. Boyer en ajoute une seconde, qui vise les abus de compétence, commis par la Constituante française au nom du Peuple, dont elle se disait la déléguée : « Le Peuple n'a pas la puissance souveraine sur les choses spirituelles... Si le Peuple avait cette puissance, ce serait ou par institution divine ou par la nature des choses. Or premièrement ce n'est point par institution divine...; deuxiè-

1. C'est au nom de ce principe qu'à la Constituante, le légiste Camus légitimait la Constitution civile du Clergé.

2. P.-D. Boyer, *Traité de l'Eglise, Prérogatives de l'Eglise*, chap. II, art. 2. Paris, Arch. Saint-Sulpice, ms.

mement, ce n'est point par la nature des choses, car la puissance spirituelle est d'un ordre trop surnaturel pour qu'on la trouve dans le Peuple comme dans sa source; que le Peuple ait le droit de s'élire un chef, de choisir des magistrats, d'établir des impôts, nous n'en disconvenons pas; mais d'administrer les sacrements, de conférer la grâce, c'est ce qui n'est pas en son pouvoir ¹. »

Mais si le prince, si le peuple n'ont aucun droit sur le spirituel, le Pape jouit-il pour cela dans l'Eglise d'une autorité sans limite tant en matière doctrinale qu'en matière de juridiction? Boyer reconnaît sans doute au Souverain Pontife une primauté d'honneur et de juridiction; mais il ajoute que « cette primauté consiste dans une autorité véritablement monarchique, quoique tempérée de quelque aristocratie ² ». Reste à préciser la portée exacte de cette adroite formule empruntée au célèbre théologien de Sorbonne, Tournely. Dans quelle mesure équivaut-elle, chez le professeur de Saint-Sulpice, à cette autre formule chère aux gallicans : Le concile est supérieur au Pape? Lui-même s'en explique : En disant que le concile est supérieur au Pape, « nous ne voulons pas dire que le concile séparé du Pape puisse s'élever au-dessus du Pape, mais que le concile présidé par le Pape peut faire des décrets qui tiennent ce dernier et qu'il ne puisse abroger à son gré, c'est-à-dire qu'il n'en est pas des lois d'un concile comme de celles que font les Souverains Pontifes qu'ils peuvent modifier et changer; celles-ci sont hors de la puissance du Pape. Remarquez qu'il ne s'agit ici que de la discipline, car on sait qu'il ne peut s'élever de question à l'égard des décrets de foi. Le sens que nous donnons à cette proposition : *le concile est supérieur au Pape*, est celui que lui donne Bossuet. Nous savons qu'il est des gallicans qui vont plus loin. Mais jamais nous ne nous sommes engagés à soutenir leur sentiment. Le concile est supérieur au Pape, en ce sens qu'il peut le lier par ses décrets, voilà le nôtre. Et il nous paraît en harmonie parfaite avec la primauté du Souverain Pontife. Rien ne se conçoit plus aisément qu'un état, dans lequel le souverain, joint à certaines assemblées de ses sujets, fasse des lois qui le lient irrévocablement ³. » La supériorité du concile sur le Pape se restreint donc aux

1. Boyer, *op. cit.*, *Prérogatives de l'Eglise*. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

2. *Id.*, *De l'autorité du Pape*. *Ibid.*

3. *Id.*, *De la supériorité du Concile sur le Pape*. *Ibid.*

questions de discipline; et par là, Boyer atténue la portée du principe invoqué par le gallicanisme.

Pour ce qui concerne les définitions dogmatiques, il s'en tient de même à une position relativement modérée. En matière de foi, l'infailibilité du concile requiert confirmation par le Souverain Pontife des décrets portés par le premier corps des Pasteurs œcuméniquement réuni. Mais, « partie essentielle de l'infailibilité du concile », cette confirmation n'en est pas « la source unique », contrairement à ce qu'affirment les ultramontains. Quant à l'hypothèse d'un concile séparé du Pape, envisagée par certains gallicans outrés, Boyer la déclare « chimérique ». Ni en fait, ni en droit, on ne peut la formuler : « L'exemple d'un Pape opposant à un concile la résistance d'un hérétique ne s'est pas encore présenté et, en traitant de l'infailibilité du Pape, nous avons posé en principe que la force des promesses s'étendait jusqu'à cette indéfectibilité du Pontife ¹. »

Le Pape jouirait-il donc d'une indéfectibilité personnelle? A ce sujet, encore et toujours, le professeur de Saint-Sulpice, entre les ultramontains et les gallicans, cherche une *via media*. Sans doute, n'admet-il pas la thèse des premiers sur l'infailibilité personnelle du Pape enseignant *ex cathedra*; mais il tient cependant pour très valables les critiques formulées par ceux-ci contre les seconds, qui « attaquent fortement l'infailibilité », sans pouvoir invoquer, en faveur de leur doctrine, autre chose qu'une distinction entre le Siège et celui qui l'occupe, « c'est-à-dire, explique Boyer, qu'en soutenant le Pape faillible, ils prétendent le Saint-Siège indéfectible ² ». Cette distinction entre la *Sedes* infailible et le *Sedens* lui paraît absolument inacceptable. Il faut la rejeter, affirme-t-il, « il ne faut pas dire que l'Eglise romaine soit indéfectible indépendamment de l'infailibilité de celui qui la gouverne ³ ». En quoi il s'accorde avec les ultramontains.

Mais voici qu'aussitôt il se sépare de ceux-ci, sans faire toutefois sienne la thèse du gallicanisme extrême, qui admet la possibilité d'un Pape obstiné dans l'erreur et en opposition avec le concile œcuménique. « Il faut dire que [l'Eglise romaine] est indéfectible, parce que celui qui la

1. *Id.*, *ibid.*

2. *Id.*, *De l'infailibilité du Pape. Ibid.*

3. *Id.*, *ibid.*

gouverné, quoique sujet à l'erreur, quoique même pouvant l'enseigner dans une bulle dogmatique, ne persistera jamais opiniâtrement dans l'erreur, ne sera jamais hérétique... Cette interprétation est bien celle de Bossuet ¹. » Boyer, en effet, se réfère, pour appuyer cette dernière affirmation, non pas à la *Défense de la Déclaration du Clergé*, ouvrage posthume de l'évêque de Meaux, mais à son *Sermon sur l'Unité de l'Eglise* et enfin aux *Nouveaux Opuscules de Fleury*, édités par M. Emery. D'après lui, le problème de l'infaillibilité personnelle du Pape reste théorique et relève des questions librement discutées par les écoles. Personnellement, il s'en tient à ce qu'il regarde comme l'opinion de Bossuet, qualifiée par lui de plus probable. D'ailleurs, le quatrième article de 1682, d'après l'interprétation qu'il attribue à Bossuet, n'a pas tranché le débat et laisse l'opinion « en son entier », car il se contente de fournir une règle pratique : « le consentement de l'Eglise est nécessaire pour que les décrets soient entièrement règles de foi ² ».

Quant à la juridiction du Souverain Pontife, après avoir passé rapidement sur ses prérogatives indiscutables, Boyer s'attache surtout à celles qui demeurent contestées. Par là, il aborde les problèmes brûlants du jour. Premier problème : l'institution canonique des évêques. Sur la réalité de ce pouvoir, aucun doute possible : « Dans l'état actuel de la discipline, le Pape jouit du droit de donner cette institution. La question est donc de savoir si ce droit est essentiel à sa charge, s'il l'exerce en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Jésus-Christ ou s'il n'est à cet égard que le simple ministre de l'Eglise ³. » Pour Boyer, la juridiction vient directement de Dieu et « le Pape n'est que le délégué de l'Eglise, qui institue par lui tous les évêques nommés. Soutenir le contraire avec les ultramontains serait donner au Pape un pouvoir sans bornes, qui n'a aucun fondement ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition ⁴. » Après avoir apporté, à l'appui de sa thèse, preuves d'Ecriture et de Tradition, le

1. Boyer, *op. cit.*, *De l'infaillibilité du Pape*. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

2. *Id.*, *ibid.*

Cette interprétation, que proposait François Diroys, théologien du cardinal d'Estrée, ambassadeur à Rome, « que Bossuet acceptera dans la *Defensio Declarationis Cleri Gallicani* et que reprendront par la suite les apologistes de Bossuet », notamment J. Emery dans *Nouveaux Opuscules de M. l'abbé Fleury* (Paris, 1807, pp. 175-180), ne semble pas valable à A.-G. Martimort, *Le Gallicanisme de Bossuet*. Paris, 1953, p. 473, note 4.

3. Boyer, *Traité de l'Eglise, De l'autorité du Pape*. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

4. *Id.*, *ibid.*

professeur de Saint-Sulpice conclut que « le droit d'instituer les évêques n'est pas une prérogative essentielle du Pape, mais une concession que lui a faite l'Eglise depuis le XIII^e siècle ¹ ».

En vertu de ce principe, pour lui indiscutable, Boyer en arrive à affirmer que le Souverain Pontife ne pourrait renoncer à ce droit, sans un nouveau décret d'un concile général, si bien que la doctrine gallicane devient le meilleur garant de son autorité. Il en tire même, contre Napoléon, qui invoque la déclaration de 1682, un argument *ad hominem*. Puisque seul le concile général a juridiction pour changer cette discipline, une Eglise particulière, assemblée en concile national, n'a aucune autorité en la matière, pas même « dans un cas de nécessité », par exemple si le Pape, « pour de mauvaises raisons », refusait « les bulles aux évêques d'un royaume. ² ».

Objecte-t-on qu'une Eglise particulière pourrait « reprendre l'ancienne discipline par mesure provisoire, sauf à rentrer dans le droit commun, aussitôt après la cessation des circonstances qui auraient nécessité cette mesure », comme le danger d'anarchie et de ruine totale, Boyer se montre non moins catégorique. « Non! et ma réponse est toujours la même : on ne peut pas admettre une mesure qui serait une révolte et contre l'Eglise et contre le Pape, une mesure qui n'est légitimée par aucune raison, par aucun fait. En effet, quelque désastreux que vous supposiez l'état de l'Eglise particulière, ce serait toujours un sujet qui s'élève contre son souverain, une parcelle qui s'élève contre le tout; conduite d'autant plus condamnable de la part de cette Eglise particulière qu'il s'agit ici de juridiction et qu'en matière de juridiction rien ne se supplée, surtout la volonté du Souverain ³. » Des précédents historiques sont cités à l'appui de cette thèse : révolution du Portugal, querelle de la Régale. C'était bel et bien condamner la tentative du concile national réuni par Napoléon en 1811. Le plus piquant de l'affaire, c'est que Boyer s'autorisait pour cela de la doctrine gallicane, habilement retournée contre les prétentions de l'Empereur.

Seconde prérogative contestée : « celle qu'a le Pape de s'élever au-dessus de toutes les lois et de toutes les formes

1. *Id.*, *ibid.*

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, *ibid.*

dans les cas de nécessité. Je dis, affirme Boyer, que nous aurions dû la ranger parmi les prérogatives incontestables, puisque l'Église gallicane, qui seule pourrait la contester avec quelques couleurs aux termes de sa déclaration de 1682, vient de la reconnaître formellement en recevant le dernier Concordat. En effet, quelle puissance n'y a pas déployée le Souverain Pontife? On n'en avait aucun exemple dans toute l'histoire ecclésiastique. Anéantir en un instant une Église immense et la reformer tout entière, déposer tous les évêques, pasteurs, changer tous les sièges, déclarer aliénés à perpétuité les biens du clergé tant séculier que régulier, tels ont été les effets du Concordat. Mais il était question de sauver la France, de prévenir un schisme et, dès lors, tout était légitime; pour sauver l'État, il n'est rien qu'on ne sacrifie... C'est qu'en effet le salut de la patrie l'emporte sur l'observation de toutes les lois ¹. » M. Emery, convoqué par Fouché, qui lui reprochait d'avoir attaqué la doctrine gallicane en éditant les *Nouveaux Opuscules de Fleury*, avait recouru pour se justifier au même argument *ad hominem*.

Enfin, M. Boyer, dans son examen des Quatre articles, aborde un problème que le gallicanisme d'Ancien Régime n'avait jamais soulevé, mais que les entreprises de Napoléon rendaient très actuel : « L'Épiscopat de Rome est-il essentiellement uni à la dignité du chef de l'Église universelle? » L'empereur voulait en effet que le Pape établît son siège dans la nouvelle capitale de l'Empire d'Occident. « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis », déclarait-il, en citant son tragique favori, Corneille.

Boyer, au contraire, enseigne catégoriquement qu'entre le siège épiscopal de Rome et la dignité de chef suprême de l'Église existe une union indissoluble. Sans doute, observe-t-il, certains théologiens tiennent pour la thèse contraire et pensent que l'union établie entre le siège de Rome et la qualité de chef de l'Église, « n'ayant été faite par Pierre qu'en vertu de son autorité purement humaine », ne constitue qu'une « institution ecclésiastique; l'Église peut donc toujours la changer à son gré ² ». Mais, tout en accordant que saint Pierre « a uni l'évêché de Rome à la

1. Boyer, *op. cit.*, *De l'autorité du Pape*. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

2. *Id.* Cette étude suit, dans le *Traité de l'Église*, la question de la supériorité du Concile sur le Pape. *Ibid.*

principauté de l'Église universelle par une autorité purement humaine », le professeur de Saint-Sulpice se refuse à en tirer une conséquence qui appuierait les prétentions du nouveau César : « De quelque nature qu'ait été le choix de saint Pierre, il n'appartient plus à l'Église de rompre l'union qui est établie entre le siège de Rome et la dignité du chef de l'Église. » Entre les deux, un lien divin s'est établi : « L'on sent assez, déclare-t-il, que si Jésus-Christ avait dit expressément que le chef de son Église serait toujours évêque de Rome, il n'y aurait aucune difficulté à cet égard. Eh bien! s'il ne l'a pas dit expressément, il l'a dit au moins virtuellement et médiatement. En effet, il a dit que le chef de l'Église serait toujours le successeur de saint Pierre. Or qui peut-on appeler le successeur de saint Pierre, sinon celui qui reçoit toute la succession de saint Pierre, c'est-à-dire qui succède à son siège aussi bien qu'à sa primauté?... C'est donc à Rome que les chefs de l'Église doivent trouver sa succession; ils doivent donc succéder à son siège pour succéder à sa personne... Qu'on ne dise pas qu'il faut distinguer essentiellement deux choses dans la succession de saint Pierre, l'une divine et immuable, qui est la principauté de l'Église universelle, l'autre purement humaine, qui est l'épiscopat de Rome!... Je réponds que qui dit : successeur, dit successeur universel. Or celui-là ne serait pas successeur universel de saint Pierre, qui ne succéderait pas à son siège de Rome ¹. » Ce sentiment concorde d'ailleurs avec l'enseignement des conciles et Boyer ne manque pas de se retrancher derrière celui de Constance, de tous le plus cher aux gallicans.

Enfin, ajoute-t-il, même si l'Église pouvait « à la rigueur opérer le changement et rompre l'union qui existe entre Rome et la principauté de l'Église, il est moralement certain qu'elle ne le fera jamais, parce que ce sera toujours une institution apostolique, consacrée par une durée de dix-huit siècles, qu'elle ne peut renverser légèrement », parce que cette mesure ébranlerait « la foi des fidèles, qui croiraient à peine à l'Église, si on leur disait qu'elle n'est plus romaine... Du reste cette question n'est pas de foi ². »

Il fallait alors quelque courage au gallican Boyer pour soutenir, dans la chaire de Saint-Sulpice, toutes ces thèses qui concordaient avec les refus énergiquement opposés

1. *Id.*, *ibid.*

2. *Id.*, *ibid.*

à Napoléon par Pie VII prisonnier. Il en faudra plus encore à M. Émery lui-même « pour dire la vérité sans voile, en présence du plus formidable des Césars ¹ », le 17 mars 1811, lors de la fameuse séance, qui réunissait aux Tuileries les évêques et les plus hauts dignitaires de l'Empire. En rendant hommage « à ce simple ecclésiastique qui fut capable de sauver l'honneur de l'état qu'il professait », alors que les prélats épouvantés gardaient tous le silence, le cardinal Consalvi a parfaitement caractérisé la position de celui-ci. « Bien que de *maximes gallicanes*, en ce qui avait rapport aux libertés et privilèges gallicans et aux quatre fameux articles de 1682, l'abbé Émery l'était cependant avec autant de modération qu'on pouvait l'attendre de qui professe une semblable doctrine, dont il soutenait, il est vrai, les *principes*, mais ne voulait pas les *conséquences* ². » Le cardinal aurait pu ajouter qu'il se servait de ces principes mêmes pour repousser les conséquences que Napoléon prétendait en tirer. L'Empereur d'ailleurs ne sut que répondre, car le supérieur général avait utilisé contre sa thèse les quatre articles et Bossuet dont le nouveau César se prévalait pour légitimer sa politique religieuse. On s'explique ainsi que, sans partager leur doctrine, M. Émery en pratique se rencontrait avec les ultramontains. La solution de fait les unissait dans la même attitude pour soutenir énergiquement la cause du Pape.

II

Plus encore que la mitigation de son gallicanisme, des contacts humains avaient contribué à rapprocher l'éditeur de Fleury et les cardinaux exilés, dans une mutuelle confiance. Faute de se bien connaître, clergés italien et français nourrissaient vis-à-vis l'un de l'autre de mutuelles préventions. Après avoir reconnu celles de sa jeunesse contre la nation française, le cardinal Pacca ajoute dans ses *Mémoires* : « Si les prêtres français avaient séjourné plus longtemps en Italie, ou les prêtres italiens en France, on aurait vu disparaître toute différence d'opinions entre les clergés des deux nations; les deux persécutions suscitées

1. Cardinal Consalvi, *Mémoire inédit sur le Concile national de 1811*, texte italien et français publié par A. Rance-Bourrey. Paris, 1895, p. 17.

2. *Id.*, p. 17-18.

en France et en Italie, persécutions qui portèrent les prêtres français dans ce dernier pays et les prêtres italiens en France, ont rapproché les fils de leur Mère et ont amené en quelque sorte, qu'il me soit permis de le dire, une réconciliation de famille. Il y avait, depuis quelque temps, entre le clergé d'Italie et celui de France un désaccord qui affaiblissait l'estime qu'ils devaient avoir l'un pour l'autre. Il paraissait impossible à beaucoup de membres du clergé italien qu'on pût penser justement et se bien conduire en matière d'Église, quand on soutenait, outre les quatre fameux articles, les libertés de l'Église gallicane. Ils avaient puisé cette opinion dans la lecture d'ouvrages français, infectés de jansénisme..., dans les arrêts des Parlements, où l'on avançait, sous le nom de libertés gallicanes, des principes et des maximes erronées qui tendaient au schisme et quelquefois à l'hérésie, et que les gallicans modérés rejettent avec horreur, se plaignant d'une imputation si calomnieuse. Les prêtres français n'avaient pas alors, comme encore quelques-uns aujourd'hui, une juste idée de nos doctrines romaines, qu'ils appellent ultramontaines... Je m'aperçus en France, dans plusieurs conversations que j'eus avec de dignes ecclésiastiques, qu'on attribuait au clergé romain des maximes exagérées sur l'exercice de la juridiction primatiale du Pape, et je vis qu'on était tout étonné de m'entendre discourir d'une manière à laquelle on ne s'attendait pas ¹. »

Enfin, clergé italien et clergé français, en se connaissant mieux, se libéraient de leurs préventions réciproques. Le premier, comme le relève Pacca dans ses *Mémoires*, découvrit la valeur, la dignité, le zèle pastoral du second ². Celui-ci reforma en partie la mauvaise opinion qu'il avait de celui-là, grâce à ses rapports avec les cardinaux et les évêques de la péninsule, « parmi lesquels il s'en trouvait quelques-uns d'un rare mérite ³ ».

1. Cardinal Pacca, *Mémoires*, trad. L. Bellaguet. Paris, 1833, t. II, pp. 209-211.

2. *Id.*, p. 209.

3. *Id.*, p. 214.

Le cardinal Pacca reconnaît « peu judicieux » le choix des cardinaux et des prélats qui accompagnèrent Pie VII, lors du sacre de Napoléon : « On allait à Paris, la première des capitales... et on y conduisit des prélats d'un extérieur sans dignité, qui ne prévenaient nullement par leur abord, privés non seulement de ce que les Français appellent bon ton, mais même de cette affabilité, de cet agrément de manières, qui sont maintenant rigoureusement exigés dans la société des personnes bien élevées (*Id.*, p. 213). »

Cet heureux rapprochement des hommes dissipa les incompréhensions qui tenaient à un malentendu sur les principes exacts professés de part et d'autre, et à tout un ensemble psychologique, affectif, dû au tempérament national. Les erreurs et les brutalités de Napoléon, la même volonté de garantir l'indépendance du spirituel, une affectueuse vénération à l'égard de Pie VII, achevèrent d'unir les curialistes et le clergé de France.

Entre M. Émery et les cardinaux retirés à Paris, Eugène de Mazenod ne laissa pas d'assurer une liaison aussi discrète qu'efficace. Il possède toute la confiance du supérieur et, malgré leurs divergences doctrinales en matière de gallicanisme, en fait tous deux s'accordent à défendre les droits du Pape mis en cause par l'Empereur. Quant aux *Porporati*, tout concourt à accréditer auprès d'eux ce fils de noblesse, qui parle leur langue, aime leur terre natale, sait manier la psychologie italienne et professe un ultramontanisme résolu, militant. Non moins familiarisé avec les milieux péninsulaires qu'avec les milieux parisiens, pour comprendre et se faire comprendre, celui-ci n'éprouve point les mêmes difficultés que d'autres ecclésiastiques français, peu ouverts à la mentalité transalpine. Un peu dépaysés sur les rives de la Seine, où — Consalvi l'avait déjà noté en 1801 — les perspectives ne sont pas les mêmes que sur les rives du Tibre, les Princes de l'Église accordent favorable audience à l'ancien émigré, qu'un long exil avait acclimaté chez eux.

Trois mois avant l'arrivée des Éminences à Paris, M. Émery avait déjà introduit Eugène dans le bureau secret de correspondance, organisé par lui au séminaire pour diffuser, à travers la France, nouvelles, consultations, documents relatifs aux épreuves et aux prérogatives de Pie VII. Les directeurs, auxquels il confia d'abord exclusivement la transcription des pièces qui lui parvenaient, ne suffisant plus à cette tâche, il leur adjoignit bientôt quelques séminaristes très sûrs. Dès septembre 1809, le supérieur général recourt ainsi à son cher Mazenod.

M^{me} de Mazenod, en effet, n'avait pas voulu que son fils regagnât Aix pour les grandes vacances; sans doute, la dépense du voyage, 400 francs, lui semblait-elle disproportionnée à un séjour de six semaines. « Mais, écrit Ninette à son frère, de toutes les observations qu'on a pu faire, il n'y en a qu'une à laquelle on s'est arrêté davantage, c'est qu'avant de t'engager dans cet état, tu ne saurais

faire trop de réflexion et que, si tu viens au mois d'août prochain en habit ecclésiastique, c'est t'exposer, pour ainsi dire, à ne pouvoir plus reculer, attendu que ce premier pas, devenu si public, t'inspirerait peut-être une certaine honte, si tu changeais de résolution; au lieu qu'en ne paraissant pas sous ton nouveau costume, tu conserves plus de liberté et tu te donnes plus de temps pour faire toutes les réflexions nécessaires ¹. »

Au fond, la présidente, toujours opposée à la vocation d'Eugène, ne tenait nullement à ce que celui-ci se produisît en Provence avec une soutane qu'elle espérait bien lui voir abandonner bientôt. Cette décision, qui peina le nouveau clerc, eut du moins pour lui de providentielles conséquences; les deux mois de congé, d'août et septembre, qu'il passa à la maison de campagne du séminaire avec le supérieur général de Saint-Sulpice et M. Duclaux, lui permirent en effet de s'engager dans l'action clandestine au service de Pie VII et par là de nouer des relations très étroites, d'une part avec les frères La Mennais, d'autre part avec tous les groupes qui participaient à la résistance secrète en liaison avec M. Émery.

En 1806 déjà, par l'intermédiaire de Bruté, congréganiste comme Jean-Marie et ami de leur famille, les frères La Mennais étaient entrés en contact avec Saint-Sulpice; tous deux alors se proposaient de plaider la cause de l'Église, en se consacrant aux études. En 1807, après avoir jeté sur le papier « un torrent d'idées vagues », le 13 novembre, de quatre à cinq heures et demie, Félicité se décidait à « prier M. Garnier ou M. Émery de faire le *fiat lux* de ce petit chaos ² ». Au début de 1809, il soumettait également au supérieur général le manuscrit de ses *Réflexions sur l'état de l'Église de France pendant le XVIII^e siècle*, en sollicitant ses observations. Celui-ci, du premier coup d'œil, avait discerné le talent de l'auteur : « Il est très capable de bien écrire, ce qui est un grand avantage, mandait-il à Bruté, car il ne suffit pas de rassembler des matériaux, il faut les mettre en œuvre et les présenter sous la forme la plus agréable. » Son mémoire « suppose des talents distingués et, par conséquent, il offre une ressource pour l'Église, qui dans quelques années

1. M^{me} Armand de Boisgelin à son frère Eugène, 28 mars 1809. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ I-2.

2. C. Maréchal, *La jeunesse de La Mennais*. Paris, 1913, p. 204-208.

sera destituée de ministres en état de la défendre ¹ ».

Bruté s'autorisa de ces encouragements pour adresser, le 6 juillet 1809, la lettre suivante à Jean-Marie : « Une dernière idée : ces vacances, trouver le moment d'une quinzaine à passer à Issy et votre frère avec M. Émery, qui vous donnera ses impressions, ses dernières lumières et vues sur l'Église, tandis que je ferai ma retraite avec M. Duclaux ². » Le 24 juillet suivant, Teyseyrre insistait dans le même sens : « Nous aurions bien des choses à nous dire sur les affaires de l'Église, qu'il n'est pas prudent d'écrire. Venez donc nous voir pendant les vacances, vous et monsieur votre frère. M. Duclaux se chargerait de vous rendre ce voyage très salutaire et je ne saurais vous dire combien il me serait agréable. Le séminaire va entrer en vacances au 15 d'août et il les passera à Issy ³. » Seul, Jean-Marie se rendit à cette invitation. Ce fut ainsi que, dans l'ancien pavillon de chasse de la reine Margot, il rencontra pour la première fois Eugène de Mazenod.

Or, sur ces entrefaites, par des voies mystérieuses, le supérieur général reçut la Bulle par laquelle Pie VII excommuniait Napoléon, et l'occasion lui sembla bonne pour en expédier le texte en Bretagne par Bruté et son compagnon malouin. « Il engagea M. l'abbé de Mazenod à en faire une copie, écrira Jean-Marie à M. Faillon le 22 mai 1846, et il nous chargea mon saint ami Bruté et moi de l'apporter dans notre province et de l'y répandre. M. Bruté la cacha dans la cuve de son chapeau et, arrivés à Vitré, nous fîmes ce que le vénérable supérieur et père nous avait dit de faire ⁴. »

1. M. Emery à Bruté, mars 1809. Paris, Arch. Saint-Sulpice, Cahier lettres Emery-Bruté (copies), lettre XXVI.

2. Bruté à J.-M. de La Mennais, 6 juillet 1809. Jersey, Arch. des Frères de Ploërmel, *Dossier Bruté de Rémur*, 18 B, p. 14.

3. Teyseyrre à J.-M. de La Mennais, 24 juillet 1809. *Ibid.*, *Dossier Saint-Sulpice*, 16 B 8.

4. J.-M. de La Mennais à M. Faillon, 22 mai 1846. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. IV, fol. 1041.

Eugène de Mazenod, d'après une lettre reçue au séminaire, donnait à sa mère des nouvelles du Pape, par une occasion sûre hors de tout contrôle de la poste : « Voici les nouvelles du Pape, du 25 juillet; je répons de leur authenticité. Le Très Saint Père n'ayant absolument voulu adhérer à rien de ce qu'on lui proposait et qui était contraire à sa conscience, on est entré dans son palais par les fenêtres; le général lui a présenté un papier qu'il fallait signer ou partir. Le Saint-Père a lu ce papier avec attention, l'a porté à sa bouche comme étant pour lui un arrêt de la Providence et, d'un ton ferme, a dit pour toute réponse : « Mon bréviaire et partons! »

Les vacances finies, Eugène continue à travailler dans le *scriptorium* du séminaire. Les jours de congé, le supérieur général réunit dans sa chambre ses hommes de confiance et, tandis que leurs confrères se rendent en promenade à Issy, ceux-ci reproduisent sous sa direction les pièces qu'il leur communique : « Malgré le danger couru et la tristesse des conjonctures », ce bureau de correspondance « ne manque pas de gaieté. A quatre heures, le supérieur général fait apporter des gâteaux, du chocolat, des boissons; on se détend; on se restaure; puis on se remet à l'ouvrage et, le soir, le courrier compromettant se trouve prêt¹. »

A ce *scriptorium* aboutit tout un réseau, par lequel Eugène entre en contact avec diverses associations secrètes, travaillant avec la Congrégation. Congréganiste lui-même, l'abbé de Mazenod a recopié la Bulle d'excommunication que diffusent en Bretagne deux autres congréganistes, Jean-Marie et Bruté. Jean-Marie est en outre agrégé à la Société secrète du Sacré-Cœur, fondée par le P. Clorivière²; Bruté, durant son séminaire, appartenait à l'Aa. Enfin et surtout, « la plaque tournante de cette correspondance occulte, nous apprend le P. de Bertier, se trouvait à Lyon, entre les mains des congréganistes de cette ville. De Lyon à Paris, la filière était la suivante. Franchet d'Espérey — le futur directeur de la police sous Villèle — qui était alors employé à la direction des droits réunis, recevait les lettres que lui apportait de Savone son confrère Berthaut du Coin; il les envoyait, peut-être sous le couvert de son administration, à son

Il a été enlevé de nuit de Rome et on a eu soin de lui faire éviter les principales villes d'Italie, du moins autant qu'on l'a pu. Il est enfin arrivé à Grenoble, après avoir fait cinquante lieues sans se reposer. Il n'avait qu'un cardinal avec lui; on les a séparés, le Pape a été conduit tout seul à l'hôtel de la Préfecture. Le peuple ayant désiré de le voir, on l'a fait paraître sur la terrasse, précédé de plusieurs gendarmes, suivi du commissaire de police, ayant à sa droite et à sa gauche le maire et le préfet. On a surtout remarqué la sérénité peinte sur son auguste front; il n'a point discontinué ses austérités accoutumées et, le jour que la lettre d'où j'extraits ce que je vous mande a été écrite, il n'a mangé à son dîner qu'un œuf et une écrevisse. Il n'est pas étonnant après cela que le gendarme qui l'a conduit ait dit qu'il se chargerait de nourrir le Souverain Pontife pour dix sols par jour. Le Pape et ceux de sa suite, ajoute la lettre, n'ont pas un écu à eux trois. Il n'en est pas moins résigné pour cela et on lit sur son visage la paix qui règne dans son cœur. Voilà ce qu'il y a de positif sur le compte du Saint-Père (Eugène à sa mère, 6 août 1809. Rome, Post., FB I-7). »

1. J. Leflon, *Monsieur Emery*, t. II, p. 395.

2. G. de Bertier, *Le Comte Ferdinand de Bertier*, p. 41.

compatriote Claude Vanney, commis chez le banquier Audiffret, lequel les portait à l'abbé Perreau. » Par celui-ci, « l'élément le plus dynamique et le plus résolu du petit noyau de résistance de Paris », « l'agent le plus actif, selon Savary, de cette ligue ténébreuse », le courrier aboutissait à l'abbé d'Astros, dernier anneau de la chaîne, qui le communiquait à M. Émery.

Berthaut, qui fit deux fois à pied le voyage de Savone et vit personnellement le Saint-Père, s'était chargé d'établir une série de relais entre la « prison dorée » du Souverain Pontife et la capitale de l'Empire. Les plis, que passait le valet de Pie VII, Andrea Morelli, à l'abbé de la Bruyère, parvenaient à l'abbé Rey, vicaire général de Chambéry, qui les acheminait sur Lyon. Les papiers saisis chez M. du Coin « en janvier 1811 révèlent quelques-uns de ceux qui l'avaient reçu ou aidé : à Chambéry, les abbés Rey et de la Palme; à Turin l'abbé Bruno Lanteri, l'abbé Daverio, l'ingénieur Conradi, le commissaire des guerres Injardy, le baron de Sinsan, préfet du palais du prince Borghèse; à Mondovi, Renato d'Agliano et Demetrio Cordero de Montesemolo... Telle était la filière, souvent modifiée, sans doute, dans ses détails¹. » Par elle, M. Émery se procurait les communications émanant du Chef de l'Église, pour les faire recopier et diffuser par son bureau secret. De son côté, la Congrégation de Lyon faisait imprimer clandestinement, en 1809, la *Correspondance authentique de la Cour romaine avec la France depuis l'invasion de l'État romain jusqu'à l'enlèvement du Souverain Pontife*.

Ainsi s'engageait, pour la défense de Pie VII, toute une campagne à laquelle participaient les jeunes gens de la Congrégation, les Aa, Saint-Sulpice, les La Mennais, les Sociétés du P. de Clorivière. En mai 1810, entrèrent en lice les Chevaliers de la Foi qui, déjà, combattaient comme congréganistes; groupés désormais en association secrète, ceux-ci intensifieront leur action. Mais alors

1. G. de Bertier, *Un épisode de la résistance catholique sous le 1^{er} Empire: l'affaire d'Astros*, dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. XXXV, année 1949, pp. 52-53.

Cf. ce même article, pp. 54-58, sur les circonstances de l'arrestation de M. d'Astros, le 1^{er} janvier 1811, qui entraîna la dislocation de tout ce réseau et l'emprisonnement de la plupart de ses membres : à Paris, de l'abbé Perreau et de Vanney; à Lyon, de Berthaut du Coin, Franchet d'Espérey et Aynès; à Chambéry, des abbés Rey et de la Palme; à Turin, de l'abbé Lanteri et de Daverio; enfin à Savone, du valet de chambre de Pie VII, Andrea Morelli.

le mouvement de résistance, que M. Émery voulait purement religieux, déviera vers la politique; tout en soutenant l'autel, les Chevaliers de la Foi travaillaient à ébranler l'Empire, afin de ramener sur le trône la dynastie légitime des Bourbons. En mettant leurs salons au service du Pape, « les bavards et bavardes du Faubourg Saint-Germain », dont le supérieur général de Saint-Sulpice parlait avec agacement, confondront également les deux causes, que celui-ci s'appliquait à séparer. Par là se préparait une confusion funeste, qui compromettra gravement l'Église durant toute la Restauration.

Si plus tard, l'abbé de Mazenod, comme l'ensemble du clergé haut et bas, devait glisser dans ce système, en 1810-1811, il s'en tient fidèlement à la ligne de conduite tracée par son père. Dans son opposition, limitée aux empiétements du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel, loyaliste envers le régime, le « petit prêtre », qu'admirait et craignait le grand Empereur, trouva dans le jeune clerc provençal, son homme de confiance, le plus dévoué, le plus courageux, le plus adroit, le plus sûr des collaborateurs.

III

Le nouveau César ne se borne pas à déporter le Souverain Pontife, avec le secret dessein de l'installer dans la capitale de son Empire; il décide de transférer également à Paris tout le Sacré Collège. « L'exil du Pape et l'exode des cardinaux sont les deux moments conjugués de la même action napoléonienne. L'Empereur pense qu'acclimatés sur les bords de la Seine, ils finiront par y attirer Pie VII¹. » Ainsi le Vatican entier, avec le successeur de Pierre, s'établirait auprès du successeur de Charlemagne. Le transfert s'opéra progressivement. Le 7 septembre, le cardinal Doria, « et en général tous les cardinaux devenus français et qui ne vivent pas dans leur évêché² », reçoivent l'ordre de se mettre en route. En novembre, la mesure s'étend aux *Porporati* du royaume d'Italie, qui résident dans leurs évêchés; un peu plus tard, à tous ceux de la Curie.

1. V. Bindel, *Le Vatican à Paris (1809-1814)*. Paris, s. d., p. 37.

2. Napoléon à Bigot de Préameneu, 7 septembre 1809. *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, publiées par Lecestre. Paris, 1897, t. I, p. 357.

Or, dès novembre, Eugène de Mazenod entre en rapport avec les Princes de l'Église, arrivés les premiers. « Voilà plusieurs jours que je sors le matin, après la classe, pour voir quelques Éminentissimes dignes d'être connus, écrit-il à sa mère ¹. » La crainte du « cabinet noir » lui interdit de se montrer plus explicite. Mais on devine sans peine qu'il n'entreprend pas ces visites de son chef et pour son compte, car ces sorties anormales et fréquentes exigent une permission du supérieur, et lui-même ne s'y résigne pas sans regretter « cette distraction... trop forte et trop prolongée pour un homme qui va si prochainement avoir le bonheur de recevoir le sous-diaconat ² ». On doit donc présumer qu'il est envoyé chez les dits Éminentissimes par M. Émery lui-même pour recueillir leurs avis et leur transmettre les communications du supérieur général.

La situation en effet s'aggrave singulièrement. Coupé de ses conseillers, privé de sa liberté, Pie VII se refuse à instituer les évêques nommés par Napoléon aux dix-sept sièges devenus vacants. Les difficultés que rencontrent dans leur diocèse les élus de Sa Majesté, dépourvus de toute juridiction, les troubles qui en résultent, jettent l'Empereur dans un embarras extrême. Toutes les tentatives faites pour ébranler la résolution du Pape se heurtent à la résistance inébranlable du courageux Pontife. Napoléon, qui entend réduire « ce vieillard imbécile ³ », cherche donc auprès de ses évêques, de son clergé, un appui, des lumières, et convoque, le 16 novembre, un comité ecclésiastique chargé de résoudre le problème que posent ses démêlés avec le Saint-Siège. Ce comité se compose de deux cardinaux, Fesch et Maury, de l'archevêque de Tours, des évêques de Trèves, Nantes, Évreux, Vercel, du P. Fontana et du « sieur Émery ».

Le sieur Émery, choisi parce qu'il « savait son affaire », ne se montra nullement flatté de ce redoutable honneur;

1. Eugène à sa mère, 29 novembre 1809. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ I-1.
« J'allais encore oublier, écrivait-il début 1810, de vous dire que le saint cardinal Mattei, dont je suis l'interprète et le clerc, m'a chargé de faire parvenir ses compliments à M. le curé du Saint-Esprit.. Nous avons le même directeur, car j'ai cru lui faire un présent en lui procurant un confesseur tel que le mien, il en profite avec édification, car il se confesse tous les vendredis.. J'ai accompagné ce vénérable cardinal, — qui a failli être Pape, — dans tous les couvents de religieuses de Paris, ce qui lui a fait grand plaisir (Eugène à sa mère, 23-24 février 1810. Saint-Martin, M 1)

2. Eugène à sa mère, 29 novembre 1809. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ I-1.

3. J. Leflon, *La Crise révolutionnaire, 1789-1846*. Paris, 1949, t. XX de l'*Histoire de l'Église*, sous la direction de Fliche et Martin, p. 255.

mais, faute de pouvoir s'y dérober, il a vite pris sa résolution : « dire son avis franchement, peut-être pas impunément ¹ ». Le supérieur général assiste donc régulièrement aux séances : « Je ne crois pas, écrit-il, qu'il puisse exister une commission plus importante et plus critique ². » On comprend donc que, dans son angoisse, le « sieur Émery » ait cherché auprès des conseillers naturels du Pape la lumière dont il avait si grand besoin. On comprend aussi qu'il ait voulu tenir ceux-ci au courant des discussions fort chaudes qu'il soutenait contre « les docteurs » du comité, en particulier contre le théologien de l'Empereur, Duvoisin. Mais la prudence lui interdisait d'avoir avec les *Porporati* des contacts directs et fréquents, car Fouché le guettait et cherchait à le perdre. Qu'Éugène de Mazenod, en l'occurrence, lui ait servi d'intermédiaire, la concordance des dates invite à le conjecturer.

En réunissant les Princes de l'Église dans sa capitale, Napoléon escomptait les gagner à ses vues et, par eux, amener Pie VII à composition. Quelques-uns sans doute répondaient à son attente, qui « paraissent » dans les soirées, les dîners officiels, au grand scandale de Consalvi et de Pacca ³, et penchaient pour la *conciliazione*. « La majorité paraît, au contraire, se presser dans la petite « cour pontificale », qui délibère derrière le Panthéon, chez le cardinal di-Pietro ⁴. » Pie VII, en effet, a délégué ses pouvoirs à cette Éminence, dont il apprécie la fermeté intrépide. Tandis que les autres *Porporati* résident à l'hôtel, dans les rues de l'Université, Grenelle, Jacob, du Bac et Saint-Dominique, quartier aristocratique de Paris ⁵, di Pietro, avec son secrétaire Fontana, a pris logement sur la montagne Sainte-Genève, au collège des Irlandais, qui était, pendant la Révolution, centre d'une Aa fort active, reliée par toute une chaîne avec la province.

Or, Eugène paraît bien en relations habituelles avec di Pietro, si l'on en juge par le récit suivant : « Un jour, Napoléon témoigna » contre ce cardinal « un tel mécon-

1. M. Emery à Bausset, 20 novembre 1809. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. VII, fol. 647.

2. M. Emery à Bausset, 20 décembre 1809. *Ibid.*, fol. 648.

3. *Memorie del Cardinale Ercole Consalvi, a cura di Mons. Mario Nasalli Rocca di Corneliano*. Roma, 1950, pp. 95-97.

Pacca, *Mémoires*, t. I, p. 336.

4. V. Bindel, *Le Vatican à Paris*, p. 42.

5. *Id.*, p. 40-41.

tentement que le principal du collège, effrayé, se hâta de prévenir le prélat que sa présence pouvait compromettre son établissement, et qu'il eût à quitter sa retraite dans les vingt-quatre heures. L'abbé de Mazenod, plus tard évêque de Marseille, entra à ce moment chez le cardinal. Il le voit au pied de son crucifix, priant avec ferveur : « Je demande à Dieu des forces pour supporter ce qu'il m'envoie », dit le prélat au jeune abbé. Et il lui raconte comment, à cette heure, il se trouve sans abri et sans aucune ressource pécuniaire. M. de Mazenod le rassure et, sans hésiter, lui parle de M^{me} de Soyecourt, devenue la Providence visible des plus illustres infortunes. Puis il le quitte et, sans perdre un instant, vient aux Carmes informer la Mère Camille de cette situation embarrassée, lui avouant les avances qu'il a faites. Celle-ci le remercie d'avoir pensé à elle et le charge de prévenir sans retard son Éminence qu'elle serait reçue dans les bâtiments extérieurs du couvent, heureuse d'abriter dans ses murs un prince de l'Église. Deux jours après, le cardinal di Pietro, avec son secrétaire et deux domestiques, était installé aux Carmes, dans un appartement que la Révérende Mère Camille avait fait meubler pour le recevoir ¹. »

En s'adressant à M^{me} de Soyecourt, Eugène avait frappé à la bonne porte, car le monastère des Carmélites, rétabli dans l'ancien couvent des Carmes sur le conseil de M. Duclaux, était lui aussi un centre de résistance à la politique religieuse impériale et, depuis sa restauration, demeurait en relation très étroite avec M. Émery.

Bientôt, l'abbé de Mazenod ne se bornera plus à loger le cardinal di Pietro. Quand, en juin 1810, Napoléon exile en province les treize cardinaux noirs, qui ont refusé d'assister à son mariage avec Marie-Louise, Eugène collabore activement avec l'œuvre qui assiste ceux-ci. L'Empereur, en effet, ne les a pas seulement dépouillés de leur pourpre, il a aussi confisqué tous leurs biens et il s'agit de leur assurer des ressources. Mathieu de Montmorency, l'abbé Legris-Duval fondent donc la *Caisse des Confesseurs de la Foi*, qui recueille les dons et les transmet aux Éminences, le tout dans le plus grand secret. Ici encore, nous trouvons unis pour la même tâche, membres de la

1. *La Révérende Mère Camille de l'Enfant-Jésus, née de Soyecourt.* Paris, 1935, p. 389-390.

Congrégation, membres de l'Aa, Chevaliers de la Foi, tout récemment fondés, nobles dames du noble Faubourg Saint-Germain; dans la liste « des hommes et des femmes de cœur, qui répondirent à l'appel » de Mathieu de Montmorency, donnée par Geoffroy de Grandmaison, le nom de Charles de Mazenod figure en bonne place avec ceux du chevalier de Thuisy, des abbés de Bonnefoi, Perreau, de Selve, d'Haulet, de la Palme, Rey et Tournefort, d'Adrien de Montmorency, de Martial de Loménie, du comte de Roucy, de M. de Grosbois, des princesses de Poix et de Chimay, de la duchesse de Duras, de M^{mes} de Paravicini, de Raffin, Leclerc et de Saint-Fargeau, des marquises de Croisy et de Cordoue, de la comtesse de Saisseval, de M^{mes} de Choiseul et de Quinsonas¹.

Malheureusement, aucun document ne permet de déterminer le rôle joué dans cette œuvre collective par le futur évêque de Marseille; la modestie de celui-ci nous a caché ses prouesses; seule une lettre, très postérieure, au cardinal Gousset nous donne quelque idée de ses relations très fréquentes, très intimes, avec les Éminences et de son audace à joindre celles-ci, chaque jour, en dépistant les limiers de Fouché : « Encore diacre et jeune prêtre ensuite, il m'a été donné, malgré la surveillance la plus active d'une police ombrageuse, de me consacrer dans des rapports quotidiens au service des cardinaux romains, alors amenés à Paris et persécutés bientôt après pour cause de fidélité au Saint-Siège. Les dangers, auxquels je m'exposais sans cesse, étaient compensés dans mon âme par le bonheur d'être utile à ces illustres exilés et de m'inspirer de plus en plus de leur esprit². »

Les illustres exilés, les cardinaux noirs plus spécialement, se montreront reconnaissants envers Eugène de Mazenod du dévouement que celui-ci leur avait témoigné durant leur épreuve, malgré le péril. Plus tard, il pourra compter sur eux, comme eux, alors, comptaient sur lui. Très en cour au Quirinal, le fondateur des Oblats, l'évêque d'Icosie, l'évêque de Marseille jouiront à Rome d'une totale confiance et bénéficieront des plus hauts patronages. Les services, jadis rendus en des circonstances extrêmement critiques, la réputation d'ultramontanisme

1. G. de Grandmaison, *Napoléon et les cardinaux noirs (1810-1814)*. Paris, 1895, p. 103-104.

2. M^{sr} de Mazenod au cardinal Gousset, 21 juillet 1852, cité par Rey, t. II, p. 423.

militant dont il jouit auprès des *zelanti*, feront de lui une *persona gratissima*, très écoutée et toujours favorablement accueillie. Son œuvre en sera facilitée d'autant.

IV

Trois jours après avoir frappé les Éminences qui, pour revendiquer les droits exclusifs du Pape à se prononcer sur la validité des mariages princiers, n'ont pas assisté à son mariage avec Marie-Louise, l'Empereur se retournait contre M. Émery et les Sulpiciens. Bien qu'il ne pût jamais prendre l'adroit supérieur en flagrant délit, Napoléon ne l'en soupçonnait pas moins de travailler activement à soutenir Pie VII et les *Porporati* intransigeants. Il ordonne donc, le 13 juin, que le séminaire Saint-Sulpice « change tout à fait de main et de nature... qu'on n'y emploie aucun sulpicien et que M. Émery cesse sur-le-champ d'y remplir aucune fonction¹ ». Ce décret fut communiqué aux intéressés par les vicaires généraux de Paris, le 16 juin suivant, après l'ordination où Eugène de Mazenod avait reçu le diaconat. Par une lettre, où il peut librement s'exprimer, car celle-ci sera remise directement « en mains propres » à sa mère par M^{me} Simon, belle-sœur d'un jeune prêtre, nous connaissons la réaction très vive du nouveau diacre : « L'Empereur, après avoir emprisonné le Pape, exilé les Cardinaux, les éparpillant deux à deux dans différentes villes de l'Empire, après les avoir dépouillés de leurs insignes de Cardinaux et avoir confisqué tous leurs biens, a porté ses regards sur la Congrégation de Saint-Sulpice, célèbre de tout temps pour son attachement à la Sainte Église catholique, romaine et à la saine doctrine... L'Empereur ayant nommé M. Émery membre du comité d'évêques qui furent appelés pour donner leur décision sur plusieurs questions proposées par Sa Majesté, M. Émery, qui n'a jamais considéré que sa conscience dans toutes les actions de sa vie, eut le courage de combattre toutes les prétentions déraisonnables, pour ne pas dire hétérodoxes, du Gouvernement français au sujet de ses démêlés avec le Pape et sur les autres affaires de la Religion.

« Ce saint homme, comparable à ce que l'antiquité chré-

1. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D.E. t. I, fol. 257.

tienne nous fournit de plus magnanime, prévoyait que sa personne et sa Compagnie, à laquelle il tenait encore plus qu'à sa personne à cause du grand bien qu'elle fait, pourrait et serait [sic] même anéantie, mais, tout cédant au premier de tous les devoirs, qui est de ne pas trahir sa conscience, il persista toujours dans la défense des principes qui étaient évidemment compromis. Dès lors, sa perte fut jurée et, mercredi passé, la bombe a éclaté et l'Empereur, par un décret, a ordonné que le séminaire de Saint-Sulpice changerait de nature et de mains; que M. Émery et les autres directeurs se retireraient dans vingt-quatre heures; qu'aucun sulpicien ne pourrait être employé dans la nouvelle organisation du séminaire etc... etc... Les grands vicaires, ne sachant comment remplacer en si peu de temps nos respectables Pères, ont demandé quelques jours. C'est avec peine que le cardinal Fesch a obtenu ces quelques jours. M. Émery est déjà parti, d'autres se disposent à le faire incessamment. La désolation est dans le séminaire, et tous les catholiques de Paris sont dans la dernière consternation. C'est le plus grand coup que l'on peut porter à la Religion. Les desseins du Gouvernement ne sont pas cachés, on ne détruit les sulpiciens que parce qu'ils sont attachés, comme tout catholique doit l'être, de cœur et d'âme au Saint-Siège, à la Sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises.

« Notre bon supérieur fit hier ses adieux à la communauté assemblée. Qui peut rendre le déchirement de cette séparation? Les larmes, qui coulaient de ses yeux, décelaient ce qui se passait au fond de son cœur, malgré que le calme et la sérénité régnassent sur son visage, et les sanglots de ses nombreux enfants (nous sommes une centaine) empêchaient de saisir toutes les paroles que chacun de nous eût voulu graver dans son cœur avec des caractères de feu. Non! jamais, cette scène, la plus touchante que j'aie vue de ma vie, ne s'effacera de notre mémoire. Tous les cœurs eussent voulu répondre à ses adieux comparables à ceux que fit saint Paul aux fidèles d'Éphèse, mais personne n'avait élevé la voix. « Ah! notre bon Père, m'écriai-je avec l'accent de la douleur dont j'étais pénétré, notre bon Père, ne quittez pas vos enfants sans leur accorder votre bénédiction. » A ces mots, les sanglots redoublèrent et tous, spontanément, nous prosternâmes à ses pieds. Touché lui-même jusqu'au fond du cœur et fon-

dant en larmes, il dit : « Vous le voulez », comme si son humilité eût été violentée. Il étendit alors les mains vers le crucifix, qui est dans le fond de la salle, et les yeux fixés sur notre Sauveur, qui fait toute sa force, il demanda pour nous la bénédiction, qu'il nous donna ensuite en son nom. Vous sentez que cette scène nous tint lieu de souper et que l'apparition que fit ensuite la communauté au réfectoire ne fut que de pure formalité ¹. »

M. Émery s'étant retiré à Issy, les directeurs obtiennent un délai, car les vicaires généraux de Paris réclament qu'on leur accorde « le temps absolument nécessaire pour remplacer les sulpiciens par d'autres ecclésiastiques qui, au talent de l'enseignement, joignent le goût de la vie sérieuse et assidue d'un séminaire et à qui nous puissions confier sagement, utilement et honorablement pour nous-mêmes, le séminaire de la capitale, centre des jeunes élèves de talent de tous les diocèses ² ». Le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, se rendit à ces excellentes raisons.

Toutefois, il s'agissait d'un simple répit et, bien que la disgrâce de Fouché, ennemi juré de Saint-Sulpice, rendît ce provisoire moins précaire, les plus sévères précautions s'imposaient pour ne pas attirer de nouvelles rigueurs sur la Compagnie. Il fut donc résolu que directeurs et séminaristes ne passeraient pas leurs vacances à la maison de campagne, où résidait le supérieur général, mais au séminaire de Paris. Un séjour dans la capitale n'avait rien de bien engageant durant les grandes chaleurs. Aussi, comme la plupart de ses collègues, Eugène de Mazenod préféra-t-il se rendre dans sa famille, qu'il n'avait pas revue depuis deux ans. Celle-ci d'ailleurs ne pouvait opposer à son retour les mêmes objections que précédemment, puisque son sous-diaconat et son diaconat l'engageaient définitivement au service de l'Église.

Sur les quelques semaines où il demeura parmi les siens, nous possédons bien peu de renseignements. Nous savons seulement qu'il fut fêté par sa mère, sa sœur, son beau-frère, voire par Roze-Joannis ; qu'il reçut de ses compatriotes « tous les témoignages d'amitié, d'estime et d'attachement ³ » ; qu'il s'entretint plusieurs fois avec

1. Eugène de Mazenod à sa mère, 19 juin 1810. Rome, Post., FB I-7.

2. Les vicaires généraux de Paris à Bigot de Préameneu, 15 juin 1810. Paris, Arch. nat., AF IV 1047.

3. M. Duclaux à Eugène de Mazenod, 25 août 1810, cité par Rey, t. I, p. 108.

celui que le bon M. Duclaux appelait « votre si pieux archevêque », se montra affecté par la mort de M. de Cicé et se tint en liaison avec son directeur, qui lui donnait sur la situation du séminaire des nouvelles prudemment rassurantes.

V

En revenant à Saint-Sulpice pour la rentrée d'octobre 1810, l'abbé de Mazenod eut la joie d'y retrouver ses maîtres, que les vicaires généraux de Paris ne se hâtaient nullement de remplacer et que le Gouvernement se résignait à laisser en fonction. M. Duclaux faisait office de supérieur ; ses confrères, Montaigne, Boyer, Garnier, assuraient la direction spirituelle et les cours ; seul M. Émery avait officiellement quitté la maison, mais, en fait, installé rue de Vaugirard, dans un immeuble tout proche, celui-ci passait ses journées au séminaire, dont il restait bel et bien « le chef et l'âme ¹ ». Eugène continua donc à le voir et à travailler avec lui, ni plus ni moins que par le passé ; ainsi se trouva-t-il très intimement mêlé aux dernières luttes que soutint jusqu'à l'épuisement de ses forces le courageux vieillard.

L'année scolaire 1810-1811 fut en effet particulièrement dramatique. La retraite à peine terminée, on apprend, le 14 octobre, que l'Empereur a nommé archevêque de Paris le cardinal Maury. Cette promotion d'un personnage aussi discuté au premier siège de France donne bientôt une acuité nouvelle au problème soulevé par le refus des bulles papales aux élus de Napoléon. Les chanoines de Notre-Dame, vu les sommations de Sa Majesté, se résignent à déléguer au cardinal les pouvoirs capitulaires ; mais d'Astros ne manque jamais l'occasion de rappeler à celui-ci qu'il n'est pas canoniquement archevêque. Cela lui vaut, lors de la réception du 1^{er} janvier, une scène violente de Napoléon, puis une perquisition, durant laquelle on découvre chez lui, dans la calotte d'un chapeau, une lettre de Pie VII, expédiée par des voies mystérieuses, qui condamnait formellement l'intrusion de l'Éminence. On enferme d'Astros à Vincennes et la terreur règne dans le monde ecclésiastique. « On dit le cardinal di

1. J. Leflon, *Monsieur Emery*, t. II, p. 463-464.

Pietro arrêté, écrit Émery à Bausset le 12 janvier 1811. Un prélat di Gregorio et le P. Fontana sont aussi arrêtés. M^{me} de Soyecourt, la carmélite, est à la préfecture de Police ¹. »

Loin de dénouer la crise, ces mesures de rigueur ne font qu'aggraver la tension. Napoléon, qui se trouve acculé dans une impasse, se résout donc, pour découvrir une issue, à reprendre ses tentatives et convoque un second comité ecclésiastique, qui doit lui fournir le moyen de suppléer au défaut d'institution canonique. Comme en 1809, il adjoint aux cardinaux et évêques le sieur Émery, « que sa haute conscience pouvait rendre inquiétant, mais que l'Empereur, malgré l'indépendance dont il avait donné tant de preuves, espérait encore gagner ² ».

Le sieur Émery se montra dans ce second comité aussi ferme et résolu que dans le premier; il se déclara surtout très opposé à la réunion d'un concile, que projetait l'Empereur pour opposer au Pape ceux qu'il appelait « mes évêques ». Ce concile devient son cauchemar, car il ne fait pas grand fond sur l'énergie des prélats; aussi redouble-t-il d'activité pour éclairer, fortifier ceux-ci, et son cabinet secret de correspondance multiplie les copies de lettres et de documents qu'il leur adresse.

Témoin de ces excès de travail qui le tuèrent, Eugène écrira bientôt à M^{me} de Mazenod : « Accoutumé à se bien porter depuis 79 ans, il abusait de ses forces et, depuis 4 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, il se livrait sans mesure aux plus pénibles occupations, sans vouloir s'accorder jamais le moindre repos ni le moindre adoucissement ³. » Plus encore que cet écrasant labeur, les graves préoccupations que lui causait une situation dramatique, épuisaient le courageux vieillard : « Depuis près de trois mois, ajoute l'abbé de Mazenod, les malheurs de l'Église, auxquels il s'efforçait de remédier de tout son pouvoir, l'avaient tellement affecté qu'il en gémissait sans cesse; il en avait perdu le sommeil et, quand il ne dormait pas, il ne trouvait rien de mieux que de se lever pour se remettre à l'ouvrage ⁴. » En vain lui conseillait-on de « prendre du

1. M. Emery à Bausset, 12 janvier 1811. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. VII, fol. 721.

2. L. Madelin, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. X, *L'Empire de Napoléon*. Paris, 1946, p. 83.

3. Eugène de Mazenod à sa mère, 2 mai 1811. Rome, Post., FB I-7.

4. *Id.*, *ibid.*

repos et ne pas tant s'échauffer le sang par ces veilles continuelles. « Comment voulez-vous qu'on soit tranquille, répondait-il, à la vue des dangers dont l'Eglise est menacée¹? »

Jusqu'au bout, M. Émery usera ses dernières forces à défendre l'autorité du Pape. Le 17 mars 1811, lors de la fameuse séance des Tuileries, où Napoléon avait réuni, pour préparer le concile, ministres, grands officiers de la couronne, conseillers d'État, cardinaux, évêques, pendant deux heures il tiendra tête à l'Empereur avec autant de vigueur que d'adresse, lui opposant pour défendre Pie VII le catéchisme impérial et l'immortel Bossuet. Sa maîtrise et son courage provoquèrent l'admiration générale. Mais cette longue et difficile joute l'avait complètement exténué. En lui rendant hommage, Consalvi et Pacca notent dans leurs *Mémoires* qu'il mourut de ce suprême effort, ajoutant qu'il ne pouvait terminer sa carrière « à un moment ni plus glorieux en face du monde ni plus méritoire pour le ciel² ».

Un mois plus tard, en effet, le 16 avril, l'abbé de Mazenod est subitement appelé par M. de Tournefort : « Il me dit, rapportera l'évêque de Marseille à M. Faillon le 29 août 1842, ... qu'il ne savait pas ce qui était arrivé à notre supérieur, mais qu'étant entré dans sa chambre, il l'avait trouvé comme à demi assoupi sur sa chaise et qu'à peine il avait répondu à son salut, ce qui l'étonnait fort et lui faisait supposer qu'il était malade. Je me précipite à l'instant vers l'appartement de M. Émery et, pour avoir un prétexte qui motivât mon apparition subite chez lui, je portai avec moi un authentique pour qu'il le légalisât.

« J'entre chez lui et je le trouve en effet affaissé sur sa chaise. Je lui parle, il a de la peine à me répondre. Pour le secouer un peu, je le prie de vouloir bien apposer sa signature au papier que je lui présente; il prend la plume que je lui offre, sans relever la tête, et griffonne sa signature, hélas! la dernière qu'il ait donnée, d'une manière presque illisible. Je fus effrayé de son état. Je crus qu'il couvait une apoplexie et, sortant précipitamment, je courus chez M. Giraud, alors économiste de la maison, pour le presser de se rendre chez M. Émery dans le temps que j'irais

1. Relation du docteur Pigné, 12 octobre 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. XII bis, fol. 5.

2. Consalvi, *Mémoire inédit sur le Concile national de 1811*, p. 19. Pacca, *Mémoires*, t. II, p. 45.

chercher un médecin. Je demandai à M. Giraud quel était le médecin de confiance de M. Émery. M. Giraud me dit qu'il n'en avait point et m'annonça que ce serait une misère pour lui faire consentir à en voir un. J'allai au plus près et j'en amenai bientôt un avec moi, dont j'ai oublié le nom... Dans l'intervalle de ma course chez le médecin, M. Émery s'était un peu remis et, attribuant son état à la fatigue, il voulut aller se reposer à Issy. Il descendait l'escalier pour monter en voiture, quand j'arrivai avec le docteur, que j'avais prévenu de la répugnance de notre supérieur pour les secours de la Faculté. Le docteur joua assez bien son rôle; il s'approcha de M. Émery comme pour lui toucher la main et il essaya de lui tâter le pouls; mais le rusé vieillard s'en aperçut et il nous dit en plaisantant : « Ne voilà-t-il pas qu'il me tâte le pouls? » Je lui répondis en riant : « C'est une habitude chez ces messieurs. » A peine M. Émery fut-il parti que nous convînmes avec M. Giraud que je me rendrais à Issy de mon côté, pour y passer la nuit. C'est ce que je fis ¹ ».

« Quand je fus arrivé à Issy, je ne voulus pas me coucher, quelque instance que m'en fit l'économe. Je passai la nuit dans la bibliothèque attenante à la chambre du malade, et à son insu. Je craignais qu'il ne fût enlevé subitement. Le lendemain mercredi, il voulut se lever, malgré son extrême faiblesse. Il fut impossible de l'empêcher de dire son office, et il voulut à toute force dire la sainte messe. Il se traîna à la chapelle. C'était un spectacle attendrissant de voir un vénérable vieillard, de près de 80 ans, ne pouvant pas mettre un pied devant l'autre, soutenu par deux personnes, s'acheminer vers l'autel, où il allait offrir le sacrifice de sa vie à l'Agneau qui allait s'immoler par ses mains défaillantes. J'eus le bonheur de servir cette dernière messe. Quels sentiments n'éprouvai-je pas à la vue de ce saint prêtre, presque à l'agonie, célébrant les saints Mystères avec un redoublement de foi et d'amour, qui ont laissé des traces bien profondes dans mon cœur! Il eut toutes les peines du monde d'achever; son courage seul put lui donner la force suffisante pour arriver jusqu'au bout. Son mal empira après la messe. On le ramena à Paris, où il fut condamné par les quatre meilleurs médecins qu'on avait appelés en consultation ². »

1. M^{sr} de Mazenod à M. Faillon, 29 août 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. IV, fol. 140-141.

2. Eugène de Mazenod à sa mère, 2 mai 1811. Rome, Post., FB I-7.

« Quand il fut retourné à Paris, je ne le quittai plus. On a dû vous rappeler la touchante scène qui eut lieu le lendemain. Dès le soir, nous ne pûmes plus obtenir qu'il prît la moindre boisson. Il craignait toujours qu'il fût plus de minuit et comme il se proposait de dire la messe, il voulait demeurer à jeun. Le matin, il voulut se lever; nous fîmes tout au monde pour l'en empêcher, mais il persistait dans sa résolution. Alors nous lui enlevâmes ses culottes, mais il ne cessait de les demander et, parce qu'il s'inquiétait de ce qu'il regardait comme un jeu, nous crûmes devoir les lui rendre. Il s'habilla avec notre secours, avec beaucoup de peine. Mais comme il voulait diriger ses pas vers la tribune, qui était en face de sa chambre, nous fîmes tous nos efforts pour lui faire avaler quelques gouttes d'eau, mais nous n'eûmes pas le cœur d'insister, voyant la violence qu'il se faisait pour détourner la tête et serrer la bouche. Ne sachant plus quel parti prendre en le voyant s'acheminer, appuyé sur nous, vers la porte, nous fîmes appeler le vénérable M. Duclaux, pour qu'il lui intimât sérieusement de ne pas s'exposer à mourir en persistant. « Eh bien! oui, dit ce saint homme, un prêtre doit mourir à l'autel. » Et il marchait toujours vers la porte. Alors, M. Duclaux, s'armant d'un courage qu'il n'avait vraisemblablement jamais eu en face de son supérieur si vénéré, lui dit : « Cela ne se peut pas. — Et pourquoi? — Parce que je défendrai qu'on vous serve la messe. » A ces mots inouïs dans la bouche de M. Duclaux, qui n'en avait peut-être jamais proféré de pareils dans tout le cours de sa vie, M. Émery s'arrêta stupéfait, regarda M. Duclaux d'un œil fâché, ne dit rien et rebroussa chemin. Il consentit alors à se recoucher et à boire. De ce moment, il déclina rapidement vers sa fin. Lorsqu'il reçut les sacrements, il était trop affaissé pour pouvoir parler ¹. »

« Après sa mort, il fut résolu qu'on l'enterrerait dans la maison de campagne d'Issy, dans la chapelle de Lorette, qui se trouve au milieu d'un parc attenant au jardin de la maison qu'il avait racheté depuis trois semaines ². »

« Je crois avoir été un de ceux — je ne voudrais pas me donner la gloire d'y avoir pensé le premier, quoique cela

1. M^{sr} de Mazenod à M. Faillon, 29 août 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. IV, fol. 141-142. M. Émery mourut le 28 avril, deuxième dimanche après Pâques.

2. Eugène à sa mère, 2 mai 1811. Rome, Post., FB I-7.

soit ainsi — qui décidèrent M. Duclaux à consentir que l'on conservât son cœur. J'assistai à cette opération, qui eut lieu pendant la nuit et qui fut faite par le docteur Laënnec, assisté de cet autre médecin, dont le nom m'échappe, qui fut plus tard à la tête de l'établissement des Aveugles¹. »

Après avoir aidé à ensevelir M. Émery « dans son drap mortuaire, je courus ensuite chez M. le supérieur actuel pour lui demander la permission de porter avec mes confrères les précieuses dépouilles de notre vénérable père jusqu'au lieu de sa sépulture. M. Duclaux, craignant que cela ne fût trop fatigant pour nous ou s'imaginant peut-être que la bonne volonté de mes confrères pourrait bien ne pas aller jusqu'à ce point, me pria de ne pas trouver mauvais qu'il se refusât à mes désirs. Je ne me tins pas pour battu. J'assemblai tous les diacres et sous-diacres et, tous en corps, fûmes lui demander de ne pas nous refuser une grâce qui nous remplirait tous de consolation et qui édifierait toute la ville. Après quelques représentations, il se rendit à nos vœux, laissant couler des larmes de ses yeux, tant son excellent cœur était attendri.

« Nous fîmes ses obsèques dans la chapelle du séminaire. L'évêque de Montpellier officia. Le cardinal Dugnani, l'archevêque de Malines, les évêques de Quimper ancien et nouveau, l'évêque de Troyes, un grand nombre de curés et autres prêtres assistèrent à l'office. Je faisais les honneurs de la chapelle et ce n'est pas sans peine que je pus y faire entrer tant de monde. Enfin, l'heure du départ étant arrivée, six de nos confrères se saisirent du cercueil, tout le reste de la communauté suivait deux à deux, le surplis sur le bras gauche et le bonnet carré sur la tête. Je marchais au milieu, pour faire relever les porteurs sans déranger la procession, et j'avais si bien pris mes dimensions que l'ordre fut parfait; par une petite manœuvre je faisais relever les porteurs, sans que l'on fût obligé de s'arrêter. Les spectateurs, touchés du recueillement de tout le cortège, regardaient avec un respectueux silence un spectacle bien nouveau pour des parisiens.

« Arrivés à la barrière de Vaugirard, nous arborâmes la croix, nous nous revêtîmes de nos surplis et nous commençâmes à chanter des psaumes, que nous continuâmes

1. Mgr de Mazenod à M. Faillon, 29 août 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. IV, fol. 142.

jusqu'à Issy. Je ne vous en dis pas davantage sur la marche funéraire, parce que plusieurs journaux en ont parlé avec détail et j'aurais bien de la peine à vous rendre l'effet que produisait le cortège dans le jardin et sous les arbres du parc, lorsque six de nos directeurs portaient avec attendrissement le corps de leur cher supérieur. Il me semblait que la Religion prenait possession des Champs-Élysées, dont les poètes nous font la description. Nous traversâmes une allée qu'il venait de faire planter et au sujet de laquelle il nous avait dit en riant gracieusement, peu de jours auparavant : « Mes enfants, vous verrez croître ces arbres; il n'y a pas apparence que je jouisse de leur ombre, mais aussi je verrai le ciel plus tôt que vous. » Puissions-nous le gagner par une vie aussi pleine de mérites que la sienne ¹ ! »

VI

M. Émery était mort avant la réunion du concile national, auquel Napoléon avait convoqué, le 25 avril 1811, tous les évêques de France et d'Italie, afin de pourvoir « promptement » à la situation créée par la vacance des sièges « tous les jours » plus nombreux. L'épiscopat était menacé d'extinction « en France et en Italie comme en Allemagne ». L'Empereur voulait donc « prévenir un état des choses si contraire au bien de la Religion, aux principes de l'Église gallicane et aux intérêts de l'État ² ». Il entendait moins consulter les prélats que leur imposer sa propre solution et s'appuyer sur eux pour obtenir la capitulation de Pie VII.

A ce concile, dont il avait entendu M. Émery dénoncer les périls, l'abbé de Mazenod participa comme cérémoniaire; sa compétence en liturgie, son esprit d'organisation, sa connaissance de l'italien le désignaient pour ces fonctions, qu'il remplit en sous-ordre avec quelques séminaristes de Saint-Sulpice, sous la haute direction des trois maîtres de cérémonies officiels, membres de la Grande Aumônerie, Quélen, Sambucy et Feutrier, le tout conformément au Cérémonial rédigé par l'archevêque de Malines, M. de Pradt ³.

1. Eugène à sa mère, 2 mai 1811. Rome, Post., FB I-7.

2. Lettre de l'Empereur aux évêques pour les réunir en Concile, 25 avril 1811. Rome, Post., DM VI-2 (copie de l'abbé de Mazenod).

3. M^{sr} Ricard, *Le Concile national de 1811*. Paris, s. d., pp. 123 et 137.

En fait Eugène n'intervint, semble-t-il, que dans la séance inaugurale du 17 juin, à Notre-Dame, car les évêques se montrèrent si résolus que, dès le 10 juillet, Napoléon furieux décrétait la dissolution de cette assemblée trop peu docile, et il n'y eut pas d'autre session plénière que celle de l'ouverture, somptueuse à dessein, mais significative déjà de l'opposition générale. En introduisant les prélats dans le chœur de la basilique, l'abbé de Mazenod eut la joie de revoir, parmi eux, son ancien curé de Saint-Sylvestre à Venise, M^{gr} Milesi, devenu évêque de Vigevano : « Ce bon évêque, écrit-il dans ses *Mémoires*, ne se posséda pas de joie de retrouver son enfant adoptif à l'âge de 28 ans, devenu diacre, et, sans se mettre en peine du lieu et de la circonstance, il me sauta au cou et me serra tendrement contre son cœur. J'étais ému autant que lui et chacun se demandait ce que ce pouvait être. Ah! si on avait pu le comprendre, plus d'un eût mêlé ses larmes aux nôtres ¹. »

Si le jeune diacre partageait les craintes de M. Émery, il put se rassurer, ce jour-là, en entendant le courageux discours de M. de Boulogne et la profession de foi, prononcée d'une voix forte par le cardinal Fesch, puis successivement par tous les prélats : « Je reconnais la sainte Église catholique, apostolique et romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Églises. Je promets et je jure une véritable obéissance au Pontife suprême romain, successeur de saint Pierre, prince des Apôtres et vicaire de Jésus-Christ. » « Répétée quatre-vingt-quinze fois, cette simple formule devenait une manifestation, et la foule des assistants en restait saisi ². »

Les congrégations particulières, qui se tenaient à huis clos dans les salons de l'archevêché, ne relevaient pas du cérémonial rédigé par M. de Pradt. Mais, toutes secrètes qu'elles fussent, on ne manqua pas de savoir plus ou moins exactement, plus ou moins complètement, à quelle résistance s'y heurtaient les théologiens de l'Empereur. Des relations circulaient, orales, voire même écrites, des mémoires également, tantôt favorables, tantôt hostiles aux prétentions de Napoléon. Sur les débats engagés,

1. *Missions*, 1866, p. 132. Sur M^{gr} Milesi, voir L. Mazzini, *Vigevano ed i suoi Vescovi*. Mortara, 1893. G. Occioni-Bonaffons, *Francesco-Maria Milesi, patriarca di Venezia. Nota biografica*. Udine, 1884.

2. L. Madelin, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. X, pp. 117-118.

Eugène de Mazenod eut certainement en main des documents très importants; les papiers de l'évêque de Marseille en témoignent. Peut-être les recopia-t-il de sa main, dans le cabinet de correspondance du séminaire, pour les diffuser par ses amis de la Congrégation, de l'Aa et les chevaliers de la Foi¹. Malheureusement, la partie de ses *Mémoires* relative à cette époque de sa vie a totalement disparu; seule, elle permettrait de transformer en certitude ces conjectures vraisemblables. On ne peut que regretter la perte d'une source aussi essentielle pour sa biographie, voire peut-être pour l'histoire générale.

Le zèle déployé par l'abbé de Mazenod durant toute cette crise ne laissait pas d'inquiéter sa famille. Celle-ci, sans doute, ignore à quel point s'expose le jeune diacre, car Eugène garde scrupuleusement le rigoureux secret qui couvre son activité clandestine. On connaît cependant, rue Papassaudi, ses relations avec les Éminences, témoin ce court billet de Roze-Joannis à sa cousine : « Je croyais qu'Eugène aurait l'ordre de la prêtrise avant le mois de juillet. Il n'y avait alors aucune nécessité qu'il retournât à Paris, à moins que sa présence ne soit encore nécessaire au cardinal Mattei². » Le bon janséniste eût admis que son neveu luttât « selon la science et la vérité³ ». Mais, complètement « enjésuité », celui-ci obéit à « d'anciens préjugés, fortifiés et accrus par l'enseignement sulpicien, qui peuvent l'entraîner bien loin ». Or, ajoute Roze, « il

1. Eugène de Mazenod a conservé dans ses papiers un certain nombre de documents concernant le concile :

Rapport de M. l'archevêque de Tours sur la députation envoyée à Savone, au mois de mai 1811.

Note rédigée par ordre et en présence de Sa Sainteté, lue et remise aux évêques composant la Commission.

Projet, instruction ou ordre envoyé par l'Empereur aux évêques de la Commission.

Rapport sommaire de la Congrégation particulière chargée d'un projet de réponse au message de S. M. l'Empereur et Roi, présenté à la Congrégation générale du Concile, le 10 juillet 1811.

Propositions faites, le 27 juillet 1811, par S. E. le ministre des Cultes aux archevêques et évêques assemblés chez lui par lettres particulières.

Il a gardé également deux mémoires rédigés au sujet du concile :

Détails sur les intrigues du pouvoir et la conduite des évêques au Concile national de 1811.

Ce que celui qui écrit pense des propositions faites, ainsi que du projet de décret émis par le ministre des Cultes, lorsque, le 27 juillet 1811, il réunit chez lui les évêques, quelques jours après la dissolution du Concile national.

Rome, Post., DM VI-2.

2. Roze-Joannis à M^{me} de Mazenod, 8 avril 1810. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ VIII-3.

3. Roze-Joannis à M^{me} de Mazenod, 3 janvier 1810. *Ibid.*

vaut mieux ne rien savoir que de mal savoir et d'ignorer les vrais principes ¹. »

Faute de connaître ces vrais principes, Eugène s'enflamme, sans aucune discrimination, pour la cause de Pie VII. Il oublie, par exemple, que les usurpations de Napoléon en matière ecclésiastique ne sont que la conséquence des usurpations commises par les Papes en matière politique. De part et d'autre, on a méconnu la bonne doctrine, que le fidèle disciple de Port-Royal se charge de rappeler à sa cousine, lors des vaines perquisitions faites à Aix chez un certain Guigues : « Il vaut mieux, écrit-il, qu'on n'ait pas trouvé de correspondance avec Savone. C'est une faute de plus qu'on a épargnée à la puissance séculière, car enfin elle n'a pas le droit d'empêcher que les membres de l'Église ne correspondent avec leur Chef pour des objets purement spirituels. Malheureusement, les Papes ont voulu être princes temporels et, sous ce rapport, le prince peut trouver mauvais et punir la correspondance avec un autre prince, avec qui il n'est pas en bonne intelligence. Ainsi, la faute qu'ils ont faite retombe sur l'Église, parce qu'en défendant les liaisons avec le prince temporel, on empêche, on rompt même en quelque sorte, l'union avec le chef spirituel, à cause de la réunion des deux pouvoirs dans la même personne. Et voilà ce qui résulte des abus ². » Roze-Joannis va même jusqu'à soutenir que l'épreuve du Souverain Pontife est une épreuve providentielle : « Quand on se rappelle la puissance énorme que les Papes ont eue autrefois et leurs prétentions extravagantes, et qu'on jette ensuite les yeux sur Pie VII, il est difficile de ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans cet abaissement ³. »

Or le pauvre Eugène, qui « croit avoir la vérité, ... ferme volontairement les yeux à la lumière ⁴ » et refuse de lire « les livres de Port-Royal, qui parlent sur la religion d'une manière si touchante et si sublime... Le fantôme du Jan-

1. Roze-Joannis à M^{me} de Mazenod, 13 janvier 1811. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ VIII-4.

2. *Id.*, *ibid.*

Ce Guigues, dont parle Roze-Joannis, pourrait désigner M. Guigou, vicaire général d'Aix. Le préfet Thibaudeau raconte en effet, dans ses *Mémoires*, qu'il reçut l'ordre de faire lui-même « une descente chez les grands vicaires du diocèse soupçonnés d'avoir reçu les brefs » du Pape « et d'être disposés à les répandre (A.-C. Thibaudeau, *Mémoires*, pp. 290-291) ».

3. Roze-Joannis à M^{me} de Mazenod, 22 février 1810. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ VIII-3.

4. Roze-Joannis à M^{me} de Mazenod, 3 août 1810. *Ibid.*

sénisme lui fait peur et c'est ce qui me fait trembler pour lui. » Dans ces conditions, comment ne pas redouter « les grands écueils de l'état qu'il a embrassé ¹ »? « Dieu veuille, répète un an plus tard l'oncle janséniste, que ces mauvais principes ne le jettent pas dans bien des fautes, qui ne laissent pas d'être graves dans le ministère dont il s'est chargé, et qui n'auraient point eu de suites fâcheuses s'il fût resté dans la voie commune. Le Grand Jour du Seigneur révélera le bien et le mal ². »

Les vues sombres et pessimistes de son cousin, qui annonçait la Vengeance et la Justice de Dieu, impressionnaient beaucoup plus M^{me} de Mazenod que toutes ses théories sur les droits de la puissance séculière ³. La perspective du « Grand Jour du Seigneur » ne contribue nullement à la rassurer sur l'avenir de son fils, et le moment lui semble particulièrement mal choisi pour recevoir le sacerdoce, alors que la persécution menace. Faute de pouvoir mettre obstacle à la vocation d'Eugène, sans cesse plus résolu, elle essaie donc à nouveau, comme pour la tonsure et le sous-diaconat, d'obtenir un délai, en alléguant les périls de l'heure. Mais le jeune diacre refuse de se rendre à pareilles raisons : « Les motifs, qui vous engagent à désirer que je diffère, écrit-il, ne peuvent entrer en ligne de compte. Vous savez ce que dit saint Paul des chrétiens et de lui-même, qu'ils n'ont pas reçu un esprit de crainte; au contraire, en recevant le diaconat, le Saint-Esprit nous est donné *ad robur*, c'est-à-dire pour nous cuirasser contre toute espèce de crainte et de faiblesse. C'est une liqueur fortifiante qui a été répandue à cette époque dans nos âmes et, à moins que nous n'y mettions obstacle par nos péchés, elle doit produire son effet, parce que ce n'est pas en vain que le Saint-Esprit s'est reposé sur nous ⁴. » Il ajoutera, le 31 mars 1811 : « Croit-on de bonne foi qu'en entrant dans l'état ecclésiastique je n'avais pas prévu ce qui arrive ⁵? »

L'abbé de Mazenod cependant retardera son ordination sacerdotale. Mais ce n'est pas la crainte qui le retient de recevoir la prêtrise; bien au contraire, écrit-il, « les cir-

1. Roze-Joannis à M^{me} de Mazenod, 7 février 1810. *Ibid.*

2. Roze-Joannis à M^{me} de Mazenod, 22 mars 1811. *Ibid.*, MJ VIII-4.

3. Roze-Joannis avait entrepris d'écrire un « petit traité des droits de la puissance séculière sur l'Église » de 200 pages. Lettre à M^{me} de Mazenod, 13 janvier 1811. *Ibid.*

4. Eugène à sa mère, 2 mars 1811. Rome, Post., FB I-7.

5. Eugène à sa mère, 31 mars 1811. Saint-Martin, M 1.

constances, loin de m'intimider, m'encouragent et, certainement, elles m'auraient déterminé à changer de résolution et à ne différer pas davantage de recevoir le sacerdoce, qui seul me mettra à même d'être utile à l'Église, si d'un autre côté je n'avais été convaincu que je serai plus utile encore en retardant ¹ ». Ce n'est pas davantage le sentiment de son indignité qui l'amène à surseoir, malgré l'insistance des directeurs de Saint-Sulpice : « Pour ne pas être prêtre à la Trinité passée, combien de combats n'a-t-il pas fallu soutenir, confie-t-il à sa grand-mère le 24 juillet 1811 ! Heureusement pour moi, il s'est trouvé une raison devant laquelle tous les arguments sont venus échouer ; car, pour tout ce qui tenait à la dignité personnelle, il n'y avait pas moyen de la faire valoir, quand l'obéissance prescrivait de ne pas s'y arrêter ². »

La vraie raison, celle qui avait convaincu ses maîtres, Eugène ne pouvait alors la confier à la poste ; il lui répugnait de se faire ordonner par le cardinal Maury, archevêque intrus de Paris, condamné par le Pape. Toutes les instances échouèrent devant son inébranlable résolution. L'abbé de Mazenod, toujours simple diacre, commencera donc, en octobre 1811, une quatrième année de séminaire, afin de compléter ses études et sa formation ecclésiastique.

VII

Bientôt, à ces motifs un autre s'ajoute, avec un douloureux *a fortiori*, pour le déterminer à prolonger son séjour à Paris : l'expulsion des Sulpiciens. Une occasion se présentant, le 14 octobre, pour transmettre une lettre par le P. Charles, Eugène profite de cette sécurité pour « parler plus à découvert » de l'ordre impérial signifié à ses maîtres, quelques jours auparavant : « Nos directeurs sont définitivement chassés du séminaire et obligés de se retirer chez eux. Ils s'en iront, chargés de mérites devant Dieu et emportant tous nos regrets. Le témoignage que nous leur rendrons éternellement sera qu'ils n'ont cessé tous, sans en excepter un seul, d'être pour nous l'exemple et le modèle de toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques. Ils partent, et c'est ce qui m'oblige de rester. Je ne pourrais

1. Eugène à sa mère, 31 mars 1811. Saint-Martin, M. 1.

2. Eugène à sa grand-mère Joannis, 24 juillet 1811, cité par Rey, t. I, p. 120.

quitter le séminaire sans les plus graves inconvénients. Mon exemple pourrait en entraîner d'autres et, dans le moment présent, le Gouvernement a les yeux ouverts sur ce qui se fait chez nous. Je suis un des plus marquants de la maison et, sous un certain rapport, je suis peut-être même le plus marquant. Mon départ ferait un esclandre, qui ne pourrait être ignoré. D'un autre côté, le bien de la maison et, par conséquent, de l'Église exige que je reste. Je resterai donc, parce que tout m'oblige de rester, la gloire de Dieu, le bien de l'Église, l'édification du prochain, mon propre avantage. La nature seule en souffrira, parce que je sens bien que cette résolution vous contristera un peu, oui, ma bonne maman, parce que cela vous fera un peu de peine, car c'est la seule chose que j'ai de la peine à surmonter. Votre chagrin seul m'affecte dans mes propres sacrifices, le bon Dieu me fait la grâce de sentir à peine ce qui me regarde personnellement. Mais voulons-nous gagner le ciel sans qu'il nous en coûte? Non! mettons donc toutes ces contradictions aux pieds de la croix de notre bon Jésus. Offrons-lui, plusieurs fois dans le jour, tout ce que nous faisons pour lui plaire et soyons tranquilles après tout cela ¹. »

L'abbé de Mazenod ne faisait qu'appliquer pour son compte la consigne donnée par M. Duclaux aux membres de l'Aa : par leur exemple, leurs avis, leurs instances, maintenir dans la maison les élèves saisis d'une sorte de panique. Secrétaire de l'association, il doit se montrer de tous le plus fidèle. D'ailleurs, ses maîtres ont des vues sur lui. Ceux-ci quittent le séminaire les uns après les autres, car les vicaires généraux de Paris ont obtenu qu'on échelonne les départs. A mesure qu'ils se retirent, on désigne leurs remplaçants. M. Jalabert succède à M. Duclaux comme supérieur, Tharin à M. Montaigne comme professeur de morale, Gosselin à M. Boyer comme professeur de dogme, Teyssyre à M. Garnier comme professeur d'Écriture sainte. Eugène de Mazenod enfin, quoique simple diacre, est nommé directeur et maître des cérémonies. Or, si l'on observe que M. Jalabert fondera une Aa à Paris en 1823 et à Bordeaux en 1832 ², que Tharin, Gosselin, Teyssyre et Mazenod appartiennent à l'Aa du séminaire, on découvre sans peine à quel dessein répondent ces

1. Eugène à sa mère, 14 octobre 1811. Rome, Post., FB I-7.

2. R. Rouquette, *Dictionnaire de Spiritualité*, t. II, col. 1493.

choix : après l'expulsion des Sulpiciens, maintenir l'esprit de Saint-Sulpice, en recourant à ceux qui possèdent la confiance de leurs maîtres et que ceux-ci ont préparés à cette tâche, en prévision des événements. Comme au départ de M. Émery, Eugène de Mazenod fut chargé de faire aux directeurs les adieux de la communauté.

« Maîtres chéris, s'écria-t-il, emportez du moins l'assurance que jamais le souvenir de vos bienfaits ne s'effacera de nos cœurs. Que ne nous est-il donné de vous les montrer à découvert! ... Vous y liriez la résolution ferme et constante, prise par chacun de nous, de suivre avec fidélité les saintes règles que vous nous avez transmises. Oui, nous protestons tous, vous donnant, pour garant de notre parole, l'amour et la reconnaissance que nous vous devons à tant de titres, nous protestons tous d'un commun accord que désormais, comme par le passé, la paix, l'union et la concorde régneront en ces lieux ; que nous ferons tous nos efforts pour ne pas déchoir de la ferveur que votre présence maintenait parmi nous et que, si la faiblesse humaine essayait quelquefois de nous porter à la tiédeur, nous nous soutiendrons mutuellement par tous les souvenirs que vous nous laissez ; que notre conduite, enfin, prouvera au monde entier que les directeurs de Saint-Sulpice n'ont jamais inspiré à leurs élèves d'autres sentiments que ceux de la plus tendre piété, d'autres principes que ceux de la plus entière soumission aux puissances, d'autre doctrine en un mot que celle de l'Église ¹. »

Ici encore, Eugène se montrait fidèle aux grandes leçons de M. Émery : « Si la maison de Saint-Sulpice devait être détruite, déclarait un jour le supérieur général à l'un des cardinaux romains persécutés, elle ne pourrait pas périr pour une plus belle cause que celle de l'Église romaine ². » En réalité, la maison de Saint-Sulpice ne périssait pas, car les jeunes professeurs, qui remplaçaient les membres de la Compagnie expulsés par Napoléon, sauraient maintenir le séminaire dans sa régularité, sa ferveur et sa fidélité à l'Église romaine. Ce ne fut pas un mince honneur pour l'abbé de Mazenod qu'on le jugeât digne de recueillir leur succession, en des circonstances aussi critiques.

Moins sensible à cet honneur qu'aux responsabilités d'une tâche en soi très lourde pour son inexpérience et

1. Rey, t. I, p. 126.

2. M. Hervy à M. Faillon, 1842. Paris, Arch. Saint-Sulpice, D. E., t. IV, fol. 412-413.

singulièrement aggravée par les conjonctures, Eugène regarda cette nomination inattendue comme l'expression même de la volonté divine. Il accepte donc, sans hésiter, la mission qu'on lui confie et, en conséquence, renonce à tous ses projets pour se conformer aux vues de la Providence. Au lieu de retarder son ordination, le jeune diacre se décide alors à recevoir au plus tôt le sacerdoce, qu'exigent ses fonctions de directeur, et, pour se faire consacrer prêtre, cherche immédiatement un évêque en totale communion d'idées avec lui.

Ainsi se termina, plus tôt qu'il ne pensait, sa formation ecclésiastique et théologique. Ainsi s'orienta sa vie, de façon totalement imprévue; au lieu de consacrer aux petits et aux pauvres les prémices de son ministère, l'abbé de Mazenod continuerait à Saint-Sulpice la grande tradition de son père, M. Émery.



CHAPITRE X

L'ORDINATION SACERDOTALE LES PREMIÈRES ANNÉES D'APOSTOLAT

I. — LE SACERDOCE :

EUGÈNE DE MAZENOD SE REFUSE A ÊTRE ORDONNÉ PAR LE CARDINAL MAURY. — DISCRÈTES AVANCES DE M^{GR} DE DEMANDOLX. — LA RETRAITE D'ISSY ET D'AMIENS. — GRACES ET JOIES DU SACERDOCE. — LES PREMIÈRES MESSES DE NOEL. — L'OFFRE D'UN VICARIAT GÉNÉRAL A AMIENS.

II. — LE DIRECTEUR AU SÉMINAIRE SAINT-SULPICE :

MAURY ET LES « AIDES-SULPICIENS ». — SES ESSAIS DE RÉFORME. — DE JANSON, SECRÉTAIRE DE L'AA, ET SES INITIATIVES. — L'ACTION PERSONNELLE DE M. DE MAZENOD. — SON MINISTÈRE AU PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-NICOLAS. — SON DÉPART DE SAINT-SULPICE.

III. — UN PROGRAMME DE VIE APOSTOLIQUE ET SACERDOTALE :

L'ABBÉ DE MAZENOD EXERCE SON MINISTÈRE EN DEHORS DES CADRES CONCORDATAIRES. — SON INSTALLATION CHEZ SA MÈRE. — SON RÈGLEMENT DE VIE.

IV. — LA SANCTIFICATION DU CLERGÉ ET L'ÉVANGÉLISATION DES PAUVRES :

L'ABBÉ DE MAZENOD FONDE UNE AA AU SÉMINAIRE D'AIX. — LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES. — LE CARÊME PRÊCHÉ A LA MADELEINE AUX PAUVRES, SES « RESPECTABLES FRÈRES », EN LANGUE PROVENÇALE. — OPPOSITIONS ET SUCCÈS.

V. — L'ŒUVRE DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE ET DES PRISONS :

LES PÉRILS DE LA FOI ET DES MŒURS DANS LES COLLÈGES DE L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE. — UNE ŒUVRE DE PRÉSERVATION ET DE FORMATION RELIGIEUSE. — L'AUMÔNIER DES PRISONS. — CONVERSION DE « LA GERMAINE ».

VI. — LE RETOUR DU PAPE ET DES CARDINAUX :

L'ÉCROULEMENT DE L'EMPIRE. — PASSAGE DE PIE VII A AIX. — LES CARDINAUX DUGNANI, RUFFO ET MATTEI EN PROVENCE.

VII. — L'AUMONIER VOLONTAIRE DES PRISONNIERS AUTRICHIENS :

LES PRISONNIERS AUTRICHIENS ENTASSÉS A AIX. — UNE GRAVE ÉPIDÉMIE, LE « MAL DES PRISONS ». — L'ABBÉ DE MAZENOD, ATTEINT PAR LE TYPHUS. — SON ÉTAT DÉSESPÉRÉ. — LES DERNIERS SACREMENTS. — LES ASSOCIÉS DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE : LEUR ÉMOTION, LEURS PRIÈRES. — LA GUÉRISON ET LA MESSE D'ACTION DE GRACES.

I

Simple séminariste incardiné au diocèse d'Aix, l'abbé de Mazenod aurait pu, sans attirer l'attention, recourir pour son ordination à un autre consécrateur que le cardinal Maury. Directeur du séminaire qui relevait de l'archevêque nommé de Paris, il dut, sous peine d'esclandre, se résigner à quelques précautions. L'Éminence n'eût point toléré qu'ouvertement le maître de cérémonies de Saint-Sulpice exclût son illégitime ministère, ni l'Empereur qu'on fit à son élu pareil affront. L'adresse et l'amitié de M. de Demandolx, évêque d'Amiens, permirent de sauver les apparences, en donnant pleine satisfaction au jeune diacre, qui ne voulait à aucun prix recevoir le sacerdoce d'un intrus.

M. de Demandolx appartenait à la Provence. Vicaire général de M. de Belloy, il avait eu pour collègue le grand-oncle d'Eugène, Charles-Auguste-André. Sa famille était en rapport d'affaires avec les Mazenod. Ces anciennes relations expliquent que le prélat se soit intéressé à son compatriote, qu'il vit fréquemment pendant le concile national de 1811. Le second, par ailleurs, se trouva mis en

confiance par l'attitude courageuse du premier, qui soutint énergiquement, au cours de cette assemblée, les droits du Pape en matière d'investiture spirituelle. Eugène avoua-t-il alors à ce prélat le motif qui l'engageait à différer sa prêtrise? Exprima-t-il personnellement son désir d'être ordonné par lui? Chargea-t-il ses amis, Sambucy, Janson, Szadurski, en voyage à Amiens, de solliciter en son nom cette faveur? En tout cas, le 25 novembre 1811, M. de Demandolx adressait à l'abbé de Mazenod l'invitation suivante « évidemment concertée » entre eux, pour couvrir d'un prétexte aussi honorable sa résolution « d'échapper à l'imposition des mains de l'archevêque nommé de Paris » : « Vous n'avez sûrement pas oublié, mon cher abbé, que dans mon dernier séjour à Paris, vous fûtes assez aimable pour me promettre que vous viendriez passer avec moi quelques jours à Amiens. Cependant, voilà vos vacances finies et je ne vous ai point vu paraître, quoique au mois de septembre, s'il m'en souvient bien, vous eussiez pu profiter du retour de M. de Sambucy, qui m'amena M. de Janson et un jeune ecclésiastique polonais. Or, vous savez que je ne me tiens pas encore pour battu et que vous avez une occasion charmante de réparer vos petits torts; c'est, puisque vous vous proposez de prendre la prêtrise à Noël prochain, de venir la recevoir de moi. Vous trouverez peut-être ma demande indiscrette de vouloir vous faire voyager dans le cœur de l'hiver, mais je crois que vous me devez cette faveur-là, non seulement à cause de mon ancienne liaison avec votre famille, mais encore à raison de l'amitié que je vous ai témoignée, du moment que j'ai eu l'avantage de vous connaître. Non ! vous n' imaginez pas le prix que j'attache à vous imposer moi-même les mains et à être l'instrument dont Dieu va se servir pour faire passer en vous l'esprit sacerdotal. Arrivez donc, je vous en conjure, si la chose vous est possible et si vous avez un dimissoire qui vous permette de vous adresser à l'évêque que vous choisirez ¹. »

1. M^{gr} de Demandolx à Eugène de Mazenod, 25 novembre 1811, cité par Rey, t. I, p. 127.

« Il y a plus de quarante ans, c'est en 1811, que j'eus l'honneur de vous être présenté, écrira M^{gr} de Mazenod en 1852 à l'évêque de Chartres. J'allais à Amiens pour être ordonné prêtre par l'ancien ami de ma famille, M^{gr} de Demandolx. Je fuyais l'imposition des mains qu'il m'eût fallu recevoir du cardinal Maury, si j'avais attendu l'ordination à Paris. Franchement je n'avais pas dévotion d'être fait prêtre par cette Eminence et, déjà directeur du Séminaire de Paris pendant l'exil de nos bons Sulpiciens,

Cette aimable diplomatie levait toutes les difficultés. Eugène accepta, avec empressement, l'invitation de M. de Demandolx et, pour se préparer à son ordination, se rendit à Issy, au début de l'Avent, commencer avec M. Duclaux une retraite, qu'il terminerait au séminaire d'Amiens. « Enfin, écrit-il au début des notes rédigées alors, voilà que le Seigneur se rend à mes vœux, en me fournissant les moyens de faire une retraite, comme j'ai toujours désiré la faire. Toutes celles que j'ai faites jusqu'à présent, n'ont jamais pu me satisfaire. Je soupirais après l'instant que la miséricorde de Dieu m'accorde à cette époque décisive de ma vie, où je dois me disposer prochainement à recevoir le sublime et redoutable sacerdoce de Jésus-Christ. Puissé-je profiter de la grâce de prédilection que je reçois et en profiter pour purifier mon âme et vider entièrement mon cœur des créatures, afin que l'Esprit-Saint, ne trouvant plus d'obstacles à ses opérations divines, se repose sur moi dans toute sa plénitude, remplissant tout en moi de l'amour de Jésus-Christ, mon Sauveur, de manière que je ne vive et que je ne respire plus que pour lui, que je me consume dans son amour, en le servant et en faisant connaître combien il est aimable et combien les hommes sont insensés de chercher ailleurs le repos de leur cœur, qu'ils ne pourront jamais trouver qu'en lui seul!... O mon Sauveur, ô mon Père, ô mon Amour, faites donc que je vous aime! Je ne demande pas autre chose que cela, car je sais bien que c'est là tout. Donnez-moi votre amour ¹. »

De cette retraite, qui doit le « vider des créatures » pour le mieux introduire dans la charité divine, nous ne possédons que la première partie; les notes, très développées, concernent une série de méditations, faites d'après le P. Judde, sur le péché, la fin de l'homme, l'usage des créatures, la mort, le jugement, l'enfer, la parabole de l'enfant prodigue. Toute la seconde partie se réduit à un très bref résumé : « Après ces méditations de la vie purgative et les saintes résolutions, que la Grâce m'a inspirées, je me suis occupé à considérer Notre Seigneur Jésus-Christ, aimable modèle auquel je dois et je veux, avec sa grâce, me conformer. Je l'ai considéré comme mon Rédempteur,

je dus faire un petit tour de passe-passe pour exécuter mon projet (M^{sr} de Mazenod à M^{sr} Clausel de Montals, 28 octobre 1852. Marseille, Arch. Archevêché, *Correspondance administrative*, 1851-1858, p. 61). »

1. Retraite avant la prêtrise. Rome, Post., DM IV-1.

mon Chef, mon Roi, mon Maître, mon Modèle et mon Juge¹. »

Mais, par ce qu'écrit Eugène à M. Duclaux, le soir même de son ordination, nous pouvons deviner les lumières qu'il puisa dans ces oraisons plus contemplatives : « Depuis les jours qui ont précédé l'ordination, il me semble que je connais mieux Notre Seigneur Jésus-Christ. Que serait-ce si je le connaissais tel qu'il est² ! »

La grâce du sacerdoce rendra plus étroites et plus impressionnantes encore cette expérience et cette intimité avec le Christ-prêtre : « Oh ! mon cher père, confie-t-il à M. Duclaux, il n'y a plus que de l'amour dans mon cœur. Je vous écris dans un moment où je surabonde, pour me servir d'une expression dont l'Apôtre a dû se servir dans un moment tel que celui où je me trouve. Si le fond de douleur de mes péchés, qui m'accompagne toujours, demeure encore, c'est que l'amour lui a donné un autre caractère. Comment se peut-il faire que je vous aie offensé, vous qui me paraissez en ce moment si plein de charmes ? Est-il bien vrai qu'un cœur qui vous aime autant que le mien, ait pu vous contrister le plus légèrement du monde ? Et deux fontaines de larmes coulent avec paix et douceur, et mon âme est dans un ravissement qu'elle ne peut exprimer, pas plus que les autres choses qui se passent en moi... Je ne sais pas ce que c'est, je ne sais pas comment cela est, mais ce que je vois clairement, c'est que je mérite l'enfer si j'offense le Bon Dieu de propos délibéré, fût-ce le plus véniellement possible.

« Je suis prêtre ! ... Il faut l'être pour savoir ce que c'est ! Cette seule pensée me fait entrer dans des transports d'amour et de reconnaissance et, si je pense quel pécheur je suis, l'amour s'augmente. *Jam non dicam vos servos, etc... Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis... Quid retribuam Domino etc...* Ce sont autant de flèches de feu qui embrasent ce cœur si froid jusqu'à ce jour. » Eugène en arrive même à se demander comment il pourra « dire la sainte messe, le jour de Noël », puisque son ordination l'a « mis dans cet état ». « On s'apercevra de ce que le Seigneur opère dans l'intérieur de mon âme, c'est la seule chose qui me chagrine. J'ai été jusqu'à souhaiter, je n'ose pas

1. *Id., ibid.*

2. Eugène de Mazenod à M. Duclaux, 21 décembre 1841, cité par Rey, t. I, p. 131.

dire que j'ai demandé, de ne pas être touché si sensiblement et si longtemps¹. »

Plus brièvement, mais avec la même émotion, le jeune prêtre écrivait, le 21 décembre, à sa mère : « Chère et bonne maman, le miracle est opéré, votre Eugène est prêtre de Jésus-Christ. Tout est dit dans ce seul mot, il comprend tout. Ah! c'est bien dans le plus profond anéantissement, le front dans la poussière, que je vous annonce une aussi grande merveille opérée dans un aussi grand pécheur que moi. Chère maman, je n'ai pas la force de vous en dire davantage. Les moments sont si précieux dans l'état où la grâce d'un aussi grand sacrement m'a mis. Il faut que je demeure dans le plus absolu recueillement pour savourer ce qu'il plaît au Bon Dieu de me faire goûter de bonheur, de consolation, etc... Que vous dirai-je? Les larmes coulent, ou pour mieux dire, elles ruissellent; elles devraient être intarissables, car elles prennent leur source dans l'amour le plus tendre et elles ne sont que l'expression de la plus juste reconnaissance, sentiment que j'emporterai dans la bienheureuse éternité². »

Selon la pratique du grand siècle, l'abbé de Mazenod, au lendemain de son ordination, passera encore plusieurs jours en retraite, pour se « préparer à célébrer les divins mystères, la nuit délicieuse où notre aimable Sauveur naquit dans une étable³ ». Le jour de Noël, il dit ses trois messes dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur d'Amiens aux intentions suivantes : « Première messe, la nuit de Noël : pour moi; pour obtenir le pardon de mes péchés, l'amour de Dieu par-dessus toute chose et la charité la plus entière pour le prochain; une extrême douleur d'avoir offensé un Dieu si bon, si aimable; la grâce de réparer mes fautes par une vie toute et uniquement employée à son service et au salut des âmes; l'esprit de Jésus-Christ; la persévérance finale, et même le martyre, ou du moins la mort au service des pestiférés, ou tout autre genre de mort pour la gloire de Dieu ou le salut des âmes... Seconde messe : pour la délivrance de l'âme de ma très chère grand-mère », M^{me} de Joannis, morte quelques mois auparavant. « Troisième messe de Noël : pour mon père, ma mère, ma sœur, mes deux oncles, ma nièce, mon beau-frère, mon cousin et tous mes autres parents *in globo*; pour tous leurs

1. Eugène à M. Duclaux, 21 déc. 1811, cité par Rey, t. I, pp. 130-131.

2. Eugène à sa mère, 21 décembre 1811. Rome Post., FB 1-7.

3. *Id. ibid.*

besoins spirituels et temporels, mais surtout leur conversion ou persévérance finale ¹. » On constate ainsi que, malgré les lumières et les joies du sacerdoce, sa spiritualité demeure celle de son temps, axée essentiellement sur la lutte contre le péché et sur le salut.

M. de Demandolx fut si bien impressionné par la ferveur du jeune prêtre qu'il lui offrit, pour assurer sa carrière, selon les usages de l'Ancien Régime, de le nommer son vicaire général : « Vous m'aidez, lui dit-il, à administrer ce vaste diocèse; vous aurez votre liberté pour établir des œuvres, vous livrer à la prédication... Le poids de la vieillesse commence à se faire sentir; vous aurez en moi un père, un ami, et vous me fermerez les yeux,... et Dieu fera de vous mon successeur sur le siège épiscopal d'Amiens. » Fort touché des sentiments qui inspiraient au prélat une proposition si flatteuse, Eugène se déroba, en alléguant son âge et son inexpérience, qui ne lui permettaient point « de passer des bancs d'un séminaire à la charge et à la dignité d'un vicaire général ». Il invoqua, en outre, ses engagements avec Saint-Sulpice. L'évêque d'Amiens ne crut pas pouvoir insister. En réalité, l'abbé de Mazenod entendait rester fidèle à sa résolution : n'accepter aucune dignité, pour se consacrer uniquement au ministère des petits et des pauvres ².

1. Intentions de l'abbé de Mazenod pour ses trois messes de Noël. Rome, Post., DM IV-1.

Eugène avait perdu sa grand-mère maternelle, M^{me} Joannis, le jour même du 15 août. Ce qu'en septembre il écrivait à sa sœur nous laisse entrevoir l'affection qu'il portait à sa « mamette bonne » : « Je ne commencerai pas par te dire l'effet qu'a produit sur moi la nouvelle atterrante de la mort de ce que j'avais de plus cher, ce serait vouloir augmenter inutilement la douleur que tu ressens toi-même, sans diminuer en rien l'excès de celle où je suis plongé (Eugène à M^{me} Armand de Boisgelin, 7 septembre 1811. Saint-Martin, M 1). »

Une fois prêtre, il continua à prier pour le repos de cette âme : « Tous les jours, confie-t-il à sa mère en juin 1812, je fais mention d'elle dans mon *Memento* et, une fois la semaine, je dis la sainte Messe pour elle. C'est ainsi que je m'acquitte de la reconnaissance que j'aurai toute ma vie pour la tendresse plus que maternelle qu'elle eut toujours pour moi (Eugène à sa mère, 26-30 juin 1812. *Ibid.*). »

2. Rey, t. I, p. 133.

L'évêque de Marseille consignera dans son *Journal*, le 31 mars 1839 : « Je refusai au vénérable Pontife qui me consacra prêtre de demeurer avec lui en qualité de son grand vicaire et de son ami, ce sont les expressions dont il se servit lorsqu'il daigna me faire cette proposition. Le saint jour de Noël 1811, jour mémorable pour moi, puisque c'est celui où il me fut donné d'offrir pour la première fois le saint Sacrifice de nos autels, je refusai d'acquiescer à une marque si touchante de sa bonté pour n'être pas détourné de la vocation qui m'appelait à me dévouer au

Toutefois, avant de suivre cette humble vocation, il devait se consacrer tout entier à la mission dont l'avaient chargé ses maîtres de la Compagnie, à l'instigation de M. Duclaux. Le nouveau prêtre consacra donc ses derniers jours de retraite à tracer l'idéal de perfection, qu'il devrait réaliser pour la formation et l'édification des jeunes clercs : « Puisqu'il paraît que la volonté du Seigneur est que je demeure, encore cette année, au séminaire et que j'y reste pour aider à maintenir dans la maison l'esprit de piété, que les soins assidus de nos Pères avaient tâché d'y introduire, je me soumettrai à ce que la Providence paraît exiger de moi, et pour ne pas rendre infructueux le ministère auquel elle me destine, je m'efforcerai de vivre en sorte que mon exemple en dise plus encore que mes paroles et mes insinuations. Je tâcherai, pour cela, de me renouveler, avec le secours de Dieu, dans l'esprit du sacerdoce, et je commencerai par me convaincre que le sacerdoce est un état de perfection, qui exige de ceux qui ont le bonheur d'en être revêtus une fidélité scrupuleuse aux moindres mouvements de l'Esprit-Saint, une extrême horreur du péché, quelque léger qu'il puisse paraître, une grande pureté de cœur et d'intention, ne cherchant en tout que Dieu, sa gloire, le salut des âmes et notre avancement dans les voies de la perfection.

« Je ne négligerai aucun des moyens que les directeurs de la vie spirituelle nous suggèrent pour parvenir à cette fin, unique fin à laquelle je dois aspirer. Pour cela, je prendrai la résolution la plus efficace de remplir tous mes devoirs, premièrement de prêtre, deuxièmement de directeur, puis-que j'en dois faire les fonctions ¹. »

service et au bonheur de mon prochain que j'aimais de l'amour de Jésus-Christ pour les hommes (Rome, Post., JM). »

« Ce saint évêque, confiera-t-il encore à M^{sr} Clausel de Montals en 1852, fut si heureux de voir le petit-neveu de son ancien ami l'abbé de Mazenod, mon grand-oncle, son collègue dans le vicariat général de Marseille, qu'il me proposa, le jour même de mon ordination, de m'attacher à lui, m'offrant avec bonté des lettres de grand vicaire... L'engagement que mes disciples Teysseyrre, Tharin, Gosselin et moi avions pris avec nos vénérables maîtres Duclaux, Boyer, etc... de les remplacer au grand séminaire pendant leur exil, et la vocation qui me portait à instituer des missionnaires pour évangéliser les pauvres de nos campagnes, me détournèrent de me rendre à l'invitation si bienveillante du bon évêque d'Amiens (M^{sr} de Mazenod à l'évêque de Chartres, 28 octobre 1852. Marseille, Arch. Archevêché, *Correspondance administrative*, 1851-1858, p. 61). »

1. Résolutions de directeur au séminaire, décembre 1811 ou janvier 1812. Rome, Post., DM IV-2.

II

Ces fonctions, l'abbé de Mazenod les inaugura au début de janvier. Les derniers membres de la Compagnie ayant quitté le séminaire après l'ordination de Noël, il vint, à son retour d'Amiens, compléter le nouveau corps professoral, formé de ses amis, Tharin, Teysseyre et Gosselin. La situation ne laissait pas d'être délicate pour ces jeunes directeurs, car la confiance dont les honoraient M. Duclaux et ses collègues, les rendait suspects par là-même au cardinal Maury. Vantard et inconsideré en paroles, celui-ci n'avait-il pas menacé d'intervenir auprès de l'Empereur, pour exiger la sortie de ceux qu'il appelait avec mépris « les aides-sulpiciens¹ » ? Sans doute, à la réflexion, jugea-t-il plus sage de tolérer ces indésirables ; son intrusion suscitait déjà suffisamment de résistance, mieux valait éviter un nouvel éclat.

Remuant et brouillon, le cardinal entendait cependant affirmer son autorité sur la maison et diriger à sa manière la formation des élèves, car il avait, sur l'éducation ecclésiastique, des conceptions pour le moins originales. De là, ses prétentions à « improviser des réformes² ». On aurait pu croire qu'un esprit aussi éclairé débiterait, dans la matière, par des initiatives indiscutables. Or, « convaincu... qu'une bonne écriture était utile aux futurs prêtres, il eut l'idée saugrenue de remplacer la seconde demi-heure d'oraison par une leçon de calligraphie. Les élèves, suivant leur tour d'esprit, s'indignèrent ou tournèrent la chose en plaisanterie ; il courut des libelles manuscrits, qui raillaient le cardinal ou dénonçaient l'invalidité de ses pouvoirs. Au lieu d'affecter l'indifférence, Maury se donna l'odieuse d'implorer l'assistance de la police ; il émit la proposition que des agents provocateurs fussent envoyés au séminaire, pour amener à se trahir ceux des élèves qui frondaient son autorité³. »

Si les documents d'archives n'indiquent point quelle suite

1. L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon*, t. IV, *La Religion*. Paris, 1907, p. 326.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, *ibid.*

Voir à ce sujet la lettre de Maury au ministre des Cultes, 3 novembre 1811, publiée par de Lanzac de Laborie dans *La Domination française en Belgique*, t. II, pp. 399-400.

fut donnée à cette affaire, nous pouvons garantir que les agents excitateurs, députés par l'archevêque de Paris, n'auraient point réussi à découvrir parmi les séminaristes les chefs de l'opposition, car, en intensifiant leur action, les membres de l'Aa redoublaient de précautions pour couvrir d'un impénétrable secret leur action dirigée en sous-main par les directeurs. En parlant d'« aides-sulpiciens », Maury ne croyait pas si bien dire; il ignorait seulement, et fort heureusement, que la communauté en comptait parmi les simples élèves, et ne soupçonnait pas à quel point les professeurs nommés par lui avaient partie liée avec ces auxiliaires occultes. En nous permettant aujourd'hui de percer ce mystère, le registre de l'Association de piété nous révèle par là-même le rôle joué en l'occurrence *in petto* par l'abbé de Mazenod.

Dans l'assemblée du 15 janvier 1812, celui-ci est remplacé, comme secrétaire, par M. de Janson. Pour combler les vides créés par le départ des directeurs Tharin, Teyssyre, Mazenod, on élit en outre deux nouveaux membres, Cassou et Fillion, mais deux seulement, car « si l'on en recevait davantage à la fois, avait-on observé le 2 janvier, on s'exposerait à voir changer l'esprit de l'association, et il était à désirer, pour cette même raison, que l'on mît toujours un notable intervalle entre les réceptions ».

Huit jours plus tard, le 22, se tient une séance extraordinaire, qualifiée d'« importante », où « on expose quel est le meilleur moyen de parvenir au but de l'association, et l'on assigne à chaque membre un certain nombre de personnes qu'il doit surveiller. M. de Janson, en qualité de président, en a proposé le motif, celui de faire bien connaître à l'association les divers sujets du séminaire, qui ont besoin de son secours, soit pour être charitablement redressés dans leurs manières un peu grossières, soit, et principalement même, pour être ramenés à l'observation de la règle, excités et aidés dans le zèle de leur avancement spirituel. Et, afin d'avoir la certitude de n'omettre personne de ceux auxquels on pourrait être utile, on a pris une liste générale de toute la communauté, dont un des membres a fait lecture, s'arrêtant sur chacun de ceux qui fournissaient quelque réflexion, tandis que le secrétaire les inscrivait, par différentes classes, suivant l'opinion de l'assemblée. Par un second travail, on a retranché de cette liste un très petit nombre de sujets, auprès desquels il a paru que les remontrances seraient pour le moins inutiles, et l'on s'est occupé

de répartir les autres à chacun des membres, ayant attention de leur confier ceux sur lesquels on pouvait espérer qu'ils auraient plus d'influence, et de donner presque toujours à deux ou trois membres au moins le soin de la même personne, parce que c'est une chose d'expérience que, dans les conversations et les récréations, on n'avance que très peu quand on ne se trouve pas deux pour s'appuyer et s'entendre. De plus, les membres, chargés de la même personne, ont été engagés d'en conférer fréquemment entre eux, selon qu'ils le jugeraient plus utile; et sans préjudice du compte qu'ils devront en rendre aux assemblées. Cette délibération importante a rempli exclusivement tout le temps de la séance et forcé même, avec la permission de M. le supérieur, de la prolonger. Un des membres a été chargé de faire les listes particulières à chacun des associés, laquelle ils devront apprendre par cœur et brûler au plus tôt. »

Le 31 janvier, après la réception de MM. Cassou et Fillion, le secrétaire de Janson remet à l'un et à l'autre de ces « deux nouveaux frères » la liste des sujets recommandés à leur vigilance. En outre, il entre « dans quelque détail sur les précautions à garder et les petites ruses qu'on pourrait employer pour gagner leur confiance ». Le 17 février enfin, « les remarques sur la communauté ont été longues et importantes. On s'est spécialement occupé de remédier aux abus introduits par l'espèce de société particulière des habitués du poêle. » On constate ainsi que l'Aa accentue de plus en plus l'orientation nouvelle prise en décembre et que son zèle pour maintenir la ferveur et régularité l'entraîne à une surveillance et à un noyautage organisés. C'est ce que M. de Janson avait appelé, le 31 janvier, « accomplir auprès des autres membres de la communauté le bien que l'association se propose et qui est sa fin principale ».

Il faut croire que, malgré les précautions recommandées aux membres de l'Aa, cette façon de comprendre le bien de la communauté donna l'éveil et inspira quelque défiance, car, à la fin de l'année scolaire, on dut par prudence espacer les réunions : « Lundi 15 juin. M. Cassou, président, a exposé le motif du retard, savoir que, douze jours auparavant, on avait voulu tenir la séance chez M. Tharin; mais quoique tous les membres y fussent rassemblés en son absence, ils avaient été obligés de garder le plus profond silence, attendu qu'un importun persistait depuis un quart d'heure à frapper à la porte (ce qui prouve combien il

est utile que celui auquel appartient la chambre, dans laquelle on se réunit, se trouve présent pour congédier ceux qui viennent l'y chercher et souvent l'y attendre). » Suit une annotation marginale : « Assemblée du 3 juin manquée; l'association court grand risque d'être découverte; remède indiqué pour prévenir cet inconvénient. »

Durant les vacances cependant, l'association continuera son activité et, à cet effet, le 13 août, avant la séparation, M. de Janson répartit entre ses confrères les séminaristes qu'ils devront prendre secrètement en charge, durant leur séjour à la maison de campagne d'Issy : « Il a proposé de s'occuper d'abord d'un objet qui paraissait fort important, savoir d'une nouvelle distribution de quelques membres de la communauté, qui pourraient avoir besoin du secours de l'association, principalement pendant le temps des vacances. En conséquence, on a proposé de vive voix le petit nombre de ceux qui devaient être partagés entre les associés résidant au séminaire d'Issy, et le secrétaire a été chargé d'en faire seulement une liste générale pour remplacer les listes précédentes qu'il brûlera très soigneusement. »

Or, Eugène était bel et bien au courant de la méthode à laquelle recourt désormais l'Aa pour maintenir les séminaristes dans la tradition, en exerçant sur eux un contrôle occulte, car nous lisons dans le compte rendu du 4 septembre : « L'assemblée s'est tenue à Issy, dans la chambre de M. de Mazenod, qui, quoique prêtre depuis longtemps, a bien voulu cependant se trouver encore au milieu de nous.. L'assemblée, outre ses exercices ordinaires, s'est occupée de quelques membres de la communauté qui avaient besoin d'être surveillés. On a surtout prévu les inconvénients qui pourraient résulter si certains séminaristes peu fervents continuaient à introduire dans la maison les gazettes et des livres, loués sans choix et en grand nombre chez des libraires suspects. On est convenu qu'un des associés avertirait avec prudence et charité ceux qui semblaient troubler et changer ainsi l'ancien esprit de la maison¹. »

Mais, si le jeune directeur de Saint-Sulpice n'ignore rien du système alors appliqué par les membres de l'association, on ne doit pas cependant lui en attribuer la paternité, car celui-ci ne se trouve pas en vigueur durant la période où Eugène remplit les fonctions de secrétaire. On ne l'inaugure

1. *Registre pour servir aux délibérations de l'Association de piété*. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

qu'après son départ, dès que M. de Janson lui succède et prend en main la direction de l'Aa, et l'initiative en revient au futur évêque de Nancy, dont le zèle dévorant ne connaissait pas de mesure. Toutefois, si l'abbé de Mazenod ne paraît pas l'initiateur d'une méthode qui plus tard entraînera de graves abus, jettera le discrédit sur l'Aa, provoquera des incidents si regrettables à Toulouse ¹, il n'en reste pas moins qu'il laissa celle-ci s'introduire, voire même qu'il l'a équivalement approuvée.

Janson exerçait alors sur son compatriote une vigoureuse emprise et manifestement lui en imposait par son ardeur et sa fougue apostolique. L'expérience seule mettra Eugène en garde contre les outrances familières à ce tempérament de choc. De son ami il ne connaissait encore que les « dons magnifiques », célébrés plus tard par Lacordaire dans l'oraison funèbre du prélat : « dans l'ordre naturel, dons de la naissance, de la fortune et de l'esprit; dans l'ordre surnaturel, dons plus précieux encore de l'apostolat et de la charité; dotation trop riche pour qu'elle n'eût pas, quelque part dans sa personne, un utile contrepois. Tant que M. de Janson n'avait pas commandé, tant qu'il avait pu dire :

Je ne suis qu'un soldat et je n'ai que du zèle,

la partie la moins lumineuse de sa nature était demeurée comme ensevelie dans l'auréole de ses rares mérites ². »

L'auréole, à l'usage, se ternira et l'abbé de Mazenod découvrira, chez son ancien confrère de l'Aa, les déficiences qui provoqueront leur désaccord et, en 1830, le retentissant échec de l'évêque de Nancy. Mais, certains manques d'équilibre se révèlent incomplètement à l'intérieur d'un séminaire, où la jeunesse ne se trouve pas à l'épreuve des réalités concrètes de la vie. La maison, d'autre part, ne laissait pas de subir quelques poussées de fièvre, vu l'enjeu de la lutte engagée contre Napoléon et son archevêque Maury. Enfin, les successeurs improvisés des Sulpiciens ne possédaient pas la maturité nécessaire. Qu'au lendemain de leur sacerdoce, ceux-ci n'aient pas égalé la prudence, la modération,

1. P. Droulers, S. J., *Action pastorale et problèmes sociaux sous la monarchie de Juillet chez M^{sr} d'Astros, archevêque de Toulouse*. Paris, 1954, pp. 191-193.

2. Lacordaire, *Oraison funèbre de M^{sr} de Forbin-Janson*, 28 août 1844. Cité par P. Lesourd, *Monseigneur de Forbin-Janson 1785-1844*. Paris, 1944, pp. 278-279.

la sagesse de leurs vénérés maîtres, on peut en convenir; on ne doit pas s'en étonner.

A cette action de l'Aa, qui avait pris une forme très discutée, le nouveau directeur ajoutait son action personnelle. Les élèves qui le prirent comme directeur eurent le privilège de recevoir, par ses absolutions, la grâce toute fraîche de son sacerdoce et de recueillir, par ses entretiens amicaux, ses impressions toutes récentes. Il se consacra à leur formation avec son ardeur entraînant, sa fermeté, son dévouement. Son ministère s'étendit même du grand séminaire au petit séminaire récemment ouvert pour « grouper les adolescents qui montraient des dispositions pour l'état sacerdotal, et leur assurer l'enseignement classique tout en les maintenant dans une atmosphère de piété qui n'était point précisément celle des lycées ¹ ». Heureuse initiative, qu'on doit porter à l'actif du cardinal Maury, dont les titres étaient usurpés, mais dont l'administration se révéla souvent intelligente et heureuse. Établie dans les bâtiments de Saint-Nicolas du Chardonnet, mis à la disposition du diocèse par le Gouvernement, la maison comptait une centaine d'élèves « appartenant presque tous à des familles très modestes ² ». L'un de ceux-ci, « M. l'abbé Martin de Noirliu, mort curé de Saint-Louis d'Antin, n'a cessé de rappeler à M^{gr} de Mazenod qu'il avait été son premier pénitent au petit séminaire ³ ». Quelle reconnaissance et quel attachement garderont à leur père ses fils spirituels d'alors, les lettres conservées par l'évêque de Marseille s'accordent à le témoigner.

Ainsi concourut-il pour sa part à sauver Saint-Sulpice. L'année scolaire, en effet, malgré les difficultés rencontrées, se passa dans des conditions vraiment satisfaisantes : « Notre séminaire va à peu près, aussi bien qu'il peut aller entre des mains sans expérience, écrivait Teyssyre à Jean-Marie de La Mennais. Nous apprenons souvent à nos dépens et par nos fautes que la sainteté et la sagesse d'un directeur de séminaire ne s'acquièrent pas en quelques

1. L. de Lanza de Laborie, *Paris sous Napoléon*, t. IV, p. 327.

2. *Id.*, *ibid.*

3. Rey, t. I, p. 134; t. II, p. 716.

L'abbé de Mazenod, parlant à sa mère de ses multiples occupations, lui écrivait en juin 1812 : « Après-demain, c'est mon jour de confession pour les enfants. Vendredi et samedi, selon l'usage, je vais remplir le même ministère au petit séminaire, où je reste quelquefois six heures de suite au saint Tribunal (Eugène à sa mère, 26-30 juin 1812. Saint-Martin, M 1). »

jours, mais qu'elles doivent être le résultat des travaux d'une longue vie ¹. »

Si fécond que fût son ministère, l'abbé de Mazenod toutefois songea bientôt à l'abandonner. Le 6 mai 1812, en effet, il annonce son prochain retour à M^{sr} Jauffret, archevêque nommé d'Aix, qui lui répond en des termes très engageants : « J'apprends avec plaisir par votre lettre du 6 mai que rien n'empêchera que vous arriviez bientôt dans ce diocèse. Les principes et les sentiments que vous me manifestez m'assurent que dans l'état des choses vous pourrez rendre des services réels à l'Église d'Aix. Je sais quel est votre zèle, je serai charmé de pouvoir lui donner les moyens de s'exercer pour les œuvres et je m'estimerai heureux de guider en vous vos premiers pas dans la carrière ². » En août, le chevalier Provana di Collegno, membre des *Amicizie* italiennes, se chargeait d'expédier à Aix, pour son cher ami, un certain nombre d'ouvrages que ce dernier lui avait demandés et qui tous intéressent l'action pastorale : œuvres de Zaccaria, Segneri, Benoît XIV, Turchi, Marchetti, Gerdil, discours de saint Léonard de Port-Maurice et d'Orsi ³.

Eugène termina cependant l'année à Saint-Sulpice et, avec les élèves, passa toutes les vacances à la maison de campagne d'Issy. Libre de toute obligation à la rentrée, le 12 octobre, le directeur démissionnaire pouvait alors regagner la Provence pour réaliser son idéal de vie apostolique au service des pauvres, des petits et du peuple chrétien. Son départ toutefois souffrit quelques délais, car une « très courte retraite » et des affaires à régler ⁴ le retinrent une bonne huitaine. Vers le 23 octobre seulement, il prenait la route d'Aix, dans une voiture achetée au rabais, qui lui permettrait de célébrer commodément la messe, chaque jour, en cours de route et qu'il espérait

1. Teysseyre à Jean-Marie de La Mennais, 3 mars 1812. Jersey, Arch. des Frères de Ploërmel, *Dossier Saint-Sulpice*, 16 B 13.

2. M^{sr} Jauffret à l'abbé de Mazenod, 15 juin 1812, cité par R. Reboul, *Un archevêque nommé d'Aix, évêque de Metz, et ses frères*. Aix, 1896, p. 51.

3. Le chevalier Provana di Collegno à l'abbé de Mazenod, 30 août 1812, cité par Rey, t. I, p. 137.

4. Telles étaient du moins ses intentions, le 24 septembre. A cette date, il prévenait sa mère qu'il ne quitterait Paris « qu'après le 15 octobre, parce que les vacances ne finissent que le 12. Je veux avoir quelques jours à moi pour terminer mes affaires à Paris et pour faire une très courte retraite, ne fût-ce que de trois jours. Je me propose de m'arrêter trois ou quatre jours à Lyon et deux jours ou au moins un à Avignon pour voir a tante (Eugène à sa mère, 24 septembre 1812. Rome, Post., FB I-8). »

revendre au terme de son voyage ou céder à son cousin Dedons de Pierrefeu, tout récemment marié, le 29 septembre, avec M^{lle} Amélie de Demandolx.

Paris, à ce moment, était secoué par la conjuration du général Malet, qui tenta vainement de renverser le régime impérial, à la suite des désastres de Russie. Morfondu de se trouver en défaut, le pauvre Savary, qui se laissa surprendre, redoublait de zèle et de vigilance; nerveux, sur les dents, les sbires qu'il lançait dans la capitale, apercevant des conjurés partout, soupçonnaient jusqu'à Saint-Sulpice de connivence avec les ennemis de Napoléon. « Le jour même » où, dans son carrosse d'occasion, l'abbé de Mazenod franchissait la barrière d'Enfer pour gagner le Midi, l'économe de la maison, M. Lacombe, reçut en effet « une visite très peu agréable » à cause de ses « anciennes liaisons avec un nommé Lafon, impliqué dans la conspiration Malet et qu'on croyait caché au séminaire ». La police fouilla les papiers du suspect et décacheta une lettre qu'Eugène avait laissée à celui-ci pour M. de Bourdeille. « J'ai été fort heureux, ajoute Lacombe, qu'elle ne contînt rien qui pût faire le moindre ombrage; sans cela, elle pouvait me compromettre et vous avec moi. Vous voyez dans quels embarras je me suis trouvé ¹. » Le lendemain de cette perquisition, le cardinal Maury se présentait à son tour. On aurait pu craindre qu'il ne vînt procéder à une enquête personnelle qui compléterait celle du jour précédent, car l'archevêque nommé de Paris, rallié avec ferveur à l'Empire, prêtait au besoin son concours pastoral au successeur de Fouché ². En fait, il semble bien qu'en

1. M. Lacombe à l'abbé de Mazenod, 25 novembre 1812, cité par Rey, t. I, p. 148.

Membre de la Congrégation, l'abbé Lafon avait diffusé la bulle d'excommunication avec Noailles, Bertier et Montmorency. Il fut, pour ce fait, arrêté le 19 septembre, à Bordeaux. Voir à ce sujet G. de Bertier de Sauvigny, *Le Comte Ferdinand de Bertier*, pp. 44-45.

Il était en rapport avec les Chevaliers de la Foi, encore que son appartenance à l'Ordre reste douteuse. Sur son rôle dans la conspiration de Malet, où « il représente l'élément royaliste », voir *Id.*, pp. 63-64.

2. Observant que, le même jour, Napoléon avait procédé à deux nominations complémentaires, la sienne à l'archevêché et celle de Pasquier à la préfecture de Police, Maury « répétait sans cesse » à ce dernier, « importuné de la bruyante expression de sa joie » : « L'Empereur vient de satisfaire aux deux plus grands besoins de sa capitale. Avec une bonne police et un bon clergé, il peut être sûr de la tranquillité publique, car un archevêque est aussi un préfet de police (*Mémoires du Chancelier Pasquier*, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier. Paris, 1893, t. I, p. 415). »

On sait que, le 1^{er} janvier 1811, après la scène violente faite par Napoléon à d'Astros, il conduisit, en habit de chœur, son vicaire général, dans

l'occurrence, son intervention visait à calmer la communauté fort émue et à couvrir, aux yeux du gouvernement, les maîtres comme les élèves, car le Prince de l'Église se déclara « content de la tenue des jeunes gens » et se retira sans rien changer au règlement¹.

Ni l'économe, ni les directeurs n'avaient d'ailleurs trempé dans l'affaire Malet, l'abbé de Mazenod pas davantage. La curieuse coïncidence qu'on relève entre le départ de celui-ci et le fiasco lamentable du coup d'État organisé par le général républicain, reste purement fortuite. Depuis un mois et demi, le jeune prêtre avait fixé aux alentours du 20 octobre la date de son retour en Provence, et les argousins de Savary ne trouvèrent aucun motif de se mettre à ses trousses. Tout rassuré qu'il fût par les lettres de Lacombe et Tharin sur le séminaire Saint-Sulpice, il ne pouvait cependant regretter les fonctions qu'il y exerçait à titre provisoire et qu'eût rendues plus délicates encore la crise politique singulièrement aggravée. Ainsi, les événements eux-mêmes le confirmaient dans la voie sur laquelle, mystérieusement et progressivement, la Providence avait engagé son sacerdoce et que sa générosité acceptait de suivre au prix de tous les renoncements.

III

L'abbé de Mazenod rentrait donc à Aix avec la ferme résolution de se dévouer exclusivement « au service des pauvres et de l'enfance² ». Son esprit apostolique, sa

sa propre voiture, au Ministère de la Police et l'introduisit dans le cabinet de Savary, qui le mit en état d'arrestation et le soumit à un long interrogatoire. Cf. J. Leflon, *Monsieur Émery*, t. II, pp. 497-498.

1. Tharin à l'abbé de Mazenod, 11 novembre 1812, cité par Rey, t. I, p. 140.

« On nous menace, confiait Teysseyre à Jean-Marie de La Mennais le 9 août précédent, de certains changements dans le règlement pour l'année prochaine. Mais j'espère que la Providence saura bien préserver ce dernier asile de l'esprit ecclésiastique de ces funestes innovations qui en banniraient l'ordre et la ferveur (Teysseyre à Jean-Marie de La Mennais, 9 août 1812. Jersey, Arch. des Frères de Ploërmel, *Dossier Saint-Sulpice*, 16 B 15). »

En fait, sans doute quelque peu refroidi par le succès douteux de ses cours de calligraphie, le cardinal renonça à imposer d'autres innovations, comme en témoigne la lettre de M. Tharin à l'abbé de Mazenod.

2. *Journal de M^{gr} de Mazenod*, 31 mars 1839. Rome, Post., JM.

« Lorsque, de retour à Aix, l'évêque de Metz, alors administrateur du

volonté de total dépouillement le portaient à chercher le plus humble des ministères, et M. Duclaux avait reconnu le caractère surnaturel de cet attrait. Il n'entrerait donc pas dans l'administration épiscopale, ni au chapitre métropolitain, comme ses oncles. Il n'enfermerait pas son action dans les cadres d'une paroisse concordataire, qui lui paraissaient trop étroits et mal adaptés à la conquête, mais conserverait son indépendance pour se consacrer à ce que nous appellerions aujourd'hui les œuvres. Avec un sens très juste de la situation religieuse, le jeune prêtre en effet se rend compte que l'Église impériale ne correspond pas suffisamment aux besoins réels d'un siècle post-révolutionnaire : elle n'atteint guère que le cercle des pratiquants demeurés fidèles et réussit mal à pénétrer au delà. Bonaparte d'ailleurs, en concluant le Concordat, n'entendait pas rechristianiser la France, mais simplement donner satisfaction à ceux qui conservaient la foi. Le zèle, pourtant, ne manque pas au clergé, mais, réduit et vieilli, il se trouve, d'une part, absorbé par une tâche écrasante et, d'autre part, habitué aux méthodes de la pastorale traditionnelle. Avec le dynamisme de son tempérament et de son âge, Eugène aspire à plus d'initiative et, si attaché qu'il soit aux principes de l'Ancien Régime, a nettement conscience des innovations qui s'imposent.

Restait à savoir si les autorités de son diocèse, où tant de cures manquaient de desservants, ne voudraient pas l'utiliser pour combler quelques vides. De toutes parts, à l'archevêché, demandes et réclamations parvenaient, et la pénurie, sans cesse plus grave, ne permettait pas de laisser aucun sujet sans emploi officiel. L'abbé de Mazenod, cependant, rallia facilement à ses vues M^{sr} Jauffret, que Napoléon avait nommé archevêque d'Aix et qui administrait cette Église par délégation du Chapitre, en attendant ses bulles; il rencontra la même compréhension auprès des vicaires généraux, Guigou

diocèse, me demanda ce que je voulais faire, note M^{sr} de Mazenod à cette même date; il n'y eut pas un cheveu de ma tête qui songeât à se prévaloir de ma position sociale pour laisser entrevoir des prétentions que tout le monde à cette époque eût trouvées raisonnables... Je répondis donc à M. l'évêque de Metz que toute mon ambition était de me consacrer au service des pauvres et de l'enfance. Je fis ainsi mes premières armes dans les prisons, et mon apprentissage consista à m'entourer de jeunes enfants que j'instruisais (*Id., ibid.*). »

et Beylot. Son désir de travailler dans les milieux les plus déshérités, en soi, n'avait rien que de très louable, et comment ne pas se rendre à l'avis de M. Duclaux, qui l'approuvait? Peut-être même se trouva-t-on, *in petto*, très satisfait d'une solution qui tirait d'embarras, car ce fils de noblesse, si personnel et si fougueux, n'était vraiment pas facile à caser; mieux valait le maintenir en marge.

On ne tarda pas d'ailleurs à constater l'intransigeance et l'indépendance du jeune prêtre. Au cours d'un dîner solennel, où un vénérable chanoine affectait d'appeler M. Jauffret *Monseigneur l'archevêque*, « Monseigneur, je proteste contre ce titre, déclara Eugène en se levant, bien persuadé que Votre Grandeur proteste elle-même. S'il en allait autrement, je devrais quitter la table et me retirer, car je ne saurais adhérer à un schisme. » On devine la stupéfaction de tous les convives. M^{gr} Jauffret répondit aussitôt, avec beaucoup de calme et non sans quelque courage : « M. l'abbé de Mazenod a raison. Je ne suis point archevêque d'Aix, mais seulement administrateur capitulaire¹. » Malgré cette algarade, à laquelle le prélat sut répliquer de façon si heureuse, les rapports entre Eugène et celui-ci demeurèrent excellents. M^{gr} Jauffret n'était venu en Provence qu'à son corps défendant, un an après sa nomination par l'Empereur, sur l'ordre exprès de Napoléon et avec l'espoir d'obtenir enfin du Pape son institution canonique. Faute de recevoir ses bulles, il regagna Paris à la fin de 1813, sous prétexte d'exercer sa charge à la grande Aumônerie et, durant ses treize mois de séjour, se montra administrateur zélé, patient et accompli².

L'ancien directeur au séminaire de Saint-Sulpice rentrait en Provence avec un programme de vie personnelle aussi nettement déterminé que son programme d'apostolat. Dès le 22 avril 1812, il écrivait, en effet, à sa mère : « Je vous ai déjà précédemment prévenue de mes intentions qui ne sont que le résultat des obligations que m'impo-

1. Rey, t. I, p. 147.

2. M^{gr} Jauffret ne rencontra, dans le diocèse d'Aix, d'autre opposition ouverte que celle de l'abbé Turles. Il était en relations amicales avec la famille de Mazenod. Eugène lui-même était d'abord convaincu qu'il finirait par recevoir ses bulles. Au vicaire général Guigou, qui, après avoir collaboré avec ce prélat, blâmait après coup son intrusion, le cardinal Mattei répondit : « C'est cependant un bon évêque. Il jouit de l'estime du Pape. » Voir à ce sujet R. Reboul, *Un archevêque nommé d'Aix, évêque de Metz, et ses frères*, pp. 40-60.

sent les devoirs de mon état. Les prêtres aujourd'hui ne sont plus comme les abbés d'autrefois; nous ne sommes prêtres que pour l'Église et, par conséquent, tous nos instants lui sont dus. Ainsi, tout le temps qui ne serait pas employé à la prière, à l'étude ou à l'exercice du saint ministère, serait autant de dérobé à celui au service duquel nous sommes entièrement consacrés, connaissant bien toute l'étendue des obligations que nous nous imposons. C'est pourquoi il ne faut pas que l'on s'imagine qu'à mon retour, je me mette à faire ou à recevoir des visites, à remplir ce qu'on appelle les bienséances du monde, etc... etc... Rien de tout cela; tout mon genre de vie est prévu d'avance et rien ne m'en fera changer, parce que je ne prends de résolution qu'après y avoir mûrement pensé devant le Bon Dieu, après en avoir reconnu la bonté, ensuite tout est dit. On m'appellera sauvage, malhonnête même, si l'on veut; tout sera égal, pourvu que je sois un bon prêtre. Les exemples des autres qu'on pourra m'apporter, bien loin de m'ébranler dans ma résolution, ne feront que m'y confirmer davantage. Ma conscience et Dieu, voilà mes juges et la règle de ma conduite ¹. »

Son premier dessein avait été de s'établir à l'Enclos, maison de campagne des Joannis, où tiendrait son ménage un frère Trappiste, appartenant sans doute au monastère de l'abbé de Lestrangle dissous par Napoléon pour sa fidélité à la cause romaine. Mais, soit pour réduire les frais, soit pour répondre au désir de sa mère, il se résigne à s'installer rue Papassaudi avec le frère Maur. M^{me} de Mazenod toutefois doit accepter que son fils, « obligé de tendre à la perfection ² », mène chez elle une vie exactement en rapport avec son idéal. Pour que tous ses jours « soient pleins devant le Seigneur ³ », durant une retraite au grand séminaire d'Aix, il s'impose en effet le règlement suivant : lever vers 4 h. 30. De 5 à 6 heures, une heure d'oraison, commencée par la prière vocale, extraite des *Œuvres* de M. Olier, et une courte lecture de l'Écriture Sainte. A 6 heures, messe, action de grâces; au retour, récitation de Prime, du Martyrologe, une demi-heure de lecture d'Écriture Sainte; jusqu'au déjeuner, étude. Avant le déjeuner, Tierce; après le déjeuner, Sexte, étude

1. Eugène à sa mère, 22 avril 1812. Rome, Post., FB I-8.

2. Eugène à sa mère, 24 septembre 1812. *Ibid.* Sur son projet d'établissement à l'Enclos, cf lettre à sa mère du 14 octobre 1811. *Ibid.*, FB I-7.

3. Règlement de vie, décembre 1812. *Ibid.*, DM IV-2.

de théologie. A 2 heures, None. A 4 heures et demie, Vêpres, examen particulier; 5 heures, dîner; 7 heures, Complies, visite au Saint-Sacrement. Jusqu'à 9 heures, lecture distrayante et instructive, suivie de Matines et Laudes. A 9 heures, demi-heure de lecture spirituelle en famille, prière du soir. A 10 heures, coucher. On juge par là à quel point, sauf les quelques heures de délassément et de sommeil nécessaires, tous ses moments appartenaient au Seigneur.

M. Duclaux approuva, sans restrictions, ce programme très serré et très austère : « Je suis enchanté de ce que vous me marquez de votre manière de vivre, écrit-il à son cher et plus que cher ami, M. de Mazenod. N'en changez pas une virgule, sans quelque nécessité. C'est ainsi que doivent faire tous les prêtres qui veulent mériter la confiance des peuples. Qu'on ne nous voie que dans nos fonctions et qu'on soit persuadé que chez nous l'étude et la prière remplissent tout notre temps et alors tous les prêtres auront la considération qui est due à leur caractère. Remerciez Dieu du bon effet que produit votre manière de vivre; elle vous attirera bien des grâces et vous donnera une grande autorité pour parler et pour instruire. Si le démon voulait en profiter pour vous inspirer des sentiments d'amour-propre, méprisez ces suggestions et ayez soin de vous humilier en vous-même, à mesure que vous verrez qu'on parle plus avantageusement de vous ¹. »

IV

M. Duclaux se déclarait non moins ravi de l'heureuse influence exercée sur le clergé local par son fils spirituel. Au séminaire, d'où les membres de la Compagnie ont été chassés par l'Empereur, le jeune abbé, au début de 1813, fonde une Aa et, « pour prendre lecture d'une lettre, où M. de Mazenod, notre ancien confrère, donnait des détails intéressants sur la ferveur qui régnait dans une association pareille à la nôtre, qu'il venait d'établir dans le séminaire d'Aix ² », l'Aa de Saint-Sulpice tenait, le 10 mars,

1. M. Duclaux à l'abbé de Mazenod, 23 février 1813, cité par Rey, t. I, p. 152. Cf. Rambert, t. I, pp. 117-118.

2. *Registre pour servir aux délibérations de l'Association de piété*, 10 mars 1813, fol. 55. Paris, Arch. Saint-Sulpice.

une assemblée extraordinaire. Lui-même, dans une lettre à son ami Forbin-Janson, relate les difficultés initiales et les heureux résultats de cette œuvre due à son zèle : « Je t'envoie, lui écrit-il, le règlement qui a produit de si bons effets dans notre séminaire; tu verras qu'il est basé sur le nôtre. Je l'y ai fait entrer en entier. J'ai cru utile d'y ajouter le reste, et l'expérience prouve que j'ai eu raison. Rien de plus consolant que de voir comment cette maison marche depuis cet utile établissement. De l'aveu de tout le monde, elle était tombée dans un relâchement alarmant. Ce n'est pas qu'il y eût rien contre les mœurs, mais la piété, et surtout l'esprit de piété avaient été, ce semble, bannis de la maison avec ceux qui avaient tâché de l'inspirer. Depuis l'établissement de l'association, tout a changé de face. D'abord on se moqua des convertis. Je le répète, il n'y avait rien contre les mœurs; tout le mal, c'était une extrême dissipation, un souverain oubli de toutes les règles, point d'esprit de piété. On ne put s'empêcher de remarquer cette ponctualité, ce recueillement, cette exactitude dans les plus petites choses, ce renouvellement de ferveur, cette plus grande fréquentation des sacrements, etc... On appelait ceux que l'on voyait viser ainsi à la perfection *les mystiques*, on prétendait que cela ne durerait guère. Mais bientôt, entraînés par leur persévérance, par leurs bons exemples et, sans doute, par leurs prières, ils se sont tous rapprochés d'eux, et c'est à qui les imitera le mieux. Il faudrait faire cent lieues pour venir assister aux récréations de ces chers enfants; on dirait que ce sont des anges. On ne parle que du Bon Dieu, on chante des cantiques, et cela, par bandes de vingt-cinq ou trente. Les jours de promenades sont des espèces de retraite; ils profitent de la liberté qui leur est donnée pour se réunir en pelotons, faire des lectures de piété, dire l'office de la Sainte Vierge qui n'est pas de règle, en un mot la journée est presque toute employée en pratiques de piété. J'en verse des larmes de joie. Il faudrait voir comment se passent les réunions, l'humilité, la charité, avec laquelle on s'accuse et on se reprend, le zèle qu'on y déploie pour se corriger et aider les autres à devenir meilleurs, les sentiments de reconnaissance dont ils sont tous pénétrés envers le Seigneur pour leur avoir procuré un moyen de salut si efficace. Enfin, je te dirai que je ne sors jamais de ces petites assemblées sans me sentir pénétré moi-même du désir

de ma perfection, par l'exemple de ces anges qui m'embaument¹. »

L'abbé de Mazenod ne se borne pas à rénover la ferveur et la régularité dans le séminaire d'Aix, qui souffrait d'un certain flottement depuis l'expulsion des Sulpiciens. Non moins soucieux de la sanctification du clergé local que de la formation des clercs, il s'unit « à quelques prêtres pour faire ensemble des conférences et des entretiens sur les devoirs du sacerdoce », et M. Duclaux l'en félicite chaudement : « Prenez la vie de saint Vincent de Paul, lui écrit-il, lisez l'article des Conférences de Saint-Lazare, qui se tenaient tous les mardis; la première fut sur l'esprit ecclésiastique. Vous aurez rendu à la ville d'Aix le plus important de tous les services, si vous pouvez réussir à établir ces conférences². »

Le sage sulpicien se réjouissait d'autant plus de ces initiatives que son cher disciple se montrait fidèle à suivre les conseils fort opportuns reçus précédemment de lui : « Je ne peux trop vous rappeler ce que je vous ai dit si souvent, parce que votre exemple fera une grande impression sur tous les prêtres et les pieux fidèles de votre diocèse. Annoncez-vous non comme un réformateur, mais comme un prêtre très exact et très zélé pour toutes les règles de la discipline ecclésiastique. Ne regardez ni à droite ni à gauche, mais voyez Dieu et sa religion dans toutes vos actions. Il est incroyable combien une conduite sainte, accompagnée d'ailleurs de tous les charmes de la vertu, fait une forte impression et attire de confiance et de considération. Elle soutient les forts, domine les faibles, condamne les méchants et réjouit ceux qui ont la crainte et l'amour de Dieu³. »

Après quelques mois de recueillement et de travail, Eugène de Mazenod commença ses prédications à Aix. On devine avec quelle curiosité les gens de son monde attendaient son premier discours. Tous se figuraient que le noble fils du président de la Cour des Aides de Provence ferait ses débuts dans l'une des chaires les plus

1. L'abbé de Mazenod à Forbin-Janson, 12 mai 1813. Paris, Arch. de la Sainte-Enfance, papiers Forbin-Janson. Contrairement à celle de Saint-Sulpice, cette association de piété, établie à Aix par l'abbé de Mazenod, n'avait rien de secret.

2. M. Duclaux à l'abbé de Mazenod, 23 février 1813, cité par Rey, t. I, p. 152.

3. M. Duclaux à l'abbé de Mazenod, 22 novembre 1812, cité par Rey, t. I, pp. 143-144.

distinguées de la ville et se livrerait à un genre d'éloquence en rapport avec la qualité de son auditoire. A la nouvelle que le jeune abbé donnerait, pendant le Carême, chaque dimanche, à six heures du matin, à l'église de la Madeleine, des instructions familières en langue provençale, pour les artisans, les domestiques et les pauvres, la haute société ne cacha pas son étonnement, sa déception, voire son indignation. Catéchiser les classes inférieures, et les catéchiser « en patois », n'était-ce point dérogeance formelle pour un prêtre gentilhomme ! Lui en jugeait tout autrement. A son retour en France, « simple laïc, il avait été frappé de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les pauvres gens du peuple¹ ». La plupart d'entre eux ne fréquentaient pas l'église et ceux qui assistaient aux offices ne profitaient guère des sermons classiques, peu adaptés à leur niveau intellectuel, à leur mentalité et à leur genre de vie. De là, une profonde ignorance religieuse, qui favorisait la déchristianisation. Pareille situation exigeait un remède ; plus que jamais l'*Evangelizare pauperibus* s'imposait. Sans aucun souci d'éloquence, ni de succès mondains, l'abbé de Mazenod s'attacherait donc à ces déshérités et dans leur langue s'adresserait à eux d'une façon très directe, pour leur révéler le message de son Maître, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Lorsqu'il monta en chaire, le premier dimanche de carême, à six heures, l'église de la Madeleine était comble. Nous n'avons pas le texte de sa première instruction, car Eugène de Mazenod, qui en bon méridional excellait dans l'improvisation, se bornait à jeter sur le papier quelques notes et se fiait à son inspiration pour le développement de thèmes sommairement esquissés et longuement médités. Toutefois, le schéma, qui nous reste, suffit à caractériser la manière qu'il adopte dès le début de sa carrière oratoire. L'exorde mérite qu'on le cite : « Il y aura pendant ce saint temps de nombreuses instructions pour les riches, pour ceux qui ont reçu une éducation etc... N'y en aura-t-il point pour les pauvres et les ignorants ? La charité du pasteur [de cette paroisse] y a pourvu... Quel crime si on n'en profitait pas!...

« L'Évangile doit être enseigné à tous les hommes et il doit être enseigné de manière à être compris. Les pauvres, portion précieuse de la famille chrétienne, ne peuvent

1. Rambert, t. I, p. 122.

être abandonnés à leur ignorance. Notre divin Sauveur en faisait tant de cas qu'il se chargeait lui-même du soin de les instruire, et il donna pour preuve que sa mission était divine, que les pauvres étaient enseignés : *Pauperes evangelizantur...*

« Nous nous mettrons à la portée du plus simple d'entre les ignorants. Comme un père de famille, nous assemblerons nos enfants pour leur découvrir un trésor, etc... Mais il faudra du courage, de la constance pour l'acquérir etc... Il faudra mépriser les vains discours des hommes, car il s'en trouvera d'aussi insensés que ceux qui vivaient du temps de Noé... Ceux de nos jours riront peut-être des soins que vous prendrez pour assurer votre salut, pour sauver votre âme du naufrage... »

Après avoir ainsi défini son but et sa méthode, le prédicateur entamait son sujet : prouver à son humble auditoire la surnaturelle grandeur de sa condition, en opposant, aux maximes du monde qui méconnaît celle-ci, la doctrine du catholicisme qui l'exalte. Rien donc de plus adapté à la situation, aux préoccupations de ceux qui l'écoutent, rien de plus propre à les attirer au Christ, seul capable de leur conférer ce que refusent à leur misère les puissants d'ici-bas : « Artisans, s'écrie-t-il, qu'êtes-vous selon le monde? Une classe de gens voués à passer leur vie dans l'exercice pénible d'un travail obscur qui vous met dans la dépendance et vous soumet au caprice de tous ceux de qui vous briguez la pratique.

« Domestiques, qu'êtes-vous selon le monde? Une classe de gens esclaves de ceux qui vous paient, exposés au mépris, à l'injustice et, souvent même, aux mauvais traitements des maîtres exigeants... qui croient acheter le droit d'être injustes envers vous par le faible salaire qu'ils vous accordent.

« Et vous, cultivateurs, paysans, qu'êtes-vous selon le monde? Quelque utiles que soient vos travaux, vous n'êtes calculés que sur la valeur de vos bras et, si on vous tient compte, quoique à regret, de vos sueurs, ce n'est qu'autant qu'elles fécondent la terre en l'arrosant.

« Que sera-ce de vous, pauvres indigents, obligés, par l'injustice des hommes et par la rigueur du sort, à solliciter votre chétive subsistance, à mendier avec importunité le pain qu'il vous faut pour soutenir votre existence? Le monde vous regarde comme le rebut de la société, insupportables à sa vue, qu'il détourne de vous

pour ne pas s'apitoyer sur votre état, qu'il ne veut pas soulager...

« Voilà ce que pense le monde ! Voilà ce que vous êtes à ses yeux ! C'est pourtant là le maître que vous avez choisi, c'est à lui que vous avez jusqu'à présent prostitué vos hommages. Qu'en pouvez-vous attendre ? l'insulte et le mépris. »

Pour opposer à ce mépris du monde les enseignements de l'Église, le prédicateur adressait à ses auditeurs cette invitation émouvante : « Venez, maintenant, apprendre de nous ce que vous êtes aux yeux de la foi. Pauvres de Jésus-Christ, affligés, malheureux, souffrants, infirmes, couverts d'ulcères, etc..., vous tous que la misère accable, mes frères, mes chers frères, mes respectables frères, écoutez-moi. »

« Vous êtes les enfants de Dieu, les frères de Jésus-Christ, les cohéritiers de son royaume éternel, la portion chérie de son héritage. Vous êtes, au dire de saint Pierre, la nation sainte, vous êtes rois, vous êtes prêtres, vous êtes en quelque sorte des dieux : *Dii estis et filii Excelsi omnes*¹. »

C'était au fond reprendre le fameux sermon de Bossuet sur l'*Éminente dignité des Pauvres dans l'Église de Dieu*. Mais il ne s'agissait plus de redresser la mentalité de riches aristocrates, faussée par les maximes du siècle ; il s'agissait au contraire de rechristianiser celle d'humbles gens, pour rendre à ceux-ci confiance, espoir, courage, dans le Christ Jésus. A cet auditoire, si différent de son milieu social, le prédicateur gentilhomme avait, du premier coup, su tenir le langage qui convenait. Son zèle éminemment sacerdotal, son intelligence concrète et portée avant tout au pratique, son ardente charité donnaient à sa parole un mouvement, une chaleur, un mordant, qui lui valurent un très grand succès. L'affluence devint telle que le quatrième dimanche, l'abbé de Mazenod se crut obligé de remercier « ses respectables frères, les pauvres », accourus si nombreux pour l'entendre : « ... Nous mêmes toute notre confiance dans le Seigneur et notre espérance n'a pas été trompée, puisque l'expérience prouve que la parole sainte qui vous est transmise par notre ministère est accueillie avec empressement. Que Dieu en soit béni ! mes frères, et la joie que j'en ressens est si grande, que je

1. Rome, Post., DM V-3.

ne puis m'empêcher de vous le témoigner... Appelé par ma vocation à être le serviteur et le prêtre des pauvres, au service desquels je voudrais être à même d'employer ma vie tout entière, je ne puis pas être insensible en voyant l'empressement des pauvres pour entendre ma voix ¹. »

Les heureux résultats de ce carême populaire et matinal déconcertèrent les préventions malveillantes, et les beaux esprits des salons aixois durent cesser leurs critiques. Pour une fois d'accord avec son *neveu*, en matière religieuse, Roze-Joannis lui-même ne put taire la satisfaction qu'il éprouvait « en apprenant les effets admirables de zèle que produit l'esprit de Dieu dont tu es animé. Les grâces qu'il te communique si abondamment ne sont pas pour toi seul, mais pour le bien et le salut de plusieurs. L'Église a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de ministres qui, par leurs instructions, renouvellent la foi qui s'éteint, et qui, par leurs exemples, servent de modèle au troupeau et réveillent la négligence des pasteurs. J'ai la plus grande confiance que Dieu t'a suscité parmi nous pour ce double objet. En observant et en enseignant tout à la fois, comme tu fais, l'Évangile de Jésus-Christ, tu prouveras à certaines gens, qui ont eu des doutes ridicules, que tu n'es pas entré dans le sanctuaire par une voie humaine, mais par la vocation de Dieu. J'espère que Dieu, qui est rempli de bonté et de miséricorde pour tous les hommes, m'a uni par les liens du sang avec un ministre selon son cœur, afin que sa puissante intercession m'obtienne le pardon de la multitude des péchés dont je me reconnais coupable ². » Pour un peu, ce janséniste reconnaîtrait dans le prédicateur de la Madeleine un authentique disciple de son cher Port-Royal. L'abbé de Mazenod, en réalité, se montrait purement et simplement disciple authentique de l'École française, qui inspira les réformateurs de l'Abbaye des Champs, première manière, avant que celle-ci n'altérât le dépôt bérullien.

En bénissant son premier ministère, Dieu récompensait la générosité de son dépouillement et le confirmait dans sa vocation apostolique. La cause du provençal elle-même triomphait. Cette sœur aînée de la langue italienne, que la noblesse locale qualifiait dédaigneusement de patois et

1. *Ibid.*

2. Roze-Joannis à l'abbé de Mazenod, 13 mars 1813. *Ibid.*, FB II-1.

que les révolutionnaires avaient prétendu supprimer comme contraire à l'unité nationale ¹, se trouvait réhabilitée par le magnifique usage qu'il savait en faire. Plus tard, les félibres reconnaissants rendront l'hommage qu'il méritait au prêtre gentilhomme, qui brava tous les préjugés pour la réintégrer dans la chaire et utiliser, au service du Christ, la douceur sonore de ses chaudes harmonies ².

V

La classe populaire ne souffrait pas seule d'une grave ignorance religieuse; la jeunesse grandissait sans éducation chrétienne, dans les écoles, dans les collèges soumis au monopole universitaire, où l'action du clergé, officiellement admise pour le catéchisme et le culte, se heurtait à l'indifférence, voire à l'hostilité. Or, la préservation et la formation de cette jeunesse engageaient tout l'avenir du pays. Encouragé par le succès de son carême, l'abbé de Mazenod se décide donc à établir à Aix une congrégation qui assurerait la persévérance de celle-ci, en éclairant sa foi.

Pareille initiative n'allait pas sans péril. Hostile par principe à toute association, Napoléon n'interdisait pas seulement ce qu'il appelait les « coalitions » de travailleurs, sous les peines les plus sévères; il prohibait, depuis 1809, toutes les formes de groupements religieux, soupçonnés par lui de soutenir la résistance romaine. La Congrégation du P. Delpuits était dissoute, comme les Pères de la Foi, les Sulpiciens et les sociétés de « missionnaires ambulants »; l'Œuvre fondée en 1799 par l'abbé Allemand, à Marseille, avait eu le même sort. À vouloir contrevvenir aux ukases

1. Le 16 prairial an II (4 juin 1794), Grégoire, au nom du Comité d'Instruction publique, avait présenté à la Convention un rapport sur l'enseignement et l'unification de la langue française qui préconisait l'abolition des patois. La Convention adopta le même jour ce rapport ainsi qu'une *Adresse au Peuple français*, proposée par l'évêque constitutionnel du Loir-et-Cher. Grégoire proscrivait les dialectes, « jargons qui sont encore des lambeaux de la féodalité et des monuments de l'esclavage », survivance des provinces qui établissent entre les citoyens « des démarcations funestes », langage du « fédéralisme politique ». « La langue, déclarait-il, doit être une comme la République; du Nord au Midi, sur toute l'étendue du territoire français, il faut que les discours, comme les cœurs, soient à l'unisson » et à des « hommes libres » un seul langage convient, « le langage de la liberté (Réimpression de l'Ancien Moniteur, t. XX, pp. 646-652 et 662) ».

2. Voir à ce sujet A. Brun, *Un précurseur oublié du Félibrige (M^{sr} de Mazenod)*, dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. II, 1925, pp. 189-203.

impériaux, le prédicateur de la Madeleine courait d'autant plus de risques que la police l'avait politiquement mal noté. « L'entreprise est difficile, avouait-il, je ne me le dissimule pas. Elle n'est même pas sans danger, puisque je ne me propose rien moins que de contrarier de tout mon pouvoir les vûes sinistres d'un Gouvernement soupçonneux, qui persécute et détruit tout ce qui ne le seconde pas. Mais je ne crains rien, parce que je mets toute ma confiance en Dieu, que je ne cherche que sa gloire et le salut des âmes qu'il a rachetées par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui seul honneur et gloire et puissance dans tous les siècles des siècles ¹. »

L'abbé de Mazenod n'entend pas en effet demeurer passif devant les périls courus par les jeunes élèves des institutions scolaires impériales : « La surface de la France, écrit-il, est couverte de lycées, d'écoles militaires et d'autres établissements, où l'impiété est encouragée, les mauvaises mœurs pour le moins tolérées, le matérialisme inspiré et applaudi... Ce tableau est effrayant, mais il est vrai, et je pourrais le rembrunir encore, sans craindre d'être taxé d'exagération. Outre ce qui est sensible à tous les yeux et qui peut être aperçu de tout le monde, j'ai, par devers moi, mille preuves de ce que j'avance. » L'anti-bonapartisme croissant du jeune prêtre va jusqu'à prêter à « l'impie Buonaparte » et à « son infâme Gouvernement » le dessein « de détruire entièrement la Religion catholique dans les Etats qu'il a usurpés. L'attachement du plus grand nombre des peuples opprimés à la foi de leurs pères lui paraissant un obstacle pour la prompte exécution de l'exécrable projet qu'il a conçu comme devant être utile à son infernale politique, il semble s'être réduit à en attendre la réussite du temps et des moyens qu'il emploie, en attendant, pour parvenir à ses fins. Celui de tous les moyens sur lequel il compte le plus, c'est de démoraliser la jeunesse. Le succès de ses mesures est effrayant. » Dût-il « être persécuté », dût-il « échouer dans la sainte entreprise d'opposer une digue à ce torrent d'iniquité », du moins, ajoutait-il, « je n'aurai pas à me reprocher de ne l'avoir pas tenté. Mais quel moyen employer pour réussir dans une aussi grande entreprise? Point d'autres que celui que met en œuvre le séducteur lui-même.

1. *Journal des délibérations, lois et coutumes de l'Association de la Jeunesse chrétienne, établie à Aix, sous les auspices de la Très sainte Vierge, le 25 avril 1813.* Introduction. Rome, Post., DM VIII-2.

Il croit ne pouvoir parvenir à corrompre la France qu'en pervertissant la jeunesse, c'est vers elle qu'il dirige tous ses efforts. Eh bien! ce sera aussi sur la jeunesse que je travaillerai; je tâcherai, j'essaierai de la préserver des malheurs dont elle est menacée, qu'elle éprouve même déjà en partie, en lui inspirant de bonne heure l'amour de la vertu, le respect pour la Religion, le goût pour la piété, l'horreur pour le vice ¹. »

A cette fin, l'abbé de Mazenod établit donc, à Aix, une congrégation. Par prudence toutefois, l'œuvre ne porte pas ce titre proscrit; elle s'appelle simplement *Sainte Association de la Jeunesse chrétienne*. Encore se garde-t-on de l'afficher officiellement sous cette dénomination, et son activité se camoufle sous les apparences d'un simple patronage. Dès la première réunion, qui groupe les sept premiers membres, tous élèves du collège, on convint, « vu les malheureuses circonstances du moment, de s'en tenir à un petit nombre de pratiques religieuses, qu'on aura soin de cacher sous le voile du jeu ² ». Les premières séances se tiennent au Pavillon l'Enfant; plus tard, on se réunira, durant les vacances, dans les cours du Grand Séminaire, en attendant que M^{lles} Mille offrent « la cour du jardin qu'elles habitent à la porte de la ville, pour les jeux, et la maison même, lorsqu'il fera mauvais temps ³ ».

Grâce à ces précautions diplomatiques, la Sainte Association de la Jeunesse chrétienne n'alerta pas la vigilance de la police impériale et put vaquer à ses exercices jusqu'à la chute de Napoléon. En réalité, il s'agissait bien d'un groupement essentiellement religieux, qui visait à former « un corps de jeunes gens très pieux ». Si celui-ci ne pouvait adopter l'organisation et les règles de la Congrégation, il s'inspirait cependant de son esprit, témoin le premier règlement que rédigea l'abbé de Mazenod, en attendant que de meilleurs jours permissent de modeler exactement l'œuvre sur celle du P. Delpuits.

Au début, le nombre des adhérents se limitait à une vingtaine, car il fallut procéder à un certain nombre d'éliminations, quelques brebis galeuses s'étant introduites dans le troupeau. L'effectif total n'atteindra la centaine que sous la Restauration. Chaque réunion comporte une ins-

1. *Journal des délibérations...* Introduction. Rome, Post., DM VIII-2.

2. *Id.*, réunion du 25 avril 1813. *Ibid.*

3. *Id.*, réunion du 5 décembre 1813. *Ibid.*

truction, la récitation d'une dizaine de chapelet, et, durant l'après-midi, l'abbé de Mazenod se donne tout entier à ses jeunes gens, qui s'attachent à lui avec une ardeur toute méridionale : « Aussitôt qu'il paraît, rapporte un document de l'époque, tous se précipitent devant lui, l'un se prend à son col, l'autre à sa ceinture, celui-ci lui baise la main, cet autre la soutane; de son côté, il les caresse, il les aime, comme un père aime ses enfants...; le fils d'un cordonnier est reçu chez lui aussi cordialement et fraternellement que le fils d'un conseiller à la cour ¹. »

Bientôt, un nouvel apostolat s'ajoute au précédent, celui des prisonniers. Ancien administrateur de l'Œuvre des Prisons d'Aix, l'abbé de Mazenod se fait l'aumônier volontaire des détenus privés de secours religieux. Presque chaque jour, il visite ceux-ci, s'applique à les instruire, à les encourager, à les convertir. Si le résultat ne répondit pas toujours aux efforts de son zèle, du moins eut-il la joie de ramener à Dieu une malheureuse femme, condamnée à la peine capitale, qu'on appelait *la Germaine* : « Cette coupable créature, qui avait soulevé contre elle l'horreur et l'indignation publique par l'énormité de ses crimes, raconte le P. Martin dans ses *Mémoires*, fut si touchée des exhortations de l'abbé de Mazenod qu'elle se convertit complètement. Elle montra de si excellentes dispositions que, contrairement aux préjugés alors reçus, l'abbé de Mazenod l'admit à la communion. Aussi l'opinion publique se modifia-t-elle sensiblement, lorsqu'on vit cette malheureuse femme s'avancer vers l'échafaud, donnant toutes les preuves les plus touchantes de son repentir. » Les exhortations de son confesseur, qui l'accompagnait, en proie à une vive émotion, « encouragèrent la victime repentante et on bénit à haute voix le charitable apôtre, qui avait contribué si efficacement à opérer ce prodige de grâce ². »

VI

Tandis que l'abbé de Mazenod se consacrait avec tant d'ardeur au ministère de la jeunesse et des prisonniers, l'étoile de Napoléon manifestement déclinait. A son retour

1. *Recueil de deux lettres écrites par M. de ... touchant M. l'abbé de Mazenod, supérieur des Missions de Provence et directeur de la Congrégation de la Jeunesse chrétienne.* Aix, 6 mai 1817, p. 4. Rome, Post., DM VIII-3.

2. *Mémoires* du P. Martin, cités par Rey, t. I, p. 158.

de Moscou, celui-ci avait bien essayé de redresser la situation intérieure en concluant avec Pie VII un nouveau concordat, qui rallierait les catholiques à sa cause et satisferait néanmoins toutes ses prétentions impériales. En Provence, où le passage du Saint-Père captif avait, en 1809, soulevé une vive émotion¹, la notification de l'accord produisit le plus heureux effet : « Je m'intéresse trop à la paix de l'Église, écrivait le 9 février 1813 Roze-Joannis à sa cousine, pour ne rien dire de la grande nouvelle qui intéresse tous les fidèles et qui réjouit tant les Avignonnais. Leur évêque est parti hier pour Fontainebleau, d'après l'invitation du ministre des Cultes. Sans doute qu'il retournera avec le Pape. On prépare le logement de ce dernier ; mais comme il ne pourra y être logé du premier mois, on lui destine, en attendant, l'hôtel de la Préfecture. On prétend qu'il y a déjà des commissaires nommés pour tracer les limites du pays qui est donné au Pape en pleine souveraineté. J'attends qu'on ait donné connaissance au public du concordat du 25 janvier pour pouvoir raisonner là-dessus. En attendant, je partage la joie d'Eugène et de tous les enfants de l'Église². »

Roze-Joannis se montrait avisé en réservant son jugement, car, en fait, le Pape ne s'installerait pas en Avignon ; celui-ci s'était borné à signer un simple projet, qu'avec une insigne mauvaise foi le Gouvernement donna comme un traité définitif ; pressé par les cardinaux libérés, le Souverain Pontife reprenait peu à peu toutes les concessions qu'il se reprochait comme une souillure³. Cette suprême tentative se retournait ainsi contre son auteur et, tandis que les anarchistes du Midi conspiraient⁴, afin de rétablir la République, les royalistes de Provence exploitent contre le régime le mécontentement des catholiques pour préparer la restauration du Roi.

Napoléon ne réussit pas mieux à rétablir sa situation militaire, ébranlée par la catastrophe de Russie ; après des succès provisoires, la campagne d'Allemagne aboutissait à la défaite de Leipzig. En janvier 1814, les Alliés victorieux

1. Voir à ce sujet A.-C. Thibaudeau, *Mémoires*, pp. 272-273.

2. Roze-Joannis à M^{me} de Mazenod, 9 février 1813. Aix, Hôtel Boisgelin, MJ VIII-4.

3. J. Leflon, *La Crise révolutionnaire*, t. XX de l'*Histoire de l'Église*, Fliche et Martin, p. 271.

4. Sur les menées du parti anarchiste en Provence, voir A.-C. Thibaudeau, *Mémoires*, pp. 299-305, 324-346.

forçaient le passage du Rhin. Le premier résultat de l'invasion fut d'obliger Napoléon à diriger sur le Midi Pie VII et les cardinaux romains. Après un long détour par Toulouse, le Pape atteignait, le 7 février, les environs d'Aix, pour se rendre à Savone. Des ordres formels prescrivait de ne pas lui faire traverser la ville, où l'on craignait de le voir acclamé; sa voiture arriverait par la route d'Avignon, gagnerait par l'extérieur la porte d'Orbitelle et, après avoir changé de chevaux, prendrait directement la route d'Italie.

Mais la ferveur des habitants déjoua tous les plans des autorités impériales, et l'abbé de Mazenod, on pouvait s'y attendre, se montra l'un des plus empressés à recevoir en triomphe le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quelques jours après, le 10 février 1814, sous le couvert d'une certaine M^{me} Ginod, rue du Petit-Lyon 15, Faubourg Saint-Germain à Paris, il relatait à son ami de Forbin-Janson l'accueil enthousiaste que ménagea au Pape libéré la capitale de la Provence : « J'ai trop d'embarras, chère et bonne amie, écrit-il, pour risquer une longue lettre, mais, celle-ci dût-elle rester en chemin, je ne renverrai pas plus loin pour te donner de mes nouvelles. Je me porte bien, à part une blessure au talon que j'ai gagnée en accompagnant la voiture du Saint-Père. Je m'étais emparée de la portière qui, comme tu sais, est très près de la roue; mais ce n'est rien, je suis trop heureuse d'avoir pu garder si longtemps cette place, m'en eût-il coûté davantage.

« Lundi 7, à 8 heures du matin, nous fûmes avertis que le Saint-Père passerait à midi. Ce bruit se répandit dans un instant, et aussitôt les boutiques de se fermer et le monde d'accourir, malgré le vent, qui était ce jour-là schismatique enragé. Il fut bravé, je ne dis pas par de grosses gaguis¹ comme nous, mais par les plus jeunes et les plus délicates petites maîtresses, qui pêle-mêle, avec tout le reste de la population, accoururent hors la ville, par où le Très Saint-Père devait passer. Ceux qui avaient ordonné qu'il ne s'arrêtât ni ne passât même, s'il était possible, dans aucune grande ville, n'avaient pas pensé apparemment que les habitants en sauraient bien sortir. Tant y a qu'ici il n'est resté dans les murs que les agonisants. Dès que le Saint-Père parut, ce ne fut qu'un cri de « Vive le Pape! Vive le Saint! » On sauta sur la bride des chevaux, on arrêta la

1. Expression qui désigne des filles ou des femmes qui ont beaucoup d'embonpoint. Cf Littré, *Dictionnaire de la Langue Française*.

voiture, on porta ensuite et chevaux et voiture plus qu'on n'accompagna. C'était une foule immense, sans cohue; les transports, les sentiments d'amour, de respect, qu'on exprimait avec toute la vivacité propre au caractère national, étaient en même temps si bien peints sur toutes les figures que le Saint-Père ne pouvait se lasser de regarder, de bénir et de pleurer. Je fendis la presse, j'arrivai à la portière que je ne quittai plus jusqu'au relai qui était posté hors la ville; ma commère, que tu vis à Grenoble, était à la même place que moi; elle y perdit son soulier; s'empara qui voulut de nos bonnets, ils restèrent à la bataille et ne nous furent rendus qu'à notre retour chez nous. Figure-toi quel coup d'œil que celui de cette voiture qui portait ce qui existe de plus précieux sur la terre, marchant au milieu de quinze ou vingt mille personnes, qui ne cessaient de crier les choses les plus amoureuses et les plus capables de toucher le cœur d'un bon Père; c'était ravissant. Le soir, je montai dans une voiture et marchai toute la nuit pour me trouver, à son réveil, dans le petit village où il fut obligé de coucher. Je ne te répéterai pas ce qui s'y passa, mais je ne puis te taire ce qui me frappa le plus, c'est la dévotion avec laquelle le peuple se précipita sur le lit qu'il avait occupé, pour le baiser.

« C'est ainsi que l'on a reçu cet homme que M. notre Préfet voulait que l'on accueillît comme un *bourgeois*; on l'a partout traité comme un saint ¹. »

Plus favorisés que leur chef, les cardinaux étaient admis à pénétrer dans les villes trop ardentes, où ils ne risquaient pas de provoquer les mêmes démonstrations que Pie VII. Le lendemain du jour où le Souverain Pontife avait brûlé Aix, « le cardinal de Saint-Thomas d'Aquin, comme ça, comme ça, arriva, désolé de n'avoir pu atteindre son et notre Père. Il n'a pu s'arrêter ici qu'une nuit; il voyage avec un homme de la police sur son siège et c'est à Brignoles qu'il doit se rendre; il ne sait pas autre chose de ses confrères, sinon qu'ils ont reçu comme lui l'ordre de partir; mais il ignore le lieu de leur destination. Il faut avouer qu'il est drôlement partagé; Brignoles n'est qu'une bicoque, à neuf lieues d'Aix ². »

1. L'abbé de Mazenod à M^{me} Ginod, 10 février 1814. Paris, Arch. de la Sainte-Enfance, papiers Forbin-Janson. Cette M^{me} Ginod paraît bien être une destinataire fictive, couvrant l'abbé de Forbin-Janson lui-même.

2. *Id.*, *ibid.* Il s'agit du cardinal Dugnani, familièrement baptisé « comme ça, comme ça ».

Par une lettre que ce prince de l'Eglise adressa, de cette « bicoque », à Eugène de Mazenod, nous savons que celui-ci le reçut, le présenta à sa mère et se mit à son entière disposition pour lui rendre tous les services nécessaires : « Recevez tous mes remerciements et soyez certain que je profiterai de vos offres bien obligeantes, toutes les fois que j'en aurai besoin. Je ne manque de rien à présent.

« Je ne puis que me louer de Brignoles. Je reçois des honnêtetés de toute part. Le curé est une personne excellentissime; il ne cesse de me donner des preuves d'intérêt et d'empressement à m'obliger.

« Vous aurez appris tout ce qu'on a fait à Nice à l'endroit de Sa Sainteté, et pendant le jour entier qu'elle y a demeuré; les détails sont bien consolants. Hier de matin, Sa Sainteté est partie prenant la voie de terre et on a dit qu'il va à Gênes.

« Il paraît que le cardinal Mattei ne viendra pas à présent de suite ici. Il est allé à Alais.

« Heureux d'avoir fait la connaissance de Madame votre mère, dites-lui bien des choses de ma part, et croyez-moi avec la plus parfaite considération et tendre attachement, etc...^{1.} »

Ce ne fut pas d'ailleurs le seul Prince de l'Eglise, réfugié dans le Midi, auquel le dévouement d'Eugène proposa son assistance. Le 17 avril 1814, le cardinal Louis Ruffo lui écrit en effet de Grasse, où on l'a mis en résidence : « Les premières lignes de votre lettre, qui m'apprennent que vous avez éprouvé une longue et périlleuse maladie, m'ont beaucoup attristé, car, depuis que j'ai fait votre connaissance et conversé avec vous, je vous porte l'estime et l'affection que vous attirent auprès de tous vos belles qualités... Puisque votre convalescence fait d'heureux progrès, j'en remercie le Seigneur qui vous a rendu la santé; peut-être manquait-il quelques perles à votre couronne. » Le cardinal remercie ensuite son correspondant des dispositions généreuses témoignées par lui à son égard et ajoute : « J'espère recouvrer d'un jour à l'autre la pleine liberté de poursuivre mon voyage; la Providence ne me fera pas alors défaut, tout comme elle m'a assisté dans le passé. Je vous prie de ne pas trop vous démunir ni vous mettre à l'étroit à cause de moi^{2.} »

1. Cardinal Dugnani à l'abbé de Mazenod, 14 février 1814. Rome, Post., LM Dugnani.

2. Cardinal Louis Ruffo à l'abbé de Mazenod, 17 avril 1814. *Ibid.*, LM Ruffo. — Il ne faut pas confondre ce cardinal Louis Ruffo avec son

Quant au cardinal Mattei, réfugié à Alès, il ne passera à Aix que vers la mi-mai. Si toute sa correspondance avec Eugène de Mazenod a été malheureusement perdue, nous savons du moins qu'il demeurerait profondément reconnaissant au jeune prêtre de son inlassable et courageux dévouement : « J'ai eu l'honneur et le bonheur de voir plusieurs fois M^{gr} le cardinal Mattei, écrivait M. Duclaux à son dirigé, le 23 février 1813; il m'a demandé beaucoup de vos nouvelles et m'a plusieurs fois chargé de le rappeler à votre souvenir ¹. »

VII

L'invasion n'obligea pas seulement Napoléon à refouler sur la Provence le Pape et le Sacré Collège, pour éviter aux Alliés l'honneur de libérer ceux-ci; elle le contraignit également à concentrer dans le Midi les prisonniers de guerre autrichiens. Pour sa part, Aix en reçut deux milliers. Or, bientôt le typhus se déclare dans la caserne où on les a entassés, et la mort fait parmi eux quantité de victimes. Médecins et aumônier succombent de la maladie contractée à leur chevet. A cette nouvelle, l'abbé de Mazenod se propose à l'administration diocésaine pour remplacer son confrère et, avec un mépris total du danger, entoure de soins les plus empressés les malheureux frappés par la contagion, les console, les prépare à paraître devant Dieu, leur administre les derniers sacrements.

Mais bientôt, lui-même se trouve atteint. Or, au lieu de s'arrêter immédiatement pour conjurer, dès le principe, ce qu'on appelle « le mal des prisons », l'intrépide apôtre refuse de se laisser soigner. Brûlant de fièvre, secoué de frissons, il continue son assistance aux Autrichiens, préside même, le 6 mars, un conseil de l'Association de jeunesse. Le 10, à bout de forces, il doit enfin s'aliter. En dépit de sa vigoureuse constitution, malgré le traitement énergique des docteurs, son état devient si grave qu'il demande, le 14, à recevoir le viatique et l'extrême-onction.

La consternation se répand alors parmi ses chers enfants

parent, le cardinal Fabrice Ruffo, qui en 1799 souleva toute la Calabre pour chasser les Français du sud de l'Italie.

1. M. Duclaux à l'abbé de Mazenod, 23 février 1813, cité par Rey, t. I, p. 153.

de l'association de jeunesse chrétienne, qui tiennent à lui donner un éclatant témoignage de leur affection filiale : « Dès que j'eus obtenu qu'on m'apportât les sacrements, écrit leur Directeur, ... on en fut informé au Collège. Aussitôt tous les congréganistes demandèrent spontanément de se retirer de leurs classes, et ils se transportèrent précipitamment à l'église de Saint-Jean, d'où le saint viatique devait m'être porté. On leur remit des cierges; le préfet et le vice-préfet se saisirent des fanaux et, au départ du cortège, ils se rangèrent deux à deux, immédiatement avant MM. les prêtres. Toute la ville m'a répété qu'on lisait sur leurs visages ce qui se passait dans leurs cœurs, dans ce moment où ils se voyaient en danger de perdre le meilleur et le plus cher de leurs amis. J'attribue à leur recueillement et au spectacle touchant qu'ils donnaient en ce moment de leur piété pour Dieu et de leur affection pour moi, autant qu'à l'intérêt de mes concitoyens, cette extraordinaire affluence qui eut lieu à mon administration.

« L'état dans lequel ils me virent, la difficulté que j'eus pour dire quelques paroles avant de recevoir le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les mit dans la plus grande peine. Ils furent d'autant plus sensibles à ma situation que, dans le peu de mots que j'avais pu proférer, je m'étais occupé d'eux. Mais leur inquiétude fut à son comble, quand ils furent informés que j'avais perdu connaissance, deux ou trois heures après avoir reçu les sacrements.

« C'est alors qu'ils déployèrent ces sentiments de foi et de confiance en Dieu, que je prie le Seigneur de leur conserver toujours. Ils ne se contentèrent pas de venir plusieurs fois par jour, à ma porte, pour y apprendre de mes nouvelles, qui étaient tous les jours plus alarmantes; ils n'eurent pas de peine à comprendre qu'il fallait demander à Dieu ce que les hommes ne se flattaient plus d'obtenir par leur art. Ils s'adressèrent en effet au Suprême Modérateur de toutes choses et, s'appuyant de la puissante intercession de la Très sainte Vierge, de celle du grand saint Joseph et d'autres saints, auxquels ils avaient le plus de dévotion, ils commencèrent ces prières qui, jointes aux autres que l'on eut la charité de faire pour moi, m'arrachèrent des bras de la mort, dont j'étais presque devenu la proie.

« Et comment la bonté de Dieu n'aurait-elle pas été touchée de la ferveur, de la confiance, de la persévérance avec lesquelles ces jeunes gens priaient le Seigneur de

leur rendre leur père ? Tous ceux qui en étaient les témoins en versaient des larmes et ne pouvaient s'empêcher de se joindre à eux dans cet exercice de charité et de piété vraiment filiale.

« Et pourquoi n'ajouterais-je pas une circonstance, qui augmente le mérite de leur action ? Nous étions dans le mois de mars, au moment où la rigueur du froid se fait sentir davantage. Chers enfants ! que ne vous est-il donné de lire dans mon cœur, tandis que j'écris ces lignes ! Eh bien ! pour que l'œuvre de miséricorde qu'ils voulaient faire pour moi ne portât aucun préjudice à leurs études, ils devançaient l'aurore et se rendaient de grand matin, malgré les frimas, à l'église, où chaque jour ils assistaient au sacrifice, qui était offert en leur nom, aux frais de leurs petites épargnes destinées à leurs menus plaisirs. Le soir, au sortir de la classe, ils se réunissaient encore dans l'église de la Madeleine pour y faire en commun des neuvaines, qui étaient en quelque sorte devenues publiques. ¹ »

« Enfin, le Seigneur m'ayant rendu aux vœux de cette chère jeunesse, je fus bientôt à même d'aller en personne rendre grâces à Dieu, aux pieds de ces mêmes autels où il avait été invoqué pour moi avec tant de ferveur. Le 3 de mai, jour de l'Invention de la Sainte Croix, je convoquai tous les congréganistes dans l'église de Sainte-Madeleine pour y assister à la messe, que j'y devais dire pour eux, à l'autel de la Croix (je disais la sainte messe, chez moi, depuis le 20 avril). Avant de commencer le sacrifice, je leur adressai quelques paroles que mon cœur me dicta et qui furent comprises par les leurs et qui nous excitèrent également à nous acquitter le plus saintement que nous pûmes, pendant les Saints Mystères, des devoirs d'amour et de reconnaissance dont nous étions redevables à Dieu, Père de miséricorde, qui n'est jamais sourd à la prière de ceux qui mettent en lui toute leur confiance : *non est oblitus clamorem pauperum* ². »

Or, le même jour où, à Aix, l'Association de la Jeunesse chrétienne fêtait le rétablissement de son fondateur, le

1. *Journal des délibérations de l'Association de la Jeunesse chrétienne.* « 6 mars [1814] : Interruption occasionnée par la maladie de M. le Directeur. Détails de ce qui a été fait pendant cette maladie. » Rome, Post., DM VIII-2.

2. *Id.* « 3 mai [1814] : Réunion dans l'église de la Madeleine pour y assister à une messe d'action de grâces pour le rétablissement de la santé de M. le Directeur. » *Ibid.*

roi Louis XVIII, remonté sur le trône de ses aïeux, faisait son entrée solennelle dans sa bonne ville de Paris.

*
* *

La Restauration ne comblait pas seulement les vœux d'Eugène de Mazenod, continuellement fidèle à son Roi et depuis de plus en plus hostile à Napoléon, persécuteur du Pape et de l'Église. Elle marquait, dans sa vie, la fin d'une période qui fut celle des préparations. Par des routes fort diverses et apparemment peu directes, Dieu l'avait conduit où Il l'attendait et on ne peut ni comprendre, ni équitablement juger l'homme et son œuvre, si on ne tient pas compte, et très soigneusement, de ce qu'il doit à sa Provence, ardente et généreuse; à la ville d'Aix, si caractéristique, jusque dans son architecture, de la batailleuse gravité parlementaire; au drame de la Révolution qu'il a vécu enfant; aux épreuves de son exil en terre d'Italie, de son retour dans une France transformée; à sa crise religieuse personnelle, à la crise religieuse de son temps qui l'associa dès son séminaire, sous la direction de M. Émery, aux luttes de l'Église gallicane pour la liberté de Pie VII et les droits de l'Église romaine.

Dès son berceau, il appartenait à l'histoire, heureux et redoutable privilège, qui lui valut — c'est la loi — de fécondes expériences chèrement achetées de déchirements et de douleurs. Engagé de ce fait dans le drame d'un temps où périssaient et naissaient tant de choses, il se trouvait, comme tous ses contemporains, à cheval sur deux époques qui se disputaient leur intelligence, leur esprit et leur cœur. Comment dès lors s'étonner si Eugène de Mazenod, que tant de liens familiaux et sociaux attachaient au passé, ne réussit pas, au retour de son Roi, la synthèse nécessaire entre l'héritage de l'Ancien Régime et les apports du Régime nouveau? Il lui faudra du temps, bien des efforts, quelques faux pas, pour qu'à force de sens éminemment sacerdotal, il s'élève au-dessus de l'ordre des corps et des esprits, et par là se dépasse lui-même, dans « la grandeur de la sagesse qui n'est nulle sinon de Dieu ¹ ».

1. B. Pascal, *Pensées et Opuscules*, édit. L. Brunschvicg *minor*, pensée 793, p. 696.

I. — SOURCES MANUSCRITES (1)

A. — ARCHIVES PRIVÉES

1. Archives provenant de la famille Boisgelin.

Historique. — L'unique sœur de Mgr de Mazenod s'étant mariée avec le marquis Armand de Boisgelin, tous les papiers conservés dans la famille devinrent, à la mort du frère et de la sœur, la propriété des descendants et héritiers du marquis.

Par suite de répartitions et de donations successives, ainsi que d'un classement récent, l'ensemble des archives Boisgelin est actuellement divisé en cinq fonds :

1 et 2 : Les deux branches, issues du marquis Eugène de Boisgelin, se sont réservé tous leurs papiers de famille, ainsi que la majeure partie des dossiers, provenant des Mazenod et de leurs alliés, postérieurs à 1790.

Ces archives sont déposées soit à l'hôtel de Boisgelin d'Aix-en-Provence, soit au château de Saint-Martin-de-Pallières (Var).

3 : Les Archives départementales du Var, à Draguignan, conservent des pièces intéressant ce département et celui des Alpes-Maritimes.

4 : La bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence possède plusieurs dossiers concernant les Bouches-du-Rhône, notamment les papiers Mazenod, Joannis et autres, antérieurs à la Révolution, ainsi que les dossiers d'émigration des Mazenod en Italie.

5 : Enfin, les Archives de la Postulation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée ont obtenu divers documents de famille touchant leur Fondateur et son oncle Charles-Fortuné.

Inventaire sommaire. — Comme ces Archives Boisgelin représentent la source principale du présent volume, il a paru utile de fournir un bref aperçu des dossiers consultés. Un même principe a régi le classement des cinq fonds : groupement par familles et par membres de chacune d'entre elles.

1. Hôtel de Boisgelin, Aix-en-Provence.

MJ I Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod : 13 dossiers de pièces et correspondances avec : 1^o sa mère; 2^o sa sœur; 3^o Roze-Joannis; 4^o Armand de Boisgelin; 5^o Louis de Boisgelin; 6^o Eugène de Boisgelin; 7^o Mme Eugène de Boisgelin; 8^o Césarie de Boisgelin; 9^o divers Boisgelin; 10^o divers Damas; 11^o divers autres correspondants;

1. Des nombreuses sources consultées, on ne signale ici que celles ayant fourni un apport au premier tome de la biographie.

- 12^o varia; 13^o correspondances d'Oblats et de chanoines de Marseille avec les Boisgelin.
- MJ II Charles-Antoine de Mazenod († 1820) : 6 dossiers de correspondances avec : 1^o sa femme; 2^o sa fille Eugénie; 3^o Mlle de Sainte-Marguerite; 4^o et 5^o divers autres correspondants; 6^o varia.
- MJ III Mazenod : 5 dossiers. 1^o Charles-Alexandre († 1795) et Charles-Auguste-André († 1795) : diverses pièces et gestion des biens; 2^o Charles-Louis-Eugène († 1835) : correspondances et pièces; 3^o Charles-Fortuné († 1840) : correspondances; 4^o Eugénie de Mazenod : notes et lettres; 5^o diverses correspondances d'autres Mazenod avec les Boisgelin.
- MJ IV Mme Charles-Antoine de Mazenod, née Eugénie Joannis († 1851) : 4 dossiers de correspondances avec sa fille, Mme Armand de Boisgelin († 1867).
- MJ V Mme Charles-Antoine de Mazenod : 5 dossiers de correspondances avec : 1^o sa mère; 2^o sa sœur Mme Dedons de Pierrefeu; 3^o et 4^o Alexandre et Victor Amyot; 5^o divers Amyot.
- MJ VI Mme Charles-Antoine de Mazenod : 3 dossiers de correspondances avec M. Aubert, un dossier de pièces et contrats avec M. Baret.
- MJ VII Mme Charles-Antoine de Mazenod : 4 dossiers de correspondances avec Bausset, Armand de Boisgelin et divers autres Boisgelin.
- MJ VIII Mme Charles-Antoine de Mazenod : 4 dossiers de correspondances avec : 1^o Emile Dedons; 2^o Lambot, homme d'affaires; 3^o et 4^o Roze-Joannis.
- MJ IX Mme Charles-Antoine de Mazenod : 4 autres dossiers de correspondances avec son cousin Roze-Joannis.
- MJ X Mme Charles-Antoine de Mazenod : 3 dossiers de correspondances diverses.
- MJ XI Mme Charles-Antoine de Mazenod : 4 autres dossiers : correspondances, contributions, radiation de la liste des émigrés, factures.
- MJ XII Mme Charles-Antoine de Mazenod et Amyot : 2 dossiers de comptes et divers concernant Mme de Mazenod; 2 autres de correspondances des Amyot.
- MJ XIII Amyot-Bonnet : 2 dossiers contenant diverses pièces Amyot; 2 autres de correspondances Pierre Bonnet.
- MJ XIV Bonnet-Dedons de Pierrefeu-Joannis : 5 dossiers de correspondances et pièces diverses.
- MJ XV Joseph-Thomas Joannis († 1795) et sa femme, née Bonnet († 1811) : 2 dossiers de correspondances et gestion des biens de M. Joannis; un troisième de correspondances de Mme Joannis avec son frère Pierre.
- MJ XVI Mme Joseph-Thomas Joannis : 1 dossier procès Bec; un autre de correspondances diverses.
- MJ XVII Mme Joseph-Thomas Joannis et Joseph-François Roze-Joannis († 1836) : 3 dossiers de correspondances et pièces concernant Mme Joannis; un quatrième de correspondances et pièces de Roze-Joannis.

2. — *Château de Saint-Martin-de-Pallières (Var)*.

- M 1 et 2 Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod : correspondances, mandements et discours.
 M 3 Correspondances de divers Mazenod et Oblats de Marie Immaculée avec les Boisgelin.

3. *Archives départementales du Var, Draguignan*.

Une liasse contenant des papiers sur la gestion par les Mazenod du moulin de Ginasservis et leurs autres opérations dans le Var avant la Révolution.

4. *Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence*.

La cotation qui suit est provisoire; elle figurera toutefois dans le catalogue général des manuscrits avec la numérotation définitive.

- B 1 Divers Joannis.
 B 2 Jean-Baptiste Joannis, médecin († 1737) : papiers personnels.
 B 3 et 4 Jean-Baptiste Joannis, doctrinaire († 1800) : varia, correspondances, conférences et sermons.
 B 5 à 8 Joseph-Thomas Joannis : papiers personnels.
 B 9 Mme Joseph-Thomas Joannis, née Catherine Bonnet.
 B 10 à 13 Jean-Baptiste et Joseph-Thomas Joannis : papiers de médecine, cours.
 B 14 à 23 Famille Laugier (branche des seigneurs de Saint-André).
 B 24 à 42 Famille Laurans Peyrolles.
 B 43 et 44 Divers Mazenod.
 B 45 Charles-Joseph de Mazenod : gestion des biens, correspondances.
 B 46 Charles-Vincent de Mazenod († 1739) : gestion des biens, correspondances.
 B 47 à 61 Charles-Alexandre de Mazenod : livres de raison (47-50); correspondances (51-56); pensions et quittances (56-58); terre de Saint-Laurent-du-Verdon (Basses-Alpes) (59-61).
 B 62 à 68 Charles-Auguste-André de Mazenod : livres de comptes (62-66); correspondances (67); sacristie de Saint-Sauveur à Aix et prébende de Lambesc (68).
 B 69 à 73 Charles-Antoine de Mazenod : correspondances avec son fils, Charles-Joseph-Eugène (69); correspondances diverses (70); opérations de commerce à Venise (71 et 72); cours de français en Sicile et notes d'histoire (37).
 B 74 et 75 Charles-Fortuné de Mazenod : correspondances avec la baronne de Talleyrand principalement.
 B 76 Charles-Louis-Eugène de Mazenod : pièces diverses et papiers de commerce.
 B 77 sq. Charles-Alexandre et Charles-Antoine de Mazenod : papiers concernant la Cour des Comptes de Provence.

5. *Postulation des Oblats de Marie Immaculée, Rome*.

- FB I Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod : 10 dossiers de correspondances avec : 1^o son père; 2^o son oncle Fortuné;

- 3^o son oncle Charles-Eugène; 4^o sa sœur; 5^o divers Mazenod; 6^o sa grand-mère Mme Joannis; 7^o à 10^o sa mère.
- FB II Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod : 3 dossiers de diverses correspondances; un quatrième, notes sur Saint-Laurent-du-Verdon; 5^o et 6^o voyages et varia; 7^o correspondances d'Oblats et de chanoines de Marseille avec Mme de Mazenod; 8^o gestion de Saint-Laurent.
- FB III Créances des Mazenod sur divers débiteurs, créances diverses sur Charles-Alexandre de Mazenod : 4 dossiers.
- FB IV Créances diverses sur Charles-Antoine, Charles-Fortuné et Charles Louis-Eugène de Mazenod : 5 dossiers.
- FB V Charles-Antoine et Charles-Fortuné de Mazenod : 3 dossiers de lettres échangées en 1818.
- FB VI Charles-Antoine et Charles-Fortuné de Mazenod : 3 dossiers de lettres échangées en 1819-1820.
- FB VII Mgr Charles-Fortuné de Mazenod : 3 dossiers de correspondances; un quatrième sur l'élévation de son neveu à l'épiscopat; un cinquième de varia.

2. *Archives de la Postulation des Oblats
de Marie Immaculée, Rome.*

- LM Lettres de Mgr de Mazenod (par ordre alphabétique des destinataires).
- JM Mémoires et Journal de Mgr de Mazenod (par ordre chronologique).
- DM I Documents de famille et de jeunesse. 8 dossiers.
- DM II Ecrits de jeunesse : 7 dossiers sur l'histoire, la littérature, la philosophie, la théologie, etc...
- DM III Notes de cours au Séminaire de Saint-Sulpice : apologétique, Ecriture sainte, morale. 11 dossiers.
- DM IV Notes de piété, principalement notes de retraites. 7 dossiers.
- DM V Notes pour instructions et mandements, entre autres conférences spirituelles faites pendant le séminaire, instructions au grand catéchisme de Saint-Sulpice, instructions en provençal données à la Madeleine pendant le carême de 1813. 7 dossiers.
- DM VI. Notes diverses, entre autres sur les antécédents du concile national de 1811, sur le concile lui-même et sur l'institution canonique des évêques. 4 dossiers.
- DM VII Titres personnels : ordinations, lettres testimoniales, etc... 4 dossiers.
- DM VIII Congrégation de la Jeunesse chrétienne d'Aix : statuts, délibérations, etc... 3 dossiers.

3. *Archives paroissiales.*

- Paroisse Saint-Ferréol, Marseille : Registres paroissiaux de 1814.
- Paroisse San Nicolo la Kalsa, Palerme (Sicile) : Codex baptizatorum, conjugatorum et defunctorum anni 1802.
- Paroisse San Silvestro, Venise : Morti, vol. 8 (1786-1801).

4. *Archives du Séminaire de Saint-Sulpice, Paris.*

Catalogue des élèves qui sont entrés au Séminaire de Saint-Sulpice depuis 1801 jusqu'en 1809.

Cours manuscrits de MM. Boyer et Montaigne (1809-1810).

Registre pour servir aux délibérations de l'Association de piété formée dans le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, le 9 octobre 1801.

Matériaux pour la vie de M. Emery : douze volumes.

Cahier de lettres de M. Émery, de Mme Bruté et de l'abbé Bruté (copies).

5. *Archives de la Compagnie de Jésus.*

Archivum Romanum Societatis Jesu : Paccanaristae 8, Societatis fidei catalogi 1797-1805.

Archives des Jésuites de la Province de France, Chantilly (Oise) : Congrégations mariales.

6. *Archives générales des Pères Barnabites, Rome.*

Acta consultationum Praepositi generalis, 1756-1804.

Acta Collegiorum : Acta Taurinensis Nobilium Collegii, 1792-1794.

7. *Archives des Frères de Ploërmel, Jersey.*

Dossier Saint-Sulpice : 16 B 8, 16 B 13, 16 B 15.

Dossier Bruté de Rémur : Cahier Bruté 18 B.

8. *Archives d'Œuvres.*

Société de Saint-Vincent de Paul, Aix-en-Provence : Archives de l'Œuvre des Prisons, Registre des délibérations an XIII-1813.

Œuvre pontificale de la Sainte-Enfance, Paris : Lettres de l'abbé de Mazenod à l'abbé de Forbin-Janson (1806-1817).

9. *Archives de la famille Savy, Aix-en-Provence.*

Papiers du marquis Boniface-Martin-Alexandre d'Arlatan : Livre de raison et correspondances.

B. — ARCHIVES PUBLIQUES

1. *Archives Nationales, Paris.*

AF IV 1047 Rapports du Ministre de l'Intérieur, Cultes 1810-1811.

F⁷ 3341 Listes d'émigrés 1792-1815 (Ardennes-Bouches-du-Rhône).

F⁷ 3659-1 Statistique personnelle et morale. Série départementale (1790-1830) Bouches-du-Rhône.

F⁷ 4936 Série départementale des dossiers d'émigration :

Bouches-du-Rhône.
F⁷ 6024 Emigration : certificats d'amnistie.

2. *Archives des Affaires Etrangères, Paris.*

Correspondance politique, Venise, vol. 251, année 1794 (Noël, ministre plénipotentiaire; Jacob, chargé d'affaires; Lallement, envoyé).

Mémoires et Documents, France, vol. 588 et 590, Documents relatifs à l'émigration.

3. *Archives départementales des Basses-Alpes, Digne.*

2 E Fonds de Riez, étude de Quinson, Sixte Bausset, art. 125 (7 brumaire X-5 complémentaire XIII).

4. *Archives départementales des Bouches-du-Rhône.*

Aix-en-Provence :

Registres paroissiaux de la Madeleine, Registre 58 (1777-1783).
303 E 495 Etude de Jean-Honoré Estienne, registre 1775-1778.

Marseille :

- D 10 Collège d'Aix régi par la Congrégation des PP. de la Doctrine Chrétienne. Livre du Coffre. Recette.
- 380 E 41 Fonds Marie Perraud, Etude d'Hector Antelmy (1564).
- 19 H 2 Doctrinaires d'Aix. Délibérations 1774-1791.
- L 350 Arrêtés de l'Administration centrale du Département portant radiation de la liste des émigrés et réintégration dans leurs biens, 1^{er} fructidor III-3 floréal V.
- L 372 Passeports pour l'étranger délivrés par le Directoire et l'Administration du Département, 4 prairial V-27 vendémiaire VI.
- L 608 A Police des émigrés. Enregistrement des réclamations de pétitionnaires demandant à fournir la preuve de non-émigration, an III.
- L 822 Serment civique. Instructions, procès-verbaux de prestation du serment civique, états des ecclésiastiques qui ont prêté le serment, 1790-an II.
- L 3244 Informations, interrogatoires et réponses, assignations, 1790-1792.
- 1 Q 74 Arrêtés du Directoire du Département au sujet des émigrés, an VI.
- 2 Q 93 Adjudication et ventes des biens d'émigrés, an I-an IV.
- 2 Q 122 Vente du mobilier des émigrés, an II-an IV.

5. *Archives départementales du Rhône, Lyon.*

- 42 L 107 Tribunaux révolutionnaires, Dossiers particuliers (Nos 191-224). Vendémiaire-Germinal an II.
- 1 Q 681 Séquestre établi par les Comités révolutionnaires après le siège. Canton de la Liberté, section de l'Égalité. Procès-verbaux d'apposition de scellés.

6. *Archives communales, Aix-en-Provence.**Section révolutionnaire :*

LL 112 Etat civil, décès, an III.

LL 115 Etat civil, décès, an IV.

*Section moderne :*E¹ 2 Etat civil, an X.7. *Archives communales, Marseille.*

Fonds Bertas, 223 : dossier Mazenod.

8. *Archives de l'Université, Aix-en-Provence.*

Registres des Actes des gradués : N° 13 (1707-1715); N° 17 (1732-1747); N° 18 (1747-1764).

Registres des délibérations : N° 100 (1708-1732); N° 101 (1732-1780).

9. *Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence.*

Ms 1037 Fauris de Saint-Vincent, Journal du Parlement de Provence (1738-1789).

10. *Musée Arbaud, Aix-en-Provence.*

MF 21 Bordereaux de la liquidation des offices de la Cour des Comptes de Provence, 1790.

Dossier 2184-A-1 : famille Joannis.

11. *Musée Condé, Chantilly (Oise).*

Série Z, vol. 24 : Correspondance du prince de Condé avec les officiers de son armée, Janvier 1791-Juin 1792.

12. *Archivio di Stato, Venise.*

B Inquisitori di Stato.

B 172 Residenti in Torino 1792-1797.

B 187 Cattaneo Abate Giovanni, confidente presso gli Ambasciatori e residenti dei varii Stati in Venezia, 1793-1796.

B 563 Casotto Domenico, Venezia, 1791-1793.

B 580 Cattaneo Abate Giovanni, 1794 maggio-dicembre.



II. — SOURCES IMPRIMÉES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources.

- Bibliotheca Missionum*, par R. Streit, O. M. I., t. I. Münster, 1916.
- Code des Emigrés, condamnés et déportés ou Recueil des décrets rendus par les Assemblées Constituante, Législative et Conventionnelle*. 4 suppléments. Paris, an II-1810.
- Un ambassadeur russe à Turin (1792-1793)*. *Dépêches de S. E. le prince Alexandre Belosselsky de Belozersk*, publiées par la princesse Lise Troubetzkoi. Paris, 1901.
- Département des Bouches-du-Rhône. Documents relatifs à la vente des Biens nationaux*, publiés par P. Moulin. Marseille, 1908-1910. 4 vol. Col. *Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*.
- Documents sur Charles-Benoît Roux, évêque des Côtes-de-la-Méditerranée*, publiés par A. M. de la Tour-Keirié. Aix, 1889.
- Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège*, publiés par Boulay de la Meurthe. Paris, 1891-1905. 6 vol.
- Exercice littéraire... du Collège Royal Bourbon* (5 août 1789). Aix, 1789.
- Gallia christiana novissima. Histoire des Archevêchés, Evêchés et Abbayes de France*, par J. H. Albanès et U. Chevalier. Valence, 1899-1920. 7 vol.
- T. II, Marseille (*Evêques, Prévôts, Statuts*).
- Journal d'une religieuse bénédictine du monastère de la Celle à Aix-en-Provence (1789-1793)*. Paris, s. d.
- Lettre du Clergé séculier et régulier de la ville d'Aix à Mgr l'archevêque d'Aix, député à l'Assemblée nationale*. Aix, 1790.
- Mémoire concernant les titres et les faits relatifs à la députation de la Noblesse de Provence aux Etats généraux du Royaume*. Versailles, 1789.
- Réponse au Mémoire concernant les titres et les faits relatifs à la députation de la Noblesse de Provence*. s. l., 1789.
- Question soumise à la décision des Etats généraux ou Réponse au Mémoire de Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, Prince du sang, des marquis de Janson, de Grimaldi, de Sabran, du comte de Sade, des présidents de Lauris, de Jouques et de Mazonod, se disant députés de la Noblesse de Provence, par Charles-François Bouche, avocat au Parlement d'Aix, député aux Etats généraux par les communes de la sénéchaussée de cette ville*. Versailles, 1789.

- Mémoire historique des événements arrivés à Aix, le 12 décembre 1790, publié par les officiers du Régiment de Lyonnais.* Paris, 1791.
- Procédure prise par le Tribunal du district d'Aix sur les plaintes rendues par M. l'accusateur public, querellant en séditions, voies de fait et Contre-Révolution, d'après les événements arrivés dans la dite ville le 12 décembre 1790.* Aix, 1791.
- Procès-verbal de l'Assemblée de Nos Seigneurs des Etats généraux du pays et comté de Provence.* Aix, 1788.
- Profession des religieux de la ville d'Aix, adressée à MM. les Maire et Officiers municipaux de la même ville.* Aix, 1790.
- Recueil de documents relatifs aux Séances des Etats généraux,* publiés par G. Lefebvre et A. Terroine. Paris, 1953, t. I.
- Regolamento del Reale Collegio dei Nobili di Torino,* par L. Scati. Torino, 1791.
- Rétractation des Prêtres du Collège Bourbon, qui ont signé la lettre du Clergé séculier et régulier de la ville d'Aix à Mgr l'archevêque, en date du 21 avril.* Aix, 1790.
- Serment civique de MM. les Curés et Vicaires des paroisses de la ville d'Aix et de plusieurs autres prêtres qui se sont unis à eux.* Aix, 1790.

2. Mémoires.

- Mémoires, Souvenirs, Œuvres et portraits,* d'Alissan de Chazet. Paris, 1837. 3 vol.
- Un ami de Frédéric II. Mémoires du Marquis d'Argens,* publiés par L. Thomas. Paris, 1941. 5^e édit.
- Anecdotes ou Mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus,* par J. F. Bourgoing de Villefore. Utrecht, 1732. 2^e édit. 3 vol.
- Mémoires de J. Casanova de Seingalt,* Edit. Raoul Vèze. Paris, 1931-1935. 12 vol.
- Journal d'émigration du Prince de Condé (1789-1795).* Paris, 1924.
- Memorie del Cardinale Ercole Consalvi,* a cura di Mons. Mario Nasalli Rocca. Roma, 1950.
- Mémoire inédit sur le Concile national de 1811,* du Cardinal Consalvi, publié par A. Rance-Bourrey. Paris, 1895.
- Mémoires du Comte Roger de Damas,* publiés par J. Rambaud. Paris, 1912. 2 vol.
- Journal d'émigration du Comte d'Espinchal,* publié par E. d'Hauteville. Paris, 1912.
- Souvenirs militaires d'Hippolyte d'Espinchal (1792-1814),* publiés par F. Masson et F. Boyer. Paris, 1901. 2 vol.
- Mémoires historiques de M. le Chevalier de Fonvielle, de Toulouse.* Paris, 1824. 4 vol.
- Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du XIX^e siècle,* de J. Jauffret. Paris, 1823-1824. 3 vol.

- Mélanges historiques sur la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée*, par Mgr Jeancard. Tours, 1872.
- Souvenirs d'un émigré de 1797 à 1800*, d'H. de Laporte. Paris, 1843.
- Mes Souvenirs 1717-1797*, de J. N. Moreau, publiés par C. Hermelin. Paris, 1898-1901. 2 vol.
- Mémoires du Cardinal Pacca*, trad. L. Bellaguet. Paris, 1833. 2 vol.
- Histoire de mon temps. Mémoires du Chancelier Pasquier*, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier. Paris, 1893-1895. 6 vol.
- Mémoires du Général Pépé sur les principaux événements politiques et militaires de l'Italie moderne*. Paris, 1847. 3 vol.
- Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*, de P. Picot. Paris, 1815-1816. 2^e édit. 4 vol.
- Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, d'E. Renan. Paris, 1884.
- Mémoires de A.-C. Thibaudeau (1799-1815)*. Paris, 1913.

3. Correspondances. Périodiques. •

- Correspondance de Mgr de Belsunce*, publiée par L. A. Porrentruy. Marseille, 1911.
- Un protégé de Bachaumont. Correspondance inédite du Marquis d'Éguilles (1745-1748)*, publiée par P. Cottin. Paris, 1887.
- Lettere di Ferdinando IV alla duchessa di Floridia (1820-1834)*, a cura di S. di Giacomo. Palermo, 1914. 2 vol.
- Lettres et opuscules inédits du Comte J. de Maistre, précédés d'une Notice biographique par son fils, le Comte Rodolphe de Maistre*. Paris, 1851, 2 vol.
- Maria-Carolina, Regina delle due Sicilie. Suo Carteggio con Lady Emma Hamilton*, a cura di R. Palumbo. Napoli, 1877.
- Correspondance inédite de Marie-Caroline avec le marquis de Gallo*, publiée par di Somma Circello. Paris, 1911. 2 vol.
- Una Regina e il confessore. Lettere inedite di Maria Clotilde di Francia, regina di Sardegna, all'ex-Gesuita G.-R. Senes (1799-1802)*, a cura di B. Manunta. Firenze, 1935.
- Correspondance de Napoléon I^{er}*, publiée par ordre de Napoléon III. Paris, 1858-1869. 32 vol.
- Lettres inédites de Napoléon I^{er} (an VIII-1815)*, publiées par Lecestre. Paris, 1897. 2 vol.
- L'Odyssée d'un bibliographe (Lettres inédites de l'abbé Rive)*, par H. Martin. Paris, 1892.
- Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus (1728-1798)*.
- États Généraux*, périodique publié par Mirabeau en 1789.

4. Travaux d'Histoire générale.

- A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française... (1789-1804)*. Paris, 1901.

- F. Baldensperger, *Le mouvement des idées dans l'émigration française 1789-1815*. Paris, 1925. 2 vol.
- P. Bessand-Massenet, *La vie de Conspirateur (1793-1797)*. Paris, 1956.
- G. Bourgin, *La formation de l'unité italienne*. Paris, 1929. Col. Armand Colin.
- H. Carré, *La fin des Parlements 1788-1790*. Paris, 1912.
- E. Daudet, *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française*. Paris, 1904-1907. 3 vol.
- J. Du Teil, *Rome, Naples et le Directoire, armistices et traités, 1796-1797*. Paris, 1902.
- J. Egret, *Le Parlement de Dauphiné et les Affaires Publiques dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*. Grenoble, 1942. 2 vol.
- J. Egret, *La révolution des notables. Mounier et les monarchiens, 1789*. Paris, 1950.
- G. Fabry, *Histoire de la campagne de 1794 en Italie*. Paris, 1905. 3 vol.
- A. Fugier, *Napoléon et l'Italie*. Paris, 1947.
- J. Godechot, *Les commissaires aux armées sous le Directoire*. Paris, 1937. 2 vol.
- L. Krebs et H. Moris, *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution...* Paris, 1891-1895. 2 vol.
- L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon*. Paris, 1905-1913. 8 vol.
- G. Lefebvre, *La Révolution française*. Paris, 1951. 2^e édit. Col. *Peuples et Civilisations*, t. XIII.
- G. Lefebvre, *La Révolution française*, Cours de Sorbonne, s. d., t. I, *La Révolution aristocratique*.
- G. Lefebvre, *Quatre-vingt-neuf*. Paris, 1939.
- G. Lefebvre, *La Grande Peur de 1789*. Paris, 1932.
- G. Lefebvre, *Le Directoire*. Paris, 1950. 2^e édit.
- G. Lefebvre, *Napoléon*. Paris, 1953. 4^e édit. Col. *Peuples et Civilisations*, t. XIV.
- L. Madelin, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Paris, 1937-1954. 16 vol.
- A. Mathiez, *La Révolution française*. Paris, 1954. Réédit. 3 vol. Col. A. Colin.
- A. Mathiez, *Le Directoire*. Paris, 1934.
- A. Pingaud, *La domination française dans l'Italie du Nord (1796-1805)*. Paris, 1914.
- M. Ragon, *La législation sur les émigrés, 1789-1825*. Paris, 1904.
- E. Rota, *Storia politica d'Italia. Le origini del Risorgimento (1700-1800)*. Milano, 1948. Ristampa. 2 vol.
- J. Signorel, *Étude historique sur la législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés*. Paris, 1915.

- J. Turquan, *Les femmes de l'émigration. Deuxième série*. Paris, 1912.
 E. Vingtrinier, *La Contre-Révolution. Première Période 1789-1791*. Paris, 1924-1925. 2 vol.

5. *Travaux d'Histoire religieuse générale.*

- V. Bindel, *Le Vatican à Paris (1809-1814)*, Paris, (1943).
 Boulay de la Meurthe, *Histoire de la négociation du Concordat de 1801*. Tours, 1920.
 Boulay de la Meurthe, *Histoire du rétablissement du culte en France (1802-1805)*. Tours, 1925.
 G. de Grandmaison, *La Congrégation (1801-1830)*. Paris, 1890. 2^e édit.
 G. de Grandmaison, *Napoléon et les cardinaux noirs (1810-1814)*. Paris, 1895.
 Cte d'Haussonville, *L'Église romaine et le 1^{er} Empire (1800-1814)*. Paris, 1870. 3^e édit. 5 vol.
 Au 4^e volume, en appendice : *Journal du Concile*, par Mgr de Broglie.
 P. de La Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution*. Paris, 1909-1923. 5 vol.
 F. de La Mennais, *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIII^e siècle et sur sa situation actuelle*. Paris, 1808.
 A. Latreille, *L'Église catholique et la Révolution française*. Paris, 1946-1950. 2 vol.
 A. Latreille, *Napoléon et le Saint-Siège, 1801-1808 ; l'ambassade du Cardinal Fesch à Rome*. Paris, 1935.
 C. Latreille, *Après le Concordat, l'opposition, de 1803 à nos jours*. Paris, 1910.
 Ch. Ledré, *L'Église de France sous la Révolution*. Paris, 1949.
 J. Leflon, *La Crise révolutionnaire 1789-1846*. Paris, 1949. t. XX de l'Histoire de l'Église dirigée par Fliche et Martin.
 A. Mathiez, *Rome et le clergé français sous la Constituante*. Paris, 1911.
 Orazio M., Premoli B., *Storia dei Barnabiti dal 1700 al 1825*. Roma, 1925.
 Ch. Pouthas, *L'Église catholique de l'avènement de Pie VII à l'avènement de Pie IX*. Cours de Sorbonne, s. d.
 Mgr A. Ricard, *Le Concile national de 1811...* Paris, s. d.
 I. Rinieri, *La Diplomazia pontificia nel secolo XIX*. Roma, 1902. 2 vol.
 J. Schmidlin, *Histoire des Papes de l'époque contemporaine*, trad. L. Marchal. Paris, 1938-1940. 2 vol. parus.
 L. Sciout, *Histoire de la Constitution civile du Clergé (1790-1801)...* Paris, 1872-1881. 4 vol.
 A. Sicard, *L'ancien clergé de France*. Paris, 1893-1903. 3 vol.

- A. Sicard, *Le Clergé de France pendant la Révolution*. Paris, 1912-1927. 2 vol.
- L'Âge clérical, son histoire, ses statuts, ses mystères*. Mystériopolis, 1893, attribué au Sulpicien L. Bertrand.
6. *Traité théologiques auxquels se réfèrent les professeurs de Saint-Sulpice au début du XIX^e siècle*.
- P. G. Antoine, *Theologia universa speculativa et dogmatica*. Nancy, 1726. 3 vol.
Theologia moralis universa... Nancy, 1726.
- L. Bailly, *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminariorum*. Dijon, 1789. 8 vol. 2^e édit. à Lyon en 1804.
Tractatus de Ecclesia Christi ad usum seminariorum. Dijon, 1775. 2 vol.
Tractatus de vera Religione ad usum seminariorum. Dijon, 1771. 2 vol.
- N. S. Bergier, *Traité historique et dogmatique de la vraie religion*. Paris, 1780. 12 vol.
- F. F. Brunet, *Elementa theologiae ad omnium scolarum catholicarum usum*. Rome, 1801-1804. 5 vol.
- P. Collet, *Institutiones theologicae*. Paris, 1744. 5 vol.
- H. R. Drouin, *De re sacramentaria contra perduelles haereticos libri decem*. Venise, 1737, 2 vol.
- J. B. Duvoisin, *De Vera Religione ad usum Theologiae candidatorum*. Paris, 1785. 2 vol.
- J. Émery, *Nouveaux Opuscules de M. l'abbé Fleury*. Paris, 1807.
- F. X. de Feller, *Catéchisme philosophique ou Recueil d'observations propres à défendre la Religion chrétienne contre ses ennemis*. Liège, 1805. 4^e édit.
- C. F. Houtteville, *La Religion chrétienne prouvée par les faits...* Paris, 1765. 4 vol.
- Dom N. Jamin, *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps*. Paris, 1769.
- J. Leland, *Nouvelle démonstration évangélique...* Paris, 1769. 3 vol.
- Mgr de Partz de Pressy, *Instructions pastorales et Dissertations théologiques sur l'accord de la foi et de la raison dans les mystères considérés en général et en particulier*. Boulogne, 1786. 2 vol.
- J. Pey, *De l'autorité des deux Puissances*. Strasbourg, 1781. 3 vol.
- C. F. Regnier, *Certitude des principes de la Religion*. Paris, 1778-1782. 2 vol.
Tractatus de Ecclesia Christi. Paris, 1789. 2 vol.
- B. Stattler, *Ethica christiana communis*. Augsburg, 1782-1789. 6 vol.
- J. Valla, *Institutionum philosophicarum cursus, ad usum studiosae juventutis praesertimque seminariorum, accommodatus*. Paris, 1808. Nouv. édit. 3 vol.

- Ch. Vuitasse, *De Sacramento Poenitentiae*. Paris, 1717.
De Sacramento Ordinis. Paris, 1717.
De augustissimo altaris Sacramento. Paris, 1720.
De Deo uno et trino. Paris, 1722.

On peut consulter :

- J. Béllamy, *La Théologie catholique au XIX^e siècle*. Paris, 1904.
 2^e édit.
 L. Bertrand, *Bibliothèque Sulpicienne ou Histoire littéraire de la
 Compagnie de Saint-Sulpice*. Paris, 1900. 3 vol.
 A. Bourdeaut, *Essai sur l'apologétique du XVIII^e siècle*. Thèse
 dactylographiée, présentée aux Facultés catholiques d'Angers.
 E. Hocedez, *Histoire de la Théologie au XIX^e siècle*. T. I. Paris, 1949.

7. Travaux d'Histoire locale.

A. Provence.

- P. Ardouin, *Le Jansénisme en Basse-Provence au XVIII^e. La Bulle
 Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon
 (1713-1778)*. Marseille, 1936. 2 vol.
 L. Arnette de la Charlonny, *Essai sur l'Enseignement primaire en
 Provence du XVIII^e siècle jusqu'à la loi Guizot (28 juin 1833)*.
 Aix-en-Provence, 1940.
 L. V. Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de
 Provence*. Avignon, 1776-1786. 4 vol.
 Aubert de la Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse*.
 t. XIII, Paris, 1868. Mazenod.
 P. Bagarry, *Notice historique sur l'Œuvre des Prisons d'Aix-en-
 Provence*. Aix, 1908.
 J. Barruol, *La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat*.
 Cavaillon, 1928.
 F. Belin, *Histoire de l'ancienne Université de Provence ou Histoire
 de la fameuse Université d'Aix*. Aix, 1892.
 H. Bremond, *La Provence mystique au XVII^e siècle*. Paris, 1908.
 R. de Briançon, *L'État de la Provence, contenant ce qu'il y a de plus
 remarquable... dans la noblesse de cette Province*. Paris, 1693. 3 vol.
 A. Brun, *La langue française en Provence, de Louis XIV au Félibrige*.
 Marseille, 1927. Bibl. de l'Institut historique de Provence.
 R. Busquet, *Histoire de Provence des Origines à la Révolution fran-
 çaise*. Monaco, 1954.
 R. Busquet, *Histoire des Institutions de la Provence de 1482 à 1790*.
 Marseille, 1926.
 R. Busquet, *Histoire de Marseille*. Paris, 1945.
 P. Cabasse, *Essais historiques sur le Parlement de Provence*. Paris,
 1826. 3 vol.
 E. Camau, *La Provence à travers les siècles. L'année 1789, les années
 1790 et 1791, les années de la Terreur. La Contre-Révolution*. Paris,
 1940.

- B. de Clapiers-Collongues et Marquis de Boisgelin, *Chronologie des officiers des Cours souveraines de Provence*. Aix-en-Provence, 1904.
- Abbé de Coriolis, *Dissertation sur les États de Provence...* Paris, 1867.
- Ad. Crémieux, *Marseille et la Royauté pendant la minorité de Louis XIV (1643-1660)*. Paris, 1917. 2 vol.
- A. Fabre, *Les rues de Marseille*. Marseille, 1867-1869. 5 vol.
- G. Fleury, *La Faculté de médecine de l'Université d'Aix au xviii^e siècle*. Marseille, 1928.
- G. Guibal, *Mirabeau et la Provence en 1789*. Paris, 1887.
- G. Guibal, *Mirabeau et la Provence. Deuxième Partie, du 5 mai 1789 au 4 avril 1791*. Paris, 1891.
- P. J. Haitze, *Histoire de la ville d'Aix*. Aix, 1880-1892. 6 vol.
- H. de Jouvenel, *L'Assemblée de la noblesse du bailliage de Forez en 1789. Étude historique et généalogique*. Lyon, 1911.
- M. P. Masson, *La Provence au xviii^e siècle*. Paris, 1936. 3 vol.
- H. de Maynier, *Histoire de la principale noblesse de Provence. Nouveau État de Provence, de son gouvernement, ses compagnies de justice, sa noblesse...* Aix, 1719.
- E. Méchin, *Annales du Collège royal Bourbon d'Aix*. Marseille, 1890-1892. 4 vol.
- G. de Montgrand, *Liste des gentilshommes de Provence qui ont fait leurs preuves de noblesse pour avoir entrée aux États tenus à Aix de 1787 à 1789... d'après les procès-verbaux officiels*. Marseille, 1860.
- G. de Montgrand, *Armorial de la ville de Marseille*. Marseille, 1864.
- Abbé Papon, *Histoire générale de Provence*. Paris, 1776-1786. 4 vol.
- A. Pascal, *Le Clergé du diocèse d'Aix pendant le xix^e siècle*. Aix-en-Provence, 1925.
- M. Provence, *Le Cours Mirabeau*. Aix, 1953.
- Ch. de Ribbe, *Pascalis. Étude sur la fin de la Constitution provençale (1787-1790)*. Paris, 1854.
- Ch. de Ribbe, *Un journal et un journaliste à Aix avant la Révolution. Étude de mœurs sur la ville d'Aix vers la fin du xviii^e siècle*. Aix, 1859.
- E. Ripert, *La Provence*. Paris, 1929. Col. *Les Provinces françaises*.
- P. A. Robert, *Les Remontrances et Arrêtés du Parlement de Provence au xviii^e siècle*. Paris, 1912.
- Roux-Alphéran, *Les Rues d'Aix*. Aix, 1846-1848. 2 vol.
- G. Saint-Yves et J. Fournier, *L'évolution du système administratif de Napoléon I^{er}. Le Département des Bouches-du-Rhône de 1800 à 1810*. Paris, 1899.
- G. Valran, *Misère et Charité en Provence au xviii^e siècle*. Paris, 1899.
- J. Viguier, *La convocation des États généraux en Provence*. Paris, 1896.
- J. Viguier, *Les débuts de la Révolution en Provence*. Paris, 1895.

Cte de Villeneuve, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône, avec atlas*. Marseille, 1821-1829. 5 vol.

L. Wolff, *Le Parlement de Provence au XVIII^e siècle*. Aix, 1920.

Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale, publiée sous la direction de P. Masson. Marseille, 1913-1937. 16 tomes en 17 vol.

Histoire du commerce de Marseille, publiée par la Chambre de Commerce de Marseille. Paris, 1949-1952. 3 vol. parus.

Marseille à la fin de l'Ancien Régime, ouvrage en collaboration. Marseille, 1896.

B. Piémont.

R. Bergadani, *Vittorio Amedeo III (1726-1796)*. Torino, 1939.

N. Bianchi, *Storia della monarchia piemontese dal 1773 sino al 1861*. Torino, 1877-1885. 4 vol.

D. Carutti, *Storia della Corte di Savoia durante la Rivoluzione e l'Impero francese*. Torino, 1892. 2 vol.

A. Gerbaix di Sonnaz, *Gli ultimi anni di regno di Vittorio-Amedeo III (1789-1796)*. Torino, 1918. *Misc. di Storia Italiana*.

V. Pierre, *Le Clergé français en Savoie et Piémont (1791-1794)*. Paris, 1898.

F. Vermale, *La Révolution en Savoie*. Chambéry, 1925.

C. Vénétie.

A. Bailly, *La Sérénissime République de Venise*. Paris, 1946.

E. Barbarich, *La Campagna del 1796 nel Veneto...* Roma, 1910.

M. Berengo, *La società veneta alla fine del settecento, Ricerche storiche*. Firenze, 1956.

A. Bonnefons, *Un État neutre sous la Révolution : la chute de la République de Venise (1789-1797)*. Paris, 1908.

Bratti Ricciotti, *La fine della Serenissima*. Venezia, 1917. *Misc. di Storia Veneta*.

G. Comisso, *Agenti segreti venetiani nel 700 (1705-1797)*. Milano, 1942. 2^e édit.

G. Dandolo, *La caduta della Repubblica di Venezia ed i suoi ultimi cinquant'anni*. Venezia, 1853-1859. 2 vol.

P. Daru, *Histoire de la République de Venise*. Paris, 1853. 9 vol. 4^e édit.

L. Galibert, *Histoire de la République de Venise*. Paris, 1847.

P. Molmenti, *La storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della Repubblica*. Torino, 1880. 2^e édit.

P. Monnier, *Venise au XVIII^e siècle*. Paris, 1907.

G. Occioni-Bonaffons, *Del commercio di Venezia nel secolo XVIII*. Venezia, 1891. *Atti del R. Istituto Veneto*.

G. Occioni-Bonaffons, *La Repubblica di Venezia alla vigilia della Rivoluzione francese*. Torino, 1890.

- M. Petrocchi, *Il tramonto della Repubblica di Venezia e l'assolutismo illuminato*. Venezia, 1950.
- S. Romanin, *Storia documentata di Venezia*. Venezia, 1853-1861. 10 vol.
- D. Naples et Sicile.*
- G. Bianco, *La Sicilia durante l'occupazione inglese (1806-1815)*. Palermo, 1902.
- R. Bouvier et A. Laffargue, *La vie napolitaine au XVIII^e siècle*. Paris, 1956.
- A. Capograssi, *Gli Inglesi in Italia durante le campagne napoleoniche*. Lord W. Bentinck. Bari, 1949.
- P. Colletta, *Storia del reame di Napoli dal 1734 al 1825*, a cura di Manfroni. Milano, 1904. 2 vol.
Histoire du royaume de Naples depuis Charles VII jusqu'à Ferdinand IV, 1734 à 1825. Trad. Ch. Lefèvre et L. B. Paris, 1835. 2 vol.
- L. Conforti, *Napoli dalla pace di Parigi alla guerra del 1798*. Napoli, 1889.
- L. Conforti, *Napoli dal 1789 al 1796 con documenti inediti*. Napoli, 1887.
- L. Conforti, *Napoli nel 1799. Critica e documenti inediti*. Napoli, 1889.
- B. Croce, *Storia del regno di Napoli*. Bari, 1931. 2^e édit.
- A. de Forbin, *Souvenirs de la Sicile*. Paris, 1823.
- M.J. de Foresta, *Lettres sur la Sicile écrites pendant l'été de 1805*. Paris, 1821. 2 vol.
- G. Genoino, *Le Sicilie al tempo di Francesco I (1777-1830)*. Napoli, 1934.
- I. Rinieri, *Della rovina di una monarchia. Relazioni storiche tra Pio VI e la Corte di Napoli negli anni 1796-1799, secondo documenti inediti dell'Archivio vaticano*. Torino, 1901.
- N. Rodolico, *Il popolo agli inizi del Risorgimento nell'Italia Meridionale (1781-1801)*. Firenze, 1925.
- R. Romeo, *Il Risorgimento in Sicilia*. Bari, 1950.
- A. Sansone, *Gli avvenimenti del 1799 nelle due Sicilie. Nuovi documenti*. Palermo, 1901.
- H. Tuzet, *Voyageurs français en Sicile au temps du Romantisme (1802-1848)*. Paris, 1945. Col. *Études de littérature étrangère et comparée*.

8. Biographies.

- L. Barthou, *Mirabeau*. Paris, 1913.
- G. de Bertier de Sauvigny, *Le Comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'Énigme de la Congrégation*. Paris, 1948.

- A. Bonnefons, *Une ennemie de la Révolution et de l'Empire. Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (1768-1814), d'après des documents inédits*. Paris, 1905.
- A. Castelot, *Le Duc de Berry et son double mariage, d'après des documents inédits*. Paris, 1950. Col. *Présence de l'Histoire*.
- R. de Chauvigny, *Un évêque en France pendant la Révolution. Le cardinal de Belloy et l'église de Marseille de 1789 à 1802*. Avignon, 1930.
- L. Cristiani, *Un Prêtre redouté de Napoléon. P. Bruno Lanteri (1759-1830)*. Nice, 1957.
- P. Droulers, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la Monarchie de juillet chez Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse*. Paris, 1954.
- E. Gabory, *Un grand évêque oublié. Mgr Duvoisin, évêque de Nantes*. Nantes, 1947.
- J.A. Gosselin, *Vie de M. Émery*. Paris, 1861-1862. 2 vol.
- G. Goyau, *Les grands desseins missionnaires d'Henri de Solages (1786-1832)*. Paris, 1933.
- R. Jacquin, *Taparelli*. Paris, 1943.
- R. Johannet, *Joseph de Maistre*. Paris, 1932.
- E. Lavaquery, *Le cardinal de Boisgelin (1732-1804)*. Paris, 1920. 2 vol.
- J. Leflon, *Etienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans*. Paris, 1938. 2 vol.
- J. Leflon, *Monsieur Émery*. Paris, 1945-1946. 2 vol.
- P. Lesourd, *Un grand cœur missionnaire. Mgr de Forbin-Janson (1785-1844)*. Paris, 1944.
- A. Lestra, *Les secrets du clergé clandestin. Le Père Coudrin*. Paris, 1952.
- L. Lévy-Schneider, *L'application du Concordat par un prélat d'Ancien Régime. Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles (1802-1810)*. Paris, 1921.
- C. Maréchal, *La Jeunesse de La Mennais*. Paris, 1913.
- L. Mazzini, *Vigevano ed i suoi Vescovi*. Mortara, 1893.
- J. Morabito, *Je serai prêtre. Eugène de Mazenod. De Venise à Saint-Sulpice (1794-1811)*. Ottawa, 1954.
- G. Occioni-Bonaffons, *Francesco-Maria Milesi, patriarca di Venezia. Nota biografica*. Udine, 1884.
- J. Paguella de Follenay, *Monsieur Teyssyre... Sa vie, son œuvre, ses lettres*. Paris, 1882.
- Philpin de Rivière, *Vie de Mgr de Forbin-Janson*. Paris, 1892.
- J. Pielorz, O.M.I., *La vie spirituelle de Mgr de Mazenod... Première Partie 1782-1812. Étude critique*. Rome, 1955.
- L. Pingaud, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire, le Comte d'Antraigues*. Paris, 1893.

- T. Rambert, O.M.I., *Vie de Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée*. Tours, 1883. 2 vol.
- R. Reboul, *Un archevêque nommé d'Aix, évêque de Metz, et ses frères* (Mgr Jauffret). Aix, 1896.
- A. Rey, O.M.I., *Histoire de Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée*. Rome-Marseille, 1928. 2 vol.
- A. Ricard, *Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée (1782-1861)*. Paris, 1892.
- G. Walter, *Le Comte de Provence, frère du Roi, Régent de France, Roi des émigrés*. Paris, 1950.
- Pii Brunonis Lanteri... Positio super introductione causae et super virtutibus*. Romae, 1945. S. Rituum Congregatio, Sectio historica, N° 63.
- La Révérende Mère Camille de l'Enfant-Jésus, née de Soyecourt*. Paris, 1935.

9. Revues. Dictionnaires.

- Th. Salmon à Mgr Paris, évêque de Langres, 8 juin 1850, dans *Annales de la Sainte-Enfance*, t. II (1848-1850).
- J. Egret, *La Prérévolution en Provence (1787-1789)*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, 26^e année, 1954.
- F. Vermale, *Les dettes privées sous la Révolution : les remboursements en assignats*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, t. X, 1933.
- J.B. Vanel, *Concile national de 1811. Notes et Procès-verbaux*, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, an. 1912 et 1913.
- A. Brun, *Un précurseur oublié du Félibrige (Mgr de Mazenod)*, dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. II, 1925.
- G. Doublet, *Emigrés provençaux à Nice (1789-1792)*, dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. II, 1925.
- Souvenirs de famille*, dans *Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, t. V, 1866.
- A.J. Rance-Bourrey, *Les émigrés français à Nice*, dans *Nice historique*, t. VIII, 1906.
- G. Doublet, *L'émigration française à Nice de 1789 à 1792*, dans *Nice historique*, an. 1928 et 1929.
- A. Norsa, *Il fattore economico nella grandezza e nella decadenza di Venezia*, dans *Nuova Rivista Storica*, 1924.
- R. Busquet, *Les origines de la Cour des Comptes de Provence*, dans *Provincia*, t. II, 1922.
- A. Bernard, *Le 18 fructidor à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône*, dans *Révolution française*, t. XLI, 1901.
- G. de Bertier, *Un épisode de la résistance catholique sous le 1^{er} Empire : l'affaire d'Astros*, dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. XXXV, 1949.

- Boulay de la Meurthe, *Quelques lettres de Marie-Caroline*, dans *Revue d'Histoire diplomatique*, t. II, 1888.
- A. Bouyala d'Arnaud, *Un gentilhomme provençal au XVIII^e siècle : le marquis d'Eguilles*, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. II, 1955.
- P. Gaffarel, *La Fronde en Provence*, dans *Revue historique*, t. II, 1876; t. V, 1877.
- A. Latreille, *Le Gallicanisme ecclésiastique sous le 1^{er} Empire*, dans *Revue historique*, t. CXCIV, 1944.
- F. D. Olmo, *La Rivoluzione francese in Piemonte*, dans *Rivista d'Italia*, 1913.
- R. Rouquette, *Congrégations secrètes*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, t. II. Paris, 1953.



INDEX DES NOMS PROPRES

Cet index ne comprend ni les noms d'auteurs ni tous autres noms propres cités dans les notes à titre de références. N'y figurent pas davantage les noms de lieux désignant pays ou régions.

Les chiffres, placés en exposant, renvoient aux notes, seulement lorsque le nom cité ne se trouve pas déjà dans la page.

A

- Aboukir*, 191-192, 195, 219-220.
ACETO (baron), 210.
Acqui, 97.
ACTON (Joseph), 141, 189-190, 196, 214.
AFFRE (Denis), 312, 337, 345.
AGLIANO (René d'), 370¹, 386.
Aigues-Mortes, 16.
AIGUILLON (duc d'), 38.
AILLAUD (Joseph), 102¹, 157.
Aix, 7, 9, 15, 19, 23, 27, 29-31, 35, 37-38, 40-41, 43², 46-48, 50, 53-54, 55³, 57-58, 61, 63¹, 64-66, 68-70, 76-78, 81-92, 90¹, 96, 103, 105, 110, 124, 126-127, 129, 139, 155, 158, 258-259, 261-263, 265, 267-270, 273-275, 284, 289, 294, 299-304, 308, 316, 318⁵, 323, 327, 352³, 382, 404, 412, 425, 427-433, 438, 440-441, 443-444, 446, 448-449.
ALBERT (prince), 199.
ALBERT (président d'), 85-86.
Alcamo, 205-207.
Alès, 445-446.
ALLEMAND (abbé Jean-Joseph), 438.
ALZIARI, 94, 106¹, 127.
Amiens, 199, 333, 412-413, 417, 419.
AMYOT (Alexandre), 158, 204, 309.
AMYOT (M^{me}, née Marianne Bonnet), 158, 204, 241.
Ancône, 216.
ANDRÉ (M^{gr}, évêque démissionnaire de Quimper), 400.
ANDRÉ (Antoine - Joseph - Balthazard d'), 52⁵, 54, 57, 59-61, 71.
Angers, 333.
- ANJOU* (Philippe, d'abord duc d', puis d'Orléans), 33.
ANNE D'AUTRICHE (Régente), 31, 33.
ANSELME (général d'), 103².
ANTOINE (Paul-Gabriel, S. J.), 347.
ANTOINE DE VENEL (famille), 18.
ANTOINE DE VENEL (Eugénie-Françoise d'), 14.
ANTONELLI (cardinal), 372.
ANTRAIQUES (Louis de Launay, comte d'), 9, 110, 137-143, 153, 171-173, 175, 177-185, 189-191, 195-196, 203, 204³, 216-219.
ANTRAIQUES (M^{me} d', née Saint-Huberty), 177-178, 217.
ARBAUD DE JOUQUES (d'), 71.
ARBOU (d'), 333.
ARÈNE (famille), 18.
ARÈNE (d', supérieure à la Présentation de Marseille), 25-27.
ARÈNE (d', Présentine), 26-27.
ARGENS (Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'), 28-29.
Ariano, 167.
ARLATAN, voir Lauris.
Arles, 55³.
ARMAND, 85.
ARNULPHY, 130-131, 169.
ARTOIS (Charles, comte d'), 63, 67, 93.
ARTOIS (Marie-Thérèse de Savoie, comtesse d'), 103, 106.
ASTROS (abbé d'), 370¹, 386, 395, 426¹.
Aubagne, 27.
AUDIFFRET, 386.
AUGEREAU (général), 159.
Avellino, 167.

Avignon, 40⁴, 61, 318⁵, 425⁴, 442-443.
 AYNÈS, 386¹.

B

BACON, 349.
 BAILLY (chanoine Louis), 347-350, 353.
Bâle, 138¹.
 BARAGUAY D'HILLIERS (Louis, général), 154-155, 160.
Barcelone, 170.
 BARNAVE, 56¹.
 BARNÉOUD, 299.
 BARON, 132-133, 135-136, 144, 146-147, 160, 167, 172-173, 175.
 BARRAL (Louis-Mathias de, archevêque de Tours), 318⁵, 388.
 BARRAS, 149.
 BARRUEL (abbé), 311.
Bassano, 150.
 BASTON (chanoine), 346.
 BAUDRY (Louis-Joseph de), 346.
Bayonne, 333.
 BEAUCAIRE (dit Ragot), 103².
Beaupré, 18, 22.
 BEAUSSET (père et fils), 33.
 BEAUVAU (maréchal de), 70.
 BELLOY (Jean-Baptiste de, évêque de Marseille, archevêque de Paris), 23, 27, 28¹, 105, 126, 281, 412.
 BELSUNCE (Henri de, évêque de Marseille), 23, 25-28.
 BENOIT, 68, 89¹.
 BENOIT XIV, 425.
Bergame, 133-134, 150.
 BERGIER (Nicolas-Sylvestre), 347.
 BERNADOTTE, 195.
 BERNIER (Etienne - Alexandre, évêque d'Orléans), 318⁵.
 BERRY (Charles, duc de), 101-102, 213-215.
 BERTHAUT DU COIN, 385-386.
 BERTIER (Ferdinand de), 426¹.
 BÉRULLE, 296, 311.
Besançon, 333.
 BEYLOT (vicaire général d'Aix), 429.
 BIGOT DE PRÉAMENEU (ministre des cultes), 394.
 BILLUART, 348.
 BLANC, 85.
 BLOQUETTI (pseudonyme des frères Mazenod en émigration), 133-136, 148, 150, 159-160, 168, 172-173.
 BOISGELIN (Armand de), 337, 394.

BOISGELIN DE CUCÉ (Jean de Dieu-Raymond de, archevêque d'Aix, puis de Tours), 58-60, 65, 77-79, 105, 318⁵.
Bologne, 124¹, 129, 159, 164.
 BONALD (abbé de), 333.
 BONAPARTE, 148-155, 159, 170, 178-179, 192, 216, 220, 248-249, 267, 278, 309, 316-317, 318⁵.
 BONNARO (M^{gr}), 240.
 BONNEFOI (abbé de), 391.
 BONNET, 85.
Bordeaux, 407, 426¹.
 BORGÈSE (prince), 386.
Borgoforte, 111.
 BOSSUET, 66, 357, 376, 380, 397, 436.
 BOUCHE (Charles-François, avocat), 71, 77.
 BOUGE, 256-257.
 BOUGEANT (Guillaume-Hyacinthe, S. J.), 348.
 BOULOGNE (Étienne-Antoine de, évêque de Troyes), 348, 351¹, 400, 402.
 BOURBON (Louis - Henri - Joseph, duc de), 63-64, 70, 93, 95.
 BOURDEILLE (de), 426.
 BOURLIER (Jean-Baptiste, évêque d'Évreux), 388.
 BOYER, 68.
 BOYER (Pierre-Denis, sulpicien), 312, 346-348, 352-353, 371-379, 395, 407, 417².
 BOYER (Pierre-Jean de), 38².
 BRANCAS (M^{gr} de, archevêque d'Aix), 27.
Brescia, 134, 150.
 BRETENIÈRE (Charles), 406.
 BRIENNE, 49, 52, 54, 60.
Brignoles, 444-445.
 BROGLIE (Charles et Maurice de), 360.
 BROUILHONY (doctrinaire), 69.
 BRUCCO (supérieur général des Barnabites), 97¹.
 BRUEYS D'AIGALLIERS (François-Paul, amiral), 154, 159, 191, 193.
 BRUNET (François - Florentin, lazariste), 348.
 BRUTÉ (abbé Gabriel), 383-385.
 BRUYÈRE (abbé de la), 386.
 BUTERA (prince de), 208, 224.
 BUTERA (princesse de), 208.

C

Cahors, 333.
 CALONNE, 34, 49, 67.

- CAMPOS (chevalier), 138-139.
 CANAVERI (M^{gr}, évêque de Verceil), 388.
 CANNIZZARO (famille), 208, 210-211, 213, 215, 222, 229, 261.
 CANNIZZARO (duc de), 204, 208, 250.
 CANNIZZARO (duchesse de, princesse de Larderia), 204, 208-209, 227, 236-239.
 CANNIZZARO (François et Michel de), 208-209, 211, 288.
 CAPRARA (cardinal), 248, 357, 358¹.
 CARAMAN (comte de), 58, 65.
 CARBONEL, 89¹.
 CARLES, 300-301, 303.
 CARNOT (Lazare), 108-109.
 CASANOVA (Jacques), 28-29.
Caserta, 188², 190.
 CASOTTO (Domenico), 139-140.
 CASSOU, 420-421.
 CASTELLANE (de), 130.
 CATTANEO (abbé), 138-139.
Cefalù, 255.
Chalon-sur-Saône, 280.
Chambéry, 386.
 CHAMPIONNET (général), 196.
 CHARLES III d'ANJOU, 55.
 CHARLES IV (roi d'Espagne), 137, 138¹.
 CHARLES IX (roi de France), 18.
 CHARLES-EMMANUEL III et CHARLES-EMMANUEL IV (rois de Sardaigne), 96¹.
 CHARLES (archiduc, duc de Teschen), 150-151.
 CHASTELLUX (comte de), 188, 190, 204.
 CHASTELLUX (César de), 204-207.
 CHATEAUBRIAND, 226, 286-288, 349.
 CHAZOURNES (abbé de), 358.
 CHIESA (chevalier), 109.
Chioggia, 111, 165, 169.
 CHOISEUL, 29, 38.
 CHOISEUL (M^{me} de), 391.
 CHRÉTIEN (Gilles-Louis), 313.
 CHRISTINE (doctrinaire), 68, 79, 89.
 CICÉ (Jérôme-Marie Champion de, archevêque d'Aix), 316, 318⁵, 327, 337, 342-344, 395.
 CICÉ (M^{lle} de), 371.
 CIMINA (prince et princesse de), 208.
 CLARKE (Samuel), 348.
 CLÉMENT XIV, 66, 96¹.
 CLORIVIÈRE (Pierre-Joseph Picot de), 360, 371, 385-386.
Clusel, 22.
Coblence, 93, 141.
 COLETTI (abbés), 112.
 COLLET (Pierre, lazariste), 347.
 COLONIA (marquise de), 111.
Compiègne, 35.
 CONDÉ (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), 63, 93, 95, 103, 141.
 CONDORCET, 66.
 CONDREN (de), 296, 311.
 CONRADI, 386.
 CONSALVI (cardinal), 371, 380, 382, 389, 397.
 COPPET, 85.
 CORDERO (Demetrio), 386.
 CORDOUE (marquise de), 391.
 CORNEILLE, 226-228.
 CORNIER, 33.
 COSTA (cardinal, archevêque de Turin), 103.
 COUDRIN (le Père), 371.
Coutances, 333.
 CRAVEN (lady Elisabeth), 142.
Crémone, 111.
 CROISY (marquise de), 391.
 CYPRIANI (Balthasard de), 33.
- D
- DAMAS (comte Roger de), 188-189, 196.
 DARBAUD (ou d'Arbaud), 84-85.
 DAVERIO (abbé), 370¹, 386.
 DECANIS, 299.
 DEDONS (Hyacinthe-Henri-Emile, marquis de Pierrefeu), 266.
 DEDONS (Gabrielle - Élisabeth - Alexandrine, née Joannis, marquise de Pierrefeu), 91-92, 105-106, 241, 257-259, 268, 272-273, 279-281.
 DEDONS (Émile, de Pierrefeu), 91, 105, 259, 280-281, 288, 426.
 DEJOUX, 89¹.
 DELABIGNE DE VILLENEUVE (Joseph), 337.
 DELACROIX (Charles, préfet), 264¹
 DELPUITS (le Père), 355-356, 360, 438, 440.
 DELVAUX (le Père), 357-358.
 DEMANDOLX (Amélie de), 426.
 DEMANDOLX (Jean-François, évêque d'Amiens), 412-414, 417.
 DIESSBACH (le Père de), 370¹.
 DIROYS (François), 376².
 DOL, 299.
 DOMBIDEAU DE CROUSEILLES (Pierre-Vincent, évêque de Quimper), 400.
 DORIA (cardinal), 387.
 DRIVET, 16.

DROUIN (Hyacinthe-René, O. P.), 348.
 DUBREUIL (Joseph, avocat), 85-86.
 DUCLAUX (Antoine Du Pouget, sulpicien), 298, 313, 327, 331-333, 336, 339, 346, 354-356, 360, 362-364, 384, 388¹, 390, 395, 399-400, 407, 414-415, 417², 418-419, 428-429, 431, 433, 446.
 DUGNANI (cardinal), 400, 444-445.
 DUPHOT (Léonard, général), 189.
 DURAS (duchesse de), 391.
 DUVOISIN (Jean-Baptiste, évêque de Nantes), 347-349, 388-389.

E

EGUILLES (Alexandre de Boyer, marquis d'), 28-30.
 EMERY (Jacques-André), 8-9, 310, 312, 327-331, 333-336, 341, 344, 346-347, 349, 352, 354-357, 360, 362, 367, 371-372, 376², 378, 380, 382-390, 392-399, 401-402, 408-409, 449.
 ENGHEN (Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'), 63.
 ERASME, 76.
 ESCUDIER, 262³.
 ESTIEU, 258.
 ESTIEU (M^{me}), 257-258.
 ESTRÉE (cardinal d'), 376².

F

FAENZA (Joseph, barnabite), 100.
 FAILLON (Étienne-Michel, sulpicien), 9, 327, 329-330, 332, 384, 397.
 FAURIS DE SAINT-VINCENT, 62.
 FÉLIX, 33.
 FÉRAUD (Anne, surnommée Nanon), 47-49, 116, 151¹, 199-200.
 FERDINAND IV (roi de Naples), 141-142, 188-189, 196-197, 199, 202, 214, 222-225.
Ferrare, 164.
 FESCH (cardinal), 338, 388, 402.
 FEUTRIER (François - Hyacinthe - Jean), 401.
 FILASSIER (Jean-Jacques), 123.
 FILLION, 420-421.
 FLACHSLANDEN, 143.
 FLEURY (abbé Claude), 76.
Florence, 158, 164, 169, 217.
Foggia, 167.
 FONTANA (François-Louis, barnabite), 388-389, 396.
 FONTANGES (François de), 346.

FORBIN-JANSON (Michel Palamède de, marquis), 64, 71.
 FORBIN-JANSON (Charles de), 333, 337, 356-358, 413, 420-423, 432, 443.
 FORT (oratorien), 25.
 FORTIS (famille), 158.
 FORTIS (de), 299, 303.
 FOUCHÉ (Joseph), 68, 283-284, 378, 389, 391, 394, 426.
 FOUQUES (professeur), 40.
 FOUQUIER (Présentine), 26.
 FOURNIER (Marie-Nicolas, évêque de Montpellier), 400.
 FRANCE (M^{me} Victoire de), 188, 190.
Francfort, 160.
 FRANCHET D'ESPÉREY, 385, 386¹.
 FRANÇOIS II (empereur d'Allemagne), 216-217.
 FRAYSSINOUS (Denis de), 346, 349.
 FRÉDÉRIC II (roi de Prusse), 28.

G

GAILLARDON (Augustin), 337.
 GALEMBERT (Gaspard de Bodin de), 188², 211.
 GALLIFFET (Louis-François-Alexandre de), 130.
 GALLIFFET (M^{lle} de), 273.
 GALOIS DE LA TOUR (Charles-Jean-Baptiste des), 51, 58.
 GARAT (Joseph), 182, 195.
 GARDIOLE, 16.
 GARNIER (Antoine, sulpicien), 332-333, 346-347, 352, 383, 395, 407.
 GASTINEL, 68.
 GASTON, 68.
 GAUDIBERT, 89¹.
 GAUTIER, 68.
Gênes, 445.
 GÉRARD (abbé Philippe-Louis), 230.
 GÉRARD (faisant fonction de préfet à Grenoble), 384⁴.
 GERDIL (cardinal), 96-97, 425.
 GÈVRES (cardinal de), 25.
 GIGOGNAN, 89¹.
 GINÉSY, 275.
 GIRAUD, 397-398.
 GLANDEVÈS-NIOZELLES, 32-33.
 GOSSELIN (Jean-Edme-Auguste), 335, 362, 367, 407, 417², 419.
 GOUSSET (cardinal), 391.
 GRANERI (comte), 104, 109, 110¹.
 GRANMONTE (prince de), 208, 222.
 GRANMONTE (princesse de), 208.
Grans, 268¹.
Grasse, 445.
Gratz, 177, 181, 195, 218.

GRÉGOIRE (Henri, évêque de Loir-et-Cher), 37, 438¹.
 GREGORIO (di), 396.
Grenoble, 56¹, 333, 384⁴, 444.
 GRIMALDI (marquis et marquise de), 109.
 GRIMALDI (famille de), 18.
 GRIMALDY (Marie de), 22.
 GRIVEL, 360.
 GUALA (abbé), 370¹.
 GUALY (François-Marie-Édouard de), 333.
 GUIGOU (Jean-Joseph-Pierre), 404², 428, 429².
 GUIRAMAND (chevalier de), 83-85, 87.

H

Hagenbrünn, 122².
 HAMILTON (Lord William), 191, 219-220.
 HAMILTON (Emma Lyon ou Harte, lady), 189, 191, 196, 197¹, 219-220, 222.
 HAULET (abbé d'), 391.
Herculanum, 188².

I

ICARD (François), 337.
 IMBERT, 25.
 IMBERT, 89¹.
 INJARDY, 386.
Isle-sur-Sorgues, 40⁴, 268¹.
Issy, 384-385, 394, 398-399, 401, 414, 422, 425.

J

JACOB, 102¹.
 JALABERT (Jean-François-Joseph), 407.
 JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Joseph, évêque de Metz), 425, 427², 428-429.
 JAUFFRET, 262³.
 JAUFFRET (M^{lle}), 275.
 JOANNIS (M^{me} Catherine-Élisabeth, née Bonnet), 88, 91-92, 105, 156, 158, 171, 241-242, 257, 259-260, 263, 266, 268, 272-273, 277-279, 285, 308, 406, 416, 417¹.
 JOANNIS (François), 39.
 JOANNIS (François), 40⁴.
 JOANNIS (Françoise), 40⁴.
 JOANNIS (Jean-Baptiste), 39-41.
 JOANNIS (Jean-Baptiste), 40⁴.
 JOANNIS (Joseph-Thomas), 14, 40-44, 47-48, 77, 88-90, 105, 124¹, 126.

JOANNIS (Marie), 40⁴.
 JULIEN (Jean-Joseph), 63¹.
 JULIEN (Sextius), 263.

L

LACOMBE, 426-427.
 LACORDAIRE, 356, 423.
 LAENNEC, 400.
 LA FARE (Joseph-Isidore de Roux, seigneur de), 65.
La Ferté Saint-Aubin, 281.
 LAFON (abbé), 426.
 LA FONTAINE, 76, 128.
 LA HARPE, 228.
 LALLEMENT, 142, 152.
 LA LUZERNE (cardinal de), 347.
Lambesc, 39, 43, 55³.
 LA MENNAIS (Félicité de), 229, 349, 352, 354, 383-384, 386.
 LA MENNAIS (Jean-Marie de), 383-386, 424, 427¹.
 LAMPEDUZA (prince de), 211.
 LANGLEZ (père et fils), 85.
 LANTERI (Bruno), 370¹, 386.
 LA SALLE (père et fils), 33.
 LAS CASAS (ambassadeur d'Espagne), 137, 138¹, 139-140, 143.
 LAUGIER (famille), 18.
 LAUGIER (M^{me} Ursule-Élisabeth-Félicité de), 21¹, 23.
 LAURIS (Alexandre d'Arlatan de, marquis de La Roche), 129-130, 132-133, 147-148, 155, 158, 160, 168-169, 171-172, 176, 179, 187.
 LAURIS (Jean-Louis-Martin d'Arlatan de), 63.
Lausanne, 124¹, 125, 132-133.
 LAVABRE, 52.
 LEBRET (intendant), 36.
 LECLERC (M^{me}), 391.
 LE CLERC DE BOBERON (Nicolas-François), 348.
 LEGRIS-DUVAL (abbé), 390.
 LELAND (John), 348.
Le Mans, 333.
 LEMONTEY (Pierre-Édouard), 230-232.
 LÉONARD (de Port-Maurice, St), 425.
 LESEURRE (consul), 103².
 LESTANG (de), 130, 131.
 LESTRANGE (Dom Augustin de), 430.
 L'EVESQUE (Augustin-François de), 14, 52⁵.
 LIGUORI (St Alphonse de), 348, 350.
 LIPPOMANO, 152.

Livourne, 124¹, 130-131, 146, 216, 220.
 LOCKE, 96¹.
 LOGGERO, 370¹.
 LOMBARD, 16.
 LOMBARD-MONTAUXOUX (famille de), 18.
 LOMÉNIÉ (Martial de), 391.
Londres, 138¹, 217, 267, 318.
 LORME (de, Présentine), 26-27.
 LOUIS XI, 55.
 LOUIS XIV, 32-34.
 LOUIS XV, 29, 38, 39¹, 40.
 LOUIS XVI, 7, 39¹, 50, 54-55, 57, 60-61, 70, 95, 137, 141, 182, 184.
 LOUIS XVII, 137, 143.
 LOUIS XVIII, voir Provence.
 LOUIS (Dauphin de France), 29, 35.
 LOURDET, 346.
 LOYS, 80.
Lyon, 16-17, 22, 105, 124¹, 126, 132-133, 333, 385-386, 425.

M

MADERNI, 157².
 MAGNA, 210.
 MAGRAT (M^{lles}), 234.
 MAGY (Augustin), 297-299.
 MAIRE (Jésuite), 26.
 MAISTRE (Joseph de), 111¹.
 MALET (Claude-François de, général), 426-427.
 MALVAGNA (princesse de), 208.
Manfredonia, 164, 166-168.
 MANIN (Alvise), 143, 151, 167-168.
 MANIN (Louis, doge de Venise), 143, 152, 168.
 MANNAY (Charles, évêque de Trèves), 388.
Manosque, 64.
 MARCHETTI, 425.
 MARIE-AMÉLIE, MARIE-ANTOINETTE, MARIE CHRISTINE (filles de Ferdinand IV), 225.
 MARIE-ANTOINETTE (reine de France), 184.
 MARIE-CAROLINE (reine de Naples), 9, 141-142, 177, 181-186, 189-192, 195-197, 199, 203-204, 214, 216-222.
 MARIE-LOUISE (impératrice), 390, 392.
 MARRENX-MONTGAILLARD (secrétaire de d'Antraigues), 142, 177, 185, 188, 216-219, 221.

Marseille, 7-8, 16-19, 21-23, 25, 27, 31-34, 37, 39, 51-52, 55³, 64, 77, 105, 116, 120, 124¹, 159, 169, 171, 250, 255, 257, 259, 267, 298, 329-330, 438.
 MARTINI, 102¹, 157².
 MASSÉNA, 109.
 MATTEI (cardinal), 388¹, 403, 429², 445-446.
 MAUPEOU (ministre), 38-39.
 MAUR (Frère; de son nom de famille, Pierre-Martin Bardeau), 430.
 MAURELLET (Gaspard-Antoine de, marquis de la Roquette), 84, 86-87.
 MAURY (cardinal), 388, 395, 406, 412-413, 419-420, 423-424, 426-427.
 MAZARIN (cardinal), 30-34.
 MAZENOD (Anne-Blanche de), 22-23.
 MAZENOD (Charles de), 16-18, 30-33, 39.
 MAZENOD (Charles-Alexandre de), 19-21, 23, 25, 27-30, 34-36, 38-39, 41, 88, 90¹, 91², 94², 105-106, 124, 263-265, 289¹.
 MAZENOD (Charles-Antoine de), *Aix, Nice, Turin* : 7-9, 14-15, 21, 36-39, 41-44, 48, 50, 53-58, 60-68, 70-72, 80, 82, 84-96, 102-106.
Venise : 109-111, 113, 115, 117, 124-130, 132-148, 150, 151¹, 153-161.
Naples : 166-181, 183-188, 190, 192, 197.
Palerme : 202-203, 210, 212, 216, 218, 221, 227-230, 232, 234, 236-239, 241-248, 250-251, 254-271, 274-279, 282-283, 288-289, 307, 309, 313¹, 318⁵.
 MAZENOD (Charles-Auguste-André de), 22-23, 25, 27-28, 105-106, 111-112, 115-116, 120, 126-127, 156, 267, 281, 412.
 MAZENOD (Charles-Fortuné de), 8, 14, 36, 41, 61, 80, 88-90, 105-106, 111-112, 115, 124¹, 127, 129, 132, 155-156, 158, 169-171, 180, 187-188, 192, 194, 202-204, 209-210, 219, 238-242, 244-249, 251, 255-257, 261, 263, 265¹, 268, 282-283, 316-319.
 MAZENOD (Charles-Joseph de), 18, 22.
 MAZENOD (Charles-Louis-Eugène de), 36, 41, 87, 90¹, 105, 115, 127, 129, 133, 151¹, 154, 160, 166-167, 169, 180, 187-188, 191-

- 192, 200, 202-203, 210, 241-242, 244-247, 251, 254-257, 261, 263, 268, 282-283.
- MAZENOD (Charles-Vincent de), 18, 22, 25.
- MAZENOD (Charlotte-Eugénie-Antoinette de), 47¹, 65-66, 116, 124, 127, 161, 171, 232, 235, 244-245, 259, 265, 271-273, 294, 306-308, 322, 325, 334², 337, 344, 382, 394, 417¹.
- MAZENOD (Claudine), 22.
- MAZENOD (Elzéar de), 289¹.
- MAZENOD (Étienne), 16-17.
- MAZENOD (Étienne), 22.
- MAZENOD (François), 16-17.
- MAZENOD (Henri), 15-16.
- MAZENOD (Jean), 22.
- MAZENOD (Louise de), 22-23, 25-27.
- MAZENOD (Marc-Antoine de), 22.
- MAZENOD (Marguerite), 22.
- MAZENOD (Marie de), 22.
- MAZENOD (M^{me} Marie-Rose-Eugénie de, née Joannis),
Aix, Nice, Turin, Venise :
 9, 14, 21¹, 39, 40⁴, 41-44, 46, 48-50, 53, 66, 88, 90-92, 102-106, 116-117, 124-128, 132.
Après le retour à Aix : 157-158, 161, 170-171, 186-187, 204, 221, 236-238, 241-247, 250, 257-261, 263-279, 288, 296, 306-309, 322-326, 331, 334, 337-345, 352³, 382-383, 394, 396, 403, 405, 416, 417², 424³, 425, 429-430, 445.
- MAZENOD (Mathieu-Robert), 22.
- Mende*, 40⁴, 333.
- MERCŒUR (duc de), 32.
- Metz, 333, 427².
- MICHEL (Louis-Pascal), 85.
- MICHEROUX (Antoine), 151¹.
- MIGNARD, 82, 84-86.
- Milan*, 129, 134, 284.
- MILESI (François-Marie, évêque de Vigevano), 116-117, 126, 402.
- MILLE (M^{lles}), 440.
- MINOYA, 177, 217-218.
- MIRABEAU, 33, 58-62, 65, 71.
- Mondovi*, 386.
- MONTAGNE, 16.
- MONTAGNE (Hans; Jacques; Laynette; Madeleine), 17³.
- MONTAGNAC (François de Gain de, évêque de Tarbes), 165.
- MONTAIGNE (Claude-Louis, sulpicien), 348.
- MONTAIGNE (Jean, sulpicien), 333, 346-347, 350, 353, 395, 407.
- Montesemolo*, 386.
- MONTGAILLARD (comte de), 178.
- MONTMEYAN (M^{me} de), 281.
- MONTMORENCY (Adrien de), 391.
- MONTMORENCY (Mathieu de), 355, 390, 391, 426¹.
- Montréal*, 207, 225.
- MOREAU (Jacob-Nicolas), 35.
- MOREL (frères), 68, 79, 89.
- MORELLI (Andrea), 386.
- MOSSY (imprimeur), 329.
- MOUNIER (Jean-Joseph), 52, 56¹, 81.
- MOURGUES DE CALLIAN (famille), 18.
- MOURGUES DE CALLIAN (Anne de), 22.
- MURGERAY (abbé), 370¹.

N

- Nancy*, 333, 356, 358¹, 423.
- Nantes*, 333, 388.
- Naples*, 100, 122, 141-142, 151¹, 159-160, 164-165, 167-169, 172-173, 177, 180-182, 187-189, 191, 193-197, 199-200, 203-204, 209, 217-219, 222, 229, 236, 249, 260, 277, 284.
- NAPOLEON Ier, 8, 99, 283, 330, 346, 363, 372, 378, 380, 381¹, 382, 384, 387-390, 392-393, 395-397, 401-402, 404, 408, 412, 423, 426, 428-431, 438-439, 441, 443, 446, 449.
- NECKER, 49³, 53, 61.
- NELSON, 192, 196-197, 199, 203, 219-220.
- NERI (St Philippe de), 350.
- Nice*, 86-87, 89-92, 94, 102-104, 106, 108, 154.
- NICOLAS (chanoine), 25.
- NIZZA (marquis de), 199.
- NOAILLES (Alexis de), 426¹.
- NOEL (ministre plénipotentiaire), 110.
- NOIRLIEU (Martin de), 424.

O

- OLIER (Jean-Jacques), 27, 296, 309, 311, 327, 335-336, 430.
- OPPÈDE (président d'), 30-31, 33.
- Orléans*, 318⁵, 333.
- ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), 63.
- ORLÉANS (Philippe III, duc d', Régent), 40.
- ORSI (Joseph-Augustin), 425.

OSMOND (Antoine-Eustache d', évêque de Nancy), 318⁵.
Ostiglia, 111.

P

PACCA (cardinal), 371, 380-381, 389, 397.
 PACCANARI (Nicolas), 122², 123⁴.
Padoue, 122², 129, 150.
 PAGET (Lord), 220.
Palerme, 47¹, 100, 199, 202-204, 207, 209, 213, 215-217, 219-220, 222-223, 229, 233, 235-236, 241, 248-249, 254, 256-257, 260, 279, 283-284, 316, 318⁵.
 PALME (abbé de la), 386, 391.
 PANTANELLI (Domenico), 112, 140.
 PARAVICINI (M^{me} de), 391.
Paris, 58, 66, 145, 149, 267, 269, 279-282, 284, 288-289, 298, 306-409, 412-413, 420, 425-426, 429, 449.
 PARTANNA (famille), 278.
Partenico, 207.
 PASCALIS (Jean-Joseph-Pierre, avocat), 52, 54, 55³, 56¹, 57, 59-62, 81-82, 84, 85², 86-87, 103, 139.
 PASQUIER (Étienne-Denis), 426¹.
 PASTORI (abbé), 205, 207.
 PATERNO (président), 224.
 PAUL 1^{er} (empereur de Russie), 181, 216-217, 219.
 PAYAN (Étienne), 94.
 PELLICOT, 79.
 PÉRIER (de), 14.
 PÉRIER (famille), 56¹.
 PÉRIER (Boniface-Jean-Louis-Denis de), 92, 104, 124¹, 266, 274.
 PÉRIER (Jean-François, évêque d'Avignon), 442.
 PERREAU (abbé), 386, 391.
 PETAU (Denis), 348.
 PEY (chanoine Jean), 233.
 PHELIPON, 362.
Pianezza, 105¹.
 PICHEGRU (général), 178.
 PIE VI, 96¹, 149, 189-190, 249.
 PIE VII, 8, 249, 316-317, 328, 346, 358¹, 362, 367, 370¹, 371-372, 378, 380, 381¹, 382-384, 386-389, 392, 395-397, 401, 404, 406, 429, 442-446, 449.
 PIETRO (cardinal di), 389-390, 396.
 PINCHINATI (chirurgien), 102.
 PISANI DE LA GAUDE (Charles-François-Joseph, évêque de Venise, puis de Namur), 318.
Pise, 130-131, 173.
 PLETEMBERG (baronne de), 211.

POITEVIN (avocat), 94.
Poitiers, 33, 371.
Pola, 165-166.
Pompéi, 188².
 PONS, 85.
Pontelagoscuro, 111.
 PORTALIS (Jean-Étienne-Marie), 282-284, 310, 313¹, 318⁵, 329-330.
 PORTALIS (M^{me}), 313¹.
 PORTIER, 68.
 POUILLE, 68, 79, 89¹.
 PRADT (Dominique Dufour de, archevêque de Malines), 400-402.
 PROVANA DI COLLEGNO (chevalier), 425.
 PROVENCE (Louis, comte de, puis Régent, puis Louis XVIII), 63, 67, 109-111, 137, 140-143, 178, 204, 216-218, 249, 449.
 PROVENCE (Louise-Marie-Joséphine de Savoie, comtesse de), 103.
 PUGET (M^{lles} de), 210, 237.
 PUSCHKIN-BRUCE (comte Mussin, ambassadeur de Russie), 210, 219.
 PUYSEUR (comte de), 197, 199, 203.

Q

QUÉLEN (Hyacinthe-Louis de), 310, 345, 401.
 QUINSONAS (M^{me} de), 391.

R

RACINE, 227-229.
 RACINE (Bonaventure, abbé), 286¹.
 RAFFIN (M^{me} de), 391.
 RAVANAS (curé de la Madeleine, Aix), 14.
 REBOUL, 257-258.
 RÉGNIER (Claude-François), 347.
 RÉGUSSE (Charles de Grimaldi, marquis de), 31.
 REIMONET (abbé), 121¹.
 REINIER (capitaine de vaisseau), 250, 254-257.
 RÉMUZAT (abbé), 121¹.
Rennes, 333.
 RENAN (Ernest), 352.
 REVEST (famille), 90.
 REY (abbé), 386, 391.
 RICARD, 68.
Riez, 262³.
 RIQUETTI (Thomas de), 33.
 RIVE (Joseph-Jean, abbé), 82, 84-85, 87.

ROBESPIERRE, 108, 149.
 ROLLIN (Charles), 66, 230.
 Rome, 122², 160, 189, 196, 214,
 284, 378-379, 384⁴, 391.
 ROQUETTE (M. et M^{me} de la), 38².
 ROQUEVAIRE (de, Présentine), 25-
 26.
 ROUCY (comte de), 391.
 ROUSSEAU (Jean-Jacques), 66, 96.
 Rovigno, 165.
 ROZE-JOANNIS (Félix-Eugène),
 268¹.
 ROZE-JOANNIS (François-Joseph),
 40⁴, 170, 245-246, 260-261, 263,
 266-268, 270, 275, 286, 294,
 306-307, 343-344, 352³, 394, 403,
 404², 405, 437, 442.
 RUFFO (Alvaro), 195.
 RUFFO (Fabrice, cardinal), 445².
 RUFFO (Louis, cardinal), 445.

S

SABRAN (famille de), 18.
 SABRAN (marquis de), 187.
 SABRAN (Jules-César, marquis de),
 64.
 SADE (Jean-Baptiste, comte de),
 64, 71.
 Saint-Chamond, 16-17, 21-22.
 SAINT-CLAIR (marquis Charles de),
 219.
 SAINTE-CROIX (M^{me} de), 109.
 SAINT-FARGEAU (M^{me} de), 391.
 Saint-Flour, 333.
 Saint-Jean l'Hermitain, 22.
 Saint-Julien, 260, 307.
 Saint-Laurent, 15, 54, 93-94, 242,
 245, 260-264, 268, 273, 289,
 323, 325.
 SAINT-MARC (baron de), 30.
 Saint-Maximin, 85.
 Saint-Romain-en-Jarez, 22.
 SAISSEVAL (comtesse de), 391.
 SAMATAN (M. et M^{lle}), 258.
 SAMBOUIS, 86.
 SAMBUCY-Saint-Estève (abbé Louis
 de), 360, 401, 413.
 SANTELO (Antonio), 112¹.
 SAVARY (René, ministre de la
 Police), 386, 426-427.
 Savone, 385-386, 404, 443.
 SCATI (Léopold, barnabite), 97-102,
 157².
 Ségeste, 204-206, 212.
 SEGNERI, 425.
 SELVE (abbé de), 391.
 Sermide, 111.
 SICARD (doctrinaire, recteur), 68,
 79, 81, 88, 89¹.

Signes, 18¹.
 SIMONY DE BROUTIÈRE (Jules-
 François de, abbé), 333.
 SINSAN (baron de), 386.
 SMITH (Hermite, dit), 129.
 SOLAGES (Henri de), 333, 358.
 SOYECOURT (M^{me} de, prieure du
 Carmel), 390, 396.
 Soyons, 22.
 SUAREZ, 348.
 SUFFIN (Marguerite de), 18.
 SUFFREN (famille), 132.
 SUFFREN DE SAINT-TROPEZ (de,
 évêque de Sisteron), 64.
 Syracuse, 192.
 SZADURSKI (abbé), 333, 363, 413.

T

TAILLET (abbé), 318⁵.
 TALLEYRAND (famille), 142, 160,
 172, 177, 181, 183, 185, 188,
 204, 216, 221-222, 277, 281.
 TALLEYRAND (Charles-Maurice de,
 ministre des Relations exté-
 rieures), 44, 141, 195, 281, 312.
 TALLEYRAND (Louis-Marie-Anne,
 baron de, ancien ambassadeur à
 Naples), 141, 143, 168, 182, 184,
 188, 194, 199, 218, 251, 256.
 TALLEYRAND (baronne de), 141-
 143, 237.
 TAPARELLI D'AZEGLIO (marquis),
 370¹.
 TARDIEU (vicaire), 79¹.
 TASSON (famille), 16.
 TASSY, 299.
 TEYSSEYRRE (abbé Paul-Émile),
 334², 367, 384, 407, 417², 419-
 420, 424, 427¹.
 THARIN (Paul, abbé), 367, 407,
 417², 419-421, 427.
 THIBAUDEAU (Antoine-Claire, pré-
 fet), 404².
 THOMAS (Jean et Jeanne de), 18.
 THOMAS D'AQUIN (St), 348.
 THUISY (chevalier de), 391.
 TOMASSIN, 68, 89¹.
 TOPIN, 89¹.
 Toulon, 51, 64, 129, 149, 191.
 Toulouse, 371, 423, 443.
 TOURNEFORT (Prosper de, vicaire
 général de Metz), 391.
 TOURNEFORT (abbé de), 397.
 TOURNÉLY (Eléonor de), 122², 360.
 TOURNÉLY (Honoré), 374.
 TOURRET (famille), 132².
 TOURRET (Jean-François, négo-
 ciant de Lyon), 132-133, 135-
 136, 150, 153, 159, 172-177.

Trieste, 177-178, 203, 216.
 TRONSON, 329, 336, 357.
 TURCHI (Adéodat, évêque de Parme), 425.
Turin, 92-93, 96-97, 101-106, 108, 110, 127, 134, 138-139, 157², 226, 260, 266, 370¹, 386.
 TURLÉS, 429².

V

VADORINI (M^{gr}), 358¹.
 VALBELLE (Léon de), 31, 33.
Valence, 22.
 VALLA (Joseph, oratorien), 347.
 VANNEY (Claude), 386.
 VARIN (Joseph), 360.
 VAULX (Noël de Jourda, comte de), 56¹.
Venise, 93, 97, 100, 102¹, 106, 109-113, 116, 118-127, 129-134, 136¹, 138-140, 142-152, 154-160, 164-167, 172, 175-177, 193-194, 208-209, 212, 219, 226, 229, 236, 260, 266, 284, 295, 306.
 VENTO (Lazare de), 32.
 VÉRAC (comtesse de), 213.
Verceil, 97, 388.
Verdun, 333.
 VERNÈGUES (chevalier de), 82, 104, 110, 139.
Vérone, 109, 111, 129, 134, 143, 150.
Versailles, 56-58, 62, 64-65, 70, 333.
 VIAL (Jérôme), 299, 303.
Vicence, 141, 150.
Vichy, 267.
 VICTOR-AMÉDÉE III (roi de Sardaigne), 93, 96-98, 104, 110¹.
Vienne, 122², 195, 216, 218, 220, 222.

VILLARS (Honoré-Armand, duc de), 66².
 VILLÈLE, (Guillaume Aubin de) 360, 372.
 VILLÈLE (Joseph de, ministre), 385.
 VILLENEUVE (conseiller de), 31.
 VILLETARD, 150, 152-153.
 VINCENT, 68, 89¹.
 VINCENT (Joseph-Charles), 86.
 VINTIMILLE (Charles-François, comte de), 64, 110.
 VINTIMILLE (comtesse de), 213, 222.
 VINTIMILLE (prince de), 213-214, 222-224.
 VINTIMILLE (princesse de), 213, 222, 238.
 VINTIMILLE (M^{gr} du Luc de, archevêque d'Aix), 40-41.
 VIZIAN (Lorenzo), 147, 175³, 176.
Vizille, 56.
 VOLTAIRE, 28, 35, 353.
 VUITASSE (Charles), 347.

Y et Z

YOUNG (Édouard), 239-240.
 YVAN (Antoine), 15.
 ZACCARIA (François-Antoine), 425.
Zara, 165-166.
 ZANCHI, 133-134.
 ZAULI, 121¹, 122.
 ZERBINI, 112.
 ZINELLI (famille), 116-118, 161, 188, 194, 208, 229, 233, 260, 286, 306.
 ZINELLI (Don Bartolo), 113, 116-120, 121¹, 122-123, 127, 157², 190, 193-195, 209, 226, 234-237, 249, 276.
 ZINELLI (Don Pietro), 113, 121¹, 122, 127.
 ZORZI, 152-153.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS	7
--------------------	---

CHAPITRE I. — LE MILIEU PROVENÇAL ET FAMILIAL

I. <i>Les origines d'Eugène de Mazenod</i>	14
La Provence. L'ascendance familiale : de la droguerie de Saint-Chamond et de Marseille à la noblesse de robe. Les Mazenod adoptent le train de vie et la mentalité de leur milieu parlementaire.	
II. <i>L'antijansénisme des Mazenod et leur fidélité à l'Église</i> ...	22
Une Mazenod janséniste à Marseille, la Présentine Anne. Charles-Auguste-André, vicaire général et homme de confiance de M. de Belsunce. Le Président Charles-Alexandre de Mazenod et son parent, le marquis d'Eguilles, défenseurs des Jésuites contre le Parlement de Provence.	
III. <i>La fidélité des Mazenod au Roi et leur attachement au particularisme provençal</i>	30
Charles de Mazenod, second consul de Marseille, et les Frondeurs aixois. Son opposition à Mazarin, qui met en cause les privilèges des commerçants marseillais. Le président Charles-Alexandre soutient, avec J.-N. Moreau, les droits de la couronne contre le Parlement de Provence.	
IV. <i>Le mariage de Charles-Antoine de Mazenod avec Marie-Rose Joannis</i>	36
Charles-Antoine, élève des Jésuites; ses études juridiques; sa charge de président à la Cour des Comptes et au Parlement Maupeou. Une famille de médecins aixois, les Joannis. Marie-Rose Joannis, très richement dotée, épouse le président Charles-Antoine.	

CHAPITRE II. — LA PRÉRÉVOLUTION EN PROVENCE

I. <i>La première éducation d'Eugène à l'hôtel du Cours</i>	46
La Provence et sa langue. L'incident du théâtre d'Aix. Un tempérament vif, spontané et généreux.	
II. <i>La révolution aristocratique et parlementaire en Provence</i> ..	49
Le rétablissement des Cours souveraines et les fêtes des	

- 19-20 octobre 1788, à Aix. L'assemblée des trois Ordres, le 29 décembre, et les revendications de Pascalis, au nom du Tiers. D'André et les nobles non-fieffés. La Constitution de Provence et la représentation des trois Ordres aux États. Arrêt de Louis XVI, qui casse les délibérations de l'assemblée du 29 décembre.
- III. *Les États de Provence en 1789* 57
Procession d'ouverture. Protestation des députés du Tiers. Manifestations populaires. Intervention de Mirabeau.
- IV. *Les élections des députés de Provence aux États généraux* . . 60
Le règlement royal du 2 mars pour le comté de Provence. Les protestations des nobles fieffés et leurs mémoires rédigés par M. de Mazenod. L'élection illégale faite par eux d'une délégation, qui comprend M. de Mazenod. Les émeutes de Provence et la réconciliation des trois Ordres, à Aix.
- V. *Eugène de Mazenod, pensionnaire au Collège Bourbon* . . . 66
M. de Mazenod se résigne à confier son fils aux Doctrinaires. Les tendances de ceux-ci. Le personnel du collège et ses déficiences.
- VI. *La délégation des nobles fieffés aux États généraux et son échec* 70
Le roi refuse de la recevoir et l'exclut de la procession inaugurale. Le mémoire de M. de Mazenod à la chambre de la Noblesse et la réplique de M. d'André. La campagne menée par Mirabeau et Bouche. La délégation dissidente définitivement évincée.

CHAPITRE III. — CONTRE-RÉVOLUTION ET ÉMIGRATION

- I. *Les Doctrinaires et le Collège royal Bourbon d'Aix* 76
Les études d'Eugène en sixième. Le début des divisions religieuses. Un manifeste des Doctrinaires. Une harangue des élèves du collège à l'assemblée départementale.
- II. *Une tentative avortée de Contre-Révolution à Aix* 80
La suppression du Parlement et les protestations de Pascalis. L'abbé Rive et les Frères Anti-Politiques. Les émeutes des 12-14 décembre 1790, à Aix. Perquisitions et arrestations. Procédure du tribunal de district. Fuite de M. de Mazenod. Exécutions populaires.
- III. *Départ d'Eugène de Mazenod pour Nice* 87
Raisons qui déterminèrent M. de Mazenod à appeler son fils auprès de lui : crainte d'un massacre des Innocents, serment constitutionnel prêté par les Doctrinaires. Un conseil de famille. Les adieux d'Eugène.
- IV. *Séjour à Nice* 91
Arrivée de Mme de Mazenod, accompagnée de sa mère et de sa sœur. Dissensions familiales. M. de Mazenod offre son domaine de Saint-Laurent au prince de Condé.

V.	<i>Le Collège royal des Nobles de Turin</i>	96
	La réforme du Collège par les Barnabites. Le recteur, le P. Scati. Une éducation essentiellement aristocratique. La formation religieuse. Succès scolaires d'Eugène. Premiers contacts avec le duc de Berry. L'opération de la loupe.	
VI.	<i>L'établissement des Mazenod en Piémont</i>	103
	M. de Mazenod se lie d'amitié avec le comte Graneri, premier ministre du roi, et veut se fixer à Turin. Refus de Mme de Mazenod. Départ précipité de Nice, à l'approche des armées révolutionnaires. Charles-Auguste-André et Fortuné de Mazenod rejoignent leur famille en Piémont.	
CHAPITRE IV. — L'ÉMIGRATION A VENISE		
I.	<i>Le voyage Turin-Venise</i>	108
	Sur le conseil du ministre Graneri et à cause des appuis qu'il y trouvera, M. de Mazenod choisit Venise pour s'y réfugier. Il frète une grande barque qu'il partage avec d'autres émigrés. Accueil hospitalier des riverains du Pô. Dislocation du convoi à Borgoforte et Pontelagoscuro. Arrivée des Mazenod à Venise pour les fêtes de l'Ascension. Encombrement de la ville.	
II.	<i>Les périls de Venise et l'influence providentielle de don Bartolo sur Eugène</i>	113
	La licence du carnaval vénitien. M. Milesi confie Eugène à don Bartolo, qui se charge de son instruction et de sa formation religieuse. La vocation sacerdotale.	
III.	<i>Séparations et deuils</i>	124
	Mort des grands-pères paternel et maternel d'Eugène à Aix. Mme de Mazenod rentre en France avec Ninette, pour sauver les biens de famille. Mort du chanoine Charles-Auguste-André à Venise.	
IV.	<i>Les entreprises commerciales de M. de Mazenod</i>	127
	La société Mazenod-d'Arlatan et son approvisionnement en Toscane. La société lyonnaise Baron-Tourret s'associe la Roche et les frères Bloquetti.	
V.	<i>L'Agence royaliste de Venise</i>	136
	D'Antraigues adresse les Inquisiteurs à M. de Mazenod pour démasquer les émissaires des patriotes français. Relations du président avec l'ambassadeur d'Espagne, Las Casas, et les Talleyrand.	
VI.	<i>M. de Mazenod, victime d'un slibustier vénitien</i>	144
	Les caprices de la mode. La crise financière de Venise. Les paiements à terme. Les malversations de Vizian, encaisseur des paghero.	
VII.	<i>La chute de Venise</i>	148
	Bonaparte envahit la Vénétie. Les Pâques Véronaises. Les émigrés suspects aux Vénitiens. Soulèvement des patriotes vénitiens, qui imposent la capitulation au	

Doge. Emeutes des Esclavons. Périls courus par les Mazenod.

- VIII. *Incertitudes et hésitations des derniers mois à Venise* 153
 Arrivée des troupes françaises. Visite de l'amiral Brueys aux Mazenod. Baraguay d'Hilliers offre à ceux-ci ses bons services. Retour en France de Fortuné. M. de Mazenod renonce à se rapatrier et décide de rester à Venise, pour sauver ses marchandises. Après le traité de Campo-Formio, l'indignation des Vénitiens contre les Français l'oblige à quitter la ville.

CHAPITRE V. — L'ÉMIGRATION A NAPLES

- I. *Le voyage de Venise à Naples* 164
 Une inconfortable et lente *manzera*. Le détour par la Dalmatie. La menace des Barbaresques. Le débarquement à Manfredonia. L'arrivée à Naples par voie de terre.
- II. *Les amis et la famille* 168
 A l'hôtel du Chapeau-rouge. Inquiétudes et félicitations des amis rassurés. Fortuné, déporté par fructidor, rejoint ses frères. Le silence de Mme de Mazenod et le mystère qui plane sur son refuge.
- III. *La faillite de la société de commerce* 172
 M. de Mazenod veut reprendre ses affaires. Dissolution de la société Tourret-Bloquetti. Le concordat conclu entre d'Arlatan et Tourret, à Pise. Un lourd passif à régler.
- IV. *Un appel à d'Antraigues* 177
 Les services rendus par M. de Mazenod au Conspirateur. Il prend la défense de celui-ci. Misère des Mazenod à Naples. Le président demande à d'Antraigues une situation en Autriche ou en Russie.
- V. *La pension accordée par la reine de Naples* 181
 Marie-Caroline garde sa confiance à d'Antraigues. Les contrastes de la reine. Sa grande charité. M. de Mazenod recourt aux Talleyrand et à d'Antraigues pour obtenir une pension de la souveraine. Il refuse les offres financières de sa femme.
- VI. *Désœuvrement et ennui d'Eugène à Naples* 187
 Ses études d'allemand interrompues. Le cercle des Talleyrand. Une discussion avec un chanoine. Le désastre d'Aboukir. Les conseils de don Bartolo, qui invite Eugène à le suivre chez les Pères de la Foi.
- VII. *L'invasion de Naples et le départ des Mazenod* 195
 Politique belliqueuse de Marie-Caroline, entraînée par Lady Hamilton et Nelson. Les troupes napolitaines libèrent Rome. Contre-attaque de Championnet qui envahit le royaume des Deux-Siciles. Le roi se décide à fuir. Les *lazzaroni* veulent défendre Naples. La reine invite les Mazenod à suivre la cour. Eugène aux prises

avec les *lazzaroni*. L'embarquement en pleine tempête.

CHAPITRE VI. — LE SÉJOUR A PALERME

- | | | |
|-------|---|-----|
| I. | <i>Premiers mois de vie sicilienne</i> | 202 |
| | Un permis de séjour exceptionnel. Une installation précaire. Excursion d'Eugène au temple de Ségeste avec César de Chastellux. | |
| II. | <i>Eugène de Mazenod adopté par les Cannizzaro</i> | 207 |
| | La princesse de Larderìa, sa seconde mère. La vie aux <i>Colli</i> . Les relations avec la grande noblesse sicilienne. Leçons de tir et d'équitation. Jeux de société. | |
| III. | <i>Le duc de Berry à Palerme</i> | 213 |
| | Les Vintimille mettent Eugène en relation avec le duc de Berry. Une baignade malencontreuse. | |
| IV. | <i>Le règne de Nelson à Palerme</i> | 216 |
| | D'Antraigues abandonne la cause du Roi et passe au service de la Russie. Correspondance de M. de Mazenod avec Marrenx-Montgaillard, secrétaire de d'Antraigues. Ses relations avec l'ambassadeur de Russie à Naples, le comte Puschkin-Bruce. Eugène rencontre Nelson à l'ambassade de Russie. Le rappel de Nelson. Départ de Marie-Caroline pour Vienne. | |
| V. | <i>Le roi des Deux-Siciles et les fêtes de sainte Rosalie</i> | 220 |
| | La procession inaugurale. Les courses de chevaux. Les cérémonies religieuses. La procession de Montréal. | |
| VI. | <i>Eugène de Mazenod remédie aux déficiences de sa formation classique</i> | 226 |
| | La duchesse de Cannizzaro fait découvrir Racine à Eugène. Pour ou contre Corneille. M. de Mazenod essaie de former son fils à l'art épistolaire. Lectures historiques d'Eugène. Son incompréhension de la situation nouvelle. Sa parfaite connaissance de la langue italienne. | |
| VII. | <i>La vie spirituelle d'Eugène de Mazenod à Palerme</i> | 234 |
| | Les défauts de caractère d'Eugène. Sa conduite irréprochable. Le sens de Dieu au milieu de la vie mondaine. L'influence de la duchesse de Cannizzaro, sa sainte mère. La mort de celle-ci et le désarroi de son fils adoptif. | |
| VIII. | <i>Le retour d'Eugène de Mazenod en France</i> | 240 |
| | Mme de Mazenod rappelle son fils, après le coup d'État de brumaire. Objections du père. Le président et ses frères se résolvent à ne pas rentrer. Un échange de lettres pénibles. Eugène hostile au Concordat. Une grave maladie retarde son départ. | |

CHAPITRE VII. — OMBRES ET LUMIÈRES DE PROVENCE

- | | | |
|----|---|-----|
| I. | <i>Le retour en France</i> | 254 |
| | Une pénible traversée. Déception à l'arrivée à Marseille. Absence et silence de Mme de Mazenod. | |

II.	<i>Le transfert des biens familiaux</i>	259
	La conscription et le séjour à Saint-Laurent. Cinq mois de solitude et d'ennui. Les Mazenod dépossédés au profit des Joannis. Le divorce de Mme de Mazenod. Dettes de son mari.	
III.	<i>Un foyer brisé</i>	266
	Le « système » des Joannis. Les contrastes de Mme de Mazenod. Un voyage de celle-ci avec son cousin Roze-Joannis. M. de Mazenod renonce à rentrer à Aix. La vie d'Eugène dans sa famille maternelle. La société aixoise.	
IV.	<i>Projets de mariage et d'établissement en Sicile</i>	274
	A la recherche d'une riche héritière. Un double échec. Le plan du « vénitien Zozoti » pour s'assurer une situation en Sicile.	
V.	<i>Voyage à Paris</i>	280
	Laborieuse recherche d'un collègue pour Emile Dedons de Pierrefeu. Propositions de Portalis à Eugène. Un passeport refusé par Fouché.	
VI.	<i>La crise intérieure</i>	285
	La foi d'Eugène reste sauve. Son anti-jansénisme. Eugène et l'apologétique de Chateaubriand. Une tenue morale irréprochable. Les aveux des méditations de retraite. Les conclusions qu'ils autorisent. Mondanités. Eugène a perdu sa vocation.	
VII.	<i>La conversion</i>	295
	Il retrouve sa vocation avec sa ferveur. Le travail progressif de la grâce. Le vendredi saint de 1807. Dernières hésitations levées par M. Duclaux et le P. Magy. Eugène se décide à entrer au séminaire.	
VIII.	<i>L'Œuvre des Prisons</i>	299
	Eugène nommé recteur de l'Œuvre. Ses initiatives. Les malversations du boulanger. Le contrôle de la pratique religieuse des prisonniers. Démission d'Eugène.	

CHAPITRE VIII. — LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE :
LA FORMATION SPIRITUELLE ET DOCTRINALE

I.	<i>Mme de Mazenod et la vocation de son fils</i>	306
	Eugène recourt au préalable à Roze-Joannis et à sa sœur. Sa lettre à sa mère et l'exposé de ses motifs. Mme de Mazenod autorise un essai.	
II.	<i>Un nouveau milieu social, Saint-Sulpice</i>	309
	Le séminaire après la Révolution : une communauté réduite, un recrutement plus large, des vocations désintéressées. Portrait physique et moral d'Eugène de Mazenod. Il se détache de sa mentalité aristocratique.	
III.	<i>Sur la voie du dépouillement</i>	319
	Esprit de pénitence d'Eugène. Sa pratique de la pau-	

- vreté. Son indifférence aux biens de famille. Son attrait pour les plus humbles ministères.
- IV. *Ces Messieurs de Saint-Sulpice et leurs élèves*..... 327
Relations intimes d'Eugène avec M. Emery. M. Duclaux, directeur spirituel d'Eugène. Les directeurs au séminaire. L'esprit de charité à Saint-Sulpice.
- V. *La vie intérieure d'Eugène de Mazenod*..... 335
Esprit d'oraison. La petite méthode du bon M. Duclaux. Lumières et grâces des ordinations. Eugène retarde son sacerdoce pour compléter sa formation théologique et spirituelle.
- VI. *L'enseignement théologique à Saint-Sulpice*..... 345
Il reste celui du XVIII^e siècle : les professeurs, les manuels en usage, les autorités théologiques invoquées, les questions traitées. Prédominance de l'apologétique et de la morale sur le dogme. Les questions nouvelles répondant aux problèmes du temps. Malgré ses lacunes, Saint-Sulpice est la meilleure école théologique de France.
- VII. *Association de piété et de zèle*..... 354
La Congrégation au séminaire. Le groupe missionnaire de Forbin-Janson. L'Aa, son double objet : la sanctification de ses membres, l'action sur les condisciples. L'abbé de Mazenod, membre de l'Aa et secrétaire de l'association.

CHAPITRE IX. — LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE
AU SERVICE DU PAPE ET DES CARDINAUX ROMAINS

- I. *Le semi-gallicanisme de Saint-Sulpice*..... 370
M. Emery et les *Nouveaux Opuscules* de Fleury. Les thèses de M. Boyer : l'indépendance spirituelle de l'Église vis-à-vis du pouvoir temporel, la primauté du Pape et le Concile général, l'institution canonique des évêques, la Papauté liée au siège de Rome. Les principes gallicans retournés contre Napoléon.
- II. *Saint-Sulpice, centre de résistance au Césaro-papisme*... 380
Préventions réciproques du clergé français et du clergé italien. La persécution les rapproche. Le bureau secret de correspondance de M. Emery. La bulle d'excommunication, copiée par Eugène de Mazenod et diffusée en Bretagne par Jean-Marie de La Mennais.
- III. *Saint-Sulpice et les cardinaux romains*..... 387
Les cardinaux romains à Paris. L'abbé de Mazenod, agent de liaison entre M. Emery et les cardinaux. Le cardinal di Pietro et Mme de Soyecourt. L'assistance aux cardinaux romains.
- IV. *La suppression de la Compagnie de Saint-Sulpice*..... 392
L'expulsion de M. Emery. Les adieux du Supérieur général. Eugène de Mazenod, interprète des sentiments de la communauté.

- V. *La mort de M. Emery*..... 395
 Les dernières luttes de M. Emery. Son épuisement. Sa dernière maladie. Sa dernière messe, servie par son infirmier, Eugène de Mazenod. Sa mort et ses obsèques.
- VI. *Le Concile impérial de 1811*..... 401
 Eugène de Mazenod, cérémoniaire au Concile. Il retrouve Mgr Milesi. La résistance du Concile. Inquiétudes de la famille Mazenod. Les sermons de Roze-Joannis.
- VII. *Le départ des Sulpiciens*..... 406
 M. Duclaux et les directeurs, expulsés du séminaire. Eugène de Mazenod leur fait les adieux de la communauté. Leur remplacement par des membres de l'Aa. Eugène de Mazenod, nommé directeur à Saint-Sulpice.

CHAPITRE X. — L'ORDINATION SACERDOTALE
 ET LES PREMIÈRES ANNÉES D'APOSTOLAT

- I. *Le Sacerdoce*..... 412
 Eugène de Mazenod se refuse à être ordonné par le cardinal Maury. Discrètes avances de Mgr de Demandolx. La retraite d'Issy et d'Amiens. Grâces et joies du sacerdoce. Les premières messes de Noël. L'offre d'un vicariat général à Amiens.
- II. *Le directeur au séminaire Saint-Sulpice*..... 419
 Maury et les « aides-sulpiciens ». Ses essais de réforme. De Janson, secrétaire de l'Aa, et ses initiatives. L'action personnelle de M. de Mazenod. Son ministère au petit séminaire de Saint-Nicolas. Son départ de Saint-Sulpice.
- III. *Un programme de vie apostolique et sacerdotale*..... 427
 L'abbé de Mazenod exerce son ministère en dehors des cadres concordataires. Son installation chez sa mère. Son règlement de vie.
- IV. *La sanctification du clergé et l'évangélisation des pauvres* 431
 L'abbé de Mazenod fonde une Aa au séminaire d'Aix. Les références ecclésiastiques. Le carême prêché à la Madeleine aux pauvres, ses « respectables frères », en langue provençale. Oppositions et succès.
- V. *L'Œuvre de la Jeunesse chrétienne et des Prisons*..... 438
 Les périls de la foi et des mœurs dans les collèges de l'Université impériale. Une œuvre de préservation et de formation religieuse. L'aumônier des Prisons. Conversion de « la Germaine ».
- VI. *Le retour du Pape et des cardinaux*..... 441
 L'écroulement de l'Empire. Passage de Pie VII à Aix. Les cardinaux Dugnani, Ruffo et Mattei en Provence.
- VII. *L'aumônier volontaire des prisonniers autrichiens*..... 446
 Les prisonniers autrichiens entassés à Aix. Une grave épidémie, le « mal des prisons ». L'abbé de Mazenod, atteint par le typhus. Son état désespéré. Les derniers

sacrements. Les associés de la Jeunesse chrétienne :
leur émotion, leurs prières. La guérison et la messe
d'action de grâces.

SOURCES MANUSCRITES.....	451
SOURCES IMPRIMÉES ET BIBLIOGRAPHIE	459
INDEX DES NOMS PROPRES.....	473

Nihil obstat.
Nicolaus Ferrara, S. R. C. Adessor.
Fidei Sub-Promotor Generalis.
Romae, 12 Julii 1956.

Nihil obstat.
H. X. Arquillière.
Paris, 9 juin 1956.

Imprimatur.
Pierre Girard, S. S., Vic. gen.
Paris, 13 juin 1956.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 23 MAI 1957 PAR
FIRMIN - DIDOT ET C^{ie}
LE MESNIL-SUR-L'ESTRÉE
(EURE)

Dépôt légal : 2^e trimestre
Mise en vente : mai 1957
N^o de publication : 8.058
N^o d'impression : 3.765



JEAN LEFLON

Eugène de MAZENOD

Ce premier volume d'une biographie consacrée à Mgr de Mazenod (1782-1861), évêque de Marseille et fondateur des Oblats de Marie-Immaculée, retrace la première partie d'une longue existence qui commence sous Louis XVI pour se terminer sous Napoléon III et qui fut, dès le début, mêlée à toute l'histoire du temps.

L'auteur qui disposait de sources d'archives très riches et neuves pour la plupart, éclairées par le dépouillement méthodique d'une bibliographie très large, s'attache à reconstituer le cadre familial, social, politique et religieux qui marqua la formation de l'enfant, du jeune homme, du prêtre. En dégagant les traits d'une personnalité extrêmement forte, M. le chanoine Leflon fait ainsi revivre tout un milieu et toute une époque. Précieux aux spécialistes, qui trouveront ici certains compléments d'information jusqu'alors ignorés, cet ouvrage passionnera également le grand public par ses évocations colorées et dramatiques de la Provence révolutionnaire, de l'exil et des épreuves des Mazenod en Italie, de la contre-révolution royaliste, des fêtes et des intrigues de la haute société sicilienne, enfin du rôle joué par le jeune abbé de Mazenod dans la résistance religieuse au césaro-papisme napoléonien.

Les archives privées sont infiniment plus révélatrices que les archives officielles. Grâce à celles de la famille Mazenod, M. le chanoine Leflon a eu la bonne fortune non seulement de servir la mémoire d'un grand prélat, mais d'apporter une précieuse contribution à toute l'histoire générale de la Révolution et de l'Empire.

PLON